

Université de Montréal

**Les Canadiens passés en France à la Conquête,
un portrait vu de la Guyane
(de 1754 à 1805)**

par

Robert Larin

Département d'Histoire

Faculté des arts des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor (Ph.D.)
en histoire

Mars 2002

© Robert Larin, 2002



D
7
U54
2002
v. 013

U

U

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Les Canadiens passés en France à la Conquête,
un portrait vu de la Guyane (de 1754 à 1805)

présentée par :

Robert Larin

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Louis Michel
président-rapporteur

John A. Dickinson
directeur de recherche

Yves Landry
codirecteur de recherche

Hubert Charbonneau
membre du jury

Jacques Mathieu
examineur externe

Lisa Y Dillon
représentant du doyen de la FES

Thèse acceptée le 16 octobre 2002

Résumé

Pendant la guerre de Sept Ans et après le traité de Paris qui y avait mis fin en 1763, environ 4000 personnes quittèrent le Canada où elles étaient nées ou encore, dans certains cas, avaient fondé une famille. On peut facilement imaginer l'impact que dut avoir pareille émigration sur la population canadienne qui ne comptait qu'environ 70 000 personnes, impact d'autant plus considérable qu'il s'agissait souvent de Canadiens, parmi les plus riches et les plus influents, dont l'exode aggravait un climat économique et social déjà profondément marqué par l'inflation, l'économie de guerre et la conjoncture d'après-guerre; par la perte d'institutions importantes et le départ des troupes, des administrateurs, des négociants et autres Français métropolitains; climat aussi marqué par un changement de régime politique et confessionnel ainsi que par l'arrogance des conquérants bien déterminés à établir et renforcer leur domination. Par contre, au delà de la double polémique soulevée autour de l'ampleur de l'exode de la Conquête et de la prétendue « décapitation sociale » qui en aurait résulté, l'émigration d'un segment aussi important de la population canadienne n'a encore jamais été véritablement étudiée. Si le cas individuel de certains membres de l'élite sociale ayant poursuivi leur carrière en France est davantage connu, qu'en est-il au juste des gens du peuple qui, tout autant, partirent vers la France? L'ensemble du phénomène, et même son ampleur, restent encore à découvrir.

La présente étude s'inscrit à l'intérieur d'un projet de recherche beaucoup plus large voulant reconstituer l'histoire sociale de l'exode de la Conquête dont l'épisode particulier de la Guyane amorcera l'ébauche d'un portrait d'ensemble. Ce ne fut pas en effet par simple coïncidence si, au plus fort de cet exode, le secrétaire d'État Choiseul avait décidé d'accélérer soudainement le peuplement de la Guyane qui, mis à part quelque sept mille esclaves, ne comptait guère que sept ou huit cents habitants d'origine européenne. Entre mai 1763 et mai 1764, environ seize mille colons furent alors transportés de France à la Guyane où Choiseul se complaisait à imaginer une

nouvelle Nouvelle-France remplaçant avantageusement la perte de l'ancienne et où les Canadiens pourraient aisément se réinsérer en terroir colonial français.

La correspondance officielle laisse découvrir les préjugés et la politique adoptée à l'égard des Canadiens arrivant en France. Foncièrement considérés comme des coloniaux à devoir réinstaller quelque part, 92 d'entre eux furent redirigés vers la Guyane et 9 autres après 1765. Les registres de catholicité, des recensements nominatifs et autres sources archivistiques permettent de les retrouver et de reconstituer leur biographie, leurs conditions de vie et leur destin. Une approche *prosopographique*¹ permet ensuite de recomposer l'anatomie du mouvement migratoire et de retracer les itinéraires conduisant jusqu'en du Canada à la Guyane. Dépassant la découverte des circonstances et de la dynamique reliant le Canada à la Guyane, cette étude révèle en outre la politique française de gestion de l'arrivée des immigrants canadiens ainsi que les voies, les caractéristiques et la structure d'ensemble de l'exode de la Conquête qui se révélera beaucoup plus complexe et diversifiée que l'image un peu simpliste du « Canadien parti en 1760 ». C'est ainsi que l'on remarquera en Guyane non seulement la présence de membres de l'élite canadienne réaffectés dans cette colonie, mais aussi d'ex-miliciens déracinés du Canada après leur captivité en Grande-Bretagne, de Canadiens déportés de Louisbourg et de Gaspésie en 1758, d'ex-soldats mariés au Canada et leur famille, d'ex-travailleurs que la fin de l'économie de guerre avait réduits au chômage et autres Canadiens passés en France à la Conquête. Mais, fait singulier, l'on tentera aussi de retrouver les quelques Canadiens mécontents de leur allégeance britannique que des espions-agitateurs, envoyés par Choiseul, firent passer directement à la Guyane via Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bref, une histoire inédite... et passionnante.

¹ En comparant les notices individuelles constituées à partir de renseignements biographiques puisés à différentes sources sur des personnages reliés à un même événement, la méthode prosopographique permet d'aborder cet événement par la mise en évidence de certaines de ses caractéristiques tantôt collectives, tantôt singulières.

Amérique du sud, Canada, colonisation, décapitation sociale, émigration, empire colonial, histoire, mobilité, mouvement migratoire, Nouvelle-France

Abstract

During the Seven Years' War and immediately after the Treaty of Paris which ended it in 1763, some 4000 people left Canada where they were born or, in some cases, founded a family. The impact of such a migration on a Canadian population of about 70 000 can easily be imagined. Even more important was the fact that this exodus often included some of the richest and most influential Canadians whose departure worsened an economic and social climate already hit by inflation and war. This climate was also influenced by the loss of important institutions and the departure of troops, administrators, merchants and other urban Frenchmen. A new political regime, religious uncertainty as well as the arrogance of a conqueror establishing and enforcing his domination further deteriorated the situation. However, beyond controversy concerning the scope of the exodus and its « social decapitation », the migration of such an important segment of the population has never really been studied. Although the individual stories of some members of the social elite having pursued their careers in France has been well documented, what about ordinary people who also left for France? The whole phenomenon and its scope still remains to be discovered.

This study is part of a larger research project trying to trace the social history of the Conquest exodus and more particularly the Guyana episode which will allow us a first draft of the whole picture. It was not indeed sheer coincidence if, at the height of this exodus, Secretary of State Choiseul suddenly decided to accelerate the colonization of Guyana which, besides some 7000 slaves, had only seven or eight hundred European inhabitants. Between May 1763 and May 1764, some 16 000 settlers were taken from France to Guyana where Choiseul dreamt of a new Nouvelle-France capable of replacing the old one and where the Canadians could easily resettle inside French colonial territory.

Official letters reveal the discrimination and the policy adopted towards these Canadians arriving in France. Essentially considered as colonials requiring to be resettled somewhere else, ninety two among them were sent to Guyana and nine others after 1765. The parish registers, the nominal censuses and other archives allow us to find them mid to trace their biographies, their living conditions and their fate. A prosopographical¹ approach allows us to map their itinerary from Canada to Guyana. This study not only uncovers the circumstances and the dynamics linking Canada to Guyana, it also reveals French policy concerning the arrival of Canadian immigrants, as well as the characteristics and the overall structure of the Conquest exodus. This exodus was more complexe and diversified than the rather simplistic image of the « Canadian gone in 1760 ». That is why we find not only members of the Canadian elite resettled in Guyana, but also militia and soldiers, Canadians deported from Louisbourg and Gaspé in 1758, labourers who had been forced into unemployment by the war economy and some other Canadians having left for France during the 1750s. But, even more remarkable, we found a few Canadians unhappy with British rule and who migrated to Guyana, via Saint-Pierre-et-Miquelon, led by agents sent by Choiseul.

An unpublished...and captivating story.

Canada, colonization, emigration, French Colonial Empire, history, migratory movement, mobility, New France, social decapitation, South America

¹ Prosopography : a study that identifies and relates a group of persons or characters within a particular historical or literary context.

Table des matières

Pages liminaires	
Identification du jury	ii
Résumé	iii
Abstract	vi
Table des matières	viii
Liste des tableaux et des listes	xii
Liste des cartes et illustrations	xiii
Liste des sigles et abréviations	xiv
Remerciements	xv
Présentation	1
Première partie : L'exode de la Conquête (1754-1770)	5
Chapitre premier : Débat historiographique	6
La thèse de l'exode	6
L'antithèse	8
Deux mille départs?	10
Autres estimations	12
Une décapitation sociale?	14
Le jugement de l'histoire	16
Chapitre 2 : Le mouvement migratoire	19
L'exode de la fin du régime français	19
De « l'Affaire Jumonville » à la capitulation de Louisbourg (1754-1758)	20
La capitulation de Québec (1759)	24
La capitulation de Montréal (1760)	29
L'année de l' <i>Auguste</i> (1761)	41
Sous le régime militaire (1762-1763)	45
Le dix-huitième mois de la Cession (1764)	49
Un exode qui se poursuit	55
Les retours définitifs	57
Environ 4000 Canadiens partis à la Conquête	62
Deuxième partie : Les Canadiens passés en Guyane (1762-1765)	66

Chapitre 3 : L'entreprise de colonisation de la Guyane	67
La politique d'accueil envers les immigrants canadiens	67
Le rêve de Choiseul	68
Le recrutement de colons	71
L'hécatombe	75
Participation des Acadiens	82
Maraudage et propagande, Choiseul et ses émissaires secrets	87
Chapitre 4 : La contribution canadienne	94
Les Canadiens, les Acadiens et les autres	94
Les Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765	96
Les immigrants-émigrants du Canada	99
Sommaire et critique des données	100
Deux axes d'analyse	106
Chapitre 5 : Participation de l'élite sociale canadienne	107
La mobilité socioprofessionnelle de l'élite	107
Une noblesse foncièrement coloniale	109
Sujets à des décisions arbitraires	111
Une noblesse canadienne défavorisée	113
Des notables et des gens du peuple	117
Chapitre 6 : Les voies d'émigration des Canadiens dits ordinaires	120
Le dépôt de Saint-Jean-d'Angély	120
Ceux qui ne partirent pas	123
Les ex-soldats de la Marine	124
Autres chômeurs de l'économie de guerre	128
Les Canadiens passés en Guyane avec les Acadiens	132
Les déportés de Louisbourg et de Gaspésie	137
Du Canada à la Guyane	141
Autres cas de mobilité socioprofessionnelle et itinéraires inconnus	143
Les voies de passage	146
Troisième partie : Les suites (1765-1805)	149
Chapitre 7 : Continuité de l'émigration canadienne en Guyane	150
Une nouvelle émigration du Canada à la Guyane?	150
Les Canadiens émigrés en Guyane après 1765	154
L'apparemment	154
Chapitre 8 : Destin des Canadiens passés en Guyane	159
La colonie de Sinnamary	159
Les victimes de la fièvre	162
Les membres de l'élite canadienne	165
Les Canadiens implantés à Sinnamary	168

Réussite et créolisation	170
Les départs pour la France	175
Les retours au Canada	177
Une grande complexité restant encore à découvrir	180
Chapitre 9 : Guyane et Canada	182
Persistence des attaches avec la famille et le Canada	182
Des Guyanais au Canada?	184
La Guyane vue du Canada	188
Conclusion	196
Une mouvance chronique	197
Une mobilité contextuelle	201
Décider selon sa conscience identitaire	203
Partir ou rester : deux modes d'une même continuité	204
L'exode de la Conquête	207
La présence canadienne en Guyane	208
Un épisode représentatif mais singulier	210
Un exode d'une grande complexité	213
Une historiographie confondante	214
Une problématique à poursuivre	216
Annexes	217
A- Les Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765	218
a) Canadiens déportés de l'île Royale	218
1- Les officiers militaires	218
2- Les civils	226
3- Les Gaspésiens	232
b) Les émigrants du Canada	235
1- Les officiers militaires	235
2- Les autres	238
3- Quelques immigrants du Canada passés en Guyane	263
B- Ceux qui ne partirent pas	270
C- Les Canadiens passés en Guyane après 1765	271
a) Officiers militaires déportés de l'île Royale	273
b) Autres officiers canadiens	274
c) Membre de l'élite bourgeoise	279
D- Canadiens qui ne firent que séjourner en Guyane	282
E- Deux Canadiennes qui n'en sont pas	285
F- Les Canadiens qui ne se rendirent pas en Guyane	288
G- Liste codifiée des Canadiens passés ou pas en Guyane	296
H- Les départs de 1760	303
I- Liste d'Acadiens et de Canadiens passés de Saint-Malo à la Guyane en 1764	308
J- Texte des « Propositions faites à Paris aux députés acadiens de Nantes	

	pour l'établissement des familles acadiennes à la Guyane »	313
K-	Correspondance échangée en 1764 entre Paul Perrault et les Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon	316
L-	Les « mutins » de Sinnamary	323
M-	Projet de transplantation d'épinettes en Guyane	325
N-	La Guyane vue du Canada	327
O-	Pétition adressée à Napoléon en 1805	332
Les sources		337
	Banques de données	338
	Sources manuscrites	339
	Archives nationales du Canada (ANC)	339
	Archives nationales du Québec (ANQ)	342
	Archives de l'archidiocèse de Québec	343
	Service des archives de l'Université de Montréal	343
	Archives de France	343
	Service historique de la Marine	344
	Sources imprimées	345
	Journaux, revues et rapports	345
	Recueils de documents	346
	Autres sources manuscrites	346
	Orientations bibliographiques	347
	La Guyane et son histoire	347
	Histoire des colonies	350
	Histoire du Canada	352
	Histoire de France	353
	L'exode de la Conquête	354
	Les Canadiens en France après la Conquête	355
	Les Canadiens prisonniers de guerre et autres déportés	358
	Canadiens et Acadiens en Louisiane, aux Antilles et autres colonies françaises	359
	L'expérience acadienne en France	360
	Romans, mémoires, œuvres littéraires	362
	Le contexte historique	363
	Études de la population (études, dictionnaires, ouvrages de généalogie etc.)	366
	- élites noble, bourgeoise, seigneuriale et militaire	367
	- militaires	369
	- clergé	369
	- marchands	370
	Le cadre économique et social	371
	Le cadre familial	372
	Mobilité et mouvements migratoires	372
Pages d'appoint		xix
	Biobibliographie de l'auteur	xx

Liste des tableaux et des listes

Tableaux

1- État des vaisseaux affectés à l'embarquement des troupes françaises	30
2- Données partielles sur les départs de Montréal, les 14 et 15 septembre 1760	32
3- État de l'embarquement des troupes françaises à Québec en 1760	33
4- Émigration canadienne vers la France au cours de la guerre de Sept Ans et la Conquête (estimations)	62
5- Quelques statistiques sur les 92 Canadiens émigrés en Guyane entre 1762 et 1765	101
6- Statut socioprofessionnel des 92 Canadiens émigrés en Guyane entre 1762 et 1765	103
7- Arrivée et départ des 23 Canadiens enregistrés au dépôt de Saint-Jean-d'Angély	123
8- Parcours des 60 Canadiens de classe sociale ordinaire émigrés en Guyane (1762-1765)	145
9- Origine des 60 Canadiens de classe sociale ordinaire émigrés en Guyane (1762-1765)	146
10- État, à la fin de 1770, des Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765	163
11- Origine des habitants implantés à Sinnamary en 1765-1770	169

Listes

1- Canadiens officiellement autorisés à passer au Canada en 1763-1764 pour régler leurs affaires	58
2- Les Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765	96
3- Les Canadiens émigrés en Guyane après 1765	154
4- Prêtres réfractaires déportés en Guyane et ayant séjourné dans le port de Québec en octobre 1801	192

Liste des cartes et illustrations

1. Carte de la Guyane	70
2. Arrivée de l'intendant Chanvalon en France équinoxiale	76
3. Quelques soldats, musiciens et concessionnaires arrivés à Cayenne en 1763	78
4. Vue de Kourou, 1764	82
5. Carte de l'île de Cayenne et de ses environs	93
6. Le château de La Barbelinière, situé au nord-ouest du village de Thuré (département de la Vienne)	130
7. Vue du camp de Sinnamary	161
8. Pétition portée par Jean-Baptiste Noreau à Napoléon (1800)	334
9. Lettre de Jean-Baptiste Noreau à Napoléon, 19 septembre 1800	335

Liste des sigles et abréviations

ANC	Archives nationales du Canada
ANQ	Archives nationales du Québec
BRH	Bulletin des recherches historiques
RAC	Rapports des Archives canadiennes
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
RAPQ (RANQ)	Rapports des archives de la province de Québec (ou Rapports des archives nationales du Québec)
SHMR	Service historique de la Marine, Archives et Bibliothèques du Port de Rochefort

Remerciements

J'aimerais exprimer ici ma plus vive gratitude envers les personnes suivantes :

Messieurs John Dickinson, professeur titulaire au Département d'histoire de l'Université de Montréal et Yves Landry, professeur associé à l'Université de Caen Basse-Normandie et chercheur invité à l'Université de Montréal qui ont accepté de diriger cette recherche. Je leur dois beaucoup et de multiples façons.

Pareille étude sur l'exode de la Conquête n'aurait jamais pu être entreprise sans la collaboration du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) du Département de démographie de l'Université de Montréal. Je suis grandement redevable envers messieurs Hubert Charbonneau, professeur émérite et Bertrand Desjardins, chercheur responsable du PRDH qui, dès 1994, m'ont donné accès au *Registre de la population du Québec ancien*.

Il m'a aussi été donné de pouvoir bénéficier de la grande générosité de certains auteurs ayant traité de la Guyane. Messieurs Bernard Cherubini, professeur au Département d'anthropologie de l'Université de La Réunion, ainsi que Pierre Thibaudault ont toujours mis grand soin à répondre à mes demandes. Merci aussi à un collaborateur de vieille date, mon ami Michel Roux, président de l'Association Falaise-Acadie-Québec et auteur d'un article sur les Acadiens passés en Guyane.

D'autres remerciements s'adressent à madame Béatrice Olive et à monsieur Marc Fardet, respectivement conservateurs du Service historique de la Marine à Cherbourg et à Rochefort, ainsi qu'à madame Marie-Christiane de La Conte, directrice adjoint aux Archives départementales de la Seine-Maritime, qui ont bien voulu se charger de quelques recherches sur le navire le *Favory*. Madame Françoise Lemaire, directrice des Archives départementales de la Guyane, m'a aussi aidé dans la recherche iconographique.

Le monde de la généalogie étant un réseau noué d'entraide, il faudrait savoir gré à bien des chercheurs dont Marcel Fournier, auteur prolifique et président de la Société généalogique canadienne-française, pour son amitié et les multiples occasions qu'il ne rate jamais de retransmettre de l'information et de rendre service. Merci aussi à l'ex-chroniqueur et journaliste Robert Prévost pour ses clichés des documents portés à Napoléon en 1805 par Jean-Baptiste Noreau.

Merci au personnel des Archives nationales du Canada, au personnel des Bibliothèque et du Service des Archives de l'Université de Montréal ainsi qu'à madame Nicole Bourgon, de la Bibliothèque municipale de Longueuil.

En 1993, l'historien et démographe Hubert Charbonneau écrivait dans une introduction de *La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France* :

On ne saurait enfin passer sous silence l'émigration au lendemain de la Conquête. Parmi ceux qui repartent alors, beaucoup de soldats et de cadres administratifs qui seraient de toute façon retournés dans la métropole. Le bilan précis de cet exode reste à faire, mais nous disposons maintenant des données nécessaires pour entreprendre prochainement de le chiffrer¹.

Sans m'en rendre compte, moi qui lui avait demandé cette introduction, et sans que lui-même ne s'en doute, monsieur Charbonneau m'orientait vers un beau projet.

Je serai toujours particulièrement reconnaissant envers les personnes suivantes. Ma douce conjointe, Anne Charbonneau, qui m'a grandement incité, en 1994, à reprendre le doctorat dont j'avais jadis négligé de déposer la thèse... en littérature. Les professeurs Hubert Charbonneau, John Dickinson et tout particulièrement Yves Landry m'ont aussi fortement encouragé à revenir aux études de troisième cycle. « Monsieur Nouvelle-France », Marcel Trudel, m'en avait aussi suggéré l'idée quelques années auparavant. Merci enfin à messieurs Christian Dessureault et Thomas Wien, professeurs agrégés au département d'histoire de

¹ Hubert CHARBONNEAU, « Migrations et migrants de France en Canada avant 1760 », p. 47.

l'Université de Montréal, pour leur bienveillance, leur intérêt et leurs encouragements.

Un Canadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

O jours si pleins d'appas,
Vous êtes disparus...
Et mon pays, hélas!
Je ne le verrai plus.

Plongé dans les malheurs,
Loin de mes chers parents,
Je passe dans les pleurs,
D'infortunés moments.

Pour jamais séparé
Des amis de mon cœur,
Hélas! oui, je mourrai
Je mourrai de douleur.

Non, mais en expirant,
O mon cher Canada,
Mon regard languissant
Vers toi se portera¹.

¹ BRH, vol. XXX, no 10, octobre 1924, p. 325. Complainte, sur la condamnation à l'exil en Australie des révoltés de 1837-38, composée en 1842 par Antoine Gérin-Lajoie (1824-1882) sur une mélodie connue.

Présentation

L'historiographie québécoise a déjà longuement discoursé sur l'exode vers la France d'une partie des élites noble et bourgeoise au lendemain de la Conquête. Mais, de Michel Bibaud et François-Xavier Garneau jusqu'à nos jours, les historiens ne se sont guère entendus ni sur l'importance du phénomène, ni sur ses conséquences quant au développement politique et économique de la société québécoise et du Canada français. Depuis les années cinquante, et malgré tout le débat autour d'une éventuelle « décapitation sociale », bien peu d'éléments nouveaux ont été mis en lumière sur la nature même de cet exode; en fait, et il faut bien le reconnaître, un des principaux mouvements migratoires de notre histoire n'a encore jamais été véritablement étudié.

Le 17 juillet 1761, le gouverneur militaire James Murray écrivait trouver dans le seul gouvernement de Québec au moins 10 000 habitants français et canadiens de moins qu'en 1759¹. En excluant les Français qui séjournèrent au Canada et que la Conquête rapatria chez eux, notamment les militaires repartis avec leur régiment, et sans parler des Acadiens et d'ex-habitants des îles Royale et Saint-Jean dont la nationalité et l'histoire sont tout à fait autres, il faudrait compter environ 4000 Canadiens passés en France entre 1754 et 1770. Sur une population de quelque 70 000 habitants que comptait alors le Canada², l'émigration massive de ces milliers d'individus a certainement dû avoir un impact considérable, d'autant plus qu'il s'agissait souvent de personnes riches, appartenant à l'élite pensante et dirigeante, quittant la colonie avec leur prestige, leur influence, leur leadership et leurs capitaux.

¹ ANC, MG 11, CO 42, vol. 24, fo 1, Québec le 17 juillet 1761, Lettre du général Murray à William Pitt.

² Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 163-164; Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 57-83.

Voilà qui expose déjà la nécessité d'une étude qui tenterait de mieux cerner le phénomène dans son ampleur et ses conséquences. Mais il y a plus encore : non seulement la destinée en France de plusieurs familles de la noblesse canadienne, et de quelques familles bourgeoises, est la plupart du temps assez mal connue et habituellement considérée comme un fait anecdotique, mais on ignore tout des gens ordinaires, individus ou familles, qui, apparemment en quête de jours meilleurs, sont eux aussi passés en France. Car les migrants canadiens de la Conquête ne constituaient aucunement un groupe social élitiste et monolithique, ainsi que l'on avait peut-être pu le penser, mais, bien au contraire, un mouvement migratoire très diversifié. Ces Canadiens sont partis dans des circonstances différentes et en poursuivant des cheminements variés qui les ont dispersés dans toute la France métropolitaine et coloniale. Mais cette dispersion ne saura nullement empêcher la formation de certains regroupements, ça et là, comme à La Rochelle, à Rochefort³, en Touraine⁴, en Poitou⁵ et même en Guyane. Partout, on pouvait rencontrer autant des Canadiens isolés que des familles complexes s'entraïdant mutuellement en de véritables petits Canadas en sol français, pour reprendre les termes de l'abbé Joseph Marie de La Corne en 1767⁶.

³ Archives de Charente-Maritime, Série B, vol. 281 et 282.

⁴ ANC, MG 1, Série B vol. 115, fo 82 (transcription, p. 79), le 8 avril 1762, Ordre aux officiers des troupes ayant servis au Canada de se rapporter en Touraine afin d'y jouir d'un nouveau traitement (Les références à une « transcription » renvoient à certains fonds d'archives que les Archives nationale du Canada ont fait retranscrire par des copistes. Voir la présentation des sources à la fin de cette thèse).

⁵ Des recherches encore inédites font connaître plus d'une vingtaine de Canadiens gravitant autour de l'ex-munitionnaire Joseph Michel Cadet, soit des membres de sa famille et de sa parenté, des employés, d'ex-collaborateurs, des Canadiens, dont les liens avec Cadet restent encore obscurs, ainsi que d'autres qui venaient tout simplement le visiter en Poitou.

⁶ Service des Archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, U 6503. « Il y a déjà quantité de familles canadiennes établies dans ces endroits (à Loches ou dans les environs) et qui forment un petit Canada, ils s'y plaisent très fort et s'y amusent au mieux à présent; il est vrai qu'ils s'y sont d'abord ennuyés, mais cela n'a pas duré longtemps, ils ont essuyé ce qui arrive à toute personne qui laisse sa patrie, ses parents, ses amis et ses habitudes, qui arrive dans une terre étrangère. Il est tout naturel que le commencement soit ennuyeux, mais cet ennui n'est que passager, et il y a beaucoup de Canadiens qui n'en n'ont pas eu un quart d'heure. »

Se posent aussi certaines questions plus spécifiques. Avec le changement de régime, le Canada passait abruptement d'un état de guerre, de famine et d'hyperinflation, à un état de récession lié à une grave crise monétaire. Ceux qui, en pareil contexte, choisirent de partir obéissaient-ils à la conjoncture ou cédaient-ils spontanément à quelque impulsion patriotique? Était-ce les plus marginalisés et les plus fragiles, ceux qui n'avaient guère d'attaches dans la société canadienne ou qui se croyaient incapables de s'adapter au nouveau régime que le conquérant allait mettre en place? Était-ce les plus opportunistes, ceux qui croyaient pouvoir obtenir un emploi prestigieux ou une généreuse pension royale qui viendrait récompenser leurs loyaux services? Était-ce les plus fortunés acculés à l'infortune, ceux qui avaient des factures à présenter au roi ou des « papiers du Canada » à encaisser? Et comment ces Canadiens furent-ils reçus à leur arrivée en France; comme des coloniaux, comme des étrangers, voire, comme des sauvages? Avaient-ils rompu tous les liens avec le Canada? Allaient-ils être comblés ou désillusionnés? Allaient-ils s'adapter, ou pas, au destin qui les attendait? Et comment et pourquoi allaient-ils se disperser, et plusieurs errer longtemps, jusqu'à parfois revenir au Canada? Allaient-ils former des ghettos canadiens en sol français ou facilement parvenir à s'insérer dans une société qui évoluait inéluctablement vers la Révolution?

Voilà autant d'interrogations justifiant l'étude de l'exode de la Conquête. Il ne saurait toutefois encore s'agir de présenter des réponses nettes et globalisantes, ni de prétendre brosser un portrait d'ensemble, mais de simplement, et modestement, prendre un tout premier cliché à partir de la Guyane. Car cette colonie offre un point de vue des plus intéressants. Peu après son entrée en fonction comme secrétaire d'État de la Marine en 1761, et avant même la signature de traité de Paris, Étienne François duc de Choiseul avait soudainement décidé d'établir une importante colonie de peuplement en Guyane, une sorte de seconde Nouvelle-France « équinoxiale » qui viendrait compenser la perte de la boréale. En quête d'un avenir à se refaire quelque part, les réfugiés acadiens et canadiens devenaient un atout important dans la réalisation de ce projet. C'est donc cette aventure, avec son lot d'échecs invraisemblables et ses petits succès, que cette étude entreprend d'exposer. Ce sera,

en même temps, le portrait d'un épisode particulier de l'exode de la Conquête, mais un épisode tout de même significatif et révélateur de l'ensemble. La présente étude n'est donc qu'un préliminaire d'une recherche beaucoup plus large, entreprise depuis déjà sept ans, sur l'exode de la Conquête. En voici maintenant les premiers fruits.

Les deux premiers chapitres aborderont l'exode des Canadiens à la Conquête. En deuxième partie, de 1762 à 1765, les chapitres 3 à 6, traiteront de l'entreprise de colonisation de la Guyane, de la participation des membres de l'élite sociale canadienne et de celle des Canadiens dits ordinaires. Enfin, pour la période de 1765 à 1805, les trois derniers chapitres porteront sur la continuité de l'immigration canadienne, sur le destin des Canadiens passés en Guyane et sur la nature et le maintien des liens entre cette colonie et le Canada.

Précisons, en terminant, que les citations intégrées au corps du texte ainsi que les documents cités dans les annexes ont été reproduits intégralement, quoique l'orthographe, l'utilisation des majuscules et des minuscules et les accords grammaticaux ont été rétablis selon l'usage actuel. Afin de maximiser la lisibilité, les mots abrégés ont aussi été rétablis et la ponctuation parfois rectifiée. Tout autre intervention a été placée entre parenthèses.

Première partie

L'exode de la Conquête (1754-1770)

Ce qui est affligeant pour nous, c'est que ce pauvre pays est délaissé de plus en plus. Tous les bons citoyens le quittent. On a de la douleur de voir partir ses parents, ses amis, ses bienfaiteurs pour ne les jamais revoir. Rien de plus triste.

Mère Marguerite d'Youville¹

¹ Cité dans Michel BRUNET, *Les Canadiens après la conquête, 1759-1775*, p. 74.

Chapitre premier

Débat historiographique

La thèse de l'exode

Dans son *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, Michel Bibaud, le premier historien canadien, rapportait en 1844 que « presque tous ceux des Français qui avaient été employés dans la colonie par le gouvernement de la métropole, les administrateurs de la justice, et la plupart des gens de loi, passèrent en France, dès l'automne de 1760¹ ». Quelques pages plus loin, il ajoutait :

Quoique signé le 10 février (1763), le traité de paix ne fut connu, ou du moins publié en Canada, qu'au mois de mai suivant. Cet événement occasionna encore l'émigration de mille à douze cents Français ou Canadiens. Cette diminution de la population canadienne était d'autant plus à regretter qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, à peu d'exceptions près, où il y eut des talents développés et des connaissances acquises. Le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit sentir longtemps dans le pays².

En 1848, François-Xavier Garneau, que les Québécois considèrent comme leur premier historien national, poursuivait dans le même sens :

Les Anglais prirent possession de Montréal le jour même de la capitulation. Le gouverneur, M. de Vaudreuil, le général de Lévis, les troupes, les officiers de l'administration civile ou militaire s'embarquèrent

¹ Michel BIBAUD, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, p. 5.

² Michel BIBAUD, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, p. 11.

ensuite pour la France (...) Il repassa ainsi en Europe environ 185 officiers, 2400 artilleurs ou soldats de terre et de la colonie y compris les blessés et les invalides, et un peu plus de 500 matelots, domestiques, femmes et enfants; le reste, 5 à 600 soldats s'étant mariés en Canada ou y avaient pris des terres, ayant abandonné les drapeaux pour ne pas quitter l'Amérique. (...) Les citoyens les plus marquants et les plus éclairés abandonnèrent aussi le pays. L'on encouragea leur émigration ainsi que celle des officiers canadiens dont on désirait se débarrasser, et qui furent sollicités vivement de passer en France. Le Canada perdit par cet exil volontaire une population précieuse par l'expérience, par les lumières et par la connaissance des affaires publiques et commerciales.

(...)

Le traité de 1763, en assurant la possession du Canada à la Grande-Bretagne, détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des familles notables du pays passèrent en France, après avoir vendu ou même abandonné des biens qui sont encore aujourd'hui un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que quelques rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes où le sol attachait les habitants³.

En 1865, le *Cours d'histoire du Canada* de l'abbé Ferland revenait encore sur cette même idée :

Les troupes françaises partirent pour rentrer en France; avec elles laissèrent le Canada presque tous les chefs de la société; dans le pays restait plusieurs seigneurs, peu d'hommes appartenant aux classes libérales, et une population d'origine française d'environ soixante-et-dix mille âmes⁴.

Au XIX^e siècle, la thèse d'un exode massif de l'élite canadienne fit ainsi l'objet d'un consensus quasi-unanime. En proclamant bien haut cet extrait tiré d'un manuscrit de Monseigneur Taschereau, l'abbé Auguste Gosselin se faisait, en 1914, le dernier représentant de ce courant de pensée :

³ François-Xavier GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, vol. 3, p. 272-273 et 300-301.

⁴ Jean-Baptiste-Antoine FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, Seconde partie, 1663-1759, p. 607.

Quelle affliction, quand arriva la nouvelle du Traité du 10 février 1763! La plupart des familles aisées, les fonctionnaires, les marchands, les hommes de loi s'empressèrent de quitter un pays qui ne leur offrait plus qu'une perspective de persécution, de sujétion, d'infériorité perpétuelle... Mais il restait encore une soixantaine de mille Canadiens français et catholiques : le clergé en masse résolut de partager leur sort et de remplir à leur égard jusqu'à la fin les devoirs d'un ministère tout de charité et de consolation⁵.

L'antithèse

Mais cette interprétation n'était plus unanimement partagée depuis que l'auteur anonyme de l'ouvrage *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours* avait fait remarquer en 1866:

Imbue de cet avancé de la plupart des écrivains, que la classe élevée et instruite avait presque entièrement abandonné le pays en 1760 et dans les années subséquentes, nos documents nous mettaient souvent en face de contradictions palpables, qu'il était naturel de chercher à expliquer. Si toutes les personnes influentes étaient parties, pourquoi rencontrions-nous si fréquemment leurs noms? Plus nous avançons, plus nous étions convaincue qu'il devait y avoir erreur quelque part. C'est cette conviction qui nous a poussée à une investigation plus profonde et minutieuse des noms et des faits; et nous devons avouer qu'une lumière nouvelle s'est faite dans notre esprit⁶.

En 1882, Benjamin Sulte avait cherché à faire la part des choses en affirmant que la noblesse française était partie alors que, pour sa part, la noblesse canadienne était restée au pays :

La noblesse française était repassée en France et vendait ses terres à ceux qui désiraient rester dans la colonie. Les Vaudreuil et bien d'autres, en agirent de la sorte. Les Anglais facilitaient et l'émigration des familles de cette classe et les achats de terre qui en résultaient. Cependant, la noblesse canadienne ne s'éloigna jamais, et il fallut lui témoigner certains égards en raison de l'influence qu'elle pouvait exercer sur le peuple de la campagne,

⁵ Auguste GOSELIN, *L'Église du Canada depuis monseigneur de Laval jusqu'à la conquête*, Troisième partie, *Mgr de Pontbriand*, p. 556.

⁶ ANONYME, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, vol. 3, p. 137.

et bien que sa pauvreté fut un grand obstacle, elle ne se tint pas trop à l'écart des Anglais et des commerçants⁷.

Puis, l'intervention fracassante du juge Louis-François-Georges Baby posa presque un point final. Il y eut indéniablement un certain nombre de départs vers la France, admettait-il en 1899, mais « ils ne formaient, au total, qu'un chiffre bien insignifiant »⁸. Le juge Baby démontra son point en nommant les grandes familles nobles et bourgeoises restées présentes au Canada sous le régime britannique. En 1916, l'abbé Azarie Couillard Després reprenait à son compte le même exercice⁹. Ces deux interventions devaient presque clore le débat au point que l'éditeur Hector Garneau crut devoir modifier ainsi l'*Histoire du Canada* de son grand-père :

À vrai dire, le chiffre de cette émigration était fort mince, et comprenait presque exclusivement des militaires et des fonctionnaires civils. Au témoignage de Murray, dans une lettre à lord Halifax, deux cent soixante-dix-neuf personnes au plus, hommes femmes et enfants, avaient quitté la colonie en 1764. Tout le reste de la population fixée depuis au delà d'un siècle dans la terre canadienne, ayant déjà pris racine et désireux de se maintenir, ne voulut point désertier ses foyers et ses autels¹⁰.

Même dans sa tombe, notre *historien national* changeait ainsi d'idée et permettait à l'historiographie de faire preuve d'unanimité durant un certain temps. Quoiqu'elle soit aujourd'hui un peu plus nuancée, l'Histoire a très souvent eu tendance à atténuer, et voire presque nier, l'ampleur et l'importance de l'exode. Gustave Lanctôt, notamment, écrivait en 1965 que « pratiquement personne, ni des classes dirigeantes ni des classes inférieures » ne songeait à émigrer¹¹ alors que, l'année suivante, le démographe Jean-Noël Biraben parlait du départ après la Conquête d'« à peu près (...) 500 personnes : administrateurs, commerçants et leurs familles, ainsi que les missionnaires¹² ».

⁷ Benjamin SULTE, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, vol. VII, p. 125.

⁸ Louis-F.-G. BABY, « L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada », p. 120.

⁹ Azarie-Étienne COUILLARD DESPRÉS, « La noblesse canadienne a-t-elle émigré après la conquête? », p. 32-42.

¹⁰ François-Xavier GARNEAU, *Histoire du Canada*, huitième édition entièrement revue et augmentée par son petit-fils Hector Garneau, vol. VI, p. 78.

¹¹ Gustave LANCTÔT, *Le Canada et la révolution américaine*, p. 16.

¹² Jean-Noël BIRABEN, « Le peuplement du Canada français », p. 125.

Deux mille départs?

Après l'intervention du juge Baby, une nouvelle génération d'historiens positivistes relança le débat sous l'aspect quantitatif. En 1843, Bibaud avait parlé « de mille à douze cents Français ou Canadiens » partis après le traité de Paris. En 1876, Joseph-Edmond Roy mentionnait qu'« environ 270 âmes, hommes, femmes et enfants, principalement des officiers, leurs femmes, enfants et serviteurs, optèrent alors pour la France »¹³, mais il négligeait de préciser que ce nombre provenait de la correspondance du gouverneur James Murray et qu'il se rapportait exclusivement aux départs de 1764¹⁴. Au début du vingtième siècle, Benjamin Sulte, quant à lui, parlait « de quatre ou cinq cents » Canadiens rentrés en France en 1763¹⁵.

En 1905, l'historien français Émile Salone renouvelait l'approche en citant une lettre, du 25 septembre 1760 émanant du commissaire des guerres Benoît François Bernier, selon laquelle le nombre de personnes à accueillir en France « tant troupes que familles employées au service, ne sera guère moins de quatre mille ». Soustrayant les 2200 soldats que le général Lévis disait avoir à sa disposition en 1760, Salone concluait : « Cela laisse dix-huit cents pour les familles militaires, pour les fonctionnaires civils et leurs familles »¹⁶. Ce raisonnement ne se rapportait qu'à l'année 1760 et ne faisait pas la distinction entre les Canadiens de naissance et les soldats, officiers, fonctionnaires et autres migrants d'origine française. Avant de faire autorité, ce calcul, tout de même assez sommaire, allait être quelque peu modifié par Lionel Groulx et Robert de Roquebrune.

¹³ Joseph-Edmond ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. 2, p. 372-373. L'édition originale est de 1876.

¹⁴ Voir infra.

¹⁵ Benjamin SULTE, « L'exode de 1760-63 », p. 93.

¹⁶ Lettre de François Benoît Bernier à Monsieur de Crémille, 25 septembre 1760, cité par Émile SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne française*, p. 443. Salone emprunte cette citation à Henri-Raymond Gasgrain (*Montcalm et Lévis*, vol. 2, p. 215). Je n'ai pu retrouver qu'une autre lettre, de François Benoît Bernier à Jean Augustin Accaron, même date et traitant du même sujet : ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, fo 202-202v (transcription, p. 393-398).

Dans les cours qu'il donnait en 1919-1920 à l'Université de Montréal, Lionel Groulx reprenait l'évaluation de Salone en précisant qu'il faudrait ajouter les familles parties en 1761 à bord de *l'Auguste*. Proposant le nombre de 2000 départs¹⁷, il n'en suggérait aucun pour ceux consécutifs au traité de 1763. Citant ensuite quelques pièces d'archives, il reprenait les propos du juge Baby pour finalement proclamer bien haut « la survivance au Canada de presque toutes nos vieilles familles seigneuriales » et ajouter : « Non, le petit peuple de la Nouvelle-France n'a pas subi de décapitation sociale, du moins par l'émigration. Outre ses classes nobles et bourgeoises, il lui reste son clergé¹⁸. » Ce faisant, Lionel Groulx évacuait de l'histoire les 2000 départs qu'il avait lui-même estimés.

Plus de trente années passèrent avant que Robert de Roquebrune ne veuille préciser les composantes de ces 2000 départs en ajoutant sa part personnelle à la grande confusion qui entourait déjà ce nombre. Dans un article intitulé « L'exode des Canadiens après 1760 », il écrivait en 1953 :

Environ deux mille Canadiens quittèrent (Bibaud estime à 1000 ou 1200 « la plupart de la classe élevée » les Canadiens qui partirent. Il faut, croyons-nous, élever ce chiffre à près de 2000 personnes car les officiers et les bourgeois partaient avec leurs familles). Il ne s'agit pas ici de confondre les véritables Canadiens et des officiers et des fonctionnaires nés en France et qui n'avaient aucune attache d'origine avec la colonie. On ne fait entrer dans ce compte que les Canadiens authentiques, Canadiens par leur naissance, par le passé de leur famille, par leurs possessions dans le pays¹⁹.

Les deux évaluations de Groulx et de Roquebrune s'en tenaient au même nombre de 2000 départs, mais la première incluait les personnes nées en France tout

¹⁷ Lionel GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 43. L'ouvrage reprend les cours d'histoire du Canada donnés à l'Université de Montréal en 1919-1920. Le texte cité est une réédition intégrale de l'édition originale parue dans la Bibliothèque de l'Action française à Montréal en 1920.

¹⁸ Lionel GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 47 et 49.

¹⁹ Robert de ROQUEBRUNE, « L'exode des Canadiens après 1760 », p. 83. Cet article avait d'abord été publié dans *La Nouvelle Revue Canadienne*, vol. 3, septembre-octobre 1953 et janvier-février 1954, p. 9-17 et 75-84.

en excluant les départs de 1759 et ceux postérieurs à 1761, alors que la seconde se rapportait exclusivement aux Canadiens partis « après 1760 », mais incluait cette date tout en prétendant corriger l'estimation de Bibaud qui, elle, ne valait que pour 1763-1764!

Bâclée, ambiguë et jamais critiquée, l'estimation de 2000 Canadiens partis après la Conquête fait pourtant consensus dans l'historiographie actuelle : Michel Brunet (1966-1980)²⁰, Claude Galarneau (1970)²¹, Pierre Pluchon (1991)²², Hubert Charbonneau et ses collaborateurs de l'*Atlas historique du Québec* (1996)²³, Lorraine Gadoury (1999)²⁴ et autres s'en tiennent à ce nombre²⁵. Dernièrement, en 1999, les auteurs d'une importante bibliographie sur les relations France-Québec depuis 1760 contribuaient à propager la confusion dont ils étaient eux-même victimes. Dans une chronologie, ils indiquaient pour l'année 1763 :

Signature du Traité de Paris. La France cède le Canada à l'Angleterre. Le Canada compte quelque 60 000 habitants d'origine française. Environ deux mille personnes rentrent en France, surtout des officiers de troupe, des fonctionnaires civils et leur famille. Par contre, quelque mille soldats français, dont 500 mariés, s'établissent au Canada²⁶.

Cela laissait entendre que l'exode n'avait eu lieu qu'en 1763.

Autres estimations

²⁰ Michel BRUNET, *Les Canadiens et les débuts de la domination britannique, 1760-1791*, p. 6; Idem, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, p. 74.

²¹ Claude GALARNEAU, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, p. 61.

²² Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 225.

²³ Hubert CHARBONNEAU, Bertrand DESJARDINS, Jacques LÉGARÉ et Hubert DENIS, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », p. 43.

²⁴ Lorraine GADOURY, *La Famille dans son intimité*, p. 25.

²⁵ En l'an 2000, Peter N. Moogk présentait une estimation différente: « About 1600 people left New France as a result of the defeat. The civil administrators, many wholesale merchants, and serving military officers departed with the French troops in the 1760s ». Peter N. MOOGK, *La Nouvelle France. The Making of French Canada - A Cultural History*, p. 270.

²⁶ Jean-Pierre CHALIFOUX, Jean-René LASONDE, avec la participation de Suzanne LEDOUX, *Coup d'œil sur l'inventaire bibliographique des relations France-Québec depuis 1760*, p. 17.

Pendant que s'élaborait, à la suite d'Émile Salone, à partir de 1905, ce long cheminement qui allait donner l'évaluation consensuelle de 2000 départs, d'autres auteurs proposaient des estimations différentes. En 1924 par exemple, l'historien Claude Bonnault de Méry, diminuait considérablement les évaluations de ses prédécesseurs : « Ces chiffres nous paraissent dépasser la vérité probable », justifiait-il tout simplement. D'ordinaire un peu plus méticuleux, il proposait de s'en tenir aux 270 départs mentionnés par Joseph-Édmond Roy et, sans même s'en rendre compte, niait de ce fait les départs de 1759 à 1763²⁷!

Seuls deux auteurs, un économiste et un démographe, semblent avoir procédé de façon plus scientifique. Après avoir calculé la croissance naturelle de la population du Canada jusqu'en 1760, Paul-Émile Renaud en était arrivé à constater, en 1928, que cette population restait au même chiffre entre 1760 et 1763 et en concluait « que les rapatriements des troupes en France, l'exode des administrateurs, des seigneurs et des riches, ainsi que les pertes par maladie et la guerre, avaient neutralisé l'effet de l'excédent des naissances sur les décès ». Ce constat l'amenait à affirmer que « lors de la conquête du Canada (1760-1763), il se fit un exode considérable de gens vers la France. Quatre mille personnes s'éloignèrent dont 1800 ménages d'officiers et de fonctionnaires²⁸. » Mais en analysant ces chiffres ainsi que d'autres mentionnés par divers historiens, le démographe Georges Langlois réduisait considérablement l'avancé de Renaud en concluant, en 1934, que les 500 soldats restés au pays compensèrent les départs « et que le total de la population civile ne fut pas affecté par l'exode »²⁹.

L'évaluation de 4000 départs semble toutefois la plus réaliste à condition d'en préciser les composantes. Ayant entrepris l'identification cas par cas des Canadiens partis entre 1754 et 1770, mais sans avoir encore terminé le dépouillement de toutes

²⁷ Claude BONNAULT de MÉRY, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815), p. 497-498.

²⁸ Paul-Émile RENAUD, *Les origines économiques du Canada. L'œuvre de la France*, p. 286-290.

²⁹ Georges LANGLOIS, *Histoire de la population canadienne-française*, p. 160-162.

les sources disponibles ni peaufiné l'informatisation des données amassées jusqu'à présent, il s'avère prévisible de pouvoir en arriver sensiblement au même résultat, soit le départ à la Conquête d'environ 4000 personnes nées, mariées ou ayant eu au moins un enfant au Canada. Au chapitre suivant, une approche par estimation conduira d'ailleurs à ce même résultat. Il ne s'agira toutefois pas exclusivement de familles d'officiers militaires et de fonctionnaires mais aussi, et en grande partie, de gens du peuple ainsi qu'on le constatera notamment parmi les Canadiens passés en Guyane.

Une décapitation sociale?

L'exode de la Conquête, dont l'ampleur demeure controversée, a par ailleurs soulevé un débat idéologique. Les historiens du XIX^e siècle, pour qui un exode avait privé le Canada français de son élite dirigeante, furent contredits par leurs successeurs du début du XX^e qui, à la suite du juge Baby, furent presque unanimes à prétendre que la majeure partie de l'élite canadienne était restée et que, selon l'expression de Lionel Groulx, le Canada français n'avait subi aucune « décapitation sociale »³⁰. Mais ce débat était loin d'être clos et allait à nouveau opposer les historiens des années cinquante à ceux des années soixante³¹.

Les premiers, les historiens néo-nationalistes, Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault, soutenaient que la Conquête avait été un grave traumatisme social ayant réduit la nation canadienne à l'état de peuple conquis et bloqué son épanouissement. Michel Brunet, en particulier, décrivait la situation dramatique d'un Canada français dépossédé de son élite, contraint de se replier sur lui-même et d'abandonner aux avides marchands anglophones tous les secteurs de l'économie et

³⁰ Lionel GROULX, *Lendemains de conquête*, p. 49.

³¹ Pour un survol historiographique du thème de la Conquête : Jacques MATHIEU et Jacques LACOURSIÈRE, *Les mémoires québécoises*, p. 338-339; Fernand OUELLET, « Les classes dominantes au Québec, 1760-1840. Bilan historiographique », p. 223-243; Serge GAGNON, « Pour une conscience historique de la révolution québécoise », p. 4-19; Alfred Olivier HERO, Jr, *La Louisiane et le Canada francophone 1673-1989*, p. 249, note 63; Jean LAMARRE, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet*.

du commerce³². Cette interprétation, dite de « l'école historique de Montréal », fut ardemment combattue au cours de la décennie suivante par les historiens Fernand Ouellet et Jean Hamelin.

Dans une « histoire économique et sociale » qui se voulait totalisante, Fernand Ouellet s'attarda à démontrer que la Conquête avait changé bien peu de choses dans l'économie coloniale et les structures de la société. Le régime seigneurial, expliquait-il, fut maintenu, le clergé continua de jouer le même rôle et la traite des fourrures se poursuivit comme auparavant. L'administration britannique, ajoutait-il, assura une excellente gestion qui eut rapidement pour effet de mettre fin à la crise agricole et à la famine alors que la mise en place de nouvelles structures commerciales conduisit l'ensemble des Canadiens vers un certain niveau de prospérité. Les départs d'après la Conquête n'auraient fait, en somme, que débarrasser le Canada d'une élite rétrograde et opportuniste, que l'absolutisme étatique avait toujours soutenue et favorisée, et qui plaçait l'exercice de ses privilèges bien au-dessus de la démocratie et des intérêts de la collectivité³³. Jean Hamelin poursuivait dans le même sens :

Ne pourrait-on pas supposer, écrivait ce dernier, que l'émigration de quelques négociants en 1760 et la ruine de ceux qui sont restés dans la colonie - si ruine il y a - n'est qu'un des aspects d'un problème beaucoup plus profond. En effet, supposons établis dans la colonie des bourgeois maître du grand commerce, possesseurs d'industries lucratives : qu'arrivera-t-il? Ils n'émigreront pas. L'habitant qui avait sa terre a-t-il émigré? La plupart de ceux qui ont émigré étaient des commis ou des associés de compagnies métropolitaines, des forains de passage, des fonctionnaires qui s'adonnaient au commerce, des Canadiens dont les activités étaient tributaires de celles des commerçants français et des fournitures militaires. L'absence d'une vigoureuse bourgeoisie canadienne-française en 1800 apparaît ainsi comme l'aboutissement du régime français, non pas comme la conséquence de la Conquête. Car le drame de la colonisation française au Canada, c'est de n'avoir pu former une bourgeoisie canadienne-française assise sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays. Le commerce avec la métropole, les grandes pêcheries et le monopole de la vente du castor étaient aux mains

³² Voir notamment : Michel BRUNET, *Québec Canada anglais, deux itinéraires un affrontement*, p. 114-115.

³³ Voir en particulier : Fernand OUELLET, « M. Brunet et le problème de la Conquête », p. 92-101.

des métropolitains, le chantier de construction navale et les Forges St-Maurice dans celles du roi³⁴.

Cette interprétation mit fin, du moins jusqu'à présent, au débat sur la décapitation sociale faute de protagonistes pour continuer à défendre la thèse opposée³⁵. Sous la poussée des sciences politiques, la recherche actuelle aborde beaucoup moins la Conquête sous l'angle des mouvements de population et du départ de l'élite que sous celui d'une rupture ayant accéléré le passage d'un mode de production dirigé par le mercantilisme et le féodalisme vers un autre dominé par le capitalisme³⁶.

Le jugement de l'histoire

Faute de disposer d'études sérieuses et substantielles, l'historiographie actuelle ne peut que présenter une synthèse prudente et assez superficielle de tous ces jugements contradictoires, souvent bâclés, partiels et ambigus. Tout en affirmant qu'autant les seigneurs que leurs censitaires n'avaient aucun intérêt à quitter le Canada, et en s'avouant incapable d'en estimer les effectifs, l'historien Marcel Trudel donnait en 1999 la description jusqu'à maintenant la plus complète de l'exode de la Conquête et concluait en ces termes :

En conséquence de tous ces bouleversements d'une cession du pays à un étranger, d'une réduction dramatique de l'espace vital traditionnel et d'une administration complètement nouvelle, les Canadiens vont-ils préférer rentrer dans leur pays d'origine, la France, ou se réfugier dans l'une ou l'autre des colonies demeurées françaises? Ils habitent le Saint-Laurent depuis plus d'un siècle, ils y possèdent des seigneuries (dont certaines sont des tranches de pays) ou des terres de 30 ou de 40 arpents de profondeur (1,8 kilomètre ou 2,4), avec boisé, droits de pêche et liberté de chasse. Ils ne sont pas soumis à l'impôt de la taille. Comment seraient-ils tentés de

³⁴ Jean HAMELIN, *Économie et société en Nouvelle-France*, p. 137.

³⁵ Dans le cadre de la campagne référendaire, le romancier Yves Beauchemin évoquait encore, en 1995, le thème de la décapitation sociale. En 1761, écrivait-il, « l'économie tombe sous contrôle anglais. La bourgeoisie française quitte le pays. La Nouvelle-France est décapitée de son élite économique. » Yves BEAUCHEMIN, *Petite Histoire du Québec*, p. 8.

³⁶ Voir notamment Gérard BERNIER, « Sur quelques effets de la rupture structurelle engendrée par la conquête au Québec : 1760-1854 », p. 69-95; Claude COUTURE, « La conquête de 1760 et le problème de la transition au capitalisme », p. 369-389; Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, p. 78-87.

retourner en territoire français où ils ne retrouveraient aucun de ces avantages? Les hauts-fonctionnaires, pour qui le Canada n'était qu'une étape dans leur carrière, prennent une décision, celle de partir, qui est normale. Des militaires intégrés à l'armée ont émigré mais, déçus, sont bientôt revenus. Des nobles, peut-être le tiers, sont rentrés en France; quelques rares membres du clergé, quelques seigneurs, des marchands s'en vont. C'est peut-être beaucoup pour une petite population de 70 000 à 80 000 habitants, mais ce ne sont toujours que des exceptions : l'ensemble des Canadiens n'a pas d'intérêt à partir³⁷.

Ce jugement est assez représentatif de l'historiographie contemporaine qui tend à atténuer l'importance sociale, économique et politique de l'exode. Tout en rapportant le départ après la Conquête des administrateurs, des officiers civils et militaires, de certains seigneurs et marchands constituant une bonne partie de l'élite sociale canadienne, elle insiste bien davantage sur le dynamisme de la société canadienne désireuse de s'adapter le plus rapidement possible à cet état de fait, et surtout déterminée à se relever de la grave crise monétaire et de l'état de ruine matérielle et économique que la guerre avait laissés derrière elle³⁸. L'Histoire ne parle plus de décapitation sociale, sinon pour affirmer le non-fondé de cette théorie un peu vieillotte³⁹. Tout en rapportant la rupture culturelle, la perte d'institutions importantes et le fait que le Canada avait été amputé de ses attaches avec la mère patrie, c'est sans hésitation qu'elle conclut que le départ d'une partie de l'élite canadienne n'avait nullement changé fondamentalement la structure de la société⁴⁰.

L'Histoire en est là. En somme, une description détaillée de l'exode de la Conquête reste encore à faire quoiqu'il s'en soit trouvé plus d'un pour en élaborer des pseudo-bilans et traiter de ses conséquences ultérieures sur l'évolution économique et politique du Québec francophone. La présente étude entend bien rester à l'écart des préoccupations liées au sens et aux conséquences de la Conquête et davantage

³⁷ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 541.

³⁸ Les témoins de l'époque prévoient que la reconstruction allait prendre entre vingt et cinquante ans. Voir : Gaston DESCHÊNES, *L'année des Anglais, la Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête*, p. 122.

³⁹ Jacques LACOURSIÈRE, *Histoire populaire du Québec*, vol. I, *Des origines à 1791*, p. 343.

⁴⁰ Jacques MATHIEU, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle*, p. 222-228; Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 504-505.

chercher à comprendre la dynamique sociale ainsi que la structure interne du phénomène migratoire qu'elle a provoqué.

Chapitre 2

Le mouvement migratoire

L'exode de la fin du régime français

La guerre de Sept Ans débuta officiellement, entre la France et l'Angleterre, le 17 mai 1756 pour se poursuivre jusqu'à la ratification du traité de Paris, le 10 février 1763. La chronologie fut par contre bien différente en Amérique où le premier engagement important eut lieu dès le 28 mai 1754, dans la vallée de l'Ohio, lorsque le jeune George Washington surprit un détachement canadien commandé par Joseph Coulon de Villiers, la guerre prenant fin le 8 septembre 1760 avec la capitulation générale signée à Montréal. Louisbourg et Québec avaient déjà capitulé les 26 juillet 1758 et 18 septembre 1759¹. En attendant l'issue de la guerre qui se poursuivait en Europe et en Asie, le conquérant britannique installa au Canada un gouvernement militaire qui allait se maintenir jusqu'au 10 août 1764, c'est-à-dire jusqu'au terme de la période de 18 mois que le traité de Paris avait accordée aux habitants du Canada pour soit devenir des sujets britanniques, soit vendre leurs biens et passer en France². Cette date marquait aussi la disparition officielle et définitive de la Nouvelle-France et l'apparition, au sein de l'Empire britannique, de la « Province of Québec » désormais administrée par un gouvernement civil selon les spécifications portées dans la Proclamation royale du 7 octobre 1763. Ces dates encadrent un mouvement migratoire dont il n'est pour l'instant possible que d'ébaucher une description d'ensemble en attendant de pouvoir ultérieurement en livrer un portrait beaucoup plus

¹ Guy FRÉGAULT, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. IX, *La guerre de la conquête, 1754-1760*, passim.

² Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 531.

précis. On remarquera cependant dès maintenant que l'exode, traditionnellement qualifié d'*après la Conquête*, a plus exactement commencé en même temps que les premières hostilités de la guerre de Sept Ans et qu'il vaudrait mieux alors parler de l'exode de la Conquête ou de l'exode de la fin du régime français plutôt que d'un exode survenu *après* la Conquête.

De « l'Affaire Jumonville » à la capitulation de Louisbourg (1754-1758)

À chaque année partait pour la France une émigration normale et définitive ainsi qu'un certain nombre de voyageurs, étudiants, commerçants passant, soit temporairement soit définitivement, dans la métropole. C'est ainsi, par exemple, que six navires en provenance de Québec firent débarquer 41 passagers à Bordeaux en 1755³. On peut alors présumer qu'un certain nombre de Canadiens passés temporairement en France au cours de cette période n'ont jamais pu revenir au Canada du fait de la guerre et du changement d'allégeance qui allait ultimement en découler.

La Grande Société installée par l'intendant Bigot et ses protégés⁴ avait créé une rareté artificielle des vivres⁵ et provoqué le départ des petits marchands évincés du commerce de ravitaillement et d'un certain nombre de familles canadiennes fuyant la misère et les temps difficiles. En septembre 1758, le marquis de Montcalm résumait ainsi la situation:

La Grande-Société envoie à quinze et vingt lieues en mer, des commissionnaires qui achètent la cargaison de tous les vaisseaux qui viennent à Québec. C'est ainsi qu'en se rendant maîtres de toutes les denrées et marchandises d'un pays, ces insatiables sangsues imposent le tarif et tiennent notre vie même à leur discrétion. Aussi, écrit-on de Québec qu'un grand nombre de familles se sauvent en France. Je dis se sauvent, parce qu'ils s'agit

³ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 14, Passagers débarqués en France, Bordeaux (1749-1764), fo 179-207.

⁴ Guy FRÉGAULT, *François Bigot. Administrateur français*, vol. 2, p. 103-159.

⁵ Gilles ARCHAMBAULT, « La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1759 », p. 16-50; Louise DECHÈNE, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*,.

ici de fuir un ennemi plus dangereux mille fois que les Anglais. Et quoi! le cri de ce peuple écrasé ne se retentira-t-il donc jamais jusqu'au pied du trône⁶?

Très variée, et peut-être encore plus abondante, l'émigration forcée de civils canadiens conduits en captivité en Grande-Bretagne, puis envoyés en France à leur libération, reste tout aussi difficile à mesurer. On distinguera diverses situations.

Le 28 mai 1754, une unité anglaise commandée par George Washington avait surpris, dans la vallée de l'Ohio, un détachement de miliciens commandé par le chevalier Joseph Coulon de Jumonville⁷. Faits prisonniers, Pierre Jacques Druillon, Michel Ignace Dandonneau du Sablé, René Amable Boucher de Boucherville ainsi que 19 miliciens canadiens furent conduits en Virginie avant d'être embarqués sur un navire marchand qui les fit débarquer à Londres le 10 juin 1755⁸. La guerre n'étant pas encore officiellement déclarée, ils réussirent à passer en France et à revenir au Canada, apparemment sur le *Prudent*, en 1757⁹. Pendant toute la guerre qui s'intensifia par la suite, d'autres civils canadiens, en nombre indéterminé, furent faits prisonniers et envoyés en captivité, parfois dans les colonies anglo-américaines¹⁰ ou à Halifax, mais souvent aussi en Grande-Bretagne. Une recherche superficielle permet notamment de citer Joseph Duteau, de Berthier-en-Bas, pris avec le baron de Dieskau en septembre 1755, ainsi que Joseph Foulardeau et Charles Renaud, tous les deux de Charlesbourg, faits prisonniers au fort Duquesne en novembre 1758¹¹. Les prisonniers de guerre libérés de Grande-Bretagne revinrent au Canada ou passèrent en France et de là, souvent, dans une autre colonie comme la Guyane.

⁶ Henri-Raymond CASGRAIN (éditeur), *Collection de manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 7, *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes au Canada de 1756 à 1760*, p. 465.

⁷ BRH, vol. IX, no 9, septembre 1904, « Jumonville et ses compagnons », p. 250-252; Marcel TRUDEL, « L'Affaire Jumonville », p. 331-373.

⁸ *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 521-524; ANC, MG 1, Série B, vol. 105, fo 39 (transcription, p. 131). Selon Vaudreuil, six miliciens auraient été envoyés à la Martinique mais le fait que Druillon réclamera des dépenses, pour lui-même et ses 19 compagnons prisonniers avec lui, porte à croire qu'ils avaient tous été envoyés à Londres.

⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 106, fo 147 (transcription, p. 214).

¹⁰ Robert LARIN, « Prisonniers canadiens, déportés acadiens et expatriés républicains, à Philadelphie et dans le New-York (1755-1783) », p. 105-107.

¹¹ ANC, MG 11, CO 42, vol. 24, fo 55-55v.

Dès 1755, la marine britannique s'en était prise à l'approvisionnement de Louisbourg et de Québec en arraisonnant les navires français circulant sur l'Atlantique. Au delà de leur nom, âge et fonction, les Canadiens mentionnés dans les rôles d'équipage et de passagers des navires capturés sont, la plupart du temps, assez difficiles à identifier avec certitude. À titre d'exemple, la goélette l'*Angélique*, armée en corsaire, quitta Québec avec son capitaine et propriétaire, Joseph Guy, de Québec, âgé de 26 ans et fut capturée à Louisbourg le 8 novembre 1758. Parmi les membres de l'équipage : Charles Bertaud, de Québec, 23 ans, ainsi que Charles Rhéaume, premier de chaloupe, 20, ans, natif de Québec où il a toujours habité. Parmi les matelots : Paul Dumesny, de Québec, 25 ans; Jean Massit, de Québec, second charpentier, 23 ans et Toussaint Tourangeau, de Québec, charpentier, 25 ans. Parmi les volontaires : Joseph Gravois, 21 ans, né à Québec¹². Bien d'autres navires furent capturés de la sorte et autorisent à estimer qu'environ 100 à 125 Canadiens, passagers ou membres d'équipage, ont pu être capturés en mer et conduits en Angleterre au cours de la Guerre de Sept Ans¹³.

D'autres Canadiens ont été faits prisonniers lors des déportations acadiennes. Huit d'entre eux sont présumés avoir été déportés en 1755 dont Michel Daniel, marié à Catherine Doyon, déporté en Pennsylvanie mais que l'on retrouvera à Rivière-du-Sud à partir de septembre 1762, ainsi que Charles Fournier, né à Saint-Ignace le 25 avril 1727, émigré à Beaubassin et déporté en Caroline du Sud¹⁴. Les « déportés canadiens » de 1755 ne semblent pas être allés en Europe et ne seront pas comptabilisés dans la présente recension.

Par contre, plus d'une centaine de Canadiens émigrés aux îles Royale et Saint-Jean furent faits prisonniers et déportés en France avec la population de ces îles¹⁵ que, dès la fin de septembre 1758 et durant les premiers mois de 1759, des navires

¹² ANC, MG 40 D5, Série HCA 32, dossier 164.

¹³ Le dépouillement d'environ 15 % du fonds fait jusqu'à maintenant connaître 17 cas.

¹⁴ Robert LARIN, « La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763) ».

¹⁵ Robert LARIN, « La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763) ».

parlementaires débarquèrent à Boulogne, Cancale, Dunkerque, le Havre, La Rochelle, Morlaix, Saint-Malo... Ceux conduits à Cherbourg avaient vu un des navires repartir en emportant leurs coffres « remplis d'effets et de beaucoup d'argent »¹⁶. Dès leur arrivée en France, Acadiens, Canadiens et autres déportés de l'Acadie insulaire eurent droit à l'allocation de subsistance de vingt sols par jour pour les missionnaires, douze pour les religieuses de la Congrégation Notre-Dame et six sols pour toutes les personnes « de basse condition »¹⁷. On commença alors à dresser des listes de ces bénéficiaires qui, malheureusement, n'ont pas toujours été conservées et pour lesquelles il avait été recommandé aux commis de bien faire la distinction entre ceux provenant de l'île Royale, de l'île Saint-Jean, de Gaspé et des autres lieux¹⁸. Parmi les Canadiens, les familles de Joseph François Baguanard, Nicolas Bouchard, Jean Colin et quelques autres allaient plus tard se retrouver en Guyane.

Après la capitulation de Louisbourg, une escadre de quatorze navires confiée au général James Wolfe fut envoyée sur les côtes de la Gaspésie pour en extraire toute présence française ou canadienne. Sur une population de cinq à six cents colons établis dans cette région¹⁹, 37 hommes, 4 femmes ainsi que 5 ou 6 enfants furent faits prisonniers, entre les 4 et 27 septembre 1758, et conduits à Louisbourg d'où ils allaient être déportés en même temps que la population des îles Royale et Saint-Jean. Quelque 29 habitants de la baie de Gaspé et 6 du Mont-Louis étaient parmi les 83 déportés débarqués à Saint-Malo du navire l'*Antilope*, le premier novembre 1758²⁰. Certains d'entre eux passeront en Guyane en 1764.

¹⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 108, Autres lieux et Rochefort, fol. 290-348, et Rochefort et La Rochelle, fol. 105-120; vol. 110, passim. On suivra l'évolution de la situation des Acadiens et des habitants du Gouvernement de l'île Royale réfugiés en France dans le volume 112, se rapportant à l'année 1760, et les suivants.

¹⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 108, fo 328 (transcription, p. 330), le 11 décembre 1758, le président du Conseil de la Marine à l'abbé de L'Isle-Dieu.

¹⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 108, Autres lieux et Rochefort, fo 290 (transcription, p. 299), à Monsieur Guillot, 15 novembre 1758.

¹⁹ Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Jean-Yves FRENETTE, *Histoire de la Gaspésie*, p. 117.

²⁰ ANC, MG 6, C 2/1; Mario MIMEAULT, « La déportation de Gaspé », *Gaspésie*, Juillet-septembre 1983, vol. XX1, no 3 (no 83), p. 40-49.

Quoique les effectifs de cette première période d'émigration restent assez difficiles à établir, avançons, en tout et partout, pour les émigrations volontaire et forcée, le nombre d'environ 500 Canadiens passés en Europe au cours de cette période.

La capitulation de Québec (1759)

La capitulation de Québec, le 18 septembre 1759, marque le début des départs massifs : celui des soldats en garnison, des marins ayant participé à la défense de la ville, des habitants partis volontairement, ainsi que des prisonniers de guerre. Quelle fut l'ampleur de cette évacuation et combien impliquait-elle de départs dans la population canadienne, c'est-à-dire parmi les personnes nées au Canada, s'y étant mariées ou y ayant eu des enfants?

L'article premier de la capitulation stipulait que :

La garnison de la ville, composée des troupes de terre, de marine et matelots (lesquels) sortiront de la ville avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée avec deux pièces de canon de France et douze coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus commodément possible pour être mise en France au premier port²¹.

Selon Marcel Trudel, la garnison régulière de Québec comptait alors 615 soldats de la Marine²² desquels il faudrait sans doute soustraire ceux décédés sur les plaines d'Abraham et ceux hospitalisés à l'Hôpital Général de Québec qui n'allaient partir que l'année suivante. Des détachements des troupes régulières d'infanterie, tenant aussi garnison à Québec et totalisant 352 soldats et 12 officiers des régiments de La Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc et Béarn, furent également « expatriés en

²¹ ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 16 (transcription, p. 184).

²² Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 493. Selon Gilles Proulx, la garnison comptait environ 540 soldats en 1757. Gilles PROULX, *La garnison de Québec de 1749 à 1759*, p. 13.

France »²³. On peut par ailleurs supposer qu'environ 1 % de ces soldats étaient des Canadiens de naissance²⁴. D'autres, quoique nés en France, allaient partir avec une épouse canadienne et des enfants nés dans la colonie, ou allaient ultérieurement être rejoints en France par ces derniers.

Il faudrait encore ajouter une douzaine d'officiers de la Marine²⁵ avec, parfois, leur famille et leurs domestiques. Parmi eux, Louis Thomas Jacau de Fiedmont et Louis Antoine Dazemard de Lusignan allaient plus tard devenir gouverneurs en Guyane. Les officiers d'infanterie étaient des Français de naissance, mais quelques uns s'étaient « canadianisés » comme Philippe Aubespy de La Farelle, « capitaine de Béarn, (qui) a mandé sa femme (Marie Louise Dagneau-Douville) à Montréal (...) pour passer en France (avec lui) »²⁶.

Tous ces militaires s'embarquèrent le 20 septembre 1759 à bord de quatre vaisseaux²⁷ dont, dès le début de novembre, le ministre prévoyait l'arrivée en France avec « de onze à douze cents hommes des troupes provenant de la garnison de Québec ». Le premier, le paquebot anglais le *Ward*, arriva à La Rochelle vers le 18 novembre avec des soldats des troupes régulières, notamment du régiment de La Sarre. Le second, le *Hautpoil*, se présenta quelques jours plus tard. À la fin du mois,

²³ RAPQ, vol. 12, 1931-1932, p. 99, Relation de Monsieur Poulairies envoyée à Monsieur le marquis de Montcalm. Selon une lettre du commissaire de guerre François Benoît Bernier au duc de Belle-Isle, le 19 septembre 1759, les effectifs des troupes de terre envoyées en France étaient de 17 officiers et de 174 soldats. ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 16 (transcription, p. 188).

²⁴ Gilles PROULX, *Soldats à Québec, 1748-1759*, p. 540-541.

²⁵ Une liste des officiers « faits prisonniers et passés en France après la prise de Québec en 1759 » mentionne neuf noms, mais elle est incomplète puisqu'il manque notamment Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay, François Joachim Chavigny de la Chevrotière et Joseph Louis Céloron de Blainville. ANC, MG 1, Série D² C, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 328 (transcription, p. 458).

²⁶ RAPQ, vol. 9, 1928-1929, p. 76, Journal militaire de Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes. Voir aussi Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 494.

²⁷ RAPQ, vol. 12, 1931-1932, p. 99, Relation de Monsieur de Poulairies envoyée à Monsieur le marquis de Montcalm, dans Journal militaire de Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes. Voir aussi RAPQ, vol. 9, 1928-1929, p. 76, Journal militaire de Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes et vol. 18, 1937-1938, p. 19-20, Relation du siège de Québec.

le troisième accosta au même endroit avec 260 à 270 passagers²⁸. Le dernier, le paquebot anglais le *Sorel*, fit débarquer 230 hommes de la garnison de Québec dans le port de Larmor (Port-Louis, dans le Morbihan), le 23 novembre²⁹. On comptait parmi eux environ 120 soldats des bataillons de Languedoc, Guyenne et Béarn qui, selon le commissaire des guerres Doreil, étaient débarqués « dans un pitoyable état et ayant besoin de prompts secours »³⁰.

Les 1200 matelots et 50 officiers marinières, qui avaient été « tirés d'autorité » des navires du munitionnaire général pour soutenir le siège de Québec³¹, formaient le troisième corps en garnison mentionné dans l'acte de capitulation et allaient quitter le Canada sur d'autres bâtiments que les quatre « navires parlementaires » mentionnés ci-dessus. Le munitionnaire, Joseph Michel Cadet, possédait environ 25 navires dont plusieurs avaient été achetés à Québec³² ou étaient dirigés par des équipages canadiens³³. François Régis Cadet ainsi que Pierre Navarre, que l'on retrouvera aussi en Guyane, semblent avoir fait partie de ces marins canadiens.

Un certain nombre d'administrateurs et autres civils, en particuliers des négociants, profitèrent de la complaisance du gouverneur Vaudreuil pour négocier avec l'état-major britannique la permission de rentrer en France³⁴. Embarquées sur le paquebot anglais le *Ponthoix* qui semble être passé par l'Angleterre, des « personnes de tout état venant du Canada » débarquèrent dans le port de La Hougue (Saint-Vaast-La Hougue, dans la Manche) au début de janvier 1760³⁵.

²⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 110, Rochefort et La Rochelle, fo 135-140v (transcription, p. 590-602).

²⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 110, fo 299-303 (transcription, p. 356).

³⁰ RAPQ, vol 25, 1944-1945, p. 170.

³¹ Archives départementales de la Vienne, Série E, vol. 245, fo 11, 28 décembre 1888, Requête présentée au roi par Angélique Fortier veuve de Joseph Michel Cadet. Gilles PROULX, *Combattre à Ristigouche*, p. 14-15.

³² André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781*, p. 125.

³³ DBC, vol. IV, p. 136.

³⁴ RAPQ, vol. 12, 1931-1932, p. 105, Relation de Monsieur de Poularies envoyée à Monsieur le marquis de Montcalm.

³⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 2 et 17 (transcription, p. 7 et 26-27).

Partirent enfin les miliciens canadiens que les soldats de Wolfe avaient capturés sur les rives du fleuve et à Québec et qui avaient été conduits prisonniers à bord de la flotte britannique. Selon François-Xavier Garneau, l'armée anglaise aurait fait 200 prisonniers au cours de la bataille des plaines d'Abraham³⁶ alors que, s'appuyant sur des sources anglaises se rapportant peut-être à l'ensemble de la campagne. Arthur George Doughty rapporte que treize officiers de milice ainsi que 330 hommes ont été faits prisonniers³⁷. Aucune liste officielle de ces prisonniers civils n'a encore été retrouvée³⁸, quoique le gouverneur James Murray ait fait dresser, en 1762, une liste des Canadiens du Gouvernement de Québec qu'il croyait être prisonniers en Angleterre et en Irlande³⁹. Cette liste mentionne 129 noms⁴⁰ mais son étude montre que huit Canadiens ont été inscrits deux fois et que six autres n'étaient pas, en réalité, détenus dans les îles Britanniques. Il reste donc 115 noms de Canadiens présumés avoir été envoyés en captivité à Andover, Dover, Northampton, Plymouth, Portsmouth, Wakefield et Winchester. Notons qu'à la lumière de cette source, les prisonniers canadiens ne semblent pas avoir été en contact, du moins jusqu'à ce moment-là, avec le millier d'Acadiens qui, depuis 1756, se trouvaient en captivité à Bristol, Liverpool, Penryn (Falmouth) et Southampton et qui allaient être rapatriés à Morlaix et à Saint-Malo vers le 21 mai 1763⁴¹.

³⁶ François-Xavier GARNEAU, *Histoire du Canada* Huitième édition entièrement revue et augmentée par son petit-fils Hector Garneau, vol. V, p. 292.

³⁷ Cité dans BRH, vol. XXXII, no 5, mai 1926, p. 257.

³⁸ La série B des Archives des colonies contient plusieurs documents ainsi que des listes se rapportant soit aux déportés de l'Acadie arrivant en France, soit aux prisonniers de guerre canadiens, mais il s'agit surtout d'ex-habitants de l'Acadie et des îles Royale et Saint-Jean, ainsi que des militaires et des prisonniers échangés avec l'Angleterre (Voir : ANC, MG 1, Série B, notamment les volumes 107 à 110). Il existe aussi quelques autres listes de prisonniers concernant, par exemple, des militaires faits prisonniers à Carillon. Il existe enfin une liste des prisonniers de guerre libérés de la prison de Bristol et conduits à Saint-Malo à bord de la corvette royale *Ambition* en 1763, ainsi qu'une liste de 27 prisonniers français échangés à Dartmouth en novembre 1758 et conduits à Bordeaux. Ces listes concernent des soldats, des prisonniers français, des Acadiens et des familles de l'île Royale; à première vue, on n'y trouve aucun prisonnier civil d'origine canadienne. ANC, MG 6, A 17, Série B, vol. 1462, 9 décembre 1758, Déclaration de François Geraud; MG 18, Série F 54, vol. 1-3, fol 401-415 et vol. 5, p. 2279-2281.

³⁹ ANC, MG 11, CO 42, vol. 24, fo 52-58.

⁴⁰ La version de cette liste publiée dans BRH (vol. XXXII, no 5, p. 259-264) omet le nom de François Huot, de l'Ange-Gardien.

⁴¹ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple*, vol. II, p. 156-160.

Cette liste mentionne seulement les prisonniers originaires du territoire dont Murray était gouverneur. Les actes notariés et autres sources font connaître d'autres prisonniers civils de sorte que l'on pourrait peut-être se fier aux sources évoquées par Garneau et Doughty et estimer leur nombre à deux ou trois cent. Certains d'entre eux furent libérés au cours de l'année 1760. On mentionne en effet l'arrivée à Dieppe, en mars, du paquebot le *Prince de Galles* venant de Plymouth avec 180 prisonniers⁴², mais puisque ce contingent comprenait huit officiers et trente soldats⁴³, le nombre de prisonniers civils doit être ramené à environ 150. Le commissaire de la Marine leur fit donner dix sols par jour pour leur subsistance mais il eut tôt fait de réparer son erreur et de ramener l'allocation aux six sols que « le roi a bien voulu accorder (...) aux Acadiens et Canadiens arrivés en France »⁴⁴. On comptait parmi eux au moins « trois miliciens du Canada » qu'on avait dû hospitaliser à l'Hôtel-Dieu de Dieppe⁴⁵.

En septembre 1762, le gouverneur Murray ainsi que la population canadienne étaient toujours sans nouvelles des prisonniers de guerre civils dont certains, sinon la plupart, avaient pourtant été libérés et envoyés en France en 1760. Pierre Paul Chalifour semble être le seul à revenir au Canada en 1762, mais ce retour pourrait n'être qu'une illusion causée par une erreur d'identification. Environ 50 % des prisonniers mentionnés dans la liste de Murray commenceront à réapparaître au Canada à compter de 1763. Plusieurs étaient décédés au cours de leur captivité ou peu après leur libération; les autres avaient décidé de rester en France et, dans quelques cas, de passer en Guyane.

⁴² ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 90v (transcription, p. 140), le 23 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur le Maréchal de Bellisle; fo 96 (transcription, p. 144-145), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Hervé.

⁴³ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 99 (transcription, p. 147), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur de Veaudésir.

⁴⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 96 (transcription, p. 145), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Hervé.

⁴⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 154 (transcription, p. 201).

Au total, les départs de 1759 furent donc assez nombreux. Environ un millier de soldats et officiers des troupes d'infanterie et des troupes de la Marine en garnison à Québec dont peut-être trente à cinquante soldats et officiers nés au Canada, ou y ayant fondé une famille, ainsi que les épouses, enfants et domestiques les ayant accompagnés ou plus tard rejoints. Ajoutons 1250 marins et officiers de marine marchande, dont peut-être la moitié étaient canadiens, ainsi que deux ou trois cents miliciens faits prisonniers de guerre, envoyés en captivité en Grande-Bretagne et rapatriés en France à compter de 1760. Tout cela donne peut-être 800 à 1000 Canadiens partis à l'automne de 1759.

La capitulation de Montréal (1760)

Plusieurs articles de la capitulation de Montréal prévoyaient le transport « pour le premier port de mer en France, par le plus court chemin (...), quinze jours au plus tard après la signature de la présente capitulation », des soldats, officiers, membres de l'état-major, administrateurs, ingénieurs, magistrats, munitionnaire, prêtres, officiers de la Compagnie des Indes, avec chacun leur famille, « gens qui sont à leur suite », ainsi que leurs papiers et bagages. L'article 17 reste assez représentatif des conditions et modalités dans lesquelles devait s'effectuer l'embarquement :

Les officiers et soldats, tant des troupes de terre, que de la colonie, ainsi que les officiers marins et matelots, qui se trouveront dans la colonie, seront aussi embarqués pour la France, dans les vaisseaux qui leur seront destinés, en nombre suffisant, et le plus commodément que faire se pourra... Les officiers de troupes et marins, qui seront mariés pourront embarquer avec eux leurs familles; et tous auront la liberté d'embarquer leurs domestiques et bagages, quant aux soldats et matelots, ceux qui seront mariés pourront emmener avec eux leurs femmes et enfants, et tous embarqueront leurs havresacs et bagages. Il sera embarqué dans ces vaisseaux les subsistances convenables et suffisantes aux dépens de Sa Majesté britannique⁴⁶.

On trouvera à l'Annexe « H » la description laissée par un observateur des départs de 1760 dont il s'agira seulement, ici, de déterminer l'ampleur.

⁴⁶ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 169v-170.

L'historien Gilles Proulx rapporte les effectifs militaires suivants pour l'année 1760 : 2384 soldats des troupes régulières et 1103 soldats des troupes de la Marine. Il ajoute que « la grande majorité des 3487 militaires qui avaient survécu à la guerre de la conquête, dut se rembarquer pour la France »⁴⁷. Trois comptes-rendus des embarquements peuvent aider à préciser ce fait. Le premier, trouvé non daté sous la forme d'un tableau, provient des papiers de Frederick Haldimand :

Tableau 1

État des vaisseaux affectés à l'embarquement des troupes françaises⁴⁸

Navire	Nombre	Régiment	Total
<i>Moleneux</i>	Vaudreuil, sa suite, 25 soldats	2 ^e bataillon de Berry	100
<i>Marie</i>	Lévis et 25 soldats		
<i>Friendship</i>	L'état-major, ingénieurs, 25 soldats		
<i>Wolf</i>	L'intendant, 25 soldats		
<i>Fany</i>	187	La Reine	417
<i>Brotherhood</i>	230		
<i>Jenny</i>	200	La Sarre	276
<i>Mulberry</i>	76		
<i>Duke</i>	229	Royal-Roussillon	329
<i>William</i>	100		
<i>Eden et Mary</i>	220	Languedoc	382
<i>Sally</i>	81		
<i>Abigail</i>	81		
<i>Hannah</i>	120	Guyenne	297
<i>Young Isaac</i>	87		
<i>Mary & Jane</i>	90		
<i>Rebecca</i>	76	1 ^{er} bataillon de Berry	362
<i>Dolphin</i>	93		
<i>Ann</i>	96		
<i>Joseph</i>	97		
<i>Amazone</i>	86	2 ^e bataillon de Berry	310
<i>Sea Horse</i>	110		
<i>True Briton</i>	114		

⁴⁷ Gilles PROULX, « Soldat à Québec, 1748-1759 », p. 537 et 563.

⁴⁸ ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21661, fo 145v-146.

Les troupes destinées pour le navire le *Sally* doivent descendre en chaloupe et elles trouveront ce navire à Québec.

Le bataillon de Béarn dont le nombre est de 408; ainsi que les troupes de la Marine au nombre 1013 doivent aussi descendre à Québec en chaloupe et ils y trouveront les vaisseaux de transport.

2 sergents, 50 hommes de Berry iront en bateau en place du même nombre de marins qui les remplaceront dans... (sic)

En faisant le décompte des troupes à sa disposition au printemps de 1760, le chevalier de Lévis avait constaté que : « Les huit bataillons ne feront pas plus de mille quatre cents combattants et les troupes de la Marine onze à douze cents »⁴⁹. À l'automne, selon les données présentées au Tableau 1, les effectifs des troupes régulières auraient donc étonnamment augmenté, alors que ceux des troupes de la Marine auraient diminué sous l'effet des pertes et des désertions. Selon le même tableau, 2881 soldats des troupes régulières et 1013 soldats des troupes de la Marine ainsi que les hauts dignitaires de la colonie et leur suite se seraient embarqués sur plus de 23 navires. Cependant, remarquons d'abord que le total des militaires excède de beaucoup le nombre de 2000 soldats que l'historiographie a retenu comme ayant été évacués en 1760⁵⁰ et, surtout, que ce premier compte-rendu a été dressé au moment où les soldats de la Marine et du régiment de Béarn descendaient le fleuve en chaloupe. Il ne s'agit donc pas d'un état des départs pour la France, mais des départs de Montréal vers Québec où, ensuite, ces soldats n'allaient pas nécessairement tous se rembarquer pour la France. D'autres devront transborder puisque certains de ces navires devaient retourner en Nouvelle-Angleterre⁵¹. C'est notamment le cas du gouverneur Vaudreuil que le Tableau 1 montre à bord du *Molineux*, navire qui, après

⁴⁹ Henri-Raymond CASGRAIN (éditeur), *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 2, p. 247, Lettre de Lévis au maréchal de Belle-Isle (ministre de la guerre), 1^{er} novembre 1759.

⁵⁰ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 496.

⁵¹ RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 188, Mémoire du Canada, extrait cité intégralement à l'Annexe « H ».

s'être échoué au lac Saint-François, se mettra à prendre de l'eau⁵² obligeant Vaudreuil à se rembarquer à Québec sur l'*Aventure* qui le mènera jusqu'à Brest.

D'autres données, plus précises mais incomplètes, proviennent encore des archives de Frederick Haldimand. Puisqu'elles sont datées des 14 et 15 septembre 1760, elles correspondent forcément aux départs de Montréal. Elles ont été regroupées et présentées ici sous forme de tableau :

Tableau 2

Données partielles sur les départs de Montréal, les 14 et 15 septembre 1760⁵³.

Régiment	Officiers	Soldats	Femmes	Enfants	Domestiques
Berry, 2 ^e bataillon	30	319	10	6	22
La Sarre	20	192	2	0	0
Artillerie (Marine)	3	47	1	1	3
Royal-Roussillon	27	230	6	1	27
Languedoc, 2 ^e bataillon	51 ⁵⁴	270	19	14	28
Sur l' <i>Eden Mary</i> (Languedoc)	13	137	8	6	15
Total	144	1195	46	28	95

Une bonne partie des épouses et des domestiques, ainsi que la presque totalité des enfants, devaient sans doute être nés au Canada. Mais ces voyageurs embarqués à Montréal en septembre ne sont pas nécessairement tous repartis pour la France en octobre. Le décompte suivant, trouvé déjà sous forme de tableau, fut remis au chevalier de Lévis quelques jours après son arrivée à La Rochelle. Il s'agit bien, cette fois-ci, d'un état des militaires embarqués à Québec pour la France en octobre 1760 :

⁵² RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 189, Mémoire du Canada, extrait cité intégralement à l'Annexe « H ».

⁵³ ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21687, fo 30-32.

⁵⁴ Jean-Baptiste d'Aleynac, ex-lieutenant au régiment de Languedoc, écrira dans ses mémoires que des 556 officiers et soldats du second bataillon de Languedoc, il n'était revenu en tout que 51 hommes. Cela correspond seulement en réalité au nombre d'officiers : 12 capitaines, 13 lieutenants et 26 sergents. Charles COSTE, *Aventures militaires au XVIII^e siècle d'après les Mémoires de J.-B. d'Alleynac*, Paris, 1935, cité dans Claude de BONNAULT, « Les Aventures de M. d'Alleynac », dans BRH, vol. XLIV, no 2, février 1938, p. 55.

Tableau 3

État de l'embarquement des troupes françaises à Québec en 1760⁵⁵

Navires	Troupes	Officiers	Soldats et canonniers	Matelots serviteurs femmes et enfants	Date du départ de Québec
<i>Bristol Galley</i>	Troupes de la Marine	10	187	43	3 octobre
<i>Charles Town</i>	Troupes de la Marine	10	178	22	id
<i>Yarmouth Paquet</i>	Troupes de la Marine	8	80	19	id
<i>Grandville</i>	Troupes de la Marine	6	76	17	id
<i>Kingston</i>	Troupes de la Marine	10	126	46	5 octobre
<i>Élisabeth Marie</i>	Béarn	10	139	33	6 octobre
<i>Élisabeth</i>	Béarn	10	92	25	13 octobre
<i>Élisabeth</i>	Béarn	15	102	28	après le 18 octobre
	Languedoc	--	9		
<i>Rebecca</i>	Languedoc	7	54	20	id
	Berry	3	30		
<i>Edme Marie</i>	Languedoc	18	219	57	id
<i>Duc</i>	Royal-Roussillon	20	132	26	id
	Berry	--	65		
<i>Brothwood</i>	La Reine	19	172	38	id
<i>Marie-Jeanne</i>	Guyenne	6	67	6	id
	Berry	2	32		
<i>Annac</i>	Guyenne	10	113	18	id
	Berry	--	33		
<i>Jeune Isaac</i>	Guyenne	5	67	9	id
<i>Aventure</i>	Vaudreuil	7	30		18 octobre
<i>Mary</i>	Lévis	9	--	100	id
<i>Joanna</i>	Bourlamaque	--	15		
<i>James</i>	L'intendant				
<i>Abigail</i>	Languedoc	--	81		
<i>Jenny</i>	La Sarre	--	200		
<i>Mulberry</i>	La Sarre	--	76		
		185	2375	507	

Les autres vaisseaux destinés à transporter le reste des troupes n'étaient pas encore désignés.

Le *Kingston*, vaisseau de guerre de 64 canons a dû porter les troupes en Angleterre où elles devaient être mises à bord d'un autre transport.

⁵⁵ ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 17 (transcription, p. 132-133); aussi MG 1, C^{11A}, vol. 105, fo 185.

En comparant les Tableaux 1 et 3, 1198 soldats des troupes régulières et 321 soldats des troupes de la Marine seraient donc restés à Québec. Cela semble plausible quoique ce calcul soit peut-être trop simpliste pour être valable. La note relative aux « autres vaisseaux destinés à transporter le reste des troupes » doit se rapporter aux navires affectés à l'embarquement des troupes françaises cantonnées à la baie des Chaleurs « qui étaient comprises dans la capitulation »⁵⁶. Il s'agit fort probablement des soldats de la Marine qui allaient débarquer à La Rochelle en décembre 1760 des navires le *Roi*, le *Malbeck* et le *Dauphin*⁵⁷.

Selon le compte-rendu présenté au Tableau 3, et en faisant abstraction de l'allusion au « reste des troupes », 1683 soldats des troupes régulières et 692 soldats des troupes de la Marine se seraient donc embarqués à Québec sur 22 navires, en octobre 1760, en compagnie de 507 « matelots, serviteurs, femmes et enfants » en compagnie des hauts dignitaires de la colonie et leur suite. En ce qui a trait aux troupes régulières, les effectifs correspondent parfaitement à ce que Lévis avait écrit le 25 novembre, soit apparemment deux jours avant de recevoir ce compte-rendu détaillé⁵⁸ :

Les troupes de terre étaient au jour de la reddition de Montréal deux mille deux cent tout compris, malades, invalides, etc.⁵⁹. Je compte, poursuivait-il, qu'il en repassera près de seize ou dix-sept cent. Le reste est demeuré dans le pays, où ils ont pris des établissements⁶⁰.

⁵⁶ RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 190, Mémoire du Canada; ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21661, fo 133.

⁵⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 387-389 (transcription, p. 552-556).

⁵⁸ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, fo 183-184v (transcription, Partie 2, p. 370); MG 8, A 1, Première série, vol. 17 (transcription, p. 128-131). Le 27 novembre 1760, Lévis retransmettait au ministre Berryer l'état des embarquements au moment de son départ.

⁵⁹ ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 17 (transcription, p. 118). Le commissaire des guerres, François Benoît Bernier, écrit le 25 septembre 1760 : « Le 10, je fis une revue des huit bataillons des troupes de terre, je trouvai, malades, invalides, tout compris, 2200 et quelques hommes. »

⁶⁰ Henri-Raymond CASGRAIN (éditeur), *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 2, p. 391, Lettres de Lévis au ministre Nicolas-René Berryer, La Rochelle, le 25 novembre 1760. Dans une autre lettre, la même journée, Lévis révisait les estimations à la baisse : « Je pense que ces bataillons ramènent en France quinze ou seize cents hommes; plus de cinq cent ont quitté depuis la capitulation. » *Ibid*, p. 387, Lettres de Lévis au maréchal de Belle-Isle. Selon une

Notons, au passage, que le chevalier de Lévis ne parlait exclusivement ici que des troupes de terre et que le nombre de 500 ou 600 soldats restés au Canada en excluait environ 400 des troupes la Marine⁶¹. On reviendra toutefois au nombre de 500 à 600 soldats demeurés définitivement au Canada en tenant compte des soldats hospitalisés qui allaient être rapatriés en France en 1761⁶².

Citant une lettre du commissaire des guerres, Benoît François Bernier, selon laquelle le nombre de personnes à accueillir en France en 1760 « tant troupes que familles employées au service, ne sera guère moins de quatre mille », l'historien français Émile Salone soustrayait les 2200 soldats que le général Lévis disait avoir à sa disposition et concluait : « Cela laisse dix-huit cents (sic) pour les familles militaires, pour les fonctionnaires civils et leurs familles »⁶³. L'historiographie a depuis retenu ce raisonnement⁶⁴. Émanant du haut-commissaire responsable de l'organisation et de l'exécution des embarquements de Québec, le nombre de 4000 départs était assurément exact mais devrait être ventilé ainsi : soit environ 200 officiers, 2400 soldats (1700 des troupes régulières et 700 des troupes de la Marine) ainsi que 1400 membres des familles des militaires, de l'administration civile et autres.

Ce raisonnement viendrait alors rajouter 800 à 900 départs aux 507 civils comptabilisés au Tableau 3. Or, cela semble un minimum. Premièrement, ce tableau ignore le nombre de passagers civils partis sur le *Joanna*, le *James Wolf*, l'*Abigail*, le

copie, cette seconde lettre serait datée du 27 novembre. ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 17, p. 126.

⁶¹ Soit 1103 soldats de la Marine (selon les données de Gilles Proulx déjà rapportées) moins les quelques-uns décédés en 1760 (Yves BRONZE, *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, p. 127) et les 692 rapatriés en France.

⁶² Voir infra.

⁶³ Lettre de François Benoît de Bernier à Monsieur de Crémille, le 25 septembre 1760, cité par Émile SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 443. Salone a puisé cette citation dans Henri Raymond CASGRAIN, *Montcalm et Lévis*, vol. 2, p. 215. Je n'ai pu retrouver qu'une autre lettre de François Benoît Bernier à Jean Augustin Accaron, même date et traitant du même sujet, mais sans y retrouver cette citation. ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, fo 202-202v (transcription, p. 393-398).

⁶⁴ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 496.

Jenny et le *Mulberry*. Deuxièmement, il ne comptabilise pas tous les passagers civils, mais uniquement les familles des militaires, leurs accompagnateurs et autres embarqués à la suite des troupes. C'est pourquoi il n'est rapporté que cent passagers civils partis sur le *Marie* alors que ce navire arriva à Brest, le 26 novembre⁶⁵, avec 142 passagers civils provenant du Canada⁶⁶. Les 140 soldats du Béarn qui s'embarquèrent sur l'*Élisabeth Marie* partirent en réalité avec « 170 femmes, enfants, passagers et matelots »⁶⁷, ce qui laisse comprendre que ce navire avait emmené 137 passagers à ajouter aux 33 mentionnés au Tableau 3.

Ce tableau n'a donc compilé que les embarquements des militaires et de leurs accompagnateurs et ne dit mot, non plus, des autres navires partis de Québec pour la France en 1760⁶⁸. Dès la capitulation, plusieurs navires avaient en effet quitté Québec sans attendre l'évacuation générale des administrateurs et des militaires. Ainsi, le 13 novembre au soir, 23 habitants de Québec étaient descendus à Saint-Malo du navire jerseyen, le *Two Partners*, un enfant étant mort durant la traversée⁶⁹. Le *Molineux*, parti de Montréal avec le gouverneur Vaudreuil (Tableau 1), fut réparé à Québec et put repartir pour la France avec des fonctionnaires⁷⁰. Un autre navire arriva à Morlaix en novembre avec « des habitants de Montréal » dont 33 femmes et enfants ainsi que 6 domestiques⁷¹.

Vers le 21 septembre 1760, 110 passagers provenant de Québec étaient débarqués à La Rochelle du parlementaire *Etham* (ou l'*Eltham*)⁷². Seulement deux d'entre eux, les miliciens de Montréal Joseph Goulé et Luc Dufresne, recevaient encore l'allocation de subsistance dans cette ville en 1761-1762. Or, puisque 119

⁶⁵ André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781*, p. 303.

⁶⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo. 278 (transcription, p. 319).

⁶⁷ RAPQ, vol. 13, 1932-1933, p. 390-391, Papiers du chevalier de La Pause. Le navire y est nommé *Élisabeth Renaud*.

⁶⁸ Sur l'arrivée en France de navires partis de Québec en 1760, voir notamment : ANC, Série B, vol. 112 et 113.

⁶⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo. 265 (transcription, p. 298); MG 6, C 2/1, vol. 2, pièce 30.

⁷⁰ RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 189, Mémoire du Canada. Cité intégralement à l'Annexe « H ».

⁷¹ Robert de ROQUEBRUNE, « L'exode des Canadiens après 1760 », p. 85.

⁷² ANC, MG 1, Série B, vol. 112, Rochefort et La Rochelle, fo. 107 (transcription, p. 510).

autres « habitants de Québec » recevaient en même temps qu'eux cette même allocation⁷³, il faudrait supposer l'arrivée dans ce port de quelque sept ou huit cents habitants du Canada. Possiblement à la suite d'un transbordement en Angleterre, certains d'entre eux étaient arrivés sur le *Léopard* qui, comme l'*Etham*, n'apparaît pas aux Tableaux 1 et 3. Par contre, ceux descendus du *Bristol Gallay* et du *Mulberry* sont plus ou moins comptabilisés au Tableau 3. D'autres passagers civils étaient arrivés à bord du *Dauphin*, du *Friendship* et du *Fany*, ce qui révèle que certains des navires mentionnés au Tableau 1, et qui n'apparaissent pas au Tableau 3, ont aussi évacué des habitants du Canada⁷⁴. L'estimation avancée ci-dessus de 4000 départs en 1760, soit ceux d'environ 200 officiers, 2400 soldats et 1400 membres des familles des militaires, de l'administration civile et autres apparaît donc tout à fait fondée.

Ces habitants du Canada arrivèrent en France en même temps que les derniers prisonniers de guerre libérés de leur captivité en Grande-Bretagne⁷⁵ et en Nouvelle-Angleterre. En vertu des articles 54 et 55 de la capitulation de Montréal, les miliciens canadiens encore détenus en Nouvelle-Angleterre devaient « être renvoyés sur leur terre » alors que les soldats et officiers allaient être « renvoyés en France où il sera traité de leur rançon ou échange », quoiqu'il faille préciser que ceux qui « avaient des affaires en Canada » eurent l'autorisation d'y retourner directement⁷⁶. Sur les 625 prisonniers français et canadiens gardés « à New York et aux environs », 504 furent ainsi embarqués, le 31 décembre 1760, sur deux navires parlementaires qui les transportèrent jusqu'à Portsmouth où ils arrivèrent le 15 février. Ils en repartirent le 26 pour arriver au Havre deux jours plus tard⁷⁷. Étaient donc restés « dans le pays

⁷³ Une première listes des bénéficiaires de l'allocation de subsistance mentionne, en août 1761, 55 habitants de Québec. Une seconde liste retranchera cinq noms, en novembre 1762, mais en ajoutera 64 nouveaux, pour un total, à cette date, de 114 bénéficiaires.

⁷⁴ Archives départementales de Charente Maritime, Série B, vol. 281, fo 11-14 et vol. 282, fo 14v-19.

⁷⁵ Voir supra.

⁷⁶ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 177v-178.

⁷⁷ ANC, MG 7, I, A 3, Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique Septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761, par J. C. B., fo 224-226 (transcription, p. 234-236).

(c'est-à-dire dans la région de New York) cent vingt et un volontairement et tous militaires car les prisonniers canadiens eurent la liberté de retourner chez eux⁷⁸. »

Les articles 1, 3 et 5 de la capitulation de Montréal avaient bien stipulé que les troupes du Canada ne devaient plus servir au cours de la même guerre⁷⁹, ce qui faisait écrire au ministre, le 19 décembre 1760, à propos des troupes de la Marine :

Ces troupes devenant absolument inutiles et à charge par l'article de la capitulation qui ne leur permet pas de servir pendant le reste de la guerre, le roi a jugé qu'il convenait de congédier tous les officiers soldats⁸⁰ et soldats en leur donnant une conduite et une gratification pour se procurer les hardes les plus nécessaires et de ne conserver que les officiers attachés aux compagnies⁸¹.

Il a ainsi été compté 610 soldats et sous-officiers de la Marine congédiés à Rochefort, entre les 12 et 23 décembre 1760, après leur arrivé, soit à Royan et à Bordeaux sur les navires *Charlestown* et *Rebecca*, soit à La Rochelle à bord des navires *Bristol Galley*, *Roi*, *Grandville*, *Malbeck*, *Hannah*, ou *Dauphin*⁸². Ce décompte est manifestement incomplet compte tenu des 692 soldats de la Marine comptabilisés au Tableau 3 et des autres soldats rapatriés de la baie des Chaleurs. Par contre, envoyés à Poitiers, les soldats des troupes de terre, qui appartenaient à l'armée régulière, ne furent pas licenciés⁸³.

⁷⁸ ANC, MG 7, I, A 3, Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique Septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761, par J. C. B., fo 224 (transcription, p. 234).

⁷⁹ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 166-166v.

⁸⁰ C'est-à-dire les sergents et autres sous-officiers d'origine roturière.

⁸¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 288 (transcription, p. 339). Le fait que les soldats de la Marine aient été licenciés dès leur arrivée en France en 1760 concorde mal avec ce qu'écrit W. J. Eccles : « Quant aux soldats des troupes de la Marine qui rentrèrent en France, lorsqu'on chercha à les enrôler dans les régiments français, tous se désistèrent. Ainsi que le nota le maréchal de Senneterre, « leur réponse, quasi-unanime a été qu'ils savaient bien le chemin d'Halifax et qu'ils trouveraient bien le moyen de se rendre en Canada ». Et il ajoutait : « Tout ce qui revient de Québec et de Montréal paraît avoir un grand amour pour ce pays-là. » » (W. J. Eccles, dans DBC, vol. III, p. xxiv). Choiseul a supprimé les troupes de la Marine par ordonnance du 5 novembre 1761 (Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 618).

⁸² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 387-389 (transcription, p. 552-556).

⁸³ ANC, MG 1, Série B, vol. 113, fo 4 (transcription, p. 9); RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 195, Mémoire du Canada : « Les troupes de la Marine furent réformées à leur arrivée, et celles de terre se rendirent à Poitiers. »

Empêchés par la capitulation de Montréal de reprendre leur service, les officiers des troupes de la Marine, dont la plupart étaient canadiens, se voyaient ainsi privés de leur solde sans pouvoir s'employer à des occupations roturières qui les auraient fait déroger à leur noblesse. Il leur fut donc consenti un nouveau traitement⁸⁴ qualifié de « demi-solde » : 450 livres par année pour les capitaines, 300 pour les lieutenants, 150 pour les enseignes en pied et 120 pour les enseignes en second⁸⁵. L'ordonnance du 24 mars 1762 leur enjoignait de prendre résidence en Touraine dans les deux mois parce que « le bas prix des denrées pouvait leur faciliter le moyen d'exister »⁸⁶. La guerre terminée, la France aura ensuite un besoin moindre de militaires de sorte que plusieurs seront mis à la retraite ou resteront inutilisés.

Combien y eut-il de Canadiens, par naissance ou par immigration⁸⁷, parmi les 200 officiers, 2400 soldats et 1400 membres des familles des militaires, de l'administration civile et autres émigrants partis en 1760? Une bonne part des officiers, des membres de leur famille et de leur suite étaient canadiens, mais le nombre de ces derniers à l'intérieur des familles des administrateurs et des simples soldats reste plus difficile à évaluer. On pourrait d'abord estimer qu'un minimum de 150 des 2400 soldats embarqués en 1760 s'étaient mariés au Canada et qu'ils étaient partis avec leur épouse canadienne et, en moyenne, un enfant par foyer⁸⁸. Quelques épouses et enfants ont pu reporter leur départ à plus tard, mais la plupart avaient certainement dû vouloir profiter du transport offert en 1760 « aux dépens de Sa Majesté britannique »⁸⁹.

⁸⁴ ANC, MG 1, B vol. 115, fo 82 (transcription, p. 79).

⁸⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, fo 401 (transcription, p. 577).

⁸⁶ ANC, MG 1, Série F³, vol. 16, p. 159-160.

⁸⁷ Sont considérés Canadiens par immigration les immigrants ayant fondé une famille au Canada.

⁸⁸ Actuellement en cours de construction, la base de données informatisées sur les Canadiens passés en France à la Conquête recense à ce jour 137 militaires mariés au Canada et passés en France avec 129 épouses et précisément 129 enfants. Selon Yves Landry, 166 soldats des régiments de La Sarre et Royal Roussillon, soit plus de 15 % des effectifs, s'étaient mariés au Canada tout en poursuivant ensuite leur service militaire, dont peut-être 10 % allaient passer en France avec leur famille au départ des troupes. Yves LANDRY, « Mortalité, nuptialité et canadianisation des troupes françaises de la guerre de Sept ans », p. 309-310 et 314.

⁸⁹ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 168.

D'autre part, un certain nombre de soldats étaient eux-mêmes canadiens. Les mémoires que Bougainville avait présentés à Versailles en 1758-1759 proposaient que les meilleurs miliciens canadiens fassent « la campagne en entier incorporés pour un temps dans nos bataillons » et que « ceux qui seront incorporés feront chambrée avec les soldats, étant bien vêtus, tentés et nourris comme eux »⁹⁰. En fait, cette mesure avait déjà été mise en vigueur depuis que Montcalm avait incorporé en 1758 « trente Canadiens en état d'aller à la guerre (...) à cause de la quantité de mauvaises recrues »⁹¹. Le gouverneur Vaudreuil avait ensuite émis un règlement, le premier juin 1759, pour régulariser la situation et encadrer l'incorporation de Canadiens dans les troupes de terre⁹². D'après Lévis, « cent huit Canadiens choisis, tous tireurs (avaient alors été) incorporés dans les bataillons »⁹³. Les sondages effectués par l'historien Gilles Proulx montrent qu'environ 1 % des soldats des deux armées étaient canadiens, mais il est difficile de savoir si ce pourcentage rend juste compte de cette réalité⁹⁴. Il apparaît probable qu'au départ des troupes en 1760, plusieurs soldats canadiens, et plus particulièrement ceux qui avaient été incorporés dans les compagnies de la Marine, avaient dû préférer retourner dans leur famille; mais, dans les troupes de terre, Robert de Roquebrune en nomme une bonne quinzaine qui, parmi « des certaines d'autres soldats canadiens », précise-t-il, étaient passés en France où ils avaient pu continuer à servir dans les régiments où ils s'étaient parfaitement intégrés⁹⁵.

Le nombre de Canadiens parmi les officiers militaires et les soldats évacués en 1760 étant peut-être l'équivalent du nombre de non-Canadiens partis parmi les civils, on pourrait estimer, en résumé, que les évacués civils ont été sensiblement aussi

⁹⁰ ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 14, fo 3; RAPQ, vol. 4, 1923-1924, p. 33 et 30.

⁹¹ Henri-Raymond CASGRAIN, éditeur, *Collection de manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 7, *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes au Canada de 1756 à 1760*, p. 384.

⁹² Henri-Raymond CASGRAIN, éditeur, *Collection de manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 4, p. 171-174.

⁹³ Henri-Raymond CASGRAIN, éditeur, *Collection de manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 5, p. 326, Lettre de Montcalm à Bourlamaque, 5 juin 1759.

⁹⁴ Gilles PROULX, « Soldats à Québec, 1748-1759 », p. 540-541.

⁹⁵ Robert de ROQUEBRUNE, « L'exode des Canadiens après 1760 », p. 85.

nombreux que le total de Canadiens et avancer qu'environ 1400 Canadiens seraient passés en France en 1760.

L'année de l'Auguste (1761)

Les articles 20 à 25 de la capitulation de Montréal prévoyaient que « tous ceux dont les affaires particulières exigent qu'ils restent dans le pays, et qui ont la permission de monsieur de Vaudreuil », puissent y demeurer « jusqu'à ce que leurs affaires soient terminées ». Il avait aussi été convenu de laisser sur place « un commissaire et un écrivain du roi, pour avoir soin des hôpitaux et veiller à tout ce qui aura rapport au service de sa majesté très chrétienne », et que les représentants du munitionnaire et de l'agent principal de la Compagnie des Indes soient aussi autorisés à rester « jusqu'à l'année prochaine » pour régler leurs affaires⁹⁶. Furent ainsi dûment mandatés pour rester : Jean Marie Landriève des Bordes, commissaire aux affaires du roi⁹⁷, André Grasset de Saint-Sauveur et Joseph Brassard Deschenaux, secrétaires des gouverneur et intendant⁹⁸, Pierre Antoine Houdin, administrateur des affaires du munitionnaire Joseph Michel Cadet⁹⁹ et Joseph Fleury Deschambault, agent général de la Compagnie des Indes¹⁰⁰. Une liste mentionne par ailleurs 58 officiers de la Marine et 18 officiers réformés également restés au Canada¹⁰¹ d'où la plupart allaient partir l'année suivante en même temps que quelques centaines de soldats encore au pays. Ces départs de 1761 devaient alors théoriquement compléter l'évacuation générale de l'année précédente.

⁹⁶ ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 11-13.

⁹⁷ RAPQ, vol. 14, 1933-1934, p. 223-224, Papiers du chevalier Jean Guillaume Charles de Pantavit de La Pause de Margon.

⁹⁸ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 496.

⁹⁹ André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781*, p. 202.

¹⁰⁰ DBC, vol. IV, p. 289-291.

¹⁰¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, *Troupes des colonies (1737-1771)*, fo 399-400v (transcription, p. 574-576).

Un rôle nominatif mentionne 30 soldats des troupes de terre et 42 autres des troupes de la Marine qui, en raison de leur état de santé, étaient restés à Montréal et à Trois-Rivières après les départs d'octobre 1760, ainsi que les hardes et sommes d'argent qui leur avaient été données pour leur subsistance¹⁰². Pour sept d'entre eux, Jean Marie Landriève des Bordes a indiqué une date et un lieu de décès en 1760 ou 1761; pour les autres, il a inscrit la date où le soldat avait été renvoyé en France, soit le 12 mai 1761 pour la plupart, le 14 juillet 1761 pour quatre d'entre eux, ou le 10 octobre 1761 dans huit cas. On ignore le nombre des soldats malades et blessés restés à Québec en 1760, mais les huit soldats de Montréal et de Trois-Rivières représentent 16,7 % des 48 soldats que l'on sait être partis pour la France le 10 octobre 1761¹⁰³; or, si cette proportion restait la même pour l'ensemble des départs militaires de cette année-là, environ 430 soldats rétablis de leur maladie ou de leurs blessures seraient alors partis.

Selon le placard que le gouverneur Thomas Gage fit publier à Montréal le 7 avril 1761, le départ du 12 mai devait être d'un seul bateau¹⁰⁴, mais la France en verra arriver deux au début de juillet : le paquebot l'*Épreuve* au Havre¹⁰⁵ et le cartel *Prince William* arrivé à Calais avec « tant des soldats de terre que de la colonie, des matelots et habitants (...) venant de Québec »¹⁰⁶. Il n'a pas été retrouvé trace du départ du 14 juillet, mais le navire de cartel, le *Spence*, de Philadelphie, arriva à Calais vers la fin d'août ou au début de septembre, avec « des soldats des troupes de terre et des colonies, des habitants et gens de mer »¹⁰⁷. Le départ du 10 octobre reste le plus important et le mieux documenté.

Le 14 août, Gage faisait apposer une autre affiche demandant aux militaires restés à Montréal l'année précédente « et qui doivent passer cette année en France,

¹⁰² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 450-451 (transcription, p. 636-638), rôle dressé à Montréal, le 22 août 1762, par Jean Marie Landriève des Bordes.

¹⁰³ Voir infra.

¹⁰⁴ ANC, MG 23, G 1, vol. 4, 7 avril 1761, dans RAC, 1918, p. 68.

¹⁰⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 113, fo 148 (transcription, p. 208).

¹⁰⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 113, fo 150 (transcription, p. 210).

¹⁰⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 113, fo 195v (transcription, p. 254), le 4 septembre 1761.

leurs congés étant expirés » de bien vouloir s'inscrire en précisant « le nombre de leur famille qu'ils emmènent et la quantité de domestiques qu'ils auront, afin de faire arranger le nombre de vaisseaux qui seront nécessaires à ce sujet ». Le gouverneur promettait de les faire « avertir au temps de l'embarquement ». L'affiche ajoutait que « les particuliers (qui) voudront pareillement y passer n'auront (qu'à) donner leur nom au Secrétariat du Gouvernement »¹⁰⁸. À la même date, le gouverneur de Trois-Rivières faisait lui aussi publier un placard semblable¹⁰⁹ qu'il crut devoir renforcer d'une ordonnance le 20 septembre¹¹⁰.

Il a été retrouvé, dans les archives françaises, huit listes d'officiers, soldats et autres passagers embarqués pour la France sur trois navires le 10 octobre 1761. Les 18 officiers et 9 soldats des troupes de la Marine ainsi qu'un officier et 14 soldats des troupes de terre qui s'étaient embarqués sur l'*Auguste* firent naufrage sur les côtes du Cap-Breton et ne sont jamais parvenus à destination. Les vingt et un officiers et les onze soldats des troupes de la Marine, montés sur le *Jeanne* avec quinze autres passagers et neuf domestiques, débarquèrent à Saint-Malo le 8 février 1762 après une escale en Angleterre. Le *Molineux* (ou *Molinieux*) était aussi passé par l'Angleterre avec 21 officiers et 14 soldats de la Marine arrivés au Havre le premier janvier 1762¹¹¹.

¹⁰⁸ ANC, MG 23, G 1, vol. 4, 14 août 1761, dans RAC, 1918, p. 70-71.

¹⁰⁹ ANC, MG 23, G 1, vol. 4, 14 août 1761, dans RAC, 1918, p. 132-133 ; aussi dans *Placards, règlements, ordonnances, Etc. publiées par les gouverneurs de Montréal durant le règne militaire ou de 1760 à 1764*, p. 194.

¹¹⁰ ANC, MG 23, G 1, vol. 4, 20 septembre 1761, dans RAC, 1918, p. 135.

¹¹¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 407-460 (transcription, p. 587-651) et Série F⁴, vol. 27, Saint-Malo (1749-1818), fo 106-106v, Liste des avances de salaires faites aux officiers passant en France, du 10 octobre 1761; Liste des officiers et soldats embarqués sur la *Jeanne*, armé en cartel pour la France, même date; Liste des officiers et soldats embarqués sur le vaisseau l'*Auguste*, armé en cartel pour la France, même date; Liste des officiers et soldats embarqués sur le vaisseau le *Molineux*, armé en cartel pour la France; Liste des officiers et soldats des troupes de terre embarqués sur le vaisseau l'*Auguste*, armé en cartel pour la France, même date (deuxième liste); Liste des officiers et soldats arrivés au Havre le premier janvier 1762 par le paquebot le *Molineux* venant de Québec et des lieux où ils ont déclaré vouloir faire leur résidence; État de ce qui est dû par forme de conduite, conformément à la lettre du ministre du 13 janvier 1761, aux officiers soldats des colonies de Québec débarqués au Havre le premier janvier 1762 du paquebot le *Molineux*, fait au Havre le premier janvier 1762; Liste des officiers et autres venus de Québec sur le navire la *Jeanne*, capitaine Kennedy,

Mais ces listes de passagers sont assurément incomplètes puisque les trois navires anglais partis en cartel ne devaient certainement pas transporter que 61 officiers, 48 soldats et 24 autres passagers. Il faudrait majorer le nombre des passagers civils en ajoutant notamment les familles des militaires comme celles, sur le *Molineux*, des soldats Jean Condamine et Jean Perchel¹¹². Par ailleurs, d'autres sources révèlent que l'*Auguste* ne fit pas monter que les 42 passagers militaires rapportés ci-dessus, mais bien 97 militaires et 54 civils. En effet, un « État des officiers et soldats des troupes détachées de la Marine servants en Canada péris sur l'île du Cap-Breton dans le cartel l'*Auguste* allant à Québec en France en novembre 1761 » énumère nommément 20 officiers et fait état de « 60 sergents, caporaux, anspessades et tambours »¹¹³ auxquels il faudrait ajouter 2 survivants : le capitaine Luc de La Corne Saint-Luc et le soldat François Laforce¹¹⁴. Il y avait donc, au total, 21 officiers et 61 soldats de la Marine ainsi qu'un officier et 14 soldats des troupes de terre¹¹⁵. Le navire transportait en outre 16 femmes, 16 enfants, 21 commis, commerçants et domestiques¹¹⁶, soit 53 passagers civils noyés plus Pierre, un domestique survivant¹¹⁷. Bref, en tout et partout : 151 passagers civils et militaires dont environ la moitié étaient des Canadiens de naissance¹¹⁸.

On comptera donc, pour l'année 1761, trois départs en cartel, en mai, juillet et octobre, totalisant six navires connus ayant transporté peut-être sept ou huit cents passagers dont environ la moitié étaient des militaires. En généralisant la situation

armé audit lieu en cartel et débarqués à Saint-Malo le 8 février 1762. À propos du *Molineux*, voir aussi : ANC, MG 1, Série B, vol. 115, fo 16v (transcription, p. 20).

¹¹² Les soldats Jean Condamine et Jean Perchel s'étaient mariés à Québec, le 2 octobre 1752 et à Montréal, le 31 mars 1761.

¹¹³ ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21687, fo 37.

¹¹⁴ SAINT-LUC de LA CORNE, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écr. dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, p. 13.

¹¹⁵ Parmi eux, « les nommés Laforêt, caporal du régiment de Roussillon (et) Monier, caporal du Béarn » figurent parmi les survivants. SAINT-LUC de LA CORNE, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écr. dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, p. 13.

¹¹⁶ Hubert CHARBONNEAU, « Du nouveau sur les naufragés de l'Auguste », p. 263.

¹¹⁷ SAINT-LUC de LA CORNE, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écr. dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, p. 13.

¹¹⁸ Hubert CHARBONNEAU, « Du nouveau sur les naufragés de l'Auguste », p. 263.

observée sur l'*Auguste*, on pourrait supposer l'émigration vers la France en 1761 d'environ trois ou quatre cents Canadiens par naissance ou par immigration¹¹⁹.

Sous le régime militaire (1762-1763)

L'article 36 de la capitulation de Montréal avait bien établi ce principe :

Si par le traité de paix, le Canada reste à Sa Majesté britannique, tous les Français, Canadiens, Acadiens, commerçants et autres personnes qui voudront se retirer en France, en auront la permission du général anglais qui leur procurera le passage. Et néanmoins, si d'ici à cette décision il se trouvait des commerçants français, ou canadiens, ou autres personnes qui voulussent passer en France, le général anglais leur en donnerait également la permission. Les uns et les autres emmèneront avec eux leurs familles domestiques et bagages¹²⁰.

L'exode allait donc encore se poursuivre bien au delà des années 1760 et 1761. D'ailleurs, les départs massifs, auxquels on avait assisté depuis 1759, n'étaient pas sans inquiéter l'administration britannique qui avait parfaitement conscience que la conquête du Canada n'allait être déterminante, pour contrebalancer les volontés d'émancipation que les treize colonies commençaient à exprimer de plus en plus manifestement, que moyennant la sujétion de la population canadienne. Aussi, la politique britannique fut-elle de traiter les Canadiens avec bienveillance afin de n'entraver en rien leur évolution rapide vers l'assimilation à laquelle on les croyait destinés¹²¹. Le 12 décembre 1761, le secrétaire d'État, lord Charles Wyndham d'Egremont, écrivait au commandant en chef, sir Jeffrey Amherst, que rien n'importait davantage que de retenir les sujets français et de les empêcher de gagner les colonies qui allaient rester en possession de la France. Il demandait en outre d'utiliser la douceur, la conciliation et de faire usage des meilleurs moyens possibles pour bien traiter les Canadiens qui, en tant que nouveaux sujets du roi, avaient droit à l'entière protection de Sa Majesté britannique ainsi qu'à son humanisme et autres

¹¹⁹ Rappelons que sont considérés comme Canadiens par immigration les immigrants ayant fondé une famille au Canada.

¹²⁰ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 173v-174.

¹²¹ Michel BRUNET, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, p. 84 et 91.

avantages caractérisant son règne et faisant le bonheur de tous ses sujets¹²². De plus, afin de retenir à tout prix les Canadiens, d'Egremont recommanda « que les présentes intentions de Sa Majesté soient notifiées à tous ceux à qui il appartiendra afin que (...) tout sujet français puisse ressentir et goûter les doux effets de la puissante protection de Sa Majesté ». Ralph Burton, gouverneur de Trois-Rivières, s'empressa donc, le 19 mars 1762, de faire afficher des placards citant de larges extraits de cette lettre¹²³.

Au cours des semaines suivantes, les gouverneurs Thomas Gage, Ralph Burton et James Murray s'employèrent, à tour de rôle, à bien rassurer leurs supérieurs. Le premier, gouverneur de Montréal, écrivait le 20 mars 1762 :

À l'exception de ceux qui exerçaient des charges civiles et militaires sous le règne du monarque français, personne n'a quitté ce gouvernement pour passer en France. Je ne crains pas non plus de voir aucune émigration se produire lors de la conclusion de paix, car je suis persuadé que les habitants actuels resteront sous la domination anglaise. Je n'en connais pas qui se prépare à quitter ce gouvernement ou qui en ait manifesté l'intention : quelques femmes dont les maris sont en France se proposent peut-être d'aller les rejoindre à la conclusion de la paix, si ceux-ci préfèrent ne pas revenir au Canada¹²⁴.

Le 15 juin 1762, le colonel Burton abondait dans le même sens à propos de la population du Gouvernement de Trois-Rivières :

Les habitants, particulièrement les paysans, paraissent très satisfaits d'avoir changé de maîtres. Jouissant du libre exercice de leur religion, ils commencent à comprendre qu'ils ne sont plus des esclaves et qu'ils jouissent des bienfaits et des bontés de cet excellent gouvernement qui fait la félicité particulière de tous les sujets de l'empire britannique.

À ma connaissance, personne n'a encore quitté ce gouvernement et présentement il n'y a pas lieu de craindre l'émigration de la population. La haute classe seule, aura peut-être l'intention de quitter le pays s'il reste sous le gouvernement de la Grande-Bretagne. Ceux qui appartiennent à cette classe préfèrent ne pas aborder ce sujet vu qu'ils entretiennent

¹²² ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21697, fo 9-9v.

¹²³ ANC, MG 23, G1, vol. 4, Trois-Rivières, placard du 19 mars 1762, dans RAC 1918, appendice B, p. 142-143.

¹²⁴ ANC, MG 11, CO 5, vol. 62, fo 88v-89. La traduction en français est tirée de ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 82.

tacitement l'espoir que plus tard le pays retournera à ses maîtres d'autrefois¹²⁵.

À Québec, le 5 juin 1762, le gouverneur Murray se voulait tout aussi rassurant :

L'indulgence avec laquelle ils (les Canadiens) ont été traités tous les jours, la justice impartiale qui a été mise en œuvre à leur égard, comparées aux traitements qu'ils ont subis sans crainte, que loin d'avoir la moindre intention d'abandonner leurs habitations pour se retirer dans quelques colonies françaises, ils ne craignent rien moins que subir le sort des Acadiens et de se voir arracher de leur pays natal¹²⁶.

La poursuite de cette recherche aidera à mieux juger si les trois gouverneurs avaient une perception valable de la réalité mais, chose certaine, nombre de Canadiens attendaient dans l'expectative les conventions du traité qui allait clôturer la guerre et se préparaient discrètement à passer en France si jamais le Canada devait rester définitivement à l'Angleterre. Comme l'avait bien compris le gouverneur Burton, les Canadiens préféraient, en attendant, ne pas trop se compromettre avec les vainqueurs afin de ne pas être accusés de collaboration avec l'ennemi si jamais le Canada était restitué à la France. Le sort réservé à Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, discrédité après avoir rencontré sans autorisation les représentants du gouvernement britannique à Paris et à Londres, démontre que leur crainte n'était pas injustifiée¹²⁷.

Pour lors, et malgré leur bienveillance à l'égard de la population « la plus noble et brave au monde »¹²⁸, les autorités britanniques se montraient plutôt hostiles et

¹²⁵ ANC, MG 11, CO 5, vol. 62, fo 176v. La traduction en français est tirée de ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, *Document relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 73.

¹²⁶ Rapport du général Murray concernant le gouvernement de Québec ou Canada, dans ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 65.

¹²⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 354 (transcription, p. 200), le 11 août 1763, le président du Conseil de la Marine à Monsieur d'Éon; ANC, MG 11, CO 42, vol. 27, fo 193, mémoire du 7 septembre 1767.

¹²⁸ ANC, MG 23, G II 1, vol. (1) 2, fo 173, Lettre de Murray à Lord Eglington, 27 octobre 1764. « Perhaps the best and bravest people on the globe ».

méprisantes envers les membres de la noblesse canadienne¹²⁹. Restés au Canada ou passés en France avec les troupes, les Canadiens de l'élite attendaient de savoir si la France n'allait pas reprendre possession du Canada; sinon, ils se verraient obligés soit de prendre leur retraite au Canada, soit de tenter de poursuivre leur carrière en France. Dans le premier cas, ils savaient bien, eux dont le mode de vie était intimement voué au service dans l'armée ou l'administration, qu'ils ne pourraient pas être réemployés dans le service britannique et qu'ils n'auraient dans l'immédiat aucune possibilité d'un avenir intéressant, sauf peut-être, pour quelques uns, et seulement à titre exceptionnel en situation d'urgence, la possibilité de commander les volontaires canadiens que l'on recrutait pour mater la révolte de Pontiac. Aussi, à tort ou à raison, plusieurs croyaient-ils pouvoir réussir à se tailler dans l'Empire français une carrière beaucoup plus glorieuse, comme celle qu'allait avoir Louis Thomas Jacau de Fiedmont en Guyane, que celle à laquelle ils pourraient jamais aspirer en restant au Canada.

Il y eut donc encore des départs pour la France en 1762 et 1763, mais en nombre plus limité. Des « habitants du Canada » arrivèrent à Calais le 7 décembre 1763¹³⁰. D'autres avaient débarqué à La Rochelle le 24 novembre¹³¹. Quelques Canadiens étaient aussi arrivés à Saint-Malo, le 22 mai 1763, à bord du bateau l'*Ambition* provenant d'Angleterre, mais il semble que c'étaient, du moins en partie, des miliciens qui venaient d'être libérés de leur captivité à Southampton¹³². Ces mentions disjointes, et probablement partielles, permettent d'imaginer que peut-être de 150 à 200 Canadiens sont passés en France au cours des années 1762-1763.

¹²⁹ ANC, MG 23, G II 1, vol. (1) 2, fo 32-33, Lettre de Murray à Burton, le 17 novembre 1763; ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21662, fo 97v et 116v.

¹³⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 543 (transcription, p. 286).

¹³¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 118, fo 216 (transcription, p. 96).

¹³² À propos de ce navire, voir au chapitre 6, « Les Canadiens passés en France avec les Acadiens ».

Lorsque, le 12 février 1763, la population du Canada prit connaissance des articles préliminaires de paix convenus, à Paris, entre la France et l'Angleterre¹³³, le traité mettant fin à la guerre et fixant définitivement le sort de la Nouvelle-France avait été signé et ratifié depuis deux jours. Le gouverneur de Trois-Rivières n'en reçut le texte que le 16 mai et la population en fut informée le 21¹³⁴. Devant la tournure des événements, les Canadiens se voyaient alors obligés d'arrêter leur choix entre rester canadiens en acceptant de devenir sujets britanniques, ou rester sujets du roi de France en quittant un Canada irrémédiablement abandonné au pouvoir anglo-protestant. D'une façon comme de l'autre, ils devaient renoncer à une partie de ce qu'ils étaient et s'engager dans un avenir qui leur paraissait imprévisible.

Le dix-huitième mois de la Cession (1764)

Selon l'article 4 du traité de Paris,

Sa Majesté britannique convient en outre, que les habitants Français ou autres, qui auraient été sujets du Roi Très Chrétien en Canada, pourront se retirer en toute sûreté et liberté, où bon leur semblera, et pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté britannique, et transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui des dettes et de procès criminels. Le terme limité pour cette émigration sera fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité¹³⁵.

Les Canadiens désireux de passer en France devaient donc se dépêcher de vendre leurs biens, régler leurs affaires et quitter le Canada avant le 10 août 1764, jour où devait officiellement débiter le gouvernement civil que l'Angleterre allait mettre en place.

¹³³ ANC, MG 11, CO 42, vol. 24, fo 70-71, Gage à Egremont, 12 février 1763; MG 21, Add. Mss., vol. 21661, fo 264, Haldimand à Amherst, 12 février 1763.

¹³⁴ Marcel TRUDEL, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, p. 160.

¹³⁵ ANC, MG 23, I 4, dans ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 86.

Des Canadiens s'étaient plaint, en France, des multiples difficultés qu'ils avaient dû surmonter en quittant le Canada, en particulier de la vétusté des navires, des naufrages fréquents et du coût exorbitant de la traversée. Indigné, le gouvernement français avait alors voulu envoyer des navires chercher ceux qui persistaient à vouloir quitter le Canada, ce que l'Angleterre n'avait évidemment pas voulu permettre. Pour mieux faire les choses, le président du *Board of Trade*, lord George Dunk Montagu, comte de Halifax, avait demandé au gouverneur Murray de prévoir le nombre des Canadiens résolus à partir en 1764 afin de pouvoir envoyer un nombre suffisant de navires¹³⁶. Le 14 avril Murray lui répondait que, premièrement, les reproches étaient absolument non fondés, que non seulement, il n'avait mis aucun obstacle à l'émigration des nombreux Français et Canadiens partis en 1763, mais qu'il avait tout mis en œuvre pour faciliter leur départ et que personne n'avait exprimé la moindre plainte¹³⁷. Murray se disculpait comme il pouvait, mais le témoignage de Luc de La Corne Saint-Luc, concernant les dangers auxquels s'étaient exposés en 1761 les passagers de l'*Auguste*¹³⁸, corrobore les récriminations des mécontents. Selon la tradition populaire rapportée par Philippe Aubert de Gaspé, « le gouverneur Murray, considérablement radouci après la catastrophe de l'*Auguste*, traita (ensuite) les Canadiens avec plus de douceur, voire même plus d'égards »¹³⁹. Deuxièmement, selon Murray, le coût du voyage était alors de quinze guinées anglaises¹⁴⁰, c'est-à-dire 405 livres françaises¹⁴¹ mais Luc de La Corne dit avoir payé en 1761, au plus fort de l'inflation, il est vrai, 500 piastres d'Espagne, soit 3000 livres françaises, pour occuper « la chambre » de l'*Auguste* avec ses deux fils¹⁴². Cela était en effet fort cher payé pour des Canadiens à qui l'on demandait, en temps normal,

¹³⁶ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25 fo 5-7; MG 21, Add. Mss., vol. 21697, fo 19-19v.

¹³⁷ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 92-94.

¹³⁸ SAINT-LUC de LA CORNE, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écr. dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, p. 4.

¹³⁹ Philippe AUBERT de GASPÉ, Philippe, *Les Anciens Canadiens*, p. 215.

¹⁴⁰ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 92.

¹⁴¹ Les équivalences en livres françaises sont calculées selon la table publiée dans : Marcel TRUDEL, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, p. 85-86.

¹⁴² SAINT-LUC de LA CORNE, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écr. dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, p. 4.

entre 150 et 300 livres pour traverser sur un navire marchand ou à la table du capitaine sur un bâtiment du roi¹⁴³.

Les départs de 1764 allaient se faire dans l'ordre et sans incident. Le 22 mars 1764, le gouverneur Murray émit une proclamation rappelant avec sarcasme que « le terme approche auquel il faut que les Canadiens qui préféreront un gouvernement despotique à un gouvernement libre, passent en France »¹⁴⁴. Le 24 avril, il écrivait au lord Halifax ne pas encore savoir le nombre de ceux qui comptaient émigrer au cours de l'été, mais que ceux-ci allaient être peu nombreux et qu'il n'y aurait nul besoin de vaisseaux additionnels pour les transporter¹⁴⁵.

En amont, à Trois-Rivières, le gouverneur Haldimand ne croyait pas qu'il allait y avoir plus de vingt départs dans son gouvernement, peut-être même pas dix, affirmait-il le 18 avril¹⁴⁶. Le 26, il faisait tout de même apposer ce placard dans les paroisses de sa juridiction :

Comme le terme fixé par le dernier traité de paix pour l'émigration des habitants de ce pays approche, et qu'il est nécessaire de savoir le nombre des personnes qui sont déterminées à passer en France, afin d'être à même de pourvoir à leur passage avant la mauvaise saison; il est ordonné en conséquence à toutes personnes de quelque rang et condition qu'elles puissent être qui se trouvent dans ce cas, d'apporter leurs noms à notre Secrétariat sous l'espace de quinze jours à compter de la date de la présente ordonnance; il faudra qu'ils fassent aussi mention du nombre d'enfants et de domestiques qui doivent passer avec eux. Ces personnes peuvent être assurées qu'on ne souffrira pas qu'il leur soit fait aucune imposition, ni vexation de la part des capitaines des vaisseaux, soit pour le prix de leur passage, ou celui de leurs effets, le prix en sera réglé à Québec, et ils peuvent être certains qu'ils seront traités à tous ces égards, sur le même pied que le seraient les sujets nés de Sa Majesté¹⁴⁷.

¹⁴³ Gilles PROULX, *Entre France et Nouvelle-France*, p. 108; Marcel TRUDEL, « En route pour la Nouvelle-France! », p. 54.

¹⁴⁴ ANC, MG 23, G 1, vol. 4, dans RAC, 1918, p. 45; RAC, 1918, appendice B, p. 21, « Ordre aux capitaines de milice de s'assurer des Canadiens qui désirent passer en France », 22 mars 1764.

¹⁴⁵ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 78; MG 23, G II 1, vol. (1) 2, Letter book of general Murray, 1759-1765, fo 129.

¹⁴⁶ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 73.

¹⁴⁷ ANC, MG 23, G1, vol. 4, placard de Frédérick Haldimand, 26 avril 1764, dans RAC 1918, p. 178.

À la même date, à Montréal, le nouveau gouverneur Burton faisait apposer des placards semblables¹⁴⁸.

Aux dires d'Haldimand, le 20 juin, seulement deux femmes, deux enfants et un serviteur du gouvernement de Trois-Rivières avaient fait connaître leur projet de s'en aller¹⁴⁹ mais il dut probablement y en avoir davantage dans celui de Montréal. Le 21 août, Murray avait en main les noms de tous les Canadiens des trois gouvernements ayant manifesté leur intention de partir et croyait enfin pouvoir préciser au lord Halifax :

Qu'il n'y a pas plus de 270 âmes, hommes, femmes et enfants qui émigreront de cette province en conséquence du traité de paix et la plupart sont des officiers militaires avec leurs femmes, enfants et domestiques¹⁵⁰.

Si les dirigeants britanniques avaient compris qu'il n'était aucunement dans leur intérêt de favoriser le départ des Canadiens, ils ne retenaient guère les membres de l'élite croyant pouvoir plus facilement établir leur autorité sur la population canadienne si celle-ci perdait ses leaders naturels. Haldimand ne cachait d'ailleurs nullement ses sentiments à cet égard : « Je voudrais que nous fussions débarrassés de toutes les Croix de Saint-Louis et de tous les prêtres », écrivait-il le 15 avril 1764 à Gage¹⁵¹ qui, pour sa part, lui répondait le 13 mai souhaiter apprendre que tous les chevaliers de Saint-Louis étaient partis en France¹⁵². Mais les administrateurs britanniques allaient vite se rendre compte qu'il n'était guère avantageux de perdre ainsi les familles les plus influentes et les plus riches et que mieux valait chercher à gagner leur collaboration¹⁵³. Les « croix de Saint-Louis » ne pouvaient pas prêter le

¹⁴⁸ *Placards, règlements, ordonnances, Etc. publiées par les gouverneurs de Montréal durant le règne militaire ou de 1760 à 1764*, p. 135-136.

¹⁴⁹ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 98-99; MG 21, Add. Mss., vol. 21662, fo 142-142v, Haldimand à Gage, 29 mai 1764 et fo 147-147v, Haldimand à lord Halifax, 20 juin 1764.

¹⁵⁰ ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 127-128: « I take this opportunity (...) to acquaint your Lordship that there are not more than two hundred and Seventy Souls, Men, Women and Child who will emigrate from this Province en consequence of the treaty of peace; & that most of these are Officers their Wives Children & Servants.»

¹⁵¹ ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21662, fo 129v.

¹⁵² ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21662, fo 138v.

¹⁵³ Michel BRUNET, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, p. 73.

serment d'allégeance, écrivait Murray à Amherst le 4 décembre 1763, mais tous les autres officiers français pourraient faire de bons et utiles sujets si l'on savait les traiter judicieusement¹⁵⁴.

Dans ce contexte et compte tenu de toutes les mesures que les trois gouverneurs avaient prises pour bien planifier les départs de 1764, on pourrait supposer que peu ou pas de Canadiens ont dû se rajouter à ceux qui avaient fait enregistrer leur décision de partir et que le nombre de 270 départs, indiqué par Murray, doit être assez près de la réalité. Toutefois, le grand nombre de navires partis de Québec en 1764 laisse entrevoir une émigration plus abondante. Le 27 septembre, la *Gazette de Québec* faisait état du départ, à bord du *Général Murray*, d'une quinzaine de notables « et de 40 à 50 autres » passagers. Le 8 novembre, le journal rapportait le départ, la semaine précédente, du *Little William*, du *Royal George* et de l'*Elthan* en mentionnant les passagers les plus connus; l'édition du 21 février 1765 annonçait que le brigantin le *Canada* ainsi que les navires le *Général Murray* et le *London* étaient arrivés à Londres.

Obligés de transiter par l'Angleterre, les émigrants n'étaient pas nécessairement arrivés en France sur les mêmes navires que ceux sur lesquels ils s'étaient embarqués à Québec. Essayons d'y voir clair. Les archives coloniales françaises mentionnent l'arrivée à l'automne de 1764 d'au moins six navires en provenance du Canada. Les deux premiers arrivèrent à Calais vers la fin de septembre ou au début de novembre : un paquebot d'expédition de Douvres (Dover en Angleterre) avec 19 passagers et un autre navire avec 51 habitants du Canada¹⁵⁵. Après être aussi passés par Douvres, les officiers militaires qui s'étaient embarqués à Québec sur le *Nancy* arrivèrent ensuite à Calais à la fin de novembre¹⁵⁶. D'autres officiers et habitants du Canada passés par l'Angleterre furent encore débarqués dans

¹⁵⁴ ANC, MG 23, G II 1, vol. (1) 2, Letter book of general Murray, 1759-1765, fo 34.

¹⁵⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 350 (transcription, p. 227).

¹⁵⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 359 (transcription, p. 283).

le même port les 9 et 13 décembre¹⁵⁷. Enfin, le navire *Chevalier-de-Lévis* arriva à La Rochelle en décembre avec 65 officiers et habitants du Canada¹⁵⁸. Il est certain que le *Nancy* était parti de Québec et sans doute aussi, comme le laisse supposer son nom, le *Chevalier-de-Lévis*. Au total, au moins sept ou huit navires étaient donc partis de Québec : les *Général Murray*, *Little William*, *Royal George*, *Elthan*, *Canada*, *London*, *Nancy* et probablement aussi le *Chevalier-de-Lévis*. Or, ces navires n'avaient apparemment pas été les seuls à avoir quitter Québec en transportant des passagers.

La *Gazette de Québec*, qui commença à paraître à l'été de 1764, informait ses lecteurs du 28 juin 1764 de la présence dans le port de 18 navires alors que trois autres avaient déjà quitté avant cette date. Même si ces bâtiments, ainsi que tous les autres qui n'étaient pas encore arrivés, n'allaient pas nécessairement repartir de Québec avec à leur bord des passagers canadiens émigrant en France, plusieurs le firent assurément car les capitaines de plusieurs d'entre eux firent paraître dès juillet des annonces pour en recruter : le *Général Murray*, le *Little William*, le *Royal George*, le *London* ainsi que le *Nancy* ont déjà été mentionnés ci-dessus, mais le journal faisait aussi savoir que le *Bonny Lass*, le *Royal Exchange*, le *Saint-Louis* du capitaine Gilbert¹⁵⁹, le *Castor*, le *Friendship*¹⁶⁰, l'*Anna*, et le *Neptune* étaient tous prêts à recevoir des passagers pour la France ou la Grande-Bretagne¹⁶¹. Voilà donc au moins une quinzaine de navires à avoir transporté des passagers en 1764 ou, tout au moins, à avoir cherché à le faire.

Par ailleurs, Québec n'était plus l'unique port d'embarquement pour l'Europe puisque les Canadiens pouvaient aussi se rendre à Saint-Pierre et Miquelon, à

¹⁵⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 385v (transcription, p. 297).

¹⁵⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, Rochefort et La Rochelle, fo 113 (transcription, p. 336); Série F^{5B}, vol. 29 La Rochelle (1763-1830), non folioté, Rôle des 65 passagers venant de Québec et débarqués du *Chevalier-de-Lévis*.

¹⁵⁹ Le 6 septembre, l'annonce du *Saint-Louis* précisait que ce navire allait en France alors que les autres navires se rendaient en Angleterre. Il sera plus avant abondamment question de ce capitaine Gilbert.

¹⁶⁰ Parti le 25 novembre, le *Friendship* (le journal traduit : l'*Amitié*,) sera avarié et volontairement échoué à Baie Saint-Paul. La *Gazette de Québec*, 13 décembre 1764.

¹⁶¹ La *Gazette de Québec*, des 28 juin au 8 novembre 1764.

Halifax, à Boston ou à New York. Ainsi, le 29 novembre 1764, le négociant Alexandre Dumas prévenait les lecteurs de la *Gazette de Québec* de son intention de partir au cours des deux prochaines semaines, c'est-à-dire probablement après la fermeture du port et le départ du dernier bateau. Quoi qu'il en soit, et malgré l'impression d'une émigration peut-être plus abondante, le Tableau 4 retiendra ci-après le nombre indiqué par le gouverneur Murray de 270 Canadiens émigrés en France en 1764.

Un exode qui se poursuit

Le 29 octobre 1764, le gouverneur Murray écrivait aux lords du Board of Trade qu'il fallait bien peu de choses pour satisfaire les Canadiens : leur permettre de siéger dans les jurys et leur donner des juges ainsi que des avocats qui puissent comprendre leur langue, à défaut de quoi, poursuivait-il, Sa Majesté risquait de perdre la plus grande partie de ce bon peuple¹⁶². C'est donc dire que Murray redoutait que l'émigration des Canadiens se poursuive au delà de la période d'émigration officiellement accordée par le traité de Paris. Les Canadiens ne manquaient d'ailleurs pas l'occasion d'appuyer leurs doléances en brandissant eux-mêmes cette menace comme le firent les habitants de Trois-Rivières qui, à l'été de 1763, avertissaient d'Egremont qu'« ils se verraient avec le plus grand regret forcés (de s'en aller) comme ils en ont la liberté (...) si leur religion n'était pas incessamment assurée »¹⁶³. Aussi, afin d'encadrer les départs qui devaient éventuellement encore se poursuivre durant un certain temps, et pour s'assurer que personne ne parte en laissant des dettes impayées, Murray émit une ordonnance enjoignant, le 6 novembre 1764, toute personne ayant l'intention « de quitter cette province » de demander un passeport au Secrétariat du Gouvernement trente jours avant la date prévue¹⁶⁴.

¹⁶² ANC, MG 11, CO 42, vol. 25, fo 168.

¹⁶³ ANC, MG 11, CO 42, vol. 24, fo 212, Pétition des habitants de Trois-Rivières à Egremont.

¹⁶⁴ RAC 1913, p. 58, Ordonnance pour empêcher qu'aucune personne ne quitte la province sans passeport.

On compte parmi ces nouveaux départs ceux des Canadiens de l'élite sociale qui, après quelques années d'absence, étaient repassés au pays pour chercher leur famille, régler leurs affaires ou vendre leurs biens. C'est le cas, par exemple, de Pierre Roch de Saint-Ours, passé en France en 1763, revenu au Canada l'année suivante et autorisé, le 9 mars 1765, à y demeurer encore deux ans pour l'arrangement de ses affaires; son fils, Paul Roch de Saint-Ours, lieutenant au régiment du Dauphin, allait pendant ce temps encaisser la pension de son père¹⁶⁵. Le 19 mars 1765, Jean-Baptiste François Charly recevait aussi la permission d'aller chercher sa famille au Canada¹⁶⁶. De retour à Québec depuis l'année précédente, Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, était à son tour autorisé, le 7 juin 1765, à y rester tout le temps nécessaire sans que son absence ne puisse nuire à son avancement¹⁶⁷. Repassé au Canada en 1763 pour disposer de ses biens, Paul Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil se voyait pareillement accorder, le 30 octobre 1766, une prolongation de deux années supplémentaires¹⁶⁸.

Après la période d'émigration officiellement allouée par le traité de Paris, c'est-à-dire au delà de l'année 1764, les départs du Canada allaient être non seulement ceux de ces quelques officiers, fonctionnaires, négociants et autres qui avaient pris du temps à mettre de l'ordre dans leurs affaires, mais aussi ceux des Canadiens qui avaient voulu expérimenter ce qu'allait être la vie sous le nouveau régime avant de se décider à le quitter. Simplement pour citer quelques exemples de flagrants retardataires, le marchand Louis Marie Boileau de Richebourg, marié à Montréal le 9 février 1756, s'embarqua pour la France le 28 octobre 1770 et perdit ses biens dans un naufrage qui compromit son projet d'acquérir une plantation en Guyane¹⁶⁹. Qualifié de soldat à son mariage à Deschambault le 2 novembre 1760, Jean Barthélemy Desmarais fera baptiser son cinquième enfant à Grondines le 14

¹⁶⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 122, fo 69 (transcription, p. 56).

¹⁶⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 122, fo 81v (transcription, p. 69-70).

¹⁶⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 122, fo 187 (transcription, p. 146).

¹⁶⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 125, fo 435 (transcription, p. 222).

¹⁶⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 149, fo 497-497v (transcription, p. 158-159), le 29 décembre 1774 et vol. 152, fo 173 (transcription, p. 84), le 31 mai 1775; Série E, vol. 36, Dossier Boileau de Richebourg.

juillet 1775, avant d'émigrer en France avec sa famille et d'avoir encore au moins deux autres enfants dont Louis Jean Desmarais, né à Chartres (en Eure-et-Loir) le 14 janvier 1781 et marié à Ancenis (en Loire-Atlantique) le 3 floréal de l'an XII (23 avril 1804).

Les départs effectués entre 1765 et 1770 et plus tard sont encore peu documentés. Les archives françaises consultées ne mentionnent en effet que les passagers provenant du Canada débarqués à Calais en octobre¹⁷⁰ et en décembre 1765¹⁷¹. Au Canada, la *Gazette de Québec* rapportait les navires en partance, par exemple : les *Little William*, *London*, *Nancy*, *Roi de Russie*, *Deux-Frères*, *Royal George*, *Édouard et Anne* ainsi que l'*Espérance* entre les 20 juin et 5 septembre 1765, mais sans rien révéler sur leurs passagers. Par contre, le journal publiait régulièrement les communiqués des Canadiens voulant faire savoir leur intention de partir et demandant à ceux avec qui ils pouvaient avoir des affaires en suspens de bien vouloir se manifester pour les régler.

Il est donc pour l'instant assez difficile d'avancer un ordre de grandeur pour ces émigrations tardives qui allaient encore se poursuivre même au delà de l'année 1770. Les Canadiens partant souvent à la tête d'une famille, le Tableau 4 inscrira un total quelque peu arbitraire d'environ 300 Canadiens émigrés au cours des années 1765 à 1770.

Les retours définitifs

Les défaites militaires avaient contraint les soldats, les officiers et bien d'autres Canadiens à devoir partir sans savoir si, à l'issue de la guerre, la France n'allait pas recouvrer le Canada, auquel cas ils seraient revenus au bercail où la vie aurait tout simplement repris son cours comme auparavant. L'avenir des choses ne fut

¹⁷⁰ ANC, MG 1, Série B, vol, 122, fo 357 (transcription, p. 252), le 2 novembre 1765.

¹⁷¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 125, fo 61 (transcription, p. 50), le 28 février 1766.

clairement déterminé qu'à la signature du traité de Paris où chacun s'était tout à coup retrouvé en situation de falloir choisir entre rentrer chez soi en se soumettant à l'autorité du vainqueur ou quitter définitivement un Canada perdu par la force des armes. En attendant d'être en mesure de pouvoir développer un compte-rendu plus détaillé de l'exode de la Conquête et des effectifs canadiens y ayant pris part, le présent survol peut difficilement rendre juste compte de ceux qui firent au moins un aller-retour entre la France et le Canada avant de se décider soit à rester, soit à partir pour de bon.

Dès le début de l'été 1763, une vingtaine de Canadiens, surtout des officiers militaires, étaient passés de la France à l'Angleterre afin de rentrer au Canada. Ils avaient signé, le 3 juillet à Londres, un contrat avec Nicholas Le Mesurier, capitaine du vaisseau le *Dauphin*, qui s'engageait à partir le 9 août avec suffisamment de bière et de cidre à fournir aux passagers qui, selon les spécifications portées au contrat, promettaient de se munir, pour leur part, des provisions suivantes pour leur « extraordinaire » :

Vingt-cinq jambons de quinze livres de poids, cent quatre-vingt poules, quinze moutons, une demi-barrique d'eau-de-vie, cent livres de beurre, huit livres de thé, huit livres de café, trente-cinq livres de sucre en poudre et en pain et trois cochons gras¹⁷².

Bien d'autres Canadiens allaient aussi rentrer chez eux quoiqu'il n'ait été retrouvé dans les archives françaises et britanniques qu'un nombre assez restreint d'officiers militaires et autres Canadiens dûment autorisés, à compter de juillet 1763, à repasser au Canada. Les passeports qu'ils avaient obtenus leur permettaient d'aller y régler leurs affaires mais bon nombre d'entre eux avaient bel et bien l'intention d'y rester une fois pour toutes.

Liste 1

¹⁷² Service des archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, Q 1/30, le 3 juillet 1763, Accord entre Nicholas Le Mesurier, maître du *Dauphin* et plusieurs personnes pour la traversée de Londres à Québec.

**Canadiens officiellement autorisés
à passer au Canada en 1763-1764 pour régler leurs affaires¹⁷³**

Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur général
 Paul Joseph Lemoyne de Longueuil, gouverneur de Trois-Rivières
 Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay, lieutenant du roi
 Michel Jean Hugues de Péan, major de Québec
 Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes, aide-major
 Paul Perrault, major des milices
 Joseph Michel Cadet, munitionnaire général

Charles Deschamps de Boishébert, Jean-Baptiste Hertel de Rouville, Daniel Marie de Jonquaire Chabert, François Marie Picoté de Belestre, Pierre Roch de Saint-Ours des Chaillons et Charles François Tarieu de Lanaudière, capitaines

Joseph Zacharie Robutel de Lanoue, capitaine réformé

Jean Clément Bleury de Sabrevois, Claude Joseph Boucher de Niverville, Pierre Louis Boucher de Niverville et de Montisambert, Pierre Hertel de Beaubassin, Pierre Louis Rastel de Rocheblave et Joseph Marie Rémy de Montmidy, lieutenants

Louis Charles François Gédéon de Catalogne, Jean-Baptiste François Charly, Jean-Baptiste Drouet de Richarville, Jacques Hertel de Chambly, Joseph Hippolithe Hertel, Jean-Baptiste Houtelas, Antoine Juchereau Duchesnay, François Linctot, Hyacinthe Godefroy de Linctot, Louis René Godefroy de Normanville et Honoré Étienne Robbert de La Morandière, enseignes

Jean-Baptiste Ambroise, Étienne Charest de Lauson et son frère Joseph Dufy Charest, hommes d'affaires, André Chauvet, élève pilote, Étienne Doré, Yves Ézéquiél dit Chiquet, maître charpentier, André et Jean-Baptiste Larivière, Pierre Lavoie ou Savoie et Louis Roux ou Rousse.

Ce relevé est nettement imparfait. D'une part, certains Canadiens mentionnés ci-dessus ne sont en réalité jamais revenus au Canada ou n'y ont effectivement fait qu'un court séjour pour régler leurs affaires; d'autre part, cette liste est bien incomplète puisqu'un certain nombre (quelques dizaines peut-être) de Canadiens revenus en 1763 et 1764 n'y figurent pas, notamment Joseph Michel Legardeur de

¹⁷³ ANC, MG 1, Série B, vol. 116, Saint-Pierre et Miquelon, fo 12-12v (transcription, p. 165), vol. 120, fo 107-198 (transcription, p. 82-156) et vol. 122, fo 81v (transcription, p. 69-70; MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 487-488 (transcription, p. 691-692); MG 1, Série F^{5B}, vol. 44, Calais, Passagers pour l'Angleterre, 1763; MG 11, CO 42, vol. 25, fo 10-11, St-James, Halifax à Murray, le 12 mai 1764 et fo 71-72, Halifax à Murray, St-James, 9 juin 1764; SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 171, fo 372, vol. 172, fo 193 et vol. 174, fo 45.

Croisille et de Montesson qui revient au Canada en 1763¹⁷⁴ et Claude François Boucher de Laperrière qui allait rentrer de Paris l'année suivante¹⁷⁵. Les retours se sont par ailleurs poursuivis bien au delà de l'année 1764 : Pierre Paul Margane de Lavaltrie reviendra en septembre 1765¹⁷⁶, Adrien Régis Berthelot d'Artigny en 1766¹⁷⁷, Charles Louis Tarieu de Lanaudière au printemps de 1768, Joseph Fleury Deschambault en 1769¹⁷⁸ et Michel Amable Berthelot d'Artigny en 1770¹⁷⁹. Parmi les cas extrêmes : Joseph Dupont Duchambon ne reviendra qu'en 1794¹⁸⁰.

Dans un premier temps, en 1763, le gouverneur Murray voyait ces retours d'un fort mauvais œil. Il écrivait à Burton, le 17 novembre 1763, que les nombreux gentilshommes, que le roi de France avait autorisés à repasser au Canada pour régler leurs affaires, devaient faire l'objet d'une surveillance particulière et il ajoutait, non sans un certain mépris, que la plupart d'entre eux, même s'ils avaient leurs goussets pleins d'argent, n'avaient en réalité aucune affaire à transiger ni un seul sou dans la colonie. Leur intention véritable, considérait-il, était de rester au Canada pour devenir sujets britanniques¹⁸¹. Mais Murray en était rapidement venu à juger la situation plus favorablement lorsqu'il écrivait à Amherst, le 4 décembre 1763, que l'arrivée d'un certain nombre d'officiers français était tout à fait naturelle et que, si ceux qui étaient chevaliers de Saint-Louis ne pouvaient pas prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre, les autres pourraient faire de bons et utiles sujets britanniques si l'on savait les traiter judicieusement¹⁸². N'empêche que, malgré ces bons sentiments, le

¹⁷⁴ Service des archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, Q 1/30, le 3 juillet 1763, Accord entre Nicolas Le Mesurier, maître du *Dauphin* et plusieurs personnes pour la traversée de Londres à Québec.

¹⁷⁵ ANC, MG 1, Série D² C, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 400-404 (transcription, p. 512-525); Mariage à Montréal, le 22 octobre 1764.

¹⁷⁶ ANC, MG 11, CO 42, vol. 27, fo 295.

¹⁷⁷ Archives départementales de la Gironde, Série 6B, Amirauté de Guyenne, vol. 53, fo 114, passeport du 11 avril 1766.

¹⁷⁸ DBC, vol. 4, p. 290.

¹⁷⁹ Archives départementales de la Gironde, Série 6B, Amirauté de Guyenne, vol. 53, fo 265, passeport du 16 mai 1770.

¹⁸⁰ DBC, vol. 4, p. 271.

¹⁸¹ ANC, MG 23, G II 1, vol. (1) 2, Letter book of general Murray, 1759-1765, fo 32-33.

¹⁸² ANC, MG 23, G II 1, vol. (1) 2, Letter book of general Murray, 1759-1765, fo 34.

gouverneur croyait encore, en septembre 1765. « que tous ceux qui venaient de France étaient autant d'espions que cette cour envoyait au Canada¹⁸³ ».

Les retours répondant à une grande variété de situations et s'échelonnant sur plusieurs années, leur étude, comme d'ailleurs celle de l'ensemble de l'exode de la Conquête, devra être menée avec grande minutie. Elle exigera la découverte, l'analyse et l'interprétation de chaque cas particulier afin de distinguer les Canadiens qui revenaient simplement chercher leur famille ou régler leurs affaires de ceux qui rentraient définitivement. Il faudra encore distinguer ceux qui étaient tout bonnement rentrés chez eux à l'issue de la guerre et du traité de Paris; ceux qui avaient fini par revenir après avoir vainement tenté d'obtenir une pension satisfaisante ou un emploi à la hauteur de leurs prétentions; ceux qui, en poursuivant leur carrière en France, avaient fini par se rendre compte que leur niveau de vie et leur avenir seraient peut-être meilleurs au Canada; ceux qui, après leur carrière, avaient voulu finir leurs jours auprès des leurs; ceux qui avaient dû fuir la Terreur en se réfugiant au Canada¹⁸⁴, etc. Il se pourrait par ailleurs que les retours véritables, définitifs et bien cernés se révèlent relativement peu nombreux. Faute d'être partis suffisamment longtemps pour laisser des traces bien visibles dans les archives françaises, les Canadiens revenus rapidement après être partis donnent presque toujours aux chercheurs contemporains l'impression de n'avoir jamais quitté le Canada¹⁸⁵. Cela est notamment le cas de la plupart des officiers militaires canadiens qui partirent avec les troupes entre 1759 et

¹⁸³ ANC, MG 11, CO 42, vol. 27, fo 295.

¹⁸⁴ Dom Guy-Marie OURY, « Une famille canadienne dans la tourmente révolutionnaire. Le Chevalier de la Corne », p. 67-94.

¹⁸⁵ Il existe, par exemple, une controverse sur la question à savoir si Ignace Philippe Aubert de Gaspé a oui ou non séjourné en France vers 1760-1761 (Voir DBC, vol. 4, p. 37). Il pourrait en être de même à propos du notaire Louis Léonard Aumasson de Courville, auteur présumé du *Mémoire du Canada*. « Les vents nous furent fort favorables, lit-on dans ce mémoire. Cependant, aux approches des Açores, nous eûmes beaucoup de calme, et le quarante-cinq ou quarante-sixième jour du départ de Québec nous mouillâmes dans la rade de La Rochelle. Il n'y eut point de malades ni de morts pendant le cours de la traversée, quoique nous fussions fort mal à notre aise, par la grande quantité que nous étions dans chaque vaisseau. » Par contre, Aumasson de Courville semble ne pas avoir fait cette traversée en 1760, ayant reçu une nouvelle commission de notaire le premier octobre 1760 et séjournant ensuite à différents endroits avant de se fixer à Saint-Denis-Richelieu. RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 195, *Mémoire du Canada*, (voir l'extrait intégralement reproduit à l'Annexe « H »); DBC, vol. IV, p. 39; Aegidius FAUTEUX, « Le S... de C... enfin démasqué », p. 231-292.

1761 et dont ceux qui revinrent à compter 1763 forment une bonne partie des deux tiers de la noblesse que l'on considère comme étant restée au Canada¹⁸⁶.

Environ 4000 Canadiens partis à la Conquête

Le Tableau 4 reprend, en guise de synthèse préliminaire, les effectifs estimés des vagues successives d'émigration engendrées par la guerre de Sept Ans et la Conquête :

Tableau 4

Émigration canadienne vers la France au cours de la guerre de Sept Ans et la Conquête (estimations)

Années	Effectifs
1754-1758	500
1759	900
1760	1400
1761	400
1762-1763	200
1764	270
1765-1770	300
Total	≈ 4000

Sur une population civile (et militaire ?), en 1760, de 70 000 habitants, environ 4000 Canadiens par naissance et par immigration (personnes nées au Canada, s'y étant mariés ou y ayant eu au moins un enfant) seraient donc passés en France au cours de la période marquée par la guerre de Sept Ans, la Conquête, le régime militaire, la Cession et les premières années du régime britannique. Le Canada aurait ainsi perdu de 5 à 6 % de sa population et cela sans même comptabiliser les quelques milliers de militaires, administrateurs, négociants et autres Français métropolitains

¹⁸⁶ Lorraine GADOURY, *La Noblesse de Nouvelle-France*, p. 156; *Id, La Famille dans son intimité*, p. 49.

rentrés chez eux à la fin de la guerre. Alors que le taux annuel moyen de mortalité avait atteint les 3.8 % au cours des années 1756-1760¹⁸⁷, les pertes par émigration venaient ainsi s'ajouter à celles par décès dans une longue et douloureuse saignée marquant dramatiquement la période de la Conquête et des débuts du régime britannique.

Les quelques historiens qui se sont penchés sur cet exode en ont jusqu'à maintenant mésestimé l'ampleur sous prétexte, souvent, que l'apport des 500 ou 600 soldats français restés au pays¹⁸⁸ et des 1900 réfugiés acadiens arrivés entre 1755 et 1763¹⁸⁹ avaient pu compenser, du moins par le nombre, les pertes définitives dues à l'émigration¹⁹⁰. Ils se sont aussi souvent laissés entraîner dans le débat sur la décapitation sociale sans porter toute l'attention qu'il aurait été souhaitable à l'impact économique, politique, familial et social qu'a dû représenter une perte démographique aussi considérable, soit un Canadien sur 17 ou 18 dont environ le tiers de l'élite canadienne avec toute son influence, ses projets et ses capitaux. En tenant compte de l'arrivée, dans la province de Québec entre les années 1760/63 et 1800, de peut-être 1500 à 2000 ressortissants anglo-américains et britanniques établis par mariage¹⁹¹, de 800 déportés acadiens revenus de Nouvelle-Angleterre¹⁹², de 1300 à 1400 soldats allemands restés en 1783¹⁹³ et de quelque 323 nouveaux immigrants

¹⁸⁷ Jacques HENRIPIN et Yves PERON, « La transition démographique de la province de Québec », p. 43.

¹⁸⁸ Voir supra.

¹⁸⁹ John DICKINSON, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », p. 60.

¹⁹⁰ « Quelques milliers d'individus retournèrent en France lors de la Conquête. Mais les soldats de la guerre de Sept Ans qui se fixèrent ici par mariage compensèrent largement les pertes encourues, en nombre tout au moins. (...) La Conquête n'est pas un événement bien perceptible dans l'histoire démographique canadienne-française. » Hubert CHARBONNEAU, « Les francophones du Québec de 1608 à 1960 », p. 16.

¹⁹¹ Ceux-ci sont difficiles à dénombrer. Selon la recherche de Marcel Fournier, 579 « Anglo-protestants adultes » se sont établis au Canada entre 1760 et 1765. À l'estimation de Frederick Haldimand, le Canada comptait environ 2000 habitants d'origine britannique en 1780. Marcel FOURNIER, *Les Européens au Canada des origines à 1765 (Hors France)*, p. 268; ANC, MG 11, CO 42, vol. 40, fo 183-184, Haldimand à Germain, 25 octobre 1780.

¹⁹² John DICKINSON, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », p. 60.

¹⁹³ Jean-Pierre WILHELMY, *Les mercenaires allemands au Québec*, p. 11, 188-190 et 237.

d'origine française¹⁹⁴, il aura fallu quarante ans d'immigration, soit jusque vers 1800, pour compenser la perte des 4000 Canadiens passés en France entre 1754 et 1770¹⁹⁵.

En attendant que la recherche entreprise permette d'identifier individuellement bon nombre des Canadiens partis en même temps que disparaissait la Nouvelle-France et de découvrir où ils sont allés et ce qu'ils sont devenus, il ressort nettement d'ores et déjà que l'exode de la Conquête avait impliqué des effectifs assurément beaucoup plus nombreux que l'estimation de 2000 personnes que l'historiographie a retenue jusqu'à maintenant et que cet exode, composé de différentes vagues successives, avait représenté un mouvement migratoire beaucoup plus complexe que la simple image globalisante du « Canadien parti à la Conquête ».

Environ 4000 Canadiens seraient donc passés en France au même moment où des déportés acadiens s'y trouvaient déjà depuis 1758 et que d'autres continuaient d'arriver. Les « habitants de l'Amérique septentrionale », Acadiens et Canadiens, avaient à nouveau rendez-vous avec l'Histoire et allaient souvent voir leurs destins encore se recroiser. Les 4000 Acadiens que l'on disait être en France en 1763, même si ce nombre devait probablement aussi inclure des Canadiens¹⁹⁶, n'étaient plus que 2566 minutieusement recensés, dix ans plus tard, dans différentes villes portuaires¹⁹⁷; plusieurs avaient en effet déjà quitté la France pour revenir en Acadie ou pour émigrer au Canada, en Louisiane ou dans une colonie comme la Guyane. Qu'en était-il alors des 4000 Canadiens passés en France entre 1754 et 1770? Davantage dispersés que les Acadiens, ils n'ont jamais été systématiquement recensés en tant que collectivité et plusieurs avaient déjà aussi quitté la France, soit pour revenir au Canada, soit pour

¹⁹⁴ Marcel FOURNIER, *Les Français au Québec, 1765-1865*, p. 54.

¹⁹⁵ Hubert CHARBONNEAU, Bertrand DESJARDINS, André GUILLEMETTE, Yves LANDRY, Jacques LÉGARÉ et, François NAULT, *Naissance d'une population*, p. 124. Quatre mille immigrants se sont établis par mariage au Canada entre 1760 et 1799.

¹⁹⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 367 et 405 (transcription, p. 206 et 214); Ernest MARTIN, *Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, p. 57 et 104-105.

¹⁹⁷ Ernest MARTIN, *Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, p. 105.

poursuivre leur destin dans une autre colonie. C'est donc vers ceux qui s'étaient rendus jusqu'en Guyane que se posera maintenant notre regard.

Deuxième partie

Les Canadiens passés en Guyane (1762-1765)

Tous ces infortunés citoyens qui abandonnèrent leurs pères pour aller tenter fortune dans un nouveau monde furent la malheureuse et funeste victime d'un ministre ambitieux et mauvais calculateur qui abusait pour lors de la trop grande bonté du roi; ils périrent de misère.

Registre paroissial de Chauvigny (Vienne) par où passèrent des groupes de colons recrutés pour la Guyane¹

¹ Cité dans Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 398.

Chapitre 3

L'entreprise de colonisation de la Guyane

La politique d'accueil envers les immigrants canadiens

Depuis 1758, la France accueillait des déportés acadiens ainsi que les ex-habitants des îles Royale et Saint-Jean. Les Canadiens qui commencèrent à arriver par la suite furent au début assimilés aux Acadiens de sorte que les projets de réinstallation en Guyane ou aux Malouines avaient été ouverts sans distinction à tous les « ci-devant habitants de l'Amérique septentrionale ». Les Canadiens indigents avaient également droit à la même allocation de subsistance que les Acadiens, soit six sols par jour. On songea même au cours de l'été de 1761 à réduire le nombre des Acadiens touchant cette allocation, et à n'en plus faire bénéficier que ceux qui en avaient le plus grand besoin, afin d'être mieux en mesure de secourir « plusieurs pauvres familles du Canada » que « les derniers paquebots arrivés d'Angleterre ont transportées en France »¹. Mais, dans les faits, on en viendra vite à plutôt appliquer la politique inverse consistant à faire preuve de prodigalité et de compassion à l'égard des Acadiens, qui avaient tout perdu par loyauté envers le roi, et de beaucoup plus de parcimonie à l'endroit des Canadiens passés volontairement en France après avoir vendu, du moins théoriquement, tous leurs

¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 113, fo 160 (transcription, p. 225), Circulaire du 27 juillet 1761; voir aussi fo 170 (transcription, p. 232), Lettre à Monsieur Arquier, doyen et curé à Boulogne, le 11 août 1761.

biens au Canada². L'entreprise de colonisation de la Guyane paraît particulièrement révélatrice de la politique française de gestion de l'arrivée des immigrants d'Amérique Septentrionale, politique qui, comme on le verra, aura notamment pour effet de donner plus facilement une réaffectation en Guyane aux officiers militaires déportés de Louisbourg qu'à ceux arrivés de Québec et de refuser en 1769 aux Canadiens désireux de passer en Guyane les mêmes avantages que ceux dont les Acadiens bénéficiaient depuis longtemps.

Le rêve de Choiseul

Après toutes les passions et les entreprises d'exploration auxquelles la légende de l'Eldorado avait donné lieu au XVI^e siècle, la Guyane avait connu, à partir de 1604, toute une série de tentatives infructueuses de peuplement³. Les 1200 colons français conduits en 1664 par Joseph Antoine Le Fèvre de La Barre allaient enfin parvenir à fonder une colonie durable, mais leur implantation n'enclencha qu'une croissance démographique bien mitigée puisqu'on ne recensait en 1698 que 352 habitants de race blanche au sein d'une population totale de 1885 habitants, les autres étant des esclaves et quelques gens de couleur libres⁴. En 1762, à la veille de la grande entreprise de colonisation de Choiseul, la Guyane ne comptait que 6550 habitants dont à peine 750 blancs et 700 autochtones⁵. La Guyane évoluait alors dans une économie de plus ou moins grandes plantations esclavagistes de sorte que, jusqu'à cette date, la France n'avait encore jamais senti l'utilité de déployer beaucoup d'efforts pour y établir une population blanche. De 1677 à 1763, la population

² Voir notamment ANC, MG 1, Série B, vol. 124, fo 83-83v (transcription, p. 33-37), le 27 août 1766.

³ Voir notamment : Maurice PIANZULA, *Des Français à la conquête du Brésil (XVII^e siècle)*.

⁴ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 12; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 82; Lucien-René ABÉNON et John A. DICKINSON *Les Français en Amérique. Histoire d'une colonisation*, p. 142 (Voir aussi d'autres données p. 154); Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 120-121.

⁵ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 79. Voir aussi : Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 366; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 37.

d'origine européenne était en effet passée de 249 à 679 personnes, mais la population esclave de 1374 à 6997⁶.

Puis soudainement, avant même la signature du traité de Paris, le secrétaire d'État Étienne François duc Choiseul avait décidé de développer l'empire colonial de la France afin d'avoir plus d'atouts en main lors des négociations de paix. La guerre de Sept Ans avait amplement mis en évidence la nécessité de réorganiser la marine française pour assurer la défense des colonies des Caraïbes et permettre éventuellement la prise de la Jamaïque et des autres colonies anglaises des Antilles. Aussi, devenait-il nécessaire, du moins aux yeux du ministre, de peupler la Guyane destinée à devenir dorénavant un lieu de refuge ainsi qu'une base de ravitaillement et d'appui à la future flotte de guerre⁷.

Aucune colonie n'offre à la France autant d'avantages que la Guyane, écrivait Choiseul en 1763, pour remplacer celles que la guerre nous a enlevées, pour assurer la défense de celles qui restent et pour nous procurer des moyens d'attaque et de diversion contre nos ennemis naturels ou contre leurs alliés, si la guerre se rallume un jour entre eux et nous⁸.

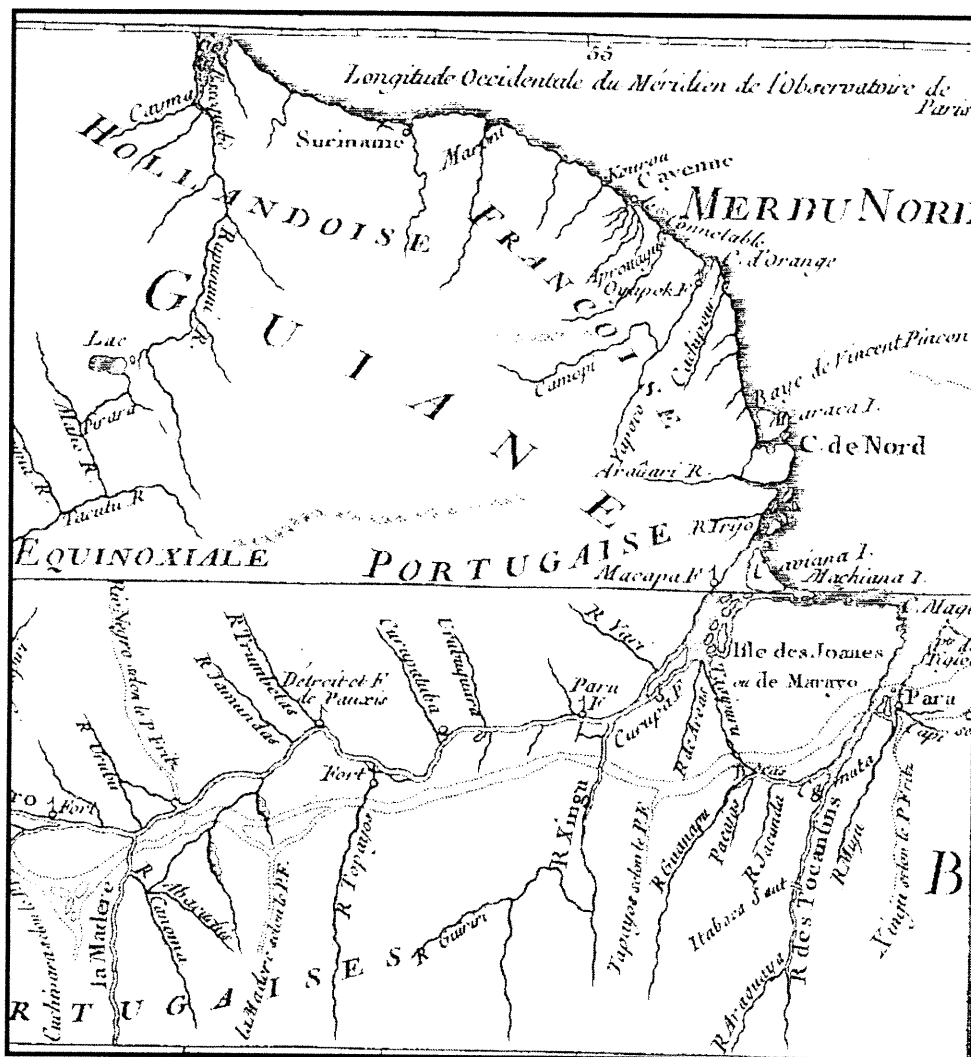
Nul ne s'étonnera par ailleurs que dans son ardent désir de fortifier la Guyane et de la peupler de colons d'origine européenne, Choiseul n'en poursuivait pas moins des intérêts personnels. En association avec son cousin, le duc de Praslin, et son parent, le banquier allemand Bombarde, il avait entrepris de se faire concéder tout le territoire compris entre les rivières Maroni et Kourou. Inspiré par l'idéologie

⁶ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 37; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 165.

⁷ R. John SINGH, « L'importance stratégique des colonies antillaises dans la politique française de l'après-guerre », p. 40-43; Charles-André JULIEN, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 303; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 272-274.

⁸ Bibliothèque nationale, Fonds français, vol. 6244, fo 83, cité dans R. John, SINGH, « L'importance stratégique des colonies antillaises dans la politique française de l'après-guerre », p. 41.

physiocrate, il se complaisait à s'imaginer en grand seigneur colonisateur et ambitionnait de devenir vice-roi d'une nouvelle Nouvelle-France équinoxiale⁹!



1. Carte de la Guyane

Détail d'une carte publiée en 1778 dans un ouvrage du mathématicien Charles Marie de La Condamine¹⁰.

⁹ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 124-126; Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 298; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 61; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 159; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 17 et 26; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 273.

¹⁰ Détail de la *Carte du Cours du Maragnon ou de la grande Rivière des Amazones dans sa partie navigable depuis Jean de Bracamoros jusqu'à son embouchure et qui comprend la Province de Quito, et de la Côte de la Guiane depuis le Cap de Nord jusqu'à Essequibè*. Levée en 1743 et 1744 et assujettie aux observations astronomiques de M. de La Condamine de l'Académie

Gravé par J. B. P. Tardieu, résidant à Malines.
Cliché : Bibliothèque nationale du Québec
Montage : Robert Larin

Recrutement de colons

Les Acadiens et les Canadiens réfugiés dans les ports devenaient des candidats tous désignés pour cette nouvelle entreprise de colonisation. Aussi, le 26 décembre 1762, Choiseul avait-il envoyé une circulaire aux intendants et commissaires des ports « où il y a des familles de l'Amérique Septentrionale » dans laquelle il annonçait que même si les secours du roi allaient continuer d'être distribués au cours de l'hiver, il fallait tout de même prévoir leur suppression éventuelle et « pressentir d'avance » les familles « exposées à la misère » afin de les faire passer à la Guyane ou aux Antilles, « en leur observant que dans ce cas, le roi continuerait de leur accorder la même grâce » qu'en France, et ce « indépendamment des petits secours et de la protection » qui leur seraient apportés « à mesure qu'il se présenterait de ces familles » dans ces colonies¹¹.

Parallèlement à cette pression, « La Compagnie française de la Guyane » avait remis douze propositions écrites aux députés que les Acadiens réfugiés à Nantes avaient envoyés à Paris pour discuter du projet. Entre autres choses, la compagnie s'engageait à donner aux volontaires dès leur embarquement : un habit complet pour la traversée, un autre pour travailler, un troisième pour le dimanche ainsi que d'autres « vêtements propres à les garantir dans les premiers temps des ardeurs du soleil ainsi que des fraîcheurs et des incommodations des nuits et de celles des pluies ». La compagnie promettait aussi de les transporter gratuitement et de les loger à ses frais dans des « logements ou casernes » jusqu'à ce que l'on puisse leur donner des concessions de 90 arpents mesure de Paris, dont 60 en bons terrains labourables et

Royale des Sciences. Publiée dans Charles Marie de LA CONDAMINE, *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis la côte de la Mer du Sud, jusqu'aux côtes du Brésil & de la Guyane, en descendant la rivière des Amazones*, nouvelle édition, Maëstricht, Jean-Edme Dufour et Philippe Roux, 1778, xvi-379 p.

¹¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 115, fo 333 (transcription, p. 320-321).

cultivables moyennant, à partir de la cinquième année, un cens annuel du produit de quatre « pièces » de tabac, de café ou de ce que produira l'habitation pour chaque arpent labourable. Il serait également accordé à chaque famille « deux nègres faits et en état de travailler et labourer » ainsi que les « ustensiles et agrès » requis et les « outils matériaux, filets et engins nécessaires » à ceux qui décideraient de pratiquer un métier. La compagnie s'engageait en outre à leur fournir pendant trois ans « les farines, bœufs, lard et autres vivres » indispensables. Elle promettait encore les mêmes concessions, faveurs, avantages et facilités aux Acadiens célibataires et aux enfants atteignant l'âge de se marier et de fonder un foyer¹².

On peut aisément comprendre combien ces offres alléchantes ont pu tenter les déracinés acadiens ainsi que les ex-habitants des îles Royale et Saint-Jean que l'on avait dépossédés de tous leurs avoirs. Les Canadiens que la Conquête avait conduits, et continuait de conduire, en France étaient tout autant à la recherche d'une occasion de se ré-établir quelque part et de recommencer une nouvelle vie. Certains d'entre eux ont certainement dû recevoir des propositions semblables, sinon les mêmes. Ainsi, pour plusieurs Acadiens, Canadiens et ex-habitants du gouvernement de Louisbourg et même, on le verra, pour d'autres encore présents en Nouvelle-Écosse et au Canada, l'invitation de Choiseul paraissait difficile à refuser... du moins de prime abord. Les Canadiens avaient d'ailleurs déjà quelque intérêt pour la Guyane où un des leurs, Antoine Lemoyne de Châteauguay, le cadet de la célèbre famille Lemoyne, avait été nommé gouverneur en 1737. Son administration avait été excellente, mais sa santé l'avait finalement obligé à devoir prendre les eaux en France¹³ où le ministre l'avait ensuite nommé gouverneur de l'île Royale en 1745. Il était décédé à Rochefort le 21 mars 1747 avant même d'avoir pu occuper ses nouvelles fonctions¹⁴. Son successeur en Guyane avait été, jusqu'en 1763, Gilbert Guillouet d'Orvilliers dont le père et le

¹² ANC, MG 1, Série C^{11D}, vol. 10, Propositions faites à Paris aux députés acadiens de Nantes pour l'établissement des familles acadiennes à la Guyane. Document cité intégralement à l'Annexe « J ».

¹³ *Le Messager de l'Atlantique*, bulletin de liaison de l'Association Falaise-Acadie-Québec, no 32, premier trimestre 1996, p. 2; Guy FRÉGAULT, *François Bigot*, vol. I, p. 113; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 105-106.

¹⁴ Pour sa biographie : ANC, MG 1, Série E, vol. 76, Dossier personnel.

grand-père étaient assez bien connus au Canada où ils avaient servi entre 1682 et 1693¹⁵. Par la suite, en 1762, Choiseul avait proposé à Bougainville de prendre le gouvernement de la Guyane mais celui-ci avait préféré se consacrer à la réalisation de son projet aux Malouines¹⁶.

Le projet de colonisation de la Guyane portait toutefois ses propres impératifs puisque « la colonie (allait devoir) être élevée rapidement à un degré de population

¹⁵ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 30 et 206; DBC, vol. II, p. 279-281. Rappelons par ailleurs que Joseph Antoine Lefebvre de La Barre avait également été gouverneur de la Guyane de 1664 à 1666. Son gendre, Rémy Guillouet d'Orvilliers, originaire du Bourbonnais, gouverneur à Cayenne de 1706 à 1713, avait servi en Nouvelle-France de 1685 à 1687. Son fils, Claude, qui avait servi au Canada avec lui, lui succéda comme gouverneur de la Guyane (DBC, vol. I, p. 453-454; vol. II, p. 279-281; Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 99). Bien d'autres personnages ont laissé leurs traces au Canada et en Guyane comme Émery de Caën (il « mourut dans l'île de Cayenne, ou il fut inhumé avec les honneurs réservés aux chefs de mer et de guerre »), Claude de Razilly, Prouville de Tracy, Jean-Baptiste Patoulet (secrétaire de Jean-Talon), Nicolas Daneau de Muy, etc. (L.- M. CARLES, *Les Dieppois dans l'épopée canadienne, XVII^{me} et XVIII^{me} Siècles*, p. 52; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 18, 44 et 60-61; DBC, vol. II, p. 176.)

Par ailleurs, un ancien soldat surnommé « Canada » (où il avait dû déjà servir) s'était recyclé dans le commerce avec les autochtones de la Guyane. Remontant l'Oyapock en 1721 et 1722, il s'était aventuré assez loin en territoires inexplorés (Henri FROIDEVAUX, *Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIII^e siècle (1720-1742)*, p. 12-16. Un mémoire des explorations de Canada, conservé aux Archives nationales, Série C¹⁴, vol. 13, fo 18-19, est cité avec annotations, p. 58-61).

À la même époque et à l'inverse, un autre soldat avait émigré au Canada après être passé par la Guyane. Né le 15 octobre 1696 à Anais en Charente, Pierre Ringuet (Michel Ringuet, meunier du moulin de Fayolle, près de Jauldes en Charente & Marie Arbos) s'était marié le 24 juin 1716 à l'église Notre-Dame de Coulgens (Charente). Le 13 juillet 1717, au cours d'un séjour chez son beau-frère, il visita un navire amarré à Rochefort sur lequel il fut retenu et enrôlé de force dans les troupes de la Marine ! Son épouse allait faire baptiser un fils, Jean, quelques jours plus tard, le 18 juillet 1717, à l'église de Coulgens. Au bout de huit mois passés sans se plaindre au quartier des recrues de l'île d'Oléron, Pierre Ringuet s'embarqua pour la Guyane le 15 mars 1718 sur le *Comte de Courson*. Le 24 avril 1719, il s'adressa à Cayenne au gouverneur Claude Guillouet d'Orvilliers en prétextant son engagement involontaire pour demander d'être réformé et de pouvoir aller retrouver sa femme et s'occuper de ses affaires. Après enquête, Ringuet fut effectivement libéré de ses obligations militaires au début de 1720. Devenu soldat-canonnier dans la compagnie de François Pierre Rigaud de Vaudreuil, Pierre Ringuet dit Cayenne et dit Delaunay/Delonay fut hospitalisé pour une première fois à l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 septembre 1722. Sa femme et son fils Jean ont également immigré au Canada. S'étant fait meunier, Pierre Ringuet est décédé à Baie Saint-Paul le 29 mars 1765 (Adrien L. RINGUETTE, « Pierre Ringuet, soldat malgré lui »).

Au chapitre des éléments communs à l'histoire de la Guyane et du Canada, ajoutons la Compagnie Cap du Nord qui tirait son nom d'un établissement qu'elle avait fondé dans les années 1643-1647 entre les fleuves Amazone et Orénoque et qui, en 1663, leva à Dieppe 95 engagés pour le Canada (Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 77; Robert LARIN, « Engagés pour le Canada à Dieppe », p. 163-172).

¹⁶ RAPQ, vol. 4, 1923-1924, p. 393, Journal de M. de Bougainville.

auquel il n'est pas probable que les Anglais la laissent parvenir tranquillement »¹⁷. Aussi, le nombre d'Acadiens et de Canadiens alors réfugiés en France, aussi élevé fût-il, n'était aucunement à la mesure de l'ambitieux projet du duc de Choiseul qui, espérant transférer 18 000 personnes en Guyane¹⁸, fit procéder à un recrutement intense sur tout le territoire de la France de même qu'en Suisse et en Allemagne. Pas moins de 3250 personnes, en grande partie des Français, étaient déjà prêtes à s'embarquer à la fin de juillet 1763¹⁹, mais Choiseul fit intensifier encore davantage le recrutement en Alsace et en Rhénanie²⁰ où des placards, apposés aux portes des églises, laissaient lire :

Les Européens qui passent dans ce beau pays qui donne deux récoltes y obtiennent un terrain en propriété en arrivant. Ils y sont nourris, logés, bien habillés et fournis de tout ce qui leur est nécessaire pour eux, leurs femmes et leurs enfants pendant deux ans et demi, et on leur donne tous les outils dont ils ont besoin pour la culture de la terre et des différents métiers, ainsi que tous les secours en cas de maladie. On ne leur demande aucun droit, ni impôt, et on ne les inquiète point sur leur croyance. On leur paye le voyage pour se rendre à Rochefort, d'où on les transporte gratis à la Guyane, et ils ont en attendant la subsistance durant le temps qu'ils séjournent dans ce port, et leur est payé en outre avant leur embarquement une somme de 50 livres par famille composée du père, de la mère et d'un enfant, et dix livres par tête d'enfant s'il s'en trouve davantage dans la famille, afin de les mettre en état de se pourvoir des hardes les plus nécessaires pour leurs traversées, pendant laquelle ils sont nourris gratis. On recevra aussi les juifs²¹.

D'autre part, et parallèlement à cette campagne de recrutement, plusieurs Acadiens, Canadiens et ex-habitants du gouvernement de Louisbourg passés en

¹⁷ Lettre de Anne Robert Turgot (intendant du Limousin et frère de Étienne François Turgot, gouverneur de la Guyane) à Jean-Baptiste Thibault Chanvalon (intendant de la Guyane), le 18 février 1763, citée dans Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 19.

¹⁸ Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 273; Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 347.

¹⁹ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 369.

²⁰ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 365-398.

²¹ Cité dans Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 69. Voir un de ces placards dans Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 52.

France à la suite de la Déportation et de la Conquête furent personnellement recrutés pour la Guyane en raison de leur expérience, de leur savoir-faire et de leurs qualifications professionnelles : soldats, officiers militaires, officiers de justice, majors de milice, sages-femmes, ouvriers spécialisés de l'ex-chantier naval de Québec et autres personnes naguère « entretenues par le roi au Canada ».

L'hécatombe

La responsabilité de l'entreprise de colonisation avait été confiée à Antoine Brûletout de Préfontaine lequel s'embarqua à Rochefort sur le *Jason*, le 16 mai 1763, et mit pied à Cayenne, le 8 juillet, avec 127 hommes²². Ce premier contingent de colons comprenait 45 Irlandais²³ recrutés parmi ceux que le chevalier Arzac de Ternay avait ramenés de Terre-Neuve²⁴ ainsi que, selon divers auteurs, « quelques familles canadiennes qui avaient fui la domination anglaise »²⁵. Cette dernière assertion ne doit toutefois pas être interprétée bien au delà des deux Canadiens mentionnés à l'Annexe « A »²⁶ puisque ces auteurs considèrent souvent les Acadiens, les Canadiens ainsi que les ex-habitants du gouvernement de Louisbourg comme formant un seul groupe homogène qu'ils qualifient volontiers de « canadien ».

Pendant ce temps, la campagne de recrutement avait été à ce point efficace que les volontaires s'entassaient de plus en plus nombreux dans des camps de rassemblement où de multiples difficultés avaient fait perdre le contrôle de la

²² SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 172, fo 112-119, 191 et fo 287-288; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 72-76; Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 348-349.

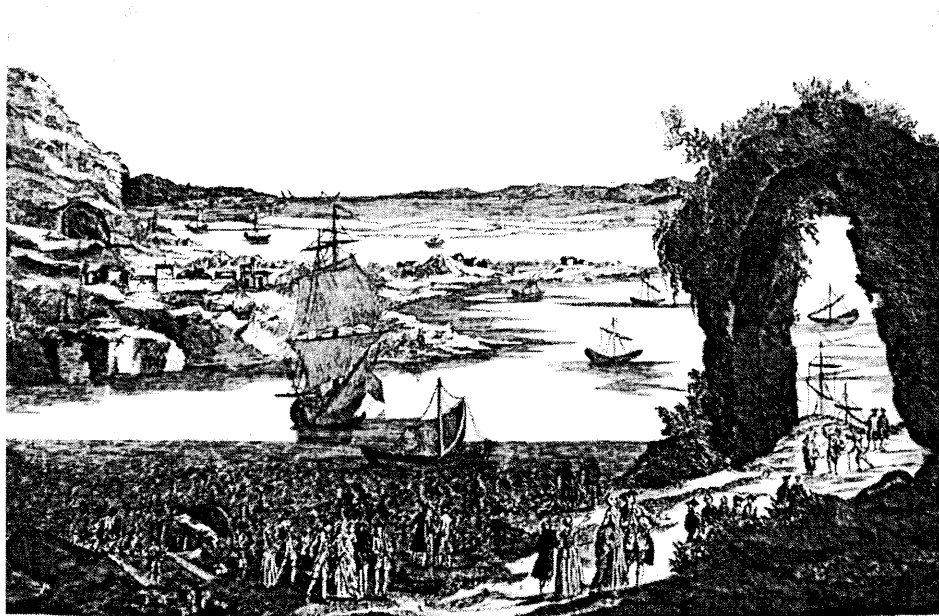
²³ Bernard CHERUBINI, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 188.

²⁴ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 43-44; DBC, vol. IV, p. 33-35.

²⁵ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 130; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 162-163; *Idem*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 9-10; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 64-66.

²⁶ Soit Joseph Compagnon ainsi que le nommé Duvergé, nos 28 et 30.

situation et conduit Choiseul à décider de « se débarrasser » des colons en les faisant prestement passer en Guyane²⁷. Partirent donc successivement, entre les 19 août et 12 octobre 1763, quatre bateaux conduisant 200, 291, 30 et 176 colons. À son tour, à la fin de novembre, l'intendant Jean-Baptiste Mathieu Thibault de Chanvalon se mettait en route à la tête d'un important convoi transportant 1425 colons arrivés à Cayenne le 20 décembre²⁸. D'autres bâtiments mirent ensuite la voile avec des contingents tout aussi nombreux. L'un de ceux-ci, composé de douze navires, partit le 19 février 1764 de l'île d'Aix, servant de rade au port de Rochefort, avec 1406 passagers²⁹ qui commencèrent à arriver en Guyane à partir du 29 mars³⁰.



2. Arrivée de l'intendant Chanvalon en France équinoxiale

²⁷ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 731, 28 février 1764.

²⁸ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 172, fo 405-406, 413, 480-481, 28 mai 1763; vol. 174, fo 59, 377-379, 455-457; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 169; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 93-94; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 131; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 63; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 380; Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 349.

²⁹ Le convoi conduisait en outre 440 autres colons vers d'autres colonies dont 10 pour l'île de la Désirade.

³⁰ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 111-112 et 221.

Malgré son titre, cette gravure représente l'arrivée de l'intendant Chanvalon à Cayenne, le 20 décembre 1763. Quatre jours plus tard, il se rendait à pied à Kourou (la France équinoxiale) où des canots transportaient des colons.

Gravure d'après un dessin fait sur les lieux par un officier espagnol
Archives départementales de la Guyane française

L'administration française se hâtait d'envoyer des colons massivement et de s'en débarrasser sans trop se soucier de savoir si la Guyane était en mesure de les recevoir en aussi grand nombre³¹. Le commissaire général du port de Rochefort, Jean Joseph Choquet³², en était d'ailleurs parfaitement conscient et avait prévenu Choiseul de

L'embarras pour ne pas dire le désordre, où doit se trouver une peuplade de cette espèce qui débarque dans une colonie que l'on établit et qui peut ne pas être en état d'en recevoir une si grande quantité à la fois. (...) En ne se pressant pas de les envoyer, les ennuis qu'ils nous occasionnent ne sont point à comparer à ceux qu'ils causeraient, et leur conservation est plus certaine.

Mais, dans son insouciance, le ministre lui avait froidement répondu : « Vous ne saurez prendre de trop promptes mesures pour hâter leur départ »³³. Choiseul n'était pourtant pas si inconscient, mais il solutionnait les difficultés qu'il entrevoyait avec un certain cynisme comme en fait foi son empressement, dès le 13 février 1763, à faire engager à Marseille six joueurs de tambourin pour une période de trois ans :

Cette colonie étant dénuée de tout objet de dissipation et ces familles étant dispersées et livrées à elle-mêmes, surtout dans les moments où elles ne seront pas occupées, il m'a paru nécessaire de prévenir la mélancolie dont elles pourraient être atteintes à la suite d'un travail pénible et de réflexions sur l'éloignement de leur pays natal, ce qui pourrait occasionner beaucoup de maladies parmi ces nouveaux habitants, de leur procurer quelques joueurs de tambourin qui n'auraient d'autre occupation que de les divertir dans les moments où ils en voudraient faire usage. Cette

³¹ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 365-398, en particulier p. 396.

³² Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 369.

³³ Lettre de Monsieur Choquet au ministre, le 25 novembre 1763 et lettre de Choiseul à Monsieur Choquet, le 3 décembre 1763, citées dans Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 57. Voir aussi : SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 455-457 et 513-514.

attention pour ces familles, indépendamment des secours qui leur seront donnés sur les lieux, ne pourra produire qu'un bon effet³⁴.



3. Quelques soldats, musiciens et concessionnaires arrivés à Cayenne en 1763

Gravure d'un artiste inconnu

Archives départementales de la Guyane française³⁵

Ainsi déclenchée prématurément et en accéléré, l'exécution du programme de peuplement de la Guyane échappa bientôt à tout contrôle. Les convois de colons partaient à l'improviste et dans un désordre indescriptible. Les membres d'une même famille se retrouvaient sur différents bateaux. Les bagages, que l'on avait empilés sur les quais et laissés sans surveillance, étaient embarqués pêle-mêle sans égard à leur destination tant et si bien que l'on reçut en Guyane des bonnets de laine et des patins destinés au Canada alors que des apothicaires, des médecins et des caisses de

³⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 40 (transcription, p. 22), 13 février 1763. Le 25 avril, les musiciens avaient été engagés et s'apprêtaient à partir (fo 159-159v, transcription, p. 119-120). L'un de ces tambourinaires était Blaise Peysson, âgé de 19 ans (Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 131). Choiseul fera recruter neuf autres musiciens à Strasbourg en 1764 (Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 272-273).

³⁵ Il n'a pas été possible de retrouver cette gravure dans les collections des Archives départementales de la Guyane française. Faut de mieux, ce cliché a été tiré de Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, gravure insérée en hors-texte entre les pages 132 et 133.

médicaments avaient été oubliés³⁶! Des milliers de colons furent débarqués en Guyane en pleine saison des pluies et la dysenterie eut tôt fait d'envahir le nouvel établissement. La fièvre, le scorbut et autres maladies ainsi que le manque de vivres, d'eau potable et de médicaments firent des ravages épouvantables. Les colons mouraient de faim et d'épuisement pendant que d'autres continuaient d'arriver. Lui-même malade, Louis Thomas Jacau de Fiedmont écrivait de Kourou, en septembre 1764 :

J'avais fait des entrepôts d'hommes de deux en deux lieues. La maladie les y a attaqués. Sur plus de 600 hommes, on n'en trouve pas vingt en état d'aller avec les concessionnaires (...) Car ils tombent malades partout, dans tous les entrepôts et tous à la fois le même jour³⁷.

Il fut alors résolu à la hâte d'envoyer des Acadiens³⁸ et 410 Allemands dans les îles du Diable, à une vingtaine de kilomètres au large de Kourou, que l'on rebaptisa cyniquement îles du Salut pour ne pas trop les décourager³⁹! C'est aussi à l'improviste que l'on concéda des terres jusqu'à quinze ou vingt lieues en amont de la rivière Kourou et dont plusieurs jouxtaient les abords de la forêt vierge⁴⁰. On y déposa des colons que l'on abandonna ensuite presque sans ressources tant et si bien que sur les 9000 identifiés individuellement par Pierre Thibaudault, il n'en survivait plus que 1780 en février 1765⁴¹.

³⁶ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 132; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 277-278.

³⁷ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 105 et 107, (transcription, p. 3 et 5), Lettres de Fiedmont, les 5 et 14 septembre 1764. Le chirurgien Campet a laissé cette autre description de l'état de la situation : « Ici sont les fébricitants. (...) Là sont les dysentériques qui se plaignent que le riz qu'on leur donne n'est pas assez cuit, qu'il est épais, que le bouillon de bœuf salé leur donne des tranchées et que celui des tortues les dévoie. À droite sont les scorbutiques qui ont la bouche et les jambes ulcérées. (...) En effet, d'environ 600 malades qui sont décédés ce mois-ci, nous estimons qu'il y eût à peu près 400 qui en ont été les victimes (de la dysenterie). » Cité dans André SAUSSE, *Populations primitives du Maroni (Guyane française)*, p. 3-4.

³⁸ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 116v (transcription, p. 8).

³⁹ Charles-André JULIEN, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 320; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 77.

⁴⁰ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 183.

⁴¹ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 152.

Émile Lauvrière et bien d'autres historiens ont raconté l'histoire de la malheureuse tentative d'établissement en Guyane⁴². Entre 9000 colons pour les uns et 17 000 colons pour les autres auraient été envoyés pour fonder l'établissement de Kourou. Après une compilation extrêmement minutieuse, Pierre Thibaudault arrivait en 1995 à un total d'environ 9000 personnes, dont 8632 nommément identifiées arrivées entre juillet 1763 et février 1765⁴³, mais le cas particulier des Canadiens démontre que sa recension n'est pas exhaustive et que bien des colons étaient passés par d'autres voies que celles explorées par ce chercheur. L'historien Jean Tarrade, quant à lui, parle de 11 500 paysans rhénans et alsaciens et de 4500 candidats français, acadiens et autres provenant du reste du Royaume⁴⁴. Pour sa part, Jacques Michel avance 6500 Allemands, 2600 Français, 700 Canadiens/Acadiens, 600 Saintongeais, 300 Suisses, 300 soldats des troupes nationales, 250 Maltais, 200 Savoyards, 50 Irlandais et 50 Italiens pour un total certainement sous-estimé d'environ 12 000 personnes⁴⁵. Faisant un relevé serré des différents convois, Bernard Cherubini s'est heurté à beaucoup d'imprécision et de contradictions dans les

⁴² Notamment : Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 182-187; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 123-147; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 157-196; *Idem*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 5-22; Chales-André JULIEN, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 312-323; Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane »; Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 296-301; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 272-281; Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 346-350.

⁴³ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 152.

⁴⁴ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 375; Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 298.

⁴⁵ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 90.

sources⁴⁶, mais les estimations les plus réalistes se situeraient autour de quatorze à seize mille personnes transportées entre mai 1763 et mai 1764⁴⁷.

Ayant tourné au désastre, la tentative d'établissement à la rivière Kourou fut presque complètement abandonnée. Au bilan, environ 10 000 colons étaient morts peu après leur arrivée. Selon l'intendant Chanvalon, 3000 autres « acclimatés » (c'est-à-dire survivants) avaient été rapatriés en France en janvier 1765⁴⁸. D'autres avaient été évacués à Cayenne, ailleurs en Guyane, ou dans une autre colonie. Selon le recensement du premier octobre 1765, il ne restait plus au poste de Kourou que 355 nouveaux habitants et 327 à Sinnamary⁴⁹. Après une dépense de trente millions de livres et la mobilisation en pure perte de plus de cinquante navires, la nouvelle colonie ne comptera guère que 918 colons en janvier 1766⁵⁰! L'entreprise de colonisation de la Guyane, ajoutée à celle des Malouines, aura ainsi douloureusement marqué l'échec de la politique coloniale de Choiseul et largement contribué à sa disgrâce⁵¹. Cette funeste entreprise aura néanmoins eu pour effet positif de doubler la

⁴⁶ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 169-171.

⁴⁷ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », voir le relevé de différentes estimations, p. 165-167. Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 298 : 17 000 colons; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 148 et 300-301 ainsi que Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 13, citant des documents d'époque : 16 000 colons. Les évaluations suivantes paraissent sous évaluées : Charles-André JULIEN, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 318: environ dix mille colons; Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 13 : un total approximatif de 11 550 colons; Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 349 : 10 446 colons.

⁴⁸ Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 278; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 396-397. La plupart des rapatriés étaient des Allemands qui allèrent rejoindre à Saint-Jean-d'Angély leurs 6000 compatriotes que l'on devait faire passer en Guyane à la fin de 1764.

⁴⁹ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, fo 359, cité dans Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 185; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 142; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 171.

⁵⁰ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 142; Charles-André JULIEN, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 322.

⁵¹ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 107-108. Disgrâce en réalité toute relative, voir : Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 279-281.

population blanche de la Guyane puisqu'on y recensait en 1769, 1291 Blancs et 8047 habitants de couleur⁵² et en 1772, environ un millier de Blancs, 300 libres de couleur et 8500 esclaves⁵³.



4. Vue de Kourou, 1764

Ce camp fut installé à 46 kilomètres de Cayenne suivant les plans de Mentelle, ingénieur, géographe et cartographe. Les carbets (habitations collectives) sont couverts de feuilles de palmier. Au centre, la statue de Louis XV, qui aurait été modelée dans de la glaise, fut inaugurée le premier novembre 1763, jour de la Toussaint.

Gravure de Desmon
Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence
DFC Guyane, 135. Tous droits réservés

La participation des Acadiens

Pendant que la campagne de recrutement de Choiseul battait efficacement son train et que les volontaires partaient par milliers vers la Guyane, ceux des Acadiens qui

⁵² Charles-André JULIEN *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 323; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 385.

⁵³ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 80. Voir aussi *Idem*, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 186-187.

avaient accepté les propositions qu'on leur avait faites s'étaient organisés par eux-mêmes avec l'aide du roi et arrivaient en Guyane par petits groupes.

Dès décembre 1762, Jean-Baptiste Debroise, un ex-habitant de l'île Royale réfugié à Saint-Malo, avait offert de vendre au roi son brigantin, la *Marie Françoise*, de transporter en Guyane ses compatriotes réfugiés avec lui, et de bâtir un moulin à scie dans la nouvelle colonie⁵⁴. L'intendant Chanvalon avait refusé de payer le prix demandé pour le navire⁵⁵, mais il avait fait obtenir au promoteur un prêt du roi de 14 000 livres afin de l'aider à réaliser son projet. Parti de Saint-Malo le 23 septembre 1763, Debroise s'était rendu à Rochefort d'où il était reparti en convoi pour la Guyane le 12 octobre. Il installa son moulin à Château Vert, près de Kourou, où il fut trouvé mort en septembre 1764⁵⁶. Sa veuve, Françoise David, 35 ans, fille de Jean David et de Madeleine Montmélian, ainsi que son neveu, Jean Arselin (Asselin), 9 ans, se trouveront parmi les quarante passagers revenant de Cayenne qui, le 3 septembre 1765, débarqueront à La Rochelle du navire le *Scipion*⁵⁷.

À Niort le 15 mars 1763, Marie Josèphe Rousseau de Souvigny, veuve de François Nicolas Thierry de Chassin et remariée à Charles Dubois-Berthelot⁵⁸, recevait la permission d'amener avec elle 18 paysans miliciens pour fonder un établissement à Cayenne (c'est-à-dire en Guyane)⁵⁹. C'est en fait 204 personnes, « divers laboureurs et gens de métier et quelques familles de l'Amérique

⁵⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 115, fo 341 (transcription, p. 328), le 31 décembre 1762 et vol. 117, fo 41 (transcription, p. 24-25), le 13 février 1763; MG 6, C 2/1, vol. 1 et 2, non folioté.

⁵⁵ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6239, fo 225 (transcription, p. 5-6); voir l'Annexe « M ».

⁵⁶ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 336-337, 23 septembre 1763; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 122 et 205. Sur Château Vert, voir Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 85.

⁵⁷ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 29, Passagers débarqués en France, La Rochelle (1763-1830), non folioté; Série G, vol. 484, passeport du 26 mars 1765.

⁵⁸ Paroisse Notre-Dame de Niort, le 22 novembre 1763, selon Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 101.

⁵⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 86-86v (transcription, p. 64-65).

septentrionale »⁶⁰, donc pas nécessairement des Acadiens⁶¹, qu'elle et les trois frères Dubois-Berthelot allaient faire passer dans cette colonie. Elle-même s'embarqua sur la *Légère* le 18 février 1764⁶² et mourut de l'épidémie de fièvre dans sa concession de Kourou le 14 juillet suivant, un mois à peine après son arrivée en Guyane⁶³.

Les concessionnaires Philippe Leneuf de Beaubassin, Louis Félix Vallée et Jean-Baptiste d'Ailleboust de Saint-Vilmé reçurent aussi la permission de fonder des établissements en 1763⁶⁴. Peut-être étaient-ils à la tête des Acadiens partis de Morlaix en août 1763 sur l'*Aigle* et la *Denise*⁶⁵, ou des quarante autres qui, en juillet 1764, devaient partir du même port sur le *Postillon*⁶⁶ (navire qui finalement n'est peut-être pas parti⁶⁷) ou encore de Boulogne, le 22 novembre 1764, sur les *Deux-Frères*⁶⁸? D'autres Acadiens étaient également partis de Cherbourg et du Havre.

⁶⁰ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, document daté du 25 mai 1765, non folioté; SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 35-39, 11 juillet 1763, fo 421-423, 23 octobre 1763, fo 569-571, 17 décembre 1763 et fo 577, fin décembre 1763.

⁶¹ À première vue, je ne trouve aucun Acadien dans la liste de personnes enrôlées par la veuve Thierry de Chassin citée dans Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 106.

⁶² ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, document daté du 25 mai 1765, non folioté.

⁶³ ANC, MG 1, Série B, vol. 118, fo 223-223v (transcription, 98-100) et vol. 120, Rochefort et La Rochelle, fo 35-36 (transcription, p. 312-315); Pierre THIBAUDAUD, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 99-107 et 112. Sa fille, Marie Charlotte Thierry de Chassin, qui vivait très pauvrement (du moins le prétendait-elle) avec son fils et un domestique, à Niort en 1759 et à La Rochelle en 1761-1762, avait suivi sa mère dans cette aventure. Veuve depuis 1757 de Pierre de Monthalembert, capitaine de l'île Royale, elle décéda à Cayenne le 2 août 1764. ANC, MG 1, Série B, vol. 110, Rochefort et La Rochelle, fol. 98 bis et 101-101v (transcription, p. 549 et 556-557), les 3 et 17 août 1759, le président du Conseil de la Marine à Monsieur de Ruis; Archives départementales de Charente Maritime, Série B, vol. 281, fo 1v et vol. 282, fo 1v; Pierre THIBAUDAUD, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 101.

⁶⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 118, fo 225 (transcription, p. 100-101), 26 décembre 1763 et Série E, vol. 277, dossier Leneuf de Boisneuf et La Brégeonnière (Louis Varelle de), transcription, p. 246; SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 304-305 et 311-312, les 15 et 18 octobre 1763 et fo 449, 14 novembre 1763.

⁶⁵ Bernard CHERUBINI, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 184.

⁶⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 298v (transcription, p. 249).

⁶⁷ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 222.

⁶⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 256 (transcription, p. 207); Ernest DESEILLE, « Les Canadiens (Acadiens) de l'île Saint-Jean à Boulogne », p. 200; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 222.

Soixante-deux Acadiens seraient partis directement d'Halifax en 1763⁶⁹ (en 1764 peut-être?) et arrivés à Cayenne le 22 août 1764⁷⁰. D'autres, soit 76 personnes⁷¹, se seraient embarqués à Rochefort, vraisemblablement sur le *Jason* ou sur l'*Américain* qui quittèrent ce port le 16 mai 1763 pour arriver en Guyane le 9 juillet⁷². On trouvera par ailleurs, à l'Annexe « I », la liste des 150 Acadiens partis de Saint-Malo les 16 février et 18 avril 1764 à bord des *Deux-Amis* et du *Fort*. L'*Actif* et le *Saint-Antoine* partirent de Rochefort les 18 et 26 février 1764 avec respectivement 154 et 200 passagers, soit des familles allemandes et des « habitants ci-devant de l'Amérique septentrionale »⁷³. Le 19 juin 1764, le *Jason* repartait de La Rochelle avec une famille acadienne⁷⁴. D'autres Acadiens allaient encore partir à l'automne⁷⁵, notamment à bord de la *Désirée-Marie* arrivée en Guyane le 26 décembre avec d'anciens habitants de Louisbourg⁷⁶. Le *Marquis de Pailleterie*, le *Vicomte de Buzancy* et le *Favory* partirent du Havre les 4 mai, 17 mai et 13 juillet 1764 avec, au total, 514 passagers français, allemands et « quelques Canadiens »⁷⁷. Du même port

⁶⁹ Robert A. LEBLANC, « The acadian Migrations », p. 531.

⁷⁰ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 166 et 173; *Id.*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 12.

⁷¹ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 166.

⁷² Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

⁷³ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, document daté du 25 mai 1765, non folioté.

⁷⁴ Jean Barriau et Catherine Langlois ainsi que leur cinq enfants (ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, La Rochelle (1749-1828), non folioté). Sur cette famille : Stephen A. WHITE, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, vol. 2, p. 954.

⁷⁵ Les éléments non référencés sont puisés dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane » et dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 171-172. Ces deux articles parlent souvent de Canadiens pour désigner des personnes originaires d'Acadie insulaire. La Série B des archives des colonies mentionne plusieurs autres départs d'Acadiens vers la Guyane en plus de ceux rapportés dans la présente étude.

⁷⁶ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 222.

⁷⁷ Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 13; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 169. Le rôle retrouvé des passagers du *Favory* ne mentionne, parmi les passagers à nourrir à la ration, que Jeanne Hébert, 16 ans (Charles & Claire Mius), d'Acadie, future épouse de Pierre Varescou, musicien, 33 ans, (Pierre Joseph & Jeanne Pierrette Guion), de Naud, en Franche-

partirent ensuite l'*Antoinette de Puysegur* et le *Printemps*, les 24 septembre et 23 novembre 1764, avec respectivement sept et cinquante passagers français, allemands et acadiens⁷⁸. Suivra le *Comte de Chassy*, parti du Havre le 4 février 1765, et qui arrivera en avril avec aussi quelques Acadiens⁷⁹... Toujours sensibles aux promesses et aux avantages qu'on leur avait fait miroiter, encore vingt à quarante autres familles acadiennes réfugiées dans le port de Morlaix, soit environ une centaine de personnes, allaient encore demander, en avril 1765, de passer en Guyane⁸⁰.

Au total, Jacques Michel ainsi que Michel Roux estiment que 700 « Acadiens et Canadiens » auraient été introduits en Guyane⁸¹, évaluation certainement plus réaliste que les 3000 avancés par Philippe Haudrère⁸². Après avoir étudié d'encore plus près la situation, Bernard Cherubini estime que sur les 14 000 colons blancs envoyés en Guyane en 1763 et 1764, 11 000 seraient morts dans les quelques mois suivant leur arrivé, 2000 auraient été rapatriés en France et à peine un millier seraient resté pour tenter de s'implanter en Guyane⁸³. Parmi ces effectifs, continue ce chercheur, on pourrait compter environ un millier d'Acadiens et de Canadiens mais,

Comté (Nods dans le Doubs). Archives départementales de Seine-Maritime, 6 P 6/5, Rôle no 103.

⁷⁸ Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 13; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 169.

⁷⁹ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 222; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 169.

⁸⁰ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 185.

⁸¹ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 65 et 90; Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 13.

⁸² Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 349.

⁸³ Pierre Thibaudault estime à seulement « quelque 500 personnes le nombre de ceux qui survécurent et s'intégrèrent après le désastre de Kourou » (Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 160). Selon Pierre Pluchon, sur environ 14 000 colons envoyés en Guyane, il en serait resté moins d'un millier (Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 278-279). Des 12 000 colons européens envoyés en Guyane, aux dires de Jacques Michel, plus de 7000 seraient morts avant le premier octobre 1765 plus 2000 autres jusqu'à la fin de 1766 (Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 90-91). Les estimations de Philippe Haudrère paraissent sous-évaluées : au moins 7000 ou 8000 victimes sur 10 446 colons (Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 349-350).

compte tenu des décès, des rapatriements en France et de ceux qui émigrèrent ensuite en Louisiane, peut-être 400 Acadiens et Canadiens auraient finalement tenté de s'implanter en Guyane en 1764. Mais la mortalité étant encore élevée, il ne serait plus resté que 70 familles, c'est-à-dire 150 à 200 personnes, au début de 1767⁸⁴. Par contre, il faut se rappeler que cet auteur ne fait guère la distinction entre les Acadiens et les Canadiens, ces derniers étant souvent, à ce qu'il semble, d'ex-habitants non acadiens des îles Royale et Saint-Jean. D'autre part, Bernard Cherubini a volontairement restreint son aire d'observation aux seuls quartiers de Kourou et de Sinnamary sur lesquels portent ses travaux. À l'échelle de l'ensemble du territoire, on constatera ci-après, au chapitre 4, que la population de l'ex-Nouvelle-France passée à la Guyane doit encore être majorée de plusieurs familles, notamment celles des officiers militaires originaires du Canada et du gouvernement de Louisbourg qui furent affectés aux troupes de Guyane à partir des années 1763-1764.

Maraudage⁸⁵ et propagande, Choiseul et ses émissaires secrets

En plus des offres présentées aux ex-habitants d'Amérique septentrionale afin de les convaincre de passer en Guyane, de la vaste campagne de recrutement de colons, et sans oublier les militaires, gens de métier et autres particuliers replacés dans cette colonie en raison de leurs qualifications professionnelles, le duc de Choiseul avait mis au point une quatrième voie d'émigration vers la Guyane. Au début de l'année 1764, il avait envoyé aux îles Saint-Pierre et Miquelon le capitaine Charles Gilbert, un Canadien émigré à Rochefort après la Conquête⁸⁶, avec pour mission d'embarquer

⁸⁴ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 174; *Idem*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 13-15; *Idem*, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 186; *Idem*, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 80-81.

⁸⁵ Au sens québécois du terme, une campagne de *maraudage* est une opération de recrutement au cours de laquelle un syndicat tente d'augmenter le nombre de ses adhérents aux dépens d'autres syndicats.

⁸⁶ Voir sa biographie à l'Annexe « D ». no 104.

les familles de cet archipel déjà surpeuplé⁸⁷ qui accepteraient de passer en Guyane où Choiseul leur faisait promettre « toutes sortes d'avantages »⁸⁸. Au Canada, le capitaine Gilbert avait fait carrière dans la marine marchande, mais, en temps de guerre, le gouverneur avait souvent réquisitionné ses services de sorte que l'excellence de sa réputation lui avait mérité la confiance de Choiseul qui, pour cette affaire, n'avait pas hésité à lui confier pour trois années le navire du roi la *Nourrice*⁸⁹. Cette corvette partit de Rochefort le 23 mars 1764 avec 11 passagers à la table du capitaine et 36 autres à la ration et demie. Ces passagers, étaient des « habitants ci-devant de l'Amérique septentrionale et quelques familles françaises (...) qui sont à Saint-Malo (et qui doivent passer) à la nouvelle colonie de la Guyane »⁹⁰. Le navire transportait aussi 70 enfants de Louisbourg allant rejoindre leurs parents déjà passés à Saint-Pierre et Miquelon⁹¹.

Cette opération, aux allures de roman d'espionnage, avait été proposée à Choiseul par Pierre Louis Rastel de Rocheblave, un simple enseigne en pied des troupes de la Nouvelle-France⁹². Le 20 janvier 1764, le roi avait accepté son plan d'aller chercher sa famille au Canada et d'en profiter « pour y exciter les familles canadiennes qui désirent de repasser sous la domination de Sa Majesté à se rendre aux îles Saint-Pierre (et Miquelon où...) le sieur Gilbert doit les prendre pour les transporter à Cayenne »⁹³. En signe d'approbation et d'encouragement, le roi avait

⁸⁷ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 17, fo 871, 12 décembre 1764; Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 48.

⁸⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 118, fo 225-229 (transcription, p. 101-104) et vol. 119, Saint-Pierre et Miquelon, fo 1-1v (transcription, p. 90-92); Archives des colonies, Série F, vol. 354, fo 469 et Série C, vol. 12-14, fo 19, cité dans Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 48. Cet auteur fait erreur en affirmant que Gilbert était propriétaire du brigantin les *Deux-Amis*. Celui-ci possédait en propre la flûte le *Neptune* qui accompagna la *Nourrice* et sombra au cours du voyage de 1764 entre Rochefort et Saint-Pierre et Miquelon. ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles.

⁸⁹ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 607-608, 26 décembre 1763 et vol. 175, fo 644, 11 mars 1764.

⁹⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 119, Saint-Pierre et Miquelon, fo 1 (transcription, p. 91).

⁹¹ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 634, 3 mars 1764.

⁹² Voir sa biographie à l'Annexe « F », no 114.

⁹³ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 16 (transcription, p. 14); MG 2, Série C⁷, vol. 279, Dossier Rocheblave (Pierre Louis Rastel de); SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 757-758, Lettre de Choiseul à Rocheblave, 20 janvier 1764.

alors accordé à Rocheblave un brevet de lieutenant réformé avec une pension de 400 livres à prendre sur les fonds des Colonies⁹⁴.

Le 12 mars 1764, le duc de Choiseul écrivait à Paul Perrault, ex-major des milices canadiennes récemment exonéré dans l’Affaire du Canada⁹⁵, pour lui faire savoir que le roi avait accepté sa proposition de se joindre à cette opération et de profiter aussi de son voyage au Canada pour faire entrer sous domination française les familles canadiennes disposées à se rendre à Saint-Pierre et Miquelon pour passer en Guyane⁹⁶. Puisque le traité de Paris leur laissait que jusqu’au 10 août 1764 pour régler leurs affaires et quitter le Canada, le 18 avril 1764 le duc de Praslin entreprenait des démarches auprès de la Cour d’Angleterre afin que Perrault et Rocheblave, sur le point de partir, puissent bénéficier d’une année de prolongation⁹⁷.

Toute « cette opération doit être secrète », avait bien spécifié Choiseul. Perrault avait l’intention d’installer sa famille en Guyane où, contre un traitement annuel de 600 livres, il avait accepté de s’occuper de la formation des milices. N’étant pas destiné à passer dans cette colonie, Rocheblave, lui, n’avait droit qu’à sa pension de 400 livres⁹⁸. Munis de passeports émis par la Cour d’Angleterre leur accordant un an pour aller au Canada et disposer de leurs biens⁹⁹, Perrault et Rocheblave passèrent d’abord par Chédabouctou¹⁰⁰ où ils transmirent aux Acadiens

⁹⁴ ANC, MG 2, Série C 7, vol. 279, dossier Rocheblave, le 20 janvier 1764 (cette pièce a été classée par erreur dans un dossier concernant un de ses frères).

⁹⁵ Voir sa biographie à l’Annexe « A », no 114, no 66.

⁹⁶ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 649-650, 12 mars 1764, Lettre de Choiseul à Paul Perrault.

⁹⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 135v (transcription, p. 109).

⁹⁸ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 17; Série B, vol. 119, Cayenne, fo 6 (transcription, p. 73), 12 mai 1764.

⁹⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 135v (transcription, p. 109), le 18 avril 1764 et fo 198 (transcription, p. 156), le 11 juin 1764; MG 11, CO 42, vol. 25, fo 71-72, Halifax à Murray, St-James, 9 juin 1764.

¹⁰⁰ Dans son adresse aux Acadiens (citée à l’Annexe « K »), Perrault rappelle son passage à Chédabouctou mais ne parle pas de Rocheblave qui devait sans doute être avec lui d’autant plus que ce dernier avait été chargé d’aller au Canada pour faire passer en Guyane des « familles acadiennes ». ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 279, Dossier Rocheblave (Pierre Louis Rastel de), 15 février 1764; SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 757-758, Lettre de Choiseul à Rocheblave, 20 janvier 1764.

les offres « avantageuses » que Choiseul leur soumettait ainsi que la consigne de se rassembler en août à Saint-Pierre et Miquelon où le capitaine Gilbert allait pouvoir les prendre et les transporter jusqu'en Guyane¹⁰¹. Perrault et Rocheblave allèrent ensuite chercher leur famille dans la province de Québec où le gouverneur Murray avait toutefois été informé de leur mission auprès des familles « canadiennes et acadiennes ». Murray fit donc arrêter Perrault et lui offrit un traitement annuel de 400 livres pour rester au Canada et reprendre ses anciennes fonctions de major général des milices. Devant son refus, le gouverneur ne lui laissa que onze jours pour quitter les lieux. Puisque les biens qu'il ne réussirait pas à liquider devaient être confisqués, Perrault dut précipiter le règlement de ses affaires ainsi que la vente de ce qui restait du sac de son ancienne propriété de Deschambault qui ne lui sera d'ailleurs jamais payée¹⁰². La documentation reste plus discrète à l'égard de Rastel de Rocheblave qui dut être traité de la même façon. En août, les deux émissaires de Choiseul repartirent de Québec, sur la *Nourrice*, a-t-on dit¹⁰³, et gagnèrent Saint-Pierre et Miquelon avec un nombre indéterminé de Canadiens – moins de vingt personnes, sans doute – désireux de passer en Guyane.

Entre temps, 110 Acadiens intéressés étaient passés à Miquelon en août 1764, mais s'étaient progressivement laissés gagner par cette vieille hantise selon laquelle le climat tropical était malsain pour les habitants d'origine nordique¹⁰⁴.

Un pays aussi chaud que celui de Cayenne, affirmaient-ils le 16 septembre 1764, nous coûterait trop cher, de même que les pays chauds nous ont coûté où les Anglais ont transporté nos gens par la force, d'un climat si

¹⁰¹ Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 49.

¹⁰² ANC, MG I, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 17, 30-31.

¹⁰³ DBC, vol. III, p. 553. À ma connaissance, la *Nourrice* ne se rendit pas au delà des îles Saint-Pierre et Miquelon.

¹⁰⁴ ANC, MG I, Série C^{12B}, vol. 1, fo 61-61v. Sur cette croyance à l'égard d'un climat malsain, voir : J.-J.-E. ROY, *Histoire des colonies françaises et des établissements français en Amérique, en Afrique et en Océanie*, p. 70; Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 5-22. Les galériens huguenots que l'on voulut établir en Guyane en 1764 préférèrent rester sur leurs galères (Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 275).

excessivement chaud en comparaison de celui de l'Amérique du Nord qui est tempéré et d'autant plus sain qu'il est notre pays natal¹⁰⁵.

La plupart de ces familles acadiennes en vinrent à changer d'idée et à refuser de se laisser transporter en Guyane malgré les multiples promesses, que réitérait Perrault, de leur procurer « toutes sortes d'avantages »¹⁰⁶. Celui-ci déploya vainement tous ses talents à essayer de les convaincre de le suivre en Guyane et moult efforts à tenter de les persuader que « l'idée qu'ils ont (de l'insalubrité) du pays où on les envoie est sans fondement »¹⁰⁷ :

Moi, je vous assure, par les connaissances que j'en ai, qu'on n'y meurt pas plus qu'ailleurs, mais seulement quand il plaît à Dieu, comme dans tous les pays du monde. Moi même, je vous donne l'exemple. Vous m'avez vu aller retirer ma famille du Canada et je vais m'établir à Cayenne. Croyez-vous que ma famille et ma santé me soient moins chères que les vôtres? Croyez-vous que j'ai pris ce parti sans faire de mûres réflexions? (...) Sa Majesté nous offre un asile où nous pourrions vivre heureusement. Croyez-moi, mes chers frères. Venez vous mettre dans le sein de la flûte la *Nourrice*. Vous y trouverez monsieur Gilbert qui vous sera un bon père et qui ne vous laissera manquer de rien. Vous emporterez avec vous tout ce qui vous sera nécessaire en arrivant dans cette colonie. Ce brave capitaine vous a donné plusieurs fois des marques de son attachement et par la suite il vous en donnera de plus grandes preuves¹⁰⁸.

Mais rien n'y fit. La plupart des Acadiens se montrèrent bien déterminés à ne pas suivre Perrault. Il avait été prévu de quitter Saint-Pierre et Miquelon à la fin septembre 1764¹⁰⁹ et, aux dires du gouverneur Gabriel François Dangeac, le capitaine Gilbert quitta l'archipel en amenant « avec lui à Cayenne environ cent personnes de différentes nations » dont Paul Perrault et sa famille ainsi que quelques autres Canadiens¹¹⁰.

¹⁰⁵ Voir l'Annexe « H ».

¹⁰⁶ Archives des colonies 1, F 354, fo 469 et Archives nationales, Col. C 12-14, fo 19, cité dans Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 48.

¹⁰⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 157 (transcription, p. 117), 4 mai 1764.

¹⁰⁸ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 9-14. Les deux lettres de Paul Perrault aux Acadiens sont citées intégralement à l'Annexe « K ».

¹⁰⁹ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 14. La *Nourrice* était encore à Saint-Pierre et Miquelon, le 16 septembre 1764. Elle ne peut donc pas être arrivée en Guyane le 9 septembre comme indiqué dans Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 222.

¹¹⁰ ANC, MG 1, Série C^{12B}, vol. 1, fo 62, lettre du gouverneur Dangeac, le 4 octobre 1764. Il faut en cela corriger Jacques Michel selon qui le projet « de faire rallier directement Cayenne à des

Leur arrivée en Guyane, le 18 octobre 1764¹¹¹, constituait un renfort considérable alors qu'à cette date les épidémies de fièvre s'atténaient sensiblement. Ce sang neuf apparaissait devoir constituer une bonne partie des effectifs de la petite colonie qui, en fin de compte, allait être à même de s'implanter à la place de celle qui avait échoué. Sur le point d'être nommé gouverneur de la Guyane, Louis Thomas Jacau de Fiedmont¹¹² exprimait ainsi son enthousiasme :

M. Gilbert qui commande la flûte du roi la *Nourrice* (...) est arrivé par les renseignements qu'il avait pris. Il s'est rendu en droiture de Miquelon aux Îlets du Salut en passant Cayenne sans s'y arrêter. Il semble être venu augmenter ou confirmer mes espérances sur Sinnamary. C'est un homme qui me paraît très zélé pour notre colonie et pour le bien public. Il a emmené près d'une centaine d'Acadiens dont plusieurs sont gens de métier. J'espère par son moyen, et par les ouvriers que je l'ai prié de chercher et de m'envoyer, remettre sur pied notre marine, dans peu de temps, même les bateaux que nous aurons à réparer à Cayenne. Je renverrai ensuite tous ces ouvriers à Sinnamary, leur destination¹¹³.

Il écrivait encore de Kourou, le 6 décembre : « Parmi les Canadiens arrivés ici, nous avons monsieur Perrault qui était major général des milices en Canada (...) et qui me paraît une excellente acquisition pour nous¹¹⁴. »

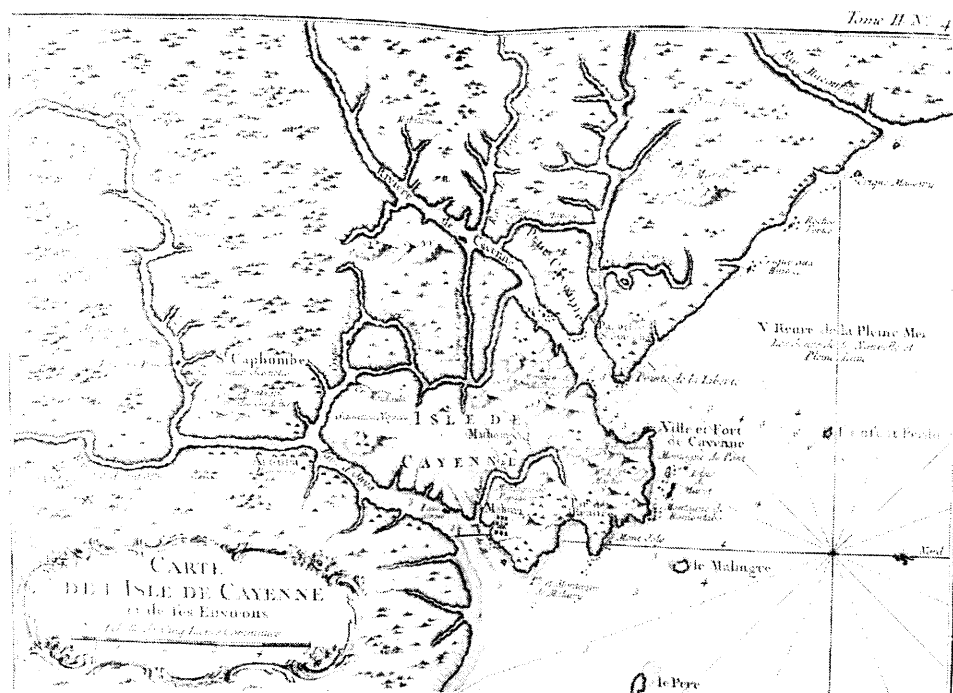
Canadiens réfugiés à Saint-Pierre et Miquelon (...) n'eut pas de suite ». Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 65.

¹¹¹ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 173. Selon le même auteur, un autre groupe de 62 Acadiens et Canadiens était parti d'Halifax et arrivé à Cayenne le 22 août 1764. À mon avis, ce groupe ne devait comprendre que des Acadiens et d'ex-habitants de Louisbourg et d'Acadie française mais, sans doute, aucun Canadien. *Idem*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 12.

¹¹² Voir sa biographie à l'Annexe « A », no 114, no 91.

¹¹³ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 118v (transcription, p. 10), Lettre du 23 novembre 1764.

¹¹⁴ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 122 (transcription, p. 15).



5. Carte de l'île de Cayenne et de ses environs

L'île de Cayenne « est presque toute traversée d'une petite rivière d'eau salée, nommée Cabason, qui facilite la communication d'une partie de l'île à l'autre. Il y a aussi plusieurs ruisseaux d'eau douce, qui servent beaucoup aux habitants, tant pour l'eau qu'ils leurs fournissent, que pour quelques moulins qui y sont construits. Cette île n'est séparée de la terre ferme que par un bras de mer d'un quart de lieue, formé par la rivière de Wia, celles de Varca et de Cayenne, et peut avoir dix-sept lieues de tour. Sa distance des côtes de France est d'environ sept cents lieues de traverse que l'on fait quelques fois en vingt-huit ou trente jours, lorsque le vent est favorable. Elle a plusieurs petites montagnes propres pour y faire des établissements. »¹¹⁵

Publié en 1764 par Jacques Nicollas Bellin, dans *Recueil des cartes et plans des quatre parties du Monde*, second volume.

SHMR, R 113

¹¹⁵ Claude Marin SAUGRAIN, *Dictionnaire de la Nouvelle-France, isles et autre colonies françoises* (1726), p. 31.

Chapitre 4

La contribution canadienne

Les Canadiens, les Acadiens et les autres

Le patient dépouillement de plusieurs sources ainsi que parfois un peu de chance, il est vrai, ont fait connaître 92 Canadiens par naissance ou par immigration au Canada passés en Guyane entre 1762 et 1765. Leur notice biographique a été placée à l'Annexe « A » où il faudra se référer à chaque fois qu'il sera fait allusion de façon non référencée à leur parcours individuel ou à leur biographie. Neuf autres Canadiens, sur lesquels on reviendra ultérieurement, arriveront à leur tour en 1768, 1771, 1773, 1779 et 1782.

Il ne fut guère facile de reconnaître et d'identifier formellement ces 92 colons provenant du Canada parmi des milliers d'autres expédiés en Guyane sous l'impulsion de Choiseul et de les départager des autres ex-habitants de la Nouvelle-France originaires d'Acadie ou des îles Royale et Saint-Jean¹. Entre autres obstacles, il a fallu éviter de se laisser induire en erreur lorsque, par exemple, le 24 mai 1763, le ministre accusait réception des familles du Canada ayant demandé à passer à la

¹ On trouvera au chapitre 5 et à l'Annexe « I » des listes bien sommaires d'ex-habitants d'Acadie et des îles Royale et Saint-Jean émigrés en Guyane.

Martinique, à Saint-Domingue ou à Cayenne²; ces « familles du Canada » étaient plutôt des Acadiens³. Il a encore fallu tenir compte de la confusion propagée par certains auteurs qui, voulant faire la distinction entre les Acadiens et les ex-habitants francophones de l'île Royale, qualifient volontiers ces derniers de « Canadiens »⁴. D'autre part, plusieurs documents, dont les registres du camp de rassemblement de Saint-Jean-d'Angély et le recensement des habitants de Sinnamary de mai 1767⁵, mentionnent quelques personnes comme étant natives de Québec alors que, jusqu'à preuve du contraire, elles paraissent plutôt se rattacher à des familles des îles Royale et Saint-Jean. En pareils cas, la mention de provenance doit fort probablement se rapporter au diocèse de Québec plutôt qu'à la ville elle-même.

² ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 196v (transcription, p. 132).

³ Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici une distinction d'ordre culturel, géographique et politique. Les documents d'époque font souvent mal la distinction entre la Nouvelle-France, le Canada, l'Acadie, Louisbourg, etc. Plusieurs auteurs s'y font prendre et perpétuent la confusion en qualifiant, par exemple, de « Canadiens » les ex-habitants de Louisbourg. D'habitude, les historiens québécois et canadiens respectent scrupuleusement la terminologie officielle de l'époque afin d'éviter toute confusion. Ainsi, la Nouvelle-France désigne l'ensemble des colonies françaises d'Amérique septentrionale. Cette Nouvelle-France comprenait donc un certain nombre de colonies plus ou moins distinctes et indépendantes les unes des autres. Le Canada, dont le territoire correspondait à la vallée du Saint-Laurent, avait pour capitale Québec. Ses habitants étaient les Canadiens de l'époque qu'il serait anachronique de qualifier de Québécois. Dire des habitants de Louisbourg qu'ils étaient des Canadiens ou des Acadiens serait une autre impropriété. Louisbourg était la capitale du gouvernement de l'île Royale dont dépendait aussi l'île Saint-Jean. Les habitants de cette « Acadie insulaire » n'ont pas de gentilé spécifique. Pour ce qui est de l'Acadie proprement dite, elle avait été cédée à l'Angleterre en 1713 et ses habitants, les Acadiens, avaient été déportés, ou encore avaient réussi à se cacher ou à fuir la déportation de 1755. On aura compris que l'Acadie, le Gouvernement de l'île Royale, le Canada, l'Ouest (ou Pays d'en haut), la Louisiane (incluant les Illinois) et quelques autres territoires français d'Amérique septentrionale étaient autant d'entités distinctes au sein de la très vaste Nouvelle-France.

Il s'ensuit donc de cette liste de Canadiens établis en Guyane n'inclut que des personnes nées ou immigrées sur le territoire que l'on appellerait aujourd'hui le Québec. C'est pourquoi, par exemple, René Gédéon Potier du Buisson de Pommeroy, né le 6 septembre 1730 au fort Frontenac, et qui poursuivra sa carrière en Guyane à compter de 1764, se trouvera exclu de cet essai de reconstitution de la population d'origine canadienne installée en Guyane parce qu'il est né à l'extérieur du Canada circonscrit dans ses limites de l'époque et qu'il n'y a jamais vécu, du moins à ma connaissance. Il en est évidemment de même pour les Acadiens et les ex-habitants des îles Royale et Saint-Jean dont l'identité historique, sociale et politique diffère de celle des Canadiens.

⁴ Par exemple : Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*; Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane ». Étienne Taillemite écrit que Jacau de Fiedmont installa en Guyane des Canadiens « comme lui » (DBC, vol. IV, p. 412-413). Jacques Michel, fait de madame Thierry de Chassin une Canadienne (Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 65).

⁵ Recensement, sans références cité sous forme de tableau dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie.

De façon générale, l'identification formelle des Canadiens à partir de sources guyanaises et autres, souvent trop imprécises et même erronées, reste une tâche délicate et quelquefois assez complexe de sorte qu'il ne fut malheureusement pas toujours possible d'être aussi précis qu'il aurait été souhaitable. Les Canadiens déclinaient leur identité de façon parfois trop sommaire, vague ou fantaisiste, à moins que ce soit le commis qui consignait leurs dires avec imprécisions et erreurs. Lorsque, par exemple, François Régis Cadet, Charles Lebrun, Charles Levraux et Jacques Toussaint se sont enregistrés le 28 juillet 1763 au dépôt de Saint-Jean-d'Angély, le registraire a inscrit leur âge, le nom de leurs parents ainsi que leur lieu de naissance dans la paroisse Sainte-Louise (sic) de Québec. En principe, ces renseignements auraient dû permettre de bien les identifier mais ils s'avèrent tellement fautifs que seul Cadet a pu être identifié avec certitude... grâce à d'autres sources!

Les Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765

Il a malgré tout été possible de recenser près d'une centaine d'officiers militaires et autres Canadiens présents à Cayenne et dans les quartiers de Kourou et de Sinnamary entre 1762 et 1765. Il n'en a guère été trouvé ailleurs en Guyane. Faute d'accès à tous les fonds d'archives qu'il aurait été préférable de pouvoir consulter en Guyane française, à Rochefort, à Aix-en-Provence, à Paris et ailleurs, cette recension, que l'on peut supposer à peu près complète, s'avère largement suffisante pour permettre d'aborder la structure de l'immigration d'origine canadienne dans cette colonie.

Liste 2

Les Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765

a) Canadiens déportés de l'île Royale en 1758

1- Les officiers militaires

1- CHAUSSEGROS de LÉRY, Charles

2- LEFEBVRE DUPLESSIS FABER, Joseph Alphonse

- 3- NOYELLES de LA NOIX, Nicolas Timothée
- 4- ROUER de VILLERAY, René Benjamin
- 5- ROUER de VILLERAY de LA CARDONNIÈRE, Joseph
- 6- VAREIL de LA BRÉGEONNIÈRE, Jacques Joseph Louis
- 7- VILLEDONNÉE, Pierre Amable de

2- Les civils

- 8- BOUCHARD, Nicolas
- 9- BOUCHARD, Nicolas, son fils
- 10- DOUCET, Marie Catherine
- 11- LALLEMAND, Marie Louise
- 12- COLIN ou COTIN dit LAFRAMBOISE, Jean, son époux
- 13- MIGNEAU dit AUBIN, Marie Madeleine
- 14- BAGUANARD, Joseph François, son époux
- 15- BAGUANARD, Nicolas François, leur fils
- 16- PASCAUD, Jean
- 17- HERTEL de COURNOYER, Élisabeth, son épouse

3- Les Gaspésiens

- 18- MAILLET ou MAHIET, Michel
- 19- MAILLET ou MAHIET, Julien Michel, son fils
- 20- PELLETIER, Marie Anne
- 21- RENAUD, François, son époux

b) Émigrants du Canada

1- Familles des officiers militaires n'ayant jamais servi à l'île Royale

- 22- D'HUGUES, Louis Joseph François
- 23- NOYELLES, Marie Josèphe Marguerite Madeleine, son épouse
- 24- D'HUGUES, Louis Joseph Étienne, leur fils
- 25- MARCHAND ou LE MARCHAND de LIGNERY, Pierre Marie

2- Les autres

- 26- CADET, François Régis
- 27- CAMPAGNARD, Marie Josèphe
- 28- COMPAGNON, Joseph
- 29- DUBOIS, Louise Charlotte
- 30- DUVERGÉ
- 31- ÉLIE ou Hély, Jean
- 32- FILION, Louis
- 33- FORTIN, Marie Josèphe
- 34- GUÉNET, Marie Louise
- 35- GUILLARD, Jean
- 36- GUYON, Joseph
- 37- HALLAY, Marie Anne
- 38- DEMOITEMONT, Nicolas Maximilien Joseph, son époux
- 39- HERVÉ, la dame
- 40- JAMBARD, François Arsène
- 41- LACHAUSSÉE, Joseph
- 42- LEBRUN, Charles
- 43- LEDUC, Josèphe
- 44- LEVREAU dit LHÉROS, Charles Nicolas
- 45- LIRET ou HYLLERET, Antoine
- 46- MAILLAC ou MAILLOT dit LATULIPPE, Marie Josèphe
- 47- MAPEYREAUX dit SAINT-PIERRE, Jean-Baptiste, son époux

- 48- MAPEYREAUX ou MAJEREAU, Claude Joseph, leurs fils
 49- MERCIER, Thérèse
 50- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Marc, son époux
 51- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Marc, leur fils
 52- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Marie Thérèse, leur fille
 53- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Yves, leur fils
 54- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Marie Françoise, leur fille
 55- MORAND dit LAFORME, Marie Angélique
 56- MAZIÈRE dit DEGUERRE, Jean-Baptiste, son époux
 57- MAZIÈRE, Jean François, leur fils
 58- MAZIÈRE, Angélique ou Marguerite, leur fille
 59- MORAS, Pierre
 60- MOREAU, Charles
 61- NAVARRE, Pierre
 62- NOREAU, Jean-Baptiste François
 63- PAQUET, Marie Suzanne
 64- PÉLISSIER, Charles
 65- PÉPIN dit LACHANCE, Joseph Marie
 66- PERRAULT ou PERROT, Paul
 67- RIVARD dit LANOUILLE, Marie Josèphe, son épouse
 68- PERRAULT, Marie Marguerite, leur fille
 69- PERRAULT, Marie Anne, idem
 70- PERRAULT, Marie Thérèse, idem
 71- PERRAULT, Marie Geneviève, idem
 72- PERRAULT, Paul ou Paul Hyacinthe, leur fils
 73- POIRIER, Marie Louise Hélène
 74- ASSELIN ou ENCELIN dit JUSSELIN, Louis, son époux
 75- ASSELIN, Anne Suzanne, leur fille
 76- ASSELIN, Marie Josèphe, idem
 77- RANCOURT, Charlotte
 78- DUPRÉ, Jean-Baptiste, son époux
 79- REBOUTEL ou REBOUTÉE, Marie
 80- SIMON, Antoine
 81- TESSIER ou TEXIER, Michel
 82- TOUSSAINT, Joseph
 83- TROTTIER-DESAULNIERS, Marguerite
 84- CHAREST, Marie Louise, sa fille
 85- CHAREST, Pierre Joseph, son fils
 86- CHAREST, Joseph, idem
 87- CHAREST, Marguerite, sa fille
 88- CHAREST, Étienne, son fils

3- Quelques immigrants du Canada passés en Guyane

- 89- COCQUART, Guillaume
 90- HERTEL de COURNOYER, Michel, frère du no 17
 91- JACAU de FIEDMONT, Louis Thomas
 92- PASCAUD, Antoine, frère du no 16

La Liste 2 distingue deux types de situations que les prochains chapitres ne manqueront pas d'approfondir. Le premier serait celui des Canadiens de la vallée du Saint-Laurent qui firent partie de la population déportée de Louisbourg et de Gaspésie

en 1758. Le second, à la fois plus abondant et plus complexe, comprendrait les autres Canadiens passés en France à la Conquête et qui, de là, participèrent à l'entreprise de colonisation de la Guyane; quelques-uns passèrent directement du Canada à la Guyane via les îles Saint-Pierre et Miquelon. Les deux regroupements comprenaient quelques officiers militaires qui, parfois avec leur famille, n'eurent pas d'autre choix que celui d'accepter d'aller poursuivre leur carrière en Guyane.

Les immigrants-émigrants du Canada

Le deuxième regroupement inclut également, à la toute fin de la Liste 2, quatre « immigrants du Canada » dont il est nécessaire d'expliquer la présence. Le Canada étant une terre d'immigration, les circonstances devaient nécessairement entraîner dans l'exode de la Conquête non seulement des Canadiens de naissance mais aussi des immigrants. Mais comment déterminer qui peut être considéré comme un immigrant canadien parti à la Conquête? En d'autres termes, comment faut-il établir la distinction entre les Français rentrés chez eux à la fin de la Nouvelle-France et les Français canadianisés repartis en conséquence de la Conquête? Si, malgré toutes les années qu'il a passées en Nouvelle-France, l'intendant François Bigot pourrait difficilement passer pour s'être établi au Canada et en avoir été chassé par le cours des événements, le jugement, à rendre cas par cas, n'en reste pas moins subjectif et généralement impossible faute de documentation suffisante. C'est pourquoi, d'un point de vue pratique et opérationnel, et afin surtout de compléter les cellules familiales, ont été considérés comme étant des Canadiens par immigration, les immigrants ayant fondé une famille au Canada, c'est-à-dire s'y étant mariés ou y ayant eu au moins un enfant. Adoptée dès le début et encadrant rigoureusement la recherche entreprise sur l'exode de la Conquête, cette définition correspond aux 4000 Canadiens que le chapitre 2 a estimé avoir émigré entre 1754 et 1770. Parmi ceux-ci, 88 Canadiens étaient passés en Guyane entre 1762 et 1765 dont treize « Canadiens par immigration »⁶.

⁶ Ce sont les nos 12, 14, 16, 17, 18, 21, 22, 38, 47, 50, 56, 74 et 78.

Il a en plus semblé utile d'explorer quelque peu à l'extérieur du champ délimité par la définition retenue d'un « Canadien par immigration » et de ne pas priver ce volet guyanais de l'étude globale qui portera ultérieurement sur l'ensemble de l'exode de la Conquête, de ces quatre derniers immigrants du Canada au profil quelque peu différent. Malgré certains liens familiaux, ceux-ci ne correspondent pas aux critères de sélection, ne s'étant pas mariés au Canada et n'y ayant pas eu d'enfants, mais ils y avaient tout de même vécu quelque temps avant d'en repartir à la Conquête et de contribuer indéniablement à l'importance de la présence canadienne en Guyane. L'ajout de leur biographie aura non seulement pour avantage d'élargir le portrait que l'on pourra établir de cette présence, mais aura aussi permis d'enrichir la cohorte sur laquelle devait porter l'observation et, ce faisant, de mieux rendre compte du poids des liens de parenté inhérents au fait que des membres de l'élite canadienne s'étaient retrouvés en Guyane.

Sommaire et critique des données

Cette recension des Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765 ne saurait prétendre être absolument exhaustive, puisque certains ont pu échapper à la recherche, pas plus qu'elle n'est garante d'une fiabilité inconditionnelle puisque, si la recension repose sur un ensemble de sources relativement explicites, elle comporte par ailleurs certains éléments d'incertitude. L'identification de quelques Canadiens, comme le nommé Duvergé, ne repose que sur de fortes présomptions et treize individus qualifiés de Canadiens n'ont pu être identifiés et pourraient, peut-être, ne pas l'être véritablement⁷. De plus, la présence effective de 19 Canadiens en Guyane

⁷ Bien des éléments entraînent sur des fausses pistes. Joseph Jaquet est dit à son mariage, le 19 juillet 1769, natif de la paroisse Saint-Jean au Canada, alors qu'il est né à l'île Saint-Jean. Jeanne Romain, 43 ans, originaire de Québec (Antoine & Catherine Gosselin) se marie à Sinnamary, le 3 février 1766. Elle est en réalité acadienne (Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. 5, p. 1698). Le recensement de mai 1767 indique que Joseph Marie Pépin dit Lachance est marié à Marie Bertrand de Québec alors qu'il s'agit en réalité de Marie Bertaud originaire de Louisbourg. Une fille issue du premier mariage de Marie Bertaud est aussi dite de Québec, alors que d'autres documents la diront de Louisbourg. L'origine « de Québec » peut ainsi désigner le diocèse de Québec qui englobait non seulement le Canada mais aussi toute la Nouvelle-France. On trouvera aussi la situation contraire lorsque les deux enfants

reste encore à confirmer quand il a été supposé, par exemple, qu'un officier nommé en Guyane s'y était effectivement rendu avec son épouse et ses enfants. Les cas présumés n'ont été retenus que si la présence en Guyane pouvait être supposée avec un certain niveau de vraisemblance et sans trop abuser des présomptions. Ainsi, s'il est établi, par exemple, qu'un Canadien nommé Duvergé se trouvait effectivement en Guyane en 1763, il n'est pas absolument assuré que c'était l'individu de ce nom marié avec Élisabeth Marie Fennelens et il n'a pas été présumé que toute cette famille était passée en Guyane⁸. Il n'a pas non plus été supposé que le fils de Marie Louise Guénet était canadien (né au Canada), ni que le mari de Josèphe Leduc était un immigrant canadien, ou que l'abbé Cocquart avait emmené en Guyane un esclave autochtone canadien. L'hypothèse, suggérée au chapitre 6, selon laquelle Antoine Simon aurait pu aller retrouver ses parents en Guyane n'a pas non plus été transformée en présomption et on trouvera à l'Annexe « E » le cas des sœurs Olne exclues de la présente recension parce qu'elles ne semblent pas être canadiennes en dépit des documents affirmant le contraire.

Tableau 5

**Quelques statistiques sur les 92 Canadiens
émigrés en Guyane entre 1762 et 1765**

Année d'arrivée en Guyane :	1762 : 1 cas 1763 : 2 cas 1763 ou 1764 : 14 cas Entre 1763 et 1765 : 3 cas 1764 : 64 cas 1764 ou 1765 : 1 cas 1765 : 7 cas
Individus dont la présence effective en Guyane reste à confirmer :	19 cas
Typologie des émigrants canadiens en Guyane :	Canadiens de naissance bien identifiés 62 cas Canadiens de naissance non identifiés : 13 cas Immigrants ayant fondé une famille au Canada : 13 Autres immigrants du Canada : 4 cas

de Marie Angélique Morand, pourtant nés au Canada, se diront natifs de Louisbourg à leur mariage en 1774 et 1790. Arrivés jeunes en Guyane et leurs parents étant décédés depuis longtemps, ils avaient apparemment oublié leur origine canadienne.

⁸ Voir la biographie des Canadiens dont il est question à l'Annexe « A ».

Sexe :	Masculin : 59 cas Féminin : 33 cas
Statut social :	Élite sociale : 32 cas dont 11 officiers militaires Gens du peuple : 60 cas
Émigrants - déportés de Louisbourg :	21 cas dont 7 officiers militaires et 4 Gaspésiens
- non déportés de Louisbourg :	71 cas dont 4 officiers militaires
Situation des émigrants en 1770	Avaient quitté la Guyane : 26 cas Étaient décédés en Guyane : 9 cas Étaient présents en Guyane : 16 cas Soit présents soit décédés en Guyane : 5 cas Situations inconnues : 36 cas
Apparement :	56 individus étaient apparementés avec au moins un autre membre du groupe à l'intérieur de 20 familles
Taux d'apparement :	70,9 % (en omettant les Canadiens non identifiés)

Les cas de fragilité, lorsque tel Canadien n'a pu être formellement identifié et pourrait ne pas être réellement canadien (13 cas), ou lorsqu'il ne paraissait pas absolument certain que tel autre ait été physiquement présent en Guyane (19 cas), représentent 33,7 % de l'ensemble⁹. L'analyse des données saura tenir compte du taux relativement élevé de ces Canadiens mal identifiés ou au destin inconnu. En fait, d'une part, il faut moins considérer ces cas comme étant d'une moins grande fiabilité que comme insuffisamment documentés et de ce fait parfaitement représentatifs des effectifs humains engagés dans la tentative de colonisation de Kourou. La grande confusion qui avait présidé à l'arrivée des colons, ainsi que l'hécatombe et les rapatriements massifs qui en avaient résulté n'avaient guère donné lieu à des documents administratifs systématiquement complets et détaillés qui auraient pu aujourd'hui permettre de bien identifier chacun des individus impliqués. D'autre part, les prochains chapitres sauront bien minimiser les effets de ces incertitudes, sinon les neutraliser complètement, puisqu'ils ne vont s'appuyer que sur des faits bien documentés. Puisqu'il s'agira principalement de cerner les itinéraires ayant conduit

⁹ Soit 31 cas sur 92, Charles Lebrun (no 42) répondant aux deux situations.

ces Canadiens jusqu'en Guyane, le fait que quelques uns d'entre eux aient été mal identifiés, ou aient pu, peut-être, désertir avant de parvenir à destination, ou aient pu ne pas accompagner leur conjoint ou leur père passé dans cette colonie, aura somme toute assez peu d'impact sur le propos.

Tableau 6

**Statut socioprofessionnel des 92 Canadiens
émigrés en Guyane entre 1762 et 1765**

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Membres de l'élite				
Noblesse militaire	11	2	6	19
Prêtre	1			1
Titulaires de fonctions administratives	2	2	5	9
Négociant	1			1
Homme d'affaires (un seigneur ruiné)	1		1	2
Total	16	4	12	32
Gens du peuple				
Familles de soldats et ex-soldats	5	5	5	15
Autres	27	12	6	45
Total	32	17	11	60

Ce relevé de la présence canadienne en Guyane soulève l'inévitable question de la pertinence de cet épisode particulier et de la place qu'il doit occuper à l'intérieur de l'histoire de l'exode de la Conquête. Sur le plan qualitatif, l'observation de la seule Guyane, en tant qu'un des lieux de passage, ne saurait aucunement éclairer cet exode dans chacune de ses dimensions géographiques et autres, mais elle peut permettre d'en exhiber certains des aspects les plus représentatifs. La Guyane servant de poste d'observation, les parcours personnels des Canadiens que l'on pourra y observer permettront de dégager la structure interne ainsi que quelques-unes des principales voies de l'exode de la Conquête. Par contre, sur le plan strictement quantitatif, les données présentées aux Tableaux 5 et 6 ne sont pas nécessairement représentatives de

l'ensemble de l'exode et ne permettent guère de s'aventurer au delà des considérations qui suivent.

Se trouvaient en France en 1763-64, environ 3670 Canadiens¹⁰, 3500 Acadiens de la péninsule¹¹ et à peu près un millier de personnes natives des îles Royale et Saint-Jean déportées en 1758¹². Or, « si l'on comptabilisait tous les bâtiments dans lesquels pouvaient se trouver des Acadiens et des Canadiens, écrit Bernard Cherubini, il est certain que le nombre total des Acadiens et des Canadiens débarqués en Guyane dépasserait le millier ». Qu'environ 10 % ou 12 % des déportés et émigrants de la Conquête réfugiés en France soient repartis sur ces bâtiments pour passer en Guyane pourrait déjà témoigner de leur grande mobilité géographique. Mais en tenant compte des navires qui ne sont jamais arrivés en Guyane, des décès, des départs et des rapatriements en France, continue Cherubini, « le nombre total des Acadiens et des Canadiens « placés » en Guyane ne devrait pas être supérieur à 300 »¹³ ce qui renforce le constat de mobilité et surtout de grande fragilité de cette population.

Quatre-vingt-huit Canadiens, par naissance ou par immigration, seraient allés en Guyane entre 1762 et 1765¹⁴, soit à peine 2,4 % des 3670 Canadiens mentionnés ci-dessus. On ne s'étonnera guère que les Acadiens et autres habitants déportés des îles Royale et Saint-Jean aient été plus nombreux en France que les Canadiens et conséquemment plus nombreux à avoir été redirigés vers la Guyane. Par contre, le fait que la Guyane n'ait reçu que 2 à 3 % des Canadiens partis à la Conquête contre, peut-être, de 9 à 12 % des déportés de 1758 illustre une situation qui sera approfondie ultérieurement et selon laquelle les administrateurs coloniaux cherchaient davantage à secourir et à réinstaller les Acadiens et les ex-habitants du gouvernement de l'île Royale que les Canadiens.

¹⁰ Selon les données du Tableau 4.

¹¹ Richard Cole HARRIS (directeur), *Atlas historique du Canada*, vol. I, planche 90, cité dans Jean DAIGLE, « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique », p. 40.

¹² Robert LARIN, « La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763) ».

¹³ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 173-174.

¹⁴ Soit les nos 1 à 88.

En France, les déportés acadiens étaient restés regroupés et comptaient sur des projets collectifs pour tenter d'améliorer leur sort pendant que les Canadiens se dispersaient, eux, dans toutes les directions comme si chaque famille était à la poursuite de son propre destin. C'est pourquoi plusieurs monographies ont pu raconter l'histoire des premiers alors que celle des seconds reste encore à découvrir. En fait, on ignorait jusqu'à maintenant que 2,4 % des Canadiens partis à la Conquête étaient passés par la Guyane parce que l'on ignorait qu'ils s'étaient aussi répandus partout ailleurs et avaient dilué leur présence dans toute la France continentale et coloniale, avec quelques rares concentrations en Touraine, aux colonies et dans les villes portuaires où, dès leur débarquement, l'administration française essayait souvent de les retenir. Même à partir du poste d'observation installé en Guyane, leur présence reste quand même difficile à saisir puisque sur les 92 passés dans cette colonie entre 1762 et 1765, seulement une vingtaine s'y trouvaient encore en 1770.

Ce taux de 2,4 % est-il réaliste? Certaines présences canadiennes en Guyane prises en compte au numérateur n'ont pas pu être authentifiées alors que d'autres ont pu échapper à la recension. Il reste aussi théoriquement possible que le dénominateur, c'est-à-dire le nombre d'émigrants partis à la Conquête, ait été surévalué. Soit! Mais peu importe puisque cette étude ne s'engagera pas plus avant dans cette direction. Le nombre relativement petit de Canadiens retrouvés en Guyane ne signifie aucunement que cette colonie n'ait été qu'une destination marginale et que l'histoire de l'exode de la Conquête ne soit pas justifiée de lui accorder autant d'importance. Au contraire. Non seulement la Guyane aurait accueilli un plus grand nombre de Canadiens si le projet de Choiseul avait été bien exécuté, et exécuté dans ce sens, mais cette petite colonie a tout de même accueilli une part relativement importante de l'exode canadien compte tenu de sa réputation de pays insalubre pour les habitants d'origine nordique, réputation que l'hécatombe de Kourou allait d'ailleurs confirmer de la plus épouvantable façon. Cette émigration canadienne vers la Guyane reste essentiellement représentative de ce qu'elle fut et de ce qui en fut la cause. Voilà vers quoi il convient davantage de s'engager ici et d'essayer d'approfondir.

Deux axes d'analyse

La recension des 92 Canadiens et immigrants du Canada passés en Guyane entre 1762 et 1765 a permis de reconstituer leur parcours individuel et laissé entrevoir quelques-unes des lignes de force ayant dirigé le mouvement migratoire provoqué à fin de la Nouvelle-France. La Liste 2 les a présentés selon les deux axes d'appartenance sociale et de provenance qui dirigeront de façon plus ou moins formelle l'analyse qui suivra. Le premier mettra en parallèle deux groupes sociaux qu'il n'a pas semblé nécessaire de définir très rigoureusement. Trente-deux immigrants de la Guyane ont en effet été caractérisés comme issus de l'élite sociale canadienne à partir du simple fait qu'ils se démarquaient, du moins en apparence, des gens du peuple, soit onze officiers militaires, deux titulaires de fonctions (un juriste et un major de milice), un seigneur (d'ailleurs ruiné), un prêtre, un négociant ainsi que leurs quatre épouses et onze enfants. Les soixante journaliers, soldats, cultivateurs, marinières, charpentiers, tonnelier et membres de leur famille appartenaient aux classes populaires. Le second axe interrogera le fait que 21 des Canadiens retrouvés en Guyane avaient été déportés en 1758 des îles Royale et Saint-Jean, événement qui se révélera important dans l'explication de leur présence dans cette colonie.

Chapitre 5

Participation de l'élite sociale canadienne

La mobilité socioprofessionnelle de l'élite

Les onze officiers militaires passés en Guyane entre 1762 et 1765¹ représentaient 12 % de l'immigration canadienne observée dans cette colonie. Ce groupe se révèle donc sur-représenté par rapport à l'importance relative de la noblesse formant 1,1 % de la population canadienne en 1755-1759². Ce constat ne surprend guère puisqu'il ramène à l'image traditionnelle de l'exode des classes dominantes au lendemain de la Conquête. Il convient malgré tout de s'y attarder quelque peu avant d'aborder, au chapitre suivant, une dimension beaucoup plus novatrice où il apparaîtra que l'exode de la Conquête fut davantage le fait des gens de basse condition sociale.

Considérés comme issus de l'élite sociale canadienne, les 32 officiers de plume ou d'épée, religieux, négociants et membres de leurs familles représentaient 34,7 % de l'ensemble des Canadiens émigrés en Guyane, alors qu'environ 15 % de l'immigration arrivée au Canada avant 1760 provenait des mêmes classes sociales³.

¹ Voir Liste 2, nos 1 à 7, 22, 25, 90 et 91.

² Lorraine GADOURY, *La Noblesse de Nouvelle-France*, p. 156.

³ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 90-91. Les nobles, les marchands, les prêtres et les religieux composaient 14,7 % des immigrants arrivés au Canada avant 1760. Il faudrait ajouter à ces calculs les 58 religieuses ainsi qu'un nombre assez négligeable de femmes célibataires, d'épouses et d'enfants appartenant à la noblesse et à la

En valeur relative, le Canada fournissait ainsi à l'émigration au delà de deux fois plus de membres appartenant à l'élite sociale qu'il n'en avait reçus à l'immigration. Les immigrants tirés de l'élite sociale canadienne paraissent peut-être sur-représentés en Guyane du fait que les archives révèlent plus facilement leur présence, mais certainement aussi à cause de leur statut social les prédisposant à émigrer d'un Canada extirpé du royaume de France. Les nobles du Canada étaient en effet habitués à toujours devoir servir le roi en retour des privilèges reconnus à la noblesse tandis que les négociants, eux, étaient enclins à vouloir poursuivre leurs activités commerciales au sein des mêmes réseaux mercantilistes reliant la métropole à ses colonies. Le fait pour un Canadien d'appartenir à l'élite continuait d'être, et devenait encore davantage après la Conquête, un facteur de migration.

Au Canada, le gouverneur Guy Carleton avait d'ailleurs quantifié le phénomène à propos des effectifs de la noblesse militaire. L'état qu'il avait dressé en novembre 1767 mentionne 126 officiers canadiens retirés du service et vivant dans la province de Québec (55,3 %) contre 102 servant dans l'empire français (44,7 %)⁴. Il en était à peu près de même pour les officiers de plume, comme le juriste Jean Pascaud⁵ réemployé en Guyane et pour l'élite montante, comme Paul Perrault qui avait bien su saisir l'occasion d'y poursuivre son ascension vers la noblesse. Déjà assujettis par leur mode de vie à toujours devoir servir là où le roi avait besoin d'eux, et donc à la mobilité géographique, la Conquête les rendait encore davantage candidats à l'émigration. La démographe Lorraine Gadoury a ainsi démontré qu'entre 1760 et 1765 dans la vallée du Saint-Laurent, les effectifs de la noblesse canadienne étaient passés de 743 à 474 individus, soit une diminution de 36,2 %⁶.

Cette mobilité socioprofessionnelle n'était pas que le propre de la noblesse mais un fait généralisé au sein des élites sociales. Les circonstances et les motivations

bourgeoisie. Je corrige ici l'ambiguïté de la page 91 à l'égard des religieuses qui ne sont pas incluses dans le 14,7 %.

⁴ ANC, MG 11, CO 42, vol. 28, fo 73. Le 44,7 % inclut 22 officiers natifs de France.

⁵ Voir les notices biographiques des individus cités à l'Annexe « A ».

⁶ Lorraine GADOURY, *La Noblesse de Nouvelle-France*, p. 156; *Id*, *La Famille dans son intimité*, p. 49.

derrière l'arrivée en Guyane du négociant Antoine Pascaud sont faciles à comprendre : spécialisé dans le commerce colonial, la perte de son aire d'activité en Nouvelle-France lui donnait l'occasion d'y reprendre ses affaires et de d'accaparer le commerce de ravitaillement. Disparaissant d'observation, le cas de Michel Maillet, entrepreneur et seigneur du Mont-Louis, reste plus difficile à saisir, mais sans doute croyait-il que le roi allait compenser ses pertes au Canada et lui donner la possibilité de réinstaller ses pêcheries en Guyane. La mobilité socioprofessionnelle de l'abbé Cocquart est tout aussi nette puisque le roi avait offert aux familles acadiennes de les installer en Guyane où elles formeraient « une ou plusieurs paroisses qui seront desservies par les curés ou vicaires que la Compagnie fournira et à la subsistance desquels elle pourvoira »⁷. Lui aussi allait donc continuer en Guyane ses activités professionnelles, c'est-à-dire son œuvre pastoral, auprès des Acadiens.

Une noblesse foncièrement coloniale

Un cas concret, celui des frères Chaussegros de Léry, servira à illustrer les propos qui suivent. Célibataire, Charles avait 30 ans lorsqu'il fut chassé de Louisbourg où, lieutenant depuis 1751, il exerçait les fonctions d'un capitaine d'infanterie sans en avoir le brevet. On lui accorda en 1764 un poste de capitaine dans les troupes de la Guyane. Son frère sera moins heureux. Plus âgé de sept ans, Gaspard Joseph Chaussegros de Léry⁸ passa en France avec sa famille en 1761. Même s'il était peu fortuné et qu'il ne pouvait pas faire jouer l'influence de quelque puissant protecteur, il se croyait en bonne position pour poursuivre sa carrière et, étant capitaine depuis 1757 et chevalier de Saint-Louis depuis 1759, pouvoir se montrer plus exigeant que son frère cadet. Bien décidé à faire valoir ses états de service, notamment quelques années passées dans le génie militaire, il se rendit aussitôt à Versailles solliciter « une place et des grâces ». Mais pendant près d'une année, Jean Augustin Accaron, chef du

⁷ Article 10 de la Proposition faite aux Acadiens de Nantes, document cité intégralement à l'Annexe « J ».

⁸ Voir sa biographie à l'Annexe « F », no 110.

Bureau des colonies⁹, se montra intraitable et lui servit « tous les refus imaginables ». Déçu, Chaussegros de Léry résume lui-même ainsi le fruit de ses démarches insistances :

J'appris que les préliminaires étaient signés et le Canada cédé à la couronne d'Angleterre. Je redoublai mes instances dans les bureaux pour continuer mes services, (mais) on (ne) m'offrit qu'une plantation à défricher à l'île Sainte-Lucie ou à Cayenne. J'eus beau représenter mes services...¹⁰

Gaspard Joseph Chaussegros de Léry avait bien compté recevoir « les grâces du roi » et surtout se voir offrir, en France, un emploi à la mesure de ses ambitions; mais on ne lui avait offert, au terme de toutes ses démarches, qu'un poste aux colonies. Cet emploi ne lui convenant pas, peut-être en raison de la mauvaise réputation de la Guyane¹¹, il rentra définitivement au Canada en septembre 1764.

De l'anecdote tirons l'observation suivante : le Bureau des colonies prédestinait les officiers rentrant d'Amérique septentrionale à rester des coloniaux. Dès 1762, le duc de Choiseul ne concevait le rapatriement des Acadiens prisonniers en Angleterre qu'en fonction de son utilité pour le peuplement des possessions françaises¹². L'Angleterre n'envisageait d'ailleurs pas autrement les départs massifs qu'elle appréhendait au Canada puisque le 12 décembre 1761, le secrétaire d'État Egremont recommandait au commandant des troupes britanniques, Jeffery Amherst, d'éviter que les Canadiens abandonnent leurs foyers pour se retirer dans les colonies qui allaient demeurer en possession de la France¹³. Les Canadiens se révélaient en quelque sorte être moins les sujets du roi de France qu'assujettis au Ministère des colonies. Peut-être aimait-on croire que les coloniaux du Canada sauraient mieux s'adapter et refaire leur vie dans une autre colonie que dans la grande société

⁹ Jean Augustin Acaron, responsable du Bureau des colonies et l'un des organisateurs de l'expédition de Guyane en 1763 (Pierre Thibaudault, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 55; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 272-279).

¹⁰ ANC, MG 11, CO 42, vol. 27, fo 193, Mémoire du 7 septembre 1767.

¹¹ Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 5-22.

¹² Jean-Marie FONTENEAU, *Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique*, p. 150.

¹³ ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21697, fo 9.

métropolitaine? À cause de leur mode de vie particulier, de la minceur de leurs revenus et de leur trop basse et trop récente noblesse, voulait-on éviter que les nobles du Canada détonnent, ne puissent s'insérer convenablement au sein de la prestigieuse noblesse de France et soient méprisés? Habités de vivre loin de la métropole, considérés, sauf privilège exceptionnel, comme devant irrévocablement servir dans les troupes coloniales, les membres de la noblesse canadienne avaient ainsi leur propre domaine d'activité et n'entraient pas en compétition avec les carriéristes métropolitains que les postes dans les lointaines colonies ne devaient guère beaucoup intéresser. L'historiographie a déjà souligné que le fait d'être canadien diminuait les chances d'avancement¹⁴ mais peut-être faudrait-il nuancer en reformulant que le fait d'être un colonial était un facteur prédisposant à ne pouvoir faire carrière qu'aux colonies.

Qu'ils fussent d'épée ou de plume, les officiers canadiens qui voulurent poursuivre leur carrière en France après le traité de Paris se retrouvèrent plus souvent qu'à leur tour soit inutilisés ou mis à la retraite, soit replacés en Guyane, à Saint-Domingue, dans les Petites Antilles, aux Indes, aux Malouines, en Afrique ou à Saint-Pierre et Miquelon. Leur présence relativement nombreuse en Guyane n'a donc rien d'étonnant.

Sujets à des décisions arbitraires

Après la prise de Louisbourg en 1758, celle de Québec l'année suivante, puis la capitulation générale de la Nouvelle-France en 1760, les troupes coloniales, à l'exception de quelques compagnies restées en Louisiane, avaient été rapatriées dans la métropole. Peu de soldats étaient canadiens mais une portion appréciable de leurs officiers appartenait à la noblesse locale et à celle de l'île Royale. Comme bien d'autres officiers, les frères Chaussegros de Léry avaient voulu poursuivre leur

¹⁴ Voir notamment les biographies des frères d'Iberville et de Bienville dans Guy FRÉGAULT, *Iberville le conquérant*, p. 265.

carrière et sollicité un nouvel emploi dans les troupes, mais déjà en 1762-1763 et encore davantage après la signature du traité de Paris, la France avait un besoin moindre de militaires. Les officiers canadiens les plus expérimentés, c'est-à-dire les plus âgés, devenaient les plus difficiles à réemployer à leur niveau hiérarchique et se retrouvèrent le plus souvent inemployés ou furent tout simplement mis à la retraite avec demi-solde¹⁵. Ainsi, l'état-major des anciennes troupes canadiennes d'infanterie, qui comptait 25 capitaines et 53 enseignes (en pied ou en second) au début de 1761, comptait encore 14 capitaines inemployés en 1774, mais seulement 3 enseignes¹⁶. Au delà des ambitions personnelles et des exigences des individus mis en cause, le facteur de l'âge permet aussi d'expliquer pourquoi, davantage que son frère aîné, Charles Chaussegros de Léry avait pu recevoir une promotion et se faire réemployer en Guyane. Mais il faudra invoquer plus loin un autre facteur d'explication.

Il appert par ailleurs que les décisions prises à l'égard des officiers canadiens désireux de poursuivre leur carrière étaient parfois arbitraires et conditionnées par le poids de la protection que chacun pouvait faire jouer... ou pas. Ainsi, alors même que Gaspard Joseph Chaussegros de Léry refusait le poste qu'on lui offrait en Guyane, son compatriote, Charles Deschamps de Boishébert¹⁷, avait trouvé en 1763 l'occasion de participer à l'élaboration du projet d'établissement des Acadiens en Guyane et s'était ainsi placé en position de pouvoir y solliciter une charge. Ses protecteurs, le duc et la duchesse de Montemart, ne manquèrent pas d'intercéder en sa faveur, mais ils n'avaient pas suffisamment de poids politique pour la lui faire obtenir¹⁸. Mis à la retraite malgré lui, Boishébert fut contraint de se retirer dans son château de Raffetot, près de Cliponville en Seine-Maritime, où il mourut le 9 janvier 1797.

¹⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 115, fo 82 (transcription, p. 79), le 8 avril 1762, ordre aux officiers des troupes ayant servi au Canada de se rapporter en Touraine afin d'y jouir d'un nouveau traitement. Ce nouveau traitement, appelé *demi-solde*, était en attendant un nouvel emploi que plusieurs ne reçurent jamais.

¹⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 49, Troupes des colonies, 1726-1777, Parties 5 et 6, fo 376v-378v et 478v (transcription, p. 465-468 et 667-668).

¹⁷ Voir l'Annexe « F », no 112.

¹⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 568 (transcription, p. 295), le 31 décembre 1763 et vol. 120, fo 114 (transcription, p. 89), 6 avril 1764; DBC, vol. IV, p. 232; Robert SAUVAGEAU, *Acadie. La guerre de Cent Ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*, p. 355.

Les membres de l'élite canadienne passés en France après la Conquête se retrouvèrent souvent amèrement déçus des postes qui leur étaient offerts et plus souvent encore de ceux que l'on ne leur offrait pas du tout! Leur désillusion aura deux conséquences. Premièrement, certains, comme Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, décideront de revenir au Canada, voire d'offrir leurs services au gouvernement britannique. D'autres, comme Charles Deschamps de Boishébert, resteront en France et se résigneront à leur mise à la retraite. Deuxièmement, de telles expériences prendront valeur d'exemples que le gouvernement britannique du Canada saura bien faire valoir à son avantage¹⁹ et auront directement pour effet de dissuader de passer en France certains membres de l'élite sociale qui hésitaient encore²⁰.

Une noblesse canadienne défavorisée

Gaspard Joseph Chaussegros de Léry était rentré volontairement en France au faite d'une carrière militaire assez respectable, mais on ne lui avait rien offert de suffisamment intéressant, du moins à ses propres yeux. Son frère, plus jeune et moins qualifié, mais déporté de l'île Royale en 1758, s'était vu, lui, offrir promotion et nouvel emploi en Guyane. De façon générale, le Bureau des colonies favorisait davantage les nobles et autres habitants déportés du gouvernement de l'île Royale que ceux venus du Canada.

Cantoné dans le port de Rochefort, l'état-major des troupes de l'île Royale comprenait, en juillet 1763, 61 officiers (4 officiers-majors, 13 capitaines, 15 lieutenants, 26 enseignes en pied et 3 enseignes en second)²¹. La même source ajoute le 19 novembre 1764 : « Le plus grand nombre est placé dans les troupes nationales

¹⁹ ANC, MG 23, Série G1, vol. 4, dans RAC 1918, p. 45, le 22 mars 1764, Ordonnance de James Murray aux « Canadiens, qui (préfèrent) un gouvernement despotique à un gouvernement libre, passent en France ».

²⁰ Michel BRUNET, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, p. 71.

²¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 488v (transcription, p. 693).

de Cayenne »²². En comparaison, l'état-major des troupes canadiennes mentionne le 24 juin 1763 : 71 officiers présents en France²³ (7 officiers majors, 13 capitaines, 12 lieutenants, 22 enseignes en pied et 17 enseignes en second)²⁴. Or, parmi ceux-ci, seul Louis Joseph François d'Hugues allait être nommé en Guyane en 1764.

Le même constat s'impose en comparant la situation des officiers militaires nés et n'ayant servi qu'au Canada à celle de ceux qui furent transférés dans le gouvernement de l'île Royale où vivait, en 1758, une population civile de six à huit mille habitants dont plus d'une centaine d'immigrants nés au Canada²⁵. Or, le tiers de ceux issus de la noblesse canadienne (soit 7 personnes sur 21) reçurent une affectation en Guyane en 1764²⁶. Un huitième, René Charles de Vareil arrivera en 1779²⁷. La comparaison avec la très grande majorité des nobles nés au Canada n'ayant pas été déportés de l'île Royale est on ne peut plus flagrante puisque, parmi tous ceux-là, seul Pierre Marie Marchand de Lignery allait parvenir à se trouver un emploi en Guyane²⁸. Avoir été déporté de Louisbourg s'avère ainsi avoir été déterminant pour ceux qui ont pu poursuivre leur carrière en Guyane.

À la lumière de ces observations, il apparaît très distinctement que le fait d'être originaire de Louisbourg, ou d'en avoir été chassé en 1758, devenait un facteur facilitant l'obtention d'un emploi par rapport aux officiers arrivés directement du Canada à partir de 1759 lesquels avaient toujours la possibilité de rentrer chez eux en se faisant sujets du roi britannique. Non seulement les emplois disponibles allaient-ils

²² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 492 (transcription, p. 698).

²³ Dix-neuf autres officiers sont dits être au Canada.

²⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 49, Troupes des colonies, 1726-1777, Parties 5 et 6, fo 392-393v (transcription, p. 491-495).

²⁵ Robert LARIN, « La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763) ». Au dernier décompte environ 112 Canadiens dûment identifiés vivaient dans le gouvernement de l'île Royale en 1758. Cette recherche se poursuit toujours.

²⁶ Soit les nos 1 à 7 de la Liste 2.

²⁷ Voir Annexe « C », no 95.

²⁸ Louis Joseph François d'Hugues, Michel Hertel de Cournoyer et Louis Thomas Jacau de Fiedmont (nos 22, 90 et 91) ont également obtenu un poste en Guyane sans avoir été déportés de l'île Royale, mais le premier n'était arrivé au Canada qu'en 1757, alors que les deux autres étaient des officiers de Louisbourg affectés au Canada.

en plus grand nombre aux ex-officiers de Louisbourg, mais il semble bien que, sur le plan salarial, la rémunération n'était pas toujours équitable puisqu'en juin 1771, Louis Legardeur, chevalier de Repentigny, alors commandant du camp des recrues des troupes coloniales à l'île de Ré, remettait un rapport dans lequel il proposait d'augmenter les traitements « des anciens et vieux officiers » canadiens en les portant « au niveau de ceux de l'île Royale »²⁹.

Les nobles et notables canadiens qui décidèrent de vendre leurs biens et de quitter volontairement le Canada, avec l'espoir de pouvoir poursuivre leur carrière au service de la France et de continuer à vivre selon les valeurs aristocratiques et le mode de vie qui avait toujours été le leur, prirent-ils la mauvaise décision? Ceux venus de Louisbourg auront-ils toujours préséance? Tout porterait à le croire dans la mesure où la situation observée en Guyane est réellement représentative. Chose certaine, les membres de la bourgeoisie et de la noblesse de Louisbourg semblent avoir eu beaucoup de facilité à obtenir des avantages ou une fonction en Guyane comme en témoigne cette liste partielle glanée au fil des circonstances et sans recherche systématique : Jean-Baptiste d'Ailleboust de Saint-Vilmé avec toute sa famille incluant sa belle-mère, Louis d'Ailleboust ainsi que Michel d'Ailleboust de Périgny³⁰; Henri Benoît et sa famille³¹; Charles Carrérot³²; Jean François de Couagne; Jacques Marie Coux; Jean-Baptiste Debroise et sa famille; les trois frères Dubois-Berthelot et leur famille³³; Mathieu Dupont du Chambon du Maine; Louis Joseph Donadiou Dugrès; Charles Josué Eury de La Pérelle; Charles François³⁴ et Charlotte Hertel de Cournoyer; Louis Benjamin de La Boucherie Fromenteau; Joseph Laborde;

²⁹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 504 (transcription, p. 720-721).

³⁰ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 449, 4 novembre 1763; ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, non folioté, Liste des passagers de la flûte du roi la *Nourrice* en 1765; ANQ, Montréal, Minutier Pierre Mézières, 21 juillet 1778, Quittance partielle et 23 juin 1780, Quittance; Service des archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, U 10118, Saintes, premier mai 1773, Lettre de Potier de Pommeroy à Jean d'Ailleboust chevalier d'Argenteuil; Aegidius FAUTEUX, *La Famille d'Ailleboust*, p. 82-87.

³¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 496 (transcription, p. 705).

³² Ceux présentés comme isolés ne sont pas nécessairement sans leur famille.

³³ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 206.

³⁴ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 204.

Jacob (dit Jacques) Lartigue, greffier³⁵; Yves Lecode; Louis et Louis Philippe Joseph Leneuf de La Vallière, leur famille immédiate³⁶ ainsi que Joseph Alexandre; Charles Leneuf de La Potrie; Philippe Leneuf de Beaubassin; François Louis Leneuf de Boisneuf, son épouse et ses quatre fils³⁷; Jean Chrysostome Loppinot; François et Marie Hyppolite Poupet de La Boularderie; Michel Rousseau d'Orfontaine³⁸; Marie Joséphe Rousseau de Souvigny et ses enfants; Louis François Sabatié; Marie Charlotte Thierry de Chassin et son fils; Joseph de Trion et sa famille³⁹; Louis Félix Vallée et sa famille; François Luc Rodrigue⁴⁰. L'ouvrage de Pierre Thibaudault en mentionne quelques autres : d'Estimauville et Dupont Duvivier, capitaines; Charles Brecourt Desgoutins, lieutenant⁴¹ et Desgoutins, capitaine; Pierre Hyppolite Andrès Carrérot, sous-lieutenant; Tournay, enseigne; Pierre François Prévost de Lacroix, écrivain principal de la Marine⁴²...

Ainsi donc, au lendemain du traité de Paris, dans un contexte où la France ne ressentait plus un aussi grand besoin d'officiers militaires chevronnés, et dans lequel les nobles déportés d'Acadie insulaire rivalisaient pour l'obtention d'un emploi avec ceux venus du Canada, il semble bien que l'administration coloniale métropolitaine agissait selon une politique favorisant les premiers. C'est du moins une hypothèse

³⁵ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, La Rochelle (1749-1828), non folioté. Il s'est embarqué à La Rochelle pour la Guyane le 30 avril 1765 sur le *Saint-Pierre* (SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 151). Voir sur lui: Stephen A. WHITE, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, vol. 2, p. 969; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 210.

³⁶ Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. 5, p. 1913-1914; Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 297; Claude BONNAULT DE MÈRY, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815) », p. 520; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 216.

³⁷ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, non folioté, Liste des passagers de la flûte du roi la *Nourrice* en 1765.

³⁸ Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. 5, p. 1967.

³⁹ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, non folioté, Liste des passagers de la flûte du roi la *Nourrice* en 1765.

⁴⁰ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 87-88.

⁴¹ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 203-204

⁴² Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 106, 202-216 et 227-229. Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 86-87. Voir aussi *Idem*, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 188-189.

que la poursuite de cette recherche devra vérifier. En était-il de même au niveau des gens du peuple? Les gouvernements de Louis XV et de Louis XVI ont déployé beaucoup d'efforts, malheureusement peu efficaces, pour assurer aux déportés acadiens un rétablissement honorable en France ou dans l'empire français. La politique royale d'aide et de secours aux Acadiens avait d'ailleurs beaucoup profité aux Canadiens qui arrivaient en France dans des circonstances comparables et que les administrateurs coloniaux traitaient sur le même pied que les Acadiens avec lesquels ils les confondaient facilement. Mais on verra plus avant, au chapitre 7, comment, lorsqu'ils auront appris à bien faire cette distinction, ils refuseront en 1769 aux Canadiens qui voudront s'établir en Guyane les mêmes avantages que le roi avait toujours consentis aux Acadiens.

Des notables et des gens du peuple

L'élite coloniale canadienne n'était nullement monolithique. La mobilité socioprofessionnelle de ceux qui furent entraînés dans l'exode de la Conquête n'a d'égale que la volonté d'enracinement et de persévérance de ceux, la majorité, qui sont restés au Canada. Bien impliquée dans le système seigneurial et, souvent, dans la traite des fourrures, une bonne partie de l'élite canadienne était profondément terrienne, locale et parfaitement intégrée en territoire nord-américain. Ceux qui avaient surtout investi leurs efforts à développer leurs seigneuries ou leur commerce et qui croyaient pouvoir, sous le régime britannique, continuer les mêmes activités, garder le même prestige et le même mode de vie sont donc restés au Canada.

Ceux qui sont partis adhéraient à d'autres valeurs, à un mode de vie différent, et à une culture mercantiliste métropolitaine⁴³ qui leur donnait une expérience et une vision transatlantique de la Nouvelle-France. Comme l'observe Naomi Griffiths,

⁴³ Serge COURVILLE, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », p. 421-422; W. J., ECCLES, « The Social, Economic, and Political Significance of the Military Establishment in New France », p. 18.

« l'Atlantique reliait les deux continents autant qu'il les séparait »⁴⁴. Ceux qui, parmi les membres de la noblesse et de la bourgeoisie canadiennes, étaient fermement rattachés à l'espace atlantique où ils avaient toujours fait le commerce et la guerre, et que le pouvoir du vainqueur avait brusquement dépossédés de leur aire d'activité, avaient déjà une propension naturelle à quitter la Nouvelle-France. Se considérant à la fois, et tout autant, comme des Canadiens et comme des Français du Canada, le fait d'habiter en périphérie du royaume n'atténuait en rien leur attachement à la métropole et, pour eux, la France métropolitaine représentait en quelque sorte le centre de la nation duquel ils ne se sentaient d'ailleurs pas si éloignés que l'on pourrait aujourd'hui l'imaginer. Il apparaît donc tout à fait probable qu'en quittant le Canada à la Conquête, les membres de l'élite sociale n'avaient pas du tout l'impression de s'expatrier. Ils ne faisaient qu'évacuer un coin de l'empire que leur roi avait perdu et laissaient derrière eux l'espoir, certes cruellement déçu, d'une nouvelle France en Amérique septentrionale. En refusant de rester dans un Canada désormais expulsé du royaume, ils ne faisaient qu'assumer leur enracinement dans le vieux terroir français. En abandonnant une colonie qui s'avérait n'avoir été qu'une entreprise trop extravagante et impossible, l'exode de la noblesse ressemble davantage à un retour dans le giron de la mère patrie qu'à une véritable émigration.

La situation observée en Guyane semble assez représentative de l'expérience des nobles du Canada qui, souvent, étaient passés en France avec les troupes que la défaite militaire avait rapatriées dans la métropole. Voulant poursuivre leur existence selon le même mode de vie et les mêmes valeurs, ils avaient tenté, avec plus ou moins de succès, d'obtenir un nouvel emploi qui en aura conduit quelques uns jusqu'en Guyane. Il aura été possible d'observer à cet endroit des membres de la noblesse et de la bourgeoisie de Québec et de Montréal fortement imprégnés d'une culture coloniale et considérant leur avenir comme étant lié à celui de la France encore très puissante. Ceux qui étaient dans le commerce voulaient simplement continuer leurs affaires à partir de Bordeaux, Paris, Nantes ou Cayenne et ainsi participer à l'essor économique

⁴⁴ Naomi E. S. GRIFFITHS, *L'Acadie de 1686 à 1784*, p. xxii.

que la France commençait déjà à prendre à ce moment là⁴⁵. Les nobles, eux, avaient cru pouvoir mieux qu'au Canada vivre selon l'idéal de la noblesse en se vouant à l'entreprise militaire de la France, en Guyane, aux Caraïbes, au Sénégal et aux Indes où plusieurs allaient se retrouver. Leur idéal de vie et la reproduction familiale ne pouvaient absolument pas se réaliser hors de la mère patrie ainsi élargie aux démentions de son empire.

Mais le véritable exode de la Conquête s'avère davantage avoir été celui des classes populaires puisque les soixante Canadiens de basse condition sociale passés en Guyane en 1762-1765 représentaient environ 2 ou 3 % des Canadiens de même condition émigrés à la Conquête⁴⁶ et 65,2 % des Canadien dirigés vers cette colonie⁴⁷. Faisant office d'échantillon, ces soixante Canadiens permettront d'aborder une dimension encore inédite de l'exode de la Conquête dont un premier aspect semble déjà évident : réduits à l'indigence, leur présence en France et en Guyane n'avait, la plupart du temps, nullement été conditionnée par la poursuite d'un plan d'affaires ou d'un plan de carrière de sorte que leur profil apparaît bien différent de celui des gens de l'élite. Ces soixante immigrants de la Guyane semblent de prime abord assez représentatifs de la majorité des Canadiens dits ordinaires entraînés dans l'exode de la Conquête dont quelques-unes des composantes de l'infrastructure émergeront, au chapitre suivant, de l'étude de leurs parcours individuels.

⁴⁵ Emmanuel LE ROY LADURIE, *L'Ancien Régime*. vol. II, *L'Absolutisme bien tempéré (1715-1770)*, *passim*, notamment p. 188-192.

⁴⁶ Il a été estimé que les Canadiens de basse condition sociale constituaient de 50 % à 75 % des 4000 départs évalués au Tableau 5.

⁴⁷ Selon le Tableau 7.

Chapitre 6

Les voies d'émigration des Canadiens dits ordinaires

Le dépôt de Saint-Jean-d'Angély

Les résultats de la campagne de recrutement de colons pour la Guyane furent fulgurants. Entre les 13 mai et 3 novembre 1763, pas moins de 5555 volontaires se présentèrent à Saint-Jean-d'Angély¹ qui, à sept lieues de Rochefort en Charente-Maritime, avait été désigné comme centre de rassemblement². En novembre-décembre, 5514 autres firent rajouter leur nom dans les registres d'inscription, puis encore 1966 au cours de l'année 1764 et finalement 702 entre 1765 et 1767³. Le nombre d'inscriptions dépassa tout ce que l'on avait pu prévoir et obligea Choiseul à devoir prendre, dès le 20 octobre 1763, certaines mesures pour en ralentir le rythme⁴. D'autres « dépôts » (ou « entrepôts ») furent ouverts à l'île d'Oléron, Cognac, Saintes, Saint-Savinien, Taillebourg, Tonnav-Boutonne, Ruffec, Rochefort, Samer et Niort mais gardés sous la dépendance de celui Saint-Jean-d'Angély où l'enregistrement des colons était centralisé⁵. Toutes les familles cantonnées à Saint-

¹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 243-244; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 160-161.

² SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 172, fo 261-263, 5 avril 1763; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 376-378.

³ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 244.

⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 118, fo 196-196v (transcription, p. 86-88), le 20 octobre 1763.

⁵ ANC, MG 1, Série E, vol. 276, Dossier Lemire (Louis), fo 2; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 379 et suivantes; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 85-86; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 55. La

Jean-d'Angély, ou dans les sous-dépôts, avaient droit à une allocation de six sols par jour, plus deux sols pour le logement. Sauf ces deux sols supplémentaires, cela correspondait à l'allocation de subsistance que l'État accordait aux réfugiés acadiens et canadiens dans l'impossibilité de gagner leur vie⁶. La ration distribuée à Saint-Jean-d'Angély équivalait à :

24 onces de pain frais, une demi-livre de viande et une chopine de vin par jour pour chaque personne, même pour les enfants de bas-âges, et ceux qui étaient à la mamelle, avec la faculté aux mères de recevoir cette nourriture en argent, pour les mettre en état de procurer à leurs dits enfants les secours dont ils avaient besoin⁷.

À leur départ pour la Guyane, les parents recevaient en outre une gratification de vingt livres plus dix livres par enfant et vingt livres pour chaque orphelin dont ils s'occupaient. À leur arrivée en Guyane, les colons continuaient d'être secourus jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'assumer leur autosubsistance⁸.

Même après le départ du convoi de l'intendant Chanvalon avec 1429 personnes et l'embarquement de 1650 passagers dans un deuxième convoi mené par le vaisseau la *Ferme*, 7444 recrues s'entassaient encore, le 24 janvier 1764, dans les différents dépôts, sans compter les 200 à 250 autres en attente de leur embarquement à l'île d'Aix, à l'entrée du port de Rochefort⁹. L'afflux de volontaires avait été à ce point considérable que l'on se crut soudainement obligé d'accélérer les départs vers la Guyane qui n'était, pour lors, aucunement en mesure de les recevoir en aussi grand nombre. Devant l'hécatombe que leur arrivée subite et massive allait rapidement déclencher, Choiseul dut donner l'ordre, le 6 juin 1764, d'interrompre les envois de

famille de la Canadienne Marie Louise Guénet, notamment, séjourna au sous-dépôt de Saintes au cours de l'automne de 1763.

⁶ ANC, MG 1, Série B, vol.108, 110, 112 etc.

⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 276, Dossier Lemire (Louis), fo 2; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 384.

⁸ SHMR, Série 1 E, vol. 172, fo 195-197, 4 avril 1763; Série 7^{pt}, vol. 22, pages non foliotées en préambule; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 245.

⁹ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 55; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 88.

colons¹⁰. Douze mille recrutés pour la Guyane furent alors réorientés vers Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie où on les envoya, en 1764, sur 134 navires¹¹. On tenta aussi d'établir en France un certain nombre de familles allemandes¹² alors que d'autres trouvèrent un débouché en Espagne en 1767¹³.

Vingt-trois Canadiens s'enregistrèrent au dépôt de Saint-Jean-d'Angély dans le but d'émigrer en Guyane et le firent à quatorze dates différentes ainsi que le relève, ci-dessous, le Tableau 7. Quatre célibataires étaient arrivés ensemble le 28 juillet 1763, mais tous les autres, individus isolés, couples ou familles, s'étaient inscrits à différents moments. L'exode de la Conquête, loin d'avoir été pour eux un mouvement collectif et rassembleur, les avait, bien au contraire, dispersés et abandonnés à leurs propres ressources, chacun à la poursuite de leur propre destin. Ayant eu individuellement connaissance de la campagne de recrutement que l'on avait surtout concentrée aux frontières du royaume, ces 23 Canadiens avaient voulu profiter de l'occasion pour se ré-rétablir quelque part. Dans leur désir d'émigrer en Guyane, ils n'avaient donc, apparemment, aucunement cherché à faire valoir leur statut de réfugié canadien, ni sollicité quelque égard particulier, mais plutôt utilisé la voie d'émigration normale, celle que Choiseul avait ouverte aux Alsaciens, Rhénans, Allemands et aux Français indigents. À l'inverse, les déportés acadiens partageaient un même destin et un désir collectif de se réinstaller ensemble. Regroupés dans quelques villes portuaires, ils se montrèrent solidaires les uns des autres et purent, notamment ceux de Nantes, négocier les conditions de leur participation au projet de Choiseul¹⁴. On remarque donc, ici, à quel point les Canadiens vécurent individuellement leur exode et les Acadiens collectivement leur déportation et ses suites. À cet égard, les officiers militaires canadiens, qui partageaient un même idéal de vie lié à leur noblesse et dont le départ du

¹⁰ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 130; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 380.

¹¹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 144.

¹² Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 90-91.

¹³ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 148.

¹⁴ Voir l'Annexe « J ».

Canada correspondait à leur désir commun de continuer à servir la France¹⁵, ainsi que le petit nombre de Canadiens qui adhèrent au projet rassembleur qui leur fut proposé par les agitateurs envoyés au Canada par Choiseul, constituaient des exceptions¹⁶.

Ceux qui ne partirent pas

Parmi les 23 Canadiens qui se présentèrent au dépôt de Saint-Jean-d'Angély, il en est deux qui ne se rendirent pas jusqu'en Guyane : Louis Lemire dit Chênevert et Jean-Baptiste Perchel dit Ladouceur dont on consultera les notices biographiques à l'Annexe « B ». Le premier s'enregistra en juillet 1763 au dépôt de Saint-Jean-d'Angély mais, affecté à la distribution de la subsistance aux volontaires, il fut arrêté et accusé de malversation. Finalement acquitté malgré sa culpabilité apparente, il fut congédié le premier novembre 1765. Le second, le soldat Jean-Baptiste Perchel, avait épousé Marie Louise Guénet à Montréal quelques mois avant de s'embarquer pour la France à l'automne de 1761. Il se présenta en mai 1763 au dépôt de Saint-Jean-d'Angély mais fut l'une des victimes de l'épidémie de fièvre d'octobre suivant au sous-dépôt de Saintes. Seuls sa veuve et son fils partirent pour la Guyane.

Tableau 7
Arrivée et départ des 23 Canadiens
enregistrés au dépôt de Saint-Jean-d'Angély

Date d'arrivée	Nom	Départ du dépôt pour passer en Guyane
30 mai 1763	Marie Louise Guénet et son mari (nos 44 et 94)	10 novembre 1763
24 juin 1763	Antoine Liret (no 45)	10 novembre 1763
26 juin 1763	Josèphe Leduc (no 43)	10 janvier 1764
Premier juillet 1763	Marie Charlotte Rancourt et son mari (nos 77 et 78)	5 novembre 1763
7 juillet 1763	Michel Tessier (no 81)	8 novembre 1763
9 juillet 1763	Louis Lemire dit Chênevert (no 93)	

¹⁵ Voir chapitre 5.

¹⁶ Voir chapitre 3.

10 juillet 1763	Louis Filion (no 32)	7 septembre 1763
22 juillet 1763	Antoine Simon (no 80)	23 décembre 1763
28 juillet 1763	François Régis Cadet Charles Lebrun Joseph Toussaint Charles Nicolas Levreau (nos 26, 42, 44 et 82)	7 septembre 1763 7 septembre 1763 5 novembre 1763 6 novembre 1653
23 août 1763	Jean-Baptiste Mazière (no 56) époux d'Angélique Morand	8 novembre 1763
25 août 1763	Pierre Navarre (no 61)	8 novembre 1763
2 septembre 1763	Angélique Morand et ses enfants (nos 55, 57 et 58)	8 novembre 1763
26 mars 1764	Marie Louise Poirier et sa famille (nos 73 à 75)	30 octobre 1764
29 mars 1764	Marie Joséphe Asselin (no 76, fille de Marie Louise Poirier)	30 octobre 1764
Total	23	21

Les ex-soldats de la Marine

Les campagnes de recrutement avaient atteint et intéressé 21 Canadiens qui partirent pour la Guyane après être passés par le centre de recrutement de Saint-Jean-d'Angély. Parmi eux figurent au moins trois ex-soldats des troupes avec leur épouse et quatre enfants, la veuve d'un quatrième soldat ainsi que le fils d'un cinquième pour un total de douze personnes, soit 57,1 % du groupe¹⁷. Les soldats d'origine européenne ayant fondé une famille au Canada et qui, à la fin de la guerre, avaient été rapatriés en France avec leur épouse canadienne et leurs enfants nés dans une colonie finalement abandonnée par la force des armes, s'étaient retrouvés à Rochefort où ils avaient été démobilisés. On peut alors les imaginer moralement défaits, parfois physiquement amoindris par la maladie ou les blessures et pratiquement réduits à la mendicité. En pareille situation, la grande campagne de recrutement de colons pour un pays neuf s'était imposée à quelques uns d'entre eux, et à leur famille, comme l'ultime espoir

¹⁷ Ce sont les nos 34, 55 à 58, 73 à 78 et 80.

d'échapper à la misère, tout au moins à l'infortune du moment, et l'occasion de se réinsérer quelque part dans une vie productive.

La garnison de Québec comptait, en 1757, 492 soldats et 48 canonnières¹⁸ ce qui, théoriquement, permet d'avancer que 540 soldats, moins ceux grièvement blessés ou morts au combat, furent rapatriés en France, le 20 septembre 1759, à bord de quatre vaisseaux français¹⁹ et qu'il ne serait plus resté dans l'immense colonie à défendre que 2384 soldats des troupes régulières ainsi que 1103 soldats des troupes de la Marine incluant 51 canonnières²⁰. Après la capitulation générale, cinq ou six cents soldats des troupes de terre allaient décider de demeurer au pays l'année suivante²¹ alors que le reste des troupes fut évacué, le 20 octobre 1760²², selon les modalités de l'article 17 de la capitulation de Montréal qui avait convenu que les soldats mariés pourraient « emmener avec eux leurs femmes et enfants » et que tous allaient pouvoir partir avec « leurs havresacs et bagages »²³. Plus de 1800 soldats et officiers des troupes régulières se seraient ainsi embarqués sur 23 navires²⁴ en même temps que 1100 soldats de la Marine sur 13 autres²⁵.

À leur arrivée dans différents ports de France²⁶, Les soldats des troupes régulières d'infanterie furent envoyés en résidence à Poitiers²⁷ où la plupart d'entre eux semblent avoir continué à servir dans leurs régiments. Moins bien traités, les soldats de la Marine, débarqués à La Rochelle, Royan et Bordeaux, furent aussitôt dirigés vers

¹⁸ Gilles PROULX, « Soldats à Québec, 1748-1759 », p. 537.

¹⁹ RAPQ, vol. 18, 1937-1938, p. 20, Relation du siège de Québec; vol. 9 (1928-1929), p. 76, Journal militaire de Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes. Selon les religieuses, 193 blessés français de la bataille des plaines d'Abraham moururent à l'Hôpital Général de Québec (Jean-Yves BRONZE, *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, p. 121). Ces victimes n'appartenaient pas toutes à la garnison de la ville.

²⁰ Gilles PROULX, « Soldats à Québec, 1748-1759 », p. 537.

²¹ Henri-Raymond CASGRAIN (éditeur), *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, vol. 2, p. 391, Lettres de Lévis au ministre Nicolas-René Berryer, le 25 novembre 1760.

²² RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 195, Mémoire du Canada.

²³ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 169v.

²⁴ ANC, MG 21, Add. Mss., vol. 21661, fo 145v-146.

²⁵ ANC, MG 1, D^{2C}, vol. 48, fo 387 (transcription, p. 552).

²⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 112 et 113, *passim*.

²⁷ RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 195, Mémoire du Canada.

Rochefort²⁸ où, entre les 12 et 23 décembre 1760, ils furent licenciés dès leur arrivée²⁹. Ce congédiement, qui paraît aujourd'hui invraisemblable, s'explique du fait que les soldats des troupes du Canada n'avaient plus aucune utilité militaire puisque, vaincus sans bénéficier des honneurs de la guerre, ils avaient été assujettis aux articles premier, 3 et 5 de la capitulation de Montréal les empêchant de servir à nouveau « pendant la présente Guerre »³⁰. Les soldats de la Marine s'étaient donc ainsi retrouvés non seulement sans leur emploi, mais dans une situation financière assez précaire puisque, depuis le premier septembre 1757, ils avaient été payés, pour 14 mois, en lettres de change encaissables seulement en 1760, 1761 ou 1762, et dont le roi avait par ailleurs suspendu le paiement, et, pour 22 mois, en « papiers du Canada » dévalués de leurs deux tiers et non plus encaissables à court terme! « Chacun a serré ses papiers, écrivait le chevalier de Lévis à Choiseul, espérant de la justice du roi que le remboursement lui en serait fait à son retour en France ». Mais on ne leur avait alors donné que des « avances » sur ce qui leur était dû de sorte que Lévis devra encore faire des représentations auprès de Choiseul, l'année suivante, pour tenter de corriger ce préjudice³¹.

Épouses de soldats, les Canadiennes Marie Louise Poirier, Charlotte Rancourt et Marie Angélique Morand, ainsi que leur famille, avaient quitté le Canada à la suite des troupes en 1760. Effectués en plein hiver, les licenciements massifs des soldats de la Marine avaient abruptement plongé ces familles dans une situation très difficile, d'autant plus qu'elles devaient en même temps apprendre à vivre dans la France métropolitaine où, selon la conjoncture du moment et les fluctuations de l'économie locale, le coût de la vie pouvait paraître plus cher qu'au Canada (surtout pour le bois de chauffage). Cela faisait dire à Élisabeth Bégon que l'on ne trouvait à Rochefort « pas

²⁸ ANC, MG 1, D^{2C}, vol. 48, fo 387 (transcription, p. 552).

²⁹ ANC, MG 1, D^{2C}, vol. 48, fo 387 (transcription, p. 552); RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 195, Mémoire du Canada.

³⁰ ANC, MG 11, CO 5, vol. 58, Troisième partie, fo 166v; Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 35.

³¹ RAPQ, vol. 14, 1933-1934, p. 227 et 228-229, Mémoire du chevalier de Lévis à M. de Crémilles, septembre 1760 et Mémoire du chevalier de Lévis au duc de Choiseul, dans *Les papiers du chevalier de La Pause* (Jean Guillaume Charles de Pantavit de La Pause de Margon).

plus de secours dans (ses) poches que dans les étrangers »³². Ces familles devaient donc réorganiser leur vie et trouver rapidement la possibilité d'un avenir à se tailler quelque part. Jean-Baptiste Dupré, qui avait repris son métier de tonnelier, et Charlotte Rancourt séjournèrent à Brest et à La Ferté-Gaucher (dans la région parisienne) avant de s'inscrire au camp de Saint-Jean-d'Angély avec leur fille née en France. Les ex-soldats Louis Asselin, déjà âgé de 56 ans, et Jean-Baptiste Mazière étaient devenus respectivement couvreur et tailleur lorsqu'ils se présentèrent à leur tour avec leur famille.

Le profil du couple Marie Louise Guénet et Jean-Baptiste Perchel est quelque peu différent. Ce dernier était au nombre des soldats des troupes de la Marine que leur état de santé avait empêchés de prendre le départ avec les troupes en octobre 1760³³. En l'épousant à Montréal en mars suivant, Marie Louise Guénet avait donc sciemment accepté de le suivre lorsqu'il allait devoir s'embarquer avec les autres soldats (peut-être, à l'inverse, avait-elle consenti à l'épouser afin de pouvoir partir?) Ils quittèrent Québec le 10 octobre 1761³⁴ sur le vaisseau le *Molineux* armé en cartel³⁵. Congédié à son tour, Perchel est aussi allé s'inscrire pour émigrer en Guyane, mais les séquelles des blessures reçues au Canada expliqueraient peut-être sa vulnérabilité et son décès, à Saintes, quatre mois plus tard. Marie Louise Guénet et son fils né en France allaient donc devoir partir seuls pour la Guyane.

³² Élisabeth BÉGON, *Lettres au cher fils*, 4 février 1749, p. 209. Madame Bégon faisait référence aux prix canadiens d'avant 1750. Pour les Canadiens ayant connu l'inflation de 1755-1760, les denrées devaient sembler moins chères en France qu'au Canada quoique le coût de la vie variait selon la conjoncture de l'économie locale. Dans une lettre à son frère (Gaspard Joseph Chaussegros de Léry), datée de Tours, le 30 avril 1769, Marie Madeleine Régis Chaussegros de Léry parlera elle aussi du coût de la vie nettement plus élevé en France qu'au Canada et cela, même si, le 24 mars 1762, il avait été ordonné aux officiers canadiens mis à la demi-solde de se retirer en Touraine « où le bas prix des denrées et autres choses nécessaires à la vie » était moindre qu'ailleurs. Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. 3, p. 142-143; ANC, MG 1, Série F³, vol. 16, fo 159-160, ordonnance du roi, 24 mars 1762.

³³ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 451v (transcription, p. 637).

³⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 451v (transcription, p. 637).

³⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 412v (transcription, p. 594).

Antoine Simon avait vraisemblablement lui aussi quitté le Canada à la suite des troupes de la Marine dans lesquelles son père était sergent. Antoine Simon père avait-il trouvé un emploi dans les troupes nationales de la Guyane? Cette possibilité aurait alors pu conduire son fils, âgé de 17 ans, à se présenter au dépôt de Saint-Jean-d'Angély pour émigrer là où se trouvait peut-être déjà sa famille. Ce n'est toutefois là qu'une simple supposition.

Autres chômeurs de l'économie de guerre

Il n'y eut pas que les ex-soldats de la Marine qui perdirent leur emploi en 1760, mais encore tous les Canadiens que l'interruption abrupte de l'économie de guerre, et la fin du système commercial mis en place par la « Grande Société », avaient réduits au chômage. À lui seul, le munitionnaire général Joseph Michel Cadet employait 150 commis³⁶ et 1250 mariners dont au moins deux allaient répondre à la campagne de recrutement de colons pour la Guyane.

La flotte du munitionnaire « au nombre de vingt-quatre navires et de six fortes frégates, tous armés en guerre et chargés en toute espèce de comestibles, et portant en tout 306 canons »³⁷, était apparue en vue de Québec au printemps de 1759. Lorsque se présenta bientôt l'assiégeant britannique, 1200 marins et 50 officiers mariners furent « tirés d'autorité des navires du munitionnaire (pour servir dans) l'artillerie royale sur les remparts de Québec, assiégée pendant quatre mois, conservant cette place à la France »³⁸. Or, « un bon nombre des officiers et des marins, sur ces navires, étaient canadiens – un groupe oublié dans l'histoire du Québec », commente l'historien John

³⁶ André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1791*, p. 94.

³⁷ Archives départementales de la Vienne, Série E, vol. 245, 28 décembre 1788, Requête présentée au roi par Angélique Fortier, veuve de Joseph Michel Cadet, fo 7-8.

³⁸ Archives départementales de la Vienne, Série E, vol. 245, 28 décembre 1788, Requête présentée au roi par Angélique Fortier, veuve de Joseph Michel Cadet, fo 11.

Francis Boshier³⁹. L'article premier de la capitulation de Québec spécifiera, le 18 septembre 1759 que « la garnison de la ville, composée des troupes de terre de (la) Marine et matelots, sortira de la ville avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée avec deux pièces de canon de France et douze coups à tirer pour chaque pièce et sera embarquée le plus commodément possible pour être mise en France au premier port »⁴⁰. Les soldats de la garnison et les marins, qui leur avaient prêté main forte, sortirent ensemble des remparts avec les honneurs de la guerre et s'embarquèrent pour la France.

Pilotin dans la marine marchande, le jeune François Régis Cadet séjourna au Canada en 1759 ou 1760 ce qui signifie qu'il était alors au service du munitionnaire, son cousin, dont seuls les navires purent se rendre jusqu'à Québec en 1759 et jusque dans la baie des Chaleurs l'année suivante⁴¹. À l'instar de son cousin⁴², François Régis Cadet avait vraisemblablement commencé jeune à naviguer et son enfance passée loin du foyer familial pourrait expliquer son incapacité à rapporter fidèlement le nom de sa mère au moment de son inscription au dépôt de Saint-Jean-d'Angély. La prise de Québec avait anéanti toute sa famille et bouleversé sa vie. Son père, milicien, avait été mortellement blessé au cours de la bataille des plaines d'Abraham⁴³, puis la maison et tous les avoirs familiaux avaient été consumés dans l'incendie de la basse-ville au cours du siège tenu par les troupes du général Lévis. Ce qui était resté des biens familiaux avait ensuite été pillé à l'exception d'une somme de 4000 livres et d'une paire de bœufs⁴⁴. Le protecteur de la famille, le munitionnaire Joseph Michel Cadet, était désormais en disgrâce et pour l'heure embastillé⁴⁵. N'ayant plus ni attaches ni avenir au Canada, voyant sa famille décimée, ruinée et disgraciée,

³⁹ DBC, vol. IV, p. 136.

⁴⁰ ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 16, transcription, p. 184.

⁴¹ Gilles PROULX, « Le dernier effort de la France au Canada - secours ou fraude? », p. 413-414.

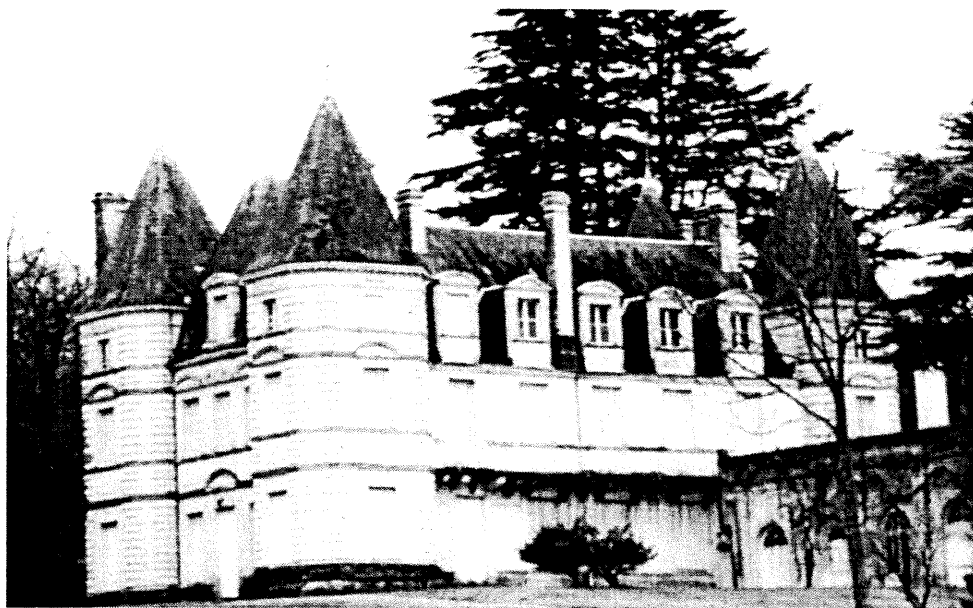
⁴² Joseph Michel Cadet avait aussi été pilotin dans sa jeunesse (André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1791*, p. 37).

⁴³ Jean-Yves BRONZE, *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, p. 103.

⁴⁴ ANQ, Québec, Minutier Simon Sanguinet, 24 octobre 1760, Renonciation.

⁴⁵ André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1791*.

François Régis Cadet aura entendu parler, à Paris, de l'entreprise de colonisation de la Guyane et décidé de se présenter à Saint-Jean-d'Angély.



6. Le château de la Barbelinière, situé au nord-ouest du village de Thuré (département de la Vienne)

Le 18 janvier 1766, l'ex-munitionnaire général du Canada, Joseph Michel Cadet, faisait l'acquisition de ce château où Marie Madeleine et Geneviève Cadet vécurent une vie beaucoup plus douillette que leur frère, François Régis émigré en Guyane. La première se maria à l'église de Thuré, le 30 mai 1768 et sa sœur, dans la chapelle du château, le 21 mai 1772. Une troisième sœur, la célèbre Louise Joséphe Cadet⁴⁶, vivait à proximité, en Touraine; elle et ses enfants laissèrent quelques signatures dans le registre paroissial de Thuré. Leur frère Joseph Cadet s'était établi à Détroit où il se maria le 30 septembre 1782.

Ce château est aujourd'hui la propriété de monsieur Xavier de Renty. Celui-ci, aussi baron de Renty, descend d'un cousin du baron Gaston de Renty (1611-1649) qui fut, de 1639 à sa mort, supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement et membre-fondateur de la Société Notre-Dame de Montréal. Il eut quatre enfants qui furent eux-mêmes sans postérité.

Cliché de Robert Larin

Fils de navigateur, Pierre Navarre travaillait en qualité de compagnon tonnelier pour le même Joseph Michel Cadet, peut-être à bord d'un des navires de la flotte de ravitaillement où la présence d'un tonnelier était quasi-indispensable⁴⁷. Fait prisonnier en 1759, Navarre avait été conduit en captivité à Portsmouth d'où il avait

⁴⁶ Robert LARIN, *Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVII^e-XIX^e siècles)*, p. 151-152.

⁴⁷ Gilles PROULX, *Entre France et Nouvelle-France*, p. 118.

été libéré l'année suivante. Se trouvant vraisemblablement parmi les prisonniers libérés qui étaient arrivés à Dieppe en mars 1760⁴⁸, il s'était ensuite rendu à Rochefort où on le trouvait parmi les Acadiens à qui l'on avait donné du travail dans le port et, plus tard, en août 1763, s'était présenté à son tour au dépôt de Saint-Jean-d'Angély.

Le parcours des autres Canadiens passés en Guyane après avoir séjourné au camp de Saint-Jean-d'Angély reste encore indéterminé. Les possibilités suggérées ci-dessous ne servent qu'à présenter des situations vraisemblables, sans plus, et ne seront ensuite retenues d'aucune façon. Marie-Josèphe Leduc, par exemple, pourrait avoir été l'une des domestiques que plusieurs Canadiens de la noblesse et de la bourgeoisie avaient emmenés avec eux à leur départ du Canada.

Tout comme François Régis Cadet, en compagnie duquel ils s'étaient présentés à Saint-Jean-d'Angély, Charles Lebrun, Charles Nicolas Levreau et Joseph Toussaint pourraient être d'ex-marins que la fin de l'entreprise de ravitaillement du munitionnaire avait mis au chômage. Le deuxième était d'ailleurs fils de navigateur mais les deux autres n'ont pu être identifiés.

Selon un sondage effectué par l'historien Gilles Proulx dans les registres des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec⁴⁹, environ 1 % des soldats des troupes régulières et des troupes de la Marine étaient des miliciens canadiens que Montcalm avait incorporés dans les troupes en 1758-1759⁵⁰. Peut-être Louis Filion, Antoine Liret et Michel Tessier⁵¹ étaient-ils d'ex-soldats des troupes de la Marine partageant le même destin que ceux dont il a déjà été question?

Formant 35,0 % de l'ensemble des Canadiens des classes populaires émigrés en Guyane, les 21, qui avaient répondu à la campagne de recrutement de Choiseul,

⁴⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 90v (transcription, p. 140).

⁴⁹ Gilles PROULX, « Soldats à Québec, 1748-1759 », p. 540-541.

⁵⁰ Voir chapitre 2; W. J. ECCLES, « Les forces armées françaises en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans », p. XXII.

⁵¹ Nos 32, 45 et 81.

constituaient la contribution canadienne à la principale voie de participation, celle ouverte à toute la population française, et même européenne, à l'entreprise de colonisation de la Guyane. Ces Canadiens s'étaient présentés avec discrétion en passant pour ainsi dire inaperçus dans la masse des 14 000 colons, dont 9000 recrutés dans les pays rhénans et en Alsace⁵², à qui on avait offert la possibilité de s'établir dans cette colonie. L'étude des cas suffisamment documentés a révélé que ces Canadiens étaient d'ex-soldats, d'ex-marins ainsi que d'ex-travailleurs de l'économie de guerre qui s'étaient retrouvés en France dépossédés de leur gagne-pain, désargentés et, dans plusieurs cas, chargés de famille.

Le portrait dégagé jusqu'à maintenant des Canadiens de basse condition sociale passés en France dépeint des êtres déracinés, presque errants, réduits au chômage et acculés à la misère. En pareille situation, plusieurs, notamment d'ex-militaires et leur famille, ont certainement dû considérer un retour au Canada comme la meilleure solution, ce qui aura pour effet de donner aux historiens d'aujourd'hui l'impression qu'ils n'en étaient jamais partis. Le dénombrement des Canadiens partis à la Conquête – puis parfois revenus – restera toujours approximatif.

Les Canadiens passés en Guyane avec les Acadiens

Puisque la grande majorité des Canadiens retrouvés en Guyane ne sont pas passés par le dépôt de Saint-Jean-d'Angély et ses dépendances, il appert que d'autres voies de recrutement de colons ont aussi existé et que ceux impliqués dans cette aventure ont peut-être été encore plus nombreux que les historiens de la Guyane ne l'ont soupçonné jusqu'à maintenant. Aussi, après les 32 membres de l'élite canadienne ayant eu la possibilité de pouvoir continuer leur carrière ou leurs affaires dans cette colonie et après les 21 Canadiens des classes populaires ayant répondu individuellement à la campagne de recrutement lancée par Choiseul, il deviendra un

⁵² Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 298.

peu plus difficile de bien cerner les circonstances ayant conduit en Guyane les 39 autres Canadiens dont la présence a été relevée dans cette colonie.

Un deuxième regroupement de Canadiens dits ordinaires émigrés en Guyane pourrait être celui des 19 dont le parcours individuel recoupait le cheminement des Acadiens, quoique ce regroupement thématique soit quelque peu réducteur et qu'il faudrait plus précisément y voir quatre situations différentes s'entremêlant parfois : celle des Canadiens envoyés en captivité en Angleterre et qui émigreront en Guyane avec les Acadiens, celle des Canadiens déportés de Louisbourg, celle des déportés de Gaspésie, et, enfin, celle des Canadiens recrutés par Paul Perrault et Pierre Louis Rastel de Rocheblave. L'observation, la plus proche possible, des individus impliqués dans chacune de ces situations livrera des bribes d'information sur leurs motivations, sur le bouleversement social auquel ils réagissaient, sur les circonstances de leur départ du Canada et celles de leur arrivée en Guyane et, donc, sur la nature et la composition du mouvement migratoire déclenché à la Conquête. Toutefois, cette importante concentration en Guyane de Canadiens dont le parcours avait suivi ou croisé celui des Acadiens, soit 19 des 60 Canadiens des classes populaires passés dans cette colonie entre 1762 et 1765 (31,7 % des cas), paraît être une des caractéristiques propres à la tentative de peuplement de Choiseul et devrait être, croit-on, beaucoup moindre dans l'ensemble de l'exode de la Conquête, de l'ordre de 1 ou 2 % peut-être.

Onze Canadiens ont participé au projet des Acadiens réfugiés à Saint-Malo d'émigrer en Guyane et se sont embarqués avec eux sur le *Fort*. Avant de traiter, dans la section suivante, le cas des quatre d'entre eux qui avaient été déportés de Louisbourg et de Gaspésie, il importe de constater que les sept autres⁵³ avaient été envoyés en captivité en Angleterre où, par la force des choses, ils avaient partagé l'expérience et le destin des Acadiens. C'est en pareilles circonstances, c'est-à-dire en s'insérant après leur libération dans la communauté acadienne réfugiée à Saint-Malo, qu'ils avaient adhéré au projet d'émigrer en Guyane.

⁵³ Ce sont les nos 31, 35, 36, 40, 59, 60, 62.

Les civils canadiens prisonniers de guerre, comme Jean Guillard, milicien de Québec gardé en captivité à Portsmouth, commencèrent à sortir des prisons de Grande-Bretagne et à être envoyés en France en 1760⁵⁴, notamment sur le paquebot le *Prince de Galles*, venant de Plymouth, arrivé à Dieppe en mars⁵⁵. Y avaient débarqué 180 ex-prisonniers⁵⁶, dont huit officiers et trente soldats⁵⁷ et donc, par soustraction, environ 142 prisonniers civils « acadiens et canadiens arrivés en France » à qui l'on accorda l'allocation de subsistance de six sols par jour⁵⁸. Ceux qui voulurent rentrer au Canada ne purent le faire qu'en 1763⁵⁹; mais plusieurs de ceux qui avaient farouchement combattu les troupes britanniques, au point d'avoir été faits prisonniers, ne voulurent pas y retourner. L'un d'eux, Jean Guillard, préféra tenter sa chance en Guyane avec les Acadiens de Saint-Malo.

Jean Élie et François Jambard avaient débarqué à Saint-Malo, le 22 mai 1763, du bateau l'*Ambition* provenant d'Angleterre. Tirée d'une source de seconde main, cette information paraît tout à fait fiable et concordante avec un rôle des prisonniers qui, le 16 mai à Southampton, montèrent à bord de cette corvette royale dirigée par le capitaine Bruno de Lasalle qui devait les conduire jusqu'à Saint-Malo. Ce rôle, le seul qu'il a été jusqu'à maintenant possible de consulter, et qui mentionne quarante familles acadiennes et quatorze autres prisonniers libérés de Bristol, se révèle incomplet puisque les noms d'Élie et de Jambard n'y figurent pas⁶⁰. Ces derniers iront résider à Saint-Servan où Jambard épousera une Acadienne de l'île Saint-Jean. Ayant

⁵⁴ Robert LARIN, étude inédite.

⁵⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 96 (transcription, p. 144-145), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Hervé.

⁵⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 90v (transcription, p. 140), le 23 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur le Maréchal de Bellisle.

⁵⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 99 (transcription, p. 147), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur de Veaudésir.

⁵⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 96 (transcription, p. 145), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Hervé.

⁵⁹ Robert LARIN, étude inédite.

⁶⁰ ANC, MG 18, F 14, vol. 1-3, fo 409-415 (la pagination est incertaine étant intermittente et partiellement effacée). Parmi les prisonniers, notons : Joseph Nadeau, de Québec, second charpentier.

ainsi lié leur destin à celui des Acadiens, Élie et Jambard s'embarqueront avec eux sur le *Fort*, le 18 avril 1764, pour passer en Guyane.

Arrivé également à Saint-Malo en 1763, Jean-Baptiste Noreau avait certainement dû toucher ce port au mois de mai 1763 avec les quelques centaines d'Acadiens qui avaient été libérés de leur captivité à Bristol, Liverpool, Falmouth et Southampton⁶¹. Peut-être était-il lui aussi débarqué de l'*Ambition* avec Élie et Jambard?

Ainsi donc, il ressort nettement que les miliciens canadiens capturés en 1759, et les autres prisonniers de guerre du même type conduits en captivité en Angleterre⁶², s'étaient retrouvés, après leur libération, et peut-être parfois aussi pendant leur captivité, dans l'entourage des déportés acadiens de 1755. Les antécédents de Pierre Moras, de Charles Moreau et de Joseph Guyon, aussi embarqués sur le *Fort* avec les Acadiens de Saint-Malo, demeurent inconnus, mais cela n'interdit aucunement de penser qu'ils ont été, eux aussi, d'ex-prisonniers de guerre. En 1763, à la suite du traité de Paris, tous ces Canadiens furent libérés dans les mêmes circonstances que les familles acadiennes détenues dans les ports d'Angleterre⁶³ et placés avec elles sur les mêmes navires à destination de Saint-Malo. Ils partagèrent ensuite la vie de ces Acadiens avec lesquels ils nouèrent des alliances et participèrent à leurs projets.

À cet égard, Suzanne Paquet constitue un cas quelque peu différent. Avec plusieurs autres émigrants canadiens, elle avait quitté Québec à la suite des troupes et avait été débarquée à La Rochelle où, dès la fin de 1760, on lui avait accordé l'allocation de subsistance. S'étant ainsi retrouvée dans l'entourage des déportés des

⁶¹ ANC, MG 18, F 14, vol. 1-3, fo 400-408 (la pagination est incertaine), Rôle de 47 familles acadiennes et d'une soixantaine d'autre prisonniers venus de Bristol et embarqués à Southampton, le 16 mai 1764, à bord de frégate royale la *Dorothée* du capitaine J. Lavenant, pour Saint-Malo; Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple*, vol. II, p. 160.

⁶² C'est-à-dire à l'exclusion des officiers militaires dont le profil est différent.

⁶³ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple*, vol. II, p. 156-159.

îles Royale et Saint-Jean réfugiés à La Rochelle depuis 1758, c'est vraisemblablement avec certains d'entre eux qu'elle émigra en Guyane⁶⁴.

Ce même processus d'intégration, de solidarité et de similarité de parcours entre déportés acadiens et prisonniers civils canadiens est aussi observable à Philadelphie où des miliciens canadiens, capturés dans les années 1759-1760 à Détroit, au Lac Champlain ou dans les forts de l'Ouest, étaient entrés en contact avec les Acadiens du Bassin des Mines déportés dans cette ville en 1755. Captifs canadiens et déportés acadiens de Philadelphie avaient scellé entre eux quelques mariages et adhéré, en 1763, aux mêmes projets d'aller en France ou dans une colonie française⁶⁵.

Dès qu'il fut question de coloniser la Guyane, Choiseul avait pensé aux « habitants d'Amérique septentrionale », qui végétaient dans certaines villes portuaires en sollicitant d'être réinstallés quelque part, et leur avait fait des propositions que lui-même trouvait avantageuses mais que, somme toute, relativement peu d'Acadiens et de Canadiens acceptèrent. Aussi, faut-il bien comprendre que le parcours des Canadiens, qui s'étaient retrouvés en France après avoir été libérés de leur captivité en Grande-Bretagne ou, comme ceux présentés dans la section suivante, après avoir été déportés de Gaspésie ou d'Acadie insulaire, n'a été qu'un épisode particulier de l'exode de la Conquête. Il paraît certes comme un épisode significatif et des plus intéressants, mais il se rapporte au contexte bien particulier, lorsque les destins des Acadiens et des Canadiens s'étaient croisés et fusionnés, et il ne faut pas en extrapoler l'importance au delà de ses dimensions véritables. Cette situation pourrait vraisemblablement être encore observée lors des tentatives de colonisation des Malouines et de Saint-Pierre et Miquelon puisque des

⁶⁴ Pierre Navarre est un cas assez semblable puisque libéré des prisons de Portsmouth en 1760, il s'était retrouvé parmi les Acadiens travaillant dans le port de Rochefort avant de s'en séparer par la suite pour se présenter seul au camp de recrutement de Saint-Jean-d'Angély. Il a déjà été considéré et comptabilisé parmi les Canadiens ayant répondu individuellement à la campagne de recrutement.

⁶⁵ Robert LARIN, « Prisonniers canadiens, déportés acadiens, expatriés républicains à Philadelphie et dans le New-York (1755-1783).

Canadiens se trouvaient aussi parmi les colons acadiens qui s'y rendirent. Mais, chose certaine, au total, les Canadiens qui conjointement avec les Acadiens participèrent au peuplement de ces trois colonies⁶⁶ occupent une place marginale dans l'ensemble du phénomène migratoire engendré à la Conquête, quoiqu'il ait pu paraître important dans cette étude portant sur la situation observée en Guyane, tout comme les 4000 Canadiens impliqués dans l'exode de la Conquête deviennent eux-même marginaux par rapport aux 12 000 déportés acadiens et natifs des îles Royale et Saint-Jean jetés sur la route des migrations à partir de 1755⁶⁷. Il reste par contre à savoir dans quelle mesure les Canadiens qui passèrent à Saint-Domingue et dans les autres colonies françaises le firent-il en partageant le cheminement et les entreprises des Acadiens ou en suivant leur propre parcours. De prime abord, la seconde possibilité semble la plus probable.

Les déportés de Louisbourg et de Gaspésie

En plus des onze Canadiens de l'élite sociale dont il a déjà été question au chapitre précédent, au moins dix autres, de condition sociale ordinaire, ont émigré en Guyane après avoir été déportés du gouvernement de l'île Royale ou de Gaspésie⁶⁸, mais d'autres pourraient encore se trouver parmi la douzaine de Canadiens restés non identifiés⁶⁹. La déportation de 1758 doit aussi être considérée, du moins en partie, à

⁶⁶ Une centaine de Canadiens en Guyane. Quelques dizaines d'autres à Saint-Pierre et Miquelon comme Jacques François Barbel, Michel Amable Berthelot d'Artigny, Joseph Brisson, Charles Cailladec, Louis Jacques Joachim Charly, Marie Geneviève Girardin, Antoine Godbout, Marie Josèphe Harnois et plusieurs autres (en ce qui les concerne, mes données restent encore à compiler et à nettoyer). Pour les Malouines, le 4 août 1763, le ministre faisait parvenir leur entretien, à raison de six sols par jour, aux Acadiens et aux Canadiens qui devaient s'embarquer avec Bougainville sur la frégate l'*Aigle* et la corvette le *Sphinx* (ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 338-339v (transcription, p. 193-195). Je ne connais, jusqu'à maintenant, que les Québécois Antoine Charles Denys de Saint-Simon ainsi que Michel Beaumont et sa famille. Provenant des Malouines, cette famille débarquait à Rochefort le 7 novembre 1768 pour s'installer plus tard à Saint-Servan (ANC, MG 1, Série B, vol. 134, fo 164-164v (transcription, p. 67); Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint Malo, 1758-1785*, vol. 1, p. 41-42).

⁶⁷ Robert LARIN, « La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763) ».

⁶⁸ Soit les nos 8 à 15 ainsi que 20 et 21.

⁶⁹ Soit les nos 27, 28, 31, 35, 36, 39, 41, 42, 43, 60, 79, 82. Les Canadiens vivant à l'île Royale sont plus difficiles à identifier formellement.

l'intérieur de l'exode de la Conquête puisqu'elle incluait des Gaspésiens ainsi que des Canadiens établis en Acadie insulaire qui n'eurent ensuite aucune possibilité de retourner dans leur famille au Canada au printemps suivant, si jamais ils en avaient eu l'intention, parce que l'état de guerre avait rendu la navigation sur l'Atlantique très périlleuse et qu'au surplus, la marine britannique maîtrisait l'entrée du Saint-Laurent et s'appêtait à assiéger Québec. À leur arrivée en France, ces Canadiens, comme toute la population déportée des îles Royale et Saint-Jean, furent secourus et pris en charge en attendant de pouvoir éventuellement retourner chez eux, si l'issue de la guerre finissait par leur en donner la possibilité, sinon d'être réinstallés quelque part ailleurs dans le royaume de France. C'est dans ces circonstances que ces Canadiens restèrent dans l'entourage des Acadiens et autres résidants déportés des îles Royale et Saint-Jean avec lesquels ils avaient déjà lié leur destin et qu'au moins dix d'entre eux allaient plus tard se retrouver en Guyane.

Émigrés à l'île Saint-Jean vers 1750, les Canadiens Nicolas Bouchard, père et fils, furent déportés et débarqués à Saint-Malo en janvier 1759. Ils s'intégrèrent rapidement dans la communauté acadienne réfugiée à cet endroit où, dès l'année suivante, le père trouva une épouse native de Beauséjour, en Acadie. Ce ménage allait ensuite faire partie des familles acadiennes embarquées sur le *Fort* en 1764, mais le père sera parmi les milliers de personnes qui mourront dès leur arrivée en Guyane. Le destin du fils reste encore inconnu.

Marie Louise Lallemand était l'épouse de Jean Colin, un canonier des troupes du Canada transféré dans la garnison de Louisbourg en 1747. Celui-ci avait reçu son congé de l'artillerie de Louisbourg en septembre 1755, mais peut-être avait-il repris du service dans l'une des deux compagnies de canoniers créées en 1764⁷⁰ et était-il parmi les deux à trois cents soldats que trois ex-officiers de l'île Royale⁷¹

⁷⁰ SHMR, Série I E, Dépêches de la Cour, vol. 176, fo 707-713, premier août 1764.

⁷¹ Jean Chrysostome Loppinot, Joseph Alexandre Leneuf de Boisneuf de Lavallière et Louis Melchior Vareil de la Brégonnière.

avaient été chargés de lever, le 23 mai 1764, pour garnir les troupes de la Guyane⁷²? De toute manière, Marie Louise Lallemand et les siens étaient arrivés parmi les nombreuses familles des îles Royale et Saint-Jean passées dans cette colonie⁷³. Chose certaine, l'avenir n'était pas rose pour celle qui allait bientôt se retrouver veuve et chargée de famille. Son remariage, en 1766, ne lui permettra guère d'échapper à la pauvreté.

Employé au service du roi, le maître voilier François Baguanard avait d'abord travaillé au chantier naval de Québec avant de passer avec sa famille à Louisbourg vers 1752. Déportée en 1758, cette famille avait vécu durant quelques années parmi les Acadiens réfugiés à La Rochelle jusqu'à ce que Baguanard soit réaffecté en Guyane où il est décédé. Canadiens de naissance, sa veuve et son fils s'étaient ensuite retirés à Bordeaux. Ce maître voilier avait pu se faire réemployer en Guyane parce qu'il était « entretenu au service du roi » et, comme déjà noté à propos des membres de l'élite sociale, qu'il avait été déporté de Louisbourg.

Tout en s'insérant dans le même schéma, le cas de Marie Catherine Doucet reste quelque peu différent. Pensant pouvoir s'établir sans plus de formalités à Saint-Pierre et Miquelon, des Acadiens avaient entrepris de s'y rendre en 1763. Leur arrivée imprévue avait alors causé de graves problèmes de ravitaillement au gouverneur et à l'ordonnateur de l'endroit⁷⁴ de sorte que Choiseul avait dû charger le capitaine Charles Gilbert⁷⁵ d'aller leur proposer de se joindre au groupe de Canadiens et d'Acadiens que Paul Perrault et Pierre Louis Rastel de Rocheblave⁷⁶ rassemblaient afin de les faire passer en Guyane⁷⁷. Après avoir d'abord accepté, la plupart des Acadiens se ravisèrent et refusèrent de se laisser embrigader dans ce projet, mais la

⁷² ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 44 (transcription, p. 318-319); Archives nationales, Série C¹⁴, vol. 27, fo 31, 25 mai 1764, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 367.

⁷³ Voir supra.

⁷⁴ Le gouverneur Gabriel Dangeac, né à Plaisance en 1708 et l'ordonnateur Jacques François Barbel, ex-commissaire des classes de la Marine à Québec.

⁷⁵ Voir Annexe « D », no 104.

⁷⁶ Voir Annexe « F », no 114.

⁷⁷ Voir supra.

Canadienne Marie Catherine Doucet fit partie de ceux qui crurent aux promesses qu'on leur avait faites et passa de Miquelon à la Guyane en 1764. Née à Québec, elle avait fondé une famille à Louisbourg et avait vécu dans les ports de France avec la population déportée de l'île Royale en 1758. Avec les siens, soit qu'elle étaient passée à Saint-Pierre et Miquelon en 1763, soit qu'elle faisait partie des Acadiens de Saint-Malo qui, le 23 mai 1764, s'étaient embarqués à Rochefort sur la *Nourrice*, du capitaine Charles Gilbert, pour passer à la Guyane via cet archipel.

Aussitôt après la prise de Louisbourg, l'amiral Boscawen avait confié au général James Wolfe une escadre composée de quatorze vaisseaux chargés de détruire tous les établissements qui se trouvaient en Gaspésie et d'en faire la population prisonnière. Partis de Louisbourg le 29 août 1758, Wolfe et ses 1500 soldats incendièrent, à partir du 4 septembre, chacun des établissements de pêche que Pierre Révol avait fondés dans la baie de Gaspé et, le 13, s'attaquèrent au reste de la côte gaspésienne, de Mont-Louis jusqu'à Pabos (Chandler). Le 27 septembre, la flotte reprenait la mer avec 37 hommes, 4 femmes et 5 ou 6 enfants, tous prisonniers et destinés à être déportés en France avec la population des îles Royale et Saint-Jean⁷⁸.

À Louisbourg, 83 déportés, dont 29 de Gaspé et 6 de Mont-Louis, furent mis sur l'*Antilope* et débarqués le 17 novembre 1758 à Saint-Malo où, malades et complètement démunis, on leur accorda aussitôt l'allocation de subsistance⁷⁹. Se trouvaient parmi eux, en plus de Michel Maillet et sa famille qui ont déjà été pris en compte au chapitre précédent, Marie Anne Pelletier et son bébé. Âgée de seize ans et déjà enceinte d'un deuxième enfant, cette dernière se croyait veuve de François Renaud⁸⁰ lequel avait réussi à fuir les soldats anglais, ou avait été fait prisonnier dans d'autres circonstances, et allait parvenir à la retrouver quelques mois (sinon quelques

⁷⁸ Mario MIMEAULT, « La déportation de Gaspé », p. 40-49; Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Jean-Yves FRENETTE, *Histoire de la Gaspésie*, p. 117-130.

⁷⁹ ANC, MG 6, C 2/1; Mario MIMEAULT, « La déportation de Gaspé », p. 45.

⁸⁰ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 1, fo 9 et Pièce 13, fo 26.

années) plus tard⁸¹. Malgré le fait qu'elles étaient allées vivre à différents endroits, les familles de Michel Maillet et de Marie Anne Pelletier étaient bien insérées dans la communauté des déportés de 1758 et purent se joindre, en 1764, aux Acadiens de Saint-Malo qui s'embarquèrent sur les *Deux-Amis* pour émigrer en Guyane.

Il ressort des cas exposés que les Canadiens de la péninsule gaspésienne et ceux qui résidaient aux îles Royale et Saint-Jean se sont pleinement intégrés à l'intérieur de la population d'Acadie insulaire déportée en France en 1758 dont ils ont partagé le sort. Leur parcours diffère de celui des Canadiens de la vallée du Saint-Laurent. En France, ces derniers sont apparus isolés les uns des autres au point que ceux qui avaient eu connaissance de l'entreprise de colonisation de la Guyane et voulu y participer, l'avaient fait sur une base individuelle parmi des milliers de Français métropolitains. Au contraire, les populations déportées de Gaspésie et des îles Royale et Saint-Jean ont formé des communautés bien resserrées dans quelques villes portuaires françaises et ont collectivement envisagé différents projets pour se réinstaller et se refaire un avenir. Ceux qui, parmi eux, étaient nés au Canada, ont pu aussi y participer.

Du Canada à la Guyane

De façon générale, les Acadiens ont subi collectivement leur déportation et les Canadiens vécu individuellement leur exode, quoique, dans l'histoire des Canadiens passés en Guyane, les exceptions à cette règle paraissent peut-être aussi nombreuses que ses occurrences. Les Canadiens déportés de Gaspésie et du gouvernement de Louisbourg, ainsi que ceux libérés de leur captivité en Angleterre, avaient un parcours plus collectif. Leur déportation et leur captivité avaient créé entre eux des liens de solidarité et les avaient rapprochés des Acadiens impliqués dans les mêmes événements. Des communautés d'ex-habitants d'Amérique septentrionale s'étaient

⁸¹ Un François Renaud, libéré de Bristol, était parmi les passagers acadiens débarqués à Saint-Malo de la frégate la *Dorothée* en mai 1763 (Milton P. RIEDER, jr et Norma GAUDET RIEDER, *The Acadians in France, 1762-1776*, vol. II, p. 100).

alors formées dans les ports de France où Canadiens, Acadiens et autres habitants des îles Royale et Saint-Jean avaient pu s'engager dans le projet d'établissement en Guyane. L'historiographie a déjà rapporté l'histoire de ces Acadiens, mais il conviendrait de mieux discerner la présence parmi eux d'ex-habitants non acadiens des îles Royale et Saint-Jean et d'un certain nombre de Canadiens.

Les Canadiens « mécontents » de vivre sous allégeance britannique, qui adhèrent au projet que leur présentèrent les espions-agitateurs Paul Perrault et Pierre Louis Rastel de Rochebrave, se sont aussi engagés dans un projet collectif. Mais ils furent, semble-il, assez peu nombreux. Une centaine d'Acadiens, de Français et de Canadiens arrivèrent en Guyane, le 18 octobre 1764, sous la conduite de Paul Perrault accompagné de son épouse et de leurs cinq enfants. On sait déjà que la Canadienne Marie Catherine Doucet, émigrée à Louisbourg vers 1744 et déportée en France en 1758, faisait partie du groupe⁸² et peut-être aussi, faute de preuves explicites, Marie Joséphe Fortin. Fille de navigateur, le nom de cette dernière figurera en 1764 sur la liste des concessionnaires de Kourou avec ceux de la veuve et des enfants de Paul Perrault⁸³.

Parmi les Canadiens qui passèrent en Guyane avec Paul Perrault et le capitaine Charles Gilbert, on peut aussi supposer la présence de Marie Marthe Filteau, épouse de ce dernier, ainsi que de leurs deux enfants : Marie Marguerite et Charles Gilbert, fils⁸⁴. À Québec le premier août 1764, Marie Marthe Filteau avait contracté une obligation envers Paul Perrault qu'elle devait faire rembourser par son mari « aussitôt son arrivée aux îles Saint-Pierre » où elle déclarait avoir élu domicile⁸⁵. Cela laisse comprendre qu'elle et ses enfants allaient s'embarquer avec les familles de Paul Perrault, Pierre Louis Rastel de Rocheblave et les autres Canadiens recrutés pour la Guyane et ainsi aller rejoindre Charles Gilbert qui les attendait aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Toutefois, puisque rien n'indique que Gilbert et sa

⁸² Voir ci-dessus.

⁸³ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la démesure en Guyane*, p. 218-219.

⁸⁴ Voir l'Annexe « D », nos 105 à 107.

⁸⁵ ANQ, Québec, Minutier Antoine Jean Saillant de Collégien, premier août 1764, Obligation.

famille avaient eu l'intention de s'établir en Guyane, ils n'ont été ni inclus ni comptabilisés parmi les Canadiens passés dans cette colonie où leur présence n'est d'ailleurs absolument certaine que pour Charles Gilbert. Ce dernier séjourna pendant six mois en Guyane où sa femme, si elle était effectivement avec lui, a probablement été du nombre des victimes des épidémies qui sévissaient à ce moment là; en tout cas, chose certaine, elle était décédée avant le mariage de sa fille, à Saint-Louis de Rochefort, le 20 août 1766.

Autres cas de mobilité socioprofessionnelle et itinéraires inconnus

En plus des cas de mobilité socioprofessionnelle déjà exposés, ceux en particulier des militaires et du maître voilier Joseph François Baguanard, douze autres personnes avaient vu leurs qualifications professionnelles les conduire en Guyane⁸⁶.

Choiseul avait confié la responsabilité d'implanter la nouvelle colonie de peuplement en Guyane au sieur Antoine Brûletout de Préfontaine qui s'embarqua à la tête d'un premier groupe de colons. Parti de Rochefort le 16 mai 1763 avec trois bâtiments « chargés de 150 nouveaux habitants »⁸⁷, il débarqua à Cayenne le 17 juillet 1763⁸⁸. Ces pionniers, chargés de préparer les arrivées massives qui devaient suivre, avaient certainement dû être choisis en raison de leurs qualifications professionnelles. Le groupe comptait au moins deux Canadiens originaires de Québec : Joseph Compagnon et le nommé Duvergé alors âgés de 30 et 37 ans. L'un d'eux était charpentier et probablement l'autre aussi. Ils étaient encore à Kourou au début de 1765.

⁸⁶ Soit les nos 28, 30, 39, 26 à 48 et 49 à 54.

⁸⁷ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 34 bis, document 10, lettre du 3 juin 1763, citée dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 162.

⁸⁸ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 161-162.

Les troupes coloniales du Canada avaient été licenciées dès leur arrivée à Rochefort, mais certains soldats d'expérience avaient peut-être réussi à se faire recruter dans les troupes destinées à la Guyane. Cela semble avoir été le cas pour Jean-Baptiste Mapeyreaux. Ce soldat de la Marine et son épouse s'étaient embarqués pour la France peu après la naissance de leur fils, en novembre 1760 à Montréal. Mapeyreaux devait ensuite reprendre du service en Guyane. Il est arrivé dans cette colonie avec sa famille entre 1763 et 1765, mais il n'a pas été possible de découvrir à quel moment précis. Huit cents soldats du régiment de Saintonge étaient arrivés en Guyane à bord du *Prothée*, le 8 mai 1763. Puis, afin de compléter les effectifs et de constituer la base des nouvelles troupes nationales créées le premier mai 1764⁸⁹, Jean Chrysostome Loppinot, Joseph Alexandre Leneuf de Boisneuf de Lavallière et Louis Melchior Vareil de la Brégonnière, tous « officiers ci-devant de l'île Royale (...) servant à Rochefort »⁹⁰, furent chargés, le 23 mai 1764, de lever deux à trois cents soldats, parmi les anciennes troupes de l'île Royale cantonnés à Rochefort, et de les réaffecter dans les troupes nationales de la Guyane⁹¹. Il reste toutefois possible que ce renfort n'ait finalement pas été envoyé. Après l'échec de l'entreprise de colonisation, et suite aux nombreuses défections dans les rangs, les effectifs des troupes nationales furent réduits, le 28 juin 1765, à douze compagnies de cinquante hommes, plus une compagnie de canonnières⁹². Tels devaient être à peu près les effectifs des troupes nationales après l'arrivée sur la *Nourrice* (encore conduite par le Canadien Charles Gilbert), le 13 septembre 1765, de 11 officiers et de 107 hommes⁹³.

⁸⁹ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 176, fo 703-705, Ordonnance établissant les troupes de la Guyane, voir aussi fo 745-749; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 227; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 27; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 127.

⁹⁰ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 488v (transcription, p. 693).

⁹¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 44 (transcription, p. 318-319); Archives nationales, Série C¹⁴, vol. 27, fo 31, 25 mai 1764, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. 1, p. 367.

⁹² ANC, MG 1, Série B, vol. 121, fo 21 (transcription, p. 76).

⁹³ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux colonies, Rochefort, non folioté, Liste des passagers de la flûte du roi la *Nourrice* en 1765; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 227.

En qualité de poulieur, Marc Lièvre travaillait au service du roi au chantier naval de Québec⁹⁴. Ses qualifications professionnelles et le fait d'être salarié du roi expliquent son retour en France avec sa famille et que l'on ait ensuite profité des circonstances pour réutiliser ses services en Guyane. La sage-femme Hervé, si elle est bien Canadienne, semble aussi avoir été au service du roi et avoir été réaffectée au même endroit. Le constat, observé au chapitre précédent à propos des membres de l'élite sociale, selon lequel un Canadien était prédestiné à être réemployé dans une colonie, trouve encore ici l'occasion de se vérifier.

Les soixante Canadiens appartenant à la classe sociale ordinaire semblent être tous arrivés en Guyane en 1763-1764 sauf la famille de Marc Lièvre arrivée en 1765 ainsi que peut-être Joseph Marie Pépin et la famille de Jean-Baptiste Mapeyreaux. L'itinéraire suivi par 52 d'entre eux a été assez bien reconstitué. Les circonstances d'arrivée en Guyane des huit autres demeurent encore inconnues. Marie Louise Dubois, Jean Lachaussée, Charles Péliissier et Marie Reboutel ou Reboutée⁹⁵, sur lesquels on sait trop peu de choses, passèrent en Guyane à la même époque que les Canadiens inscrits aux dépôts. Âgés de 20 à 33 ans, on les installa, au cours de l'hiver 1765, sur des concessions à Sinnamary. Les circonstances de l'arrivée en Guyane de Joseph Marie Pépin, de Marie Joséphe Campagna, de Marie Anne Hallay et de son mari Nicolas Maximilien Joseph Demoitemont⁹⁶ restent encore autant d'énigmes.

Tableau 8

**Parcours des 60 Canadiens de classe sociale ordinaire
émigrés en Guyane (1762-1765)**

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Campagne de recrutement (inscrits au dépôt)				
Familles d'ex-soldats du Canada	3	4	5 ⁹⁷	12
Autres	8	1	0	9

⁹⁴ Mort au service du roi. Sa fille retirait une pension viagère à Rochefort en 1771.

⁹⁵ Nos 29, 41, 64 et 79.

⁹⁶ Nos 27, 37, 38 et 65.

⁹⁷ Incluant Antoine Simon (no 80).

	Total	11	5	5	21
Passés en Guyane avec les Acadiens					
Prisonnier de guerre et autre ⁹⁸	7 ⁹⁹	1	0	8	
Déportés de Louisbourg	3	3	2	8	
Gaspésiens (aussi déportés de Louisbourg)	1	1	0	2	
Opération de recrutement de Paul Perrault	0	1 ¹⁰⁰	0	1	
Total	11	6	2	19	
Mobilité socioprofessionnelle					
Hommes de métier	2	0	0	2	
Placés en Guyane avec leur famille	2	3	5	10	
Total	4	3	5	12	
Situation inconnue	5	3	0	8	
Grand total	31	17	12	60	

Tableau 9

**Origine des 60 Canadiens de classe sociale ordinaire
émigrés en Guyane (1762-1765)**

Nés au Canada	38
Canadiens non identifiés	13
Immigrants ayant fondé une famille au Canada	9

Les voies de passage

⁹⁸ Suzanne Paquet (no 63).

⁹⁹ Excluant Pierre Navarre (no 61) travaillant dans le port de Rochefort avec les Acadiens; il s'était ensuite inscrit au dépôt de Saint-Jean-d'Angély.

¹⁰⁰ Excluant Marie Catherine Doucet (no 10), déjà comptabilisée parmi les déportés de Louisbourg, mais incluant Marie Joséphe Fortin (no 33) pour laquelle le fait qu'elle soit passée en Guyane avec Paul Perrault n'est que présumé.

À travers la reconstitution du parcours individuel des Canadiens passés en Guyane, il a été possible de découvrir quatre des voies d'émigration ouvertes à la Conquête et de constater qu'elles furent majoritairement empruntées par des Canadiens issus des classes populaires. Cet aspect, qui avait jusqu'à maintenant échappé à l'observation des historiens, vient par ailleurs corroborer les résultats préliminaires de l'étude déjà entreprise sur l'ensemble de l'exode de la Conquête.

La première voie de passage vers la Guyane fut celle des Canadiens que la guerre de Sept Ans et la Conquête avaient conduits en France. On aura trouvé dans ce groupe d'ex-soldats du Canada congédiés dès leur arrivée à Rochefort ainsi que d'ex-mariniers et ex-travailleurs de l'économie de guerre et leurs familles. Souvent isolés les uns des autres et réduits au chômage, voire à la misère, on peut supposer que la plupart de ceux qui s'étaient retrouvés dans cette situation ont dû décider de rentrer au pays en laissant aujourd'hui l'impression de n'en être jamais partis. Il est par contre apparu que plusieurs avaient préféré rester en France avant, souvent, de passer aux colonies.

Si, de façon générale, les Canadiens partis à la Conquête s'étaient dispersés un peu partout en France et dans l'empire colonial français, certains s'étaient retrouvés dans l'entourage des déportés acadiens de 1758. On aura identifié dans ce groupe des Canadiens faits prisonniers au cours de la guerre de Sept Ans et conduits en captivité en Grande-Bretagne, des Canadiens déportés parmi les Acadiens ainsi que d'autres déportés de la Gaspésie. En Angleterre, ces Canadiens avaient côtoyé des Acadiens avec lesquels, à leur libération, ils avaient été envoyés en France où ils s'étaient insérés dans les communautés acadiennes dont ils avaient partagé les espoirs, les projets et le destin. Toutefois, si cette situation s'est avérée numériquement importante dans la tentative de peuplement de la Guyane, elle devra sans doute être ramenée à des proportions beaucoup moindres par rapport à l'ensemble de l'exode de la Conquête.

Empruntèrent une troisième voie ceux qui, après la signature du traité de Paris, ne désiraient plus rester dans un Canada ayant cessé d'être français et qui, sous l'impulsion des émissaires envoyés par Choiseul, passèrent à Saint-Pierre et Miquelon et de là en Guyane. Il n'a guère été possible de déterminer avec précision le nombre de Canadiens impliqués dans cet itinéraire, d'ailleurs propre à l'entreprise de colonisation de la Guyane, mais il a dû fort probablement s'agir, au maximum, de dix à vingt individus.

La mobilité socioprofessionnelle fut la quatrième voie. Il était ressorti, au chapitre précédent, que l'immigration canadienne en Guyane avait été en bonne partie (34,8 %) composée de membres de l'élite canadienne qui avaient jugé que passer en France était la seule possibilité de conserver leur mode de vie et de poursuivre soit leur carrière de militaire ou d'administrateur, soit leurs activités commerciales ou missionnaires. Ces gens étaient d'abord rentrés dans la métropole puis ils avaient été replacés en Guyane. La mobilité socioprofessionnelle, ou plus précisément le désir de continuer à gagner leur vie à l'intérieur des mêmes pratiques professionnelles ou des mêmes fonctions, ne fut pas exclusive aux Canadiens de l'élite et a aussi conduit en Guyane des familles de soldats, de charpentiers, poulieur, voilier, sage-femme et autres gens de métier ou de fonction.

Ces quatre voies de passage du Canada à la Guyane font partie de l'ensemble des voies d'émigration empruntées à la fin de la Nouvelle-France. Ce portrait de l'exode de la Conquête ne reste pour l'instant qu'un simple cliché tiré d'un seul point d'observation en Guyane, ce cliché laisse aussi concevoir. Mais, au delà de l'image obtenue, l'existence d'un vaste panorama traversé par de multiples voies d'émigration restant encore à découvrir. En attendant de pouvoir obtenir un aperçu d'ensemble de l'exode de la Conquête et de la multitude de ses étapes et de ses destinations, ce constat de grande complexité tiendra lieu, ici, de conclusion provisoire.

Troisième partie

Les suites (1765-1805)

J'ai été à Kourou; je puis vous assurer que l'emplacement du lieu où on avait mis le dépôt de la nouvelle colonie était sain, bon et bien choisi. Les malheurs qui sont arrivés sont nés du projet même, de son étendue, du mauvais choix des colons, de la longueur des traversées et de mille autres circonstances.

Cependant, si les chefs eussent eu du courage et de l'humanité, ou seulement du bon sens, tout n'aurait pas été perdu, et il resterait encore bien du monde dans la Guyane. J'en juge par la petite peuplade de Sinnamary que j'ai vue. Il n'y avait en 1763 qu'un seul habitant, appelé Honoré; il existe à présent plus de soixante familles d'Allemands et d'Acadiens composant 208 têtes, qui sont assez solidement établies sur la rivière et sur la côte pour se pouvoir passer des vivres du roi, qu'on ne leur donne plus depuis un an; ils ont presque tous des bestiaux, et ils m'ont paru assez bien logés, heureux et contents.

Victor Thérèse Charpentier, comte d'Ennery (1769)¹

¹ Cité dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », p. 19.

Chapitre 7

Continuité de l'émigration canadienne en Guyane

Une nouvelle émigration du Canada à la Guyane?

En 1764, le duc de Choiseul avait chargé Paul Perrault et Pierre Louis Rastel de Rocheblave, qui devaient repasser au Canada pour y prendre leur famille et régler leurs affaires¹, de faire du recrutement pour la Guyane auprès des Canadiens et Acadiens mécontents de vivre sous domination britannique. Choiseul avait bien spécifié que cette opération devait « être secrète » et se « répéter pendant 3 années de suite » avec le concours d'un autre Canadien, le capitaine de navire Charles Gilbert². Mais l'épouvantable échec de l'entreprise de colonisation entraîna-t-elle l'abandon de ce projet? Trois choses sont certaines : en premier lieu, des Canadiens apparemment insatisfaits de leur allégeance britannique ont voulu émigrer en Guyane après 1764, mais, en second lieu, ils n'avaient pas été secrètement recrutés, ni même encouragés ou aidés, par les ducs de Choiseul qui restèrent en poste jusqu'en décembre 1770³. En

¹ Voir leurs notices biographiques aux Annexes « A », no 66 et « F », no 114.

² ANC, MG 1, Série B, vol. 119, fo 6 (transcription, p. 73); aussi MG 7, I A 2, vol. 6241, fo 192, (transcription, p. 2), le 12 mai 1764, Lettre du président du Conseil de la Marine au chevalier Étienne François Turgot. En plus de son propre navire, le sieur Gilbert s'était vu confié pour cette affaire la flûte royale la *Nourrice* pour une période de trois ans (*Idem*, vol. 118, fo 225 (transcription, p. 101). Voir la notice biographique de Charles Gilbert à l'Annexe « D », no 104.

³ César Gabriel Choiseul duc de Praslin avait remplacé son cousin, Étienne François duc de Choiseul, comme secrétaire d'État à la Marine le 8 avril 1766. Pierre PLUCHON, *Histoire de la*

troisième lieu, les émissaires de Choiseul ne firent plus de recrutement au Canada après 1764, d'autant plus que le gouverneur britannique avait été informé de leurs activités.

Selon le plan original, seul Perrault devait s'établir en Guyane, mais il était décédé peu de temps après son arrivée. Rocheblave, lui, était resté en 1764 aux îles Saint-Pierre et Miquelon⁴ où il fit baptiser un fils le 10 juillet 1765⁵. Bien que toujours militaire, il possédait une goélette, la *Marie*, et un brigantin, les *Deux-Amis*, qu'il envoya sur les bancs de morues. On croit comprendre que son rôle, dans la poursuite de l'opération de recrutement, aurait été de s'occuper des migrants acadiens et canadiens qui devaient éventuellement se présenter à Saint-Pierre et Miquelon en attendant que le capitaine Gilbert puisse revenir les prendre et les faire passer en Guyane. Mais suite aux réticences des Acadiens à émigrer dans cette colonie qu'ils considéraient malsaine, et surtout devant la tournure des événements qui semblait leur donner raison, l'opération ne fut pas répétée. Rocheblave n'avait plus qu'à rentrer en France afin de vendre sa pêche et d'y amener 42 des Acadiens qui continuaient d'arriver à Saint-Pierre et Miquelon sans que l'archipel soit en mesure d'assurer leur subsistance⁶. Il quitta les îles le 12 novembre 1765 avec ses deux navires qui accostèrent à Nantes les 10 et 28 décembre⁷. Le commissionnaire qui s'occupait alors de ses affaires était nul autre que Jean Corpron, ex-commis du munitionnaire Joseph Michel Cadet. Sorti indemne de l'Affaire du Canada⁸, Corpron était devenu un des plus importants armateurs de Nantes d'où il envoyait régulièrement ses navires à Cayenne⁹. Promu capitaine en 1766¹⁰, Pierre Louis Rastel de Rocheblave résidait à

colonisation française, tome premier, p. 1011; Emmanuel LE ROY LADURIE, *L'Ancien Régime*. vol. II, *L'Absolutisme bien tempéré (1715-1770)*, p. 241.

⁴ ANC, MG 1, Série C^{12B}, vol. 1, fo 62.

⁵ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 269, Dossier Rastel de Rocheblave, Louis Michel.

⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 3-3v.

⁷ Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 48-55.

⁸ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 125, fo 428.

⁹ Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 55.

¹⁰ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 279, Dossier Rocheblave, Pierre Louis Rastel de (voir les notes biographiques placées au début du microfilm no F-805); Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 202.

Paris l'année suivante¹¹ et allait bientôt poursuivre sa carrière à l'Île de France puis à Gorée.

L'historien Michel Poirier fait erreur en croyant que le capitaine Gilbert était revenu, en août 1765, aux îles Saint-Pierre et Miquelon où, ajoute-t-il, Rocheblave aurait fait l'acquisition de son bateau¹². Après son transport de 1764, le capitaine Gilbert hiverna en Guyane, rentra à Bordeaux en mai 1765 et entreprit un autre voyage pour la Guyane en juillet suivant. Résidant à Rochefort, où il maria sa fille le 20 août 1766, il continua à naviguer entre la France et ses colonies mais sans jamais, semble-t-il, revenir à Saint-Pierre et Miquelon ou au Canada¹³.

Si l'opération de recrutement de colons ne fut pas répétée après 1764, les structures plus ou moins clandestines d'un canal d'émigration du Canada vers la Guyane paraissent être restées en place. Le docteur Henry, historien de la Guyane, mentionne « de nombreux Canadiens, qui, las de la domination anglaise, demandaient avec insistance à venir à Cayenne et en furent empêchés »¹⁴. Il devait sans doute faire allusion à cette lettre, datée de Cayenne le 30 juin 1769, que le gouverneur Jacau de Fiedmont écrivit au ministre de la Marine et dans laquelle il demandait des d'instructions « au sujet des Canadiens et Acadiens qui désirent s'établir en Guyane pour échapper à la domination anglaise » et qui sollicitaient les mêmes secours que ceux accordés aux nouveaux colons¹⁵. Le duc de Choiseul-Praslin lui adressa cette réponse au printemps suivant :

J'ai rendu compte au roi des différentes lettres par lesquelles vous me marquez que beaucoup de Canadiens, qui sont restés sous la domination anglaise, désirent de venir s'établir à Cayenne (et) y demandent les mêmes

¹¹ ANC, MG 18, Série H 54, Fonds Famille Ramezay, vol. I, p. 246-248, 17 novembre 1767.

¹² Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 52. L'auteur confond deux navires du même nom. Charles Gilbert ne pilotait pas et n'était pas propriétaire des *Deux-Amis* en 1764 (voir supra et l'Annexe « F »). En 1765, Rocheblave était bien propriétaire d'un brigantin de ce nom (ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 3-3v), mais il s'agissait de deux navires différents.

¹³ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles, 55 p.

¹⁴ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 149.

¹⁵ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 38, fo 48, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 583.

secours accordés précédemment aux nouveaux colons. Mais Sa Majesté assure, par des expériences réitérées, que les seuls capitalistes peuvent contribuer à la prospérité de cette colonie et que le climat s'oppose à toute population de blancs (et qu'il) n'est plus dans l'intention (du roi) de faire aucune dépense à ce sujet. Si parmi les Canadiens qui demandent à passer à Cayenne il s'en trouve qui soient en état d'y former des établissements, vous pourrez leur concéder le terrain dont ils auront besoin, mais ils ne doivent compter sur aucun secours¹⁶.

Y eut-il une nouvelle émigration canadienne vers la Guyane? Il n'en a pas été trouvé la moindre trace à l'exception, peut-être, du projet d'établissement, en 1770-1775, de Louis Marie Boileau de Richebourg rapporté dans sa notice biographique à l'Annexe « C » (no 103). Retenons toutefois dans la réponse de Choiseul la confirmation d'une réalité déjà soulignée au chapitre 5. Jacau de Fiémond qui, étant né à Plaisance, avait vécu plusieurs années à l'île Royale et à Québec, avait bien posé la question à propos « des Canadiens et des Acadiens ». La réponse, elle, ne parlait que des Canadiens à qui l'aide du roi était refusée. En 1762, les familles acadiennes « et autres de l'Amérique Septentrionale » avaient reçu l'assurance qu'en passant en Guyane, elles « continueront d'y jouir de la même grâce que sa Majesté leur faisait en France » et ce, indépendamment de quelques autres avantages¹⁷. En 1770, les secours de six sols par jours continuaient d'être systématiquement octroyés aux Acadiens comme aux Canadiens réfugiés en France, mais à partir de 1772, la réforme du système se montra beaucoup moins généreuse envers ces derniers¹⁸. Mais on constate ici que, dès 1770, en Guyane, les Canadiens étaient privés de la générosité du roi. Tout comme la politique d'attribution des emplois et des fonctions défavorisait les Canadiens des classes dirigeantes par rapport aux ex-habitants de l'île Royale, la politique de ré-établissement en Guyane apparaît discriminatoire à l'égard des Canadiens issus du peuple qui, en passant en France ou dans les colonies françaises,

¹⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 135, fo 9 (transcription, p. 44-45), 26 mars 1770.

¹⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 115, fo 333 (transcription, p. 320-321), 26 décembre 1762.

¹⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 107-137, 15 septembre 1772. Il s'agit d'un rapport de 75 pages mentionnant les familles qui, n'étant pas d'origine acadienne, n'avaient plus systématiquement droit à la subsistance. Chacune de ces familles faisait alors l'objet d'une réévaluation serrée.

trouvaient difficilement la possibilité d'échapper à la misère, à moins d'être assez fortunés ou de pouvoir bénéficier de l'aide du roi.

Les Canadiens émigrés en Guyane après 1765

Après 1765, l'émigration directe du Canada à la Guyane semble donc avoir été assez mince, voire inexistante à l'exception peut-être de Louis Marie Boileau de Richebourg, un négociant du Canada désireux d'y établir une plantation. Par contre, entre 1768 et 1779, la poursuite de leur carrière conduisit dans cette colonie quatre officiers militaires d'origine canadienne alors qu'un cinquième, Louis Antoine Dazemard de Lusignan, fut nommé gouverneur de la Guyane Néerlandaise Occidentale passée sous administration française en 1781-1782. On trouvera leur notice biographique à l'Annexe « C ».

Liste 3

Les Canadiens passés en Guyane après 1765

a) Officier militaire déporté de l'île Royale

95- VAREIL de LA BRÉGEONNIÈRE, René Charles

b) Autres officiers canadiens

96- DAZEMARD de LUSIGNAN, Louis Antoine

97- RENAUD d'AVÈNE DES MÉLOIZES, Louise Gillette, son épouse

98- DAZEMARD de LUSIGNAN, Marie Gillette, leur fille

99- DAZEMARD de LUSIGNAN, Françoise Angélique, idem

100- DENYS de LA RONDE, Philippe Ambroise

101- MARCHAND ou LE MARCHAND de LIGNERY, Louis Victor

102- SAINT-OURS, Jacques Philippe

c) Membre de l'élite bourgeoise

103- BOILEAU de RICHEBOURG, Louis Marie

Apparemment

Si 70,9 % des Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765 étaient apparentés avec d'autres membres du groupe, le taux grimpe jusqu'à 71,6 % en intégrant les neuf autres Canadiens immigrés entre 1768 et 1782¹⁹. Ces résultats témoignent surtout de l'arrivée en Guyane de plusieurs familles nucléaires, mais aussi de l'effet d'une certaine solidarité familiale dont on peut relever quelques exemples au sein de l'élite militaire.

Parmi les seize officiers canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1782²⁰ remarquons d'abord l'arrivée en 1764 des deux frères Rouer de Villeray. Arrivé l'année suivante, Jacques Joseph Louis Vareil de la Brégonnière vit son frère, René Charles, se présenter à son tour en 1779. Les deux étaient les de Louis Melchior Vareil de la Brégonnière. Déporté de l'île Saint-Jean en 1758, ce dernier avait été nommé en Guyane en 1764, mais sa mise à la retraite lui avait évité de devoir gagner son poste²¹. Pierre Marie Marchand de Lignery était le seul officier canadien de naissance n'ayant jamais servi dans le gouvernement de l'île Royale à avoir été nommé dans les troupes nationales de la Guyane en 1764, mais son frère, Louis Victor, viendra le rejoindre en 1773. Arrivé en 1764, Michel Hertel de Cournoyer était le beau-frère du conseiller du roi Jean Pascaud, lequel était aussi apparenté à Marie Joséphe Rousseau de Souvigny²². Jacques Philippe de Saint-Ours rejoignait en 1779 sa parenté de l'île Royale déjà installée en Guyane²³. Comme Nicolas Timothée de Noyelles, arrivé en 1764, il appartenait en outre à l'importante communauté canadienne qui, depuis 1762, avait trouvé refuge en Touraine et à Blois; leur mère avait su y trouver les relations nécessaires pour favoriser leur carrière par des pressions auprès du ministre. Arrivés en 1782, Louis Antoine Dazemard et sa famille provenaient aussi de la même communauté. Noyelles était par ailleurs parent par

¹⁹ Soit 56 immigrants apparentés sur 79 et 63 sur 88, en omettant des calculs les 13 Canadiens non identifiés.

²⁰ Soit les nos 1 à 7, 22, 25, 90, 91, 95, 96, 100, 101 et 102.

²¹ Voir l'Annexe « F », no 115.

²² Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 105.

²³ Sur les liens familiaux au sein de la communauté louisbourgeoise réaffectée en Guyane : Bernard CHERUBINI, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 190.

alliance avec Louis Joseph François d'Hugues immigré au Canada en 1757 et passé en Guyane en 1764.

Le Petit-Canada constitué en Guyane n'était qu'un microcosme, mais un microcosme assez représentatif de l'espace social, géographique et politique occupé par les officiers militaires canadiens que la Conquête avait dispersés un peu partout dans le royaume de France. Ce que l'on a pu observer en Guyane rend bien compte de l'importance des liens familiaux dans l'attribution des emplois qu'on leur avait confiés. Les administrateurs coloniaux avaient d'ailleurs tout intérêt à distribuer ces postes à des candidats qui allaient se montrer d'autant mieux disposés à les accepter, et à bien s'acquitter de leurs responsabilités, qu'ils avaient déjà des parents sur place prêts à les accueillir et à les soutenir. On peut par ailleurs facilement imaginer l'influence de Canadiens déjà employés en Guyane recommandant un parent pour un poste devenu disponible et encourageant celui-ci à faire les démarches nécessaires pour l'obtenir. On peut sans doute encore imaginer que, dans certains cas, l'intervention d'un protecteur ait pu bénéficier à plusieurs membres d'une même famille. Par ailleurs, comme on l'a déjà souligné, les officiers militaires canadiens étaient destinés à servir dans les colonies de sorte qu'il devenait inévitable, celles-ci étant assez peu nombreuses, que des officiers apparentés finissent par s'y retrouver.

L'arrivée en Guyane de Canadiens venant retrouver des parents révèle aussi le recours à la correspondance. L'échange de lettres était répandu dans toutes les strates de la société canadienne quoique, sauf en de rares exceptions, seule une partie de la correspondance échangée au sein de l'élite ait pu être conservée²⁴. Cette correspondance, qui illustre bien le caractère international de l'élite canadienne, circulait en réseau entre les Canadiens, dispersés en Guyane et partout ailleurs dans l'empire colonial français, et leur famille souvent ramifiée en branches canadienne, ex-louisbourgeoise, louisianaise, antillaise et française. En 1766, François Joseph Chaussegros de Léry écrivait de Paris à son père au Canada pour s'enquérir de

²⁴ Voir : Lorraine GADOURY, *La Famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne au XVIII^e siècle*.

l'adresse de son oncle, Charles Chaussegros de Léry, « qui est à la Cayenne »²⁵. Le premier mai 1773, René Gédéon Potier du Buisson de Pommeroy, né le 6 septembre 1730 au Fort Frontenac²⁶, ex-lieutenant des troupes de l'île Royale, ex-capitaine dans celles de la Guyane et alors retiré dans sa propriété de Corme-Royal, en Charente-Maritime, donnait à son oncle, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil, des nouvelles de Jean-Baptiste d'Ailleboust de Saint-Vilmé, né à Port-La-Joye le 10 octobre en 1733 et devenu lieutenant à Cayenne²⁷. Le 18 septembre 1773, le baron de L'Espérance, ancien lieutenant de l'île Royale, donnait des nouvelles à François Lefebvre de Bellefeuille, époux de Marie Josèphe Hertel de Cournoyer, domicilié à Trois-Rivières :

Tous nos beaux-frères Cournoyer se portent bien, nos belles-sœurs de même. J'ai vu à mon passage madame de St-Ours, à Blois, et à La Rochelle, madame Lartigue, toujours jouissant d'une bonne santé. Madame Pascaud se porte aussi très bien, également que son mari à Cayenne²⁸.

Les beaux-frères sont Michel Hertel de Cournoyer (no 90) ainsi que son frère, Charles François Hertel de Cournoyer, né à Louisbourg le 19 septembre 1737, tous les deux officiers en Guyane; madame Pascaud et son mari sont les nos 16 et 17 de la Liste 2; les dames Lartigue et de Saint-Ours, dont il est aussi question, sont les sœurs des précédents : Marguerite Denys de Bonaventure et Thérèse Hertel de Cournoyer. La première était belle-sœur de Jacob (ou Jacques) Lartigue, greffier à Cayenne et la seconde mère du Canadien Jacques Philippe de Saint-Ours qui allait bientôt être nommé en Guyane.

L'importance des réseaux familiaux, comme facteur de solidarité au sein des familles canadiennes passées en France après la Conquête, reste encore à mieux cerner quoique l'attribution des offices militaires en Guyane en ait exposé ici quelque

²⁵ RAPQ, vol. 14, 1933-1934, p. 6, Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Léry à sa famille.

²⁶ ANC, MG 1, Série E, vol. 339, Dossier Potier de la Pommeraye, René-Gédéon, Extrait de baptême.

²⁷ Services des archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, U 1018.

²⁸ Lettre publiée par A. C. LÉRY MACDONALD, dans *Revue canadienne*, vol. 20, no 3, mars 1884, p. 169-170. Il faudrait lire *vos* (et non *nos*) beaux-frères et belles-sœurs.

manifestations. S'il a été démontré, au chapitre 5, que les administrateurs du Bureau des colonies appliquaient une politique selon laquelle l'attribution des fonctions et des emplois disponibles en Guyane devait surtout être répartie parmi les officiers d'origine coloniale tout en favorisant davantage ceux provenant du gouvernement de l'île Royale, il semble être apparu que cela se faisait dans un contexte où des interventions extérieures favorisaient leur distribution parmi des candidats appartenant aux mêmes entités familiales.

On pourrait peut-être soupçonner en outre des manifestations de solidarité socioprofessionnelle derrière les similitudes qui marquèrent les carrières de Louis Thomas Jacau de Fiedmont et de Louis Antoine Dazemard de Lusignan : capitaines des deux compagnies de canoniers de Québec, ils participèrent au même conseil de guerre qui décida de la reddition Québec aux Anglais, rentrèrent en France dans les mêmes circonstances en 1759, prirent part tous les deux au convoi de ravitaillement de 1760, furent rescapés ensemble du même naufrage et devinrent l'un et l'autre gouverneur en Guyane.

Chapitre 8

Destin des Canadiens passés en Guyane

La colonie de Sinnamary

Après l'épouvantable échec de l'entreprise de colonisation de Kourou, il fut décidé de concentrer une bonne partie des ressources encore disponibles dans un nouvel établissement à tenter à douze lieues au nord-ouest, à Sinnamary, où on allait regrouper la plupart des colons encore intéressés à s'établir en Guyane. Le 14 septembre 1764, Louis Thomas Jacau de Fiedmont¹ écrivait de Kourou :

Je fais passer les Canadiens (lire Canadiens et Acadiens) à Sinnamary. Cela paraît un rêve vus nos besoins et nos embarras de toute sorte. Cela sera pourtant, ou je me trompe bien².

Pendant qu'à la nouvelle colonie on travaillait à « recouvrir la mission, l'église, les magasins et les carbets faits depuis un an »³, le 17 octobre Jacau de Fiedmont faisait savoir aux « Canadiens » (et Acadiens), qui attendaient patiemment aux îles du Salut, « de se tenir prêts à partir cette semaine pour Sinnamary où on leur donnera tout de suite à chacun de la terre ». Il recommandait en outre de bien « prendre garde qu'il ne se mêle parmi eux d'autres gens que les Canadiens »⁴. Leur nombre sera toutefois augmenté des colons provenant de Saint-Pierre et Miquelon que Paul Perrault et Charles Gilbert amenaient à bord de la *Nourrice* et qui allaient débarquer le lendemain, 18 octobre, aux îles du Salut.

¹ On consultera les biographies des individus mentionnés aux Annexes « A » à « F ».

² ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 107 (transcription, p. 6).

³ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 118v (transcription, p. 9-10).

⁴ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 116v (transcription, p. 8).

À la fin d'octobre 1764, les colons acadiens et canadiens commencèrent à être transférés au camp de Sinnamary où on les logea pendant quelques semaines dans de grands carbets en attendant de pouvoir les installer sur des terres. Le 23 novembre, Jacau de Fiedmont notait :

Je n'ai pas osé y envoyer (à Sinnamary) encore tous les Canadiens par le défaut de biscuits et de briques pour un four. Je sais qu'ils s'en feront un chacun chez soi, mais il en faut un considérable dans le chef-lieu pour les y recevoir avant de les installer chez eux, pour l'hôpital etc. J'ai la meilleure opinion pour cette partie de la colonie par l'industrie, le génie et les talents des Canadiens ou de ceux qui ont longtemps vécu chez eux⁵.

Les derniers Canadiens et Acadiens quittèrent les îles du Salut vers le 8 décembre⁶ et furent rejoints, en mars 1765 à Sinnamary, par d'autres Acadiens, Canadiens et anciens habitants du gouvernement de l'île Royale ainsi que par des Allemands alliés par mariage et des orphelins recueillis par ces familles⁷. Sur une population de 327 habitants⁸, le recensement détaillé du premier mai 1765 mentionne à cet endroit 138 Acadiens, dont 62 originaires d'Acadie proprement dite, 50 de Louisbourg et 26 de l'île Saint-Jean⁹. La colonie initiale, à Kourou, comptait en octobre de la même année 355 colons¹⁰ parmi lesquels il devait probablement y avoir d'autres Acadiens... et peut-être aussi quelques Canadiens. À Sinnamary, on recensa, au mois de mai 1767, environ 130 Canadiens, Acadiens et ex-habitants des îles Royale et Saint-Jean dans

⁵ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 118v (transcription, p. 9-10).

⁶ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 120 (transcription, p. 14), Lettre de Fiedmont à Monsieur de Moncadé, 4 décembre 1764.

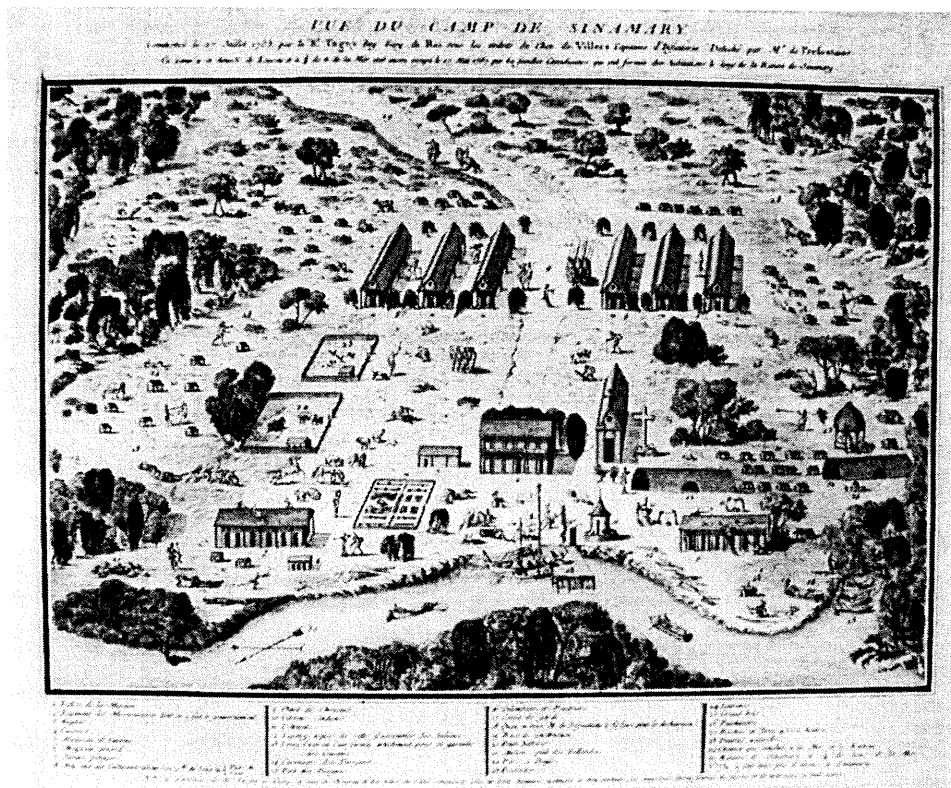
⁷ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 122 et 174.

⁸ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, fo. 359, Recensement général des anciens et nouveaux habitants dans les différents établissements de Cayenne et dépendances, le 1er octobre 1765, reproduit dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 177 et dans Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 142.

⁹ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, cité dans Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 186.

¹⁰ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, fo 359, Recensement général des anciens et nouveaux habitants dans les différents établissements de Cayenne et dépendances le 1er octobre 1765, cité dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 177.

une population qui n'était plus que de 235 personnes¹¹. Une belle gravure de ce « Camp » mentionne qu'il « était encore occupé le 17 mai 1767 par 60 familles canadiennes qui ont formé des habitations le long de la rivière de Sinnamary ».



7. Vue du camp de Sinnamary

« Commencé le 27 juillet 1763 par le sieur Tugny, ingénieur géographe du roi sous les ordres du chevalier de Villers, capitaine d'infanterie détaché par monsieur de Préfontaine. Ce camp à 12 lieues (au) nord de Kourou et à 3/4 de lieu de la mer était encore occupé le 17 mai 1767 par 60 familles canadiennes qui ont formé des habitations le long de la rivière de Sinnamary ».

Gravure de Jean-Baptiste Tugny, géographe du roi en Guyane, 1767.

Archives départementales de la Guyane

Fonds iconographique (non coté)

En juin 1768, le gouverneur Louis Thomas Jacau de Fiedmont parlait ainsi au ministre des habitants de ces régions : « La situation des habitants dont la plupart sont des infortunés débris de l'île Royale, de l'Acadie et du Canada, est des plus

¹¹ Recensement des habitants de Sinnamary reproduit dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane »; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 175.

touchantes et mérite vos bontés... »¹². Quelques-uns avaient sans doute échoué dans leur tentative, mais plusieurs Acadiens et Canadiens persistaient sur les terres qu'on leur avait données et allaient réussir leur implantation, surtout à Sinnamary :

Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour retenir des habitants qui pouvaient donner quelque espérance et remplir quelque objet d'utilité dans la colonie, écrivait encore Jacau de Fiedmont, et nous avons tiré tout le parti possible de ces débris dans l'établissement de Sinnamary, et le petit succès a dépendu principalement du choix des hommes qui sont beaucoup encouragés par l'expérience d'élever du bétail qui peut les récompenser de leurs travaux et les encourager à se fixer¹³.

Selon Émile Lauvrière, seul un petit nombre d'Acadiens (et de Canadiens) se seraient intégrés dans la population guyanaise¹⁴, mais ce jugement, comme on le verra, reste beaucoup trop superficiel et « il n'en demeure pas moins, reprend l'anthropologue Bernard Cherubini, que le bilan économique et démographique est positif dans les quartiers de Kourou et de Sinnamary¹⁵. »

Les victimes de la fièvre

Il avait fallu pouvoir aller mener une enquête sur place pour mieux découvrir ce que sont devenus les Canadiens passés en Guyane mais l'information qui a pu être recueillie, et résumée au Tableau 10, présente déjà un premier aperçu que quelques études d'histoire et d'anthropologie historique aideront ensuite à développer davantage.

¹² Archives des colonies, Série F³, vol. 22, fo 446, cité dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 181.

¹³ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 36, fo 3, cité dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 179.

¹⁴ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 186-187.

¹⁵ Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 14; *Id.* « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 158 et 175-176; *Id.* « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 79-97.

Tableau 10

État, à la fin de 1770, des Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765

	Nombre de cas
Avaient quitté la Guyane	28
Étaient décédés en Guyane	9
Présents en Guyane	16
Peut-être vivants ou décédés en Guyane	3
Destin inconnu	36
TOTAL	92

Sur au moins 14 000 colons, débarqués en Guyane en 1763-1764, environ 11 000 étaient morts peu après leur arrivée¹⁶. Au début de 1765, le gouverneur Étienne François Turgot en fit rembarquer de 2000 à 3000 pour la France, mais les départs allaient se poursuivre jusqu'en 1768¹⁷. Il ne serait donc plus resté, pour tenter de s'établir, qu'environ un millier de colons dont plusieurs allaient encore être victimes du fort taux de mortalité qui continua de sévir jusque vers 1766-1767. La panique et la situation anarchique engendrées par l'hécatombe et par les rapatriements précipités peuvent facilement expliquer l'absence de registres détaillés et le nombre important de Canadiens au destin inconnu (39,1 %). Chez ces derniers, non seulement l'information recueillie ne permet pas de connaître le destin de ceux dont la présence en Guyane est attestée ou fort probable. De plus, dans 20 cas sur 36, elle ne permet même pas soit d'établir formellement l'identité du colon (certains pourraient être d'ex-habitants de l'île Royale indûment qualifiés de Canadiens), soit de savoir s'il a effectivement été bel et bien présent en Guyane.

Il reste peu probable que plusieurs de ces Canadiens au destin inconnu aient été rapatriés en France puisqu'ils auraient alors eu droit à l'allocation de subsistance

¹⁶ Il y a rarement unanimité sur ces dénombrements, voir au chapitre 3, note 47.

¹⁷ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 231; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 102; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 278.

et donc laissé une trace de leur présence en métropole¹⁸. D'autre part, le gouverneur Turgot avait fait embarquer pour la France

sans plus de façons, le plus grand nombre de colons valides de Cayenne, qu'ils le voulussent ou non (...) à l'exception des Canadiens et des Allemands installés à Sinnamary, qui refusèrent catégoriquement de s'en aller, dût-on leur supprimer toutes allocations, ainsi qu'on les en menaçait¹⁹.

De façon générale, donc, les Canadiens au destin inconnu se sont insérés dans la population de la Guyane sans qu'il ait été possible de les débusquer, ou sont disparus dans l'hécatombe sans que leur décès ait été consigné, du moins dans les sources consultées. La seconde possibilité paraît la plus probable puisque la majorité des décès n'ont pas été enregistrés; moins de 5000 inscriptions dans toute la Guyane au cours des années 1763 à 1766²⁰. Supposer le décès de la plupart des Canadiens au destin inconnu permettrait de soutenir que près de la moitié de ceux passés en Guyane dans les années 1763-1764 y étaient décédés peu de temps après leur arrivée et que près du tiers en étaient rapidement repartis. Cela paraît plausible.

En plus, donc, des nombreux cas de décès probables parmi les Canadiens au destin inconnu après leur arrivée en Guyane entre 1762 et 1765, au moins neuf autres, probablement tous débarqués en Guyane en 1764 sauf Marc Lièvre, y étaient décédés moins d'un an ou deux après leur arrivée²¹. Un dixième, Jean François Baguanard, décédé à une date inconnue antérieure à 1773, serait probablement à rajouter à la liste.

¹⁸ Les listes d'ex-habitants d'Amérique septentrionale recevant la subsistance, pour différentes dates et selon leurs lieux de résidence, sont très nombreuses et dispersées dans plusieurs fonds d'archives. Seulement celles facilement accessibles et paraissant les plus pertinentes ont été dépouillées avec attention, notamment : ANC, MG 1, Série C^{11D}, vol. 9 et Série G¹, vol. 458, fo 1 à 200. On y a entre autres trouvé un « État de la revue des familles du Canada et de l'Acadie résidentes à Rochefort faite le 8 janvier 1770 » incluant une liste des « familles ci-devant revenues de Cayenne » (ANC, MG 1. Série G¹, vol. 458, fo 77-82). Un des registres des inscriptions au camp de Saint-Jean-d'Angély mentionne les personnes rentrées de Cayenne de 1765 à 1767 (dont la Canadienne, Marie Joséphe Campagnard) et inscrites à ce camp par lequel elle n'étaient pas passées avant de se rendre en Guyane (SHMR, Série 7^{P4}, vol. 23, 2^e partie, fo 1-113 ; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 501-504).

¹⁹ Archives Nationales, Fonds des Colonies, Série C¹⁴, vol. 31 bis, cité dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 175. Voir aussi Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 148.

²⁰ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 151.

²¹ Soit les nos 1, 7, 8, 37, 47, 50, 61, 66 et 80; voir leur notice biographique à l'Annexe « A ».

Parmi les neuf Canadiens arrivés après 1765, Louis Antoine Dazemard de Lusignan était aussi décédé dès son arrivée, en 1782, comme gouverneur de la colonie de Demerary.

Ces nombreux décès témoignent de la virulence des épidémies qu'entraîna l'improvisation des envois massifs de colons. « D'après les registres de l'état civil («registre des morts») que j'ai pu consulter pour Sinnamary, écrit Bernard Cherubini, environ 80 Acadiens (lire Acadiens et Canadiens) sont décédés en un an, entre décembre 1764 et décembre 1765, une vingtaine en 1766-1767. »²² Le cas du Canadien Paul Perrault reste on ne peut plus significatif. Avec beaucoup d'éloquence, il avait tenté de convaincre ses compatriotes d'émigrer en Guyane où il leur promettait toutes sortes de bonheurs sous un climat sain et pas plus meurtrier qu'un autre :

On vous a présenté Cayenne comme un pays affreux où il y meurt quantité de personnes et moi je vous assure, par les connaissances que j'en ai, qu'on n'y meurt pas plus qu'ailleurs, mais seulement quand il plaît à Dieu, comme dans tous les pays du monde²³.

Le projet que Paul Perrault présentait aux Acadiens et aux Canadiens n'était, en fait, qu'une élucubration physiocratique, un grand rêve illusoire dans la mesure où d'importants déplacements de population étaient improvisés et compte tenu de la virulence des épidémies qui allaient en résulter. Dès son arrivée à Kourou, Perrault avait été chargé « de faire la découverte de l'intérieur du pays, mais les fatigues extrêmes que lui a causées cette opération l'ont réduit au tombeau »²⁴. Décédé à peine trois mois après son arrivée en Guyane, il avait été l'une des plus éminentes victimes de la fièvre tropicale dont ses discours avaient cherché à minimiser les dangers.

Les membres de l'élite canadienne

²² Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 80.

²³ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 9-14; document cité intégralement à l'Annexe « K ».

²⁴ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 17.

Les Canadiens issus de l'élite seigneuriale canadienne et désireux de maintenir leur position sociale ont-ils eu tendance à se concentrer dans l'île de Cayenne et à adhérer aux valeurs du colonialisme? Ont-ils, en d'autres mots, participé à l'essor économique de la Guyane par l'exploitation de grandes ou de moyennes plantations esclavagistes comme celle, par exemple, du chevalier Dubois-Berthelot, originaire de l'île Royale, qui comptait 28 esclaves à Kourou en 1771²⁵, ou celle que Louis Marie Boileau de Richebourg avait projeté de fonder et qu'il ne réalisa probablement pas? Chose certaine, le gouverneur Jacau de Fiedmont avait laissé à sa mort, en 1788, cinq belles habitations à Sinnamary et Malnanoury avec des centaines d'esclaves et 800 têtes de bétail²⁶. Mais sa situation personnelle était-elle représentative de celles des autres Canadiens appartenant aux élites sociales?

Les membres de l'élite canadienne véritablement implantés en Guyane furent assez peu nombreux. Sauf peut-être Louis Victor Marchand de Lignery, dont la carrière après 1773 demeure insuffisamment documentée, les Canadiens passés en Guyane après 1765 n'y séjournèrent que temporairement dans l'exercice de leur fonction²⁷. René Charles Vareil quittera la Guyane dès sa mise à la retraite; la famille de Louis Antoine Dazemard de Lusignan, décédé dès son arrivée, retournera aussitôt en France; Philippe Ambroise Denys de La Ronde poursuivra sa carrière au service de la Révolution américaine, puis retournera en France où la suggestion de le nommer gouverneur de la Guyane ne sera qu'un feu de paille; Jacques Philippe de Saint-Ours ne restera en Guyane que deux ou trois ans avant d'aller poursuivre sa carrière en Martinique; ayant perdu ses biens dans un naufrage, Louis Marie de Boileau de Richebourg finira par rentrer au Canada sans ne s'être peut-être jamais rendu en Guyane.

²⁵ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 178-179 et 182; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 163.

²⁶ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 160.

²⁷ Soit les nos 95 à 103; voir leur notice biographique à l'Annexe « C ».

Parmi les 32 représentants de l'élite canadienne passés en Guyane entre 1762 et 1765, 7 étaient encore présents en 1770²⁸, mais Louis Thomas Jacau de Fiedmont, nommé gouverneur en 1765, quittera en 1783, alors que Joseph Rouer de Villeray, qui poursuivait une belle carrière militaire, sera réaffecté dans les troupes de la Martinique en 1784. Ceux qui se sont définitivement implantés en Guyane restent donc assez peu nombreux : Jean Pascaud, juriste à Cayenne et son épouse, Élisabeth Hertel de Cournoyer; Michel Hertel de Cournoyer, frère de la précédente, marié en 1774; Jacques Joseph Louis Vareil de la Brégeonnière, marié en 1770; ainsi que Pierre Marie Marchand de Lignery qui semble être resté célibataire.

Il ressort ainsi de l'information recueillie que les membres de l'élite canadienne véritablement implantés en Guyane ont poursuivi leur carrière au service du roi en conservant le même mode de vie qui avait toujours été le leur. Ont-ils possédé des plantations? Peut-être moins eux-mêmes que leurs descendants, pourrait-on croire. La France ayant aboli l'esclavage sous la Convention le 4 février 1794, pour ensuite le rétablir sous le Consulat en 1802, avant de l'abolir définitivement sous la Deuxième République le 4 mars 1848²⁹, ces descendants ont ainsi eu la possibilité théorique d'acquérir et exploiter durant plusieurs années d'importantes plantations esclavagistes. Savoir s'ils l'ont fait demeure une question en suspens et démontre l'utilité de poursuivre la recherche pour voir si et comment les familles issues de la noblesse canadienne se sont rapidement fondues dans l'élite coloniale guyanaise. Le nommé de Chambly, qui fut désigné comme député de la paroisse de Rémire à l'Assemblée générale convoquée pour la première fois le 7 janvier 1777³⁰, ainsi que les messieurs de Chambly qui, le 2 mai 1781, faisaient l'acquisition d'une partie des anciennes plantations des jésuites, dont les biens avaient été saisis en 1763³¹, pourraient bien être les fils ou les neveux de Michel Hertel de Cournoyer. Une autre source mentionne d'ailleurs le « chevalier de Chambly-Hertel » propriétaire de grandes plantations en

²⁸ Soit les nos 5, 6, 16, 17, 25, 90 et 91, voir leur notice biographique à l'Annexe « A ».

²⁹ Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 402, 419-420 et 576.

³⁰ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 153.

³¹ Gabriel DEBIEN et collaborateurs, « Recherches collectives. Chronique documentaire pour une nouvelle histoire coloniale », p. 551.

Guyane³². On serait donc porté à croire que les familles issues de l'élite sociale canadienne ont rapidement fait partie intégrante de la société qui se développait à Cayenne et adopté la mentalité et les valeurs de la classe dominante. Ce serait tout au moins une hypothèse à étudier sur place.

Les Canadiens implantés à Sinnamary

Les Canadiens issus du peuple ayant réussi leur implantation en Guyane furent eux aussi assez peu nombreux. Seulement neuf, peut-être douze³³, étaient encore en Guyane en 1770³⁴, quoique d'autres ont peut-être échappé à la recherche. En fait, seulement huit des soixante Canadiens des classes populaires étaient fermement installés en Guyane puisque Marie Josèphe Fortin s'apprêtait à rentrer au Canada, à moins que ce ne fut déjà chose faite. Épouse d'un ex-soldat du Canada, Marie Josèphe Maillac avait un parcours atypique puisqu'elle vivait avec ses enfants à Cayenne où elle allait épouser un autre militaire en 1771.

Les sept Canadiens qui restent vivaient tous avec leur famille sur les petites concessions qu'on leur avait accordées à Sinnamary. Émigrant du Canada, le couple formé par Charlotte Rancourt et Jean-Baptiste Dupré était passé par le dépôt de Saint-Jean-d'Angély. François Régis Cadet et Joseph Marie Pépin-Lachance avaient tous les deux épousé des Louibourgeoises à Sinnamary en 1765; le premier s'était présenté à Saint-Jean-d'Angély alors que l'itinéraire du second reste un mystère. Déportée de Louisbourg avec son mari et ses enfants, Marie Louise Lallemand et sa famille allaient quitter Sinnamary pour Cayenne entre 1766 et 1774. Enfin, passés eux aussi par le dépôt de Saint-Jean-d'Angély, Jean François Mazière et sa sœur allaient se marier à

³² Robert de ROQUEBRUNE, « L'exode des Canadiens après 1760 », p. 99.

³³ Jean François Baguanard et le couple Morand-Mazière (nos 14 et 55-56), dont il n'a pas été possible de découvrir la date de décès. Étaient-ils encore vivants à la fin de 1770?

³⁴ Ce sont les nos 11, 26, 33, 46, 57, 58, 65, 77, 78; voir leur notice biographique à l'Annexe « A ».

Sinnamary en 1774 et 1790 (leurs parents seraient à rajouter à cette recension s'ils étaient encore vivants à la fin de 1770).

Sauf les Canadiens issus de l'élite militaire et administrative, sauf aussi Marie Josèphe Maillac qui vivait à Cayenne, et sauf ceux qui ont pu éventuellement échapper à la recherche, les Canadiens ayant réussi leur implantation en Guyane y étaient parvenus dans la petite colonie fondée à Sinnamary après l'échec de l'entreprise de colonisation de Kourou. On aura cependant remarqué parmi eux un cas de non-persévérance, celui de Marie Louise Lallemand qui allait se retirer à Cayenne, auquel cas il faudrait ajouter ceux des Canadiens ayant quitté la Guyane avant 1770³⁵. Ces sept Canadiens de Sinnamary, formant cinq familles, s'étaient alliés entre eux ou à des conjoints provenant de l'île Royale et faisaient partie des 34 familles acadiennes/canadiennes sur les 58 familles recensées à cet endroit en 1767³⁶.

Tableau 11

Origine des habitants implantés à Sinnamary en 1765-1770³⁷

Origine	Nombre
Europe	102
Gouvernement de Louisbourg	53
Nés en Guyane	15
Acadie	14
Canada	7
Non mentionnée	9
Total	200

Il ressort du tableau ci-dessus que, toujours exception faite pour Marie Josèphe Maillac, les immigrants de condition populaire venus du Canada et implantés

³⁵ Voir les départs et les retours au Canada, infra.

³⁶ Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane, p. 16-17 ainsi que les données du recensement retranscrit aux pages 21-28.

³⁷ Selon les données du recensement de 1767 auxquelles ont été apportées les corrections suivantes : ajout de Marie Louise Lallemand, de Jean François Mazière et de sa sœur qui n'apparaissent pas au recensement; Jean-Baptiste Dupré, natif d'Europe a été comptabilisé parmi les Canadiens; les sœur Olne, dites de Québec, ont été comptées parmi les Européens (voir Annexe « E »); Marie Bertrand dite de Québec est en fait Marie Bertaud de Louisbourg. Le recensement mentionne en plus une vingtaine d'esclaves noirs.

en Guyane ne formaient qu'une minorité, soit 7 personnes sur 74 (9,5 %), intégrée au sein de la communauté « acadienne » établie à Sinnamary. Des historiens comme Émile Lauvrière ont présenté cette communauté comme étant acadienne alors que, sous réserve d'une étude plus approfondie, elle paraît davantage composée d'exhabitants des îles Royale et Saint-Jean. La distinction entre ces derniers et les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne change en rien la situation des Canadiens établis en Guyane mais sert à préciser les différences d'origine, d'histoire et de parcours entre les Acadiens déportés (ou non) en Nouvelle-Angleterre en 1755 et les habitants des îles Royale et Saint-Jean, incluant des Acadiens, déportés en France en 1758.

Réussite et créolisation

L'anthropologue Bernard Cherubini poursuit des recherches sur la société créole que les 200 Acadiens et Canadiens, « pratiquement les seuls à avoir échappé au désastre de l'expédition de Kourou en 1763 »³⁸, ont à la longue contribué à former dans cette région. Les lignes qui suivent empruntent beaucoup à ce chercheur qui livre des informations précieuses sur l'évolution de cette société ainsi qu'un jugement éclairant sur certains témoignages d'époque ayant pu fausser le jugement de l'historiographie.

Selon cet auteur, certains historiens comme le docteur Henry³⁹ et Émile Lauvrière, faisant état d'« épaves d'un autre naufrage acadien »⁴⁰, ou comme Jacques Michel, qui se contente simplement de résumer un rapport hautement partial de l'ex-gouverneur Turgot⁴¹, ont dressé un portrait beaucoup trop noir des Acadiens et Canadiens installés en Guyane comme en fait preuve l'étude comparative des

³⁸ Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 7.

³⁹ Arthur HENRY, *La Guyane française, 1604-1946* (première édition, 1950).

⁴⁰ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. II, p. 187.

⁴¹ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 149-150. L'auteur cite aussi (p. 109) un extrait du rapport « fantaisiste et truqué » du rapporteur Chardon (13 septembre 1767) dans lequel il est affirmé que le peu de colons qui restait en Guyane « ressemblait plutôt à des cadavres qu'à des humains ».

recensements tenus au cours des premières années de leur implantation. Le bilan économique et démographique que l'on peut en tirer apparaît en effet nettement positif puisque la plupart étaient devenus des « petits-blancs », c'est-à-dire des petits exploitants agricoles ne possédant que peu ou pas d'esclaves⁴² et, s'étant spécialisés dans l'élevage, leur troupeau était passé de quelques centaines à près de 14 000 bêtes en l'espace de 25 ans⁴³.

Sous la bienveillante protection du commandant Antoine Brûletout de Préfontaine et du gouverneur Louis Thomas Jacau de Fiedmont⁴⁴, les colons installés à Kourou et à Sinnamary formaient une petite société paysanne qui, malgré quelques périodes creuses, évolua vers une indéniable prospérité⁴⁵. Par contre, il faudrait remettre en perspective les écrits des hommes politiques, prêtres réfractaires et autres conscrits déportés en Guyane à partir de 1797. Leurs témoignages ont été trop facilement interprétés comme l'indice d'une supposée dégénérescence de la colonie acadienne/canadienne alors qu'ils rendaient compte, en réalité, d'une des phases les plus creuses de la conjoncture et du déclin généralisé que connaissait l'économie guyanaise depuis la révolution de 1789. À partir de 1794, l'abolition de l'esclavage avait en outre occasionné des révoltes de Noirs, divers désordres et un abandon à peu près complet des exploitations agricoles⁴⁶. C'est dans ce contexte qu'André Daniel

⁴² Dès les premiers plans élaborés par Choiseul et ses collaborateurs, et conformément à l'idéologie physiocratique, la nouvelle colonie de la Guyane avait été voulue exempte d'esclaves. Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 273-279.

⁴³ Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 14-15; *Idem*, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 187.

⁴⁴ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 179-180; *Idem*, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 91-92; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 160-166; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 150-151.

⁴⁵ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 91-92.

⁴⁶ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 163-187; J.-J.-E. ROY, *Histoire des colonies françaises et des établissements français en Amérique, en Afrique et en Océanie*, p. 65; Lucien-René ABÉNON et John A. DICKINSON *Les Français en Amérique. Histoire d'une colonisation*, p. 172; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 965-974.

Lafond de Ladébat, député du Conseil des Anciens, écrivait vers 1798 à l'agent chargé de sa déportation :

Lorsque je vous ai adressé des observations sur notre exil à Sinnamary, auxquelles vous n'avez pas répondu, j'étais loin d'imaginer l'état de ruine où est cet établissement. Tous les habitants sont au désespoir, et ne peuvent pas même cultiver les vivres nécessaires pour ne pas mourir de faim; les habitations sont abandonnées, les ménageries sont presque détruites, et l'insalubrité de l'air devient tous les jours plus effrayante... Je regarde comme impossible que nous puissions exister ici⁴⁷.

C'est également dans ce même contexte qu'un autre proscrit, le chansonnier Louis Ange Pitou, rendu célèbre par son opérette *La fille de Mme Angot*, a pu dresser un portrait aussi pitoyable des trente pionniers⁴⁸ qui subsistaient en 1797 « des débris malheureux de la colonie de 1763 »⁴⁹. Le poste de Sinnamary, écrit-il, n'était composé que « de 15 ou 16 cases »⁵⁰ alors qu'à Kourou, il rapporte n'avoir « trouvé que huit mauvaises loges de sabotiers »⁵¹. Partout, « les *créoles*, enfants nés d'Européens résidant dans les colonies, ajoute-t-il, sont pétris d'infirmités, souvent de défauts, et assaillis de maladies »⁵².

Or, fait remarquer Bernard Cherubini, les descriptions de ce type, qu'il serait d'ailleurs inutile d'accumuler,

ne concernent toutefois que le bourg de Sinnamary, c'est-à-dire le « poste », qui a toujours été moins important sur le plan démographique que les zones dites « haut de la rivière », du « bas de la rivière » et de « la côte ». Nous pouvons donc supposer qu'il existait d'autres colons

⁴⁷ Cité dans GIGUET (éditeur), *Anecdotes secrètes sur la révolution du 18 fructidor et nouveaux mémoires des déportés à la Guiane, écrits par eux-mêmes, faisant suite au Journal du général Ramel*, p. 76.

⁴⁸ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. I, p. 264.

⁴⁹ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. I, p. 201.

⁵⁰ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. I, p. 201.

⁵¹ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. I, p. 251.

⁵² Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. I, p. 211.

dispersés dans ces cantons, en dehors des bourgs de Kourou et de Sinnamary⁵³.

On a du reste largement exagéré la portée de ces témoignages qui, ajoute Cherubini, ne tiennent aucunement compte

des bons résultats obtenus sur le plan économique par les Acadiens jusqu'en 1790. Certes, on peut supposer que la première abolition de l'esclavage a pu causer un certain déséquilibre dans un quartier comme celui de Kourou qui était en plein développement. Mais que penser de son impact à Sinnamary où les habitants ne possédaient pas d'esclaves⁵⁴?

Lorsqu'elle est menée jusqu'en 1853, l'étude des pionniers acadiens/canadiens et de leur descendance montre soit un abandon rapide soit un enracinement foncier, des exploitations agricoles de taille modeste avec peu ou pas d'esclaves, une forte solidarité sociale, des alliances dans le voisinage, un esprit de liberté, des unions illégitimes et de nombreux enfants mulâtres conduisant à un métissage déjà important à la troisième génération⁵⁵.

Les Acadiens disparaîtront rapidement en tant que groupe plus ou moins endogame, résume Cherubini, pour faire place à une communauté rurale dont nous persistons à penser qu'elle correspond à un certain modèle de la société d'habitation, héritière des communautés d'habitants-pêcheurs et habitants-laboureurs d'Acadie, remodelée sur le sol guyanais dans un contexte écologique parfois étonnamment semblable⁵⁶.

Ce bilan socioéconomique mène Bernard Cherubini à conclure que les pionniers acadiens et canadiens avaient plutôt bien réussi leur implantation et activement contribué à la formation d'une paysannerie créole guyanaise. Cette société de « petits blancs » se serait ainsi développée dans une micro-économie régionale distincte de celle des grandes plantations nécessitant jusqu'à 300 esclaves et serait restée à l'écart des grandes mutations économiques et sociales ayant découlé de ce régime.

⁵³ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 186.

⁵⁴ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 184.

⁵⁵ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 86-90.

⁵⁶ Bernard CHERUBINI, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », p. 192-193.

Les succès démographique et économique de l'implantation des Acadiens/Canadiens seraient en outre

de nature à reconsidérer l'ensemble de l'historiographie guyanaise, que celle-ci s'appuie sur des travaux historiques ou sur des récits de voyageurs, de déportés ou d'habitants qui voulaient d'une part que les Acadiens disparaissent de l'histoire des quartiers de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo, à partir de 1765, au profit des Alsaciens et des Allemands, donnés comme seuls rescapés de « l'expédition de Kourou » et donc à l'origine du peuplement des savanes de Kourou jusqu'à Organabo, d'autre part que ces terres aient toujours été peuplées « d'épaves », de troupeaux égarés et, en ce qui concerne les habitations, de « mauvaises huttes, moins propres que des loges de nos sabotiers des grandes forêts »⁵⁷.

Une vie communautaire se serait donc ainsi rapidement développée « à l'image des « Cadies » du Québec » à partir d'une soixantaine d'habitations fondées à Sinnamary et d'une vingtaine d'autres ayant subsisté de la tentative de Kourou⁵⁸. Les 150 à 200 Acadiens/Canadiens installés en ces lieux formaient, en 1767, de 10 % à 13 % de la population blanche de la Guyane⁵⁹, quoique leurs descendants soient aujourd'hui persuadés que leurs ancêtres étaient des Alsaciens et des Allemands rescapés de l'entreprise de colonisation de Choiseul⁶⁰. La contribution proprement canadienne se résume, dans le quartier de Sinnamary, à six ou sept Canadiens de naissance parfaitement intégrés au sein de la communauté dite « acadienne » qui allait rapidement se fondre dans la société créole en formation. La famille de Joseph Marie Pépin-Lachance et celle du couple Charlotte Rancourt/Jean-Baptiste Dupré habitaient dans le bas de la rivière, respectivement à environ 5 et 22 km du « camp », centre

⁵⁷ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 81-82. La citation terminale est une description reprise des récits des déportés de 1796-1797.

⁵⁸ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 85.

⁵⁹ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 81.

⁶⁰ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 158; *Id.*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 15.

névralgique qui allait devenir le bourg de Sinnamary. François Régis Cadet était au haut de la rivière, à environ 5 km de ce camp⁶¹. endroit qui sera détaché de Sinnamary en 1788 pour former le quartier d'Iracoubo⁶². La concession de Marie Joséphe Lallemand et le lieu de résidence de Jean François et d'Angélique Mazière n'ont pas pu être localisés.

Les départs pour la France

Parmi les 92 Canadiens arrivés en Guyane entre 1762 et 1765, 28 avaient déjà quitté la colonie avant la fin de l'année 1770. La mobilité géographique des membres de l'élite coloniale, que leurs fonctions ou leurs activités avaient temporairement conduits en Guyane, était responsable de 18 de ces départs⁶³. Le décès du major de milice Paul Perrault avait aussitôt provoqué le retour en France de sa femme et de leurs cinq enfants. L'échec de l'entreprise de colonisation devait aussi ramener dans la métropole le ravitailleur Antoine Pascaud qui sera embastillé avec d'autres notables de la colonie accusés de fraude et de prévarication. On comptera encore onze départs dans les familles des officiers militaires canadiens que, souvent, des problèmes de santé avaient obligé à rentrer dans la métropole. Eux et les membres de leur famille étaient d'ailleurs restés si peu longtemps en Guyane que la preuve de leur présence réelle manque dix fois sur onze.

Une « culture de mouvance » a imprégné le mode de vie traditionnel du Canadien⁶⁴. Des images comme celles de l'ancêtre venu de France, de l'intrépide coureur de bois, ou celle du colon éternel défricheur de fronts pionniers présentent un Canadien plutôt instable et incapable de se fixer quelque part. Encore au XIX^e siècle, les Canadiens français considéraient la colonisation des plateaux de l'arrière-pays

⁶¹ Selon les données du recensement de 1767. Les distances de une et cinq lieues ont été converties en kilomètres.

⁶² Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 87.

⁶³ Soit les nos 2, 4, 22 à 24, 67 à 72, 83 à 88 et 92; voir leur notice biographique à l'Annexe « A ».

⁶⁴ Sur ce thème voir notamment : Christian MORISSONNEAU, « Mobilité et identité québécoise », p. 29-38; Jean LAMARRE, *Les Canadiens français du Michigan*, p. 18-19.

comme la seule solution possible aux surplus démographiques ruraux au lieu de songer à consolider leurs établissements et à développer l'industrie locale. On les verra donc entreprendre continuellement le défrichement de nouveaux territoires qui n'atteindront que rarement le seuil de rentabilité et les obligeront sans cesse à recommencer plus loin⁶⁵. Ne pourrait-on pas alors envisager que les Canadiens passés en France à la Conquête, notamment ceux de basse extraction sociale, furent tout autant, sinon davantage, incapables de se fixer quelque part, et que leur séjour en Guyane n'avait été qu'une étape de leur errance? Dans une certaine mesure, leur parcours aurait alors ressemblé à celui des 363 Acadiens groupés en 78 familles installés à Belle-Île-en-Mer en 1766 et qui n'étaient plus que 240 constituant 34 familles au premier janvier 1786⁶⁶; les 1472 composant 362 familles, arrivés en Poitou en 1773-1774, n'étaient plus que 157 formant 25 familles en mai 1776⁶⁷ et 91 personnes en 1784⁶⁸; ceux de Cherbourg s'étaient progressivement dispersés après 1790⁶⁹; les 2500 Acadiens qui, en 1785, repartirent de Nantes vers la Louisiane avaient aussi longtemps erré⁷⁰.

On n'aura observé parmi les gens du peuple installés en Guyane que six ou sept Canadiens ayant persévéré sur leur habitation. En dehors du cas de mobilité interne que constitue celui de Marie Joséphe Lallemand passée de Sinnamary à Cayenne, les Canadiens sont ils repartis nombreux de la Guyane pour réessayer de s'établir ailleurs? La documentation amassée ne permet guère de répondre avec beaucoup d'assurance. On ne comptera que dix départs connus⁷¹ chez les soixante Canadiens des classes populaires (16,7 %), mais leurs circonstances restent obscures

⁶⁵ Albert FAUCHER, « Explication socio-économique des migrations dans l'histoire du Québec ».

⁶⁶ Jean-Marie FONTENEAU, *Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique*, p. 200 et 286.

⁶⁷ Ernest MARTIN, *Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, p. 184 et 235-238.

⁶⁸ Damien ROUET, « Les Acadiens dans le Poitou : Permanence d'une identité? », p. 194.

⁶⁹ Edme RAMEAU DE SAINT-PÈRE, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie (1604-1881)*, vol. II, p. 222-223.

⁷⁰ Gérard-Marc BRAUD, *De Nantes à la Louisiane, l'histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé; Idem, Les Acadiens en France, Nantes et Painbœuf, 1755-1785. Approche Généalogique*.

⁷¹ Soit les nos 13, 15, 27, 40, 63, 66 et 73 à 76. En fait, Marie Madeleine Migneau et son fils, s'ils sont bien effectivement allés en Guyane, avaient quitté cette colonie avant 1773.

et ces départs peuvent, la plupart du temps, être attribués à l'échec de l'entreprise de Choiseul. On croira ainsi comprendre, et pouvoir expliquer, pourquoi Marie Madeleine Migneau et son fils sont rentrés à Bordeaux après le décès de leur mari et père. On pourra aussi deviner les circonstances du départ, à peine débarquée en Guyane, de la famille de Marie Louise Poirier; ces quatre personnes auront sans doute fait partie, au début de 1765, des rapatriements ordonnés par le gouverneur Turgot. Faute d'en connaître les circonstances précises, on pourra encore expliquer le départ, en 1766, de Marie Joséphe Campagnard en la supposant découragée par les multiples difficultés auxquelles les colons devaient se confronter; elle aura donc profité de la possibilité, offerte jusqu'en 1768, d'être rapatriée en France où elle aurait décidé, mentionne-t-on, de retourner au Canada.

Toutefois, le départ de François Jambard peut moins facilement être attribué à l'échec du projet de Choiseul et correspond davantage au syndrome du *Canadien errant*⁷² ayant peine à se fixer quelque part. À sa libération des prisons d'Angleterre en 1763, il s'était mêlé aux Acadiens de Saint-Malo chez qui il avait trouvé une épouse. La vie à Saint-Servan ne lui convenant pas, il avait émigré, l'année suivante, en Guyane où il ne semble pas non plus s'être adapté. Il demanda ensuite, en 1766, à repasser au Canada, soi-disant pour aller chercher sa famille, mais cette permission lui étant refusée, il retournera en 1768 se faire agriculteur à Saint-Servan. Sa trace se perd ensuite, étant probablement reparti ailleurs.

Les retours au Canada

L'échec de l'entreprise de Choiseul n'était certainement pas l'unique cause du départ des quelques colons de la Guyane qui, finalement, rentrèrent au Canada. Étaient-ils revenus par nostalgie ou par mal du pays? Peut-être pas, mais comment savoir? Chose certaine, pour le Canadien décidé à quitter la Guyane, le Canada devenait un

⁷² L'image du *Canadien errant* est ici anachronique. Cette complainte fut composée en 1842 par Antoine Gérin-Lajoie. Voir BRH, vol. XXX, no 1, janvier 1924, p. 30 ainsi que l'ensemble du no 10, octobre 1924.

lieu d'« émigration » possible, voire privilégié. Dans l'histoire des migrations, revenir au pays apparaît d'ailleurs souvent comme la toute première intention de l'émigrant comme ce fut notamment le cas, entre 1776 et 1930, des Canadiens français émigrés aux États-Unis pour lesquels on observe un taux de retour allant jusqu'aux deux tiers⁷³. La majorité des Canadiens partis à la Conquête n'avait probablement pas l'intention de revenir après quelques années, mais cet exode n'obéissait à aucune loi universelle et demeure la somme d'une multitude de migrations, individuelles ou familiales, où toutes les situations s'avèrent possibles. Peut-être certains avaient-ils quitté avec l'intention de revenir en cas d'insuccès, ou si jamais le Canada se révélait viable sous un régime britannique. Même quand, à l'origine, les départs s'étaient voulus définitifs, d'amères désillusions, notamment l'exemple désastreux de la Guyane, avaient pu en convaincre plus d'un qu'il serait beaucoup plus aisé de refaire sa vie au Canada que n'importe où ailleurs.

Les Canadiens revenus au Canada après être passés par la Guyane furent assez peu nombreux. Louis Marie Boileau de Richebourg⁷⁴ pourrait être l'un d'eux, mais il est loin d'être certain qu'il soit réellement allé en Guyane vers 1775. Évacuée de la Guyane, Josèphe Campagnard était passée par Saint-Jean-d'Angély d'où elle était ensuite repartie avec l'intention de retourner en son pays, mais est-elle réellement revenue au Canada? Les cas qui suivent sont mieux attestés.

Apparemment libéré des prisons d'Angleterre, Jean-Baptiste Noreau arrive à Saint-Malo en 1763, s'y marie, émigre en Guyane et reçoit une concession à Sinnamary. Il finira toutefois par l'abandonner, non sans avoir auparavant carrément refusé d'évacuer l'endroit lors des rapatriements de janvier 1765⁷⁵. Rentré en France vers 1767, on lui refusait, en mars 1769, la permission de revenir au Canada en

⁷³ Serge COURVILLE, *Rêves d'empire. Le Québec et le rêve colonial*, p. 57. Sur ce phénomène voir aussi : Yves ROBY, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, p. 54-57.

⁷⁴ Voir les notices biographiques des individus mentionnés aux Annexe « A » à « F ».

⁷⁵ Archives Nationales, Fonds des Colonies, Série C¹⁴, vol. 31 bis, cité dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 175.

passant par Saint-Pierre et Miquelon; mais Noreau et son épouse allaient quand même trouver le moyen de réaliser leur projet puisqu'ils firent baptiser un enfant à Québec le 31 juillet 1770. En proie à l'instabilité spatiale, la famille vécut d'abord une dizaine d'années à cet endroit avant de vivre dans différentes localités de la région de Montréal. Jean-Baptiste Noreau habitait à Saint-Constant, en face de Montréal, lorsqu'il se rendit en France en 1805 pour porter une pétition à Napoléon⁷⁶. Est-il ensuite revenu au Canada⁷⁷?

Pourquoi Marie Josèphe Fortin et sa tante Marie Suzanne Paquet ont-elles émigré en Guyane et sont-elles ensuite revenues au Canada? Leur histoire reste assez énigmatique. Ces deux jeunes femmes ne semblent pas avoir quitté Québec ensemble. Partie à l'âge de 28 ans en 1760, la tante retirait la subsistance à La Rochelle en 1762. La nièce pourrait être passée directement du Canada à la Guyane, à l'âge de 21 ans en 1764, avec Paul Perrault, mais ce n'est là qu'une impression. Puis, Suzanne Paquet et Marie Josèphe Fortin se retrouvèrent ensemble parmi les concessionnaires de Kourou en 1764. Contrairement aux colons à qui l'on accordait de simples lots, les concessionnaires obtenaient des espaces proportionnels au montant qu'ils pouvaient donner en garantie et qui devait ensuite leur être remboursé au prorata de la mise en valeur de leur exploitation⁷⁸. Les deux femmes paraissent donc avoir disposé de quelque argent qu'elles allaient investir dans un projet de petite plantation. Mais la chose fut sans lendemain puisqu'elles allaient faire partie du rapatriement décidé par le gouverneur Turgot en décembre 1764. La tante et la nièce tiraient toutes les deux la subsistance à La Rochelle en 1765. Mais ensuite, pourquoi donc Marie Josèphe Fortin s'embarquera-t-elle sur le *Saint-Pierre* pour retourner en Guyane en mai 1767? La tante et la nièce reviendront-elles ensemble au Canada? Marie Josèphe Fortin épousera, à Baie Saint-Paul le 13 août 1776, son parent, Jacques Simard, héritier de la

⁷⁶ Voir l'Annexe « O ».

⁷⁷ J'ai vainement, en tout cas, cherché son acte de sépulture dans les registres de Saint-Constant (ANQ, Montréal, CE601, S18) ainsi que dans divers instruments de recherche généalogique.

⁷⁸ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 97; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 22 et 154.

seigneurie de Baie Saint-Paul alors que Suzanne Paquet se maria à Saint-Laurent de l'île d'Orléans, le 17 octobre 1793.

Un sixième Canadien passé en Guyane, Jacques Philippe de Saint-Ours, avait émigré en Martinique et n'était peut-être qu'en visite lorsqu'il vint mourir au Canada. Son histoire est révélatrice des liens que les émigrés canadiens, surtout les membres de l'élite sociale, continuaient d'entretenir avec leur terroir d'origine et leur famille restée au Canada.

Trop peu nombreux et insuffisamment documentés pour être très révélateurs, ces quelques cas témoignent tout de même des retours ayant ponctué l'exode de la Conquête. Souhaitons que l'élargissement de la présente recherche pour englober l'ensemble du mouvement migratoire permette de mieux comprendre ce phénomène, et ce, en dépit du fait que les Canadiens partis puis revenus n'ont pas toujours eu le temps de laisser des traces de leur présence à l'extérieur du Canada et donnent souvent l'impression d'en être jamais parti.

Une grande complexité restant encore à découvrir

Il n'a été possible que d'aborder de façon assez superficielle ce que furent la vie et le destin des Canadiens passés en Guyane. Au delà du fort taux de mortalité les ayant décimés, phénomène qui ne tenait pas tant à la réalité canadienne mais résultait des mauvaises planification et exécution de l'entreprise de colonisation de Choiseul, on aura pu dégager deux grands axes structurants. D'abord, chez les uns, une grande mobilité géographique, comme si la Guyane n'avait été pour eux qu'une étape de l'exode de la Conquête, une étape à l'intérieur d'un itinéraire souventfois complexe et pouvant même ramener au Canada. On aura en même temps cru observer chez d'autres, peu nombreux mais ayant réussi leur insertion en Guyane, une certaine facilité d'adaptation et d'intégration à l'intérieur de la société d'accueil dont autant les membres de l'élite sociale que les gens du peuple ont semblé rapidement adopter

les valeurs et le mode de vie. Si l'étude des départs du Canada avait démontré une grande variété de situations, l'étude des Canadiens passés par la Guyane et de ceux passés en Guyane se révèle tout aussi riche, diversifiée et complexe. Il aura donc seulement été possible d'en prendre conscience, de déblayer quelque peu le terrain et, surtout, de constater la nécessité de pousser l'étude encore beaucoup plus loin.

Chapitre 9

Guyane et Canada

Persistance des attaches avec la famille et le Canada

« Malgré une idée longtemps reçue concernant les migrations de l'époque pré-industrielle, écrivent les historiens Andrée Courtemanche et Martin Pâquet, le phénomène migratoire n'entraîne pas le relâchement ou la dissolution des liens familiaux¹. » Il a déjà été fait mention, au chapitre 7, des échanges épistolaires entre les Canadiens dispersés un peu partout dans le royaume de France et les membres de leur famille restés au Canada. Ces lettres attestent des invitations que l'on ne manquait jamais de s'échanger, surtout au sein de l'élite², et que, parfois, on avait l'occasion de réaliser. La correspondance d'Élisabeth Bégon, qui était allée résider à Rochefort quelques années avant la Conquête, la montre y recevant fréquemment des nouvelles ainsi que des visiteurs du Canada³. Après la Conquête, les Canadiens ont tout autant continué de s'écrire et de se visiter de part et d'autre de l'Atlantique, du

¹ Andrée COURTEMANCHE et Martin PÂQUET (directeurs), *Prendre la route*, p. 16. À propos des pionniers français émigrés au Canada avant 1760, « il est raisonnable de croire, écrit Yves Landry, que la majorité des immigrants sont restés attachés, malgré l'éloignement, sinon à leurs proches parents, du moins à leur patrimoine matériel, surtout si les biens hérités étaient de quelque conséquence. » Yves LANDRY, « L'émigration française au Canada avant 1760 : premiers résultats d'une microanalyse », p. 88.

² Lorraine GADOURY, *La Famille dans son intimité*, p. 145-148.

³ Élisabeth BÉGON, *Lettres au cher fils*.

moins à chaque fois qu'ils en avaient la possibilité⁴. Retiré à Blaye, près de Bordeaux, Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay recevait régulièrement des lettres et de la visite en provenance du Canada⁵. En mars 1787, François Joseph Chaussegros de Léry annonçait avoir enfin obtenu l'autorisation d'aller « à Terre-Neuve » (lire Saint-Pierre et Miquelon) d'où il comptait pouvoir aller visiter sa famille au Canada⁶. Encore dans les années 1800-1820, l'ex-Guyanais René Benjamin Rouer de Villeray⁷ et son épouse aimaient recevoir à Paris la visite des Canadiens de passage⁸. Dès 1765, Jean François de Couagne, né à Louisbourg le 9 juillet 1731 et devenu lieutenant dans les troupes nationales de la Guyane, obtenait un congé de huit mois pour aller au Canada⁹.

Ce qui nous apparaît surtout d'une extrême importance, souligne l'historien Claude Galarneau, c'est que ces Canadiens, du fait de leur départ, ont établi dès 1760, entre la France et le Canada, des relations permanentes qui eussent pu devenir très difficiles en l'espace de quelques années sans leur présence en France¹⁰.

Les biens et les droits successoraux que plusieurs émigrés du Canada avaient encore dans leur pays contribuaient au maintien des relations avec leur famille. Jacques Philippe de Saint-Ours¹¹ n'avait que huit ans lorsque sa mère, veuve, émigra du Canada en 1766. Nommé sous-lieutenant dans les troupes nationales de la Guyane en 1779, il alla ensuite poursuivre sa carrière en Martinique où il se maria à deux reprises. On le verra souvent au Canada, étant à Saint-Ours le 20 janvier 1802, pour vendre les droits que lui et sa sœur, Louise Catherine, possédaient sur un quatorzième

⁴ Gustave LANCTÔT, « Les relations franco-canadiennes après la conquête et avant « La Capricieuse » », p. 594; Claude GALARNEAU, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, p. 64-66.

⁵ ANC, MG 18, H 54, Fonds famille Ramezay; Raymonde LITALIEN, « Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay et sa famille au Canada et en France, après 1760 », p. 609.

⁶ RAPQ, vol. 14, 1933-1934, p. 50-51, Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Léry à sa famille.

⁷ Voir sa notice biographique à l'Annexe « A », no 4.

⁸ Pierre-Georges ROY, « La famille Rouer de Villeray », p. 171-172.

⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 122, Rochefort et La Rochelle, fo 122 (transcription, p. 312), 24 novembre 1765.

¹⁰ Claude GALARNEAU, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, p. 63.

¹¹ Voir sa notice biographique à l'Annexe « C », no 102.

de la seigneurie de Cournoyer sise sur les bords du Richelieu¹². Il fit un autre séjour en 1806 étant reçu, en octobre-novembre à L'Assomption et à Saint-Ours, chez ses cousins Paul Roch et Roch Louis de Saint-Ours¹³. Il passa ensuite de l'autre coté de la frontière, à Rouses Point au lac Champlain, « chez monsieur Rous » (Jacques Roux), d'où il écrivait le 13 novembre 1806¹⁴. Le 6 mars 1809, sa femme, restée en Martinique, écrivait à sa belle-sœur, Louise Catherine de Saint-Ours (madame de Cantineau), à Blois, pour se plaindre d'être depuis trois ans sans nouvelles de son mari. On ignore l'emploi du temps de Saint-Ours au cours de ces années, mais il mourut à Champlain, au Canada, le 12 février 1811¹⁵.

Ainsi, et surtout chez les membres de l'élite canadienne, le fait d'avoir quitté le Canada à la Conquête, et de s'être établi en France, en Martinique, en Guyane ou ailleurs, ne signifiait aucunement que l'on avait nécessairement rompu tout lien et toute attache avec sa famille et son pays natal. Si les occasions de se visiter étaient tout de même assez rares, l'échange de correspondance aidait au maintien des liens familiaux¹⁶ et permettait de veiller sur les biens que, souvent, l'on possédait encore au Canada.

Des Guyanais au Canada?

À l'étude, le Canada et la Guyane ne s'avèrent pas avoir été aussi inaccessibles, l'un pour l'autre, que l'on aurait pu le penser de sorte qu'au chapitre des liens manifestes

¹² ANQ, Montréal, Minutier Louis Bonnet, 20 janvier 1802, Vente, extrait cité dans Claude de BONNAULT, « Généalogie sur les familles de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », dans BRH, vol. 59, no 1, février-mars 1953, p. 54. La seigneurie de Cournoyer était enclavée entre celles de Verchères, Contrecoeur et Belœil.

¹³ Claude de BONNAULT, « Généalogie sur les familles de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », p. 55-56.

¹⁴ Service des archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, U 11531.

¹⁵ Claude de BONNAULT, « Généalogie sur les familles de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », p. 56.

¹⁶ J'ai pu feuilleter au château de la Merveillère, à Thuré (Vienne), les lettres de sir James MacPherson Le Moine envoyées à son « cousin » de Fremond de la Merveillère, descendant de Louis Antoine Dazemard de Lusignan (no 96).

qu'ils auraient pu éventuellement entretenir, il a semblé pertinent de chercher à savoir si des habitants de la Guyane, autres que ceux d'origine canadienne, avaient émigré au Canada après la Conquête. On n'a trouvé en fait que Joseph Quesnel, qui voyagea en Guyane en 1772 avant d'immigrer au Canada en 1779¹⁷, ainsi qu'une famille arrivée en 1765 ou 1766.

Le 8 novembre 1725, Pierre Gallet était baptisé à l'église Saint-Eustache de Paris (Maurice, marchand potier d'étain & Jeanne Marguerite Langlois). Devenu maître-épiciier, il épousait, le 6 février 1753 dans la même paroisse, Geneviève Élisabeth de Laroche (Jean-Baptiste & Élisabeth Mouchot ou Mouchotte). Le couple eut huit enfants, tous baptisés à l'église Saint-Barthélemy de Paris entre les 22 décembre 1753 et 24 décembre 1760. Les sixième et huitième sont décédés à « Adricout et Folinville près de Nantes », les 18 juillet 1760 et 10 octobre 1762 (il doit plutôt s'agir d'Hardricourt et de Follainville-Donnemont, près de Mantes-la-Jolie, en Yvelines)¹⁸. Pierre Gallet et son épouse, âgée de 27 ans, se présentèrent au camp de recrutement de Saint-Jean-d'Angély le 4 août 1763 avec leurs six enfants âgés de deux à neuf ans. Cette famille quitta le camp le 8 novembre 1763 pour passer en Guyane¹⁹, peut-être à bord de la *Normande*, qui serait partie de l'île d'Aix la même journée pour aller s'échouer devant Cayenne le 20 janvier 1764, sinon à bord d'un des navires qui partirent le 14 novembre et arrivèrent à Cayenne entre le 6 et le 22 janvier 1764²⁰.

Devenue veuve peu après être débarquée en Guyane, Élisabeth Geneviève de Laroche épousa, dans la paroisse Saint-Sauveur de Cayenne vers le 20 février 1765²¹,

¹⁷ DBC, vol. V, p. 770-771.

¹⁸ Cyprien TANGUAY, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 4, p. 162.

¹⁹ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 303, nos 2118 à 2125; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 264 et 274-275.

²⁰ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

²¹ ANQ, Montréal, Minutier François Simonnet, les 13 et 14 septembre 1768, Inventaire des biens de la communauté d'Élisabeth de Laroche, veuve de Paul Maumejean dit Navarre. Cet

Paul Maurice Maumejean Navarre, chirurgien du roi, né vers 1737 et originaire de Maubourguet, Hautes-Pyrénées (Jacques & Marie Mouseux). Ce couple passa presque aussitôt au Canada, avec les enfants subsistants du premier mariage de l'épouse, et fit baptiser une fille aux Écureuils, le 12 juillet 1766. Navarre sera inhumé à Trois-Rivières le 13 avril 1767.

À nouveau veuve, Élisabeth Geneviève de Laroche, locataire d'un logement, rue Notre-Dame à Montréal, déclarait en 1768 « avoir actuellement tant en habits, linges et hardes d'habillement, bagues, bijoux, en argent monnayé, non monnayé et meubles de ménage pour la somme de quatre mille deux cents livres treize sols quatre deniers ou schillings monnayés de cette province. Le tout à elle appartenant »²². Elle épousa en troisièmes noces, à Montréal le 19 septembre 1768, le négociant Raymond Ménard et décéda au même endroit le 19 décembre 1808²³. Son contrat de mariage mentionne qu'elle était « veuve de feu Paul Maumejean Navarre, au jour de son décès chirurgien-major de la frégate le *Favory* du roi très chrétien »²⁴.

Parti du Havre le 13 juillet 1764, le *Favory* arriva en Guyane le 25 septembre 1764 avec 213 passagers français, allemands et acadiens²⁵. Le rôle de son équipage mentionne bien : « Paul Navarre, de Maubourguet, diocèse de Tarbes en Béarn, chirurgien, 50 livres par mois, 26 ans, taille bonne, poils bruns »²⁶. Mais dans quelles

inventaire mentionne leur contrat de mariage passé devant maître (Jean François Ferdinand) Brémond et son confrère, notaire royaux à Cayenne, province de Guyane, le 17 février 1765.

²² ANQ, Montréal, Minutier François Simonnet, 18 septembre 1768, Contrat de mariage. Il doit s'agir d'une somme de 4200 livres tournois ou « schillings monnayés de cette province », soit 210 livres sterling. La livre sterling équivalant au cours canadien, depuis le premier janvier 1765, à trois écus français de six livres (voir l'ordonnance parue dans la *Gazette de Québec*, le 4 octobre 1764), il paraît invraisemblable que la veuve d'un homme aussi jeune et sans profession importante ait pu posséder un avoir de 4200 livres sterling.

²³ Cyprien TANGUAY, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 5, p. 597.

²⁴ ANQ, Montréal, Minutier François Simonnet, les 13 septembre et 18 septembre 1768, Inventaire et contrat de mariage.

²⁵ Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », p. 13; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 169. Il a déjà été souligné (note 77 du chapitre 3) qu'il ne fut trouvé, parmi les passagers du *Favory*, qu'une seule Acadienne.

²⁶ Archives départementales de Seine-Maritime, 6 P 6/5, Rôle no 103.

circonstances le chirurgien-major du *Favory* a-t-il pu aller mourir au Canada après avoir épousé Geneviève de Laroche à Cayenne en février 1765? Le célèbre généalogiste Cyprien Tanguay, qui semble disposer d'informations privilégiées sur la famille de Geneviève de Laroche, fournit une explication tout à fait plausible mais quelque peu douteuse. Selon ce qu'il rapporte, Navarre serait décédé lors du naufrage du *Favory* sur les côtes de Terre-Neuve alors que sa veuve aurait regagné Montréal avec la partie la plus précieuse des biens de la communauté²⁷. L'explication deviendrait satisfaisante si elle pouvait se vérifier et être corrigée sur certains points. D'abord, Monseigneur Tanguay s'est manifestement fourvoyé dans ses notes puisqu'il situe ce naufrage et le décès de Navarre en 1757, tout en rapportant son mariage en 1765 et la naissance d'une fille aux Écureuils en 1766. Ensuite, Navarre n'a pas été victime d'un naufrage puisqu'il est décédé aux Trois-Rivières en 1767. Par ailleurs, aucune autre mention d'un éventuel naufrage du *Favory* sur les côtes de Terre-Neuve à son retour de Guyane n'a été retrouvée²⁸.

Parmi les six enfants de Pierre Gallet et de Geneviève de Laroche émigrés en Guyane en 1763, seul Pierre Antoine Gallet, baptisé le 22 décembre 1753 à l'église

²⁷ Cyprien TANGUAY, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 6, p. 141; *Idem*, *À travers les registres*, p. 166 et 208.

²⁸ Il se peut que le *Favory* soit remonté vers le nord sur la route du retour et qu'il ait fait naufrage sur les côtes de Terre-Neuve, mais il n'a été trouvé aucune allusion à ce naufrage ni dans les divers index des Archives nationales du Canada, ni dans la base de données *Amicus* de la Bibliothèque nationale du Canada, ni dans le « Northern Shipwreck Database », Maritime History Archive, Memorial University of Newfoundland. Les dépôts du Service historique de la Marine à Rochefort et à Cherbourg ne possède aucun document concernant ce navire. Madame Béatrice Olive, conservateur du Service historique de la Marine à Cherbourg, m'écrivait le 8 février 2001 : « Ce bâtiment ne figure pas dans le *Répertoire des navires de guerre français* de Jacques Vichot pour la période qui vous intéresse. Toutefois, il pourrait s'agir du vaisseau le *Favori* construit à Lorient en 1744. » Dans son autre lettre du 2 avril 2001, madame Olive m'envoyait la photocopie de la page 150 de l'ouvrage de A. DEMERLIAC, *La Marine de Louis XV*, où, faisant référence au répertoire no 1641, il est dit que le navire *Favori* fut affecté en mai 1764 « au Havre pour porter des Acadiens allemands » (sic), « Sort ultérieur non connu ». Le 14 mai 2001, madame Marie-Christiane de La Conte, directeur adjoint aux Archives départementales de la Seine-Maritime m'écrivait : « Nous n'avons trouvé aucune trace d'un naufrage de ce bateau à Terre-Neuve. » Notons, par ailleurs, que le *Favory* avait fait un voyage à Saint-Pierre et Miquelon en 1763 (SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 172, fo 491, 17 juin 1763).

Saint-Barthélemy de Paris²⁹, paraît avoir survécu à son séjour dans cette colonie et être passé au Canada avec sa mère et son beau-père. Présent à Montréal le 18 septembre 1768³⁰, il fit ses études à Québec, fut ordonné prêtre le 21 décembre 1782 et devint successivement curé à Lachine, à Sainte-Rose de Laval et à Batiscan où il est décédé le 13 août 1809. Il fut inhumé le lendemain en présence de plusieurs curés des paroisses environnantes³¹.

La Guyane vue du Canada

Du côté guyanais des liens entre le Canada et la Guyane, une centaine de Canadiens étaient passés dans cette colonie où, pour la plupart, ils étaient décédés ou repartis peu de temps après leur arrivée. On en aura tout de même relevé quelques uns ayant réussi leur implantation. Ceux qui appartenaient aux plus hautes strates de la pyramide sociale canadienne s'étaient vraisemblablement intégrés dans l'élite guyanaise, alors que ceux de basse extraction avaient tout de suite participé, avec les autres colons d'origine acadienne, germanique et française, à la formation de la société créole qui devait rapidement se développer dans la région de Kourou-Sinnamary. De ce côté-là, donc, l'apport canadien avait vite été intégré au point que les Guyanais d'aujourd'hui en ont complètement perdu le souvenir.

Du côté canadien, les rapports avec la Guyane se résumaient à l'arrivée de lettres donnant des nouvelles de parents établis en Guyane; au retour, dans les années 1767-1770, de Marie Josèphe Fortin, de Jean-Baptiste Noreau, de Marie Suzanne Paquet et probablement aussi de Marie Josèphe Campagnard; aux visites dans leur famille de l'ex-Guyanais Jacques Philippe de Saint-Ours et du guyanais d'origine

²⁹ Cyprien TANGUAY, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 4, p. 162.

³⁰ ANQ, Montréal, Minutier François Simonnet, 18 septembre 1768, Contrat de mariage de sa mère.

³¹ Il n'est pas décédé le 3 août 1809 comme indiqué dans Jean-Baptiste-Alphonse ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, vol. I, *Les Anciens*, p. 224.

louisbourgeoise Jean François de Couagne; à l'immigration en 1779 de Joseph Quesnel qui avait déjà visité le Guyane et à celle, en 1765 ou 1766, d'un couple français marié à Cayenne et d'au moins un enfant né d'un précédent mariage. Il a aussi été fait mention de Canadiens prétendument mécontents de leur allégeance britannique qui, vers 1770, auraient entrepris de vaines démarches pour émigrer à Cayenne. Le marchand Louis Marie Boileau de Richebourg pourrait avoir été l'un d'eux, mais il revint au Canada sans peut-être ne s'être jamais rendu jusqu'en Guyane.

Voilà donc un ensemble de liens de nature anecdotique et n'impliquant aucun échange soutenu, aucune dynamique de réelle importance, ni aucun va-et-vient consistant entre la Guyane et le Canada. Il fallut ensuite attendre jusqu'au début du siècle suivant avant que les Canadiens entendent parler à nouveau de la Guyane, et encore de la plus mauvaise façon, lorsque quelques-uns des proscrits français que l'on y avait exilés se présentèrent au Canada en souhaitant y être admis comme immigrants ou, tout au moins, à titre de visiteurs. Mais, encore une fois, des maladies contagieuses contractées en Guyane allaient venir contrarier leur projet.

Le 13 décembre 1792, la *Gazette de Québec* rapportait les troubles engendrés à Paris par le duc de Brunswick, le Massacre des carmes³² ainsi que les hordes déferlant dans les rues et exécutant sommairement les royalistes. Le journal ajoutait que

Le décret de l'Assemblée Nationale pour l'exportation de tous les ecclésiastiques non assermentés à Cayenne, s'ils ne sortent pas du Royaume sous 15 jours, est cause de leur émigration en Angleterre³³.

Une vocation nouvelle avait ainsi été attribuée à la Guyane qui, à partir de 1797, allait rapidement se transformer en véritable colonie pénitentiaire. On y déporta les quelque 328 proscrits (dont 265 prêtres) suspectés de sympathies royalistes du 18 fructidor de

³² André Grasset de Saint-Sauveur, né à Montréal le 26 janvier 1761, émigré du Canada avec sa famille (il est débarqué à Calais venant de Douvres, le 9 décembre 1764, ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 28, Calais (1756-1800), fo 9) fut l'une des victimes du Massacre des carmes, le 2 septembre 1792.

³³ La *Gazette de Québec*, jeudi le 13 décembre 1792, première page.

l'an V (4 septembre 1797) dont la plus grande partie allait périr de misère³⁴. Les récits de Louis Ange Pitou et des autres proscrits, qui eurent la chance de pouvoir revenir en France, allaient ensuite grandement amplifier la défaveur populaire à l'égard de la Guyane. Cette mauvaise réputation de « Terreur Blanche », de « Fléau moissonnant les colons », de « Pays malsain », de « Cimetière des Européens », de « Guillotine sèche »...³⁵ allait longtemps persister et accélérer le déclin économique que l'abolition de l'esclavage avait enclenché en 1794³⁶. Cette image d'un pays insalubre et meurtrier déferla aussi sur le Canada où séjournèrent quelques uns des déportés de 1797 qui ne manquèrent pas de raconter leur histoire dont les récits se répandirent dans toute la population.

Le 11 novembre 1799, *La Gazette de Montréal* rapportait la déportation, en août 1798, de 310 prêtres français à Cayenne où 148 autres d'un premier envoi étaient décédés « au milieu des sables brûlants des marais et des bois, dont ce pays inculte est couvert »³⁷. Le journal exagérait, semble-t-il, le nombre des prêtres déportés³⁸, mais les récits pathétiques de leurs misères, racontés en deux épisodes distincts, en 1801 et 1804, allaient grandement toucher la sensibilité des Canadiens.

³⁴ A. CABON, « Le clergé de la Guyane sous la Révolution », p. 193; Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 163-187; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 967-974. À partir de 1852, la Guyane se mettra à recevoir des prisonniers de droit commun que la faim, la fièvre et les mauvaises conditions de détention allaient continuer tout autant de décimer.

³⁵ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 186; Lucien-René ABÉNON et John A. DICKINSON *Les Français en Amérique. Histoire d'une colonisation*, p. 172; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 11; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démésure en Guyane*, p. 158.

³⁶ J.-J.-E. ROY, *Histoire des colonies françaises et des établissements français en Amérique, en Afrique et en Océanie*, p. 65; Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 965-974.

³⁷ *La Gazette de Montréal*, 11 novembre 1799, p. 2-3.

³⁸ Trois convois de déportés partirent de Rochefort en 1797-1798 : le premier, par la *Vaillante* qui entra à Cayenne le 10 novembre 1797, était composé de seize hommes politiques (dont un prêtre), membres des Conseils de Directoire, généraux, agents royalistes; le second par la *Décade* arrivé à Cayenne le 15 juin 1798 avec 155 prêtres et 38 laïques; le troisième par la *Bayonnaise*, arrivé le 29 septembre suivant avec 109 prêtres et dix laïcs (huit prêtres étaient morts en mer). Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 308; A. CABON, « Le clergé de la Guyane sous la Révolution », p. 193.

L'arrivée dans le port de Québec, les 6 et 11 octobre 1801, des navires l'*Élisabeth* et la *Résistance*³⁹ allait déclencher le premier épisode. Partie de Portsmouth le 2 août 1801, la frégate anglaise la *Résistance* s'était emparée, à « Western Island », du navire *Élisabeth* parti de Cayenne en direction de Bayonne⁴⁰ avec onze prêtres rappelés de leur déportation en Guyane où ils étaient depuis le 15 juin 1798⁴¹. Sur la représentation d'un médecin de la ville, l'un des prêtres, l'abbé Nicolas Aubin Thorel, né vers 1755 à Écouis, dans l'Eure⁴² et « vicaire d'Arcaney » près de Rouen⁴³ (peut-être Harcanville, en Seine-Maritime?), fut transporté à l'Hôpital Général de Québec le 6 octobre 1801. Souffrant de tuberculose, il était déjà moribond à son départ de Cayenne⁴⁴, et « il serait difficile, aux dires des religieuses, de peindre l'état de santé et de malpropreté où la misère avait réduit ce digne ministre de Jésus-Christ »⁴⁵. Décédé le 22 janvier 1802, il fut enterré dans le cimetière de l'hôpital⁴⁶.

Les dix autres prêtres arrivèrent à bord de la *Résistance* le 11 octobre 1801. Le même jour, ils écrivaient à Monseigneur Joseph Octave Plessis, « évêque » de Québec⁴⁷, le priant de s'intéresser à leur misère en lui spécifiant qu'ils avaient été

³⁹ La *Gazette de Québec*, 8 octobre 1801.

⁴⁰ La *Gazette de Québec*, les 8 et 15 octobre 1801.

⁴¹ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 308.

⁴² Archives de l'archidiocèse de Québec, 91 CM, France, vol. I, 129c. Le dossier contient cinq documents : extrait des Annales de l'Hôpital Général de Québec, le 6 octobre 1801, trois lettres datées des 11, 29 et 30 octobre 1801, ainsi que les notes de Mgr Plessis en annexe de la première lettre. Les lettres des 29 et 30 octobre 1801 ont été publiées dans Henri TÊTU, « Prêtres français prisonniers dans le port de Québec en 1801 », dans BRH, vol. VI, 1900, p. 101-108. Mgr Têtu, qui n'avait pris connaissance que d'une partie des documents conservés aux Archives de l'archidiocèse de Québec, en avait conclu que ces prêtres provenaient d'Angleterre.

⁴³ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 331.

⁴⁴ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 331.

⁴⁵ Archives de l'archidiocèse de Québec, 91 CM, France, vol. I, 129c, extrait des Annales de l'Hôpital Général, le 6 octobre 1801.

⁴⁶ L'abbé Jean-Baptiste-Alphonse ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, vol. I, *Les Anciens*, p. 516; Marcel FOURNIER, *Les Français au Québec, 1765-1865. Un mouvement migratoire méconnu*, p. 330; Henri TÊTU, « Prêtres français prisonniers dans le port de Québec en 1801 ».

⁴⁷ Monseigneur Plessis était alors coadjuteur; il ne sera évêque en titre qu'en 1806.

déportés en raison de leur « attachement à leurs opinions religieuses et politiques sans forme de procès, sans jugement préalable ».

Nous sommes exténués de fatigues et de misères, dénués de tout; atterrés, desséchés, vaincus par des aliments brûlants⁴⁸ depuis près de trois mois, déjà épuisés par un séjour d'environ quatre ans dans le climat dévorant de la Guyane où nous n'avions pour nourriture qu'un peu de kouou ou son de manioc⁴⁹, de mauvaise viande et de morue pourrie.

Ces prêtres priaient Monseigneur Plessis de leur faire obtenir la permission, qui leur avait été refusée, de descendre à terre⁵⁰.

Liste 4

**Prêtres réfractaires déportés en Guyane et ayant séjourné
dans le port de Québec en octobre 1801⁵¹**

Alexis Charles François Ténèbres, curé de Croix-de-Vie, en Vendée⁵², 57 ans

Guillaume Porte, curé d'Esmolette, en Haute-Savoie⁵³, 52 ans

Jacques Brus, curé de Pichaudière, né à Bruyères, dans le Tarn, 50 ans

René Félix Chapelle de Jumillac, né à Fontaine, en Vendée, chanoine du chapitre noble de la cathédrale de Toul, Meurthe-et-Moselle, 49 ans

Antoine Pierre Plombat, curé de Salvagnac, dans l'Aveyron, 50 ans

François Thomas Thevenet, chanoine de Besançon, dans le Doubs, né à Cuiseaux, Saône-et-Loire, 48 ans

Jean Ragueneau, capucin de Blois, 49 ans

Marc Antoine Huysens, curé de Détrier, en Savoie, prêtre de Saint-Jean de Maurienne, en Haute-Savoie, 37 ans

Colloquin, vicaire de Vienne, né à Vienne-le-Château, Marne, 37 ans

Charles Trollé, vicaire de Nancray, Doubs, né à Poissy, Yonne, 40 ans

⁴⁸ Selon le vicomte Galard de Terraube, les habitants de la Guyane « font un cas particulier de tout ce qui est piquant et fort, et en conséquence ils cultivent différentes espèces de piments, dont quelques-uns sont d'une violence insupportable, et en font un usage continuel dans leur cuisine. Il joue surtout un grand rôle dans les soupers, dont le plat de fondation est ordinairement une pimentade, espèce de ragoût de prédilection, qui n'est autre chose que du poisson cuit avec beaucoup d'eau, et ordinairement assaisonné de piment à emporter la bouche. » Cité dans Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 436.

⁴⁹ Ce doit être ce que Galard de Terraube nomme la cassave, « l'aliment le plus fade dont on puisse se former l'idée. C'est une espèce de grand gâteau rond, de trois lignes d'épaisseur, et uniquement composé de farine de manioc, grossièrement triturée, qu'on fait à peine cuire sur une plaque de métal. Rien n'est plus commun que de voir les créoles, dans les habitations, ne manger que de la cassave en guise de pain, et de la préférer, dans les grands repas à la ville, au pain le plus blanc et le meilleur. » Cité dans Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 436.

⁵⁰ Archives de l'archidiocèse de Québec, 91 CM, France, vol. I, 129c.

L'annaliste de l'Hôpital Général de Québec mentionne que les dix prêtres ainsi que tous les autres passagers ne furent pas autorisés à mettre pied à terre en raison de la maladie contagieuse qui sévissait à bord de leur navire. Mais était-elle bien au fait de la réalité et des véritables raisons? Selon ce que rapporte Louis Ange Pitou, un des déportés de la Guyane, un laïc qui accompagnait le chanoine Thevenet, aurait eu la permission de débarquer. Il s'agissait de :

Renard, Joseph, 34 ans, perruquier de Saint-Malo. Celui-ci, en repassant en France, en 1801, a été pris par les Anglais, conduit aux îles Miquelon, de là à Québec dans l'Amérique septentrionale. Les Français dans cette partie du Canada, l'ont accueilli avec une joie inexprimable. Quoique ces colons soient soumis à l'Angleterre depuis plus d'un demi-siècle, leurs vainqueurs n'ont jamais pu se les concilier; ils dédaignent même d'apprendre leur langue. Renard a été si fêté chez ces bons Français, que le gouverneur britannique l'a fait repartir au bout de trois semaines, de peur que le souvenir du nom français, réveillé par sa présence, ne fit fermenter les esprits contre la Grande-Bretagne.

Le prétexte des maladies infectieuses justifiant l'interdiction à ces dix prêtres de descendre à terre dissimulait-t-il des raisons d'ordre politique? Cela semble peu probable. Ces ecclésiastiques étaient certes considérés comme des prisonniers militaires, mais l'Angleterre et la France étaient alors en pourparlers avant la paix de 1802 et l'administration britannique n'aurait probablement pas été défavorable à l'immigration de ces dix prêtres français puisque 49 autres avaient été admis dans la province de Québec entre mars 1793 et octobre 1802⁵⁴. Au surplus, la suite du texte cité enlève *de facto* toute crédibilité à son auteur :

Il m'a confirmé le fait que je savais déjà par des Américains dignes de foi : aux sources du Missouri et près du saut de Niagara, se trouvent plusieurs villes où le gouvernement anglais est si exécré, qu'il est obligé de traduire en français ses règlements constitutionnels. Les vieux Francs qui habitent ces villes se sont révoltés plusieurs fois. Le nom de Montcalm leur arrache des larmes. Depuis peu, un émigré français qui portait ce

⁵¹ Archives de l'archidiocèse de Québec, 91 CM, France, vol. I, 129c; Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 308-332.

⁵² Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

⁵³ Probablement le village des Molettes, en Savoie, entre Pontcharra et Montmélian.

⁵⁴ Marcel FOURNIER, *Les Français au Québec, 1765-1865. Un mouvement migratoire méconnu*, p. 30.

nom, ayant été mis à terre, a été enlevé par les Canadiens caraïbes, qui l'ont entraîné dans les terres, en baisant ses vêtements avec la naïve expression des hommes de la nature⁵⁵.

Au départ de la *Résistance*, le 30 octobre 1801, les prêtres adressèrent ces lignes à Monseigneur Plessis :

Nous aurions bien désiré ne point nous séparer de Votre Grandeur, fixer notre séjour dans votre diocèse, y respirer en paix, à l'ombre d'un gouvernement pacifique et protecteur, et consacrer nos veilles et nos faibles talents à coopérer au salut d'une partie du troupeau confié à vos soins⁵⁶.

Il semble bien que ces prêtres seraient restés si on leur en avait donné l'autorisation. Mais une fois encore, et cette fois-ci dans la province de Québec, des maladies infectieuses contractées en Guyane, maladies dues non pas tant au pays lui-même qu'à des conditions de détention inhumaines auxquelles ils avaient été soumis, auront empêché des victimes du destin de s'établir paisiblement quelque part. Le séjour de ces prêtres aura exacerbé aux yeux des Canadiens français l'image combien indélébile d'une Guyane implacable dévoreuse de victimes innocentes. Même s'ils ne furent pas autorisés à débarquer, la présence de ces prêtres revenus de la Guyane n'a pas du tout échappé à l'attention de la population québécoise qui fut grandement touchée par la misère que l'on avait fait endurer à ces prêtres, leur santé délibérément détruite et le dénuement dans lequel on les avait abandonnés. Aussi, « la charité du clergé et des fidèles de la ville de Québec leur fit prodiguer tous les secours dont ils étaient capables pour leur rendre leur captivité plus supportable »⁵⁷.

À nouveau, et plus que jamais, la Guyane prit au Canada figure d'un pays maudit d'où on ne pouvait que difficilement s'arracher à une mort impitoyable, d'un pays dont les rigueurs du climat, écrivait *La Gazette de Montréal* en 1799,

⁵⁵ Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 330-331.

⁵⁶ Archives de l'archidiocèse de Québec, 91 CM, France, vol. I, 129c.

⁵⁷ Archives de l'archidiocèse de Québec, 91 CM, France, vol. I, 129c, note ajoutée en annexe à la lettre du 6 octobre.

« dévoraient ses habitants »⁵⁸. En 1804, un second événement allait venir renforcer cette image et largement la diffuser. Au cours de l'été précédent, les Anglais avaient capturé et conduit à Terre-Neuve des vaisseaux ramenant en France plus de 200 des déportés de 1797-1798. Parmi ceux-ci, Laurent Chachai, chanoine régulier et Jean Claude Claudon, capucin furent secourus et recueillis pendant six semaines par Monseigneur James Louis O'Donel, vicaire général à Terre-Neuve. Le 9 avril 1804, Monseigneur O'Donel transmettait à Monseigneur Joseph Octave Plessis, coadjuteur de Québec, le récit bouleversant que ces prêtres avaient fait de leurs souffrances endurées en Guyane⁵⁹. Un lecteur, signant « Un sujet britannique », le transmet à la *Gazette de Québec* qui le publia aussitôt, en version bilingue, en première page de son édition du 10 mai 1804. On le trouvera, cité intégralement, à l'Annexe « N ».

Malgré l'acharnement de la recherche à vouloir trouver des éléments d'origine guyanaise dans le Canada de la fin du XVIII^e siècle, la récolte aura été somme toute assez mince. Outre quelques familles qui pouvaient parfois recevoir des nouvelles de la Guyane ou accueillir un parent qui était allé là-bas, outre Joseph Quesnel ainsi qu'une seule famille d'immigrants ayant déjà brièvement vécu dans cette colonie, la Guyane semble n'avoir été perçue que comme une terre aride et lointaine dont on ne savait, en réalité, que bien peu de choses à l'exception des jugements défavorables qui, déjà en 1764, incitaient les Acadiens rassemblés à Saint-Pierre et Miquelon à refuser de s'y rendre et qui, encore au début du XIX^e siècle, continuaient à se propager dans les journaux. Les Canadiens ont-ils jamais su que plus d'une centaine des leurs y étaient allés depuis 1762? Ils ignoraient sans doute aussi qu'une partie d'eux-mêmes s'y était transplantée et s'y développait dans une certaine prospérité... mais s'y développait dans un autre hémisphère, presque à l'écart du reste du monde, et en perdant rapidement le souvenir de son identité canadienne...

Puisse désormais l'Histoire en raviver le souvenir.

⁵⁸ *La Gazette de Montréal*, 11 novembre 1799, p. 2.

⁵⁹ Archives de l'archidiocèse de Québec, 30 CN, Terre-Neuve, vol. I, 21, 8 pages.

Conclusion

Une mouvance chronique

La mobilité géographique a non seulement assuré le peuplement de la Nouvelle-France mais encore profondément marqué le mode de vie des Canadiens. Répondant à un mouvement de mobilité socioprofessionnelle, plus de 30 000 Français sont allés vivre durant au moins quelques mois au Canada entre 1608 et 1760. En règle générale, ils n'y ont séjourné que pour gagner temporairement leur vie. Seulement une minorité d'entre eux avait fini par se convaincre de s'établir définitivement dans la colonie. Aussi, un va-et-vient continuuel était-il dans l'ordre des choses entre une métropole pourvoyeuse de main-d'œuvre et une colonie en quête de travailleurs qu'elle tentait de retenir et de transformer en habitants¹. Mais même les pionniers qui avaient pourtant manifesté leur intention de s'établir au Canada, en ayant emmené leur famille ou en s'y mariant, ne persévéraient pas toujours puisqu'au XVII^e siècle, 8 % d'entre eux avaient fini par rentrer en France après une moyenne de dix années de vie au Canada². Selon Louise Deschêne,

¹ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 71-120.

² Hubert CHARBONNEAU, Bertrand DESJARDINS, André GUILLEMETTE, Yves LANDRY, Jacques LÉGARÉ et François NAULT, *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, p. 148; André GUILLEMETTE et Jacques LÉGARÉ, « The influence of kinship on seventeenth-century immigration to Canada », p. 98.

ces départs sont assez nombreux dans la couche supérieure de la société, marchands et officiers, et peut-être davantage chez les petites gens. Par exemple, selon les périodes et le mode de recrutement, entre 25 et 50 % des engagés qui passent à Montréal au XVII^e siècle retournent en France. Or ce va-et-vient est certainement plus sensible dans les villes³.

Du reste, les Canadiens de naissance eux-mêmes n'étaient pas aussi attachés à leur milieu qu'on pourrait le croire puisque plus de 7 % des 20 000 nés au XVII^e siècle avaient fini par émigrer de la vallée laurentienne⁴.

L'immigrant qui se fixait au Nouveau Monde ne s'attachait pas pour autant à son habitation puisqu'en 1663, le tiers des 660 premières concessions n'appartenaient déjà plus à leur premier titulaire ou à ses héritiers⁵, taux de non persistance qui allait se maintenir au moins jusqu'en 1760⁶. Alors qu'à la même époque en France rurale, la quasi-totalité des jeunes filles et au delà des trois quarts des époux se mariaient à moins de dix kilomètres de leur lieu de naissance⁷, sous le régime français, les mariés canadiens typiques avaient vu le jour à 43 kilomètres l'un de l'autre. Entre le lieu de son baptême et celui de son mariage, le marié avait franchi une distance minimale de 40 kilomètres et la mariée 32. Des noces jusqu'au quinzième anniversaire de mariage, le couple allait changer de résidence au moins trois fois et effectuer un parcours moyen de 27 kilomètres. Après le décès de son conjoint (ou de sa conjointe) le survivant (ou la survivante) allait encore parcourir 45 kilomètres avant de décéder à son tour⁸. Voilà qui quantifie de façon significative le phénomène de mouvance chronique qui dirigeait en partie le mode de vie des Canadiens et qui, s'il n'explique pas l'exode de la Conquête, le favorisait en lui ouvrant la voie.

³ Louise DECHÊNE, « La croissance de Montréal au XVII^e siècle », p. 171-172.

⁴ Hubert CHARBONNEAU, Bertrand DESJARDINS, Jacques LÉGARÉ et Hubert DENIS, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », p. 33. On ne dispose pas de statistiques pour ceux nés au XVIII^e siècle.

⁵ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. III, *La seigneurie des Cent-Associés, 1727-1663*, tome 2, *La Société*, p. 136.

⁶ Hubert DENIS, données préliminaires citées dans Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, p. 337.

⁷ Jean-Pierre POUSSOU, « Migrations et mobilité de la population en Europe à l'époque moderne », p. 270; Pierre GOUBERT, *L'Ancien régime*, tome I, p. 46, tome II, p. 195.

⁸ Jacques LAVIGNE, *Mesure des migrations internes au Canada sous le régime français*, p. 173.

Le fonctionnement de la société canadienne s'articulait selon deux pôles complémentaires, interdépendants et caractérisés chacun par un type particulier de mobilité. D'un côté, les membres de l'élite sociale étaient venus au Canada pour réaliser, diriger et maintenir le projet colonial décidé dans la métropole, en ouvrir le territoire au mercantilisme français et y implanter la foi du roi très chrétien. Les membres de la noblesse, de la bourgeoisie et du clergé étaient de culture métropolitaine et, pour une bonne part d'entre eux, circulaient entre la métropole et la colonie en s'identifiant davantage aux valeurs aristocratiques, bourgeoises ou tridentines qu'à leur appartenance à la population canadienne qui définissait progressivement son identité le long du Saint-Laurent⁹. Issues d'un régime absolutiste et hiérarchisé, les mêmes familles, constituant la noblesse coloniale du Canada, de Louisbourg, de la Louisiane, voire d'une partie importante de l'élite de la Guyane et de la Caraïbe, occupaient l'espace colonial atlantique à la poursuite d'objectifs personnels, certes, mais aussi pour y implanter les valeurs colonialistes et les volontés métropolitaines. Il en était à peu près de même pour la bourgeoisie marchande, le commerce canadien n'occupant en réalité qu'un simple secteur du commerce colonial organisé en un vaste réseau transatlantique contrôlé en France par un certain nombre de firmes importantes¹⁰. Il apparaît donc tout à fait normal qu'une partie des membres des élites noble, bourgeoise et religieuse, c'est-à-dire ceux venus au Canada pour le service du roi, pour l'essor du mercantilisme ou pour la conversion des autochtones, songe à rentrer dans la métropole après que la Conquête lui eût arraché son aire d'activité et alors que plus rien ne justifiait sa présence au Canada.

Par contre, la majorité de l'élite, souvent devenue terrienne et impliquée dans le commerce des fourrures, rester au Canada, tenter de poursuivre ses activités et de maintenir son positionnement social à l'intérieur du nouveau régime qui allait se mettre en place. Au deuxième pôle, la majorité de la population canadienne

⁹ Fernand DUMONT, *Genèse de la société québécoise*.

¹⁰ Sur cette question, voir les travaux de John F. Boshier, en particulier : John F. BOSHER, « French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760 »; *Id.*, « Shipping to Canada in Wartime, 1743-1760 »; *Id.* « The French Government's Motives in the *Affaire du Canada*, 1760-1763 ».

s'identifiait ainsi davantage au Nouveau Monde et à une culture de mouvance de type continental. S'adonnant à la production de biens et de services offerts sur un marché local, l'habitant pouvait plus facilement s'adapter au changement d'allégeance, d'autant plus qu'il n'avait généralement pas ou peu d'attaches pouvant l'inciter à émigrer en France. Mais cela ne signifie aucunement, bien au contraire, qu'il s'était toujours maintenu limité à l'intérieur de l'écoumène canadien et qu'il allait s'y enfermer. D'une part, la course des bois, qui, aux dires de Bougainville, occupait encore en 1758 « au moins 2000 hommes chaque année »¹¹, avait poussé la Nouvelle-France à se déployer démesurément sur les trois quarts du continent nord-américain¹². D'autre part, la mobilité spatiale des Canadiens avait aussi présidé à la colonisation des huit à dix mille exploitations agricoles qui, à la fin du régime français, s'étendaient sur 700 kilomètres le long des rives du Saint-Laurent et de ses affluents¹³. En gros, selon Jacques Mathieu, un enfant sur deux devait quitter la localité de sa naissance et émigrer vers de nouvelles zones de colonisation¹⁴. Comme si la vallée du Saint-Laurent n'avait été qu'une étape de leur mouvance, les Canadiens, particulièrement les Montréalais, avaient entrepris la colonisation de Détroit¹⁵, du pays des Illinois¹⁶, de l'Ouest¹⁷ et de la Louisiane¹⁸ au point qu'en 1790, le premier recensement des États-Unis aurait semble-t-il dénombré 50 000 personnes

¹¹ Louis Antoine de BOUGAINVILLE, « Considération sur l'état présent du Canada », p. 114.

¹² Jacques MATHIEU et Jacques LACOURSIÈRE, *Les mémoires québécoises*, p. 45 et 60.

¹³ Jacques MATHIEU, « Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité », p. 414-415.

¹⁴ Jacques MATHIEU, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », p. 218.

¹⁵ Jacques MATHIEU et Lina GOUGER, « Transferts de population », p. 341-342. Voir aussi : Lina GOUGER, « Migrer à Détroit au XVIII^e siècle : la part du monde rural dans le peuplement d'une zone frontière », p. 161-174; *Idem*, « Les hauts et les bas d'une jeune colonie : Détroit sous le régime français », 13-23; Yves FRENETTE, *Brève histoire des Canadiens français*, p. 19.

¹⁶ Jacques MATHIEU, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », p. 221-226; Renald LESSARD, Jacques MATHIEU et Lina GOUGER, « Peuplement colonisateur au pays des Illinois ».

¹⁷ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 112; Peter N. Moogk, *La Nouvelle-France*, p. 140.

¹⁸ Alfred Olivier HERO, jr, *La Louisiane et le Canada francophone, 1573-1989*, passim.

nées au Canada¹⁹. Comment alors s'étonner de les voir arriver en Guyane après que la Conquête leur en eut fourni l'occasion?

Une mobilité contextuelle

Face à une conjoncture aussi difficile, c'est-à-dire à la fin d'une guerre qui avait été dévastatrice, où chacun se voyait soumis au pouvoir absolu du vainqueur et se trouvait devant la part d'incertitude que comportait le nouveau régime qu'allaient installer ceux que l'on avait toujours considérés comme les ennemis de l'Église et de l'État, la réaction ne pouvait être qu'instinctive : en période de difficultés et d'incertitudes, partir et recommencer plus loin avait toujours été la solution la plus facilement envisageable. L'émigration à la Conquête de Canadiens provenant de toutes les couches de la société apparaît ainsi dans l'ordre des choses. Sur les plans économique, social, politique et religieux, la conjoncture n'aurait fait qu'activer leur propension à partir pour recommencer ailleurs.

Il n'y aurait pas eu de Conquête qu'il y aurait eu des départs, moins nombreux sans doute, mais des départs quand même. C'est pourquoi, l'émigration, entre 1759 et 1764, de 11,2 % des membres du clergé de l'Église canadienne²⁰ n'avait rien d'exceptionnel puisque, « chose surprenante, constate Louis Pelletier, la Conquête n'occasionne pas une augmentation soudaine des départs »²¹. Entre 1760 et 1765, les effectifs de la noblesse canadienne diminuent certes de 36 % dans la vallée du Saint-

¹⁹ Hubert CHARBONNEAU, « Les francophones du Québec de 1608 à 1960 », p. 15. Ce recensement n'ayant pas précisé les lieux de naissance, dans quelle mesure ces 50 000 individus « nés au Canada » n'incluraient-ils pas les personnes natives des colonies de l'Amérique du Nord Britannique (le futur Canada) et donc des Acadiens restés dans les treize colonies, des enfants de loyalistes déçus et autres natifs de Nouvelle-Écosse ou de ce qui allait devenir le Haut-Canada? Comment furent comptabilisés les habitants de Détroit et les Louisianais recensés du côté américain du Mississippi?

²⁰ Marcel TRUDEL, *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, vol. I, *Les problèmes*, p. 341.

²¹ Louis PELLETIER, *Le clergé de la Nouvelle-France*, p. 52.

Laurent²²; mais avant cette période, 15,6 % des nobles célibataires nés au Canada avaient émigré (en majorité en France) à l'âge de quinze ans ou plus²³. Des débuts jusqu'en 1760, 40 % des membres de la bourgeoisie canadienne avaient également quitté la colonie²⁴ de sorte qu'à la Conquête, avait remarqué Jean Hamelin, l'émigration d'une partie de la bourgeoisie semble « la répétition d'un phénomène périodique ou l'expression d'un phénomène continu qui (atteignait), sous la poussée de circonstances exceptionnelles, une plus grande amplitude »²⁵. En somme, l'exode de la Conquête incluait une part d'émigration chronique et une part d'émigration contextuelle.

L'exode de la Conquête incluait donc un certain nombre de départs non attribuables à l'événement lui-même mais dont l'effet reste tout aussi grave pour la société qui avait à les encaisser dans des circonstances déjà très difficiles. Lorsqu'en 1755, le registre des voyageurs en provenance des colonies mentionne l'arrivée à Bordeaux d'un condamné aux galères et de quarante autres personnes descendues de différents navires en provenance de Québec²⁶, faut-il y voir un effet de la guerre de la Conquête ou plutôt la manifestation d'une émigration normale et de déplacements temporaires? Le marchand Louis Alexandre Rousseau, que l'on trouvait dans la même ville en 1762, était-il un émigrant qui allait changer d'idée et revenir au Canada, ou simplement un voyageur de passage à Bordeaux²⁷? La distinction entre les départs (et les retours) à l'époque de la Conquête et ceux étant en conséquence de la Conquête relève des motivations profondes de chacun des migrants et s'avère généralement impossible à établir.

²² Lorraine GADOURY, *La Famille dans son intimité*, p. 49, note 10.

²³ Lorraine GADOURY, *La noblesse de la Nouvelle-France*, p. 73-74.

²⁴ Carles SIMO NOGUERA, *Le comportement démographique de la bourgeoisie en Nouvelle-France*, p. 86. Sur 422 membres de la bourgeoisie canadienne observés jusqu'en 1760 (soit 604 individus moins les 182 encore vivants et présents au Canada en 1760), 251 étaient décédés dans la colonie, 56 avaient assurément émigré, alors que les 115 sortis d'observation avaient probablement aussi émigré.

²⁵ Jean HAMELIN, *Économie et société en Nouvelle-France*, p. 132.

²⁶ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 14, Passagers débarqués en France, Bordeaux (1749-1764), fo 179-208.

²⁷ ANC, MG 6 A 17, vol. 61, Certificat de catholicité, 1^{er} mars 1762. On le retrouvera le 18 avril 1763 présent à Québec au baptême de son fils. Il est décédé à Grondines le 26 avril 1780.

Décider selon sa conscience identitaire

La véritable problématique est en fait celle de l'identité individuelle. Les habitants du Canada se considéraient-ils, à la Conquête, comme des Français du Canada ou encore comme des Canadiens d'origine française et nouveaux sujets britanniques? Aristocrates d'ancien régime, les nobles, du moins ceux qui étaient fermement attachés aux valeurs de la noblesse, étaient enclins à se recentrer sur le service de leur souverain et à se replier dans la métropole. Une part importante des commerçants songeait aussi à rentrer en France puisque la structure du commerce colonial était essentiellement de nature métropolitaine et allait rester la même malgré la perte des comptoirs canadiens. L'élite coloniale devait alors choisir entre devoir partir en préservant son intégrité ou devoir s'adapter en faisant des concessions et en redéfinissant son mode de vie. S'adapter consistait à se confiner dans un rôle de petite noblesse seigneuriale, à espérer pouvoir s'infiltrer dans la structure commerciale britannique et, pour le clergé, à compter sur la tolérance religieuse de l'administration britannique. La majorité de l'élite se montra prête à faire les compromis nécessaires et s'engagea dans cette voie. Une minorité, notamment le tiers de la noblesse²⁸, voulut préserver ses privilèges, ses traditions et son mode de vie en rentrant en France où, en déplaçant ses activités ailleurs dans le même empire colonial et dans la même structure économique, elle croyait pouvoir continuer d'être et de faire ce qu'elle avait toujours été et ce qu'elle avait toujours fait.

À plus de 95 %, les gens du peuple allaient rester fidèles à leur terroir, au mode de vie qu'ils s'étaient forgé au Nouveau Monde, à la traite des fourrures, à leurs curés, à leurs seigneurs, mais aussi, puisqu'il le fallait, à leur nouveau roi, à la nouvelle élite dirigeante et au gouvernement désormais britanniques. Mais en nombre jusqu'ici insoupçonné, plusieurs ont manifesté avoir une identité davantage métropolitaine que locale et sont passés en France. Selon ce qui a pu être observé à

²⁸ Lorraine GADOURY, *La Famille dans son intimité*, p. 49, note 10.

partir de la Guyane, et dans la mesure où cette situation particulière ne témoigne que d'une petite partie de l'exode de la Conquête, cela avait été moins un geste délibéré que la conséquence de circonstances particulières affectant des familles de soldats licenciés, de prisonniers de guerre libérés de Grande-Bretagne, des familles canadiennes déportées de Louisbourg et de Gaspésie, des chômeurs de la fin des activités de guerre, des mariniens canadiens dont les navires ne pouvaient désormais plus aller au Canada... L'attention portée sur leur situation personnelle a révélé les circonstances de leur présence en France, puis en Guyane, sans toutefois pouvoir tout expliquer. La vraie question demeure : pourquoi n'ont ils pas préféré rentrer au Canada? La réponse paraît relativement claire pour les Canadiens de l'élite sociale mais reste assez floue pour ceux des classes populaires.

Face à la Conquête, il se serait donc trouvé des Canadiens appartenant à toutes les classes sociales à avoir cru que le continent leur était désormais fermée et à avoir envisagé leur avenir, et celui de leurs enfants, du côté de la France qui leur paraissait plus ouverte. Ils y avaient été conduits par les circonstances ou avaient décidé d'y aller, un peu à l'aventure, avec l'obligation de devoir encore recommencer et l'espoir ultime d'enfin réussir. Il aura été donné l'occasion d'observer, à partir de la Guyane, les grandes étapes de leur itinéraire : départ du Canada, séjour en Grande-Bretagne, arrivée en France avec concentration dans certaines villes portuaires, puis dispersion en territoire français au cours de laquelle une centaine d'entre eux allaient passer en Guyane, soit pour rapidement y mourir victimes de la fièvre, soit pour y rester définitivement, soit même pour repartir ailleurs si les circonstances conduisaient à cette solution. Repartir et recommencer ailleurs paraît en quelque sorte avoir été la philosophie de vie du colon et du peuple canadien.

Partir ou rester : deux modes d'une même continuité

Cette mobilité, qui avait toujours été omniprésente à l'intérieur de la société canadienne, n'a fait que trouver de nouvelles actualisations à la fin du régime français

alors qu'un segment de la société canadienne représentant beaucoup plus qu'une simple partie de l'élite

autrement plus représentatif que simplement une partie de l'élite²⁹, soit environ 5 ou 6 % de la population, allait partir, moins pour recommencer à neuf que pour continuer à l'identique quelque part ailleurs dans le même espace colonial. Chacun suivant son propre parcours, l'itinéraire de quelques membres de l'élite canadienne allait recroiser en Guyane celui de Canadiens des couches populaires. Le prêtre Cocquart, le juge Pascaud, son frère ravitailleur, l'administrateur Fiedmont et les officiers militaires canadiens allaient y retrouver un milieu où ils pourraient poursuivre leurs activités et conserver leur prestige social auprès des familles acadiennes et canadiennes qui, s'étant mises sous la protection du roi, allaient trouver en Guyane un autre terroir neuf à coloniser. Chacun retrouvait ainsi sa fonction, son rôle et sa place dans une société qui s'était déplacée géographiquement tout en voulant rester identique à elle-même : les uns, concessionnaires, titulaires de fonctions officielles et en position socialement privilégiée, les autres, simples colons soumis à la prédominance des premiers. Dans un même contexte colonial déterminé et planifié dans la métropole, une société allait ainsi se réimplanter selon les mêmes structures sociales qu'au Canada, mais une société qui, tout en continuant d'être coloniale et française, voire encore partiellement acadienne et canadienne, allait par contre assez vite parvenir à se détacher de toutes ses attaches pour se faire créole et guyanaise. Et cela, dans une constante mobilité spatiale où le Canada puis la Guyane n'auront été que des étapes où les uns n'auront fait que passer, où les autres auront séjourné un certain temps et où quelques-uns seront restés définitivement.

Les Canadiens de la Nouvelle-France étaient en fait les Français du Canada pour qui le fait d'habiter en périphérie du royaume n'altérait en rien leur attachement à la France. En y revenant à la fin d'un régime qui n'était plus français, ils assumaient

²⁹ Hubert CHARBONNEAU, Bertrand DESJARDINS, Jacques LÉGARÉ et Hubert DENIS, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », p. 43.

leur enracinement et rentraient chez eux après une entreprise qui, s'avérant avoir été trop ambitieuse, avait échoué. Ils n'avaient sans doute pas, en quittant, l'impression de s'expatrier, ni même d'émigrer, mais de rentrer au centre géographique de leur entité française. Loin d'être un déracinement, l'exode de la Conquête apparaît plutôt comme l'expression d'une ferme volonté de rester français en refusant de devenir britannique, un retour au bercail, un acte de fidélité et d'attachement envers sa mère patrie, sa culture et son identité.

Partir pour la France était en quelque sorte un geste d'attachement alors que ceux qui, en restant au Canada, passaient sous un régime anglais et protestant, devaient, eux, renoncer à ce qu'ils avaient été jusqu'alors. Leur décision de rester les obligera à résoudre ce paradoxe et à devoir redéfinir leur légendaire mobilité au point que le discours colonial du XIX^e siècle en arrivera à miser sur le slogan « emparons-nous du sol » pour promouvoir l'enracinement au Canada par la colonisation des plateaux³⁰. Mobilité devenait ainsi synonyme d'enracinement, comme si le coureur de bois rejoignait l'habitant dans deux actualisations différentes d'une même identité et d'une même mobilité. En 1880, le curé Labelle écrira : « En nous faisant naître sur le sol chéri du Canada, dans l'empire britannique, Dieu nous a marqué pour toujours notre place dans notre beau pays et non ailleurs³¹. » Alors que celui qui était parti à la Conquête cherchait à faire sa place dans l'empire colonial français, celui qui était resté croyait avoir trouvé la sienne dans l'empire britannique... du moins le bon curé Labelle essayait de l'en persuader.

Les départs de la Conquête ne doivent surtout pas dissimuler la mobilité qui, chez les 95 % de la population restée au Canada, allait continuer de diriger le peuplement de la province de Québec jusqu'à saturation du territoire arable et, à partir de 1840, trouver de nouvelles actualisations dans l'exode rural vers les centres

³⁰ Serge COURVILLE, *Rêves d'empire. Le Québec et le rêve colonial*, p. 10.

³¹ Cité dans Serge COURVILLE, *Rêves d'empire. Le Québec et le rêve colonial*, p. 3-4.

urbains et celui vers les États-Unis. Entre 1840 et 1940, un million de Québécois³² partirent ainsi à la recherche du paradis perdu en s'imaginant pouvoir retrouver aux États-Unis leur « Nouvelle-France d'autrefois », celle qu'on leur avait naguère arrachée, mais qui, restée tellement présente dans leur imaginaire, les appelait à préserver l'intégrité de ce qu'ils étaient dans un autre recommencement ailleurs³³. Avec cependant cette différence : alors que le mouvement vers les États-Unis était un exode continental vers un extérieur transfrontalier, l'exode de la fin du régime français avait été un exode interne mais transatlantique, c'est-à-dire entre la périphérie coloniale et le centre métropolitain, un repliement dans la vieille et authentique France suivi, souvent, de nouvelles traversées, vers la Guyane par exemple.

L'exode de la Conquête

L'historiographie n'en a jamais eu une vision nette. Tous les débats affirmant ou niant l'existence d'un exode important de la population canadienne « après la Conquête », sur l'importance de ses effectifs que les historiens ont tantôt évalués à 270 et tantôt à 4000 personnes³⁴ ainsi que toute la controverse à propos d'une prétendue « décapitation sociale », qui aurait empêché, ou non, le développement économique et politique du Québec francophone, auront surtout démontré à quel point ce mouvement migratoire n'avait jamais été étudié pour lui-même. Sa structure, son ampleur et les groupes sociaux y ayant pris part n'avaient encore jamais fait l'objet d'études. En fait, cet exode, qui s'est poursuivi en s'estompant jusque dans les années 1770, et où les années 1759 à 1761 furent les plus importantes, n'avait pas

³² Yolande LAVOIE, *Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX^e et au XX^e siècles : étude quantitative*, p. 76.

³³ Yves ROBY, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, p. 106-114; *Id*, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*, p. 49-61 et 78; *Id*, « Les fluctuations de la conjoncture et la formation de l'identité franco-américaine : un regard sur le début des années 1880 ». Dans les années 1879, les émigrés canadiens se voyaient « comme des missionnaires à l'avant garde de la grande armée d'invasion lancée à la conquête de l'Amérique protestante ».

³⁴ Soit 270 personnes pour Joseph-Edmond Roy et Claude Bonnault de Méry et 4000 personnes pour Paul-Émile Renaud.

débuté après la Conquête mais à la Conquête, c'est-à-dire en même temps que la guerre de Sept Ans lorsque des passagers de navires arraisonnés, des miliciens canadiens, des habitants de la Gaspésie ainsi que des Canadiens résidants à l'île Royale avaient été faits prisonniers de guerre, envoyés en captivité en Grande-Bretagne, puis en France à leur libération. De nombreux marins canadiens, qui travaillaient sur des navires français ne pouvant plus naviguer sur le Saint-Laurent, sont aussi à considérer avec les familles des soldats et officiers militaires, commerçants, fonctionnaires et autres Canadiens passés en France. Il a semblé à l'étude des sources disponibles que 4000 personnes, nées au Canada ou y ayant fondé une famille, avaient alors émigré. Cette évaluation inclut des retours dont on a toutefois beaucoup exagéré le nombre quoiqu'en réalité, la plupart de Canadiens partis puis revenus paraissent n'avoir jamais quitté le Canada et ne peuvent pas être détectés.

La présence canadienne en Guyane

À leur arrivée en France, les familles « d'Amérique septentrionale » avaient droit à une allocation de subsistance en attendant de pouvoir subvenir par elles-mêmes à leurs besoins. Réfugiés dans quelques villes portuaires, près d'un millier d'Acadiens, incluant en fait des Canadiens et d'ex-habitants des îles Royale et Saint-Jean, acceptèrent de passer dans la nouvelle colonie que Choiseul avait décidé de fonder en Guyane mais que l'envoi improvisé de 14 000 colons, principalement recrutés en Allemagne et dans les provinces est-françaises, allait vite transformer en hécatombe. À côté des quelques 200 colons qui étaient originaires des Maritimes, seuls une vingtaine d'autres venus de la vallée du Saint-Laurent parviendront finalement à s'implanter dans la région de Kourou-Sinnamary.

Quatre-vingt-douze Canadiens de naissance et immigrants du Canada étaient alors passés en Guyane entre 1762 et 1765. Pour une vingtaine d'entre eux, le fait d'avoir été déportés du gouvernement de l'île Royale ou de la Gaspésie avait été

déterminant : les uns, au service du roi, avaient été réaffectés en Guyane et alors que les autres avaient profité des offres d'établissement présentées aux déportés. Le tiers du contingent canadien était issu de l'élite sociale : officiers militaires, hommes d'affaires, prêtre, major de milice et juriste allant tous occuper les mêmes fonctions, poursuivre les mêmes activités et permettre aux membres de leur famille de conserver le même mode de vie qu'au Canada. Il est apparu qu'ils avaient été nommés en Guyane selon le principe que les Canadiens devaient être moins réemployés en France métropolitaine que dans les colonies et, souvent, en bénéficiant de décisions arbitraires auxquelles n'étaient pas étrangères les pressions qu'un protecteur avait pu faire auprès du ministre.

Cependant, la majorité des Canadiens passés en Guyane étaient issus des classes populaires. À l'instar des nobles, certains d'entre eux, anciens ouvriers spécialisés du chantier naval de Québec, sage-femme, charpentiers et autres devaient leur présence en Guyane à leurs qualifications professionnelles. D'autres étaient d'ex-soldats de la Marine et d'ex-travailleurs de l'économie de guerre que les circonstances avaient conduits en France et que la fin de la guerre avait réduits au chômage. La plupart de ceux qui s'étaient retrouvés dans cette situation avaient sans doute sagement décidé de retourner au Canada, mais plusieurs avaient voulu rester en territoire français et quelques-uns avaient profité de l'occasion de se refaire une nouvelle vie en Guyane. D'autres colons passés dans cette colonie étaient d'ex-miliciens du Canada envoyés en captivité en Grande-Bretagne et qui, s'étant liés aux Acadiens avec lesquels ils avaient été renvoyés en France en 1763, avaient pris part à leur projet de s'établir en Guyane. D'autres enfin, mais quelques uns seulement, n'avaient plus désiré rester dans un Canada que le traité de Paris avait rendu britannique et avaient accepté la proposition, que Choiseul leur avait fait parvenir, de passer directement à la Guyane; mais, suite à l'échec de l'entreprise de colonisation, cette opération, qui devait durer jusqu'en 1766, ne fut pas répétée au delà de 1764. Quelques autres Canadiens étaient aussi passés en Guyane après 1765, mais il s'agissait surtout d'ex-officiers militaires canadiens dont les liens familiaux avec des compatriotes déjà installés pourraient expliquer leur nomination dans cette colonie.

Enfin, dans les années 1770 des Canadiens, apparemment mécontents de leur allégeance britannique, auraient entrepris des démarches pour émigrer en Guyane, mais leur projet ne semble pas avoir eu de suite après que la France eut refusé de les aider à s'établir, les Canadiens ayant alors un accès moindre aux largesses du roi que les Acadiens. Voilà donc quelques unes des voies d'émigration ouvertes à la Conquête et autant de parcours ayant conduit des Canadiens en Guyane.

La grande majorité des Canadiens passés en Guyane y étaient décédés ou en étaient repartis peu de temps après leur arrivée. Venus également à l'occasion de l'entreprise ratée de colonisation de Kourou, et désireux de maintenir leur positionnement social, quelques Canadiens de l'élite seigneuriale canadienne avaient pu facilement, semble-t-il, s'insérer dans l'élite sociale guyanaise dont ils avaient adopté le style de vie et les valeurs. Eux-mêmes ou leurs descendants ont semblé bien s'adapter à la mentalité coloniale et participer au système économique dominant basé sur l'exploitation de grandes et de moyennes plantations esclavagistes. C'est tout au moins une hypothèse qu'il faudrait mieux établir. Les gens de basse condition avaient été installés sur de petites exploitations agricoles à Kourou et à Sinnamary où ils s'étaient principalement consacrés à l'élevage. Ils avaient prospéré en s'intégrant, avec leurs voisins acadiens, allemands, alsaciens et autres au sein de la paysannerie créole, qui devait rapidement se former dans cette région, au point que leurs descendants auront vite fait de perdre le souvenir de leurs origines familiales canadiennes. Cette société de « petits blancs » devait ainsi prospérer à l'intérieur d'une micro-économie régionale qui allait se développer en marge des grandes plantations esclavagistes de l'île de Cayenne et à l'ombre des mutations économiques et sociales qui devaient en découler ³⁵.

Un épisode représentatif mais singulier

³⁵ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 79-97.

La présente étude a abordé l'histoire des Canadiens émigrés en Guyane comme un épisode de l'exode de la Conquête, épisode représentatif à certains égards, mais aussi marqué par ses propres particularités. Le parcours des familles des officiers militaires, fonctionnaires, négociants et autres représentants de l'élite sociale canadienne, passés en France et de là en Guyane pour y poursuivre leur carrière et leurs activités, cerne un aspect bien représentatif de l'exode de la Conquête. Le parcours des familles issues du peuple le fut tout autant, en particulier pour celles d'anciens soldats et autres chômeurs de l'après-guerre poursuivant chacune leur propre itinéraire et que la quête d'une niche où s'établir avait conduites en Guyane. Il a également semblé que parmi les gens de métier, les hommes de mer, charpentiers, sage-femme et ouvriers spécialisés habitués à exercer leur profession à l'intérieur de la structure coloniale française, en particulier ceux qui étaient au service du roi, allaient également être portés à rentrer en France où leurs qualifications les prédisposaient à être réemployés dans une autre colonie. Le parcours de ceux retrouvés en Guyane paraît ainsi tout à fait représentatif d'une certaine portion de l'exode de la Conquête.

Il aurait fallu pousser encore plus loin l'étude du départ d'une bonne partie de l'élite canadienne pour déterminer si cette émigration massive répondait soudainement à un mouvement collectif survenu à la fin du régime français ou si chacun ne poursuivait pas en réalité son propre plan de carrière. Par contre, l'état actuel de la recherche donne nettement l'impression que, pour les gens du peuple, de façon générale, autant les Acadiens avaient vécu collectivement leur déportation, autant les Canadiens avaient vécu individuellement leur exode. Aussi, l'opération de Choiseul d'envoyer au Canada des espions-agitateurs pour rassembler les Canadiens insatisfaits de leur situation dans un projet collectif d'émigration en Guyane n'était nullement représentative de l'exode de la Conquête et ne pouvait donner que des résultats assez marginaux. Comme la suite de cette recherche devrait pouvoir le confirmer, la décision d'émigrer à la Conquête ne semble pas avoir eu beaucoup d'assises collectives et paraît davantage découler de la situation personnelle de chacun. Par contre, ayant suivi des parcours tantôt individuels et tantôt inscrits dans

des déplacements de groupe, les Canadiens passés en Guyane semblent presque constituer un cas particulier.

D'une part, il s'est en effet avéré que les familles des soldats de la Marine licenciés à Rochefort ainsi que celles d'ex-travailleurs de l'économie de guerre réduits au chômage s'étaient présentées à tour de rôle pour émigrer en Guyane et provenaient d'horizons différents. Ce cheminement paraît typique de l'ensemble des Canadiens émigrés à la Conquête qui, généralement, obéissaient à des motifs personnels ou réagissaient à leur propre situation en participant à un mouvement qui avait plutôt tendance à les disperser en territoire français. Par contre, et d'autre part, il a aussi été observé en Guyane des Canadiens déportés de Gaspésie et des îles Royale et Saint-Jean, en 1758, ainsi que d'autres envoyés en captivité en Angleterre en 1759, dont le parcours fut beaucoup moins individualisé. Leur profil présente encore cette particularité qu'ils s'étaient insérés dans l'entourage des Acadiens et s'étaient joints à leurs projets collectifs, notamment celui d'émigrer en Guyane. Toutefois, ce phénomène, qui représente environ le tiers de l'immigration canadienne en Guyane, semble assez marginal dans l'ensemble de l'exode de la Conquête puisque, à titre comparatif, une seule famille canadienne se joindra aux 370 familles acadiennes passées de Nantes à la Louisiane en 1785³⁶ alors que deux autres feront partie des « Acadiens » qui auront préféré rester à Nantes³⁷. Les Canadiens émigrés à la Conquête qui ont inscrit leur migration personnelle dans un mouvement migratoire collectif l'ont souvent fait en s'insérant dans les communautés acadiennes réfugiées en France; quoique somme toute relativement peu nombreux, ils ont constitué une part importante de l'émigration canadienne en Guyane.

³⁶ Décompte fait à partir des rôles d'embarquement des différents navires publiés dans Gérard-Marc BRAUD, *De Nantes à la Louisiane, l'histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé*, Annexe V. Il s'agit de la famille de Claude Louis Legagneur et Marie Joséphe Hallier, mariés à Sainte-Rose, dans l'île Jésus, le 29 octobre 1760.

³⁷ Archives de Loire Atlantique, Série L 838, dans Gérard-Marc BRAUD, *De Nantes à la Louisiane*, annexe VII, (lecture à partir d'une meilleure photocopie consultée chez l'auteur, à Nantes); Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et Canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, p. 53 et 56. La famille de Martin Doriosse et de Fernande Marie Hervé, mariés à Québec le 30 janvier 1747 ainsi que Marie Anne Forget, veuve de Guillaume Bricot (décédé à Nantes le 12 août 1780) qu'elle avait épousé à Montréal le 9 juillet 1763.

Un exode d'une grande complexité

Le processus ayant conduit des Canadiens vers la Guyane s'est avéré très complexe. Il a impliqué autant des nobles que d'ex-soldats et des paysans, autant des hommes que des épouses et des enfants. Qu'il soit passé par les îles Royale, Saint-Jean ou Saint-Pierre et Miquelon, ou par La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Loches, Blois, Saint-Malo, Brest ou quelque autre endroit, chacun est apparu comme un cas bien spécifique. Les faits, en outre, qu'un petit groupe de Canadiens, malheureusement encore assez mal connu, soit passé directement du Canada à la Guyane en 1764, et que d'autres auraient voulu faire de même dans les années 1770, restent des événements des plus étonnants. Arrivés en Guyane par différentes voies et sans aucun mouvement concerté, plusieurs Canadiens en étaient rapidement repartis pour parfois même revenir au Canada. Cette grande variété des cheminements individuels ainsi que la complexité de chacun paraissent avoir profondément marqué l'exode de la Conquête.

Il aurait certainement été d'un grand intérêt de pouvoir mieux cerner les motivations qui, au lendemain de la Conquête, avaient incité les Canadiens soit à passer en France continentale ou coloniale, soit à rester au Canada. Le désir de poursuivre leur carrière et leurs activités professionnelles avait manifestement motivé la plupart des migrants issus de l'élite sociale. À défaut d'avoir pu découvrir les motivations des gens du peuple, la reconstitution de leur biographie aura permis, la plupart du temps, de cerner les circonstances de leur présence en Guyane. Un portrait d'ensemble s'est imposé comme si, dans l'exode de la Conquête, les gens de l'élite avaient été motivés par la poursuite de leur mode de vie et les gens du peuple entraînés par les circonstances. Toutes ces caractéristiques, tirées de la situation observée en Guyane, prendront pour l'heure figure d'observations et d'hypothèses à retenir en attendant que la poursuite de cette recherche puisse autoriser des

conclusions plus générales portant sur l'ensemble de l'émigration canadienne à la fin de la Nouvelle-France.

S'il est permis de déjà tirer une conclusion, cette grande complexité observée à partir de la Guyane paraît à l'image de l'ensemble du phénomène migratoire observé à la Conquête. On aurait pu croire que les Canadiens arrivés dans cette colonie participaient à un projet collectif et y étaient arrivés en groupe constitué, mais, contrairement à la Déportation qui avait gardé unis les Acadiens dans un projet commun de se refaire collectivement une vie quelque part, l'exode des Canadiens semble manifestement ne pas avoir été un mouvement populaire et rassembleur, mais une accumulation de situations individuelles où chacun poursuivait son propre parcours. Il s'avère donc difficile d'en tirer une seule explication générale et globalisante puisque autant fut grande la variété des parcours ayant conduit des Canadiens en Guyane, autant ceux ayant répondu à la campagne de recrutement de colons l'avaient fait sur une base individuelle. La situation observée en Guyane semble tout à fait représentative de l'image qui commence à se former de la grande complexité de l'exode de la Conquête. Mis à part le fait que l'on destinait souvent les nobles canadiens à poursuivre leur carrière dans les colonies, la Guyane, malgré son exotisme et malgré quelques spécificités, pourrait être assez représentative de l'exode de la Conquête tel qu'il aurait pu être observé à partir de bien d'autres provinces de France. Le fait que la Guyane ait été une société lointaine, peu peuplée et isolée de la France métropolitaine n'en aura peut-être fait que faciliter l'étude.

Une historiographie confondante

Ces pages ont exposé l'émergence, après la Conquête, d'une émigration d'origine canadienne passée par la Guyane dont l'importance était jusqu'ici passée inaperçue quoique quelques auteurs aient déjà traité des Acadiens que la Déportation avait conduits dans cette colonie. Après un bref survol historiographique du sujet, Bernard Cherubini constate que ces auteurs avaient estimé entre 138 (Robert LeBlanc) et 600

(Bona Arsenault) le nombre d'Acadiens passés en Guyane³⁸. Ajoutons que Jean Tarrade, qui connaît bien l'histoire acadienne, parle de « quelques centaines »³⁹, que Jacques Michel, historien de la Guyane, propose le nombre de 700 « Canadiens ou Acadiens »⁴⁰, tandis que Philippe Haudrère, spécialiste de l'histoire coloniale, exagère nettement lors qu'il rapporte le nombre de 3000 Acadiens⁴¹. Toutefois, après une analyse serrée des convois de colons, Cherubini aboutit à cette conclusion :

Le nombre total des Acadiens et des Canadiens « placés » en Guyane ne devrait pas être supérieur à 300. Il faut donc admettre que plusieurs des bâtiments annoncés comme partant pour Cayenne ne sont pas arrivés, ou bien qu'ils ont débarqué une population de colons qui ne s'est pas fixée en Guyane et qui a été rapatriée presque aussitôt en France ou en Louisiane, sans tenir compte bien entendu du nombre de personnes décédées pendant la traversée ou à l'arrivée⁴².

L'histoire des Acadiens passés en Guyane serait à revoir en tenant compte, avec plus de rigueur, de la complexité de l'identité acadienne afin de déterminer dans quelle mesure ces « Acadiens » incluaient des Acadiens véritables, c'est-à-dire originaires d'Acadie continentale, d'ex-habitants non acadiens des îles Royale et Saint-Jean et des Canadiens venus de la vallée du Saint-Laurent. Émile Lauvrière était pourtant sur la bonne voie lorsque, dans son analyse du recensement des habitants de Sinnamary dressé le premier mars 1765, il avait relevé la présence de 138 Acadiens qu'il répartissait ainsi : 62 d'Acadie proprement dite, 50 de Louisbourg et 26 de l'île Saint-Jean⁴³. Claude Bonnault présente d'autres données, d'ailleurs des plus étonnantes, selon lesquelles le recensement du camp de La Ricamarie aurait donné, au début de 1765, une trentaine de familles originaires d'Acadie, une cinquantaine de Louisbourg,

³⁸ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 166; *Idem*, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 80.

³⁹ Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, p. 297.

⁴⁰ Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 65.

⁴¹ Philippe HAUDRÈRE, *L'Empire des rois, 1500-1789*, p. 349.

⁴² Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 174.

⁴³ Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien des origines à nos jours*, vol. II, p. 186.

onze de l'île Saint-Jean et pas moins de dix-huit du Canada (!!!)⁴⁴. En somme, il faudrait répartir les différentes composantes de cet épisode de « l'histoire acadienne » et considérer qu'à l'intérieur des récits que l'on en a fait, les Acadiens paraissent avoir été minoritaires et les Canadiens presque totalement ignorés.

Une problématique à poursuivre

La population canadienne ne semble pas avoir jamais pris conscience qu'une centaine des siens étaient passés en Guyane après la Conquête. À part quelques Canadiens qui, au cours des années 1769-1770, auraient entrepris des démarches pour émigrer à leur tour dans cette colonie, malgré la correspondance que certaines familles entretenaient avec un parent vivant ou ayant vécu en Guyane, malgré les visiteurs que l'on pouvait parfois accueillir, malgré le retour au pays de quelques Canadiens passés dans cette colonie, et mis à part l'immigration au Canada du compositeur Joseph Quesnel ayant déjà voyagé en Guyane et d'une seule famille française provenant de Cayenne, la population canadienne ne s'est guère intéressée à la Guyane dont les journaux de l'époque ne faisaient que renforcer l'image injuste, et combien néfaste, d'une colonie que l'on imaginait comme une terre aride, malsaine et propre seulement à faire souffrir et mourir ceux qui s'y rendaient. Avec le temps, le souvenir des Canadiens émigrés en Guyane s'est complètement perdu, tant au Québec qu'en Guyane française. Un projet d'histoire sociale du mouvement migratoire déclenché au Canada à la fin de la Nouvelle-France aura permis ce premier regard rapidement jeté sur le cas des Canadiens passés en Guyane et autorisé la formulation d'un certain nombre d'observations. Il s'agira maintenant d'approfondir et de vérifier ces hypothèses à la grandeur de la France et des colonies qu'elle possédera encore après 1763. Une piste de recherche est désormais largement ouverte, quelques interprétations ont été avancées et bien des interrogations n'attendent plus que d'être explorées davantage.

⁴⁴ Claude BONNAULT de MÉRY, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815), p. 518. Pour les raisons expliquées plus loin, dans la présentation des sources, il n'a pas été possible de retrouver ce recensement aux Archives de France.

Annexes

Annexe « A »

Les Canadiens passés en Guyane entre 1762 et 1765

a) Canadiens déportés de l'île Royale

Les Canadiens qui suivent ont tous été déportés de l'île Royale en 1758.

1- Les officiers militaires

Avant d'être réemployés en Guyane, les sept officiers militaires suivants avaient été transférés dans les troupes de l'île Royale.

1- **CHAUSSEGROS de LÉRY, Charles**. Né à Québec le premier janvier 1728 (Gaspard & Marie Renée Legardeur de Beauvais). Cadet à l'aiguillette dans les troupes de la Marine en 1740, il fut fait enseigne en second en 1745, nommé à Louisbourg en 1749¹, fait enseigne en pied en 1750 et promu lieutenant en 1751. De retour au Canada en 1753, il repassa à Louisbourg en 1754 où il tenait fonction de capitaine l'année suivante². Après la prise de la forteresse, il fut conduit prisonnier en Angleterre d'où il regagna la France. Le 11 avril 1759, il s'embarquait à Bordeaux à destination de Québec sur le *Fidélité*, commandé par le capitaine Jacques Canon,

¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 112 (transcription, p. 120).

² ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 346v (transcription, p. 417).

mais le navire fit naufrage après dix-huit jours; « de cent cinquante hommes, écrivait-il, je suis le dix-huitième, le reste (fut) englouti »³. Il réussit, avec Louis Thomas Jacau de Fiedmont et Louis Antoine Dazemard de Lusignan, à gagner l'île de Flore, aux Açores, d'où un navire portugais les ramena au Havre⁴. Il servit ensuite, pendant dix mois, à partir du 25 mai 1761, sur le vaisseau du roi le *Cunégonde*⁵ et fut cantonné, avec les autres officiers de l'île Royale, dans le port de Rochefort en 1763-1764⁶. Nommé capitaine des troupes nationales de Guyane le premier mai 1764⁷, on note sa présence à Cayenne le 5 juin 1765⁸ et était le commandant du poste de Kourou à sa mort, des fièvres, le 12 août 1767⁹. En faisant son éloge *post mortem*, le gouverneur Jacau de Fiedmont expliquait au ministre, le lendemain, que les troupes étaient alors affectées par des fièvres qui, dans la plupart des cas, se révélaient assez bénignes¹⁰. Selon un état de la noblesse canadienne dressé au Canada en 1767 par le gouverneur Guy Carleton, Charles Chaussegros de Léry avait été fait chevalier de Saint-Louis¹¹. En 1785, François Joseph Chaussegros de

³ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. 3, p. 183.

⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 217-221 (transcription, p. 253 et 259), les 5 et 14 septembre 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Ranché; Série E, vol. 77, Dossier Chaussegros de Léry, Charles; Pierre-Georges Roy, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. II, p. 142-143; Gilles PROULX, *Combattre à Ristigouche*, p. 1-2.

⁵ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. 3, p. 183.

⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 404v et 488v (transcription, p. 583 et 693).

⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 77, Dossier Chaussegros de Léry, Charles.

⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1762-1765), p. 5; Pierre-Georges ROY, dans BRH, vol. XL, no 10, octobre 1934, p. 586.

⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 98-99, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Joseph de Sinnamary (1747-1782), Registre des morts au poste de Kourou pendant l'année 1767, p. 1-2; Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 56 et 138; Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 214-215.

¹⁰ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 34, fo 112, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 519.

¹¹ ANC, MG 11, CO 42, vol. 28, fo 71.

Léry, alors ingénieur à Basse-Terre en Guadeloupe, fera des démarches pour obtenir l'extrait mortuaire de son oncle afin de le retransmettre au Canada¹².

2- LEFEBVRE DUPLESSIS FABER, Joseph Alphonse. Né à Montréal, le 28 mars 1722 (François & Catherine Geneviève Pelletier). Passé à l'île Royale en 1749¹³, il était fait enseigne le 10 octobre 1749, enseigne en pied le premier avril 1754 et lieutenant le premier mai 1757¹⁴. Fait prisonnier de guerre à Louisbourg en 1758, il fut conduit en Angleterre où il demeura prisonnier durant six mois avant d'être autorisé à passer en France sur parole en 1759. À Paris, le ministre de la Marine, Nicolas René Berryer, le chargea de se rendre au Havre de Grâce et de conduire à Rochefort 400 hommes de l'île Royale libérés par l'Angleterre et débarqués dans ce port. Ils arrivèrent le 10 mai 1759 et Duplessis-Faber resta en garnison à Rochefort jusqu'au 16 avril 1761, date où on le mit à la tête d'un détachement des troupes de l'île Royale affecté sur le prame du roi la *Sophie*. Il dirigeait encore ce détachement lorsqu'il fut commandé, à Rochefort le 16 juin 1762, de s'embarquer à Bordeaux sur la *Marcuse* afin de passer à Saint-Domingue comme lieutenant dans le régiment suisse de Hallwyl. Une série de contretemps empêchèrent son départ et la maladie le contraignit à se faire soigner durant quatre mois à Royan, en Charente-Maritime. Un document, daté de Rochefort le premier août 1763, le dit toujours lieutenant et « destiné à passer à Saint-Domingue »¹⁵. Il fut réformé à Rochefort du régiment de Hallwyl pour aller servir à Cayenne¹⁶ où sa présence effective reste toutefois à confirmer. Il fut définitivement réformé, le premier mai 1764, avec le rang de lieutenant et une pension de 400 livres¹⁷. En 1771, un état des officiers inemployés

¹² RAPQ, vol. 14, 1933-1934, p. 39, Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Léry à sa famille.

¹³ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 112 (transcription, p. 120).

¹⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Officiers civils et militaires, vol. 2 (1731-1761), fo 95v, le premier mai 1757.

¹⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 488v (transcription, p. 693).

¹⁶ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 229.

¹⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 493v (transcription, p. 701).

parle de lui en ces termes : « Il est absolument sans pain, ses 400 livres ne pouvant suffire pour le faire subsister. Il a 15 ans de commission de lieutenant, il est garçon »¹⁸. Il vivait à La Rochelle en 1777 et sollicitait vainement la croix de Saint-Louis. Jusqu'en 1786, il réitérera ses demandes au ministre sans jamais rien obtenir d'autre que sa maigre pension de 400 livres¹⁹.

3- NOYELLES de LA NOIX, Nicolas Timothée. Né à Montréal le 26 janvier 1723 (Nicolas Joseph de Noyelles de Fleurimont & Marie Charlotte Petit de Villiers). Proposé pour être enseigne en second dans les troupes de l'île Royale le 11 octobre 1749²⁰, il y était enseigne en pied lorsqu'il fut détaché pour participer à la campagne du baron de Dieskau, puis employé « aux découvertes avec les Amérindiens » en 1755²¹. Il semble ensuite avoir été évacué avec les troupes de l'île Royale en 1758. On le retrouvera en résidence à Loches, auprès de sa famille et parmi les officiers de l'état-major des troupes canadiennes, y retirant alors une demi-solde de 400 livres par année²² puis, à partir de 1764, dans le port de Rochefort avec les autres ex-officiers de l'île Royale²³. Il était encore enseigne en pied lorsqu'il fut mis à la retraite, le premier mai 1764, avec le rang de lieutenant et une pension de 400 livres²⁴. Enseigne réformé du régiment suisse de Hallwyl²⁵ dans lequel il n'avait en apparence jamais servi²⁶, il

¹⁸ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 502 (transcription, p. 716).

¹⁹ Pierre-Georges ROY, dans BRH, vol. XLIII, no 8, août 1937, p. 235-239 et no 10, août 1937, p. 262-266.

²⁰ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 93 (transcription, p. 188), 11 octobre 1749 et MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 112 (transcription, p. 120).

²¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 346v (transcription, p. 417).

²² ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, officiers civils et militaires (1726-1774), fo 380-401v (transcription, p. 471-517).

²³ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 405 (transcription, p. 584).

²⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 493v (transcription, p. 701).

²⁵ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 86 et 229.

²⁶ Deux compagnies de Hallwyl attendaient à Rochefort leur passage pour rejoindre leur régiment en Louisiane (Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 25). Ce régiment avait été licencié le premier juin 1763. SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 361. Voir sur ce régiment : Pierre PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 618.

fut nommé à Cayenne au cours de l'été 1764²⁷. Son départ a peut-être été retardé car son traitement fut envoyé à Rochefort au cours de l'année 1765²⁸. Il fut nommé capitaine à Gorée le premier octobre 1765²⁹, mais cette nomination semble avoir été une erreur ou dut être annulée. En avril 1766, le sieur de Noyelles La Noix était de retour à Loches parmi les officiers « ci-devant du Canada ». Sa mère, Charlotte Petit de Villiers, veuve et retirée dans cette ville avec ses enfants, écrivit alors au duc de Praslin pour lui faire savoir que son fils était sur le point de contracter un mariage « déshonorant » de sorte que le sieur de Noyelles La Noix fut commandé, le 18 avril 1766, de retourner à Rochefort et d'y rester jusqu'à nouvel ordre³⁰. Il a dû ensuite gagner son poste à Cayenne car Guy Carleton, gouverneur britannique du Canada, mentionne dans un rapport de 1767 : Des Noyelles, âgé de 48 ans, père de deux enfants, lieutenant à Cayenne³¹. Il n'a peut-être pas servi très longtemps en Guyane puisque sa paye semble avoir été envoyée en Louisiane en 1768 et que les 300 livres de pension qu'il reçut ensuite était en considération de ses services comme « enseigne des troupes de l'île Royale »³².

4- ROUER de VILLERAY, René Benjamin. Né à Montréal le 3 mai 1740 (Benjamin & Marie Josèphe Pépin-Laforce). Passé à Louisbourg avec ses parents en septembre 1749, il y commença sa carrière comme cadet gentilhomme le premier avril 1750 et était devenu enseigne en pied en 1758. Blessé deux fois au siège de Louisbourg, il devait être parmi les officiers blessés que les Anglais libérèrent sur parole et qui arrivèrent en France sur l'*Essex* à la fin septembre 1758³³. Il reprit son

²⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 403v (transcription, p. 522).

²⁸ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 416v-426v (transcription, p. 540-558).

²⁹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 411 (transcription, p. 535).

³⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 124, fo 25 (transcription, p. 9-10) et vol. 125, fo 119 (transcription, p. 91).

³¹ ANC, MG 11, CO 42, vol. 28, fo 71.

³² ANC, MG 1, Série E, vol. 253, Dossier Lanoix de Noyelles.

³³ ANC, MG 1, Série B, vol. 108, Rochefort et La Rochelle, fol. 105 (transcription, p. 480), le 2 octobre 1758, le président du Conseil de la Marine au chevalier Desgoutins et à Monsieur de Bonaventure.

service 1761 étant, jusqu'aux pourparlers préliminaires de paix de 1762, sur la frégate commandée par monsieur de Saint-Léger dans l'escadre de l'amiral Latouche-Tréville. Il était à Rochefort en 1763 où une note officielle précise : « On le dit bon sujet. Il a madame sa mère qui a été secourue pendant un temps des charités publiques qu'on lui a retranchées par la suite. »³⁴ Enseigne d'infanterie, il habitait, ainsi que les autres officiers de l'île Royale, dans le port de Rochefort en 1763-1764³⁵. Fait second sous-aide-major des troupes nationales de Guyane le premier mai 1764, et sous-aide-major le premier octobre 1765³⁶, il demanda une augmentation le 8 février 1766³⁷, mais un mal de poitrine causé par une blessure reçue à Louisbourg l'obligea à revenir en France où il obtint sa retraite, avec 200 livres de pension, le 7 septembre 1767. Entre temps, il avait été affecté, le 9 novembre 1766, dans la compagnie de Villeroy des gardes du corps du roi³⁸. Commandé le 26 mars 1767 de se rendre à l'île de Ré pour reprendre son service comme sous-major en Guyane³⁹, cet ordre semble n'avoir eu aucune suite puisqu'il était encore dans la compagnie du duc de Villeroy des gardes du corps en janvier 1773⁴⁰. Fait chevalier de Saint-Louis le premier octobre 1776 et nommé brigadier des gardes du corps en 1778, il épousa à Paris, paroisse Saint-Merry le 19 novembre 1781, Marie Jacqueline Joséphine d'Agobert (Jacques d'Agobert de la Barre, chevalier de Saint-Louis et lieutenant colonel d'infanterie & Marie Anne Dervin)⁴¹. Il poursuivra ensuite une brillante carrière militaire jusqu'à sa retraite en 1814 comme colonel de cavalerie. Il est décédé à Paris le 11 février 1816⁴².

³⁴ Cité dans Pierre-Georges ROY, « La famille Rouer de Villeray », p. 170.

³⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 405v et 488v (transcription, p. 584-693).

³⁶ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 349, Dossier Villeray, René Benjamin, 26 p.

³⁷ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 33, fo 7, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 495.

³⁸ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 349, Dossier Villeray, René Benjamin, 26 p.

³⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 128, fo 73 (transcription, p. 30-31), Liste des officiers des troupes de la Guyane qui sont actuellement en France.

⁴⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 144, fo 45 (transcription, p. 16), 29 janvier 1773.

⁴¹ ANC, MG 10, A 6, Série V^{3E}, Ancien état civil de Paris.

⁴² ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 349, Dossier Villeray, René Benjamin, 26 p.; MG 10, A 6, Série V^{3E}, Extrait du registre des actes de décès du dixième arrondissement.

5- ROUER de VILLERAY de LA CARDONNIÈRE, Joseph. Né à Montréal en 1741 ou 1742⁴³, frère du précédent. Cadet à l'île Royale le premier avril 1754, il était nommé enseigne en 1757. Fait prisonnier au cours du siège de Louisbourg, il fut gardé à Plymouth durant sept mois avant d'être échangé et de pouvoir gagner Rochefort où, enseigne en second, il logeait encore en 1763-1764 avec les autres officiers de l'île Royale⁴⁴. Nommé sous-lieutenant des troupes nationales de Guyane le premier mai 1764 et lieutenant le premier mai 1769, il fut souvent affecté à la poursuite des marrons (les esclaves en fuite) et des soldats déserteurs. Le 12 décembre 1778, il s'embarquait sur le *Superbe* pour faire campagne contre les corsaires anglais et était chargé, le 6 octobre 1781, d'escorter, sur une canonnière avec 45 hommes, un brick chargé de poudre pour le Surinam. Nommé capitaine le 22 mai 1782, il fit la campagne de Demerary où, selon son frère René Benjamin, il était à l'avant-garde. Il fut ensuite commandant à Essequibo jusqu'à la remise de ce poste aux Hollandais. Incorporé, le 12 juin 1784, dans le régiment de la Martinique, on le trouvera plus tard à Fort-Royal en cette île. On lui accordait en décembre 1784 un congé d'un an pour rétablir sa santé et régler des affaires familiales. Il résida alors à La Rochelle, chez madame de Salaberry, son traitement étant de 1200 livres par an. Sa demande de prolongation ayant été refusée, il regagna son poste à Fort-Royal où il fut fait chevalier de Saint-Louis à l'obtention de sa retraite en 1790. Il est mort en Martinique, peu avant octobre 1823, en laissant une veuve infirme et âgée⁴⁵.

6- VAREIL de LA BRÉGEONNIÈRE, Jacques Joseph Louis. Né à Montréal, le 3 avril 1749 (Louis Melchior de Vareil & Marie Josèphe Dagneau-Douville). Passé à l'île Royale avec ses parents en 1752, il devenait cadet à l'aiguillette en 1755 et se retrouva, le 26 février 1759, parmi les officiers de l'île Royale cantonnés à Rochefort⁴⁶. Nommé sous-lieutenant dans les troupes nationales le premier mai 1764,

⁴³ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 349, Dossier Villeray, René Benjamin, 26 p.

⁴⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 405v et 488v (transcription, p. 585 et 693).

⁴⁵ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 349, Dossier Villeray, René Benjamin, 26 p.

⁴⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 344 (transcription, p. 482).

il traversa à bord de la *Nourrice* et arriva en Guyane le 13 septembre 1765⁴⁷. Encore sous-lieutenant, il épousa, à Cayenne le 12 novembre 1770, Marie Marguerite Élisabeth Simon, 19 ans, native de l'endroit (Thomas, ancien trésorier de cette colonie & Catherine Favre)⁴⁸. Deux enfants mourront à leur naissance en 1771 et 1772⁴⁹. En 1775, Jacques Joseph Louis Vareil de la Brégeonnière fut envoyé au poste frontière du Maroni à la poursuite des « Nègres » fugitifs du territoire hollandais puis, au cours des deux années suivantes, il remonta la rivière Maroni afin de retrouver les voies empruntées par les fugitifs. Il fera ainsi en carrière 19 « détachements » dans les grands bois à la poursuite des déserteurs et des esclaves noirs, « révoltés et fugitifs »⁵⁰. Il fut nommé lieutenant le 9 décembre 1776, en pied le 6 avril 1777, capitaine le 5 avril 1779, et ingénieur de la construction des batteries autour de l'île de Cayenne en juillet 1779. Admis à la retraite avec un emploi de capitaine de milice le 2 octobre 1784, le gouvernement des îles Sous-le-Vent l'emploiera en 1786 pour faire le relevé des rivières Organabo et « Elmans » (Amana ?) et observer les terres et les végétaux qui s'y trouvaient⁵¹. Qualifié d'ancien officier des troupes nationales à Cayenne le 27 mai 1788⁵², il fut nommé capitaine et aide-major de milice le 12 septembre 1788 et recevra une décoration militaire le 29 janvier 1792⁵³.

7- VILLEDONNÉE, Pierre Amable de. Né à Montréal le 23 avril 1742 (Pierre Étienne & Marie Marguerite d'Amours de Louvrière). Passé à l'île Royale vers 1748 avec ses parents, il y était nommé cadet et se retrouva en France après la prise de Louisbourg. Nommé sous-lieutenant en Guyane le premier mai 1764, des problèmes de santé obligèrent à le réformer et à le rapatrier en France. Sa santé rétablie, il fut

⁴⁷ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, non folioté, Liste des passagers de la flûte du roi la *Nourrice* en 1765; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 227.

⁴⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1770-1775), p. 20.

⁴⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1770-1775), p. 22 et 23.

⁵⁰ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 336, Dossier Vareille de la Brégeonnière, Louis, 25 p.

⁵¹ ANC, MG 2, C⁷, vol. 336, Dossier Vareille de la Brégeonnière, Louis, 25 p.

⁵² ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1788-1792), p. 43.

⁵³ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 336, Dossier Vareille de la Brégeonnière, Louis, 25 p.

réaffecté comme lieutenant en Guyane le 14 juillet 1766⁵⁴, mais il ne gagnera son poste que vers avril 1767⁵⁵ et mourut à Cayenne le 2 juillet 1768⁵⁶.

2- Les civils

Avant de passer en Guyane, les dix personnes suivantes, nées au Canada ou y ayant fondé une famille, avaient émigré aux îles Royale et Saint-Jean d'où elles avaient été déportées en 1758.

8- BOUCHARD, Nicolas. Né à Berthier-en-Bas le 17 août 1723 (Nicolas & Anne Veau dit Silvain). Marié à Saint-Thomas (au Canada) le 10 octobre 1746, à Marie-Anne Giasson ou Chiasson, née en 1723, originaire de Saint-Pierre en l'île Saint-Jean (François & Anne Doucet). Après la naissance d'un fils à Saint-Thomas en 1748, Nicolas Bouchard et sa famille émigrèrent à l'île Saint-Jean et s'installèrent sur une terre donnée verbalement par Claude Élisabeth Denys de Bonaventure sur la rive sud de la Rivière du Nord-Est. La famille Bouchard y était depuis trois ans lorsque le recenseur nota deux enfants en 1752 : Nicolas, 4 ans et Marie, 2 ans⁵⁷, mais Marie Geneviève allait naître la même année⁵⁸. Marie Chiasson et son fils, Louis âgé de 7 ans (sic), sont décédés sur le navire anglais qui les déportait en 1758⁵⁹. Le 23 janvier 1759 Nicolas Bouchard et ses trois enfants, Nicolas, 11 ans, Marie, 8 ans et Hélène, 6 mois, débarquaient d'un des cinq navires arrivés à Saint-Malo avec des habitants

⁵⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 124, fo 59 (transcription, p. 27), le 14 juillet 1766 et fo 80 (transcription, p. 32), 8 août 1766; MG 2, Série C⁷, vol. 349, Dossier Villedonné, Pierre Amable.

⁵⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 128 fo 73 (transcription, p. 30-31), le 23 mars 1767 : « de Villedonné, lieutenant » figure dans la liste des officiers des troupes nationales de la Guyane qui sont actuellement en France lesquels doivent se rendre à l'île de Ré pour y faire leur service en attendant leur embarquement dans cette colonie.

⁵⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1766-1770), p. 15; Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 36, fo 66, lettre du 19 septembre 1768, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 552.

⁵⁷ RAC, 1905, vol. II, *Recensement du sieur La Roque*, p. 89-90.

⁵⁸ Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. 5, p. 2070-2071.

⁵⁹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. I, Pièce 10, fo 11.

déportés des îles Royale et Saint-Jean. Hélène, née à l'île Saint-Jean en 1758, mourut à Saint-Malo le 18 février 1759⁶⁰. Nicolas Bouchard s'installa à Paramé, près de Saint-Malo, en 1759⁶¹ et y épousa, le 17 juin 1760, Cécile Caissy, native de Beauséjour (Jean & Cécile Hébert)⁶². Veuve et âgée de 45 ans, cette dernière avait encore cinq enfants avec elle⁶³. En 1763, le ménage s'installa à Saint-Servan⁶⁴ jusqu'au 18 avril 1764 où Nicolas Bouchard, Cécile Caissy et leur sept enfants partirent pour Cayenne sur le *Fort*⁶⁵. Dit natif de Québec et âgé de 54 ans, Nicolas Bouchard est décédé à Sinnamary, le 2 février 1765⁶⁶. Sa veuve sera recensée le premier mars 1765 à Sinnamary avec deux enfants : Marie et Charles Bouchard, âgés de 13 et 18 ans⁶⁷. Cécile Caissy se remariera à Cayenne le 2 juillet 1765⁶⁸.

9- BOUCHARD, Nicolas. Né à Saint-Thomas le 17 juillet 1748, fils du précédent. Il est recensé à Sinnamary, avec sa belle-mère et sa sœur, le premier mars 1765, sous le nom de Charles Bouchard, âgé de 18 ans, du Canada⁶⁹.

10- DOUCET, Marie Catherine. Née à Québec, le 13 août 1727 (Jean-François & Catherine Prieur). Mariée à Louisbourg, le 25 juillet 1745, à Bertrand Birol, né vers

⁶⁰ ANC, MG 6, C 2/1, vol. I, Pièce 1, fo 23v.

⁶¹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. I, Pièce 10, fo 11; Pièce 13, fo 10; vol. 2, Pièce 25, fo 19 et Pièce 36, fo 26-27.

⁶² Patrice GALLANT, « Les exilés acadiens en France », p. 369; Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. I, p. 83-84.

⁶³ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 2, Pièce 36, fo 26-27.

⁶⁴ Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, p. 83-84.

⁶⁵ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 120, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 39, document cité intégralement à l'Annexe « F ».

⁶⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, p. 4. Le copiste le nomme Nicolas Blanchard, mais Albert J. Robichaux, qui a consulté d'autres sources que les miennes, confirme qu'il s'agit bien de Nicolas Bouchard.

⁶⁷ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351.

⁶⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1762-1765), p. 6.

⁶⁹ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351.

1720, originaire de Cazals, dans le Lot (Joseph & Françoise André)⁷⁰. Antoine naquit à Louisbourg en 1751⁷¹. Cette famille faisait apparemment partie des familles acadiennes de Saint-Malo qui, le 23 mai 1764, s'embarquèrent à Rochefort sur la *Nourrice* pour passer aux îles Saint-Pierre et Miquelon et de là en Guyane⁷². Bertrand Birol débarqua à Cayenne le 18 octobre 1764⁷³. Marie Catherine Doucet devait probablement être avec lui.

11- LALLEMAND, Marie Louise. Née à Québec, le 25 avril 1724 (François & Marie Charlotte Moreau). Mariée au même endroit, le 8 janvier 1748, à Jean Colin, qui suit⁷⁴. Un premier enfant, Pierre, est né à Québec le 8 octobre 1748, mais les cinq suivants furent baptisés à Louisbourg : Jeanne, le 25 avril 1750; Jean-Baptiste, le 5 mai 1751; Marie Charlotte, le 13 juillet 1752; Thérèse, le 10 février 1755; et Joseph, le 3 octobre 1757⁷⁵. Déportés en 1758 avec le population des îles Royale et Saint-Jean, Marie-Louise Lallemand et ses deux enfants survivants, Jean-Baptiste et Thérèse Colin, furent recensés à Sinnamary le premier mars 1765⁷⁶. Marie Louise Lallemand apparaît encore au même endroit, sous le nom de Madeleine, le 16 juillet 1765, sur la terre où elle avait été installée au début de l'année. Pierre Colin (sans doute son mari Jean Colin), 39 ans, était alors recensé avec elle, ainsi qu'un fils âgé de 18 ans, « mousse Biscayenne » et une fille âgée de 11 ans »⁷⁷. Remariée au même

⁷⁰ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 408, Partie I, État civil de Louisbourg (1746-1752), transcription, p. 3.

⁷¹ Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. 5, p. 1802.

⁷² ANC, MG 1, Série B, vol. 119, Saint-Pierre et Miquelon, fo 1 (transcription, p. 91); Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, non folioté, document daté du 25 mai 1765.

⁷³ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 173.

⁷⁴ ANQ, Québec, Minutier Jacques Nicolas Pinguet de Vaucour, 7 janvier 1748, Contrat de mariage.

⁷⁵ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 408, Partie I, État civil de Louisbourg (1746-1752), transcription, p. 52 et 122; Partie II (1752-1754), transcription, p. 42-43; vol. 409, Partie I (1754-1756), transcription, p. 198-199; Partie II, (1756-1758), transcription, p. 149.

⁷⁶ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 349v.

⁷⁷ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des premiers habitants de Sinnamary, 16 juillet 1765, fo 331, selon Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 238.

endroit le 30 mai 1766⁷⁸, Marie Louise Colin est décédée à Cayenne le 13 mars 1783⁷⁹. Sa fille, Thérèse, âgée de 16 ans, native de Louisbourg, fut inhumée « par charité » à Cayenne, le 6 juin 1774⁸⁰.

12- COLIN ou COTIN dit LAFRAMBOISE, Jean. Époux de la précédente. Originaire de la paroisse Saint-Pierre de Coublanc, en Haute-Marne (Hugues & Marguerite Rogé). Fusilier⁸¹ puis canonnier à Québec dans les troupes de la Marine, il fut transféré à Louisbourg vers 1749 et y reçut son congé le 30 septembre 1755⁸². Recensé le premier mars 1765 à Sinnamary, sous le nom de Pierre Colin, âgé de 39 ans⁸³, il est décédé au cours des semaines qui ont suivi.

13- MIGNEAU dit AUBIN, Marie Madeleine. Née à Saint-Thomas, le premier avril 1725 (Joseph & Marie Anne Michaud) et mariée à Québec, le premier septembre 1749, à Joseph François Baguanard. Après la naissance d'un premier enfant en 1751, le couple passa à Louisbourg où naquirent deux enfants « gémeaux » : Jean Louis et Anne Madeleine Baguanard, baptisés le 23 août 1754⁸⁴. La famille habitait dans une maison louée rue D'Orléans⁸⁵ lorsqu'elle fut déportée en 1758. Le père, embarqué sur l'*Espérance*, et le reste de la famille, déporté sur la *Belle-Suzanne*, se retrouvèrent à La Rochelle où ils recevaient la subsistance en 1761-1762⁸⁶. Il faut supposer que Marie Madeleine Aubin accompagna son mari en Guyane où celui-ci fut réemployé au service du roi. Devenue veuve, « très pauvre, infirme,

⁷⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 98-99, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Sinnamary, p. 2.

⁷⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1782-1787), p. 36.

⁸⁰ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1770-1775), p. 25.

⁸¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, fo 141 (transcription, p. 161).

⁸² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 53, Rôle général des troupes françaises à l'île Royale, 1739-1770, transcription, p. 29.

⁸³ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 349v.

⁸⁴ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 409, Partie I, transcription, p. 120-121.

⁸⁵ ANC, MG 1, Série G³, vol. 2042-2045, Minutier Guillaume Bacquerisse, Bail, 25 février 1755.

⁸⁶ Archives départementales de Charente Maritime, Série B, vol. 281, fo 8 et vol. 282, fo 9v-10.

souvent malade et hors d'état de pouvoir travailler pour gagner sa vie », elle vivait à Bordeaux où elle recevait les secours du roi en 1773⁸⁷. Elle y retirait une pension viagère de 54 livres en 1790⁸⁸ et en 1791⁸⁹.

14- BAGUANARD, Joseph François. Époux de la précédente et père du suivant. Né à Bordeaux, le 28 juin 1719, baptisé le lendemain à l'église Saint-Rémy (Thomas & Anne Guillot). Navigateur et voilier employé par le roi, il fut d'abord envoyé à Québec, où il fonda une famille, avant de passer à Louisbourg vers 1752 et d'être déporté à La Rochelle, sur l'*Espérance*, en 1758. « Maître voilier entretenu au service du Roi à l'île Royale », il fut envoyé à Cayenne où il est « mort étant employé au même service »⁹⁰.

15- BAGUANARD, Nicolas François. Né à Québec le 16 juillet 1751. Fils des précédents. Il suivit ses parents à l'île Royale et vraisemblablement aussi en Guyane. Matelot et voilier, il résidait à Bordeaux en septembre 1773⁹¹.

16- PASCAUD, Jean. Négociant, originaire de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux (Guillaume & Marie Anne Beulos). Apparenté à la famille d'Antoine Pascaud, marchand à La Rochelle, il vint au Canada vers 1750 avec son frère, Antoine (no

⁸⁷ Archives d'outre-mer, Série G¹, vol. 512, Rôle des noms et surnoms des familles Canadiennes résidentes à Bordeaux qui jouissent ci-devant de la solde que le roi leur a accordée et qui leur a été supprimée à compter du 1^{er} septembre 1773, cité dans Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, p. 29. L'ouvrage reproduit intégralement ce document en annexe (document 9).

⁸⁸ ANC, MG 1, Série C^{11D}, vol. 9, fo 4; Série G¹, vol. 466, Document no 80, Subsistance des habitants de l'Amérique septentrionale, Matricule.

⁸⁹ Archives départementales d'Indre et Loire, Série C, vol. 351, Liste d'Acadiens et de Canadiens ayant droit aux secours en 1791, document reproduit intégralement dans Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, Annexe, document 12.

⁹⁰ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 135.

⁹¹ Archives d'outre-mer, Série G¹, vol. 512, Rôle des noms et surnoms des familles Canadiennes résidentes à Bordeaux qui jouissent ci-devant de la solde que le roi leur a accordée et qui leur a été supprimée à compter du 1^{er} septembre 1773, cité dans Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, p. 29. L'ouvrage reproduit intégralement ce document en annexe (document 9).

92)⁹². Il épousa la suivante à Québec, le 10 avril 1752, et passa aussitôt à l'île Royale où il fut nommé procureur du roi au Bailliage et à l'Amirauté de Louisbourg le 23 mars 1758⁹³. Nommé à la judicature de Cayenne, il s'embarqua à Bordeaux, en 1763, sur un des navires d'Abraham Gradis⁹⁴ et on constate effectivement sa présence en Guyane à partir du 16 juillet 1764⁹⁵. On le qualifie de conseiller du roi, juge royal et lieutenant général de l'Amirauté les 22 avril 1767 et 12 février 1781⁹⁶. Il habitait rue du Corps de Garde, près de la porte Remire, dans la paroisse Saint-Sauveur de Cayenne⁹⁷. Il n'obtint pas la place de greffier de l'Intendance de Saint-Domingue qu'il sollicita en 1777⁹⁸. Il est décédé à Cayenne, le 21 septembre 1791, étant commissaire du roi au tribunal no 2 et lieutenant général de l'Amirauté⁹⁹. Un certain Jean Noël Pascaud Sablon (son fils?), de Cayenne, s'embarquait à La Rochelle le 12 août 1798 sur le navire le *Calypso*, du capitaine François Speck, pour aller à Saint-Thomas, aux Antilles¹⁰⁰.

17- HERTEL de COURNOYER, Élisabeth. Née à Louisbourg vers 1730 (Michel & Anne Desgoutins), épouse du précédent et sœur de Michel Hertel de Cournoyer (no 90). Quatre enfants naîtront à Louisbourg : Jeanne, Antoine¹⁰¹, Louise et Charles en

⁹² DBC, vol. IV, p. 655.

⁹³ ANC, MG 1, Série B, vol. 107, Île Royale, fo 29 (transcription, p. 295).

⁹⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 430 (transcription, p. 223-224), le 23 septembre 1763.

⁹⁵ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1762-1765), p. 1.

⁹⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1766-1770), p. 10-11 et (1776-1781), p. 33.

⁹⁷ ANQ, Trois-Rivières, Minutier Paul Dielle, 10 novembre 1767, Dépôt d'une procuration, faite le 17 juillet 1766, devant Jean François Ferdinand Brémond, notaire royal à Cayenne.

⁹⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 161, fo 461 (transcription, p. 122), le 8 novembre 1777.

⁹⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1788-1792), p. 46.

¹⁰⁰ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, La Rochelle (1749-1828), non folioté.

¹⁰¹ Né à Louisbourg le 15 avril 1755, Antoine Pascaud sera cadet dans les troupes nationales de la Guyane en 1764, sous-aide-major dans celles de la place de Cayenne en 1774, sous-lieutenant des troupes de Cayenne en 1776, fera la campagne du comte de Kersaint en 1782, sera nommé lieutenant au régiment de la Guadeloupe le 2 octobre 1784, lieutenant en second des chasseurs le 30 décembre 1786. Démissionnaire le 10 janvier 1789, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 9 juin 1791. Rentré en métropole, il vivra en Angoumois de 1789 à 1814 et demandera à

1753, 1755, 1757 et 1758¹⁰². Toute la famille passera en Guyane en 1763. Deux autres enfants, Élisabeth Charlotte et Michel, naîtront à Cayenne, les 12 avril 1766 et 7 octobre 1770¹⁰³. Élisabeth Hertel de Cournoyer était encore vivante, à Cayenne, le 22 septembre 1791, jour de l'inhumation de son mari¹⁰⁴.

3- Les Gaspésiens

Avant d'émigrer en Guyane, les quatre personnes suivantes habitaient en Gaspésie où, en 1758, les soldats britanniques les avaient faites prisonnières et transportées à Louisbourg afin d'être déportées en France en même temps que les habitants des îles Royale et Saint-Jean.

18- MAILLET ou MAHIET, Michel. Né le 14 août 1711 dans la paroisse Saint-Nicolas de Granville dans la Manche (Philippe & Marie Françoise Clément). Marié à Château-Richer, le 22 janvier 1746 et père de Julien Michel Maillet qui suit. Il était capitaine de navire et associé du munitionnaire Joseph Michel Cadet lequel lui avait vendu, le 9 mars 1758, la seigneurie de Mont-Louis, en Gaspésie, au coût de 20 000 livres¹⁰⁵. Michel Maillet n'avait encore effectué aucun paiement lorsque les soldats du

reprenre du service en Martinique ou en Guadeloupe, en juillet 1814, après la restauration de la monarchie. Nommé le 23 septembre 1814 capitaine au septième régiment de ligne (4^e bataillon destiné à la garnison de Cayenne), il quittera cette unité au retour de Napoléon et gagnera la Martinique par ses propres moyens, cette île étant restée fidèle au souverain légitime. Rentré à Paris, il sollicitera un nouvel emploi en 1816. Source : Service historique de l'Armée, Série 2YE, information de Guillaume Lévesque.

¹⁰² Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. V, p. 1956. Aux trois enfants mentionnés par Bona Arsenault, il faudrait ajouter Antoine, ondoyé à l'île Royale le 19 avril 1756 et baptisé à Cayenne, le 16 juillet 1764 (ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1762-1765), p. 1). Charles Pascaud, quatre ans, fils du procureur du roi de l'Amirauté et du Bailliage, était à Rochefort le 6 février 1759 (ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 345v (transcription, p. 485).

¹⁰³ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1766-1770), p. 10-11 et (1770-1775) p. 20.

¹⁰⁴ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1788-1792), p. 46.

¹⁰⁵ ANQ, Québec, Minutier Jean Claude Panet, 9 mars 1758, Vente.

général James Wolf le firent prisonnier, le 19 septembre 1758¹⁰⁶, avec d'autres habitants de l'endroit. Conduits à Louisbourg pour être déportés en France, Michel Maillet, sa femme (Marie Catherine Doyon) et deux de leurs trois enfants (Michel Julien et Marie Josèphe) débarquèrent à Saint-Malo du navire l'*Antilope*, le premier novembre 1758. Michel Maillet obtint alors, le 25 janvier 1759, la permission d'aller à Bordeaux¹⁰⁷ où, « de taille moyenne, cheveux châains, ancien catholique », il se rembarqua, le 17 mars 1759, sur le *Duc-de-Fronsac*, soi-disant pour aller régler des affaires à Québec¹⁰⁸ alors que sa famille était restée à Saint-Malo¹⁰⁹. De retour du Canada, où il n'a guère laissé de traces de son séjour, Michel Maillet débarqua à Brest, le 2 décembre 1760¹¹⁰, reçut l'allocation de subsistance ainsi que la permission d'aller à Dunkerque où sa famille résidait depuis juin 1760¹¹¹. Lui et son fils Julien Michel se retrouvèrent parmi les Acadiens de Saint-Malo qui s'embarquèrent sur le *Fort*, le 18 avril 1764, pour émigrer en Guyane¹¹². Plutôt que d'aller en Guyane, sa femme et sa fille sont revenues au Canada où, dès janvier 1765, Marie Catherine Doyon fut impliquée à titre de défenderesse dans les procédures intentées par le procureur de Joseph Michel Cadet pour faire annuler la vente de la seigneurie de Mont-Louis¹¹³. Le destin en Guyane de Michel Maillet reste inconnu et, jusqu'à preuve du contraire, il n'est jamais revenu au Canada¹¹⁴. Il est décédé entre le 17 décembre 1769¹¹⁵ et le 13 septembre 1778¹¹⁶.

¹⁰⁶ Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Jean-Yves FRENETTE, *Histoire de la Gaspésie*, p. 130.

¹⁰⁷ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 1, fo 2.

¹⁰⁸ ANC, MG 6 A 17, vol. 52, Passeports pour les passagers embarqués à Bordeaux, fo 110.

¹⁰⁹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 1, fo 9.

¹¹⁰ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 9, fo 1.

¹¹¹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 2, Pièces 25 et 28.

¹¹² ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 41.

¹¹³ Origène MAILLETTE, « Des engagés du Canada au service du sieur Joseph Cadet en France », p. 102; André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1791*, p. 259.

¹¹⁴ C'est sans doute par erreur qu'on a écrit : « Il revient au Canada après la Conquête et meurt dans la région de Montréal vers 1774 » (Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Jean-Yves FRENETTE, *Histoire de la Gaspésie*, p. 118). La nouvelle édition de cet ouvrage (1999) corrige ainsi (p. 137) : « Il reviendra au Canada après la Conquête ». Michel Maillet séjourna en effet au Canada en 1759-1760.

¹¹⁵ ANQ, Québec, Minutier Antoine Crespin, 15 décembre 1769, Titre nouvel. Michel Maillet y est dit « présentement absent ».

¹¹⁶ Acte de mariage de son fils, Charles, à Château-Richer.

19- MAILLET ou MAHIET, Julien Michel. Né à Château-Richer, le 6 octobre 1748. Fils du précédent.

20- PELLETIER, Marie Anne (non identifiée). Née au Canada vers 1743. Elle habitait apparemment dans le bras Sud-Ouest de la baie de Gaspé, là où le seigneur Pierre Révol avait fait construire un moulin à bois et où les soldats de Wolfe avaient fait prisonniers, lors de leur raid de septembre 1758, deux femmes et leurs enfants¹¹⁷. Marie Anne Pelletier, qui se croyait veuve de François Renaud¹¹⁸, ainsi que son fils, Jean Renaud, furent débarqués à Saint-Malo du navire l'*Antilope*, le premier novembre 1758. Hospitalisé le 4 novembre, l'enfant décéda le premier janvier 1759. Un autre fils, né à l'hôpital de Saint-Malo le 26 novembre 1758, décéda le même jour¹¹⁹. Recevant la subsistance et hospitalisée depuis le 4 novembre 1758, la mère reçut son congé le 2 mars 1759 et alla demeurer à Langrolay-sur-Rance, en Côtes d'Armor¹²⁰. Revenue à Saint-Malo, Marie Anne Pelletier, 16 ans, fut à nouveau hospitalisée du 30 juin au 28 juillet 1760. Le 26 septembre suivant, elle était autorisée à aller demeurer à Cherbourg alors que l'aumônier de l'hôpital de Saint-Malo, l'abbé Gilbert, se chargeait d'encaisser sa subsistance et de régler ses dettes¹²¹. Elle se serait ensuite rendue à Lorient et se serait embarquée pour les Indes en 1761¹²². Si tel est vraiment le cas, elle n'y resta guère longtemps puisque François Renaud, 50 ans, natif de Pluduno en Côtes d'Armor, Marie Pelletier, 22 ans, native du Canada et Marie, 14 (mois) figurent sur le rôle des 29 « Habitants de l'île Royale embarqués pour Cayenne » sur le navire les *Deux-Amis*, affrété à Saint-Malo, le 13 février 1764¹²³. Les *Deux-Amis* partirent de l'île d'Aix pour la Guyane, le 21 avril 1764, avec 61

¹¹⁷ Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Jean-Yves FRENETTE, *Histoire de la Gaspésie*, p. 122; Mario MIMEAULT, « La déportation de Gaspé », p. 44-47.

¹¹⁸ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 1, fo 9 et Pièce 13, fo 26.

¹¹⁹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 1, fo 2 et 6, Pièce 2, fo 6.

¹²⁰ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 1, Pièce 9, fo 2.

¹²¹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 2, Pièce 15.

¹²² ANC, MG 6, C 2/1, vol. 2, Pièce 36, fo 77.

¹²³ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués pour la France, Saint-Malo, fo. 38.

passagers¹²⁴. Le destin de Marie Anne Pelletier et de sa famille reste ensuite inconnu¹²⁵.

21- RENAUD François. Né vers 1714, originaire de Pluduno en Côtes d'Armor, époux de la précédente. Il devait probablement faire partie de la quarantaine de colons que l'entrepreneur Pierre Révol était allé recruter en France, entre 1752 et 1755, pour ses pêcheries de la baie de Gaspé¹²⁶. François Renaud, qui avait dû se marier à cet endroit en 1756, ne fut pas pris et déporté de la Gaspésie dans les mêmes circonstances que son épouse puisque celle-ci était sans nouvelles et se croyait veuve à son arrivée à Saint-Malo en 1758. François Renaud parviendra cependant à la rejoindre et s'embarquera avec elle, à Saint-Malo en 1764, pour émigrer en Guyane. Ce pourrait être ce François Renaud libéré des prisons de Bristol, qui, en mai 1763, se trouvait parmi les passagers acadiens débarqués à Saint-Malo de la frégate la *Dorothée*¹²⁷.

b) Les émigrants du Canada

Contrairement à ceux qui précèdent, les Canadiens qui suivent sont passés en Guyane sans avoir été déportés de Louisbourg en 1758.

1- Les officiers militaires

¹²⁴ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 222; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

¹²⁵ Ne pas confondre avec Angélique Pelletier, veuve du nommé Renaud, matelot tué au service, qui retirait une pension viagère de 108 livres, à Rochefort en 1766. Son fils, Pierre Jacques Renaud, âgé de 15 ans, avait aussi droit à un traitement de 108 livres par année jusqu'à ses 18 ans. ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 24v, 74 et 74v.

¹²⁶ Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Jean-Yves FRENETTE, *Histoire de la Gaspésie*, p. 122; Mario MIMEAULT, « La déportation de Gaspé », p. 46, *Idem*, « Le peuplement de la Gaspésie », p. 317.

¹²⁷ Milton P. RIEDER, jr et Norma GAUDET RIEDER, *The Acadians in France, 1762-1776*, vol. II, p. 100.

Seulement deux officiers militaires canadiens n'avaient jamais servi dans les troupes de l'île Royale avant d'être réemployés en Guyane. Le premier y vint peut-être avec sa famille.

22- D'HUGUES, Louis Joseph François. Né à Avignon vers 1728 (Pierre Joseph & Louise Pialla). Nommé capitaine d'une compagnie d'augmentation pour le Canada le 14 mai 1757¹²⁸, il y arriva peu après et se maria à Montréal le 23 avril 1759. « Blessé à la tête très dangereusement à l'affaire du 28 avril », c'est-à-dire lors de la bataille de Sainte-Foy¹²⁹, D'Hugues repassa en France où il fut fait chevalier de Saint-Louis, le 27 mars 1761, selon les instructions envoyées au gouverneur des Invalides¹³⁰. Son traitement était de 450 livres en 1761¹³¹ et de 600 livres par année à partir de 1762¹³². Il demeura à Loches, en Indre-et-Loire, jusqu'à son départ pour la Guyane¹³³, au milieu de 1764¹³⁴. Il ne s'y rendit peut-être pas, ou fut rapidement rapatrié à cause des fièvres, puisqu'il était à Rochefort au début de 1765¹³⁵. Il est décédé le 28 novembre 1765¹³⁶.

23- NOYELLES, Marie Joséphe Marguerite Madeleine. Née le 16 février 1744 à Montréal (Charles Joseph & Marguerite Madeleine Marie Gadoua), épouse du précédent et nièce de Nicolas Timothée Noyelles de La Noix, cité plus haut (no 3). Il

¹²⁸ Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 184.

¹²⁹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 350 (transcription, p. 491).

¹³⁰ Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 184.

¹³¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 372v (transcription, p. 458).

¹³² ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 376v (transcription, p. 465).

¹³³ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 403 (transcription, p. 521).

¹³⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 379v-401v (transcription, p. 470-616).

¹³⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 416v-420v (transcription, p. 539-548).

¹³⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 422v (transcription, p. 552).

n'est pas certain qu'elle ait accompagné son mari en Guyane. Elle eut droit à une pension viagère de 300 livres¹³⁷ qu'elle recevait encore en 1772¹³⁸. Elle épousa en secondes noces, à Loches le 15 juin 1769, Mathias Jacquier, baron de Soupât, chevalier de Saint-Louis.

24- D'HUGUES, Louis Joseph Étienne. Né à Montréal, le 22 septembre 1760. Fils des précédents. Est-il allé en Guyane?

25- MARCHAND ou LE MARCHAND de LIGNERY, Pierre Marie. Né à Montréal le 2 janvier 1743 (François Marie & Marie Thérèse Migeon de Bransat). Enseigne en second dans les troupes de la Marine en 1757¹³⁹, c'est en tant qu'officier de la garnison de Québec qu'il arriva à Rochefort, provenant des prisons d'Angleterre, le 28 septembre 1760¹⁴⁰. Ce doit être lui qui, sous le nom de chevalier des Ligneris, fut nommé enseigne à la Louisiane (ou peut-être à Saint-Domingue?) le premier juillet 1762¹⁴¹, mais, si tel est le cas, il n'y resta que peu de temps puisqu'il réapparait parmi les officiers réformés en décembre 1763¹⁴². Chose certaine, il reprit du service comme lieutenant à Cayenne¹⁴³ où sa santé l'obligea à demander un congé en 1768 et à séjourner en France au cours de l'année suivante¹⁴⁴. Commandant du

¹³⁷ ANC, MG 1, Série C^{11D}, vol. 9, fo 32; Série G¹, vol. 458, fo 57.

¹³⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 141v.

¹³⁹ Pierre-Georges ROY, dans BRH, vol. XL, no 10, octobre 1943, p. 303.

¹⁴⁰ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 368 (transcription, p. 521).

¹⁴¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 59, Officiers civils et militaires, 1672-1775, p. 96. À la page 93, il est indiqué que son frère, Constant Xavier Daniel, passa aussi à la Louisiane à la même date, or cet ordre était plutôt pour Saint-Domingue (ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 380v (transcription, p. 472). Il s'avère possible que la source citée ait répété la même erreur et que Pierre Marie Marchand de Lignery partit plutôt à Saint-Domingue.

¹⁴² ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 397 (transcription, p. 506).

¹⁴³ ANC, MG 1, Série E, vol. 125, Dossier Desligneris Marchand, Inventaire au début du microfilm.

¹⁴⁴ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 36, fo 16, 13 janvier 1768 et fo 17, 28 octobre 1767, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 549-550.

poste de Kourou le premier février 1768¹⁴⁵, on notera sa présence à Cayenne les 3 novembre 1774 et 11 janvier 1777 étant alors qualifié de lieutenant des troupes nationales¹⁴⁶.

2- Les autres

Les 65 Canadiens qui suivent sont passés en Guyane entre 1763 et 1765.

26- CADET, François Régis. Né à Québec le 26 septembre 1744 (Augustin & Louise Marie Lambert). Pilotin dans les années 1759-1760¹⁴⁷, il était avec trois autres Canadiens (Charles Lebrun, Charles Nicolas Levreau et Joseph Toussaint) lorsqu'il se présenta, le 28 juillet 1763, au dépôt de Saint-Jean-d'Angély pour émigrer en Guyane. Il a été inscrit comme étant le fils d'Augustin Cadet et de Louise Desrosiers, né à Québec, 21 ans, charpentier. Une note ajoute qu'il avait déserté le 7 septembre 1763¹⁴⁸, mais cette inscription doit être une erreur puisqu'on le trouvera parmi les premiers colons de Sinnamary en décembre 1764¹⁴⁹. Le premier mars 1765, un recensement des habitants de cet endroit le disait en provenance de Paris et accompagné de Marie Suzanne, 24 ans, du Hainaut, sans préciser s'il s'agissait de son épouse, ainsi que Marie, leur fille, âgée d'un an, de Nice-sur-Mer¹⁵⁰. Il y a peut-être en cela une autre erreur puisque François Cadet se mariait (ou se remariait?) au même endroit, le 22 juillet 1765, à Marie Guédry, originaire de Louisbourg (Pierre & Agnès

¹⁴⁵ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 92, Registre de l'état civil de Kourou (1717-1773), transcription d'actes provenant des papiers de Claude de Bonnault, p. 5.

¹⁴⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne, registre concernant les années 1770-1775, p. 26 et registre 1776-1781, p. 29.

¹⁴⁷ RAPQ, vol. 32-33, 1950-1953, p. 149, Actes de liberté au mariage, 9 septembre 1761.

¹⁴⁸ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 273, no 1902; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 434.

¹⁴⁹ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 128 (transcription, p. 16-17), document cité à l'Annexe « L ».

¹⁵⁰ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351v.

Triècle)¹⁵¹, laquelle avait elle aussi été recensée, âgée de 20 ans, le premier mars, en compagnie de sa sœur Marguerite, 17 ans¹⁵². Le ménage Cadet-Guédry fut recensé en mai 1767 sur l'habitation qu'il occupait depuis le mois de mars à une lieue du camp principal, c'est-à-dire au poste de Chirurgien situé au haut de la rivière à Sinnamary¹⁵³. Habitaient avec eux : François Vécau, de l'île Saint-Jean¹⁵⁴, qui s'était embarqué sur le *Fort* le 19 avril 1764¹⁵⁵, et dont le mariage avec Marguerite Guédry, sœur de Marie, allait être célébré à Sinnamary le 14 juillet 1767¹⁵⁶, ainsi que Charles Berte, orphelin de 12 ans, né à La Rochelle¹⁵⁷. François Cadet et son épouse donneront naissance à cinq enfants à cet endroit : François (1768-1773), Marie (1770-1773), Augustin (1772-1776), François (1777-1787) ainsi que Françoise, née le 3 août 1781¹⁵⁸. La famille Cadet fut recensée encore au même endroit, le premier juillet 1772, mais celle de François Vécau était alors établie plus loin sur une autre concession¹⁵⁹. Habitant d'Iracoubo, quartier qu'on avait détaché de Sinnamary, Cadet fut chargé en 1783 d'une mission auprès des 4000 Noirs marrons réfugiés du Surinam

¹⁵¹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, p. 5. La mère du marié est encore nommée Marie Louise Desrosiers; le fait que le marié soit neveu de Nicolas Boucher-Desrosiers pourrait expliquer la confusion. L'identification de François Régis Cadet reste toutefois certaine : âge au mariage, l'origine de Québec, le nom du père, le prénom de la mère coïncident parfaitement. D'autre part, il n'y avait dans la population connue de la Nouvelle-France aucun autre François Cadet qui puisse faire alternative.

¹⁵² ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 349v.

¹⁵³ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 35, fo 321, reproduit dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 188-192 et dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », p. 21-28.

¹⁵⁴ François Véco, 13 ans, fils de François, était débarqué du navire *Duc Guillaume*, à Saint-Malo, « sur la minuy », le 18 juillet 1759. ANC, MG 1, Série F⁴, vol. 27, Saint-Malo (1749-1818), fo 100.

¹⁵⁵ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 42; Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. II, p. 776-777.

¹⁵⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1767, p. 1.

¹⁵⁷ Apparemment le fils du nommé Berthe mentionné à l'Annexe « L ».

¹⁵⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1781, p. 1.

¹⁵⁹ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 40, fo 250, dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 193-194.

qui s'étaient installés au Maroni¹⁶⁰. Muni d'un étendard et de présents, il rencontra le chef Boni et parvint à conclure une alliance « en mélangeant le sang et en le buvant »¹⁶¹. François Cadet, habitant du quartier d'Iracoubo, est décédé le 14 juin 1784¹⁶² et son épouse au poste de Sinnamary le 7 avril 1787¹⁶³.

27- CAMPAGNARD, Marie Josèphe (non identifiée). Née à Québec vers 1734, fille de Joseph, journalier. Arrivée à Cayenne sans être passée par le camp de Saint-Jean-d'Angély, elle fut rapatriée peu après et séjourna dans ce camp du 20 juillet 1766 jusqu'à son congédiement définitif, le 29 juillet 1767¹⁶⁴. Les familles congédiées en 1765-1767¹⁶⁵ furent généralement envoyées à Poitiers, puis de là à Strasbourg avec une « conduite » de trois sols par lieue pour leurs dépenses, avant d'être établies en Alsace¹⁶⁶. Mais cela ne fut pas nécessairement le cas pour Marie Josèphe Campagnard qui est dite congédiée sous conduite pour retourner en son pays¹⁶⁷. Son patronyme véritable pourrait être Campagna.

28- COMPAGNON, Joseph (non identifié). Originaire de Québec, il était arrivé en Guyane le 17 juillet 1763 sur le *Jason*. Recensé à Kourou en 1765, 32 ans, « dans la

¹⁶⁰ Jean MEYER, Jean TARRADE et Annie REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête*, p. 381; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 163-165.

¹⁶¹ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 56, fo 139, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. II, p. 897. L'abbé Jacquemin, curé de Sinnamary, visita les Bonis (ils prirent le nom de leur chef) en 1782 et les assura de la bienveillance des Français. Les hostilités reprirent en 1789 entre les Hollandais et les Bonis dont le chef (Boni) fut tué en 1791. Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 120-121; André SAUSSE, *Populations primitives du Maroni (Guyane française)*, p. 45-47.

¹⁶² ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1784, p. 1.

¹⁶³ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1787, p. 1.

¹⁶⁴ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 23, 2^e partie, fo 86, no 515; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 501.

¹⁶⁵ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 23, 2^e partie, fo 1 à 113.

¹⁶⁶ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, page non folioté au début du volume; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 246.

¹⁶⁷ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 23, 2^e partie, fo 86, no 515.

Compagnie Nouvelle » composée de cinquante personnes¹⁶⁸. Peut-être était-il en réalité né à l'île Royale?

29- DUBOIS, Louise Charlotte. Âgée de 33 ans et venue du Canada, elle était recensée à Sinnamary le premier mars 1765¹⁶⁹. Parmi toutes les Louise et les Charlotte Dubois connues dans la population du Canada de l'époque, ce ne pourrait être que Marie Louise Dubois, née le 25 mai 1731 à Varennes (Joseph & Marie Louise Douault) mais il semble qu'elle soit décédée en bas âge¹⁷⁰.

30- DUVERGÉ. Veuf de Québec, charpentier, arrivé le 16 juillet 1763 sur le *Jason*. Âgé de 39 ans, il est recensé à Kourou en 1765 dans une liste des charpentiers et calfats composée de 27 personnes¹⁷¹. Il pourrait fort probablement s'agir du navigateur Charles Duverger dit Dureau, né à Québec le 20 mai 1725 (Pierre & Marguerite Berthelot) et marié au même endroit, le 17 juillet 1747, à Élisabeth Marie Fennelens¹⁷², née en 1726 à Édimbourg en Écosse (Jean & Rachel Groset)¹⁷³. Enfants : Marie Louise, née au Cap-Santé, le 4 avril 1748 et Charles, né à Québec, le 12 juin 1750. Cette famille ne laissait plus ensuite aucune trace dans l'état civil du Canada¹⁷⁴.

¹⁶⁸ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, fo 360, Recensement général des habitants de Kourou commencé le 10 janvier 1765 et fini le 5 février 1765, cité par Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 163. Voir aussi Bernard CHERUBINI, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 9.

¹⁶⁹ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351.

¹⁷⁰ Elle ne figure pas parmi les enfants énumérés dans la déclaration tenant lieu d'inventaire faite par Marie Louise Douault le 29 octobre 1755 (ANQ, Québec, Minutier Simon Sanguinet), information de Louis Michel.

¹⁷¹ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, fo 360, Recensement général des habitants de Kourou commencé le 10 janvier 1765 et fini le 5 février 1765, cité par Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 163.

¹⁷² Les transcriptions en français des noms anglo-écossais posant toujours problèmes, cette dame était probablement une Finlayson.

¹⁷³ Marcel FOURNIER, *Les Européens au Canada des origines à 1765*, p. 138.

¹⁷⁴ L'identification du nommé Duvergé n'étant pas absolument certaine, il n'a pas été présumé que Marie Louise et Charles Duvergé étaient passés en Guyane avec leur père.

31- ÉLIE ou Hély, Jean (non identifié). Né à Québec vers 1735. Journalier dans le port de Rochefort, Jean Élie assista au mariage des Canadiens Pierre Daller et Marie Joséphe Harnois à l'église Saint-Louis de cette ville, le 20 juillet 1761¹⁷⁵. Le fait que les Canadiens Pierre Navarre (no 61) et Alexis Guyon-Dumontier, ex-prisonniers de guerre libérés d'Angleterre, assistaient à cette cérémonie, ajouté au fait que, comme aux Acadiens en mesure de travailler, on avait donné à Jean Élie un emploi dans le port de Rochefort, portent à supposer qu'il était lui aussi un ex-prisonnier de guerre. Chose certaine, après avoir été capturé (ou capturé pour une deuxième fois, peut-être en tentant de revenir au Canada), Jean Élie ainsi que François Jambard (no 40) provenaient des prisons d'Angleterre lorsqu'ils débarquèrent à Saint-Malo du bateau l'*Ambition*, le 22 mai 1763, et allèrent habiter à Saint-Servan¹⁷⁶. Le 16 mars 1764, Jean Élie était autorisé à s'embarquer à Saint-Malo pour se rendre Saint-Pierre et Miquelon afin d'aller chercher sa famille au Canada et la ramener à Miquelon¹⁷⁷ où il avait, apparemment, l'intention de passer en Guyane. Mais il a procédé autrement. Il s'embarqua plutôt pour la Guyane, le 18 avril 1764, sur le navire le *Fort* avec son ami François Jambard¹⁷⁸. À Cayenne, le gouverneur général Louis Thomas Jacau de Fiedmont écrivait le 8 septembre 1766 au ministre des colonies au sujet des Canadiens, Jean Élie et François Jambard, qui demandaient l'autorisation de retourner dans leur pays ou de faire venir leur famille en Guyane. Fiedmont proposa de leur faire une avance en nègres afin de les retenir dans la colonie¹⁷⁹. Qu'advint-il ensuite?

32- FILION, Louis. Né à Québec le 2 octobre 1737 (Joseph, tonnelier & Marie Suzanne Lecour). Qualifié de laboureur, il s'est inscrit, le 10 juillet 1763, à Saint-Jean-d'Angély pour émigrer à Cayenne. Le registre mentionne sa désertion le 7

¹⁷⁵ Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, acte de mariage reproduit intégralement en annexe, 4^e page du document 6.

¹⁷⁶ Albert J. ROBICHAUX, jr., *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 2, p. 37-38 et 479.

¹⁷⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 93 (transcription, p. 66), le 16 mars 1764.

¹⁷⁸ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 120, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 38v et 39.

¹⁷⁹ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 32, fo 51, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 475.

septembre suivant¹⁸⁰, mais le Canadien François Régis Cadet, aussi porté déserteur à la même date, avait effectivement émigré en Guyane. Ce pourrait être le Louis Filion, de Québec, que l'on note parmi les passagers du *Neptune* partant pour la Martinique le 9 juin 1763¹⁸¹.

33- FORTIN, Marie Josèphe. Née à Québec le 16 mars 1743 (Joseph, navigateur & Marie Josèphe Paquet). Son nom figure sur la liste des concessionnaires de Kourou en 1764 avec celui de sa jeune tante, Suzanne Paquet (no 63)¹⁸². Mais la tante et la nièce étaient toutes les deux retournées en France où elles recevaient de la subsistance à La Rochelle en 1765¹⁸³. Le 26 mai 1767, Marie Josèphe Fortin s'y embarquait, sur le *Saint-Pierre*, pour repasser en Guyane¹⁸⁴. Elle revint ensuite au Canada où elle a épousé, à Baie Saint-Paul le 13 août 1776, Jacques Simard, héritier de la seigneurie de Baie Saint-Paul. Le couple habitait à l'Île-aux-Oies en 1777¹⁸⁵. Marie Josèphe Fortin est décédée entre 1780 et 1790.

34- GUÉNET, Marie Louise. Née à Québec le 27 octobre 1734 (Jacques François & Marie Louise Boisvin). Ayant épousé le soldat Jean-Baptiste Perchel¹⁸⁶ à Montréal le 31 mars 1761, elle devait être avec lui lorsque celui-ci partit pour la France le 10 octobre 1761¹⁸⁷ et débarqua au Havre le premier janvier 1762¹⁸⁸. Cette famille avait ensuite été l'une des premières à s'enregistrer à Saint-Jean-d'Angély, le 30 mai 1763, pour passer en Guyane. Ayant avec eux un fils, Jean-Baptiste âgé de 2 ans, Perchel

¹⁸⁰ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 221, no 1538; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démésure en Guyane*, p. 435.

¹⁸¹ SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 300.

¹⁸² Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la démesure en Guyane*, p. 218-219. Liste incomplète, dressée vers juillet 1764, et conservée dans le fonds F¹⁴ des Archives des colonies (selon une lettre personnelle de Pierre Thibaudault).

¹⁸³ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 16.

¹⁸⁴ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, La Rochelle (1749-1828), non folioté.

¹⁸⁵ Voir acte de baptême au Cap-Saint-Ignace, le 12 mai 1777.

¹⁸⁶ Voir sa biographie à l'Annexe « B », no 94.

¹⁸⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 451v (transcription, p. 637).

¹⁸⁸ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 459v (transcription, p. 650).

s'était dit papetier et son épouse couturière. Ils avaient ensuite été transférés au sous-dépôt de Saintes le 12 septembre¹⁸⁹ où, à cause de l'oisiveté, du mauvais temps retardant les départs, de la malnutrition et des mauvaises conditions d'hygiène, une épidémie de « fièvres, que l'on croit être putrides, ou des fluxions de poitrine » avait affecté les recrutés et déclenché une émeute le 13 décembre 1763¹⁹⁰. Il y eut en tout 754 décès en 1763-1764, dont 22 en octobre 1763¹⁹¹ incluant celui de Jean Perchel, au sous-dépôt de Saintes, le 8 du même mois¹⁹². Ayant quitté le dépôt pour passer en Guyane le 10 novembre 1763¹⁹³, Marie Guénet et son fils ont dû s'embarquer sur l'un des huit navires qui quittèrent l'île d'Aix le 14 novembre 1763 et qui abordèrent à Cayenne du 6 au 22 janvier suivants¹⁹⁴.

35- GUILLARD, Jean (non identifié). Né vers 1733, milicien canadien, originaire de Québec. Fait prisonnier de guerre, probablement en 1759, et envoyé en captivité à Portsmouth en Angleterre¹⁹⁵, il était peut-être parmi les 180 prisonniers que le paquebot le *Prince de Galles*, venant de Plymouth, fit débarquer à Dieppe en mars 1760¹⁹⁶. Arrivé à Saint-Malo en 1763, Jean Guillard alla résider à Saint-Servan¹⁹⁷ et, âgé de 31 ans, originaire de Québec, il était parmi les ex-habitants de l'île Royale et

¹⁸⁹ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 8-9, nos 41-43; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 278, 309 et 455.

¹⁹⁰ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 379; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 87-88 et 108-109.

¹⁹¹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 149.

¹⁹² SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 8, no 41; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 455.

¹⁹³ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 8 et 9, nos 42 et 43; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 278.

¹⁹⁴ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

¹⁹⁵ ANC, MG 11, CO 42, vol. 24, fo 54v.

¹⁹⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 90v (transcription, p. 140), le 23 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur le maréchal de Bellisle; fo 96 (transcription, p. 144-145), le 29 mars 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Hervé.

¹⁹⁷ Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 1, p. 386.

d'Amérique septentrionale qui, à Saint-Malo le 18 avril 1764, s'embarquèrent sur le *Fort* pour émigrer en Guyane¹⁹⁸.

36- GUYON, Joseph (non identifié). Né vers 1734, originaire de Québec. Il était parmi les Acadiens et les familles de l'île Royale qui s'embarquent sur le *Fort*, à Saint-Malo le 18 avril 1764, pour émigrer en Guyane¹⁹⁹.

37- HALLAY, Marie Anne. Née à Québec le 18 janvier 1724 (Jean-Baptiste & Marguerite Duprac). Elle épousa le suivant en secondes noces, à Saint-Laurent en l'île de Montréal, le 10 février 1760. Décédée en sa maison le 7 août 1765, elle sera inhumée le lendemain dans le cimetière de la Savane à Cayenne²⁰⁰.

38- DEMOITEMONT, Nicolas Maximilien Joseph. Originaire de la paroisse Saint-Germain, de Mons-en-Baroeul, en Flandre (Jacques & Catherine Musson). Époux de la précédente.

39- HERVÉ, la dame (non identifiée). La dame Hervé avait été recrutée comme sage-femme dans l'entreprise de colonisation de la Guyane où elle arriva très malade. Elle aurait été l'épouse d'un officier du Canada devant l'accompagner mais qui mourut juste avant son départ²⁰¹. Peut-être n'est-elle pas canadienne? Il pourrait peut-être s'agir de Marie Anne Hervé, née à Montréal le 4 août 1737 (Jean-Baptiste & Marie Catherine Fache)²⁰².

¹⁹⁸ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 38, document cité intégralement à l'Annexe « I ».

¹⁹⁹ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 39. À ne pas confondre avec Joseph Guillon (ou Guyon), né à Montréal le 13 juin 1729, commis au dépôt de Saint-Jean-d'Angély de 1763 à 1768. Voir sa biographie à l'Annexe « F ».

²⁰⁰ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1762-1765), p. 7.

²⁰¹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 215 et 217; lettre personnelle de Pierre Thibaudault. La source serait : SHMR, Série E, année 1763, mais j'ai vainement parcourus les volumes 171 à 176 de la Série I E portant sur les années 1763 et 1764.

²⁰² Elle avait épousé à Montréal, le 26 février 1759, le soldat Jean François Dereux dit Hardilly, originaire de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens, à Mérinville, en Loiret (Jean François & Catherine Françoise Marchequoi). Le couple eut un fils, Louis, né à Montréal le 26 février 1762. François Hardilly, soldat licencié et Marie Anne Hervé, sa femme, recevaient l'allocation de

40- JAMBARD, François Arsène, dit aussi **François Jean BARD**²⁰³. Né à Saint-Thomas le 26 juin 1741 (Jean-Baptiste & Marie Josèphe Talon). Après leur libération comme prisonniers de guerre, lui et Jean Élie (no 31) débarquèrent à Saint Malo, du navire l'*Ambition*, provenant d'Angleterre, le 23 mai 1763. François Jambard alla résider à Saint-Servan où il épousa, le 17 avril 1764, Anne Gosselin, née vers 1740 à l'île Saint-Jean (Pierre & Cécile Caissy)²⁰⁴. Le couple partit pour la Guyane le lendemain de son mariage sur le *Fort*. Jean Élie était aussi sur le même bateau²⁰⁵. François Jean Barre, 28 ans, du Canada, atteint de la fièvre, était recensé à Sinnamary le premier mars 1765²⁰⁶. Un autre recensement, daté du 16 juillet 1765, mentionne : François Bart et Regnaud, sa femme²⁰⁷. Le 8 septembre 1766, le gouverneur général, Louis Thomas Jacau de Fiedmont, écrivait de Cayenne au ministre des Colonies au sujet des Canadiens Jean Élie et François Jambard qui demandaient l'autorisation de retourner dans leur pays ou de faire venir leur famille. Fiedmont proposait de leur faire une avance en nègres afin de les retenir dans la colonie²⁰⁸. Mais François Jambard revint à Saint-Malo, le 18 juillet 1769, muni d'un passeport émis à Brest le 24 décembre 1768. Il s'installa à nouveau à Saint Servan où il épousait, le 9 janvier 1770, Louise Glin (Mathieu & Marie Martin), veuve de Pierre Beaudry, elle aussi rescapée de Guyane²⁰⁹. Une enfant, Françoise Louise Bard, née le 21 décembre 1771, était baptisée à Saint-Servan, le lendemain²¹⁰. François Jambard demeura à Saint-

subsistance à La Rochelle en 1762. Archives départementales de Charente Maritime, Série B, vol. 282, fo 17v.

²⁰³ Ne pas confondre avec Jean Barre (Barré), capitaine de navire, originaire de Saintes, marié à Anne Lemanquet. Cette famille a vécu à Plaisance, Louisbourg, Gaspé, Saint-Malo, Saint-Pierre et Miquelon, Avranches (1767-1769) puis au Havre où la veuve Lemanquet habitait encore en 1791.

²⁰⁴ Albert J. ROBICHAUX, jr., *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 1, p. 37-38.

²⁰⁵ ANC, MG 1, Série F^{3B}, vol. 120, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 38v et 39.

²⁰⁶ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 350v.

²⁰⁷ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des premiers habitants de Sinnamary, 16 juillet 1765, fo 331, selon Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 238.

²⁰⁸ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 32, fo 51, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 475.

²⁰⁹ Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 1, p. 42-43.

²¹⁰ Albert J. ROBICHAUX, jr. *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 1, p. 37-38.

Servan ou à Saint-Malo au moins jusqu'en 1772, l'allocation de subsistance de six sols par jour lui ayant été versée durant toute cette année là²¹¹. Par contre, la même année, François Jambard, « laboureur et maniant un peu la hache » et sa femme, tisserande, avaient été exclus des familles ayant droit à la subsistance²¹².

41- LACHAUSSÉE, Joseph (non identifié). Âgé de 26 ans, du Canada. Recensé à Sinnamary le premier mars 1765²¹³.

42- LEBRUN, Charles (non identifié²¹⁴). Né à Québec vers 1731 (Pierre & Marie Lajoie). Avec François Régis Cadet, Charles Nicolas Levreau et Joseph Toussaint (nos 26, 44 et 82), il s'était présenté le 28 juillet 1763 au dépôt de Saint-Jean-d'Angély pour émigrer en Guyane, mais fut porté déserteur le 7 septembre suivant²¹⁵. Il était peut-être acadien. Il reste possible qu'il soit effectivement allé en Guyane puisque son compagnon François Régis Cadet, aussi porté déserteur à la même date, y avait effectivement émigré.

43- LEDUC, Josèphe (non identifiée). Née à Québec vers 1738 (Antoine & Thérèse Lepépin)²¹⁶. Mariée à Jean François Cudeville, tailleur de pierre, né vers 1727, originaire de la paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, ville de Paris (Jean-Baptiste & Madeleine Haize). Le couple s'est présenté le 26 janvier 1763 au dépôt de Saint-Jean-d'Angély pour émigrer en Guyane et a quitté le 10 janvier 1764²¹⁷, vraisemblablement sur l'un des huit navires partis en convoi de l'Île d'Aix le 19 février²¹⁸. Peut-être était-elle en réalité originaire de Louisbourg?

²¹¹ ANC, MG 6, C 2/1, vol. 2, Pièce 48, fo 58.

²¹² ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 122.

²¹³ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 352v.

²¹⁴ C'est-à-dire non retrouvé à l'intérieur de la population connue du Québec ancien.

²¹⁵ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 273, no 1901; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 437.

²¹⁶ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 49, no 324; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 295.

²¹⁷ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 49, no 323; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 263.

²¹⁸ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221.

44- LEVREAU dit LHÉROS, Charles Nicolas. Né à Québec le 13 avril 1741 (Charles & Marie Louise Côté). Le recensement de 1744 le montre dans sa famille, à Québec, son père étant navigateur. Il reste le seul Charles Levreau connu dans la population canadienne qui ait pu se présenter le 28 juillet 1763 au dépôt de Saint-Jean-d'Angély pour émigrer en Guyane. Les Canadiens François Régis Cadet, Charles Lebrun et Joseph Toussaint étaient avec lui. Le nom de ses parents n'a pas été précisé au registre, mais on le dit charpentier, âgé de 22 ans, né à Québec, paroisse Sainte-Louise (sic). Ayant quitté le dépôt le 6 novembre 1763²¹⁹, il a dû passer en Guyane à bord d'un des huit bateaux partis de l'Île d'Aix le 14 novembre 1763 et arrivés en Guyane en janvier 1764²²⁰.

45- LIRET ou HYLLERET, Antoine. Né à Charlesbourg, le premier janvier 1732 (Henri & Marie Jeanne Forcan). Garçon laboureur, il s'est inscrit au dépôt de Saint-Jean-d'Angély le 24 juin 1763 et fut transféré au sous-dépôt de Saintes le 12 septembre. Ayant quitté le 10 novembre²²¹, il a dû s'embarquer à bord d'un des huit bateaux partis de l'île d'Aix le 14 novembre 1763. L'un d'entre eux arriva à Cayenne le 6 janvier 1764 et au moins trois autres y accostèrent le 22 janvier²²².

46- MAILLAC ou MAILLOT dit LATULIPPE, Marie Josèphe. Née à Montréal le 27 mai 1735 (Jean-Baptiste & Marie Thérèse Demers). Mariée au suivant au même endroit le 9 janvier 1758, elle quitta le Canada peu après la naissance d'un fils en août 1760. Marie Josèphe Maillac, fille majeure de ... Maillac et de Marie Thérèse Marthe, de la paroisse Saint-Sulpice de la ville de Montréal (sic), épousa en secondes noces, dans la paroisse Saint-Sauveur de Cayenne le 30 septembre 1771, Pierre

²¹⁹ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 273, no 1903; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 296.

²²⁰ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 220.

²²¹ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 34, no 218; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 297.

²²² Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

Loiseau, originaire de la paroisse de Saint-Macaire, au-dessus de Bordeaux (Gabriel & Pétronille Merle), soldat des troupes nationales²²³.

47- MAPEYREAUX dit SAINT-PIERRE, Jean-Baptiste. Soldat dans la compagnie de Lorimier, originaire de la paroisse de Magnac, en Haute-Marche (Claude & Marie Anne Jabrilliac). Époux de la précédente et père du suivant. Il est désigné « Anet Majereau, de Guerret en Haute-Marche, vivant soldat des troupes nationales » au remariage de sa veuve à Cayenne en 1771.

48- MAPEYREAUX ou MAJEREAU, Claude Joseph. Fils des précédents. Né à Montréal le 17 août 1760. Il a dû quitter le Canada avec ses parents à la suite des troupes en 1760. Sa présence effective en Guyane reste à confirmer.

49- MERCIER, Thérèse. Née à Québec le 16 novembre 1710 (Louis & Marie Louise Simon). Elle épousa Marc Lièvre, qui suit, au même endroit, le 23 janvier 1741. Pendant et après le siège de Québec, elle et ses enfants s'étaient réfugiés à Repentigny où elle ignorait le sort de son mari disparu lors de la prise de la capitale en 1759²²⁴. Elle n'en reçut des nouvelles qu'au cours de l'année 1763²²⁵, apprenant qu'il était passé en France où il avait été réaffecté en Guyane en raison de ses qualifications professionnelles. Repassé à Québec, Marc Lièvre débarquait à La Rochelle, en décembre 1764, du navire le *Chevalier-de-Lévis*, avec deux enfants²²⁶ et gagna la Guyane où il décéda. Sa femme devait être à ses côtés. En 1769, Thérèse Mercier, veuve du nommé Lièvre mort à Cayenne, vivait à Rochefort avec trois enfants et touchait une pension viagère de 108 livres²²⁷. Elle retirait toujours cette pension en 1772²²⁸.

²²³ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1770-1775), p. 21-22.

²²⁴ ANQ, Montréal, Minutier Gervais Horiesme, 30 janvier 1763, Engagement.

²²⁵ ANQ, Montréal, Minutier Gervais Hodiesme, 6 novembre 1763, Brevet d'apprentissage.

²²⁶ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 29, La Rochelle (1763-1830), non folioté.

²²⁷ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 70.

²²⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 102.

50- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Marc. Époux de la précédente et père des suivants. Poulieur (fabriquant de poulies), né à Bordeaux le 5 mai 1710, baptisé le 13 dans la paroisse Saint-Pierre (François & Jeanne Desportes).

51 à 54- LIÈVRE ou LELIÈVRE, Marc, Marie Thérèse, Yves et Marie Françoise. Enfants des précédents, nés à Québec les 30 juillet 1743, 6 février 1745, 27 avril 1747 et 19 octobre 1754. Il faut supposer qu'ils avaient tous accompagné leur père en Guyane en 1764. Pierre Augustin (lire Marc, fils?) et Marie Françoise Lièvre étaient à Rochefort en 1769 et avaient droit à un traitement de 108 livres par année jusqu'à leur dix-huitième anniversaire²²⁹. Estropiée et hors d'état de gagner sa vie, Thérèse Lièvre continua de recevoir cette rente transformée en pension viagère²³⁰. Fille de feu Marc & Thérèse Mercier, elle se maria à la paroisse Saint-Louis de Rochefort le 4 février 1771²³¹. Retirant toujours sa pension de 108 livres, et demeurant à Rochefort, on la dira en 1791 née le premier septembre 1749 et fille d'un poulieur de Québec mort à Cayenne²³².

55- MORAND dit LAFORME, Marie Angélique. Née à Québec, le 9 août 1732 (François & Angélique Lousy). Elle épousa le suivant, au même endroit, le 15 mai 1752. Ce couple quitta le Canada, vraisemblablement à la suite des troupes en 1760, avec deux enfants. Le 23 août 1763, le père s'inscrivait au dépôt de Saint-Jean-d'Angély où le reste de la famille allait venir le rejoindre le 2 septembre suivant. Toute la famille quitta le dépôt le 8 novembre 1763²³³ et dut s'embarquer sur un des navires partis de l'île d'Aix le 14 novembre et arrivés à Cayenne entre les 6 et 22

²²⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 70.

²³⁰ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 70.

²³¹ Jean-Stalislav DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1959 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, p. 49 et Annexe, 4^e page du Document 4.

²³² ANC, MG 1, Série C^{11D}, vol. 9, fo 56; Archives départementales d'Indre et Loire, Série C, vol. 351, Liste d'Acadiens et de Canadiens ayant droit aux secours en 1791, document reproduit intégralement dans Jean-Stanislas DAVID. *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, Annexe, document 12. Voir aussi : ANC, MG 1, Série G¹, vol. 466, Document no 80, 17 septembre 1790.

²³³ SHMR, Port de Rochefort, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 348 et 367, nos 2438, 2570, 2571 et 2572; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 302 et 305.

janvier 1764²³⁴. Marie Angélique Morand est décédée « dans cette colonie » (en Guyane) avant le 7 février 1774; probablement peu après son arrivée puisque ses enfants ne se souvenaient plus de leur origine canadienne à leur mariage.

56- MAZIÈRE dit DEGUERRE, Jean-Baptiste. Époux de la précédente et père des suivants. Soldat de la compagnie de Masier, né vers 1730, originaire de Montagnier, en Dordogne (Guillaume & Marguerite Chaumette). Il était qualifié de tailleur à son inscription au dépôt de Saint-Jean-d'Angély, le 23 août 1763²³⁵. Il est décédé « dans cette colonie » (en Guyane) avant le 7 février 1774, vraisemblablement peu après son arrivée.

57 et 58- MAZIÈRE, Jean François et Angélique ou Marguerite. Nés respectivement à Québec, le 28 février 1753²³⁶ et à Montréal, le 28 septembre 1755, enfants des précédents. Ils sont dits natifs de Louisbourg à leur mariage à Sinnamary, Angélique, le 7 février 1774²³⁷ et son frère, Jean, le 17 mai 1790²³⁸.

59- MORAS, Pierre. Né à Québec le 10 janvier 1740 (Jean & Marie Thérèse Duchesneau). Le 26 décembre 1754, âgé de quatorze ans, il avait été placé en apprentissage durant trois ans chez François Duval, son beau-frère, maître sellier de Québec²³⁹. À l'intérieur de la population connue du Canada ancien, il est le seul

²³⁴ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

²³⁵ SHMR, Port de Rochefort, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 348, no 2438; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 302.

²³⁶ À ne pas confondre avec Jean François Mazière, né vers 1750, marié à Véronique Renaud, recensé en France en 1772, passant de Châtelleraut à Nantes le 24 octobre 1775, puis de Nantes à la Louisiane sur le navire l'*Amitié* en 1785. Milton P. RIEDER, jr et Norma GAUDET RIEDER, *The Acadians in France, 1762-1776*, vol. 1, p. 80 et 99; Gérard-Marc BRAUD, *De Nantes à la Louisiane, l'histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé*, Annexe V.

²³⁷ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 98-99, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Joseph de Sinnamary (1747-1782), Cahier pour 1774, p. 1.

²³⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1790, p. 1-2.

²³⁹ ANQ, Québec, Minutier Simon Sanguinet, 26 décembre 1754, Engagement.

pouvant correspondre au Pierre Moras, 19 ans, de Québec, figurant parmi les passagers du *Fort* affrété à Saint-Malo pour Cayenne, le 18 avril 1764²⁴⁰.

60- MOREAU, Charles (non identifié). Né vers 1743, de Québec. Il se trouvait à Saint-Malo parmi les familles de l'île Royale et d'Amérique septentrionale qui s'embarquèrent sur le *Fort*, le 18 avril 1764, pour émigrer en Guyane²⁴¹.

61- NAVARRE, Pierre. Né à Québec le 13 septembre 1723 (Jean-Baptiste, navigateur et maître de barque sur le lac Ontario & Marie Anne Roy)²⁴². Engagé en 1738, à l'âge de 14 ans, chez un aubergiste de Québec²⁴³, recensé chez ses parents en 1744, compagnon tonnelier employé par le munitionnaire Joseph Michel Cadet en 1756-1757²⁴⁴, il semble ne plus laisser de traces au Canada par la suite. Il avait été fait prisonnier vers 1759, peut-être au cours de la bataille des plaines d'Abraham ou sur l'un des navires de Cadet, et conduit en captivité à Portsmouth²⁴⁵. L'acte de mariage des Canadiens Pierre Daller et Marie Josèphe Harnois, à Saint-Louis de Rochefort le 20 juillet 1761, montre la signature de Pierre Navarre, tonnelier et de Jean Élie (no 31)²⁴⁶. Pierre Navarre, laboureur, âgé de 34 ans, né à « Hauteville » à Québec au Canada, fils de Pierre et de Marie, sera ensuite enregistré au dépôt de Saint-Jean-d'Angély le 25 août 1763. Ayant quitté le dépôt le 8 novembre 1763²⁴⁷, il a dû s'embarquer sur l'un des navires partis de l'île d'Aix le 14 novembre 1763 et arrivés à Cayenne les 6 au 22 janvier 1764²⁴⁸. Inhumé à Kourou le 30 janvier 1764, son acte

²⁴⁰ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 42.

²⁴¹ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 42.

²⁴² Le nom des parents ne correspond pas à ceux relevés en Guyane et cités plus bas, mais il n'y a aucun autre Pierre Navarre connu dans la population du Québec ancien qui puisse faire alternative.

²⁴³ Minutier Gilbert Boucault de Godefus, Québec, 31 janvier 1738, Engagement.

²⁴⁴ Minutier Jean Claude Panet, Québec, Engagement, le 17 août 1756.

²⁴⁵ ANC, MG 11, CO 42, vol. 1, fo 54.

²⁴⁶ Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, acte de mariage reproduit intégralement à la 4^e page du document 6 en annexe.

²⁴⁷ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 351, no 2457; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 306. Son matricule est 2457 et non 2459.

²⁴⁸ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

de sépulture le dit natif de Québec, fils de Pierre & Catherine Huet, mort à l'âge d'environ 28 ans²⁴⁹.

62- NOREAU, Jean-Baptiste François. Né à l'Ancienne-Lorrette, le premier mai 1734 (Mathurin & Josèphe Marchet). Habitant encore à cet endroit dans sa famille en février 1757²⁵⁰, il arriva à Saint-Malo en 1763 et y épousa, le 28 juin 1763, Anne Françoise Roberte Le Nouvel²⁵¹, née vers 1743 (Pierre & Adrienne Mahé) et arrivée à Rochefort en 1761²⁵². Le 18 avril 1764, le couple s'embarquait sur le *Fort* à destination de la Guyane²⁵³. Un fils, Pierre, né à l'île d'Aix, paroisse d'Aulnay, où leur navire avait fait escale, fut inhumé à Sinnamary peu avant le 13 novembre 1764²⁵⁴. Son beau-père, Pierre Le Nouvel ainsi que Jacqueline La Chuere, sa seconde épouse, s'étaient aussi embarqués sur le *Fort*²⁵⁵. Jean-Baptiste Noros, « de Kébeque », âgé de 29 ans; son épouse, 21 ans; et son beau-père, 60 ans, furent recensés à Sinnamary le premier mars 1765²⁵⁶, mais ne le furent pas en 1767. Noreau était revenu en France lorsque le président du Conseil de la Marine écrivait, le 23 mars 1769, ne pas pouvoir lui donner un passage « au frais du roi » pour Saint-Pierre et Miquelon dans le but de se rendre au Canada avec son épouse²⁵⁷. Mais ce projet se réalisa quand même puisque le couple fit baptiser un enfant à Québec le 31 juillet 1770. Jean-Baptiste Noreau, maître tonnelier, s'installa rue Saint-Joseph, dans le

²⁴⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 92, Registre de l'état civil de Kourou (1717-1773), transcription d'actes provenant des papiers de Claude de Bonnault, p. 3.

²⁵⁰ ANQ, Québec, Minutier André Genest, 9 février 1757, Vente de droits successifs.

²⁵¹ Albert J. ROBICHAUX, jr., *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 2, p. 641.

²⁵² ANC, MG 6, C 2/1, vol. 2, Pièce 36, fo 1v.

²⁵³ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 120, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 39.

²⁵⁴ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 98-99, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Joseph de Sinnamary (1747-1782), p. 1.

²⁵⁵ Albert J. ROBICHAUX, jr., *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, vol. 2, p. 592. Jacqueline La Chuere n'est pas mentionnée sur le rôle des passagers du *Fort* tel que publié à l'Annexe « I ».

²⁵⁶ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351v. Noreau est aussi cité comme témoin à un mariage à Sinnamary au début de 1765 (Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 85).

²⁵⁷ ANC, MG 1, Série B, vol. 134, fo 72 (transcription, p. 35), le 23 mars 1769, le président du Conseil de la Marine à Monsieur de Marchais.

faubourg Saint-Jean²⁵⁸ et vécut à Québec jusque vers 1780²⁵⁹ avant d'aller s'installer dans la région de Montréal²⁶⁰. Il était établi à Saint-Constant lorsqu'il se rendit en 1805 porter à Napoléon la pétition de quelques habitants de la rive sud de Montréal affirmant leur désir « de retourner sous l'empire de la France et porter de nouveau le non glorieux de Français »²⁶¹. Son fils, Jean-Baptiste, qui l'accompagnait, était tombé malade et resté à New York²⁶². Arrivé seul à Bordeaux le 19 septembre 1805, Noreau écrivit à Napoléon pour lui offrir d'aller lui présenter la pétition à Paris, mais son geste n'eut pas de suites²⁶³. Il ne semble pas être revenu à Saint-Constant ni même, peut-être, au Canada²⁶⁴.

63- PAQUET, Marie Suzanne. Née à Québec le 5 février 1731 (Augustin, navigateur & Marie Jeanne Badeau). Parties de Québec le 20 octobre sur le *Bristol Galley*, elle, sa sœur Louise ainsi que plusieurs autres Canadiens avaient été débarqués à La Rochelle au début de décembre 1760²⁶⁵. En s'embarquant ainsi avec les troupes, ces voyageurs avaient profité de la possibilité de voyager aux frais de l'Angleterre et ménagé les 405 livres françaises qu'aurait dû normalement coûter la traversée²⁶⁶. Les deux sœurs reçurent la subsistance à La Rochelle en 1761 et 1762²⁶⁷.

²⁵⁸ Voir divers contrat d'apprentissage : ANQ, Québec, Minutier Antoine Jean Saillant de Collégien, les 12 septembre 1772, 20 septembre 1773 et 27 avril 1774; Minutier Jean Claude Panet, le 9 février 1775. Pierre Noreau, fils de Jean-Baptiste et de Anne Françoise Le Nouvel, sera aussi tonnelier. Voir son acte de décès, âgé de 30 ans, le 5 février 1799, à L'Acadie.

²⁵⁹ Voir quatre actes de baptême ou de sépulture à Québec entre 1771 et 1776.

²⁶⁰ Deux enfants baptisés à Chambly et à Terrebonne les 10 juillet 1782 et 11 avril 1786.

²⁶¹ La documentation reproduite à l'Annexe « O » laisse comprendre qu'il aurait effectué un voyage semblable à New York en 1800.

²⁶² Deux Jean-Baptiste Noreau sont nés à Québec les 31 juillet 1770 et 13 juillet 1772. L'un s'est marié le 24 novembre 1794 à Pointe Olivier et est décédé le 24 mai 1819 à Saint-Constant tandis que l'autre s'est marié le 5 septembre 1803 à Saint-Constant. Un troisième, du même nom, était décédé, âgé de 14 mois, le 20 septembre 1771 à Québec.

²⁶³ Claude GALARNEAU, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, p. 271-274.

²⁶⁴ Les registres paroissiaux de Saint-Constant (ANQ, Montréal, CE601-S18) révèlent plusieurs événements relatifs aux familles de ses fils Joseph, journalier, Jean-Baptiste, tonnelier et autre Jean-Baptiste, aussi tonnelier, mais la sépulture de Jean-Baptiste père n'y a pas été retracée. Différentes recherches pour la retrouver ailleurs au Canada ont également été vaines.

²⁶⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, Rochefort et La Rochelle, fo 148 (transcription, p. 553).

²⁶⁶ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 499-501.

²⁶⁷ Archives départementales de la Charente Maritime, Série B, vol. 281, fo 12v et vol. 282, fo 16.

Marie Suzanne Paquet et sa nièce, Josette Fortin (no 33), étaient parmi les concessionnaires de Kourou en 1764²⁶⁸, mais elles étaient toutes deux revenues à La Rochelle où elles tiraient la subsistance en 1765²⁶⁹. La tante et la nièce revinrent au Canada où Marie Suzanne Paquet se maria, à Saint-Laurent de l'île d'Orléans, le 17 octobre 1793.

64- PÉLISSIER, Charles. Né à Québec le 28 septembre 1746 (Charles & Marie Joseph Sasseville). Selon l'état connu de la population canadienne de l'époque, il était le seul Charles Péliissier, âgé de 20 ans, du Canada, à pouvoir être recensé à Sinnamary le premier mars 1765²⁷⁰.

65- PÉPIN dit LACHANCE, Joseph Marie. Né le 12 avril 1738, à Saint-François de l'île d'Orléans (Louis & Marie Louise Lepage). Il épousa, à Sinnamary, apparemment en 1765, Marie Bertaud, veuve de Jean-Baptiste Lamarre²⁷¹, mais il semblait encore résider à Saint-Joachim, dans la seigneurie de Beaupré, le 30 octobre 1765²⁷². Après la chute de Louisbourg, la famille Lamarre avait vécu quelques années à La Rochelle avant de passer en Guyane²⁷³ où Jean-Baptiste Lamarre était décédé à Sinnamary²⁷⁴. Après la naissance d'un premier fils, Joseph, né à Sinnamary le 4

²⁶⁸ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la démesure en Guyane*, p. 218-219.

²⁶⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 16.

²⁷⁰ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 352.

²⁷¹ Mariage rapporté dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 85.

²⁷² ANQ, Québec, Minutier Lemaître Lamorille, 30 octobre 1765, Vente d'une terre par dame de Couagne, de La Rochelle, à Joseph Marie Lachance, de la paroisse Saint-Joachim, seigneurie de Beaupré.

²⁷³ En août 1761 et en novembre 1762, Marie Bertaud, femme de Jean-Baptiste Lamarre, ainsi que ses filles Geneviève, Françoise et Suzanne recevaient des allocations de subsistance à La Rochelle. Archives de Charente maritime, Série B, vol. 281, août 1761, Habitants de l'Isle Royale et de Québec, fo 17 et vol. 282, novembre 1762, Habitants de l'Isle Royale et de Québec, fo 20-21.

²⁷⁴ La veuve Marie Bertaud était recensée avec ses enfants, Suzanne, Geneviève et Françoise Lamarre, le premier mars 1765 (ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351v). Au mariage de Suzanne Lamarre, le 8 juin 1773, son père est dit décédé en cette paroisse (Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1772 (sic), p. 3).

septembre 1766²⁷⁵, la famille Pépin-Lachance s'était installée, en janvier suivant, sur une habitation distante d'une lieue du camp de Sinnamary où elle fut recensée en mai 1767. Trois filles, âgées de 9 à 15 ans, issues du premier mariage de Marie Bertaud, faisaient parties du ménage²⁷⁶. L'année 1771 fut particulièrement marquante : décès le 30 juillet de Françoise Lamarre, 18 ans; naissance deux jours auparavant de Louis Joseph Lachance; et décès le 13 octobre de Marie Lachance²⁷⁷. Composé d'un homme, deux femmes et un enfant, le ménage Lachance était encore recensé au même endroit le premier juillet 1772²⁷⁸. Louis Joseph, fils de feu Joseph Lachance et de Marie Bertaud, est décédé à Sinnamary le premier février 1782²⁷⁹.

66- PERRAULT ou PERROT, Paul. Né à Deschambault, le 3 avril 1735 (Jacques & Madeleine Paquin), marié à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 3 août 1750, à Marie Joséphe Rivard dit Lanouette, qui suit. Lui-même paysan et fils de paysan, Paul Perrault n'en était pas moins devenu major général des milices du Canada. Le feu avait détruit sa résidence au cours des hostilités d'août 1759. Après la Conquête, les autorités britanniques lui avait offert de conserver son poste de major général, mais il avait préféré partir pour Paris en 1761. Inculpé dans l'*Affaire du Canada*, il fut jeté à la Bastille en avril 1762 et dut y passer vingt mois avant d'être finalement déchargé de toute accusation le 10 décembre 1763²⁸⁰. Le roi lui accorda alors 600 livres de pension et le nomma major des milices de Cayenne avec mille livres

²⁷⁵ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1766, p. 1 et Cahier pour 1767, p. 1, baptême du 19 juillet 1767.

²⁷⁶ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 35, fo 321, reproduit dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 188-192 et dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 21-28. Marie Bertaud est recensée « Marie Bertrand de Québec », mais les actes de ses deux remariages corrigeront son nom et la diront native de Louisbourg.

²⁷⁷ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1766, p. 1 et Cahier pour 1771, p. 2 et 3.

²⁷⁸ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 40, fo 250, dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 193.

²⁷⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1782, p. 1.

²⁸⁰ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 126, dernier document, Jugement rendu souverainement dans l'*Affaire du Canada*, le 10 décembre 1763.

d'appointments. Autorisé à passer au Canada pour y prendre sa famille, Choiseul le chargea de rassembler à Saint-Pierre et Miquelon et de conduire jusqu'en Guyane, où Perrault devait s'établir²⁸¹, tous les Acadiens et Canadiens intéressés²⁸². Parti au printemps de 1764, Perrault alla d'abord en Acadie, puis au Canada, gagna en août Saint-Pierre et Miquelon avec sa famille, en repartit avec une centaine d'Acadiens, de Canadiens et de Français, et arriva en Guyane le 18 octobre 1764. Le 6 décembre suivant, Jacau de Fiedmont soulignait la présence de « monsieur Perrault qui était major général des milices en Canada (...) et qui me paraît une excellente acquisition pour nous²⁸³. » Victime de la fièvre, Paul Perrault est décédé à Kourou le 29 janvier 1765²⁸⁴.

67- RIVARD dit LANOUILLE, Marie Josèphe. Née à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 23 mai 1728 (Pierre & Marie Anne Cailla), épouse du précédent. Arrivée en Guyane le 18 octobre 1764, elle et ses cinq enfants figuraient parmi les premiers concessionnaires de Kourou²⁸⁵. Rentrée en Touraine peu après la mort de son mari en 1765, chargée des enfants qui suivent et soi-disant sans ressources, elle demanda les secours du roi le 9 novembre 1765. Une pension de 400 livres fut alors consentie, pour elle et ses quatre filles, le 16 septembre 1768. Elle résidait à Chinon, paroisse Saint-Maurice le premier août 1770, et paroisse Saint-Étienne en 1774. Fort endettée et au bord de la misère, elle se rendit à Paris, au début de 1775, pour vainement tenter de faire augmenter sa pension. Elle s'installa ensuite dans la paroisse Saint-Gilles de L'Île-Bouchard où elle sera mentionnée les 10 décembre 1775, 27 juillet et 15 décembre 1776. Elle est morte peu avant le 4 juillet 1783²⁸⁶.

68 à 71- PERRAULT, Marie Marguerite, Marie Anne, Marie Thérèse et Marie Geneviève, nées à Deschambault les 10 octobre 1751, 2 décembre 1753, 28 juin 1755

²⁸¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 119, fo 6 (transcription, p. 73).

²⁸² SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 649-650, 12 mars 1764, Lettre de Choiseul à Paul Perrault.

²⁸³ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 122 (transcription, p. 15).

²⁸⁴ Voir sa biographie dans DBC, vol. III, p. 552-554.

²⁸⁵ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 219.

²⁸⁶ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 17, 20, 27, 38-43, 49, 51, 54.

et 19 décembre 1757 (filles des précédents). Passées en Guyane avec leurs parents, elles vécurent ensuite en Touraine avec leur mère et demandèrent une pension, le 4 juillet 1783, après la mort de cette dernière²⁸⁷. Touché par la situation des trois (sic) demoiselles Perrault, le roi leur accorda un montant global de 450 livres²⁸⁸ qu'elles retiraient à Ambroise (Indre et Loire) où elles habitaient le 17 septembre 1783²⁸⁹. Leur pension fut portée à 200 livres chacune le premier mars 1784²⁹⁰.

72- PERRAULT, Paul ou Paul Hyacinthe. Né à Montréal, le 5 décembre 1760, frère des précédentes. Arrivé en Guyane le 18 octobre 1764, il passa en France aussitôt après le décès de son père. Il fut alors pris en charge par l'ordonnateur Chanvalon qui le plaça en pension chez monsieur Bertault, à Paris, avec ses propres enfants. Il y était encore le 19 janvier 1768 lorsque Chanvalon, emprisonné à cause de l'échec de l'entreprise de colonisation de la Guyane, n'était plus en mesure de défrayer sa pension²⁹¹. Le roi lui accorda une rente annuelle de 200 livres le 16 septembre 1768. On le trouvera encore à Paris au cours des années suivantes, faubourg Saint-Honoré et paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Ville-l'Évesque. En égard des services rendus par son père, il fut admis en 1777 à concourir à l'école de génie de Mézière²⁹² où il sera reçu en janvier 1780²⁹³. Sa pension avait été majorée à 400 livres le premier août 1779²⁹⁴.

73- POIRIER, Marie Louise Hélène. Née à Lachine, le 9 décembre 1706 (Pierre & Marie Clémence Montpetit). Veuve, elle avait épousé le suivant à Montréal, le 16 août 1741, et quitté le Canada avec sa famille après juillet 1756. Marie Louise Hélène

²⁸⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 60.

²⁸⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 181, fo 260 et 305 (transcription, p. 121 et 130), 12 septembre et 3 octobre 1783; MG 1, Série E, dossiers personnels, vol. 334 bis, fo 66.

²⁸⁹ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, fo 72-73.

²⁹⁰ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, fo 72.

²⁹¹ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, fo 19.

²⁹² L. TUETEZ, *Les officiers sous l'Ancien Régime. Nobles et roturiers*, Paris 1908, p. 361, cité dans BRH, vol. 56, nos 10-11-12, 1950, p. 271.

²⁹³ RAPQ, vol. 30-31, 1949-1951, p. 274, Claude de BONNAULT, « Le Canada militaire. État provisoire des officiers de milice de 1641 à 1760 ».

²⁹⁴ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, fo 20, 22, 28, 44, 45, 53, 56, 58.

Poirier s'est inscrite au dépôt de Saint-Jean-d'Angély, le 26 mars 1764, avec son mari et l'une de ses filles. L'autre, Marie Joséphe, se présenta trois jours plus tard²⁹⁵. Les départs massifs pour la Guyane avaient été interrompus le 6 juin 1764, mais cette famille ne fut pas congédiée et, le 30 octobre 1764, quitta le camp de Saint-Jean-d'Angély pour passer à Rochefort et s'embarquer pour la Guyane. L'interruption des envois de colons n'avait pas en effet été totale comme le démontre le convoi parti de l'île d'Aix le 15 novembre 1764²⁹⁶ ainsi que d'autres navires partis du Havre en juillet, août et novembre²⁹⁷. À peine arrivée en Guyane, la famille Asselin-Poirier fut renvoyée en France. Débarqués à l'île d'Oléron, Marie Anne Louise Poirier (sic), Louis Ancelin et leurs deux filles arrivaient à Rochefort le 5 février 1765²⁹⁸. Ils n'y était plus au début de 1770²⁹⁹.

74- ASSELIN ou ANCELIN ou ENCELIN dit JUSSELIN Louis. Né vers 1706, originaire de Condé-sur-Marne, en Marne (Pierre & Suzanne Vatier). Époux de la précédente et père des suivantes. Il était qualifié de soldat de la Marine à son mariage; de journalier, à Montréal le 19 août 1746; d'aubergiste au faubourg Saint-Laurent, île de Montréal, en 1755; et de couvreur et soldat du Canada à son inscription au dépôt de Saint-Jean-d'Angély en 1764.

75 et 76- ASSELIN, Anne Suzanne et Marie Joséphe, nées à Montréal les 2 mai 1749 et 17 juillet 1751. Filles des précédents.

77- RANCOURT, Charlotte. Née à Québec le 12 février 1729 (Claude & Anne Marguerite Marie Turgeon) et mariée à Trois-Rivières le 15 septembre 1760 à Jean-Baptiste Dupré, qui suit. Le couple s'est inscrit au dépôt de Saint-Jean-d'Angély le premier juillet 1763 avec leur fille, Charlotte, âgée de deux ans, née à La Ferté-

²⁹⁵ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 23, fo 36-37, nos 207-210; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 269 et 311.

²⁹⁶ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 133 et 222.

²⁹⁷ Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 13.

²⁹⁸ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 56, Passagers allant aux Colonies, Rochefort, non folioté.

²⁹⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 458, fo 77-84.

Gaucher en Seine-et-Marne. Ayant quitté le dépôt le 5 novembre 1763³⁰⁰, ils se sont vraisemblablement s'embarqués sur un des bateaux partis de l'île d'Aix le 8 novembre 1763 et arrivés à Cayenne entre les 6 et 22 janvier 1764³⁰¹. La famille s'installa en novembre 1764 sur une habitation située à l'embouchure de la rivière, à cinq lieues du camp de Sinnamary, où elle était recensée en mai 1767 avec deux enfants : Jean-Baptiste, 3 ans, né à Cayenne et Charlotte, 4 ans, née à Brest. Faisaient aussi partie du ménage : Jacob Oeille, orphelin de 18 ans, natif de Franche-Comté et un négriillon³⁰². Le premier juillet 1772, le recensement de Sinnamary mentionne au même endroit : Duprey, sa femme et trois enfants³⁰³.

78- DUPRÉ, Jean-Baptiste. Né vers 1734, tonnelier de Trois-Rivières, originaire de la paroisse Saint-Félix, d'Azy-sur-Marne, près de Château-Thierry, dans l'Aisne (François, tonnelier & Marguerite Périchaut ou Parichaux)³⁰⁴. Époux de la précédente. Il s'est inscrit à Saint-Jean-d'Angély comme étant tonnelier et (ex-)canonnier bombardier dans les troupes de la Marine, compagnie de Lusignan. Il reprit du service en Guyane jusqu'à sa mise à la retraite avec demi-solde pour invalidité subite, le 20 novembre 1767³⁰⁵. Jean-Baptiste Dupré, époux de Charlotte Rancourt, canadienne, habitant de Sinnamary, est décédé à l'hôpital de Cayenne le 29 mai 1785³⁰⁶.

³⁰⁰ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 89, nos 607 à 609; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 268 et 298.

³⁰¹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

³⁰² Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 35, fo 321, reproduit dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 188-192 et dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », Première partie, p. 21-28.

³⁰³ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 40, fo 250, dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 193.

³⁰⁴ ANQ, Trois-Rivières, Minutier Jean LeProust, 14 septembre 1760, Contrat de mariage.

³⁰⁵ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 35, fo 141, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 540.

³⁰⁶ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1782-1787), p. 38. La date du 29 mai 1785 est incertaine ayant été corrigée par une main extérieure; la correction reste ambiguë entre un 9 ou un 29 et entre mai ou mars.

79- REBOUTEL ou REBOUTÉE, Marie (non identifiée). Âgée de 26 ans, de Québec. Elle est recensée à Sinnamary le premier mars 1765³⁰⁷.

80- SIMON, Antoine. Né à Québec le 9 septembre 1745 (Antoine & Marie Louise Levasseur), légitimé quelques semaines après sa naissance lors du mariage de ses parents. Son père, qui était sergent dans les troupes de la Marine, semble avoir quitté le Canada vers 1761 avec sa seconde épouse et deux enfants. Antoine Simon s'est présenté au dépôt de Saint-Jean-d'Angély, le 22 juillet 1763, pour émigrer en Guyane. Ayant quitté le dépôt le 23 décembre suivant³⁰⁸, il a dû s'embarquer sur un des deux bateaux partis de l'île d'Aix le 19 février 1764 et arrivés en Guyane entre les 16 mars et 23 avril suivants³⁰⁹.

81- TESSIER ou TEXIER, Michel. Né à Québec le 2 mai 1740 (Jean & Marie Catherine Barbeau). Ce ne pouvait être que lui, dit laboureur de 20 ans, né à Québec, fils de Jean, tireur de pierre et de Marie Catherine Caron, à s'être présenté au dépôt de Saint-Jean-d'Angély le 7 juillet 1763 et en être reparti le 8 novembre suivant³¹⁰. Il a dû s'embarquer à bord d'un des navires du convoi ayant quitté l'Île d'Aix le 14 novembre 1763 pour arriver à Cayenne entre le 6 et le 22 janvier 1764³¹¹.

82- TOUSSAINT, Joseph (non identifié). Fils de Joseph, âgé de 22 ans, né à Québec, paroisse Sainte-Louise (sic), il s'est présenté au dépôt de Saint-Jean-d'Angély le 28 juillet 1763 pour émigrer en Guyane³¹². Trois autres Canadiens, François Cadet, Charles Lebrun et Charles Levreau (nos 26, 42 et 44), étaient avec

³⁰⁷ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary fait le 1^{er} mars 1765, fo 351.

³⁰⁸ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 244, no 1696; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 323.

³⁰⁹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

³¹⁰ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 156, no 1075; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 326.

³¹¹ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 326.

³¹² SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 273, no 1904; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 327.

lui. Il a quitté le 5 novembre suivant et a dû partir pour la Guyane sur l'un des navires partis en convoi de l'île d'Aix le 14 novembre 1763 et arrivés à Cayenne entre les 6 et 22 janvier suivants³¹³.

83- TROTTIER-DESAULNIERS, Marguerite. Née à Québec le 4 avril 1719 (Antoine Pierre & Marguerite Cheron). Ayant épousé Joseph Dufy Charest en 1742, elle était passée en France en 1760 avec son mari et les cinq enfants mentionnés ci-après. Devenue veuve en 1763, elle s'était remarié, le 12 août 1764, avec Charles Josué Eury de La Pérelle, né à l'île Royale en 1724 (Jean François & Charlotte Aubert de la Chesnaye) et passé à Rochefort après la chute de Louisbourg en 1758. Une lettre non datée révèle qu'elle habitait à La Rochelle où elle était sur le point d'accoucher alors que son mari, devenu capitaine d'une compagnie du régiment des colonies, devait « de temps en temps » se rendre à l'île de Ré³¹⁴. Une fille, Charlotte, naquit en effet de cette union³¹⁵. Nommé capitaine des troupes nationales de la Guyane le premier mai 1764, monsieur de La Pérelle se plaignait le 7 janvier 1765 de ne pas pouvoir profiter pleinement des avantages que lui procurait son mariage, « par les frais qu'occasionnerait un procureur (pour administrer les biens de sa nouvelle épouse) s'il était obligé de se transporter à la Guyane avec sa famille » et suppliait le ministre de bien vouloir « changer sa destination en lui accordant une compagnie dans le régiment des recrues de Touraine où sont situés les biens de sa femme et de ses mineurs (c'est-à-dire des cinq enfants qui suivent) ». Malheureusement, le dossier ne permet pas de savoir si le ministre acquiesça à cette demande ou si Marguerite Trottier et ses enfants durent accompagner Eury de La Pérelle en Guyane³¹⁶. Chose certaine, elle était en France en 1770, mariant alors sa fille aînée avec monsieur

³¹³ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

³¹⁴ ANC, MG 18, H 54, vol. I, Correspondance, p. 8-10, Lettre de Thouron et frères à Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay.

³¹⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 183, fo 599-599v (transcription, p. 160), le 19 novembre 1784.

³¹⁶ ANC, MG 1, Série E, vol. 254, Dossier La Pérelle (Eurry de).

Casignan, servant dans le génie³¹⁷. Charles Josué Eury de La Pérelle était à Rochefort en mars 1775³¹⁸, fut fait chevalier de Saint-Louis l'année suivante, puis nommé commandant en Martinique. Le 13 janvier 1779, madame de La Pérelle, veuve du chef de bataillon du régiment de la Martinique, recevait une pension de 800 livres³¹⁹. Elle est décédée vers octobre 1784³²⁰.

84 à 88- CHAREST, Marie Louise, Pierre Joseph, Anne Josèphe, Marguerite et Étienne, nés à Québec les 9 juin 1749, 18 février 1752, 17 février 1753, 8 avril 1756 et 11 mai 1757. Comme celle de leur mère, leur présence en Guyane, entre 1764 et 1770, reste à confirmer.

3- Quelques immigrants du Canada passés en Guyane

Même si elles ont vécu au Canada, les quatre personnes suivantes ne sont pas considérées comme des Canadiens par naissance ou par immigration puisqu'elles n'y sont pas nées, ne s'y sont pas mariées ou n'y ont pas eu d'enfants. Il a toutefois semblé avantageux d'inclure leur biographie dans cette étude portant sur la Guyane afin d'enrichir quelque peu la cohorte sur laquelle portait l'observation.

89- COCQUART, Guillaume. Prêtre de la communauté du Saint-Esprit, probablement né à Calais, frère de Claude Godefroy Cocquart (ou Coquart), jésuite

³¹⁷ Lettre de Marie Madeleine Regis Chaussegros de Léry à son frère Joseph Gaspard, La Rochelle, le 20 mai 1770, dans Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 156.

³¹⁸ Lettre de Louis Legardeur de Repentigny à Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, le 29 mars 1775, dans Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. 3, p. 175.

³¹⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 168, fo 19 (transcription, p. 10).

³²⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 183, fo 599-599v (transcription, p. 160), le 19 novembre 1784. Voir aussi : Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 217; Régis ROY, « Eury de la Pérelle », dans BRH, vol. XXVII, no 7, juillet 192, p. 217; J. F. BOSHER, *Négociants et Navires du Commerce avec le Canada de 1660 à 1760*, p. 127.

au Canada³²¹. Envoyé en Acadie en 1755³²², il se rendit plutôt à Québec où on constate effectivement sa présence en décembre 1755³²³. Devenu missionnaire à la rivière Saint-Jean, la guerre portée en Acadie l'obligea à quitter son poste et à se réfugier au Canada où il laissa sa signature, comme chapelain de l'Hôpital Général de Québec, du 30 juin au 17 août 1759. L'abbé Cocquart partit ensuite

de Québec sans ordre de son évêque, avec un passeport de Monsieur Murray seulement, et n'a rien de plus pressé, sitôt son arrivée à la rivière Saint-Jean, que d'aller faire sa soumission ainsi que plusieurs autres habitants au commandant du fort Latour³²⁴.

Le gouverneur Rigaud de Vaudreuil fit faire une enquête en juin 1760 et recommanda de bien faire comprendre à l'abbé Cocquart son devoir si jamais celui-ci était effectivement responsable de la soumission des Acadiens et même, si cela était nécessaire, de l'arrêter et de l'envoyer en France³²⁵. Mais, ironiquement, l'abbé Cocquart fut arrêté par les Britanniques et envoyé prisonnier en Angleterre! Libéré, en mars 1761, il rentra en France « avec un jeune sauvage qu'il a emmené du Canada » et reçut 400 livres pour se rendre chez lui³²⁶. Devenu curé de la paroisse Saint-Mathieu à Morlaix, l'abbé Cocquart s'occupa des Acadiens qui s'y étaient réfugiés et accepta de se joindre aux 24 familles qui avaient consenti à passer en

³²¹ ANC, MG 8, A1, Première série, vol. 13, fo 28-44, Lettre de Monsieur Cocquart au lieutenant général de police de Paris, le 13 mars 1757, dans laquelle il envoie une relation reçue de son frère jésuite. Plusieurs auteurs, dont Louis Pelletier et l'abbé Jean-Baptiste-Alphonse Allaire, confondent les deux prêtres et ajoutent la carrière du séculier à celle du jésuite (Sur la carrière du jésuite, Claude Godefroy Coquart, voir DBC, vol. III, p. 147-148). Marcel Trudel avait bien distingué les deux prêtres (Marcel TRUDEL, « Il y a Coquart et Cocquart », dans BRH, vol. 60, no 1, janvier-mars 1954, p. 9-10) mais il est précisé pour la première fois ici que les deux prêtres étaient frères.

³²² ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 99, fo 454-455 et 456-457 (transcription, p. 389-393), lettres de l'abbé de l'Isle-Dieu, les 17 et 20 juin 1754.

³²³ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 100, fo 243-246 (transcription, p. 320-321), le 23 décembre 1755, Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu.

³²⁴ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, Partie I, fo 48 (transcription, p. 126), Lettre de Charles Deschamps de Boishébert à l'abbé Mannach, 21 janvier 1760. Précisons qu'à ce moment, les troupes britanniques occupaient Québec ainsi que le fort Latour à la rivière Saint-Jean (Voir Robert SAUVAGEAU, *Acadie. La guerre de Cent Ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*, p. 342-346).

³²⁵ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 87, Partie 3, fo 418-422 (transcription, p. 369-371), 11 juin 1760, Instructions de Vaudreuil à François Gabriel d'Angeac et vol. 105, Partie I, fo 71-73v (transcription, p. 182-183), 24 juin 1760, Lettre de Vaudreuil au ministre.

³²⁶ ANC, Série B, vol. 113, 28 mars 1761, transcription, p. 122.

Guyane³²⁷. Ils s'embarquèrent sur le navire *Postillon*³²⁸, affrété à Morlaix³²⁹, mais qui partit de l'île d'Aix le 18 juin 1764³³⁰. Le 23 novembre 1764, Louis Thomas Jacau de Fiedmont enjoignait l'abbé Cocquart de quitter Cayenne et de gagner les îles du Salut³³¹ où se trouvaient les Acadiens en attente d'être installés à Sinnamary, mais l'abbé Cocquart était encore à Cayenne le premier décembre 1764, signant « M. Coquare, prêtre et missionnaire des Acadiens »³³². Victime des épidémies qui décimaient la population de la Guyane, l'abbé Cocquart mourut à Sinnamary en 1765³³³.

90- HERTEL de COURNOYER, Michel. Né à Port-Dauphin dans l'île Royale, le 28 janvier 1735 (Michel & Anne Desgoutins), frère d'Élisabeth (no 17). Passé dans les troupes du Canada le premier mai 1757³³⁴, il y était encore au premier octobre 1760³³⁵. Fait second aide-major des troupes nationales de Guyane le premier mai 1764, on lui accorda un congé de trois mois, en novembre 1766, pour aller régler des affaires de famille auprès de sa sœur à Paris³³⁶. Nommé premier aide-major des troupes nationales de Guyane en 1765 et capitaine le 18 mai 1767³³⁷, il épousa à Cayenne, le 8 janvier 1774, Marie Anne Le Roux, veuve de Jean André Bourguignon

³²⁷ ANC, Série B, vol. 120, fo 113 (transcription, p. 89), 6 avril 1764.

³²⁸ ANC, Série B, vol. 120, fo 204 (transcription, p. 163-164), 18 juin 1764.

³²⁹ Bernard CHERUBINI, *Les Acadiens en Guyane : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1761-1772)*, p. 172.

³³⁰ ANC, MG 1, Série E, vol. 85, Dossier Coquart (le sieur); Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la démesure en Guyane*, p. 222.

³³¹ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 119 (transcription, p. 13).

³³² ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1762-1765), p. 4.

³³³ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la démesure en Guyane*, p. 153. La transcription de son acte de sépulture n'a pas été retrouvée dans les papiers de Claude de Bonnault.

³³⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 58, Officiers civils et militaires, 1757-1760, transcription, p. 69.

³³⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 369 (transcription, p. 522).

³³⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 124, fo 132 (transcription, p. 47), le 9 novembre 1766, le Président du Conseil de la Marine à Monsieur Frazer de l'Équille; Série E, vol. 95, Dossier Cournoyer (Michel Hertel de).

³³⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 95, Dossier Cournoyer (Michel Hertel de).

de Camas, écuyer et capitaine d'infanterie³³⁸. Deux enfants, Charlotte Hélène Marianne et Jean Michel, naquirent au même endroit les 11 mars 1775 et 26 février 1779³³⁹. Michel Hertel de Cournoyer était encore aide-major des troupes nationales³⁴⁰ lorsqu'il fut fait chevalier de Saint-Louis, à Cayenne, le 25 avril 1779³⁴¹. Il était qualifié de major d'infanterie et de capitaine aide-major des mêmes troupes à son décès le 18 mars 1780³⁴². Un Hertel de Cournoyer était pharmacien à Cayenne en 1856³⁴³.

91- JACAU de FIEDMONT, Louis Thomas. Né à Plaisance vers 1712 (Thomas & Anne Melanson)³⁴⁴. Il fit d'abord carrière à l'île Royale, où il avait été nommé enseigne le premier avril 1748, puis passa dans les troupes du Canada le 10 avril 1750³⁴⁵. Lieutenant dans la compagnie des canonnières bombardiers le premier avril 1753³⁴⁶, capitaine de la même compagnie le 19 mars 1757³⁴⁷, il avait été le seul participant au conseil de guerre du 15 septembre 1759 à s'opposer à la capitulation de Québec et à proposer de tenir jusqu'à l'épuisement des munitions³⁴⁸. Son traitement annuel était de 1500 livres³⁴⁹ lorsqu'il passa en France avec la garnison de Québec en

³³⁸ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1770-1775), p. 24.

³³⁹ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1770-1775), p. 26 et (1776-1781), p. 31.

³⁴⁰ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 51, fo 76, 13 mars 1779, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. II, p. 811.

³⁴¹ ANC, MG 1, Série E, vol. 95, Dossier Cournoyer (Michel Hertel de).

³⁴² ANC, MG 1, Série E, vol. 95, Dossier Cournoyer (Michel Hertel de); Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 208; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 204-205.

³⁴³ Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 205.

³⁴⁴ Voir sa biographie dans DBC, vol. IV, p. 412-413.

³⁴⁵ Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 173-174.

³⁴⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Officiers civils et militaires, vol. 2 (1731-1761), fo 76v.

³⁴⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 58, Officiers civils et militaires, 1757-1760, transcription, p. 4-6.

³⁴⁸ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 329 (transcription, p. 459); MG 8, A 1, Première série, vol. 16 (transcription, p. 178).

³⁴⁹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 365v (transcription, p. 448).

1759³⁵⁰. Ayant été fait chevalier de Saint-Louis le 8 février 1760³⁵¹, il se retrouva ensuite à Blaye, en Gironde, où il avait été affecté sur un des bâtiments convoyés par le *Machault*. Son navire, le *Félicité*, ayant fait naufrage à 128 lieues des Açores, il réussit, avec Charles Chaussegros de Léry et Louis Antoine Dazemar de Lusignan (nos 1 et 96) naufragés avec lui³⁵², à atteindre l'île de Flore d'où il écrivait au ministre le 15 mai 1760³⁵³. Nommé le 3 avril 1762 lieutenant-colonel d'infanterie dans les troupes de la Guyane avec un traitement de 300 livres par mois³⁵⁴, il fit la traversée sur le *Patriote*³⁵⁵ et écrivait encore au ministre, le 19 août, pour lui annoncer son arrivée à Cayenne et lui faire part de ses premières impressions³⁵⁶. Nommé commandant d'artillerie le 26 septembre 1763³⁵⁷, puis commandant particulier de la rivière Cayenne à la frontière des Portugais (le Surinam) jusqu'en décembre 1764³⁵⁸, il fut ensuite fait commandant général de la Guyane le 28 juin 1765³⁵⁹ et gouverneur général le 21 octobre suivant³⁶⁰. Au début de 1765, il avait beaucoup encouragé les Acadiens à rester en Guyane plutôt que de revenir en France³⁶¹. Il fut nommé

³⁵⁰ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 328 (transcription, p. 458).

³⁵¹ Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 174.

³⁵² ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 217-221 (transcription, p. 253 et 259), les 5 et 14 septembre 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Ranché; Pierre-Georges Roy, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. II, p. 142-143; Gilles PROULX, *Combattre à Ristigouche*, p. 1.

³⁵³ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, fo 349-350 (transcription, vol. 105, Partie 2, p. 596-598).

³⁵⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 114, fo 10 (transcription, p. 37), le 28 avril 1762; Série D^{2C}, Officiers civils et militaires, vol. 59, 1672-1775, Première partie, Canada, transcription, p. 12; Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de).

³⁵⁵ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 17 et 23.

³⁵⁶ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 25 (1760-1762), fo 236, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 339.

³⁵⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 4-6.

³⁵⁸ C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 339.

³⁵⁹ ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 12.

³⁶⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 121, Cayenne, fo 21 et 39 (transcription, p. 75-77 et 82); Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 13. On trouvera des comptes-rendus de son administration ainsi que des extraits de ses écrits dans DBC, vol. IV, p. 412-413; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 179-183.

³⁶¹ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 91.

brigadier d'infanterie le 9 juillet 1769 et maréchal de camp le premier mars 1780³⁶². Souffrant d'une maladie de peau, son état de santé l'obligea à demander sa retraite afin aller se faire soigner en France. Il quitta Cayenne vers la fin d'avril 1783, alla s'embarquer en Martinique sur le *Françoise* le 19 juillet, débarqua à Marseille le 29 septembre³⁶³ et se retira à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, où on lui accorda une pension de retraite de 6000 livres le 14 juin 1784³⁶⁴. Il est décédé à Belleville, aujourd'hui dans Paris, le 25 août 1788³⁶⁵. Son testament laissa des fonds pour la fondation d'une « Maison de santé » destinée à accueillir les « familles acadiennes qui voudraient s'établir en Guyane »³⁶⁶.

92- PASCAUD, Antoine. Né à Bordeaux le 18 avril 1729 (Guillaume & Marie Anne Beaulos). Il vint au Canada au début des années 1750 avec son frère, Jean Pascaud (no 16). Importateur de vivres, le gouverneur Duquesne le chargea en 1754 de se rendre par voie de terre jusqu'à New York afin de se procurer de la farine pour ravitailler Québec et Louisbourg. Il repassa ensuite en Nouvelle-Angleterre d'où il transmettait au Canada des informations sur les préparatifs d'attaque des troupes anglo-américaines³⁶⁷. Après la défaite du Canada, Antoine Pascaud s'installa aux Antilles où il devint l'un des grands fournisseurs de la Marine française. Il avitailla aussi la tentative de colonisation de la Guyane où il arriva, en mai 1764, sur le brigantin l'*Anna*³⁶⁸. Arrêté, accusé de fraude et embastillé avec les hauts fonctionnaires de la Guyane en septembre 1767, le jugement du 9 août 1768 le condamna à se retirer dans la propriété qu'il possédait près d'Aubeterre-sur-Dronne

³⁶² ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 19 et 52.

³⁶³ ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 75.

³⁶⁴ ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 25, 68, 71, 55, 84, 93 et 98.

³⁶⁵ Selon DBC, vol. IV, p. 412. Selon la baronne de L'Espérance, sa nièce et héritière, il serait mort en avril 1788 (ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 136).

³⁶⁶ ANC, MG 1, Série E, vol. 183, Dossier Fiedmond (Louis Thomas Jacau de), fo 129, et 42-44v. Ce testament fut signé le 24 août 1788 devant Rouvreau, notaire à Belleville (copie au dossier). Voir aussi : Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens " Habitants " en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 91.

³⁶⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 330, Dossier Pascaud, Antoine.

³⁶⁸ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, fo 533-555v, Mémoire d'Antoine Pascaud au duc de Choiseul; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 138.

(en Charente), mais il profita de la guerre d'Indépendance américaine pour se remettre depuis Paris à avitailler la Marine sur une grande échelle. Il est décédé en janvier 1781³⁶⁹.

³⁶⁹ DBC, vol. IV, p. 655-656; J. F. BOSHER, *Négociants et navires du Commerce avec le Canada de 1660 à 1760*, p. 108; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 138-139, 159, 212).

Annexe « B »

Ceux qui ne partirent pas

93- LEMIRE dit CHÊNEVERT, Louis. Né à Québec, le 25 septembre 1733 (Joseph & Marie Geneviève Parent). S'étant embarqué à Québec, sur la *Jeanne*, à l'automne de 1761, Louis Lemire, pilote du Canada, débarqua à Saint-Malo au début de 1762 avec quelques autres Canadiens dont d'ex-employés du chantier naval de Québec¹. Il s'est dit serrurier lorsqu'il s'enregistra le 9 juillet 1763 pour émigrer en Guyane², mais un autre document le dira capitaine de vaisseau marchand³. Plutôt que de le faire passer immédiatement en Guyane, on préféra utiliser ses services au dépôt même où il fut nommé « chef de (la) caserne de Breuillet, située rue des Religieuses, à Saint-Jean-d'Angély »⁴. Arrêté le 30 décembre 1763⁵, il fut emprisonné le 3 janvier 1764, étant « accusé de concussion dans la distribution des billets de subsistance aux

¹ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 27, Passagers débarqués en France, Saint-Malo (1749-1814), fo 106-106v.

² SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 166, no 1144; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 402.

³ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 385.

⁴ ANC, MG 1, Série E, vol. 276, Dossier Lemire (Louis), fo 3. C'est à dire « chef de la caserne du sieur Breuillet, aubergiste, située rue des Religieuses » (Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 385).

⁵ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 385.

colons passant à Cayenne »⁶. Un certain Cohu, commissaire aux écritures, fut condamné contumax à la pendaison dans cette affaire le 17 juillet 1764, mais, même si les faits semblaient l'incriminer presque autant, et malgré une sentence rendue contre lui le 5 juin 1764⁷, Lemire dit Chênevert profita d'un vice de procédure et fut finalement remis en liberté le 21 octobre 1765⁸. Il reçut son congé avec conduite du dépôt de Saint-Jean-d'Angély le premier novembre suivant⁹. On perd ensuite sa trace.

94- PERCHEL dit LADOUCEUR, Jean-Baptiste. Né vers 1732, originaire de Bonneville-Aptot dans l'Eure (Jean & Marie Anne Cavelier). Soldat de la compagnie de Pierre Joseph Marin de Lamalgue, son état de santé, en octobre 1760, avait différé d'une année son départ avec les troupes¹⁰. Ayant épousé Marie Louise Guénet (no 34) le 31 mars 1761 à Montréal, on lui donna, le 10 octobre suivant, un habit, une veste, une paire de culottes, deux chemises, une paire de bas, deux paires de souliers ainsi que douze livres en argent à son départ¹¹, avec les soldats rétablis, sur le vaisseau le *Molineux* armé en cartel¹². Sa nouvelle épouse devait sans doute être avec lui. Il reçut trente livres supplémentaires à son débarquement au Havre, le premier janvier 1762¹³, avant d'être licencié. Soi-disant papetier, il s'enregistra le 30 mai 1763 avec sa famille au dépôt de Saint-Jean-d'Angély. Transféré au sous-dépôt de Saintes le 12

⁶ ANC, MG 1, Série E, vol. 276, Dossier Lemire (Louis), fo 1-17; SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 381, 9 octobre 1763, vol. 175, fo 723, 22 février 1764, et vol. 176, fo 879, 16 décembre 1764.

⁷ Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 385.

⁸ ANC, MG 1, Série E, vol. 276, Dossier Lemire (Louis); Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 90; Jean TARRADE, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély », p. 385-386 et 393-394.

⁹ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 166, no 1144; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 402.

¹⁰ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 451v (transcription, p. 637).

¹¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 451v (transcription, p. 637).

¹² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 412v (transcription, p. 594).

¹³ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 459v (transcription, p. 650).

septembre, il y décéda le 8 octobre 1763. Sa femme et son fils ont quitté le dépôt, pour passer en Guyane, le 10 novembre 1763¹⁴.

¹⁴ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 8 et 9, nos 41-43; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 178, 309, 455.

Annexe « C »

Les Canadiens passés en Guyane après 1765

a) Officier militaire déporté de l'île Royale

95- VAREIL de LA BRÉGEONNIÈRE, René Charles. Né à Montréal, le 12 juillet 1751 (Louis Melchior de Vareil & Marie Josèphe Dagneau-Douville), frère de Jacques Joseph Louis Vareil de La Brégeonnière (no 6). Passé à l'île Royale en 1752 avec ses parents, il était à Rochefort, en qualité de « cadet soldat » de la garnison de Louisbourg, le 26 février 1759¹. Il vécut dans sa famille à cet endroit jusqu'à son déménagement à Poitiers vers 1761. Reçu cadet en 1764, il servit dans le régiment de Poitiers et fut envoyé en Guyane en avril 1779². Étant capitaine au premier bataillon du troisième régiment d'infanterie au moment de la Révolution, il demeura à Cayenne jusqu'à sa retraite pour raison de santé en 1793. Marié le 3 novembre 1793 au Port-Liberté (Lorient, dans le Morbihan) où il s'était fixé, il reprit du service lorsque les Anglais s'emparèrent de la baie de Quiberon, mais cela allait complètement détériorer sa santé jusqu'à sa mort en 1796. Laissée sans ressources, sa veuve, Jeanne Claude Bruillac (Alain Jean & Marie Jeanne Stephan) demanda une pension qu'elle n'obtint pas³.

¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 344 (transcription, p. 482).

² ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 336, Dossier Vareille de la Brégeonnière, Louis Melchior, 35 p.

³ Raymond DOUVILLE, « Quelques Canadiens de naissance dans les Armées de la République et de l'Empire », p. 124-125.

b) Autres officiers canadiens

96- DAZEMARD de LUSIGNAN, Louis Antoine. Né à Québec, le 20 septembre 1726 (Paul Louis & Madeleine Marguerite Marie Pierrette Bouat), marié en 1754 à Louise Gilette Renaud d'Avène Des Méloizes, qui suit. Entré au service comme cadet le 8 octobre 1741, il fut fait enseigne en second le 15 février 1748 avec déjà une pension de 150 livres accordée en raison des blessures reçues en février 1747 aux Mines, en Acadie. Il fut envoyé, en 1749 ou 1750, à l'école d'artillerie de La Fère (Aisne) où il resta pendant deux ans. Il servit ensuite dans différents arsenaux de Flandre avant d'être renvoyé au Canada en 1753. Il poursuivit sa carrière dans la compagnie des canonniers et bombardiers et fit partie du conseil de guerre qui, le 15 septembre 1759, décida de rendre Québec aux Anglais⁴. Il dit lui-même être rentré en France à la fin de 1760, mais ce fut plutôt en 1759⁵. Nommé capitaine de la seconde compagnie des canonniers le premier février 1760⁶ et fait chevalier de Saint-Louis huit jours après, son salaire était alors de 1500 livres par année⁷. Il s'embarqua, en avril 1760 à Bordeaux, sur un des navires marchands de la flotte escortée par le *Machault* portant secours et ravitaillement au Canada. Son navire coula à 130 lieues au nord des Açores; Charles Chaussegros de Léry ainsi que Louis Thomas Jacau de Fiedmont (nos 1 et 91) furent naufragés avec lui⁸. Dix-huitième rescapés sur 120 hommes, il gagna l'île de Flore en canot et put revenir en France sur un navire

⁴ ANC, MG 8, A 1, Première série, vol. 16, transcription, p. 178.

⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 328 (transcription, p. 458).

⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 58, Officiers civils et militaires (1757-1760), transcription, p. 225-228.

⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 366 (transcription, p. 448).

⁸ ANC, MG 1, Série B, vol. 112, fo 217-221 (transcription, p. 253 et 259), les 5 et 14 septembre 1760, le président du Conseil de la Marine à Monsieur Ranché; Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. II, p. 142-143; Gilles PROULX, *Combattre à Ristigouche*, p. 1.

portugais. Sa demi-solde, à partir de 1761, était de 600 livres par année⁹. Il poursuivit sa carrière en France, puis aux Antilles. Il servait à Fort-Royal, en Martinique, lorsqu'il apprit qu'un brevet, daté du 14 mars 1781, statuait que « M. le marquis de Lusignan, brigadier des armées navales, (était) établi gouverneur des colonies de Demerary, Essequibo et Berbice », en Guyane hollandaise avec un traitement de 30 000 livres. Il n'a pas exercé cette fonction très longtemps¹⁰ puisqu'il était encore au Fort-Royal le 26 mars 1782 et qu'il est mort à Demerary, en Guyane hollandaise, le 9 juillet 1782¹¹. Armand comte de Kersaint avait repris possession de cet endroit dont les Anglais s'étaient emparé au cours de la guerre d'Indépendance américaine. Des colons d'origine française y étant déjà établis depuis les années 1670¹², on avait voulu fonder un établissement durable dont Louis Antoine Dazemard de Lusignan avait été nommé gouverneur¹³.

97- RENAUD d'AVÈNE DES MÉLOIZES, Louise Gillette. Née à Québec, le 13 mars 1732 (Nicolas Marie & Marie Angélique Chartier de Lotbinière). Elle épousa le précédent au même endroit, le 23 septembre 1754, et alla le rejoindre en France, probablement en 1760, avec leurs deux petites filles qui suivent. Elle demeurait à Brest où François Joseph Chaussegros de Léry et son cousin, Pierre Paul Landriève des Bordes, allèrent la visiter, en novembre-décembre 1781, pendant que « M. de Lusignan (était) aux îles où il se (portait) bien »¹⁴. Il semble bien qu'elle alla ensuite rejoindre son mari en Guyane où, le 15 février 1783, l'ordonnateur et commissaire de la Marine, Daniel de Lescallier, transmettait au ministre une lettre de madame

⁹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 374v (transcription, p. 461).

¹⁰ On ne trouve à son nom qu'un rapport daté de 1782 et une ordonnance du 15 juillet 1782. Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 55, fo 41 et 118, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. II, p. 872 et 878.

¹¹ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 190, Dossier Lusignan. Ce dossier contient un extrait des registres paroissiaux de Demerary daté du 22 juillet mais ne mentionnant pas la date du décès. Une autre pièce au dossier précise la date du 9 juillet. L'endos de son portrait (voir la note ci-dessous) indique le 28 juillet.

¹² Eckart BIRNSTIEL (directeur), *La diaspora des huguenots*, p. 108-109 et 132-133.

¹³ Gabriel DEBIEN et collaborateurs, « Recherches collectives. Chronique documentaire pour une nouvelle histoire coloniale », p. 559.

¹⁴ RAPQ, vol. 14, 1933-1934, p. 29-30, Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Léry à sa famille.

Lusignan, veuve de l'ancien gouverneur¹⁵. On lui accorda une pension de 1500 livres à prendre sur le trésor royal ainsi que 300 livres pour chacune de ses trois filles. Monsieur de Lusignan ayant laissé plus de dettes que de biens, sa veuve renonça à l'héritage¹⁶. Retirée à Blois avec ses trois filles et un fils, elle est décédée à cet endroit le 6 avril 1799¹⁷.

98 et 99- DAZEMARD de LUSIGNAN, Marie Gillette et Françoise Angélique.

Nées respectivement à Québec le 28 octobre 1757 et à Montréal le 18 novembre 1759. Avec aussi un frère et une sœur nés en France, elles ont vraisemblablement accompagné leur mère en Guyane en 1782. Après la mort de leur père, elles touchèrent chacune une pension royale de 300 livres et vécurent à Blois avec leur mère. Angélique Françoise épousa un de ses parents, officier d'infanterie, le 6 novembre 1791 à Blois¹⁸ alors que Marie Gillette mourut célibataire dans la même ville le 27 février 1822¹⁹.

100- DENYS de LA RONDE, Philippe Ambroise. Né à Québec, le 6 décembre 1753 (Philippe & Louise Marie Marguerite Gaillard). Parti de Québec pour la France

¹⁵ ARCHIVES DES COLONIES, Série C¹⁴, vol. 55, fo 100, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. II, p. 876.

¹⁶ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 190, Dossier Lusignan.

¹⁷ Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 182; BRH, vol. XXXVII, no 10, octobre 1931, p. 586-587. La famille de monsieur Olivier de Fremond de la Merveillère conserve au château de la Merveillère, à Thuré (dans la Vienne), divers papiers relatifs à la succession et à la vente de cette maison de Blois. De beaux portraits du marquis Louis Antoine de Lusignan, de Louise Gillette Renaud d'Avène Des Méloizes et de leur fils, Louis Aimé Marie, capitaine de frégate, mort à Blois le 18 novembre 1853, sont en possession de mesdames Marie-Antoinette et Micheline de Fremond de la Merveillère, à Rives-en-Abilly (Indre-et-Loire). Je remercie ces personnes pour leur gentillesse et leur accueil chez eux, en octobre 2001.

Émilie Louise Marie Dazemard de Lusignan, née à Brest vers 1769, épousa Pierre Alexandre de Chaumont, chevalier, seigneur de la Colombe et autres lieux, capitaine commandant au régiment d'Auvergne, et chevalier de Saint-Louis. Leur fille, Adélaïde Louise Gillette, née à Blois le 28 janvier 1790, épousa le 22 avril 1822 Louis Antoine Henri de Fremond de la Merveillère, chef d'escadron d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur. Elle est décédée à la Merveillère, le 26 mars 1859 ayant eu quatre enfants.

¹⁸ Olivier de FREMOND de LA MERVEILLÈRE, « Trois générations de Lusignan au Canada », p. 15.

¹⁹ BRH, vol. XXXVII, no 10, octobre 1931, p. 588-589.

le 20 septembre 1764²⁰, il débarqua à Calais le 9 octobre 1764²¹ et fut nommé sous-lieutenant dans les troupes nationales de Guyane le 25 novembre 1768²². Il était encore qualifié de sous-lieutenant les 22 août 1776 et 11 janvier 1777²³, et de sous-lieutenant au poste de Maroni lorsqu'il fut proposé pour une récompense le 15 juin 1777²⁴. Devenu lieutenant la même année²⁵, il participa à la guerre de l'Indépendance américaine et prit part notamment à l'expédition des colonies de Demerary, Essequibo et Berbice en Guyane hollandaise. Il fut fait membre de l'ordre de Cincinnati²⁶. En 1794, étant devenu général de division, il avait été affecté dans l'armée de Sambre-et-Meuse qui remporta la bataille de Fleurus donnant la Belgique à la France. Il reçut alors le commandement territorial de l'arrondissement de Givet (Ardennes). Tombé en disgrâce sous la Terreur, il se retira à Paris et prit part aux troubles du 13 vendémiaire de l'an III (4 octobre 1794) en se mettant à la tête d'un bataillon de sans-culottes ce qui lui vaudra d'être réintégré dans l'armée, le 25 octobre 1795, avec son grade de général de division. Le représentant du peuple le proposa, le premier ventôse de l'an IV (20 février 1796), pour le poste de gouverneur de la Guyane mais il n'occupa jamais cette fonction²⁷. Mis à la retraite sous le Directoire, il demanda sous le Consulat à reprendre du service dans les demi-brigades de vétérans, mais Napoléon n'accéda pas à cette demande. Il se retira alors à Vannes (Morbihan), jouissant d'une pension de retraite de général de division de 3000 francs par année, où il mourut le 21 octobre 1813. Les Bourbons ayant supprimé sa pension,

²⁰ *La Gazette de Québec*, le 27 septembre 1764, p. 2.

²¹ ANC, MG 1, Série F^{3B}, vol. 28, fo 8.

²² ANC, MG 1, Série E, vol. 119, Dossier La Ronde (Philippe Ambroise Denis de).

²³ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Guyane, extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, paroisse Saint-Sauveur de Cayenne (1776-1781), p. 28 et 29.

²⁴ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 44, fo 4, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. I, p. 677.

²⁵ ANC, MG 1, Série E, vol. 119, Dossier La Ronde (Philippe Ambroise Denis de).

²⁶ Fondé le 19 avril 1783, cet ordre était décerné aux officiers de la guerre de l'Indépendance et transmissible à leur fils aîné par primogéniture. Le général Washington en fut le premier président jusqu'à sa mort en 1799.

²⁷ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 74, fo 48, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. II, p. 1193.

sa veuve, dame Marie Josèphe Macé, adressa vainement une supplique à Louis XVIII afin que cette pension soit rétablie pour elle-même et son enfant²⁸.

101- MARCHAND ou LE MARCHAND de LIGNERY, Louis Victor. Né à Montréal, le 25 août 1746 (François Marie & Marie Thérèse Migeon de Bransat). Un dossier aux Archives des colonies le dit fils Pierre Marie Marchand de Lignery (no 25)²⁹ mais il s'agissait en réalité de son frère. Nommé Louis Marie Victor, il est qualifié de sous-lieutenant à Sinnamary le 2 septembre 1773³⁰. Qu'est-il ensuite devenu?

102- SAINT-OURS, Jacques Philippe. Né à Montréal le 23 octobre 1758 (François Xavier & Thérèse Hertel de Cournoyer). Veuve, sa mère était passée en France à la fin de 1766 avec trois jeunes enfants³¹. Avec peu de ressources financières, cette famille avait vécu péniblement à différents endroits, dont à Blois dans les années 1773-1777, où madame de Saint-Ours s'était mise sous la protection directe de Michel Jean Hugues de Péan³² lequel, jouissant d'une fortune colossale amassée au Canada dans l'entourage de l'intendant Bigot, vivait en grand seigneur dans son château d'Onzain. Le 21 novembre 1774, le ministre des colonies informait madame de Péan qu'il ferait inscrire le plus jeune des Saint-Ours « sur la liste des aspirants aux places de cadets à l'aiguillette entretenus au régiment de l'Amérique à Rochefort »³³. Le 5 avril 1779, l'intervention du chevalier de Lévis avait ensuite

²⁸ Raymond DOUVILLE, « Quelques Canadiens de naissance dans les Armées de la République et de l'Empire », p. 121-123.

²⁹ ANC, MG 1, Série E, vol. 125, Dossiers Deligneris Marchand, voir l'inventaire au début du volume.

³⁰ ANC, MG 1, Série G¹, vol. 85-90, Registre de l'état civil de Sinnamary (1747-1782), extraits provenant des papiers de Claude de Bonnault, Cahier pour 1772-1773, p. 4.

³¹ DBC, vol. III, p. 624-625.

³² Claude de BONNAULT, « Généalogie de la famille Saint-Ours, Dauphiné et Canada », dans BRH, vol. 58, no 4, octobre-décembre 1952, p. 206-208.

³³ Archives des colonies, Série D¹, vol. 3, fo 91, cité dans Claude de BONNAULT, « Généalogie de la famille de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », p. 51.

favorisé l'obtention au jeune Saint-Ours de son brevet de sous-lieutenant³⁴. Madame de Saint-Ours n'ayant jamais cessé de rappeler les services rendus par son défunt mari, le ministre des colonies lui faisait savoir, le 12 juin à Blois, qu'il avait donné des ordres pour l'embarquement de son fils nommé sous-lieutenant dans les troupes de Cayenne aux gages de 600 livres par an³⁵. Jacques Philippe de Saint-Ours allait y retrouver quelques uns de ses parents dont ses oncles et tantes Charles François, Charlotte, Élisabeth (no 17) et Michel (no 90) Hertel de Cournoyer. Jacques Philippe de Saint-Ours servit en Guyane jusqu'en mai 1781 alors que la maladie l'obligea à se rembarquer pour la France. Il poursuivra ensuite sa carrière en Martinique, mais reviendra mourir au Canada, à Champlain, le 21 février 1811. Le 15 février 1820, sa veuve écrivait de Fort-Royal, en Martinique, à Charles Roch Louis, chevalier de Saint-Ours : « Je me trouve dans une position assez malheureuse depuis deux ans. Le général Donzelot, qui commande, m'a supprimé ma petite pension que je recevais pour les états de service de mon malheureux mari qui a été succomber loin de moi ». Elle est décédée, à Fort-Royal, le premier novembre 1823 dans « un dénuement presque absolu »³⁶.

c) Membre de l'élite bourgeoise

103- BOILEAU de RICHEBOURG, Louis Marie. Né vers 1730, originaire de la paroisse Saint-Roch à Paris (Louis, conseiller du roi en son Conseil du Présidial de Soissons (Aisne) & Madeleine Dejean). Négociant, il épousa à Montréal, le 9 février 1756, Louise Céleste Lefebvre-Duchouquet, fille d'un important négociant de l'endroit. Il fut lieutenant dans une compagnie de milice de Montréal et se comporta toujours « avec bravoure et intelligence », en particulier lors de la bataille de Sainte-

³⁴ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 259, Dossier Saint-Ours, (non microfilmé par les Archives nationales du Canada), cité dans Claude de BONNAULT, « Généalogie de la famille de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », p. 51.

³⁵ ANC, MG 1, Série B, vol. 168, fo 277-278 (transcription, p. 59).

³⁶ Archives des Colonies, État-civil de la Martinique, cité dans Claude de BONNAULT, « Généalogie de la famille de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », p. 56.

Foy, le 28 avril 1760³⁷. Établi rue Saint-Paul, Louis Marie Boileau de Richebourg poursuivit ses affaires à Montréal jusqu'en 1762 ou 1763, puis à Québec. Laissant sa famille au Canada, il s'embarqua pour la France le 28 octobre 1770³⁸ et perdit 80 000 livres en papiers du Canada lors d'un double naufrage : d'abord sur les côtes de Miquelon puis lorsque le bateau ayant remplacé le premier sombra à son tour devant La Rochelle³⁹. Installé à Paris, il envoya le 10 janvier 1771 une procuration autorisant son épouse à vendre ses « biens, maison, terre, animaux et généralement ce qu'elle voudra »⁴⁰. Il était apparemment encore à Paris lorsqu'il adressa au ministre, en 1774, un mémoire demandant un dédommagement pour les pertes encourues lors des naufrages et exposant son projet de fondation d'une plantation en Guyane. Le 29 décembre, le ministre lui répondait qu'il ne pouvait pas lui obtenir aucune compensation, étant donnée la prescription relative aux papiers du Canada, et ajoutait :

Quant aux vues que vous avez de former un établissement à Cayenne, je dois vous prévenir qu'il ne pourra vous y être fait aucune avance en nègres ni ustensiles, le roi ayant fait cesser depuis longtemps les secours de cette espèce que sa majesté s'était portée à faire donner aux personnes peu aisées qui y étaient allées s'y établir; mais si vous persistez dans cette résolution, je me prêterai volontiers à vous faire donner une concession relative à vos moyens⁴¹.

Louis Marie Boileau de Richebourg réalisa-t-il son projet d'établissement en Guyane? Un sieur Boileau était effectivement propriétaire à Iracoubo⁴², mais s'agit-il de la même personne? Le 20 juin 1775, une transaction impliquant son épouse,

³⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 36, Dossier Boileau de Richebourg, Lettres de recommandation de Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay, Paris, le 20 octobre 1774 et de Pierre Rigaud de Vaudreuil, Paris, le 8 octobre 1774.

³⁸ ANC, MG 1, Série E, vol. 36, Dossier Boileau de Richebourg.

³⁹ ANC, MG 1, Série B, vol. 149, fo 497-497v (transcription, p. 158-159) et vol. 152, fo 173 (transcription, p. 84); ANC, MG 1, Série E, vol. 36, Dossier Boileau de Richebourg.

⁴⁰ ANQ, Montréal, Minutier Pierre Panet de Méru, 28 mars 1774, Vente d'un morceau de terre par Louise Lefebvre-Duchouquet.

⁴¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 149, fo 497-497v (transcription, p. 158-159); Série E, vol. 36, Dossier Boileau de Richebourg.

⁴² Une de ses esclaves aurait épousé un nommé Lohier venu de la Guadeloupe vers 1770-1790. Information communiquée de mémoire par Bernard Cherubini.

demeurant à Saint-François-de-Sales, dans l'île Jésus⁴³, le disait « absent de cette province depuis plusieurs années »⁴⁴. Il semble toutefois être revenu au Canada où le 9 juillet 1796, le registre de la paroisse de Saint-François-de-Sales mentionne la sépulture de Louis Boileau, ancien négociant, âgé de 77 ans.

⁴³ ANQ, Montréal, Minutier Pierre Panet de Méru, 28 mars 1774, Vente d'un morceau de terre par Louise Lefebvre-Duchouquet.

⁴⁴ ANQ, Montréal, Minutier Pierre Panet de Méru, 20 juin 1775, Transaction.

Annexe « D »

Canadiens qui ne firent que séjourner en Guyane

104- GILBERT, Charles. Né à Québec le 19 novembre 1724 (Thomas & Marguerite Marie Joubert). Marié au même endroit, le 4 septembre 1744, à Marie Marthe Filteau, qui suit. Qualifié à maintes occasions de navigateur et de capitaine de navire, il avait formé, le 5 juillet 1754, une société avec Charles François Tarieu de Lanaudière pour l'exploitation du poste de la Baie des Châteaux, sur la côte du Labrador¹. Bien qu'il fut à son compte, Charles Gilbert travailla souvent pour le roi entre 1734 et 1749. Lieutenant à bord du *Machault*, il avait aussi participé au fameux combat de la baie des Chaleurs en 1760. Revenu ensuite à Québec, il avait refusé les propositions des Britanniques et préféré rester au service du roi de France². Il quitta le Canada après le premier août 1760, mais sa femme et ses enfants iront le retrouver à Saint-Pierre et Miquelon en 1764. En 1762, Gilbert commandait le corsaire le *Baillon* de La Rochelle, lequel, muni de quatorze canons et d'un équipage de seize hommes, fut capturé au large de l'île de Ré et conduit en Angleterre d'où Gilbert s'évada au bout de six semaines. Après avoir ensuite participé à prise de possession des îles Saint-Pierre et Miquelon³, Choiseul lui confia pour trois années, à partir de décembre-février 1763-1764, le navire du roi la *Nourrice* avec mission de se rendre à Saint-Pierre et Miquelon pour conduire en Guyane les familles acadiennes et canadiennes

¹ ANQ, Québec, Minutier Claude Barolet, 5 juillet 1754, Société.

² ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles, 55 p.

³ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles; MG 6, A 2, Amirauté, janvier 1762, Dossier du corsaire le *Baillon*.

que Pierre Louis Rastel de Rocheblave (no 114) et Paul Perrault (no 66) devaient y rassembler⁴. Il était chargé, au retour, de ramener en France l'intendant Chanvalon⁵. L'opération de transport de Canadiens en Guyane, à partir de Saint-Pierre et Miquelon, devait être répétée jusqu'en 1766, mais la tournure des événements y mit un terme dès la première année⁶. Gilbert quitta l'archipel en septembre 1764 avec une centaine de personnes dont le Paul Perrault et sa famille⁷ et quelques autres Canadiens qui arrivèrent à Cayenne le 18 octobre⁸. Gilbert resta 56 jours en Guyane⁹ où il aurait eu quelques intérêts à titre d'intermédiaire dans les transferts de fonds entre l'intendant Chanvalon et son beau-père, monsieur de Saint-Félix¹⁰. Gilbert revint ensuite à Rochefort où Choiseul lui octroya, le 7 avril 1765, un brevet de lieutenant de frégate ainsi que, le lendemain, une gratification extraordinaire de 12 000 livres pour notamment le dédommager de la perte de son navire personnel, le *Neptune*, au cours de la traversée entre Rochefort et Saint-Pierre et Miquelon. En juillet de la même année, il repartait de Rochefort aux commandes du même navire afin de conduire en Guyane le baron de Bessner, enquêteur spécial envoyé par Choiseul, ainsi que Pierre François Prévost de La Croix, écrivain principal et quelques autres passagers de marque. À sa rentrée à Nantes, Gilbert fut autorisé à utiliser le même bateau à son profit personnel et fit, en 1766, un transport négrier pour la Martinique.

⁴ SHMR, Série I E, Dépêches de la Cour, vol. 174, fo 607-608, traité entre le roi et le capitaine Gilbert, 26 décembre 1763; ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles; Michel POIRIER, *Les Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon*, p. 48-51; Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 173; *Idem*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 12.

⁵ Arthur HENRY, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, p. 142.

⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 119, fo 6 (transcription, p. 73); vol. 118, fo 225 (transcription, p. 101); MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles, 55 p.

⁷ Archives des colonies, Série C, vol. 121, fo 61, Lettre du gouverneur Dangeac, le 4 octobre 1765 (1764?); cité dans Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 51.

⁸ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 173; *Idem*, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », p. 12; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 124.

⁹ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles, 55 p.

¹⁰ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles; Pierre, THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 207; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 18.

Il remit la *Nourrice* en juillet 1766 et se vit aussitôt confié l'*Éléphant* pour transporter des soldats de la légion de Saint-Dominque. Il conduira ensuite le *Partham*. En 1768, Charles Gilbert armera lui-même un navire pour Saint-Domingue tout en continuant, par la suite, de naviguer pour le service du roi¹¹. Le 15 avril 1771 il donna, à Bordeaux ou dans la région, une procuration à son gendre Joseph Corbin¹².

105- FILTEAU, Marie Marthe. Née à Beaumont, le 25 février 1727 (Jean-Baptiste & Marie Françoise Roy), épouse du précédent. Elle s'occupa, entre 1762 et 1764, des affaires de son mari absent en Europe¹³. Le premier août 1764, elle contractait une obligation envers Paul Perreault (no 66)¹⁴ laissant comprendre qu'elle et ses deux enfants devaient s'embarquer avec celui-ci pour rejoindre Charles Gilbert à Saint-Pierre et Miquelon et de là passer en Guyane où sa présence réelle reste toutefois à confirmer. Elle est dite décédée au mariage de sa fille, à l'église Saint-Louis de Rochefort, en 1766.

106 et 107- GILBERT, Marie Marguerite et Charles. Enfants des précédents, nés à Québec les 22 avril 1748 et 26 mai 1757. Ils ont dû accompagner leur mère lorsque celle-ci quitta le Canada. Leur présence en Guyane reste cependant à confirmer. Marie Marguerite épousa, le 20 août 1766 à Saint-Louis de Rochefort, Joseph Corbin, né à Québec le 17 juillet 1739 (Richard & Marie Madeleine Rolland)¹⁵. Le couple vivait à Bordeaux en 1772¹⁶.

¹¹ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 118, Dossier Gilbert, Charles.

¹² ANQ, Montréal, Minutier Pierre Panet de Méru, 2 avril 1772, Transaction. Le frère de Joseph Corbin agit alors à Québec comme procureur subdélégué.

¹³ Voir ANQ, Québec, Minutiers Lemaître Lamorille, 25 février 1762; Jean Claude Panet, 30 septembre 1763 et Antoine Jean Saillant de Collégien, premier août 1764.

¹⁴ ANQ, Québec Minutier Antoine Jean Saillant de Collégien, premier août 1764, Obligation.

¹⁵ Jean-Michel DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, Annexe, document 4, p. 4.

¹⁶ ANQ, Québec, Minutier Jean Claude Panet, 2 avril 1772, Transaction.

Annexe « E »

Deux Canadiennes qui n'en sont pas

Les sœurs Olne étant qualifiées de canadiennes dans certains documents d'époque, Bernard Cherubini les mentionne parmi « Les Acadiens “habitants” en Guyane de 1772 à 1853 »¹. Toutefois, elles et leurs conjoints étaient d'origine européenne et il ne fut trouvé aucune trace de leur présence éventuelle au Canada.

108- OLNE, ou OLNÉ, ou HOLNE, ou HOLPE, ou HOLIPE, ou OLBERT, Élisabeth (Claude & Marie Herr). « Originaire de Barbac près de Lando » (Landeau, en Allemagne) et veuve de Christophe Chaumel, elle épousa Jean Garré (ou Garret), le 10 février 1766, à Sinnamary². Ce dernier, laboureur de 19 ans, originaire de la paroisse Saint-Pierre de Montdidier, dans la Somme (Jean & Marie Carlon), s'était inscrit au dépôt de Saint-Jean-d'Angély le 9 juillet 1763 et en était reparti le 5 novembre suivant³. Il avait dû s'embarquer à bord de la flotte de huit navires partis de

¹ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 89-90.

² Bernard CHERUBINI, communication personnelle, le 8 septembre 2000 (la mention de son premier mariage provient de son troisième mariage, le 27 novembre 1769); *Idem*, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 89.

³ SHMR, Série 7^{PA}, vol. 22, fo 160, no 1167; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 275.

l'île d'Aix le 14 novembre 1763 et arrivés en Guyane en janvier 1764⁴. Élisabeth Olne, 20 ans, d'Ackbac (?), était recensée à Sinnamary en mars 1765⁵. La famille Olne-Garré habitait depuis mai 1766 sur une terre située à trois lieues du camp, au poste de Chirurgien, au haut de la rivière. En mai 1767, on retrouvait au même endroit : Élisabeth Olne, 30 ans (sic), originaire de Québec, épouse de Jean Garré, 22 ans, de Montdidier, en Picardie, ainsi que Jean, leur fils, 2 mois, né à Sinnamary⁶ lequel allait décéder quelques mois plus tard⁷. Le couple était encore recensé au même endroit avec deux enfants, le premier juillet 1772⁸. Élisabeth Olne épousera Nicolas Richeton, en troisième noces, le 27 novembre 1779⁹. Il sera question « des enfants de Garret » en 1780¹⁰.

109- OLNE ou OLNÉ, ou HOLNE, ou HOLPE, ou HOLIPE, ou OLBERT, Ève, sœur de la précédente. Elle est dite fille de Claude Albe et d'Ève Olpin, du Palatinat, à son mariage avec Jean Charles Yvon, le 8 janvier 1765, à Sinnamary¹¹. Ève Olne, 20 ans d'Ackbac (?) et son époux Charles Yvon, 30 ans, étaient recensés à Sinnamary en mars 1765¹². Un autre recensement, daté du 16 juillet 1765, précise qu'ils s'étaient installés à cet endroit au début de l'année et que Charles Yvon était « garde

⁴ Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démonstration en Guyane*, p. 221; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 167.

⁵ ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary, fait le 1^{er} mars 1765, fo 349v.

⁶ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 35, fo 321, reproduit dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 188-192 et dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », p. 21-28.

⁷ Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853. Destin des lignées, créolisation et migration », p. 98.

⁸ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 40, fo 250, dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 193.

⁹ Bernard CHERUBINI, communication personnelle, le 8 septembre 2000.

¹⁰ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 52, fo 73, 18 avril 1870, dans C. BOUGARD-CORDIER et collaborateurs, *Inventaire des archives coloniales, Sous-série C¹⁴*, vol. II, p. 830.

¹¹ Bernard CHERUBINI, communication personnelle, le 8 septembre 2000; *Idem*, « Les Acadiens “ Habitants ” en Guyane de 1772 à 1853, Destin des lignées, créolisation et migration », p. 84-85.

¹² ANC, MG 1, Série C¹⁴, vol. 28, Recensement des habitants de Sinnamary, fait le 1^{er} mars 1765, fo 349v.

tortues »¹³. Le couple était encore recensé à Sinnamary en mai 1767 : Jean Charles Yvon, 31 ans, de Bourdon-en-Bourg (Bourdon, dans la Somme?) et Olne, sa femme, 19 ans, de Québec¹⁴. Ils étaient depuis avril 1766 sur une autre terre située au même endroit que la précédente. Le couple était encore sans enfants au moment du recensement des habitants de Sinnamary, le premier juillet 1772¹⁵. Il n'a pas été possible d'identifier Ève Olne dans la population du Canada. Charles Yvon, boucher âgé de 28 ans, originaire de Sourdan, en Beauce (Sourdon, dans la Somme?), fils de Charles et de Marie Deschamps, était au dépôt de Saint-Jean-d'Angély entre les 26 juillet 1763 et le 13 janvier 1764¹⁶.

Il existait aux îles Royale et Saint-Jean des familles Omnés et Horne¹⁷. Jean Omnés, charpentier de Louisbourg, 22 ans, taille moyenne, poil noir, faisait partie de l'équipage de la *Bassinette*, de Louisbourg, capturée le 19 février 1756, voguant de Louisbourg à La Rochelle¹⁸. Jean Horne, originaire de Strasbourg, marié à Port-La-Joye, le premier mars 1756, était à Québec entre 1756 et 1760. Il est possible qu'il soit ensuite allé en Guyane comme de nombreux autres Alsaciens. Son frère, Jean-Baptiste Horne, réfugié au Canada, avait épousé une Acadienne à Saint-Charles de Bellechasse, le 2 juin 1757, et était encore présent à Québec le 10 juillet 1775. Les deux sœurs Olne, ou Olné, ou Holpe etc. pourraient appartenir à l'une ou l'autre de ces familles.

¹³ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 28, fo 331, selon Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 237.

¹⁴ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 35, fo 321, reproduit dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 188-192, et dans Michel ROUX, « Présence acadienne en Guyane », p. 21-28.

¹⁵ Archives des colonies, Série C¹⁴, vol. 40, fo 250, dans Bernard CHERUBINI, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », p. 193.

¹⁶ SHMR, Série 7^{P4}, vol. 22, fo 266, no 1850; Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 333.

¹⁷ Bona ARSENAULT, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. 5, p. 1943 et 2147.

¹⁸ ANC, MG 40 D 5, Serie HCA 32, Dossier 171.

Annexe « F »

Les Canadiens qui ne se rendirent pas en Guyane

En plus des deux Canadiens déjà mentionnés (Louis Lemire dit Chênevert et Jean-Baptiste Perchel, nos 93 et 94), les Canadiens suivants ne se rendirent jamais en Guyane.

110- CHAUSSEGROS de LÉRY, Gaspard Joseph. Né à Québec le 20 juillet 1721 (Gaspard & Marie Renée Legardeur). Fils et petit-fils d'ingénieur militaire, il servit la plupart du temps comme sous-ingénieur en Nouvelle-France. Cadet dans les troupes de la Marine dès l'âge de douze ans, il devenait capitaine le premier mai 1757¹ et chevalier de Saint-Louis le premier janvier 1759. En raison de ses blessures reçues à la bataille des plaines d'Abraham², il resta au Canada en 1760³, sa demi-solde étant alors de 450 cinquante livres par année⁴. Embarqué sur la *Jeanne* à l'automne de 1761, il débarqua à Saint-Malo le 8 février 1762, avec sa femme et trois enfants⁵, et se

¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 58, Officiers civils et militaires, 1757-1760, transcription, p. 23-25.

² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 334 (transcription, p. 469).

³ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 113-114.

⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 372 (transcription, p. 558).

⁵ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 27, Passagers débarqués en France, Saint-Malo (1749-1814), fo 106-106v.

rendit aussitôt à Paris⁶ où toutes ses démarches pour obtenir une affectation ne lui valurent qu'une offre de concession en Guyane qu'il refusa catégoriquement. Le 24 mars 1762, ses services lui méritaient une pension de 600 livres, produisant net 590 livres, à prendre sur le fonds des Colonies puis transportée sur celui du Trésor royal le 7 septembre 1782⁷. Il touchera cette pension jusqu'à la fin de l'ancien régime, étant apparemment le seul Canadien sujet britannique à recevoir une rente du roi de France⁸. Il obtenait, le 14 juillet 1763, un passeport valable pour une année l'autorisant à aller au Canada, via l'Angleterre, avec sa femme, deux enfants et deux domestiques⁹. Se comportant alors comme un sujet britannique, il négligea de se présenter à Londres chez l'ambassadeur de France. Les délais étant expirés, ses démarches pour passer au Canada attirèrent l'attention du chevalier d'Éon, ministre plénipotentiaire à Londres¹⁰, qui prévint la Cour de ce comportement irrégulier puisque le serment d'un chevalier de Saint-Louis défendait « de ne jamais quitter le service du roi de France pour entrer à celui d'un prince étranger sans l'agrément écrit de Sa Majesté »¹¹. De retour au Canada, en septembre de 1764, le ministre Choiseul l'autorisa, en juin suivant, à y rester le temps de régler ses affaires¹². Léry demanda alors une pension qui lui permettrait de vivre en France avec sa famille et d'y trouver un emploi, mais le roi était insatisfait de sa conduite en Angleterre et avait l'intention, en janvier 1766, « de le faire enfermer s'il (revenait) en France »¹³. Il prit donc, vers

⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 379v-390v (transcription, p. 470-487).

⁷ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 376v (transcription, p. 465); Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 65-66.

⁸ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 356v-478v (transcription, p. 610-667).

⁹ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 64.

¹⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 354 (transcription, p. 200), le 11 août 1763, le président du Conseil de la Marine à Monsieur d'Éon.

¹¹ Texte de l'assermentation des chevaliers de Saint-Louis, cité dans Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 81.

¹² ANC, MG 1, Série B, vol. 122, fo 187 (transcription, p. 146), le 7 juin 1765, le président du Conseil de la Marine à Monsieur de Léry.

¹³ ANC, MG 1, Série B, vol. 125, fo 10-10v (transcription, p. 13), le 5 janvier 1766.

septembre 1767, la décision « de rester sujet Sa Majesté » britannique¹⁴ et deviendra, le 24 février 1768, grand-voyer du district de Québec¹⁵, puis membre du Conseil législatif à partir de 1775. Il est décédé à Québec le 11 décembre 1797.

111- CLAVEAU dit LALANCETTE, Marie Anne. Née à Québec le 26 avril 1744 (Jean-Baptiste & Marie Louise Doyon). Sa famille quitta le Canada en 1762 ou 1763 pour s'installer à Marans (Charente-Maritime)¹⁶. En avril 1793, Marie Anne Claveau fut conduite sur la place de Marans et sommée d'embrasser l'Arbre de la Liberté en criant : « Vive la République! ». Ses bourreaux lui frappant la tête sur l'Arbre, elle s'écria plutôt : « Vive le Roi des Cieux! ». Croyant qu'elle avait crié « Vive le roi! », la populace voulut la tuer sur le champ, obligeant le juge de paix à faire intervenir un officier de la garnison pour l'arracher à la fureur populaire et la soumettre à la justice de la République. Transférée à Rochefort, elle fut condamnée à la déportation en Guyane. En attendant d'être transférée dans cette colonie carcérale, elle fut gardée dans les cachots de Brouage, puis à Lorient où la gangrène la mena au seuil de la mort. Les événements de Thermidor lui ayant rendu sa liberté, elle mourra en 1823 dans sa maison de la rue du Grand Chemin d'Aligre. L'inscription tombale, au cimetière de Marans, la dit « Dame de charité, mère des pauvres, consolatrice des affligés, modèle de vertus, décédée le 4 janvier 1823 »¹⁷.

112- DESCHAMPS de BOISHÉBERT, Charles. Né à Québec le 7 février 1727 (Louis Henri & Louise Geneviève de Ramezay). Après avoir été cadet, il entra en service en 1742 au fort Saint-Frédéric. Revenu à Québec en 1744 comme sous-aide-major de la garnison, il fut chargé de plusieurs missions militaires importantes, surtout en Acadie où il sera nommé capitaine le 17 mars 1756. Malgré la chute du fort Beauséjour, il se maintiendra dans la région de Miramichi où, durant deux années, il continuera à combattre et à faciliter la fuite de nombreux Acadiens. Il a laissé un

¹⁴ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec* vol. II, p. 143-145, vol. III, p. 135-137.

¹⁵ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 134-135.

¹⁶ ANQ, Montréal, Minutier Pierre Mézières, 15 mai 1761, Échange.

¹⁷ André BEAUCHESNE, « Marie-Anne Claveau victime de la révolution française », p. 381-384.

journal de la campagne de Louisbourg¹⁸ où il arriva le 3 juillet 1758¹⁹ alors que sa croix de Saint-Louis l'y attendait depuis le 15 février 1758. De retour à Québec le 18 novembre 1758²⁰, il participera à la bataille des plaines d'Abraham et, au cours de l'hiver, retournera à la rivière Saint-Jean pour couvrir la fuite vers Québec des Acadiens et des Amérindiens²¹. De retour, il se signalera à la bataille de Sainte-Foy et accompagnera Lévis à Montréal jusqu'à la capitulation du 8 septembre 1760. Passé en France aussitôt après, afin de se soustraire à l'hostilité de officiers militaires anglais qu'il avait si longtemps tenus en échec en Acadie, il arriva à La Rochelle après 56 jours de traversée. Il épousa le 7 septembre 1760 à Cliponville, Bailliage de Caudebec (Seine-Maritime), sa cousine Charlotte Élisabeth Antoinette Deschamps de Boishébert et de Raffetot (Antoine Adrien & Marie Élisabeth Gabrielle Auber). Ce mariage lui rapporta le fief de Raffetot, près de Cliponville, en Normandie. Retiré à Paris avec une petite fortune qu'il aurait rapidement amassée dans le commerce qu'il avait fait au Canada, il fut arrêté et embastillé le 15 novembre 1761, mais le jugement rendu le 10 décembre 1763 dans le cadre de l'Affaire du Canada l'acquitta de l'accusation d'avoir surchargé le coût des vivres destinées aux Acadiens²². Il participa ensuite à l'élaboration du projet d'établissement des Acadiens en Guyane et sollicita une charge militaire pour lui-même, mais le duc et la duchesse de Montemart, qui intercédèrent en sa faveur, furent incapable de la lui faire obtenir²³. Il obtint en 1764 la permission de passer au Canada pour régler ses affaires mais ne l'utilisa pas. Il habitait à Paris où sa demi-solde de 300 livres par année fut envoyée de 1764 à 1774²⁴. En 1774, il fit vendre sa seigneurie de La Bouteillerie (à Rivière Ouelle, au

¹⁸ ANC, MG 1, Série E, vol. 36, Dossier Deschamps de Boishébert, Charles, Journal de la campagne à Louisbourg, 12 pages; Série F³, Moreau de Saint Méry, vol. 50, fol 607-612v.

¹⁹ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 103, fo 140-141 (transcription, Partie I, p. 123).

²⁰ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 104, fo 127-133 (transcription, Partie I, p. 135).

²¹ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 104, fo 47-52v (transcription, Partie I, p. 74).

²² ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 126, dernier document, Jugement rendu souverainement dans l'Affaire du Canada, le 10 décembre 1763.

²³ ANC, MG 1, Série B, vol. 117, fo 568 (transcription, p. 295), le 31 décembre 1763, et vol. 120, fo 114 (transcription, p. 89), 6 avril 1764; DBC, vol. IV, p. 232; Robert SAUVAGEAU, *Acadie. La guerre de Cent Ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*, p. 355.

²⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 401v-478v (transcription, p. 516-667).

Canada) alors que l'on rejetait, la même année, sa requête d'un poste d'inspecteur des troupes des colonies. Il dut alors se résoudre à prendre sa retraite avec mille livres de traitement général²⁵ et se retira dans son château de Raffetot où il est décédé le 9 janvier 1797²⁶.

113- GUILLON, Joseph. Né à Montréal, le 13 juin 1729 (Jean-Baptiste & Marguerite Provencher). Entré depuis 1746 au Bureau de la Marine de cette ville, l'intendant François Bigot l'avait proposé comme écrivain principal en 1759, mais la Conquête bloqua complètement son avancement. Parti du Canada en septembre 1760, il fut d'abord employé à La Rochelle à la reddition des comptes du Canada sous l'autorité de son ancien patron Jean-Baptiste Grégoire Martel, ex-ordonnateur de Montréal. Il fut ensuite affecté au dépôt de Saint-Jean-d'Angély où, de juin 1763 à avril 1768, il travailla comme commis aux écritures sous François Marie Delattre, commissaire aux classes de la Marine à Rochefort, chargé « de la police des familles (...) qui sont dans les entrepôts de Saint-Jean-d'Angély ». À la fermeture du dépôt, il suivit Delattre dans les bureaux du port de Rochefort où il continua à travailler à la confection des comptes²⁷.

114- RASTEL de Rocheblave, Pierre Louis. Né à Savournon, en Hautes-Alpes, le 13 juillet 1729 (Jean Jacques, marquis de Rocheblave & Élisabeth Dillon). Réformé en 1748 comme lieutenant dans les volontaires de Belloy²⁸, il avait été nommé cadet à l'aiguillette dans les troupes de la Louisiane le 9 novembre 1753, fut transféré en 1755 dans celles du Canada et prit part à la bataille de la Monongahéla le 9 juillet 1755. Fait enseigne en second le premier mai 1757²⁹, il est cité, la même année, parmi

²⁵ Selon une lettre de Jean-Baptiste Nicolas de Ramezay à sa femme, Paris, le 14 avril 1764, citée dans BRH, vol. XXII, no XII, décembre 1916, p. 359.

²⁶ Acte de sépulture cité dans Robert PRÉVOST, *La France des Acadiens*, p. 147-148.

²⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 215, Dossier Guillon, Joseph et vol. 276, Dossier Lemire (Louis), fo 1-3 (Il est nommé « Guilhou »).

²⁸ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 388 (transcription, p. 483).

²⁹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 58, Officiers civils et militaires (1757-1760), transcription, p. 31-32.

les officiers présents au fort Duquesne et à Montréal³⁰. Fait enseigne en pied le premier janvier 1759³¹, il épousa à Montréal, le 30 septembre 1760, Marie Josèphe Andrée Regnard Duplessis de Morampont, née à Québec le 26 février 1743 (Denis & Geneviève Élisabeth Guillemin). Une fille, Marie Josèphe, naîtra à Montréal le 21 août 1761. Embarqué pour la France sur la *Jeanne* le 10 octobre 1761³², il débarqua à Saint-Malo le 8 février 1762³³. Avec la plupart des Canadiens disponibles, il participa en août 1762 à l'expédition du marquis Charles Henri Louis d'Arsac de Ternay à Terre-Neuve³⁴. Payé 300 livres par année, il habitait à Paris en 1762-1764³⁵ et fut fait lieutenant réformé, le 9 février 1764, avec une pension de 400 livres à prendre sur le fonds des Colonies³⁶. Son nom n'est plus mentionné dans l'état-major des troupes canadienne à partir de la mi-année 1764 jusqu'à la mi-année 1766. Avec Paul Perrault (no 66), il accomplissait alors une mission secrète au Canada et en Acadie où il devait convaincre les Acadiens et Canadiens mécontents de leur situation de se rendre à Saint-Pierre et Miquelon afin d'émigrer en Guyane. Lui-même n'alla pas dans cette colonie et resta dans cet archipel où il fit baptiser un fils le 10 juillet 1765³⁷. Il quitta les îles le 12 novembre 1765 avec ses deux navires qui arrivèrent à Nantes les 10 et 28 décembre³⁸. Il aurait été promu, vers le 20 juillet 1766, capitaine dans les troupes des colonies affecté à la formation des recrues à Port-Louis³⁹. Chose certaine, son

³⁰ ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 102, fo 53-61 (transcription, p. 81-104), lettre du 12 juillet 1757.

³¹ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 58, Officiers civils et militaires (1757-1760), transcription, p. 160, 167-168.

³² ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies (1737-1771), fo 409 (transcription, p. 589).

³³ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 27, Passagers débarqués en France, Saint-Malo (1749-1814), fo 106-106v.

³⁴ ANC, MG 1, Série B, vol. 114, Terre-Neuve, fo 1v (transcription, p. 61), le 14 août 1762, le président du Conseil de la Marine à monsieur le chevalier de Ternay.

³⁵ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 380v-400 (transcription, p. 472-512).

³⁶ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 59, Officiers civils et militaires (1672-1775), Première partie : Canada, transcription, p. 39; MG 2, Série C⁷, vol. 279, Dossier Rocheblave (Pierre Louis Rastel de), le 20 janvier 1764.

³⁷ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 279, Dossier Rocheblave (Pierre Louis Rastel de).

³⁸ Michel POIRIER, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, p. 48-55.

³⁹ Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 202. Les notes biographiques placées dans le fonds ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 279 (au début du microfilm F-805) corroborent le fait qu'il fut fait capitaine en 1766.

nom réapparaît dans l'état major des troupes canadiennes, de la mi-année 1766 jusqu'au début de l'année 1769, étant toujours lieutenant rémunéré 400 livres par année et résidant à Paris⁴⁰. Provenant de Saint-Pierre et Miquelon, sa femme et deux enfants débarquèrent du navire l'*Heureux* arrivé à La Rochelle en juillet 1767⁴¹. Nommé gouverneur de l'île de Gorée le 4 octobre 1768, il semblait être devenu lieutenant-colonel et major de la Grande-Anse, à Saint-Domingue, lors de sa réception comme chevalier de Saint-Louis le 2 juin 1774. Il a dû mourir peu après. Le 11 juin 1770, Jean Marie Landriève écrivait à Joseph Gaspard Chaussegros de Léry que « mademoiselle de Rocheblave est morte à Gorée au mois de novembre dernier. Elle laisse 3 enfants »⁴².

115- VAREIL de la BRÉGEONNIÈRE, ou RICOU de VAREIL, Louis Melchior. Né et baptisé le 16 septembre 1715 à Airvault, en Deux-Sèvres (Louis Anne Ricou de Vareil & Louise Toinette Radegonde Coutocheau de Saint-Hilaire). Marié à Montréal le 10 juin 1748, il avait deux enfants lorsqu'il quitta le Canada, ayant été nommé aide-major de l'île Saint-Jean en 1752. Trois filles, ainsi que René Gédéon, allaient naître à l'île Saint-Jean entre 1753 et 1756. Nommé capitaine en 1754, il fut fait prisonnier de guerre en 1758 et conduit en Angleterre où il fut retenu pendant dix mois. Réfugiés à Québec, son épouse et ses enfants perdirent une partie des biens qui leur restaient lors de leur passage à Rochefort en 1759. Ils se retrouvèrent alors sans revenus jusqu'à ce que Louis Melchior Vareil, toujours retenu en Angleterre⁴³, puisse aller les retrouver à Rochefort au cours de la même année. Devenu veuf la fin de 1761, Vareil habitait encore dans le port de Rochefort en 1763-1764 avec les autres officiers de l'île Royale⁴⁴. Autorisé à aller fonder un

⁴⁰ ANC, MG 1, Série D^{2C}, Troupes des Colonies, vol. 49, Parties 5 et 6, Tome 3, Officiers civils et militaires (1726-1774), fo 430v-448v (transcription, p. 566-597).

⁴¹ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 29, Passagers débarqués en France, La Rochelle (1763-1830), non folioté.

⁴² Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. III, p. 159.

⁴³ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 336, Dossier Varelle de la Brégonnière, Louis, 25 p.

⁴⁴ ANC, MG 1, Série D^{2C}, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, fo 404 et 488v (transcription, p. 582 et 689).

établissement en Guyane le 26 décembre 1763⁴⁵, il fut chargé, le 23 mai 1764, de lever deux ou trois cents soldats pour les troupes de cette colonie⁴⁶ dans lesquelles il était passé capitaine⁴⁷. Il n'eut pas cependant à gagner son poste puisque ses infirmités le forcèrent à se retirer du service, le premier octobre 1765, avec une retraite de 800 livres pour lui-même plus 200 livres pour chacun de ses enfants⁴⁸. Retiré à Poitiers avec ceux-ci⁴⁹, il sera fait chevalier de Saint-Louis le premier juillet 1770⁵⁰ et mourra en juillet 1777. En 1783, ses filles vivaient encore à Poitiers où leur pension fut majorée de cent livres le 6 septembre. L'une d'elle se maria à Jaunay (aujourd'hui Jaunay-Clan, dans la Vienne), le 24 novembre 1785. La pension viagère versée à Poitiers aux trois sœurs était de 300 livres en 1791⁵¹.

⁴⁵ ANC, MG 1, Série E, vol. 277, Dossier Leneuf de Boisneuf et La Brégeonière (Louis Varelle de), transcription, p. 246.

⁴⁶ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fol. 44 (transcription, p. 318-319), le 23 mai 1764.

⁴⁷ ANC, MG 1, Série E, vol. 277, Dossier Leneuf de Boisneuf et La Brégeonière (Louis Varelle de), transcription, p. 244.

⁴⁸ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 336, Dossier Varelle de la Brégeonière, Louis, 25 p.

⁴⁹ ANC, MG 2, Série C⁷, vol. 336, Dossier Varelle de la Brégeonière, Louis, 25 p.

⁵⁰ ANC, MG 1, Série B, vol. 136, fo 85 (transcription, p. 20-21) et Série E, vol. 277, Dossier Leneuf de Boisneuf et La Brégeonière (Louis Varelle de), transcription, p. 244-245; FAUTEUX, Aegidius, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 196.

⁵¹ Archives départementales d'Indre et Loire, Série C, vol. 351, Liste d'Acadiens et de Canadiens ayant droit aux secours en 1791, document reproduit intégralement dans Jean-Stanislas DAVID, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, Annexe, document 12.

Annexe « G »

Liste codifiée des Canadiens passés ou pas en Guyane

Pour chacun des Canadiens, les informations suivantes sont disposées sur deux lignes.

Première ligne, dans l'ordre :

Nom et prénom de l'individu
Son numéro d'ordre
Son statut social : GP : Gens du peuple (individus provenant des classes populaires)
NM : Noblesse militaire (officiers militaires et leur famille)
ES : Autres membres de l'élite sociale canadienne
Année de son arrivée en Guyane
Liens de parenté
Origine : C : Nés au Canada
I : Immigrants ayant fondé une famille au Canada
A : Autres immigrants du Canada

Seconde ligne, dans l'ordre :

Notes sur son statut socioprofessionnel
Diverses informations codifiées, notamment sur les circonstances de son arrivée en Guyane :
A : Officiers militaires et leur famille
B : Ex-soldats du Canada et leur famille
C : Arrivés en Guyane comme militaire et leur famille
D : Inscrits au dépôt de Saint-Jean-d'Angély
E : Chômeurs de la fin de l'économie de guerre
F : Déportés de Louisbourg, d'Acadie ou de Gaspésie
G : Arrivés en Guyane avec des Acadiens
H : Arrivés sur le *Fort* en 1764
I : Arrivés sur les *Deux-Amis* en 1764
J : Arrivés en Guyane avec Paul Perrault en 1764
K : Arrivés sur le *Jason* avec Brûletout de Préfontaine en 1763
L : Recrutés par le roi pour exercer leur métier ou leur fonction en Guyane et leur famille
(autres que les soldats et officiers militaires)
M : Négociant
N : Autres situations ou situations inconnues
O : Individus non identifiés
P : Individus dont le présence effective en Guyane reste à confirmer
Informations sur le destin des individus, soit :
Pour les Canadiens arrivée en Guyane entre 1762 et 1763 :
Leur situation à la fin de 1770, soit :
Avait alors quitté la Guyane
Était décédé en Guyane avant cette date
Était encore présent en Guyane
Était encore présent sinon décédé en Guyane
Destin inconnu à cette date
Destin inconnu et cas incertain : Individu dont le destin est inconnu à la fin
de 1770 et pour lequel il n'est pas absolument certain qu'il soit

effectivement allé en Guyane ou qu'il s'agissait véritablement d'un Canadien.

Pour les Canadiens arrivés en Guyane après 1765 et les autres : leur destin.

Canadiens émigrés en Guyane entre 1762 et 1765

Asselin, Anne Suzanne, Enfant	75	GP B D	64	Fille de 73 et 74, sœur de 76 Avait quitté la Guyane	C
Asselin dit Jusselin, Louis Ex-soldat	74	GP B D	64	Époux de 73, père de 75 et 76 Avait quitté la Guyane	I
Asselin, Marie Joséphe, Enfant	76	GP B D	64	Fille de 73 et 74, sœur de 75 Avait quitté la Guyane	C
Baguanard, François Nicolas, Enfant	15	GP F L	63-64	Fils de 13 et 14 Vivant ou décédé en Guyane	C
Baguanard, Jean François, Voilier	14	GP F L	63-64	Époux de 13, père de 15 Vivant ou décédé en Guyane	I
Bouchard, Nicolas, Cultivateur	8	GP F G H	64	Père de 9 Était décédé en Guyane	C
Bouchard, Nicolas, fils, Enfant	9	GP F G H	64	Fils de 8 Destin inconnu	C
Cadét, François Régis, Pilote cultivateur	26	GP D E	64	Encore présent en Guyane	C
Campagnard, Marie Joséphe, Célibataire	27	GP N O	63-64	Avait quitté la Guyane	C
Charest, Anne Joséphe, Enfant	86	NM A P	64	Fille de 83, sœur de 84, 85, 87 et 88 Avait quitté la Guyane	C
Charest, Étienne, Enfant	88	NM A P	64	Fils de 83, frère de 84 à 87 Avait quitté la Guyane	C
Charest, Marguerite, Enfant	87	NM A P	64	Fille de 83, sœur de 84 à 86 et 88 Avait quitté la Guyane	C
Charest, Marie Louise, Enfant	84	NM A P	64	Fille de 83, sœur de 85 à 88 Avait quitté la Guyane	C
Charest, Pierre Joseph, Enfant	85	NM A P	64	Fils de 83, frère de 84 et 86 et 88 Avait quitté la Guyane	C
Chaussegros de Léry, Charles, Officier militaire	1	NM A F	64	Frère de 110 Était décédé en Guyane	C
Cocquart, Guillaume, Prêtre	89	ES G	64	Était décédé en Guyane	A
Colin dit Laframboise, Jean, Canonnier de Louisbourg	12	GP C F	63-64	Époux de 11 Destin inconnu	I
Compagnon, Joseph, ...	28	GP K O	63	Destin inconnu	C
D'Hugues, Louis Joseph Étienne, Enfant	24	NM A P	64	Fils de 22 et 23 Avait quitté la Guyane	C
D'Hugues, Louis Joseph François, Officier militaire	22	NM A P	64	Époux de 23, Père de 24 Avait quitté la Guyane	I
Demoitemont, Nicolas Maximilien Joseph,	38	GP	64	Époux de 37	I

Marié		N P		Destin inconnu	
Doucet Marie Catherine, Épouse d'un cultivateur de Louisbourg	10	GP F G J	64	Destin inconnu	C
Dubois, Louise, Célibataire	29	GP N	63-64	Destin inconnu	C
Dupré Jean-Baptiste, Soldat	78	GP B D	64	Époux de 77 Encore présent en Guyane	I
Duvergé, (Charles?), Charpentier de navire	30	GP K	63	Destin inconnu	C
Élie, Jean, ...	31	GP G H O	64	Destin inconnu et cas incertain	C
Filion, Louis, Laboureur	32	GP D P	64	Destin inconnu et cas incertain	C
Fortin, Marie Josèphe, Célibataire	33	GP J	63-64	Nièce de 63 Encore présente en Guyane, reviendra au Canada	C
Guénet Marie Louise, Couturière	34	GP B D	64	Épouse de 94 Destin inconnu	C
Guillard, Jean, Ex-milicien	35	GP G H O	64	Destin incon et cas incertain	C
Guyon, Joseph, ...	36	GP G H O	64	Destin inconnu et cas incertain	C
Hallay, Marie Anne, Mariée	37	GP N	63-64	Épouse de 38 Était décédée en Guyane	C
Hertel de Cournoyer, Élisabeth Épouse d'un magistrat	17	ES F L	64	Épouse de 16, sœur de 90, Tante de 102 Encore présente en Guyane	A
Hertel de Cournoyer, Michel Officier militaire	90	NM A	64	Frère de 17, oncle de 102 Encore présent en Guyane	A
Hervé, la dame, Sage-femme	39	GP L O	64	Destin incon et cas incertain Vraiment canadienne?	C
Jacau de Fiedmont, Louis Thomas, Officier militaire, gouverneur en 1766	91	NM A	62	Encore présent en Guyane	A
Jambard, François, Époux d'une Acadienne	40	GP G H	64	Avait quitté la Guyane	C
Lachaussée, Joseph, ...	41	GP N O	63-64	Destin incon et cas incertain	C
Lallemand, Marie Louise, Épouse d'un canonier de Louisbourg	11	GP C F	63-64	Épouse de 12 Encore présente en Guyane	C
Lebrun Charles, ...	42	GP D O P	64	Destin inconnu et cas incertain Vraiment Canadien?	C
Leduc Josèphe, Épouse d'un Parisien	43	GP D O	64	Destin inconnu et cas incertain	C
Lefebvre Duplessis Faber, Joseph Alphonse, 2 Officier militaire	2	NM A F P	63-64	Avait quitté la Guyane	C
Levreau, Charles Nicolas, Charpentier	44	GP D	64	Destin inconnu	C
Lièvre, Marc, Poulicier	50	GP L	65	Époux de 49, père de 51 à 54 Était décédé en Guyane	I

Lièvre, Marc, fils, Enfant	51	GP L P	65	Fils de 49 et 50, frère de 52 à 54 Destin inconnu et cas incertain	C
Lièvre, Marie Françoise, Enfant	54	GP L P	65	Fille de 49 et 50, sœur de 51 à 53 Destin inconnu et cas incertain	C
Lièvre Marie Thérèse, Enfant	52	GP L P	65	Fille de 49 et 50, sœur de 51 et 53 à 54 Destin inconnu et cas incertain	C
Lièvre, Yves, Enfant	53	GP L P	65	Fils de 49 et 50, frère de 51, 52 et 54 Destin inconnu et cas incertain	C
Liret, Antoine, Célibataire	45	GP D	64	Destin inconnu	C
Maillac dit Latulippe, M. Josèphe Épouse d'un militaire	46	GP C	63-65	Épouse de 47, mère de 48 Encore présente en Guyane	C
Maillet, Julien Michel, Enfant	19	ES F G H	64	Fils de 18 Destin inconnu	C
Maillet, Michel, Entrepreneur ruiné	18	ES F G H	64	Père de 19 Destin inconnu	I
Mapeyreaux, Claude Joseph, Enfant	48	GP B C P	63-65	Fils de 46 et 47 Destin inconnu et cas incertain	C
Mapeyreaux, Jean-Baptiste, Soldat de la Guyane	47	GP C	63-65	Époux de 46, père de 48 Était décédé en Guyane	I
Marchand de Lignery, Pierre Marie, Officier militaire	25	NM A	64	Frère de 101 Encore présent en Guyane	C
Mazière, Angélique ou Marguerite, Enfant	58	GP B D	64	Fille de 55 et 56, sœur de 57 Encore présente en Guyane	C
Mazière, Jean François, Enfant	57	GP B D	64	Fils de 55 et 56, frère de 58 Encore présent en Guyane	C
Mazière, Jean-Baptiste, Soldat licencié	56	GP B D	64	Époux de 55, père de 57 et 58 Vivant ou décédé en Guyane	I
Mercier, Thérèse, Épouse d'un poulieur	49	GP L P	65	Épouse de 50, mère de 51 à 54 Destin inconnu et cas incertain	C
Migneau dit Aubin, Marie Madeleine, Épouse d'un voilier	13	GP F L	63-64	Épouse de 14, mère de 15 Vivant ou décédé en Guyane	C
Morand dit Laforme, Marie Angélique Épouse d'un soldat licencié	55	GP B D	64	Épouse de 56, mère de 57 et 58 Vivante ou décédée en Guyane	C
Moras, Pierre, Sellier	59	GP G H	64	Destin inconnu	C
Moreau, Charles, ...	60	GP G H O	64	Destin inconnu et cas incertain	C
Navarre, Pierre, Tonnelier	61	GP D E	64	Était décédé en Guyane	C
Noreau, Jean-Baptiste, Tonnelier Marié en France	62	GP G H	64	Avait quitté la Guyane	C
Noyelles de La Noix, Nicolas Timothée, Officier militaire	3	NM A F	64	Oncle de 23 Destin inconnu	C
Noyelles, Marie Josèphe Marguerite Mad. de, Épouse d'un officier militaire	23	NM A P	64	Épouse de 22, mère de 24, nièce de 3 Avait quitté la Guyane	C

Paquet, Marie Suzanne, Célibataire	63	GP N	63-64	Tante de 33 Avait quitté la Guyane	C
Pascaud, Antoine, Négociant	92	ES M	64	Frère de 16 Avait quitté la Guyane	A
Pascaud, Jean, Magistrat	16	ES F L	64	Époux de 17. frère de 92 Encore présent en Guyane	A
Pélissier, Charles, Célibataire	64	GP N	63-64	Destin inconnu	C
Pelletier, Marie Anne, Mère de famille	20	GP F G H O	64	Épouse de 21 Destin inconnu et cas incertain	C
Pépin dit Lachance, Joseph Marie, Célibataire	65	GP N	64-65	Encore présente en Guyane	C
Perrault, Marie Anne, Enfant	69	ES J L	64	Fille de 66 et 67. sœur de 68 et 70 à 72 Avait quitté la Guyane	C
Perrault, Marie Geneviève, Enfant	71	ES J L	64	Fille de 66 et 67. sœur de 68 à 70 et 72 Avait quitté la Guyane	C
Perrault, Marie Marguerite, Enfant	68	ES J L	64	Fille de 66 et 67. sœur de 69 à 72 Avait quitté la Guyane	C
Perrault, Marie Thérèse, Enfant	70	ES J L	64	Fille de 66 et 67. sœur de 68, 69, 71 et 72 Avait quitté la Guyane	C
Perrault, Paul, Major de milice, agitateur	66	ES J L	64	Époux de 67, père de 68 à 72 Était décédé en Guyane	C
Perrault, Paul Hyacinthe, Enfant	72	ES J L	64	Fils de 66 et 67, frère de 68 à 71 Avait quitté la Guyane	C
Poirier, Marie Louise Hélène Anne, Épouse d'un ex-soldat	73	GP B D	64	Épouse de 74. mère de 75 et 746 Avait quitté la Guyane	C
Rancourt, Charlotte Épouse d'un soldat	77	GP B D	64	Épouse de 78 Encore présente en Guyane	C
Reboutel, Marie, ...	79	GP N O	63-64	Destin inconnu et cas incertain	C
Renaud, François Père de famille	21	GP G H O	64	Époux de 20 Destin inconnu et cas incertain	I
Rivard dit Lanouette, Marie Joséphe, Épouse d'un major de milice	67	ES J L	64	Épouse de 66, mère de 68 à 72 Avait quitté la Guyane	C
Rouer de Villeray, Joseph, Officier militaire, déporté	5	NM A F	64	Frère de 4 Encore présent en Guyane	C
Rouer de Villeray, René Benjamin, Officier militaire	4	NM A F	64	Frère de 5 Avait quitté la Guyane	C
Simon, Antoine, Fils d'un militaire	80	GP B D	64	Destin inconnu	C
Tessier, Michel, Laboureur	81	GP D	64	Destin inconnu	C
Toussaint Joseph, ...	82	GP D O	64	Destin inconnu et cas incertain	C
Trottier Desaulniers, Marguerite, Épouse d'un officier de Luisbourg	83	NM A P	64	Mère de 84 à 88 Avait quitté la Guyane	C
Vareil de la Brégonnière, Jacques Jos. Louis, 6		NM	65	Fils de 115, frère de 95	C

Officier militaire		A F		Encore présent en Guyane	
Villedonnée, Pierre Amable de, Officier militaire	7	NM A F	64	Était décédé en Guyane	C

Canadiens émigrés en Guyane après 1765 :

Boileau de Richebourg, Louis Marie Négociant	103	ES M P	71?	Destin inconnu et cas incertain	I
Dazemard de Lusignan, Françoise Angélique, Enfant	99	NM A P	82	Fille de 96 et 97, sœur de 98 Départ en 1783	C
Dazemard de Lusignan, Louis Antoine, Officier militaire, gouverneur de la Guyane Hollandaise	96	NM	82	Époux de 97, père de 98 et 99 A Décédé en Guyane en 1782	C
Dazemard de Lusignan, Marie Gilette, Enfant	98	NM A	82	Fille de 96 et 97, sœur de 99 Départ en 1783	C
Denys de La Ronde, Philippe Antoine, Officier militaire	100	NM A	68	Départ en 1779, participe Révolution américaine	C
Marchand de Lignery, Louis Vicictor, Officier militaire Présent à Sinnamary en 1773	101	NM A	73?	Frère de 25 Destin inconnu	C
Renaud d'Avène Des Méloizes, Louise Gilette, Épouse d'un officier militaire	97	NM A	82	Épouse de 96, mère de 98 et 99 Départ en 1783	C
Saint-Ours, Jacques Philippe, Officier militaire	102	NM A	79	Neveu de 17 et 90 Départ en 1781, malade	C
Vareil de la Brégeonnière, René Charles, Officier militaire	95	NM A F	79	Fils de 115, frère de 6 Départ en 1793, retraite	C

N'ont que séjourné en Guyane

Filteau Marie Marthe, Épouse d'un lieutenant de frégate	105	ES J P	64	Épouse de 104, mère de 106 et 107, Avait quitté la Guyane	C
Gilbert, Charles, Lieutenant de frégate	104	ES J	64, 65	Époux de 105, père de 106 et 107, Avait quitté la Guyane	C
Gilbert, Charles fils, Enfant	107	ES J P	64	Fils de 104 et 105, frère de 106 Avait quitté la Guyane	C
Gilbert, Marie Marguerite, Enfant	106	ES J P	64	Fille de 104 et 105, Sœur de 107 Avait quitté la Guyane	C

Rejets

(Qualifiés de Canadiens mais semblant n'avoir jamais vécu au Canada)

Olne, Élisabeth, ...	108	GP N O	64	Sœur de 109 Non Canadienne? Encore présente en Guyane	...
Olne, Ève, ...	109	GP N O	64	Sœurs de 108 Non Canadienne? Vivante ou décédée en Guyane	...

Canadiens qui ne se rendirent pas en Guyane

Chaussegros de Léry, Gaspard Joseph, Officier militaire	110	NM A	...	Frère de 1 Refus d'aller en Guyane. revint au Canada	C
Claveau dit Lanancette, Marie Anne, ...	111	GP N	...	Condamné sous la Révolution à être déportée	C
Deschamps de Boishébert, Charles, Officier militaire	112	NM A	...	N'obtient: aucun emploi en Guyane	C
Guillon, Joseph Écrivain et commis aux écritures	113	GP N	...	Ne fut jamais destiné à passer en Guyane	C
Lemire dit Chênevert, Louis, Serrurier, navigateur	93	GP D	...	Congédié au camp de Saint-Jean-d'Angély	C
Perchel Jean-Baptiste, Ex-soldat, drapier	94	GP D	...	Époux de 34 Décédé au dépôt de Saintes en 1763	I
Rastel de Rocheblave, Pierre Louis, Officier militaire	114	NM A	...	Recrute ne vient pas lui-même en Guyane	I
Vareil de la Brégeonnière, Louis Melchior, Officier militaire	115	NM A F	...	Père de 6 et de 95 Nommé en Guyane en 1764: mis à la retraite	I

Annexe « H »

Les départs de 1760

Le notaire Louis Léonard Aumasson de Courville, auteur présumé du fameux *Mémoire du Canada*¹, a laissé ce récit des départs de 1760² :

Le 16 septembre, les troupes françaises eurent ordre du général anglais³ de s'embarquer sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, avec leurs bagages, conformément aux articles de la capitulation. Ces vaisseaux ne devaient les transporter qu'à Québec seulement, parce que la flotte du général Muray⁴ n'était composée que de vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre. Ils furent changés à la rade de Québec, et on donna des vaisseaux de Londres ou des ports de la vieille Angleterre.

Un vent nord-est nous retint pendant quatorze jours depuis Montréal jusqu'à Québec; mais comme la saison avançait, le commandant de la flotte reçut ordre de se rendre à Québec, ce qu'il fit malgré les vents. Il ordonna de lever l'ancre, et tous les bâtiments descendirent le fleuve à la dérive. Ils passèrent plus facilement le Richelieu que nos Français, qui l'avaient trouvé de tout temps si difficile. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est que pas un bâtiment anglais ne tâtonna.

¹ Aegidius FAUTEUX, « Le S... de C... enfin démasqué », p. 231-292.

² RAPQ, vol. 5, 1924-1925, p. 188-195, *Mémoire du Canada*. Voir aussi RAPQ, vol. 12, 1931-1932, p. 124-125, *Relation de monsieur Poularies envoyée à monsieur le marquis de Montcalm*, et vol. 13, 1932-1933, p. 390-391, *Papiers du chevalier de La Pause*.

³ Jeffrey Amherst, commandant en chef des troupes britanniques en Amérique du Nord.

⁴ Le brigadier général James Murray.

Monsieur le chevalier de Lévis⁵ et monsieur de Bourlamaque⁶ partirent de Montréal le dix huit septembre, et se rendirent à Québec sur un bateau plat qu'ils avaient armé de nos Français afin d'y arriver plus promptement, et firent travailler aux vaisseaux dont on avait besoin pour le transport de nos troupes en France, et les firent approvisionner d'une suffisante quantité de vivres, d'eau et de bois. Malgré tous leurs soins, cette opération fut fort longue.

Le vaisseau sur lequel fut monté l'intendant⁷ et toute sa maison fut destiné de Montréal pour la France. Mais il ne partit de la rade de Québec que lorsque les autres vaisseaux furent prêts à faire voile. Cet intendant devait faire sa traversée avec toute la satisfaction que lui procurait la cour la plus brillante; car il avait à sa suite la dame Péan⁸, l'idole de son cœur, la dame Repentigny⁹, la dame de Lino¹⁰, la dame Mercier¹¹, etc. Et comme les Anglais savaient aussi bien que nos colons les amours de l'intendant, ces dames furent nommées unanimement dames du sérail de monsieur Bigot; d'autres, moins honnêtes, s'exprimèrent en termes plus durs. On ne s'aperçut pas dans ce bord de la disette. L'état affreux où était réduit le peuple n'y était vu que de loin. Tout y était à profusion. Monsieur Bigot avait eu le soin de se pourvoir de toutes parts des volailles, des moutons, enfin de toutes les choses nécessaires pour se procurer la chère la plus délicieuse, et comme l'habitant ne recevait plus de papier en paiement de ses denrées, il les lui fit payer en marchandises. Il le pouvait, comme je l'ai dit ci-devant, car il avait déposé celles des magasins du roi chez des négociants. Il n'y eut que lui qui eut cet avantage. Aussi, combien d'honnêtes gens et d'un rang distingué, tant par leur grade que par leur naissance, furent obligés de vivre du seul biscuit, enfin de la simple ration accordée par Sa Majesté britannique.

Monsieur de Vaudreuil¹² embarqua le vingt septembre. Il fut accompagné de monsieur de Rigaud, son frère¹³, de monsieur Dumas¹⁴ et du sieur Cadet¹⁵, leurs dames et leur suite. Ce vaisseau ne fut pas moins approvisionné que celui de l'intendant. Le munitionnaire y avait pourvu.

⁵ François Gaston de Lévis, commandant des forces françaises.

⁶ François Charles de Bourlamaque, colonel d'infanterie au Canada.

⁷ François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, s'embarqua sur le *Fany* qui partit de Montréal, le 21 septembre 1760.

⁸ Angélique Renaud d'Avène Des Méloizes, épouse de Michel Jean Hugues de Péan.

⁹ Marie Madeleine RégisChaussegros de Léry, épouse de Louis Legardeur de Repentigny.

¹⁰ Marie Renée Leneuf de La Vallière, épouse de Ignace Pierre François Martin de Lino.

¹¹ Marie Françoise Boucher de Boucherville, épouse de François Mercier ou Le Mercier.

¹² Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France.

¹³ François Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de Montréal.

¹⁴ Jean Daniel Dumas, major général et inspecteur des troupes du Canada.

¹⁵ Joseph Michel Cadet, munitionnaire général du Canada.

Il avait aussi grandes ressources pour le moins que monsieur Bigot en cas. Ce vaisseau eut le malheur de s'échouer dans le lac Saint-François. On fut obligé de le décharger en partie sur des allèges pour le relever; ce qui fut la cause que les Anglais lui en fournirent un autre à Québec¹⁶, vu qu'il se déclara une voie d'eau. Ils le firent cependant radouber, et par ce moyen, il a servi au transport des écrivains.

Monsieur de Lévis s'est rendu en France sur le navire la *Marie*, le seul vaisseau qui nous soit resté en Canada du convoi arrivé en mil sept cent cinquante-neuf¹⁷. Ce bâtiment fut racheté par le sieur Penisseau, commis du munitionnaire¹⁸, pour la somme de vingt et un mille livres. La suite de monsieur le chevalier de Lévis était composée de monsieur de Montreuil, major général¹⁹, monsieur de Pontleroy, ingénieur en chef²⁰, monsieur de Montbeillard, commandant l'artillerie²¹ et quelques officiers subalternes; Penisseau et sa femme²²; Maurin et sa femme²³. Ces deux commis, en qualité de possesseur de dix-huit à dix-neuf cent mille livres chacun, avaient fort bien pourvu à l'approvisionnement du navire. (...)

Tous ces vaisseaux dont j'ai parlé furent chargés de pelleteries, mais le peuple y en eut peu. Dans le mois d'août, l'intendant, voyant très clairement la perte inévitable de la colonie, et sachant le discrédit du papier, les magasins du roi étant d'autre part immensément pourvus de pelleteries de toutes les espèces, fit battre un ban pour annoncer la vente des dites marchandises; mais ce ban ne fut que pour la forme; car il s'empara de toute la pelleterie, la prit pour son compte, et plaça là son papier, dont le trésorier fut chargé. L'on fit cependant entendre à la Cour fort aisément que c'était par un bon motif que l'on avait fait cette vente attendu que la ville de Montréal étant menacée du pillage, le roi eût perdu ses pelleteries et ses marchandises sans cette précaution, et que, les ayant vendues, les sommes en étaient rentrées au trésor. Ces raisons étant bien sensibles. On y faisait paraître le bien du roi, mais, comme l'on voit, celui de l'intendant y était bien plus clair. Car toutes ces pelleteries et ces marchandises avaient passé à son profit, et le roi les a perdues par un tour sans exemple.

¹⁶ Ils se rembarquèrent sur l'*Aventure*, le 18 octobre 1760.

¹⁷ Dirigés par le capitaine Jacques Canon ou Kanon, les 17 navires de la flotte de ravitaillement armée par le munitionnaire Cadet avaient quitté Bordeaux le 25 mars 1759 et étaient arrivés à Québec à la fin de mai.

¹⁸ Louis André Antoine Joachim Pénisseau, commis du munitionnaire Joseph Michel Cadet.

¹⁹ Pierre André Gohin, comte de Montreuil, lieutenant colonel et aide-major général des troupes régulières du Canada.

²⁰ Nicolas Sarebource de Pontleroy, lieutenant colonel et ingénieur en chef du Canada.

²¹ François Fiacre Potot de Montbeillard, commandant de la seconde compagnie d'artillerie.

²² Marie Marguerite Lemoyne de Longueuil.

²³ François Maurin, commis du munitionnaire Joseph Michel Cadet, et son épouse, Marie Archange Anne Dagneau-Douville

Le général anglais avait envoyé plusieurs bâtiments à la baie des Chaleurs ou de Restigouche pour l'embarquement des troupes qui s'étaient cantonnées dans cette partie, et qui étaient comprises dans la capitulation; aussi eurent-elles le même traitement.

(...)

Enfin, le vingt d'octobre, tous les vaisseaux de transport ou paquebots mirent à la voile, et firent route pour le premier port de France. Il fut dit que ce serait à La Rochelle que se ferait le débarquement. Trois vaisseaux de la Grande-Bretagne les convoyèrent jusqu'à la sortie du golfe, où il était arrêté qu'il se donnerait leurs ordres, et dès lors un chacun fit sa route. Quelques-uns de nos vaisseaux de transport reçurent un coup de vent fort considérable. La *Marie*, sur lequel était monsieur le chevalier de Lévis, fut démâté des mâts de hune; ensuite les vents nous furent fort favorables. Cependant, aux approches des Açores, nous eûmes beaucoup de calme, et le quarante-cinq ou quarante-sixième jour du départ de Québec nous mouillâmes dans la rade de La Rochelle. Il n'y eut point de malades ni de morts pendant le cours de la traversée, quoique nous fussions fort mal à notre aise, par la grande quantité que nous étions dans chaque vaisseau²⁴.

Monsieur de Vaudreuil et le sieur Cadet furent débarqués à Brest²⁵, et se rendirent à Paris. Monsieur le chevalier de Lévis, monsieur Danjac²⁶, monsieur de Bourlamaque et monsieur de Bougainville²⁷ ne firent aucun

²⁴ Selon monsieur de Poularies, qui faisait partie du voyage, le *Fany* arriva à La Rochelle le 23 novembre. Le 25 novembre 1760, Lévis écrivait de La Rochelle : « J'ai l'honneur de vous écrire au premier instant de mon arrivée; je prévois que je serai forcé de m'arrêter ici quelques jours, soit pour respirer après une traversée extrêmement dure et qui n'a pas été sans danger, soit pour trouver des moyens pour me rendre à Versailles. » Dans une autre lettre, le 27 novembre, Lévis écrit : « J'ai fait la traversée avec la moitié de mon état-major sur un bâtiment de 200 tonneaux, nous avons pensé périr par une tempête, un mât coupé à propos nous a sauvé. Je suis obligé de m'arrêter ici quelques jours, pour rétablir ma santé ayant souffert de très grandes fatigues depuis longtemps. » RAPQ, vol. 12, 1931-1932, p. 125, Relation de monsieur Poularies envoyée à monsieur le marquis de Montcalm; Lettre de Lévis à Monsieur de Crémille, le 25 novembre 1759, dans Henri-Raymond CASGRAIN (éditeur), *Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada (1756-1760)*, vol. 2 de *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, p. 391-392; ANC, MG 1, Série C^{11A}, vol. 105, fo 183-184v (transcription, Partie 2, p. 369), Lettre de Lévis à Berryer, La Rochelle, 27 novembre 1760; aussi MG 8, A 1, Première série, vol. 17, transcription, p. 123 et 129.

²⁵ *L'Aventure* arriva à Brest le 26 novembre 1760 (André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781*, p. 203). Une lettre de Vaudreuil au ministre est datée « à bord du navire *l'Aventure* dans la rade de Brest, le 28 novembre 1760 » (ANC, MG 8, A 1, vol. 17, p. 134-135).

²⁶ François Gabriel Dangeac, capitaine des troupes de la Marine, sera le premier gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon.

²⁷ Louis Antoine de Bougainville, colonel des troupes françaises.

séjour à La Rochelle. Monsieur l'intendant les suivit de fort près²⁸, et tous furent en cour. Les troupes de la Marine furent réformées à leur arrivée, et celles de terre se rendirent à Poitiers.

²⁸ L'intendant Bigot débarqua du *Fany* à l'île de Ré le 30 novembre 1760 (Guy FRÉGAULT, *François Bigot. Administrateur français*, vol. 2, p. 330).

Annexe « I »

Liste d'Acadiens et de Canadiens passés de Saint-Malo à la Guyane en 1764

Le 13 février 1764, le secrétaire d'État Choiseul approuvait l'embarquement pour Cayenne du sieur Jacques Mullot et de tous les autres Acadiens de Saint-Malo « qui voudraient passer dans cette colonie sur le petit bâtiment les *Deux-Amis* autant qu'il en pourra transporter »¹. D'autres Acadiens de Saint-Malo allaient bientôt partir en avril sur le *Fort*. Pendant l'escale que ces deux navires firent à l'île d'Aix, à Rochefort, pour prendre des vivres², les passagers acadiens et canadiens avaient droit à une allocation de six sols par jour pour leur subsistance³. Les *Deux-Amis* et le *Fort* repartirent pour la Guyane les 21 avril et 5 juin 1764. Après avoir fait descendre leurs passagers, le premier reprit voiles pour Saint-Domingue alors que le *Fort* servit d'hôpital dans le port de Cayenne⁴. Voici le rôle des passagers de ces deux navires⁵.

Navire les *Deux-Amis*

Armateur : Potier de la Houssaye, l'aîné, de Saint-Malo

-
- ¹ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, fo 47-47v (transcription, p. 30).
 - ² Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la démesure en Guyane*, p. 222.
 - ³ ANC, MG 1, Série B, vol. 120, Rochefort et La Rochelle, fo 27 (transcription, p. 308), Lettre de Choiseul à Guillot, 6 avril 1764; SHMR, Série 1 E, Dépêches de la Cour, vol. 175, fo 779, même date.
 - ⁴ Cité dans Pierre THIBAUDAULT, *Échec de la Démesure en Guyane*, p. 222; Jacques MICHEL, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, p. 168.
 - ⁵ ANC, MG 1, Série F^{5B}, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, fo 36-43.

Capitaine : René Pierre Lachoize, ou Larboisy⁶
 « Habitants de l'Isle Royale embarqués pour Cayenne sur les Deux-Amis », le 16 février 1764

Nom	Âge	Profession	Origine
Mulo, Jacques et sa femme	39		
Grossin, Cécile	26		
Marec, François, sa femme et leurs enfants	33		
Lajeunesse, Catherine	46		
Marecque, François Jacques	6		
Marec, Marguerite	10		
Marec, Marie Anne	1		
Quessy, Jean, venu de Saint-Jean en Terre-Neuve	...	tonnelier	
Vidal, Pierre, sa femme et son gendre	46		Île Royale
Boudet, Marie	63		id
Lecomte, Jean	33		id
Lemonnière, Jeanne Marie	...		id
Le Comte, Anne Marie, leur fille à la mamelle	...		id
Dupont, Jean, sa femme et son neveu	30	tonnelier	Matignon ⁷
Desrocher, Jeanne	45		id
Guilloux, François	14		id
Dubois, Anne, sa pupille	22		id
Jourdan, François, sa femme et leurs enfants	33		...
Doyer, Mathurine	...		Île Royale
Yvon, Jeanne	12		id
Yvon, François	10		id
Yvon, Marie	8		Île Royale
Pelchat, Julien et sa femme	39	menuisier	...
Renaud, Marie	32		...
Pelchat, Jean Julien	19 mois		...
Le Blanc, Rosalie	19		...
Renaud, François	50	...	Pluduno ⁸
Pelletier Marie, leur fille (lire : sa femme)	22		Canada
Renaud, Françoise Marie, leur fille	14 (14 mois, sans doute)		...

Navire le *Fort*

Armateur : Potier de la Houssaye et compagnie, de Saint-Malo

Capitaine : Yves Julien Moupet

« Pour Cayenne formé ci-devant des familles de l'Isle Royale et autre de l'Amérique septentrionale », le 18 avril 1764.

N.B. Louis Thomas Jacau de Fiedmont mentionne que « l'équipage du vaisseau le *Fort* (...) est canadien et presque tout composé de matelots ou ouvriers de la marine »⁹.

⁶ Lecture difficile.

⁷ Côtes-d'Armor.

⁸ Côtes-d'Armor.

⁹ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 105 (transcription, p. 3), Lettre de Monsieur de Fiedmont, 5 septembre 1764.

Nom	Âge	Profession	Origine
Monnier, Louis sa femme et leurs enfants	51	habitant	Île Royale
Quessy, Madeleine	40	id	id
Duvivier, Jacques	21	id	id
Duvivier, Michel	10	id	id
Hély, Jean	29	id	Québec
Guillard, Jean	31	id	id
Boucher, Bernard, sa femme et leurs enfants	50	id	Île Royale
Fequant, Jeanne	36	id	id
Boucher, Louise	16	id	id
Boucher, Pierre Jean	3	id	id
Boucher, Nicolas	4	id	id
Boucher, Bernardine, à la mamelle	Île Royale
Noreau, Jean-Baptiste et sa femme	...	ci dev. habitant	Québec
Le Nouvel, Anne	20	id	id
Guyon, Joseph	30	id	id
Petitpas, Jacques, sa femme et ses enfants	46	id	Île Royale
Rambouret, Marie	36	id	id
Petitpas, Jean	16	id	id
Petitpas, Robert	9	id	id
Petitpas, Charles	4	id	id
Petitpas, Marie	12	id	id
Petitpas, Cécile	8	id	id
Petitpas, Jacques François	4	id	id
Petitpas, Jacqueline Henriette, à la mamelle	...	id	id
Puchot, Anne Marie et sa fille	64	id	id
Hecquart, Élisabeth	18	id	id
Bart, Jean François	22	id	Québec
Bouchard, Nicolas, sa femme et leurs enfants	37	id	id
Quessy, Cécile	50	id	id
Bouchard, Nicolas	16	id	id
Bouchard, Marie	13	id	id
Grossin, Madeleine	25	id ¹⁰	id
Grossin, Anne	25	id	id
Grossin, Marguerite	18	id	id
Grossin, Jacques	20	id	id
Grossin, Louis	7	id	id
Girard, Pierre, sa femme et leurs enfants	44	ci dev. habitant	Île Royale
Clouinet, Marie	39	id	id
Girard, Mathurin Pierre	11	id	id
Girard, Jean	10	id	id
Girard, Françoise Marie	4	id	id
Girard, Marie Jeanne	2	id	id
Billard, Simon, sa femme et leurs enfants	52	id	id
Charpentier, Josèphe Marie	40	id	id
Billard, Rose Marie	17	id	id

¹⁰ Les « id » (*idem*) indiqués comme lieu d'origine de Madeleine, Anne, Marguerite, Jacques et Louis Grossins pourraient laisser croire qu'ils étaient canadiens, mais Grossin était un patronyme de l'île Royale.

Billard, Louise	14	id	id
Billard, Simon	12	id	id
Billard, Jean-Baptiste Marin	4	id	id
Billard, Jean Joachim	2	id	id
Chenet, Joseph Marie	69	charpentier	id
Grossin, Michel, sa femme et leurs enfants	30	ci dev. habitant	Île Royale
Renault, Françoise	23	...	Saint-Malo
Grossin, Françoise Jeanne	1
Dubosq, Pierre	31	...	Île Saint-Jean
Dubosq, Jacques, son frère	21	...	id
Jacquet, Marie, femme de Pierre Dubosq	21	...	id
Dubosq, Joseph, leur enfant	3	...	id
Boulangier, Élisabeth, veuve de Joseph Jacquet	40	...	id
Jacquet, Joseph	19	...	id
Jacquet, Antoine	13	...	id
Jacquet, Jeanne	4	...	id
Maillet, Michel et son fils	45	ci dev. habitant	Montréal
Maillet, Michel	15	...	id
Beaury, Pierre	29	id	Île Saint-Jean
Glin, Louise	26	id	id
Beaury, Rose Marie	3	...	id
Beaury, Modeste Marie	1	...	id
Lambert, Anne, veuve de Paul Giroire	27	id	Île Royale
Trahant, Charles, sa femme et leur enfant	29	...	Île Saint-Jean
Cloicinet, Louise	29	...	id
Trahant, Joseph Marie, à la mamelle	id
Savary, Charles Jean	7	...	id
Besselièvre, Pierre	36	...	Île Royale
Guillemet, Renée	32	...	id
Besselièvre, Renée	3	...	id
Besselièvre, Pierre	1	...	id
Belée, Pierre	33	habitant	id
Grossin, Marie	40	...	id
Cousin Julien	14	...	id
Cousin, Pierre	13	...	id
Cousin, Louise Jaqueline, fille de la d ^e Grossin	11	...	id
Quemin, Anne Marie	9	...	id
Belie (Belée, Bélec?), Françoise Marie	1	...	id
Cosset, Pierre	25	ci dev. habitant	Île Saint-Jean
Deschamps Marie	27	id	Île Royale
Hervé, Claude	65	id	Île Royale
Lenouvel, Pierre	68	ci dev. habitant	Île Royale
Ruault, Gilles, et sa femme	50	id	id
Lefour, Maurivette (?)	48
Le Roy, Julien	26
Verdier, Marie	19	id	id
Bouderot, Charles et sa femme	21	id	Acadie
Haché Joseph Marie	25	id	id
Commeau, Charles	16	id	id
Commeau, David, son frère	18	id	id
Grossin, Milet	19	id	Île Saint-Jean
Marthin Théodore	21	id	id
Vico, François	18	id	id
Moras, Pierre	19	id	Québec
Moreau, Charles	21	id	id
Charpentier, Louis, sa femme et leur enfant	31	id	Île Saint-Jean

Quimine, Françoise	28	id	id
Charpentier, Laurent Louis Jacques, à la mamelle	id
Dubosq, Marie	20	...	id
Petitpas, Marie	32	id	Île Royale
Ozanne, Joseph Thomas, à la mamelle	...	id	id
Magnier, Guillaume	30	id	id
Briard, Jean-Baptiste	27	id	Acadie
Gauloier, Hélène	41	id	id
Thibodeau, Azile (Azélie?)	13	id	id
Thibodeau, Alexis	12	id	id
Thibodeau, Madeleine	8	ci dev. habitant	Acadie
Gautrot, Jean	45	id	id
Gautrot, Joseph	13	id	id
Ferret, Louis	30	id	Île Royale
Lenouvel, Perrine	30	id	id
Ferret, Perrine	12	id	id
Ferret, Françoise Louise	4	id	id
Ferret, Louis	9	id	id
Ferret, Jean-Baptiste	7	id	id
Hubert, Louise	25	id	Dinan ¹¹

¹¹ Côtes d'Armor.

Annexe « J »

Texte des « Propositions faites à Paris aux députés acadiens de Nantes pour l'établissement des familles acadiennes à la Guyane »¹

1° La Compagnie française de la Guyane se chargera de pourvoir à ses frais au transport des familles acadiennes de Nantes et de leurs effets au port destiné à leur embarquement et de là à la Guyane, de manière que les Acadiens y soient rendus dans la saison la plus favorable avec les précautions nécessaires pour la sûreté et conservation de leurs personnes et de leurs effets.

2° Elle fera faire à ses frais des établissements logements ou casernes provisoires et propres à recevoir et loger ces familles à la Guyane jusqu'à ce qu'elles pourront être mises en possession des terrains qui leur sont destinés et y avoir construit quelque habitation.

3° Il sera fourni à chacun des Acadiens indistinctement à leur embarquement pour la Guyane, trois habillements complets suivant leur âge, leur taille et leur sexe, dont un propre pour la traversée, un autre pour travailler et le troisième pour les dimanches et fêtes et les autres vêtements propres à les garantir dans les premiers temps des ardeurs du soleil ainsi que des fraîcheurs et des incommodités des nuits et de celles des pluies.

4° Il sera accordé à la Guyane à chaque famille acadienne en toute propriété soixante arpents mesure de Paris de bon terrain labourable et cultivable et il sera en outre laissé entre chaque habitation soixante autres arpents de pareille terre, qui après le défrichement des soixante premiers seront partagés entre les deux habitants voisins qui en jouiront également en toute propriété; desquelles concessions il sera fourni aux colons tous les contrats et titres à ce requis pour eux, leurs hoirs ou cause ayants², en jouir comme de leur bien propre sans pouvoir être inquiétés dans leur jouissance, paisible possession et libre disposition, à la charge seulement

¹ ANQ, Québec, ZF 1-9/9, 4M00-1227, Archives des Colonies, Série C^{11D}, vol. 10.

² Lire : ayants cause.

d'un cens annuel du produit de quatre pieds de tabac, de café ou de ce que produira l'habitation à proportion, par chaque arpent de terre labourable, lequel cens ne commencera à se payer qu'après quatre ans de culture des mêmes terres.

5° Pour effectuer cette culture, il sera accordé à chaque famille également que les terre en toute propriété, deux nègres faits et en état de travailler et labourer, et la Compagnie s'engage à faire fournir gratuitement pour les premières années les ustensiles et agrès nécessaires au labourage. ainsi que en qualité et quantité convenables.

6° Au cas que quelques uns des Acadiens embrassent le métier de charpentier de navires et bateaux ou de pêcheur, la Compagnie leur fera les avances des outils, matériaux, filets et engins nécessaires dont ils payeront par la suite la valeur à des prix raisonnables.

7° Afin d'habituer peu à peu les Acadiens aux vivres du pays, la Compagnie leur fournira pendant trois années consécutives à proportion du nombre et du besoin des familles les farines, bœufs, lard et autres vivres dont on leur délivrera tous les trois mois des frais et nouveaux afin de prévenir la corruption que causent les vives chaleurs et les pluies.

8° La Compagnie accordera l'ouverture de ses magasins afin que les Acadiens y puissent choisir et acheter les articles dont ils pourront avoir besoin, soit en habillements, meubles ou outils, soit en bestiaux ou tous autres objets dont les prix seront modérés et y livrer en paiement faute d'argent les denrées de leurs récoltes et autres marchandises qu'ils auront pu se procurer et que la Compagnie acceptera suivant leurs qualités au prix courant du pays.

9° Il sera accordé aux enfants des Acadiens qui se marieront ensemble pour former des ménages, les mêmes concessions, faveurs et facilités, si les terrains dont jouissent leurs auteurs ne peuvent après leur défrichement fournir aux enfants des établissements suffisants.

10° Les familles acadiennes seront établies à la Guyane, autant que faire se pourra, sur des hauteurs ou collines et à la proximité des rivières, en un ou plusieurs villages, suivant leur nombre et la situation du terrain qui leur sera accordé, afin qu'elles demeurent unies entre elles pour former une ou plusieurs paroisses qui seront desservies par les curés ou vicaires que la Compagnie fournira et à la subsistance desquels elle pourvoira.

11° À l'expiration du droit du cens susdit du produit de quatre pieds de tabac, de café ou autre production proportionnelle par arpent de terre labourable, qui ne commencera, comme il est dit, à être perçu qu'après

quatre ans de culture, les terres et les habitants seront à perpétuité exempts de tous droits et impositions quelconques.

12° Au cas que le pays proposé pour l'établissement des Acadiens se trouvât et fut reconnu stérile, malsain ou contraire à la conservation des hommes ou des animaux, la Compagnie s'obligera à en accorder d'autres à ceux qui en requerront ou à faire transporter ailleurs à ses frais ceux qui le demanderont.

Annexe « K »

Correspondance échangée en 1764 entre Paul Perrault et les Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon¹

Lettre de Paul Perrault, le premier septembre 1764

À tous mes frères compatriotes et amis les Acadiens de Miquelon.

Je vous prie de trouver bon, mes chers amis, que je me réjouisse avec vous de votre bonheur d'être sortis de dessous une nation que vous n'avez jamais aimée pour rentrer dans une qui vous est si chère et après laquelle vous avez tant soupiré. Vous avez surmonté tous les obstacles que les Anglais ont opposés à vos justes desseins et vous vous êtes enfin parvenus au but que vous vous étiez proposé de revenir dans le sein de votre chère patrie. Que vos sentiments sont louables et peu communs, mes chers amis! Parmi tant de personnes, qui doivent avoir le même intérêt que vous à suivre une religion qui doit faire votre bonheur, combien y en a-t-il qui vous imiteront? Peut-être que le nombre en sera bien peu considérable.

Vous êtes maintenant, mes chers frères, avec les Français. Mais il ne suffit pas d'y être, il faut tâcher de ne se plus trouver dans le cas d'en être exclus par la suite. Permettez-moi de vous représenter en qualité de compatriote que les îles Saint Pierre et Miquelon ne sont pas des endroits où vous puissiez raisonnablement penser être heureux, vous avez assez de bon sens pour prévoir que vos familles seront considérables en peu de temps.

Vous êtes trop bons pères, et trop bonnes mères, pour n'être pas occupés continuellement du bien-être de vos enfants et de leur assurer des établissements solides où ils pourront exercer leur religion. Vous êtes ainsi que moi comme des Israélites qui cherchez la terre promise, il faut faire en sorte de la trouver. Il n'y a point dans les îles Saint Pierre et Miquelon de

¹ ANC, MG 1, Série E, vol. 334 bis, Dossier Perrault, Paul, fo 9-14.

ruisseaux qui coulent le lait ni le miel, au contraire, on peut regarder ces îles comme susceptibles des plus tristes événements et leur peu d'étendue jointe à la stérilité du terrain nous annoncent que plus il y aura d'habitants, plus il y aura de malheureux.

Le roi notre bon maître, mes chers frères, nous offre un sort bien plus gracieux, nous destinant une nouvelle colonie où il nous fait des avantages considérables en nous nourrissant, nous et nos familles, pendant trois ans, sans compter d'autres bienfaits qu'il veut bien nous accorder afin de nous procurer les moyens d'y former des établissements où nous pourrions être heureux dans la suite et y vivre tranquillement à l'abri des calamités de la guerre.

Il n'en sera peut être pas ainsi de Saint-Pierre et Miquelon. Faites réflexion que ces îles ne nous sont utiles que pour la pêche, que par le traité de paix nous ne pouvons y faire aucune fortification. Il est à présumer que si la guerre recommence, le premier soin des Anglais sera de nous prendre ces îles et ils pourront d'autant mieux réussir qu'ils y trouveront moins d'obstacles. Dans quel cas vous trouverez-vous pour lors? Peut-être obligés de subir le même sort que vous avez déjà éprouvé, et peut-être encore plus maltraités que vous ne l'avez été? Fasse le ciel que cela n'arrive pas. Mais la guerre peut recommencer dès l'année prochaine, peut être dans deux ans, peut être dans six, peut être dans dix, mais songez que plus elle sera longtemps à recommencer, plus vos familles seront augmentées, plus vous aurez perdu de temps et plus vous vous trouverez embarrassés. Quels reproches ne vous feriez-vous pas si vous vous retrouviez sous la domination des Anglais, dispersés de côté et d'autre après avoir refusé votre bonheur de la bonté du Roi? Quelles représentations aurez-vous droit de faire à la Cour de France après n'avoir pas voulu profiter des faveurs qu'elle veut bien vous accorder? Faites attention, mes chers compatriotes. Faites attention à ce que je vous marque. Ne me regardez pas comme un homme qui a son intérêt particulier à vous dire ces choses, mais comme un bon ami qui vous parle avec l'abondance d'un cœur qui vous est véritablement attaché et qui cherche à arracher le voile au-travers duquel vous ne pouvez reconnaître la vérité. Il ne peut y avoir que de mauvais propos, ou plutôt des mensonges qui vous font hésiter à prendre le bon parti. On vous a présenté Cayenne comme un pays affreux où il y meurt quantité de personnes et moi je vous assure, par les connaissances que j'en ai, qu'on n'y meurt pas plus qu'ailleurs, mais seulement quand il plaît à Dieu, comme dans tous les pays du monde. Moi même, je vous donne l'exemple. Vous m'avez vu aller retirer ma famille du Canada et je vais m'établir à Cayenne. Croyez-vous que ma famille et ma santé me soient moins chères que les vôtres? Croyez-vous que j'ai pris ce parti sans faire de mûres réflexions? Non je ne pense pas que vous vous croyez assez dépourvus de bon sens pour cela.

Je vous prévien, mes chers compatriotes, que je suis chargé de la part du ministre, qui n'est occupé que de notre bien-être, de vous communiquer les avantages que le roi, notre bon maître, veut bien nous faire à Cayenne et de vous engager à en profiter. Il ne vous y force pas, au contraire il vous laisse libres de vos volontés, parce qu'il vous regarde comme de très bons sujets et non comme des esclaves. C'est à nous de répondre à ses bontés, lui marquer notre attachement en remplissant ses intentions. Nous y sommes obligés par le devoir de bons sujets, et nous le devons avec d'autant plus de joie, et moins de répugnance, que c'est pour notre bien que Sa Majesté nous offre un asile où nous pourrions vivre heureusement. Croyez-moi, mes chers frères. Venez vous mettre dans le sein de la flûte la *Nourrice*. Vous y trouverez monsieur Gilbert qui vous sera un bon père et qui ne vous laissera manquer de rien. Vous emporterez avec vous tout ce qui vous sera nécessaire en arrivant dans cette colonie. Ce brave capitaine vous a donné plusieurs fois des marques de son attachement et par la suite il vous en donnera de plus grandes preuves.

C'est à vous, messieurs Joseph et Jacques Maurice, comme chefs, à qui je m'adresse particulièrement. Je vous connais pour des hommes remplis de zèle, toujours prêts à vous sacrifier pour les intérêts du roi et ceux de vos compatriotes. Vous savez, monsieur Joseph, que lorsque je fus à Chédabouctou, vous y étiez comme ensevelis. Je vous rappelai à la vie en vous informant des intentions du roi. Vous m'assurâtes que vous étiez prêt à les remplir et que vous ne doutiez pas que vos familles ne fussent dans les mêmes intentions que vous. Faisons tous trois de bonnes besognes, mes chers amis. Rendons heureux malgré eux des personnes qui ne regardent que le temps présent et qui ne voient pas que la suite pourrait leur être funeste. Faisons notre possible pour prévenir cette suite. Travaillons en vue de Dieu pour les intérêts de notre prince et ceux de nos frères.

Je viens de vous mettre sous les yeux par écrit, mes chers compatriotes, les avantages gracieux que le roi vous offre à Cayenne, le peu de ressources que vous avez sur les îles Saint Pierre et Miquelon, et les fâcheux évènements que vous y pourriez éprouver. Je vous prie aussi de me répondre par écrit, me marquer vos intentions, vos vues et les raisons qui pourraient vous obliger à refuser les avantages que le roi vous offre dans cette colonie.

Je suis, mes chers frères, et serai toute ma vie, le meilleur de vos amis et le plus humble de vos serviteurs.

Réponse des Acadiens au sieur Perrault

De Miquelon, le 16 septembre 1764.

Monsieur,

Nous avons reçu l'honneur de votre lettre par laquelle vous parlez des grands avantages qu'on nous propose en acceptant le parti de passer à Cayenne, suivant les intentions du ministre de France. Tout nous paraît très avantageux, mais nous vous prions, monsieur, de faire attention qu'un pays aussi chaud que celui de Cayenne nous coûterait trop cher, de même que les pays chauds nous ont coûté où les Anglais ont transporté nos gens par la force, d'un climat si excessivement chaud en comparaison de celui de l'Amérique du Nord qui est tempéré et d'autant sain pour nous qu'il est notre pays natal.

Quelque avantage qu'on nous propose en acceptant ce parti et quelques menaces qu'on nous fasse pour le faire, nous préférons toujours la vie à tout, et jamais nous accepterons le parti de quitter ce climat ici. C'est le sentiment commun de tout notre monde, quoique le nombre en soit petit après avoir perdu la majeure partie, tant par la faim, la prison et les mauvais traitements des Anglais pour nous faire accepter leur parti et changer de sentiments pour notre grand monarque. Mais rien n'y a pu réussir. L'affection pour notre grand roi et notre patrie l'a emporté sur toutes les peines des fers et toutes sortes de mauvais traitements que nous avons souffert de l'ennemi. Ainsi, le petit nombre que nous sommes, étant réchappés de tant de maux, et rentrés dans le sein de notre patrie, nous espérons que notre bon roi de France, notre père, voudra bien nous traiter comme ses pauvres enfants et fidèles sujets de son grand pouvoir, en ne nous contraignant pas de passer dans un climat si opposé à celui de notre naissance. Qu'au contraire nous espérons de sa bonté qu'il nous fournira les secours possibles pour conserver des jours que nous coulerons en demandant sans cesse que la bénédiction du Seigneur tombe sur un si bon monarque et son empire, en attendant qu'il nous fournisse l'occasion de verser notre sang pour sa défense et celle de son empire, comme ont fait nos pères et que nous sommes prêts de faire dans mille rencontres.

Voici, Monsieur, nos derniers sentiments à ce sujet et nous espérons que notre bon roi de France ne nous en traitera pas plus mal, attendu qu'il n'y a rien contre sa volonté, son intention étant de ne contraindre personne à passer à Cayenne, et vous prions de nous croire très respectueusement,

Monsieur

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Les Acadiens de Miquelon

(Signé :)

Joseph Vignau
Jacques Vignau, frères
Jacques Moyen

Jacques Bourgeois
Paul Sirs
Jean Sirs

Jean Ebere	Claude Bourgeois
Toussaint Blanchard	Joseph Maurice
Pierre Richar	Magloire Ebere
Jean-Baptiste Landry	Joseph Maurice
Joseph Sirs	Pierre Jause
Jean Vignau	Jacques Vignau
François Cormié	Maurice Como
Jacques Ebere	Jean Bertrand
Baptiste Maurice	Joseph Bourgeois
Pierre Gotro	Jean Ebere
Charles Leblanc	Paul Bourg
Pierre Leblanc	Joseph Cormié
Jacques Leblanc	Joseph Cormié
Joseph Landry	Jean Cormié
Michel Chiasson	Louis Le Male
Charles Boudro	Jean Boudro
Pierre Arsenau	Pierre Vignau
Abraham Vignau	Jean Terriau
Benoît Quomau	Pierre Sirs

Dernière lettre de Paul Perrault aux Acadiens de Miquelon, le 16 septembre 1764

Messieurs et chers frères,

J'ai reçu l'honneur de votre réponse à laquelle je vous prie de trouver bon que je vous fasse faire des réflexions sur tout ce qu'elle contient.

1^o Vous me dites que les offres que le ministre vous fait à Cayenne vous paraissent très avantageuses, mais qu'un pays aussi chaud que celui de cette colonie vous coûterait trop cher, que vous l'avez éprouvé par le climat excessivement chaud où les Anglais vous avaient transportés.

Vous n'avez peut-être pas examiné qu'avant d'arriver dans ce climat, vous étiez tous plus morts que vifs par le mauvais traitement que les Anglais vous faisaient dans leurs vaisseaux où vous y étiez si pressés que ce n'est que par un effet de divine providence si quelque uns de vous en ont réchappé. On peut donc conclure de là que c'est plutôt la misère qui vous a tués que la chaleur du pays.

2^o Vous me dites que quelque avantage qu'on vous propose ou quelles menaces qu'on vous fasse, vous préféreriez toujours la vie à tout et que jamais vous n'accepterez de quitter ce climat ici.

Je n'entends point ce que vous voulez dire par ce mot de menaces. Je vous prie de relire la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire et de repasser dans vos mémoires ce que j'ai eu celui de vous représenter, je ne crois pas que vous trouviez, ni dans l'une ni dans les autres, aucune apparence de contrainte à prendre le parti que je vous propose, si ce n'est par la raison et par l'avantage que vous y trouveriez à tous égards.

Je vous ai fait voir et vous convenez tous du peu de ressources qu'il y a sur les îles Saint-Pierre et Miquelon avec les fâcheux événements que vous vous y pourriez éprouver. Vous convenez même qu'il est comme impossible de vous y soutenir. Permettez-moi donc de vous dire qu'il paraît du caprice de votre part de ne vouloir pas quitter ce climat ici. Puisque la France ne possède que ces deux îles dans toute la partie du nord de l'Amérique Septentrionale, pourquoi donc ne voudriez-vous pas passer dans aucun autre endroit du ressort du royaume de France où vous êtes libres et même invités d'aller et où le ministre pourra vous faire un bien durable?

3° Vous me dites que le nombre de vos Acadiens est petit après en avoir perdu la majeure partie par la faim, la prison et les mauvais traitements des Anglais.

Vous me confirmez dans ce que je vous marque à mon premier point, que c'est la misère qui vous a tués et non la chaleur du pays.

4° Vous m'exposez les maux que les Anglais vous ont fait souffrir pour vous faire changer les sentiments et l'affection que vous avez envers le roi de France.

C'est parce que vous êtes de bons sujets que le roi, notre bon maître, veut bien vous recevoir dans le sein de son royaume. Il veut vous faire oublier les peines que vous avez endurées par le bon traitement qu'il veut vous faire dans un endroit où vous pourrez passer vos jours heureusement et n'être plus exposés à subir le même sort que vous avez ci-devant éprouvé.

Vous vous plaignez de ce qu'on vous propose d'aller à Cayenne. Vous vous êtes persuadés, dites-vous, qu'un climat aussi opposé à celui de votre naissance est contraire à vos santé; vous en êtes même certains, à ce que vous m'avez dit verbalement, par le mauvais tableau qu'on vous en a fait.

Pour juger du climat de cette colonie, il faudrait le voir vous-mêmes et vous le pouvez sans exposer vos familles.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, de vous le dire depuis, et je vous le répète, que le roi ne vous force pas d'y aller, qu'au contraire il vous laisse libres. Mais il me semble que pour votre bien particulier, votre honneur et

soutenir votre qualité de bons sujets, vous ne devriez pas vous en rapporter à la description affreuse qu'on vous fait, dites-vous, de Cayenne, et qu'il conviendrait que vous y fussiez au moins quatre des plus experts d'entre vous. Vous reconnaîtrez la vérité du pour ou du contre de ce qu'on vous dit, vous serez à même de repasser en France ou de revenir ici aussitôt que vous le désirerez, et vous pourrez justement faire vos représentations avec connaissance de cause au ministre qui veut votre bien et vous donnera toute la satisfaction que vous pourrez raisonnablement désirer.

Vous seriez bien injustes, messieurs et chers frères, si vous conceviez seulement la moindre idée qu'un aussi grand ministre, qui n'a d'autres intentions que de rendre les sujets à son maître heureux, voulut vous contraindre d'habiter un pays où vous n'y auriez que l'espoir de trouver le tombeau.

Comme je vous crois véritables sujets du roi, je suis persuadé que vous n'hésitez point à prendre le dernier parti que je vous propose. Vous en serez d'autant plus charmés que vous aurez lieux d'être contents. C'est la dernière représentation que je vous ferai, en vous priant de croire que j'ai l'honneur d'être parfaitement, Messieurs et chers frères.

(signé :) J.

Annexe « L »

Les « mutins » de Sinnamary

Alors commandant du poste Kourou et à la veille d'être nommé gouverneur de la Guyane, Louis Thomas Jacau de Fiedmont fondait beaucoup d'espoirs en la nouvelle colonie de Sinnamary où il avait fait installer, en octobre-décembre 1764, les Acadiens et Canadiens rescapés de l'hécatombe de Kourou ainsi que ceux arrivés en octobre de Saint-Pierre et Miquelon avec Paul Perrault.

L'installation de ce nouvel établissement avait nécessité l'organisation d'une corvée au cours de laquelle les colons devaient participer avec leurs « pirogues » au déchargement du matériel arrivé par bateau, dont des briques, des carreaux et du mortier pour la fabrication d'un four communautaire¹. L'officier responsable s'étant plaint des Canadiens qui avaient refusé de prêter leur concours, Jacau de Fiedmont lui adressait cette réponse dans laquelle on apprend que les leaders de ce petit mouvement de résistance étaient un certain Guinau, le Canadien, François Régis Cadet ainsi que le nommé Berthe, sans doute le père de Charles Berte ou Berthe, cet orphelin de douze ans, né à La Rochelle, qui sera recensé chez François Régis Cadet en 1767.

¹ ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 120 (transcription, p. 14).

**Lettre de Louis Thomas Jacau de Fiedmont à monsieur Moncade,
Kourou le 20 décembre 1764²**

Monsieur Moncade
substitut du subdélégué général de Sinnamary,

Plus les obstacles sont grands, plus il faut, Monsieur de fermeté, d'attention et de courage. Je serais très surpris si les Canadiens se refusaient à quelque chose qui put tendre au bien. Ils ont tous la réputation d'honnêtes gens, de gens actifs et d'excellents travailleurs qu'ils ne voudront pas perdre sans doute dans cette colonie où ils savent combien ils sont distingués par une protection particulière du roi. Dites leur de ma part combien je suis disposé à leur donner des marques d'attention et de confiance, et que j'attends à les y voir correspondre en se prêtent à tout ce qui peut contribuer à leur bien et à celui du service.

Je vous envoie deux pirogues dont l'une est pontée. Elles seront suivies d'un petit bateau qui ne tire que trois ou quatre pieds. J'espère qu'avec cela vous parviendrez à décharger tous les autres avec facilité. Dites aux sieurs Berthe et Cadet de même qu'à tous les autres que je leur ordonne de se prêter à tout ce qui sera nécessaire et que vous leur prescrirez. Je ne doute pas d'après cela que nous n'ayez de bons témoignages à me rendre de leur conduite et de leur exactitude. Vous trouverez ci-joint un ordre pour le sieur Guineau par lequel je lui enjoins de se rendre ici par le premier bateau.

Je vous enverrai par la première occasion ce que vous me demandez pour contenir les mutins. Je suis persuadé que vous en ferez usage avec prudence et discrétion.

(Sans signature)

² ANC, MG 7, I A 2, vol. 6242, fo 128 (transcription, p. 16-17).

Annexe « M »

Projet de transplantation d'épinettes en Guyane

Le 12 octobre 1763, Jean-Baptiste Debroise, ex-habitant de l'île Royale, partait pour la Guyane sur son propre navire avec un groupe d'Acadiens de Saint-Malo. Il bâtit un moulin à scie à Château Vert, près de Kourou, où il sera trouvé mort en septembre 1764. Au printemps précédent, il avait convaincu l'intendant Chanvalon de l'utilité d'aller prélever des épinettes sur les côtes du Canada. Propre à faire des « courbes », le bois de l'épinette était très recherché en charpenterie de navires¹.

Extrait d'une lettre de Jean-Baptiste Mathieu Thibault de Chanvalon au duc de Choiseul, le 7 avril 1764²

Le sieur Debroise a voulu vendre au roi son brigantin beaucoup plus cher qu'on ne l'estimait. J'ai renoncé à l'acheter. J'ai été aussi difficile pour le fret, le prix qu'il en voulait aurait été ruineux pour le roi. C'est son gendre qui le commande et qui a beaucoup navigué en Canada. Sur l'assurance que me donna ce gendre de pouvoir enlever sur les côtes sans être aperçu par les Anglais de la prusse (pruche) pour faire cette espèce de bière connue sous le nom de sapinette et de jeunes pieds de cet arbre pour le transplanter ici. J'étais convenu avec le beau-père et le gendre de leur donner 7000 livres pour le fret et ce bâtiment pour ce voyage, à condition de le ramener ici chargé de cette espèce de bois et de jeunes plantes, en

¹ Joseph-Noël FAUTEUX, *Essai sur L'Industrie au Canada sous le régime français*, vol. I, p. 262-263.

² ANC, MG 7, I A 2, vol. 6239, fo 224-225 (transcription, p. 5-6).

lui donnant son passeport pour Saint-Pierre et Miquelon où il touchait en effet pour cacher sa marche et laisser que c'était là sa vraie destination.

Cette entreprise m'avait paru renfermer deux avantages. L'un de transplanter et d'établir ici, s'il était possible, ce bois qui serait précieux à cette colonie en lui assurant une boisson habituelle pour tenir lieu d'autres liqueurs. L'autre de suppléer dans ce moment par cette cargaison de bois et par la bière qui en sera faite à grand marché au-dessous du vin dont la suppression entraîne déjà beaucoup d'inconvénients et beaucoup de maladies. Mais comme cette entreprise est casuelle et qu'elle exige du secret dans son exécution, je n'ai pas cru devoir la faire sur le compte du roi et je m'en étais chargé à mes frais.

Annexe « N »

La Guyane vue du Canada

Extrait d'une lettre du 9 avril 1804 de Monseigneur James Louis O'Donel, vicaire général à Terre-Neuve à Monseigneur Joseph Octave Plessis, coadjuteur de Québec¹. Un lecteur signant « un sujet britannique » fit parvenir cet extrait à la *Gazette de Québec* qui le publia en version originale anglaise et en traduction en français. Voici le texte de la version française² :

Monsieur Neilson³

Rien ne m'a semblé plus propre que le récit contenu dans la lettre suivante, à convaincre les admirateurs de la démocratie française, au cas qu'il y en ait quelqu'un en cette province, des horreurs sans exemple qu'elle a produites. En l'insérant dans votre prochaine feuille vous obligerez sensiblement.

Un sujet britannique

St-Jean de Terre-Neuve, 9 avril 1804.

Il nous est arrivé, l'année dernière, une foule de prisonniers Français au nombre de 400, dont 180 venaient de l'Isle de Saint-Pierre; les autres avaient été tirés de 14 vaisseaux pris par l'escadre en station ici. À bord

¹ Archives de l'archidiocèse de Québec, 30, Terre-Neuve, vol. I, 21.

² *La Gazette de Québec*, 10 mai 1804, pages 1 et 2. Ce texte est transcrit le plus fidèlement possible malgré les mots qui, au microfilm, apparaissent souvent partiellement effacés ou cachés derrière des taches. Encore ici, comme toujours, l'orthographe a été modernisée.

³ John Neilson avait succédé à son frère, Samuel Neilson, à la direction du journal en 1793.

d'une des prises venant de la Martinique, se sont trouvés deux ecclésiastiques, l'un chanoine régulier, l'autre capucin âgé de 68 ans⁴. Ils faisaient partie des 208 prêtres qui, du temps du Directoire de France, furent transportés en Guyane par un arrêté du 10 mars 1798. La faim, les mauvais traitements et la malignité du climat en firent périr 168 peu de mois après leur arrivée. Dix-sept qui avaient encore quelque argent gagnèrent leurs gardes et se sauvèrent sur deux vaisseaux américains. Les autres traînèrent une misérable existence à l'entrée d'un bois, en un lieu nommé Gonomama, éloigné de 30 lieues de Cayenne, ils n'avaient là ni drogues, ni médecins, ni même personne pour assister ceux d'entre eux qui étaient malades, préparer leurs vivres ou leur rendre les bas services dont pourraient avoir besoin quatorze personnes entassées dans un logement fort étroit, car ils n'étaient pas en moindre nombre par cabane. À la vérité ils se rendirent avec joie les uns aux autres les devoirs de charité et de nécessité, tant qu'ils en furent capables. Mais jugez de l'excès de leur misère, lorsque tous ceux d'une cabane se trouvant à la fois malades et hors d'état de se secourir mutuellement, étendus sur le fumier et rongés de vers qui les dévoraient graduellement, ils devinrent des objets si dégoûtants, que les ecclésiastiques demi-morts qui venaient des autres cabanes pour les visiter, ne restaient auprès d'eux qu'autant qu'il était précisément nécessaire pour leur administrer les sacrements, et trouvaient à peine sur tout leur corps assez de peau pour y appliquer les saintes huiles. Leurs petite allouance⁵ de pain était de très mauvaise qualité; l'eau valait encore moins. Leurs chahutes sans portes et sans châssis les laissaient exposés à la pluie et au vent. Constamment tourmentés par la piqûre des mouches venimeuses, environnés d'insectes empestés et d'animaux féroces de toute espèce, particulièrement de tigres et de serpent d'une grosseur énorme, ils ne durent leur conservation qu'à la vigilance des gardes qui empêchèrent ces cruelles bêtes de les délivrer de leurs longues souffrances en les dévorant tous. La juste frayeur qu'ils avoient des tigres et de ces gros serpents, leur ôtait la liberté d'aller au prochain ruisseau laver leur linge réduit à quelques lambeaux; et plutôt que de s'exposer dans la forêt pour amasser du bois et faire du feu, ils aimèrent mieux manger toute crue leur viande salée qui consistait en une demie livre par jour. À la fin les soldats voyant que la mort ne les épargnait pas plus que les prêtres, demandèrent qu'on les déchargeât de la garde de ce funeste poste. Cette requête eut son effet, les prisonniers reçurent ordre de

⁴ Il s'agit de Laurent Chachai, 36 ans, chanoine régulier de Saint-Dié (Vosges) ainsi que Jean Claude Claudon, dit père Ananie, gardien des capucins de Toul (Meurthe-et-Moselle), âgé de 67 ans. Louis-Ange Pitou, qui connut le capucin en Guyane, écrit à son sujet : « Celui-ci ne s'est pas levé de son lit depuis deux ans. La vieillesse et les grandes infirmités qui semblent chaque jour ouvrir son tombeau, ne lui ont rien ôté de sa gaieté. Ce vénérable vieillard, voûté et impotent, a été spécialement accueilli à la Martinique par la famille de Sa Majesté l'Impératrice. Il bénit Dieu, l'Empereur, sa famille, et ne désespère pas de revoir la France. » (Louis Ange PITOUP, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 325-326)

⁵ Allouance : ration allouée

se transporter à Sinnamary, éloigné de 6 lieues de leur première demeure, mais dans un pays plus ouvert moins exposé aux mouches et moins fréquenté par les animaux carnassiers. On fit aller par terre ceux qui étaient en état de marcher. Leurs barbares conducteurs les aiguillonnaient pour hâter leurs faibles pas sous un soleil brûlant et sans autre nourriture que ce qu'il leur en fallait pour ne pas mourir. On jeta les malades dans des chaloupes, et six d'entre eux dont la vie était sans ressource, furent laissés derrière au soin de deux nègres qui ne leur accordèrent pas même une goutte d'eau pendant leur longue agonie, car il y en eut trois qui l'endurèrent six jours entiers.

Arrivés à Sinnamary tous les autres furent mis pèle mèle dans une vieille église abandonnée, comme on jetterait dans une même prison les animaux qui ravagent les terres des voisins. Ils y couchèrent sur le plancher jusqu'à ce qu'on leur eût construit de nouvelles cabanes plus mal-faites que les premières. Les léopards de soldats (pour me servir des expressions de saint Ignace) déchargeaient journellement leur rage contre eux par les invectives et les malédictions dont ils les accablaient, leur reprochant d'être la cause de leurs malheurs et de leur exil dans cette région malfaisante. Ils n'avaient donc de consolation que dans leur foi vive, dans leur ferme espérance et dans l'assistance à la messe que leur disait tous les dimanches, à la dérobée, le respectable monsieur Hellange⁶ auparavant recteur de la fameuse université de Louvain en Brabant, lequel, à l'époque de la déportation s'était muni des ornements nécessaires à cet effet. Il est vrai qu'après sa mort exemplaire et pleine de résignation, son calice qui était d'argent, fut brisé et partagé entre quelques uns des soldats. Mais les plus industrieux des prêtres survivants s'avisèrent d'en fabriquer un d'un vieux vaisseau de cuivre, et deux sergents dégoûtés de leur odieux emploi et touché de la sévérité inouïe avec laquelle on traitait ces pauvres prêtres, permirent à l'un d'eux de célébrer la messe pour ceux des autres qui seraient capables de s'y traîner, mais n'osèrent y assister eux mêmes.

En un mot, la plume ne saurait décrire ni la langue exprimer la misère affreuse qu'endurèrent ces ecclésiastiques, non seulement pendant leur séjour en Guyane, mais aussi dans leur passage de Rochefort à Cayenne, qui fut de trois mois. Durant tout ce trajet, ils demeurèrent ferrés dans l'entrepont du vaisseau comme des moutons dans un parc, sans pouvoir respirer le bon air plus de trois heures par jour. Ils passèrent tout le temps de leur captivité sans recevoir une seule ligne de leurs amis, sans en avoir de nouvelles et sans plus savoir ce qui se passait dans le monde que s'ils n'en eusse jamais été. À la vérité, ils ne pouvaient se dissimuler qu'il

⁶ Recteur de l'Université de Louvain et âgé de 50 ans, J. Joseph Havelange fut déporté en Guyane à bord de la *Décade* « pour avoir exorcisé une possédée. » Né à « Siphoux », dans le département de l'Ourthe en Belgique, il est décédé à Sinnamary le 7 septembre 1799 (Louis Ange PITOU, *Voyage à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages*, vol. II, p. 145.)

exista un monde oppresseur, qui, tous les jours, ajoutait à leurs afflictions. Mais aussi tous les jours ils se préparaient à la jouissance d'une meilleure vie, en voyant au ciel devant eux leurs pieuses éjaculations, leurs affections et leurs prières. Ce fut ainsi qu'ils passèrent trois ans et demi. Ils en étaient là quand le nouveau Gouvernement de France, à la sollicitation de quelques-uns de leurs amis, envoya en 1800 une frégate nommée la *Dédaigneuse* les chercher. Il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent de cette condescendance. La plupart en furent privés par la haine implacable du gouverneur pour la religion chrétienne et pour ses ministres. Il prétextait la difficulté de les rassembler assez à temps des différents lieux de leur dispersion. D'ailleurs, le capitaine du vaisseau ne voulait point différer son départ, sachant qu'il y avait une frégate anglaise à sa poursuite. Mais aussitôt qu'il fut parti, le gouverneur (c'était Victor Hugues, si fameux par les milliers de personnes qu'il avait fait enterrer vives pendant son Commissariat de la Guadeloupe)⁷ leur fit savoir qu'il attendait bientôt un autre vaisseau de France pour les emmener tous. Ils demeurèrent donc suspendus entre l'espérance et la crainte de n'être jamais délivrés autrement que par la mort, jusqu'au 27 octobre 1801 qu'il les fit tous venir à Cayenne et embarquer pour la Guadeloupe avec quelques-uns de ses ennemis sur le vaisseau le plus pourri et le moins étanche qu'il put trouver, en vain le capitaine allégua-t-il le mauvais état du vaisseau. Victor Hugues avait prononcé : il fallait partir ou encourir sa disgrâce, et le Capitaine le connaissait trop bien pour oser lui désobéir. Il parti donc à l'aventure avec les 37 déportés (car c'est tout ce qu'il restait de vivants) non pour la Guadeloupe, mais pour le premier poste qu'ils pourraient atteindre. À force de pomper ils tinrent le vaisseau à flot pendant les quatre jours qu'ils mirent à gagner Surinam qui n'est qu'à 100 lieues de Cayenne. Cette place était alors en la possession des Anglais qui, sans leur permettre de débarquer, leur envoyèrent, néanmoins, des rafraîchissements (car un Anglais n'aurait pas voulu nourrir son chien des provisions qu'ils avaient apportées de Cayenne) condamnèrent leur vaisseau et leur en fournirent un meilleur, à bord duquel les prêtres et les matelots du premier, furent transportés à la Martinique qui pour lors était aussi sous la domination Anglaise. On leur permit de débarquer et ils furent traités avec humanité et tendresse. Des gens de toute couleur, de tout rang, sexe et condition, se rendirent en foule sur le quai pour voir les prisonniers de Cayenne.

Mais le seul aspect de ces squelettes ambulants, demi-morts de faim, habillé en jaquettes et en pantalons de canevas, tout couverts de vermine et incapables de faire un pas sans être soutenus, tira des larmes de compassion de tous les yeux qui les aperçurent. Les officiers anglais

⁷ Né à Marseille en 1762, Victor Hugues fut d'abord boulanger à Saint-Domingue. Il reprit la Guadeloupe aux Anglais en 1794 et y exerça, jusqu'à son rappel en France en 1798, un pouvoir aussi énergique que dictatorial et sanguinaire. Il fut ensuite gouverneur de la Guyane de 1800 à 1809. Il est mort à Cayenne en 1826.

attendris lèvent en silence les yeux et les mains au ciel, puis demandent avec étonnement si c'est là l'ouvrage de Robespierre. Mais apprenant qu'il était mort longtemps avant cette déportation, ils déclarèrent que quelque mauvaise idée qu'ils eussent des Français, ils ne les auraient jamais crus capables de prolonger à cet excès les peines et les angoisses et de réduire des gentilshommes à un état aussi déplorable sans autre crime que d'avoir été des prêtres. Sept de cette sainte et touchante troupe moururent peu de jours après leur arrivée. Les autres conduits au couvent des capucins, y furent, en 24 heures de temps, nettoyés, parfumés et revêtus d'habits ecclésiastiques. Enfin le Gouvernement de l'île plein d'humanité, le clergé, les religieuses, les laïcs, se disputèrent à qui montrerait plus d'attention et de bienveillance pour ces infortunés. C'est de mes conversations avec les deux ecclésiastiques mentionnés au commencement de ma lettre, que j'ai tiré cette courte histoire.

Annexe « O »

Pétition adressée à Napoléon en 1805

En 1805, Jean-Baptiste Noreau se rendit en France porter à l'empereur Napoléon une pétition signée par quelques habitants de la région de Saint-Constant, sur la rive sud de Montréal. Les Archives du Ministère des Affaires étrangères conservent, à Paris, cette pétition, la lettre de présentation de Noreau à Napoléon, ainsi qu'une lettre, ni signée ni daté, que le consul de France à New York aurait adressée à Jean-Baptiste Noreau en 1800.

Premier document¹ :

Les habitants du Canada à sa majesté l'empereur des Français, Napoléon Premier

Sire

Deux de nos compatriotes, Jean-Baptiste Noreau, âgé de soixante-quatre ans et Jean-Baptiste Noreau, son fils, âgé de vingt-deux ans, se rendent en France pour faire connaître à Votre Majesté par l'organe de ses ministres les intentions bien prononcées du peuple canadien de retourner sous l'Empire de la France et porter de nouveau le nom glorieux de Français.

¹ ANC, MG 5, B2, vol. 47, fo 353, transcription, p. 287-288.

Nous avons projeté, Sire, de secouer le joug des Anglais. Nous attendons des fusils pour nous armer et frapper un coup sûr. Mais notre espoir a été trompé. La surveillance des Milords, des Lords et des salariés de tous genres échouerait contre notre réunion et nos efforts, sous un bon général français, pénétré de ses devoirs et guidé par l'honneur.

Vous assurons Votre Majesté que nous sommes disposés à subvenir aux frais que cette entreprise exigera.

Les sentiments que nous manifestons aujourd'hui à Votre Majesté sont nourris depuis longtemps dans nos cœurs. Vous en avez la preuve, Sire, dans la lettre ci-jointe, écrite il y a cinq ans, à nous-mêmes par le consul de New York.

Ce sont ses observations, ses conseils qui nous ont portés à attendre jusqu'aujourd'hui dans l'espoir qu'il avait fait connaître au consul général notre demande pour la transmettre en Europe au gouvernement français. On remarque dans la lettre de ce consul de New York qu'il n'y a ni date, ni signature. Quel en a été le motif?

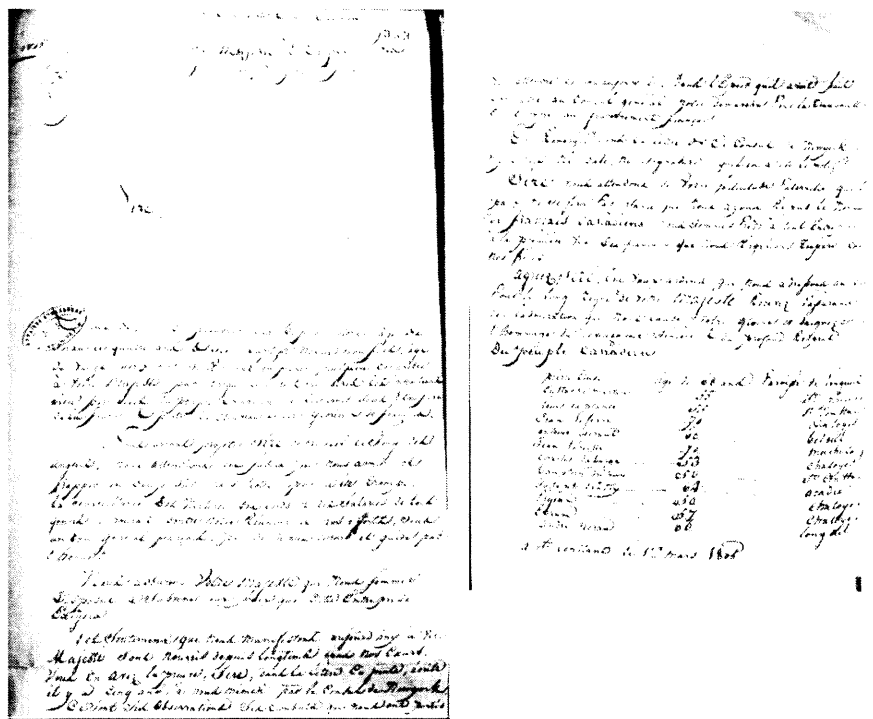
Sire, nous attendrons de votre sollicitude paternelle que la paix ne se fera pas sans que nous ayons repris le nom de Français canadiens. Nous sommes prêts à tout entreprendre à la première vue des Français que nous regardons toujours comme nos frères.

Agréer Sire, les vœux ardents que nous adressons au ciel pour le long règne de Votre Majesté. Recevez l'assurance de l'admiration que nous cause votre gloire et daignez accueillir l'hommage du dévouement sincère et du profond respect du peuple canadien.

(Signé :)

Pierre Trudo,	âgé de 68 ans,	Paroisse de Longueuil
Eustache Martion,	55	St-Philippe
Louis Laplante	55	St-Constant
Jean Lefevre	70	Chatoguer (Châtauguay)
Antoine Giraut	60	Belœil
Jean Léveillé	70	Machecousse (Mascouche)
Charles Labarge	53	Chatoguer
Dauphin Dupuy	50	St-Constant
Joseph Landry	64	Acadie (L'Acadie)
Préjean	50	Chatoguer
Lebrun	57	Chatoguer
André Norau	66	Longueuil

À St-Constant, le 1^{er} mars 1805



8. Pétition portée en 1800 par Jean-Baptiste Noreau à Napoléon

Archives des Affaires étrangères, Paris, Mémoires et documents, sous-série Angleterre, vol. 47, fo 353-353v
Clichés de Robert Prévost, nos 7, 584 et 585

Deuxième document² :

1805, 19 septembre

À Sa Majesté, l'Empereur des Français Napoléon Premier

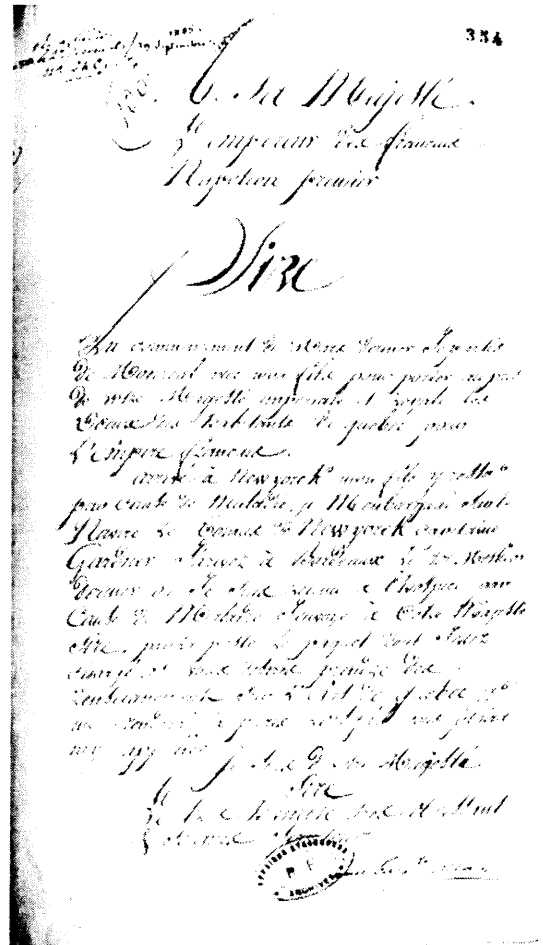
Au commencement de mars dernier, je partis de Montréal avec mon fils pour porter auprès de Votre Majesté impériale et royale les vœux des habitants de Québec pour l'Empire français.

Arrivé à New York, mon fils y resta pour cause de maladie. Je m'embarquai sur le navire le *Thomas* de New York, capitaine Garduer. J'arrivai à Bordeaux le 27 messidor dernier où je suis retenu à l'hospice par cause de maladie. J'envoie à votre Majesté, Sire, par la poste le paquet dont j'étais chargé. Si vous désirez prendre des renseignements sur l'état de Québec, je me rendrai à Paris lorsqu'il vous plaira m'y appeler.

Je suis de Votre Majesté

² ANC, MG 5, B2, vol. 47, fo 354, transcription, p. 289.

Sire
le très humble, très obéissant et soumis serviteur
Jean-Baptiste Norau (signature autographe)



9. Lettre de Jean-Baptiste Noreau à Napoléon, 19 septembre 1800

Archives des Affaires étrangères, Paris, Mémoires et documents, sous-série Angleterre,
vol. 47, fo 354

Cliché de Robert Prévost, no 7, 583

Troisième document³

**Consulat de Ney York
République française**

Le porteur du présent s'est rendu avec son fils près de moi. Il m'a remis
l'exposé que vous me faites de votre cruelle situation et de la fidélité de

³ ANC, MG 5, B2, vol. 47, fo 355-355v, transcription, p. 290.

vos sentiments; depuis longtemps je suis votre ami, et depuis longtemps j'en ai rempli les devoirs, mais le moment de la justice n'est pas encore venu. Ne désespérez cependant pas, ne précipitez rien surtout. Il est quelques fois sage de savoir souffrir et dissimuler. Toute imprudence ne tiendrait qu'à produire de nouveaux obstacles. Comptez sur moi comme je compte sur vous. Soit que je reste dans ce continent, soit que je repasse dans l'ancien, je me souviendrai toujours avec plaisir de la confiance que vous avez mise en moi et je ferai tout pour la justifier. En attendant, soumission et prudence doivent être votre mot d'ordre. Craignez surtout les faux frères, l'infortune que l'on ne rencontre que trop. Au reste, le jour ou vous pourrez relever vos fronts abattus ne peut être éloigné.

Salut et fraternité

(sans signature)

Les sources

Banques de données

Les banques informatisées de données sont de plus en plus nombreuses sur cédéroms et dans Internet. Les suivantes ont été particulièrement utiles :

Les mentions d'actes de naissance, de mariage et de sépulture passés au Canada avant l'année 1800 sont tirées du *Registre de la population du Québec ancien* constitué par l'équipe du Programme de recherche en démographie historique (PRDH), du Département de démographie de l'Université de Montréal. Cette banque de données est maintenant disponible par Internet et sur cédérom.

Les mentions concernant les actes de naissance et de baptême en France des pionniers du Canada sont tirés du *Fichier Origine*, version 16 (15 juillet 2001). S'enrichissant sans cesse, le *Fichier Origine* est le fruit d'une coopération entre la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et la Fédération Française de Généalogie. Il est accessible sur disquette et dans Internet. La version de janvier 2001, augmentée de quelques textes intéressants, a été publiée sous le titre suivant :

FOURNIER, Marcel (directeur), *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien (1621-1865)*, Québec et Paris, Fédération québécoise des sociétés de généalogie et Fédération Française de Généalogie, 2001, 276 p.

Les actes notariés passés au Canada sont inventoriés sur cédérom dans :

LAFORTUNE, Hélène et ROBERT, Normand, *Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien (1635-1885)*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, Archives nationales du Québec et Chambre des notaires du Québec. La version disponible lors de cette recherche ne dépassait pas l'année 1775.

Le site de recherches en ligne *ArchiviaNet*, des Archives nationales du Canada, est aussi un inventaire détaillé de certains fonds importants concernant notamment les périodes coloniales française et anglaise.

Sources manuscrites

Archives nationales du Canada (ANC)

Les Archives nationales du Canada possèdent les microfilms des originaux de certains fonds d'archives ainsi que des transcriptions (copies manuscrites, souvent effectuées à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècles) de ces mêmes fonds et d'autres fonds. Dans cette thèse, les références exprimées uniquement en folios renvoient toujours au document original. Celles mentionnant « transcription » (placé entre parenthèses ou non) indiquent que le document cité a été uniquement consulté sous cette forme. La référence est alors exprimée en pages, mais les folios correspondant au document original ont aussi été indiqués lorsque connus.

Les manuscrits regroupés sous la cote MG 1 proviennent des Archives nationales de France, Section ancienne, fonds des Archives d'outre-mer, dites « Archives des Colonies ». Les séries suivantes, parfois simplement parcourues, souvent méticuleusement compulsées, forment l'essentiel de la documentation utilisée :

Série B, Lettres envoyées, volumes 101 à 189 (1755 à 1785).

Série C^{11A}, Correspondance générale, Canada, volumes 87 à 105 (1746-1769).

Série C^{11B}, Correspondance générale, île Royale, volume 38 (1758-1762).

Série C^{1D}, Correspondance générale, Acadie, volumes 9 et 10 (documents postérieurs à 1770).

Série C^{12B}, Correspondance générale, Saint-Pierre et Miquelon, volume 1 (1763-1766).

Série C¹⁴, Correspondance générale, Guyane, volume 28. Les Archives nationales du Canada possèdent le photostat d'un seul document : le recensement des habitants de Sinnamary fait le premier mars 1765. Voir plus bas à propos de l'ensemble de cette série conservée aux Archives de France.

Série, D^{2C}, Troupes des colonies. Les volumes 1 à 4 ont été parcourus et les volumes 47-49, 53 et 58-59 soigneusement compulsés.

Série E, Dossiers personnels. Plusieurs dossiers (classés en ordre alphabétique) ont été exploités.

Série F³, Collection Moreau de Saint-Méry. Les volumes 2-6, 50-51 et 78 ont été consultés.

Série F^{5B}, Passagers. Cette série a été entièrement compulsée.

Série G¹, Registres de l'état civil, recensements et documents divers. Les volumes 85-90, 92, 98-99 sont des transcriptions de certains actes de baptême, mariages et sépulture que Claude de Bonnault avait tirés de l'état civil de la Guyane. Ils ont été bien utiles faute d'avoir eu directement accès aux registres d'état civil de cette colonie. Il faudra bien un jour faire un dépouillement systématique des volumes 458-459, des pièces 78 à 80 du volume 466 et des volumes 482-494. Seulement une partie du volume 458 (soit les folios 1 à 200, couvrant la période 1765-1773) a pu être soigneusement dépouillée. Notons que quelques pièces du volume 484 concernent certains ex-habitants de Louisbourg passés en Guyane.

Série G³, Notariat. Les volumes 2037-2039, 2041-2047 et 2056-2058 contiennent les greffes des notaires de Louisbourg. Peu de choses en ont été tirées.

Les documents provenant des Archives de la Marine sont sous MG 2. La Série C⁷, Personnel individuel, contient des dossiers personnels classés en ordre alphabétique. Ils sont semblables à ceux de la série E des Archives des colonies.

Sont classés sous la cote MG 5, B2, les mémoires et documents concernant le Canada et conservés à Paris, au Ministère des affaires étrangères. Les derniers documents du volume 47, concernant Jean-Baptiste Noreau, sont cités intégralement à l'Annexe « O ».

Les volumes 6233 à 6256 du Fonds français du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France concernent la Guyane sous l'administration du chevalier Étienne François Turgot. Les Archives nationales du Canada ont fait copier quelques documents tirés des volumes 6239, 6241 et 6242 présentant un certain intérêt canadien, dont plusieurs lettres du gouverneur Louis Thomas Jacau de Fiedmond. On les trouvera sous la cote MG 7, I A 2. Le fond des Nouvelles acquisitions françaises du même Département conserve le manuscrit du sieur J.-C. B. sous la cote MG 7, I A 3, vol. 4156.

Ont été regroupés sous MG 8 des documents originaux ou des copies de certains documents d'origine canadienne concernant la Nouvelle-France. La première série de la classe A 1 contient un choix de lettres, mémoires et autres documents de la « correspondance officielle » copiés au XIX^e siècle dans les archives françaises de la Marine, des Colonies et du Ministère de la guerre. Les volumes 11 à 17 se rapportent à la période étudiée; quelques documents tirés des volumes 16 et 17 ont été particulièrement utiles.

Les « Papiers d'État » des régimes militaire et britannique, conservés à Londres, au Colonial Office, sont regroupés sous MG 11. La classe 5 contient les actes de capitulation de Québec et de Montréal (CO 5, vol. 51 et 58). La classe 42 « Original Correspondance » correspond à l'ancienne série « Q » où certains extraits de la correspondance des gouverneurs James Murray et Guy Carleton (CO 42 vol. 1-2 et 24-28) ont trait au départ des Canadiens après la Conquête. On trouvera la correspondance du général James Murray sous MG 23, G II 1.

Des documents d'un intérêt comparable ont abouti au British Museum et sont classés sous MG 21. Les manuscrits Add. Mss., vol. 21661, 21662, 21687 et 21697 ont été particulièrement utiles. Les ordonnances, proclamations etc. émises par le gouverneur militaire de Trois-Rivières depuis la capitulation de Québec jusqu'à l'établissement du Gouvernement civil (le 10 août 1764) sont sous MG 23, G1, volume 4.

Des copies des archives de la *High Court of Admiralty* en provenance du *Public Record Office*, à Londres, sont classées sous MG 40, D5. La série HCA 32 contient les dossiers relatifs aux navires capturés par la marine britannique au cours de la guerre de Sept Ans. On y trouve divers documents dont des rôles d'équipages et de passagers.

La collection MG 18 comprend divers « Documents antérieurs à la Cession ». Quelques listes d'Acadiens et de prisonniers de guerre canadiens sont classés sous F 14, dans les papiers de monsieur de La Rochette qui s'occupa de leur rapatriement en France. Le fonds de la Famille Ramezay, classé F 54, a également fourni quelques documents intéressants.

Les manuscrits provenant des dépôts d'archives départementales, municipales, maritimes et de bibliothèques de France sont regroupés dans MG 6. Le dossier du corsaire le *Baillon*, du capitaine Charles Gilbert, est classé sous MG 6, A 2 et la documentation sur les déportés de Gaspé et Louisbourg réfugiés en Bretagne, sous MG 6, C 2/1. Le volume 52 du fonds MG 6, A 17 concerne les passagers embarqués à Bordeaux pour le Canada de 1755 à 1762. Certains actes tirés de l'ancien état civil de Paris sont sous la cote MG 10, A 6, Série V³E; y figurent notamment les actes de mariage et de décès de René Benjamin Rouer de Villeray.

Archives nationales du Québec (ANQ)

Les Archives nationales du Québec sont dépositaires de l'état civil ainsi que des papiers notariés passés dans la vallée du Saint-Laurent. On peut aussi y consulter plusieurs des microfilms produits par les Archives nationales du Canada.

Archives de l'archidiocèse de Québec

La correspondance de Monseigneur Joseph Octave Plessis a fourni quelques pièces à propos des prêtres français déportés en Guyane qui séjournèrent au Canada en 1801 et 1803.

Service des archives de l'Université de Montréal

La collection amassée par Louis-François-Georges Baby contient divers types de documents dont 1200 lettres datant de 1649 à 1907, mais aucune en provenance de la Guyane. Certaines pièces se sont tout de même avérées utiles.

Archives de France

Pour les archives conservées en France, en plus de celles du Service historique de la Marine décrites ci-après, les fonds français consultables sur microfilms aux Archives nationales du Canada, les documents textuellement reproduits ou partiellement cités dans les sources imprimées ainsi que l'inventaire détaillé de la sous-série C¹⁴ des Archives coloniales ont fourni la majeure partie de la documentation utilisée.

Quelques visites sporadiques faites au gré des circonstances dans divers Centres d'archives de France, notamment aux Archives départementales de la Charente Maritimes (à La Rochelle), de Gironde (à Bordeaux), de la Vienne (à

Poitiers) et de Seine-Maritime (à Rouen) ont parfois permis la découverte de documents utiles.

Les recherches méthodiques qu'il aurait été souhaitable d'effectuer en France et en Guyane restent à être complétées. Se poursuivant jour après jour, la grève « quotidienne » déclenchée à l'improviste par le personnel des Archives de France a rendu complètement improductif mon séjour de recherches d'octobre 2001. Voilà pourquoi les recensements nominatifs et les registres d'état civil de la Guyane n'ont pu être consultés, de même que l'incontournable Série C¹⁴ du fonds des Colonies. Il a donc fallu se contenter d'exploiter les versions publiées de certains de ces recensements, les notes que Claude Bonnault de Méry a laissées de ses dépouillements des registres d'état civil, ainsi que les deux volumes de l'inventaire détaillé de la Série C¹⁴. Par contre, la recherche iconographique a pu être complétée à distance grâce à la courtoisie du personnel des Archives des Affaires étrangères, du Centre d'archives d'outre-mer, du Service historique de la Marine du Port de Rochefort, et des Archives départementales de la Guyane française.

Service historique de la Marine,

Les deux principaux registres d'inscription du camp de Saint-Jean-d'Angély sont conservés aux Archives et Bibliothèque du Port de Rochefort (SHMR) sous la cote 7^{P4}, volumes 22 et 23. On trouvera aussi dans la Série 1 E, Dépêches émanant de la Cour, plusieurs pièces se rapportant à l'entreprise de colonisation de la Guyane. Seuls les volumes 171 à 176, se rapportant aux années 1763-1764, ont pu être exploités, mais d'autres volumes de la même série couvrent la même période. Bien d'autres fonds du Service historique de la Marine, à Brest, à Cherbourg, à Lorient, à Rochefort et à Toulon auraient sans doute aussi mérités plus d'attention.

Sources imprimées

Journaux, revues et rapports

Publié à partir du 21 juin 1764, le journal la *Gazette de Québec* est une source documentaire incontournable. *La Gazette de Montréal* paraît seulement à partir de 1785; l'édition du 11 novembre 1799 faisait état des prêtres français déportés en Guyane.

On trouvera dans le *Bulletin des recherches historiques* de nombreuses biographies, ainsi que la transcription de documents concernant des Canadiens émigrés en France dont quelques actes de baptême, naissance et sépulture. Mentionnons entre autres: « Jumonville et ses compagnons », vol. X, no 9, septembre 1904, p. 250-252; « Lettre du gouverneur de Vaudreuil au seigneur Duchesnay, de Beauport », vol. XIII, no 1, janvier 1907, p. 48-49; « Une pièce de 1763 », vol. XXXIII, no 5, mai 1927, p. 288-290; « Acte de notoriété de Pierre Joseph Céloron de Blainville dit le jeune », vol. XXXIII, no 11, novembre 1927, p. 676-678; « Mémoire de Joseph Alphonse Duplessis Faber au ministre de Sartine (1777) », vol. XL, no 10, août 1937, p. 262-266.

Parus de 1872 à 1972, les *Rapports des Archives canadiennes* contiennent des inventaires de fonds d'archives ainsi que diverses transcriptions de documents. L'Appendice « B » de l'édition de 1918 cite aux pages 25-221 les « Ordonnances, proclamations, etc., émises par les gouverneurs militaires de Québec, Montréal et Trois-Rivières, depuis la capitulation de Québec jusqu'à l'établissement du gouvernement civil, le 10 août 1764 ».

Les *Rapports des Archives nationales du Québec* ont paru sous différents titres entre 1920 et 1975. On y trouve quelques études mais surtout des transcriptions de documents historiques conservés aux Archives Nationales du Québec. Ils sont aussi disponibles sur cédérom.

Recueils de documents

ARCHIVES PUBLIQUES (DU CANADA), *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, choisis et édités avec notes par Adam Shortt et Arthur G. Doughty, seconde édition, révisée par le Bureau de publication des documents historiques, 1921, 2 volumes, XIX-1064 p.

CASGRAIN, Henri-Raymond (éditeur), *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis*, Montréal et Québec, C. O. Beauchemin et L.-J. Demers et frère, 1889-1895, 12 volumes, 3660 p. Le volume 12 contient les tables analytiques des volumes précédents.

Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la province de Québec, ou copiés à l'étranger, volumes 3 et 4, Québec, Imprimerie A. Côté et cie, 1884-1885, 576- xvii-545 p.

Placards, règlements, ordonnances, etc. publiés par les gouverneurs de Montréal durant le règne militaire ou de 1760 à 1764, dans *Mémoires de la Société historique de Montréal*, cinquième livraison, Montréal, 1870, 328 p.

POIRIER, Michel, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, 3 déportations – 30 années d'exil (d'après la thèse de Doctorat d'Université en histoire et sociologie soutenue par l'auteur, à Nantes, le 20 avril 1984), Éditions d'Acadie, 1984, 527 p. Cet ouvrage consacre plus de 300 pages à des transcriptions de listes nominatives d'habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon parmi lesquels on trouvera quelques Canadiens.

ROY, Pierre-Georges, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, Québec, Archives de la province de Québec, 1939-1940, 3 volumes, 890 p. Cet ouvrage cite de nombreux documents relatifs à cette famille.

Autres sources manuscrites

BÉGON, Élisabeth, *Lettres au cher fils*, Correspondance d'Élisabeth Bégon avec son gendre (1748-1753), établissement des textes, notes et avant-propos de Nicole Deschamps, Boréal, 1994, 431 p.

BOUGAINVILLE, Louis Antoine de « Considération sur l'état présent du Canada », dans LAMONTAGNE, Roland, *Aperçu structural du Canada au XVIII^e siècle*, Montréal, Les éditions Leméac, 1964, p. 113-140.

J.-C. B. (attribué à J.-C. BONNEFOIS), *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 jusqu'en l'an 1761*, préface de Claude Manceron, Paris, Aubier Montaigne, 1978, 190 p. Citant l'abbé Verrault, l'auteur de la préface attribuée (p. 8) ce manuscrit à J.-C. Bonnefois. Selon Pierre PLUCHON, son auteur serait Bonnefons (*Histoire de la colonisation française*, tome premier, p. 1042). Guy FRÉGAULT, dans *François Bigot, Administrateur français*, vol. I, p. 20 et 297 l'attribue à Jean-Baptiste Caminel de Bonnafoux, mais les éléments biographiques que l'on peut tirer du manuscrit ne correspondent pas du tout au profil de Bonnafoux.

ROY, François, « Documents inédits, lettre inédite concernant un Acadien », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, no 1, juin 1970, p. 85-87 (Cette lettre est en réalité celle d'un Canadien).

SAINT-LUC de LA CORNE, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écr. dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, seconde édition, Québec, Des presses mécaniques de A. Coté et c^{ie}, 1863, 28 p.

Orientations bibliographiques

Les titres qui suivent sont cités dans cette thèse ou ont été sélectionnés en raison de leur intérêt à l'égard de certains aspects contextuels.

La Guyane et son histoire

ANONYME, *Récit des traitemens qu'ont éprouvés pendant dix mois, en rade de l'Isle d'Aix, sur les côtes de Saintonge, les prêtres condamnés à être déportés à la Guyane*, Fait par un d'entre eux, Montréal, Victor Delorme, 1816, 25 p.

BARRERE, Pierre, *Nouvelle relation de la France équinoxiale contenant La Description des Côtes de la Guiane; de l'Isle de Cayenne; le Commerce de cette Colonie; les divers changements arrivés en ce Pays; & les Mœurs & Coûtumes des différens Peuples Sauvages qui l'habitent, avec Des Figures dessinées sur les lieux*, Paris, Piget, 1743, iv-250 p.

BIRNSTIEL, Eckart (directeur), *La diaspora des huguenots*, Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVI^e-XVIII^e siècles), Paris Honoré Champion, 2001, 208 p. (À propos des huguenots établis au Surinam).

BOUGARD-CORDIER, C., PITTAUD de FORGES, G., POULIQUEN-SAROTTE, M., et TAILLEMITE, E., *Inventaire des archives coloniales. Sous-série C¹⁴. Correspondance à l'arrivée en provenance de la Guyane française*, Paris, Archives nationales, 1974-1977, 2 volumes, 1508 p.

BOUYER, Frédéric, *La Guyane française, notes et souvenirs d'un voyage exécuté en 1862-1863*, ouvrage illustré de types, de scènes et de paysages par Riou et de figures d'histoire naturelle par Rapine et Delahaye, d'après les croquis de l'auteur et les albums de messieurs Touboulic, Masson, Farcy et Rodolphe, officiers de la marine impériale, Paris, Librairie L. Hachette et cie, 1867, 316 p.

CABON, A., « Le clergé de la Guyane sous la Révolution », dans *Revue d'histoire des colonies*, vol. XXXVIII, troisième et quatrième trimestre, 1950, p. 173-202.

CARLES, L.- M., *Les Dieppois dans l'épopée canadienne, XVII^{me} et XVIII^{me} Siècles*, Rouen, H. Defontaine, sd, 166 p. (Voir p. 52).

CATALOGNE, Bruno de, *Généalogie*. Cette généalogie a été établie par un descendant de Charles Gédéon de Catalogne, né à Montréal le 11 septembre 1764. Sous forme de document *Word*, cette généalogie est déposée à Paris, au siège social de l'Association histoire et généalogie des Caraïbes. Ce travail d'érudition cite plusieurs documents concernant certaines familles établies aux Petites Antilles et en Guyane, notamment les familles de Catalogne, Saint-Ours, de Gannes, Potier de Pommeroy et quelques autres.

CHERUBINI, Bernard, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettantes (1762-1772) », dans *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, nouvelle série no 5, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1990, p. 157-196.

CHERUBINI, Bernard, « L'odyssée des Acadiens dans la Caraïbe ou les théories humorales de la créolisation », dans *Les cahiers*, Société historique acadienne, vol. 26, no 1, janvier-mars 1995, p. 5-22.

CHERUBINI, Bernard, « Traduire le localisme : des mises en scène locales de la généalogie à la recherche », dans *Les cahiers*, Société historique acadienne, vol. 27, nos 2 et 3, juin-septembre 1996, p. 161-193.

CHERUBINI, Bernard, « Les Acadiens "habitants" en Guyane de 1772 à 1853. Destin des lignées, créolisation et migration », *Études canadiennes*, no 40, 1996, p. 79-97.

DEBIEN, Gabriel et collaborateurs, « Recherches collectives. Chronique documentaire pour une nouvelle histoire coloniale. Les papiers privés de l'Amérique française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. VI, no 4, mars 1963, p. 550-559.

DENIS, Ferdinand, *Résumé de l'histoire du Brésil, suivi du Résumé de l'histoire de la Guyane*, Paris, Lecointe et Durey, 1825, vii-334 p.

FROIDEVAUX, Henri, *Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIII^e siècle (1720-1742)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1895, 90 p.

GIGUET (éditeur), *Anecdotes secrètes sur la révolution du 18 fructidor et nouveaux mémoires des déportés à la Guiane, écrits par eux-mêmes, faisant suite au Journal du général Ramel*, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, Paris, Giguet et Co, imprimeurs-libraires, 1799, 215 p.

HENRY, Arthur, *La Guyane française, son histoire, 1606-1946*, (Cayenne), 1950, 336 p.

LA CONDAMINE, Charles Marie de, *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis la côte de la Mer du Sud, jusqu'aux côtes du Brésil & de la Guyane, en descendant la rivière des Amazones*, nouvelle édition, Maëstricht, Jean-Edme Dufour et Philippe Roux, 1778, xvi-379 p.

LARIN, Robert, « Les Canadiens émigrés en Guyane après la Conquête du Canada (État préliminaire de recherche) », dans *Le messager de l'Atlantique*, Bulletin de liaison de l'Association Falaise-Acadie-Québec, nos 40 et 41, premier et deuxième trimestres 1998, p. 11-27 et 4-15.

LARIN, Robert, « Engagés pour le Canada à Dieppe », dans *L'Ancêtre*, Bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol. 25, nos 5 et 6, février-mars 1999, p. 163-172.

MICHEL, Jacques, *La Guyane sous l'Ancien Régime, Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1989, 181 p.

NOUVION, Victor de, *Colonisation de la Guyane française, Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane, suivis du catalogue bibliographique de la Guyane*, Paris, Plon et frères, 1847, xcii-618 p.

PIANZOLA, Maurice, *Des Français à la conquête du Brésil(XVII^e siècle)*, Les perroquets jaunes, Paris, Éditions L'Harmattan, 1991, 215 p.

PITOU, Louis Ange, *Voyage a Cayenne, dans les deux Amériques, et chez les anthropophages*, Ouvrage orné de gravures, contenant le tableau général des déportés, la vie et les causes de l'exil de l'auteur; des notions particulières sur Collot et Billaud, sur les îles Sechelles et les déportés de nivôse, sur la religion, le commerce et les mœurs des sauvages, des noirs, des créoles et des quakers, Paris, Chez l'Auteur, 1805, 2 v, lx-312-404 p.

RAMEL, Jean Pierre, *Relation de la déportation à Cayenne des citoyens Barthélemy, Pichegru, Willot, La Rue, &c., à la suite de la journée du 18 fructidor, 5me année, contenant plusieurs faits importants relatifs à cette journée, et au voyage, séjour, et évasion de quelques-uns des déportés*, Hambourg, 1799, 271 p.

ROSSIGNOL, Bernadette et Philippe, « Le Canada français, les Antilles et la Guyane », dans *Conférences et actes du congrès de Bourges*, 14^e congrès national de généalogie du 8 au 11 mai 1997, Bourges, Cercle Généalogique du Haut-Berry, 1997, p. 309-318.

RINGUETTE, Adrien L., « Pierre Ringuet (1696-1765), soldat malgré lui », dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 53, no 2, cahier 232, été 2002, p. 111-114.

ROUX, Michel, « Présence acadienne en Guyane », dans *Le messager de l'Atlantique*, bulletin de liaison de l'Association Falaise-Acadie-Québec, no 32, premier trimestre 1996, p. 8-28, et no 33, deuxième trimestre 1996, p. 4-10. L'article cite en annexe deux recensements des habitants de Sinnamary, en mai 1767 et le 1^{er} juillet 1772, parmi lesquels on trouve quelques Canadiens.

SAUSSE, André, *Populations primitives du Maroni (Guyane française)*, Paris, Institut géographique national, 1951, viii-135 p.

TARRADE, Jean, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle, Saint-Jean-d'Angély, "entrepôt" des colons recrutés pour la Guyane sous le ministère de Choiseul », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, premier trimestre de 1966, tome VIII, 4^e série, p. 365-398.

TERNAUX-COMPANS, Henri, *Notice historique sur la Guyane française*, Paris, Firmin Didot, 1843, vi-192 p.

THIBAUDAULT, Pierre, *Échec de la Démonstration en Guyane. Autour de l'expédition de Kourou, Une tentative européenne de réforme des conceptions coloniales sous Choiseul*, chez l'auteur, Saint-Maixent-l'École, 1995, 504 p. Cet ouvrage contient en annexe plusieurs listes de volontaires enregistrés à Saint-Jean-d'Angély pour passer en Guyane, à Saint-Domingue, à La Guadeloupe, à Sainte-Lucie ou en Martinique. Aussi des listes de personnes rentrées de Guyane, décédées à Saint-Jean-d'Angély, ayant déserté, repassées en Espagne, etc. En tout plus de 17 000 noms, 1763-1767.

(TIBY, Paul Alexandre), *Notice statistique sur la Guyane française*. Extrait des notices statistiques sur les colonies françaises, imprimées en 1838, par ordre de M. le ministre de la marine et des colonies, Paris, Firmin Didot et frères, 1843, 176 p.

Histoire des colonies

ABÉNON, Lucien-René et DICKINSON, John A., *Les Français en Amérique. Histoire d'une colonisation*, Presses universitaires de Lyon, 1993, 201 p.

BERNARD, Antoine, *Histoire de la Louisiane de ses origines à nos jours*, Québec, Le Conseil de la vie française en Amérique, Université Laval, 1953, 446 p.

DAIGLE, Jean, « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique », dans *Idem* (directeur), *L'Acadie des Maritimes*, études thématiques des débuts à nos jours, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, p. 1-43.

GOUGER, Lina, « Les hauts et les bas d'une jeune colonie : Détroit sous le régime français », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 52, no 1, cahier 227, printemps 2001, p. 13-23.

GRIFFITHS, Naomi E. S., *L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire*, Éditions d'Acadie, 1997, xxiv-134 p.

HAUDRÈRE, Philippe, *L'Empire des rois, 1500-1789*, Denoël, 1997, 478 p.

JULIEN, Charles-André, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, Paris, Centre de documentation universitaire et Société d'édition d'enseignement supérieur, 1977, 335 p.

LUGAN, Bernard, *La Louisiane française, 1682-1804*, autre titre sur la couverture : *Histoire de la Louisiane française, 1682-1804*, Paris, Perrin, 1994, 273 p.

McFARLANE, Anthony, *The British in the Americas, 1480-1815*, London and New York, Longman, 1994, 365 p.

MEYER, Jean, TARRADE, Jean et REY-GOLDZEIGUER, Annie, *Histoire de la France coloniale*, vol. I, *La conquête, des origines à 1870*, Armand Colin, 1996, 839 p.

PLUCHON, Pierre, *Histoire de la colonisation française*, tome premier, *Le premier empire colonial, Des origines à la Restauration*, Fayard, 1991, 1114 p.

ROY, J.-J.-E., *Histoire des colonies françaises et des établissements français en Amérique, en Afrique, en Asie et en Océanie*, nouvelle édition, Tours, Alfred Mame et Fils, 1887, 160 p.

SAUGRAIN (Claude Marin), *Dictionnaire de la Nouvelle-France, isles et autre colonies françoises (1726)*, Édition fac-similé, Éditions l'Hétière, Québec, 1984, 99 p.

SAUVAGEAU, Robert, *Acadie. La guerre de Cent Ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*, Paris, Berger-Levrault, 1987, 454 p.

SINGH, R. John, « L'importance stratégique des colonies antillaises dans la politique française de l'après-guerre », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, no 1, juin 1974, p. 27-43.

Histoire du Canada

BIBAUD, Michel, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, Montréal, Lovell et Gibson, 1844, 418 p.

BROWN, Craig (directeur), *Histoire générale du Canada*, Éditions du Boréal, 1990, 694 p.

COURVILLE, Serge, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no 3, décembre 1983, p. 417-429.

COURVILLE, Serge (directeur), *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 182 p.

FERLAND, Jean-Baptiste Antoine, *Cours d'histoire du Canada*, seconde partie, 1663-1759, deuxième édition, Québec, N. S. Hardy, 1882, 620 p.

FRÉGAULT, Guy, « La colonisation du Canada », dans *Id.*, *Le XVIII^e siècle canadien, études*, Montréal, éditions HMH, Montréal 1968, p. 364-387.

FRÉGAULT, Guy, *Iberville le conquérant*, Édition fac-similé, présentation de Roland Lamontagne, Guérin 1996, xiii-415 p.

FRENETTE, Yves, *Brève histoire des Canadiens français*, avec la collaboration de Martin Pâquet, Boréal, 1998, 209 p.

GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, tome troisième, Québec, Fréchette et frère, 1848, 566 p.

GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada*. Huitième édition entièrement revue et augmentée par son petit-fils Hector Garneau, vol. V et VI, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944-1945, 316-317 p.

GREER, Allan, *The People of New France*, University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, London, 1997, 137 p.

HARRIS, Richard Cole (directeur), *Atlas historique du Canada*, tome I, *Des origines à 1800*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, 198 p.

LACOURSIÈRE, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, vol. I, *Des origines à 1791*, Septentrion, 1995, p. 480 p.

LARIN, Robert, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Septentrion, 2000, 226 p.

MATHIEU, Jacques, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle*, 1991, Belin, Les Presses de l'Université Laval, 254 p.

MOOGK, Peter N., *La Nouvelle France. The Making of French Canada - A Cultural History*, Michigan State University Press, East Lansing, 2000, xix-340 p.

SALONE, Émile, *La colonisation de la Nouvelle-France*, étude sur les origines de la nation canadienne française, Paris, Librairie orientale & américaine, E. Guilmoto, 1905, réédition boréale, 1970, 505 p.

SULTE, Benjamin, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, tome VII, Montréal, Wilson & cie éditeurs, 1882, 161 p.

TRUDEL, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France*, histoire et institution, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Wiston, 1968, xviii-323 p.

TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, *Les Vaines tentatives, 1524-1603*; vol. II, *Le Comptoir, 1604-1627*; vol. III, *La Seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663*, tome 1, *Les Événements*, tome 2, *La société*; vol. IV, *La Seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674*; vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, Fides, 1963-1999.

Histoire de France

CORVISIER, André, « La société militaire française au temps de la Nouvelle-France », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. X, no 20, novembre 1977, p. 219-227.

DUPÂQUIER, Jacques, *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, deuxième édition refondue, 1993, Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je » no 1786, 127 p.

GALARNEAU, Claude, « La mentalité paysanne en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XIV, no 1, juin 1960, p. 16-24.

GOUBERT, Pierre, *L'Ancien régime*, tome I, *La Société*, tome II *Les pouvoirs*, troisième édition, Paris, Librairie Armand Colin, 1973, 271-262 p.

HENRY, Louis et BLAYO, Yves, « La population de la France de 1740 à 1860 », dans *Population*, 30^e année, numéro spécial, novembre 1975, p. 71-122.

LEQUIN, Yves (directeur), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse 1992, 493 p.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, *L'Ancien Régime. L'Absolutisme bien tempéré (1715-1770)*, Histoire de France Hachette, tome II, 1991, p. 441 p.

L'exode de la Conquête

ANONYME, « La classe élevée et instruite disparut-elle du Canada à la conquête? », dans *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome troisième, Québec, Les Presses de C. Darveau, 1886, p. 137-147.

BABY, Louis-F.-G., « L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada », dans *The canadian antiquarian and numismatic journal*, third series, vol. II, nos 3 and 4, july october 1899, p. 97-141.

BONNAULT DE MÉRY, Claude, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815) », dans *Revue de l'histoire des colonies françaises*, Paris, onzième année IV^e trimestre, 1924, p. 495-550.

CHARBONNEAU, Hubert, « Les naufragés de l'Auguste », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 45, no 3, automne 1994, p. 216-224.

CHARBONNEAU, Hubert, « Du nouveau sur les naufragés de l'Auguste », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 48, no 3, automne 1997, p. 257-264.

CHARBONNEAU, Hubert, « Encore l'Auguste », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 48, no 4, hiver 1997, p. 342.

COUILLARD DESPRÉS, Azarie Étienne, « La noblesse canadienne a-t-elle émigré après la conquête », dans *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, Le Pays Laurentien, G. Malchelosse, 1916, p. 32-42.

ENVIRONNEMENT CANADA, *Le naufrage de l'Auguste*, Lieux historiques nationaux, Service des parcs, 1992, 70 p.

LARIN, Robert, « Les Canadiens passés en France à la Conquête (1754-1770) », dans Philippe JOUTARD et Thomas WIEN (directeurs), *Mémoires de Nouvelle-France*, Rennes et Sillery, Presses universitaires de Rennes et Septentrion, 2002, à paraître.

MOUHOT, Jean-François, « L'immigration de retour canadienne en France au 18^e siècle et les réfugiés canadiens en France après la chute de Québec et le traité de Paris (c1760-1800) », projet de recherche présenté aux professeurs Laurence Fontaine et Anthony Molhot, Institut Universitaire Européen, Département d'histoire et de civilisation (Florence), 5 juin 2001, 85 p.

NICHOL, Jean, « The expulsion of the Canadians », dans *The Canadian Historical Association, Report of the Annual Meeting held in the City of Montreal, may 21-23, 1935*, published by the Canadian national parks branch of the Department of the interior, Ottawa, p. 34-39.

ROQUEBRUNE, Robert de, « L'exode des Canadiens après 1760 », dans *Id, Les Canadiens d'autrefois*, essais, deuxième série, Montréal et Paris, Fides, 1966, p. 81-101.

ROY, Joseph-Edmond, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, deuxième volume, réédition Société d'Histoire régionale de Lévis, Lévis, 1984, p. 356 à 373.

(ROY, Pierre-Georges), « L'exode des nobles à la cession du pays », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. 6, no 9, septembre 1900, p. 274-276.

(ROY, Pierre-Georges), « La noblesse canadienne a-t-elle émigré après la Conquête? », dans *Le Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXII, no 10, octobre 1926, p. 609-612.

ROY, Régis, « La noblesse au Canada avant 1760 », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. L, no 1, janvier 1944, p. 16-19.

SULTE, Benjamin, « L'exode de 1760-63 », dans *Mélanges historiques*, études éparses et inédites, compilées, annotées et publiées par Gérard Malchelosse, vol. 5, G. Ducharme libraire-éditeur, Montréal 1919, p. 81-97.

Les Canadiens en France après la Conquête

BEAUCHESNE, André, « Marie-Anne Claveau victime de la Révolution française », dans *L'Ancêtre*, Bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol. 14, no 10, juin 1988, p. 381-384.

BEAUREGARD, Denis, « Ces Français d'origine québécoise... », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 50, no 2, été 1999, p. 119-124.

BONNAULT, Claude de, « Généalogie de la famille de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. 58, no 4, octobre-décembre 1952, p. 189-212 et vol. 59, no 1, janvier-mars 1953, p. 51-59.

CATHELINÉAU, Emmanuel de, « L'abbé de la Corne, généalogiste », dans *Nova Francia*, vol. IV, no 4, juillet-août 1929, p. 259-282. Il s'agit d'une généalogie remontant jusqu'en 1272 et dressée par l'abbé Joseph Marie de La Corne.

COMBALUZIER, Fernand, « Le sacre de Mgr Briand à Suresme », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XLVI, no 1, janvier 1940, p. 3-9.

CÔTÉ, André, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781, Négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France*, Septentrion et Éditions Christian, 1998, 400 p.

CÔTÉ, Suzanne et CÔTÉ, Jean-René, « Les de Boucherville et Saint-Louis », dans *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol. 47, no 1, printemps 1996, p. 19-28.

(DANIEL, François), *Histoire des grandes familles françaises du Canada ou aperçu sur le chevalier Benoist et quelques familles contemporaines*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, xii-613 p.

(DANIEL, François), *Le vicomte C de Lery. Lieutenant général de l'empire français, ingénieur en chef de la grande armée et sa famille*. Avec gravures de M. Senécal, 1867, 44-299 p. L'auteur a placé aux pages 225 à 236 certaines listes que l'on retrouvera encore dans l'ouvrage suivant.

(DANIEL, François), *Précis historique ou abrégé de l'histoire du Canada*, avec aperçu sur les principaux personnages du pays, Montréal, Eusèbe Senécal, 1876, v-47-73 p. On trouve aux pages 46 à 62 différentes listes nominatives se rapportant à notre sujet. Les diverses listes d'officiers et des condamnés de l'Affaire du Canada proviennent des Archives des colonies, Série D^{2C}, vol. 48 et Série C^{11A}, vol. 125, fo 587 et suivants. La dernière liste de « renseignements sur quelques personnes passées en France de 1766 à 1777 » puise à différentes sources.

DAVID, Jean-Stanislas, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines, La Rochelle, 1998-1999, 89 p. plus annexes.

DOUVILLE, Raymond, « Quelques Canadiens de naissance dans les Armées de la République et de l'Empire », dans *Les cahiers des Dix*, no 26, Montréal, 1961, p. 111-142.

DOUVILLE, Raymond, « Officiers canadiens dans la marine de la révolution et de l'empire », dans *Les cahiers des Dix*, no 27, Montréal, 1962, p. 107-133.

DUNANT, Jacques, « À propos d'Amélie de Boucherville et de la branche des de Boucherville en France », dans *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol. 47, no 2, été 1996, p. 125-126.

FARIBAULT, Claude, « Un Juchereau Duchesnay, fils de Beauport, et sa descendance en France », dans *L'Ancêtre*, Bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol. 23, no 9, p. 223-227.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, « Pierre Douville », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. 9, no 3, mars 1903, p. 95.

FAUTEUX, Aegidius, *La Famille d'Aillebout*, étude généalogique et historique, G. Ducharme, Montréal, 1917, 196 p.

FREMOND de LA MERVEILLÈRE, Olivier de, « Trois générations de Lusignan au Canada », extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, premier trimestre 1937, 13 p.

GALARNEAU, Claude, « Les Canadiens en France (1815-1855) », dans *Les cahiers des Dix*, no 44, Les Éditions La Liberté, 1989, p. 135-181.

GERME, Jean-Marie, « Les émigrés canadiens à Sossay et Thuré en Poitou au XVIII^e siècle », dans *Le Messager de l'Atlantique*, no 26, 3^e trimestre 1994, p. 12-16.

GERME, Jean-Marie, « Les émigrés acadiens et canadiens en Touraine après la conquête anglaise (1760-1800) », dans *Le messager de l'Atlantique*, no 28, 1^{er} trimestre 1995, p. 11-16.

GOUDREAU, Serge, « Michel Maray de La Chauvignerie : interprète des langues iroquoises (1704-1778) », dans *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol. 48, no 4, hiver 1997, p. 317-330.

LITALIEN, Raymonde, « Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no 4, mars 1984, p. 603-610.

MAILLET, Nelly et PRÉTESEILLE, Bernard, « Règlement des affaires coloniales du Canada après 1760 », dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, no 329, 1975, p. 493-495 et 498-501.

MAILLETTE, Origène, « Des engagés du Canada au service du sieur Joseph Cadet en France », *L'Ancêtre*, Bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol. 21, no 3, novembre 1994, p. 101-105.

MANSUY, Michel, « La crise révolutionnaire vue par une famille canadienne (1763-1818) », dans *L'information historique*, vol. 27, nos 1 à 4, janvier-octobre 1965, p. 25-29, 55-60, 99-104 et 153-155.

OURY, Guy-Marie, « L'abbé de la Corne de Chaptès », dans *Les cahiers des Dix*, no 44, Les Éditions La Liberté, 1989, p. 75-114.

OURY, Guy-Marie, « Une famille canadienne dans la tourmente révolutionnaire Le Chevalier de la Corne », dans *Les cahiers des Dix*, no 45, Les Éditions La Liberté, 1990, p. 67-94.

OURY, Guy-Marie, « Dans les prisons de Loches, Élisabeth de la Corne », dans *Les cahiers des Dix*, no 46, Les Éditions La Liberté, 1991, p. 87-123.

PRÉVOST, Robert, *La France des Québécois*, Guide pratique et inusité du retour aux sources, Stanké, 1980, 309 p.

PRÉVOST, Robert, *La France de l'Ouest des Québécois*, Libre Expression, 1989, 147 p.

PRÉVOST, Robert, *Le Paris des Québécois*, Libre Expression, 1990, 220 p.

PRÉVOST, Robert, *La France des Québécois*, Pages perdues et retrouvées, Stanké 1998, 263 p.

ROQUEBRUNE, Robert de, « Un grand diplomate canadien : l'abbé de La Corne », dans *Nova Francia*, vol. 4, no 1, juin 1925, p. 106-112.

ROQUEBRUNE, Robert de, « Trois Canadiens dans la Révolution Française », dans *Les Canadiens d'autrefois*, essais, deuxième série, Montréal et Paris, Fides, 1966, p. 113-123.

ROQUEBRUNE, Robert de, « Deux Canadiens au service de la Révolution et de l'Empire », dans *Les Canadiens d'autrefois*, essais, deuxième série, Montréal et Paris, Fides, 1966, p. 125-132.

ROY, Pierre-Georges, « La famille Rouer de Villeray », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXVI, no 6, juin 1920, p. 161-176.

ROY, Pierre-Georges, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, Lévis 1950, 370 pages.

ROY, Régis, « La noblesse de France aux assemblées électorales de 1789 », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIV, no 5, mai 1918, p. 147. Cet article relève des membres de la noblesse « représentés en Canada avant 1759 ».

VAUGEOIS, Denis, « François Bigot, son exil et sa mort », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXI, no 4, mars 1968, p. 731-748.

Les Canadiens prisonniers de guerre et autres déportés

BÉLANGER, Jules, DESJARDINS, Marc et FRENETTE, Jean-Yves, avec la collaboration de Pierre Dansereau, *Histoire de la Gaspésie*, Boréal Express, Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, 797 p. Nouvelle édition revue et mise à jour : DESJARDINS, Marc, FRENETTE, Yves, BÉLANGER Jules et HÉTU, Bernard, *Histoire de la Gaspésie*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1999, 795 p.

LARIN, Robert, « Prisonniers canadiens, déportés acadiens et expatriés républicains, à Philadelphie et dans le New-York (1755-1783) », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 50, no 2, été 1999, p. 105-111.

LARIN, Robert, « La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763) », étude en cours, résultats préliminaires présentés le 16 mai 1996 au 64^e congrès de l'ACFAS.

MIMEAULT, Mario, « La déportation de Gaspé », dans *Gaspésie*, juillet-septembre 1983, vol. XX1, no 3 (no 83), p. 40-49.

MIMEAULT, Mario, « Le peuplement de la Gaspésie », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 51, no 4, hiver 2000, p. 317-324.

(ROY, Pierre-Georges), « Les prisonniers de la bataille des plaines d'Abraham », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXXII, no 5 mai 1926, p. 257-264.

TANGUAY, Cyprien, « Les prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. 6, no 11, novembre 1900, p. 346-349.

Canadiens et Acadiens en Louisiane, aux Antilles et autres colonies françaises

ARDOIN, Robert Bruce L., compiled by, *Louisiana census Records, 1810 & 1820*, Baltimore Genealogical Publishing co, 1970-1977, 3 volumes, 562 p.

GRÉGOIRE, Jeanne, « Les Acadiens dans une seconde patrie : la Louisiane », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XV, no 4, mars 1962, p. 572-593 et vol. XVI, nos 1 à 3, juin-décembre 1962, p. 105-106, 254-266 et 428-435. On y trouvera aussi des Canadiens.

GROULX, Lionel, « D'une transmigration des Canadiens en Louisiane vers 1760 (Notes autour d'un document) », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. VIII, no 1, juin 1954, p. 97-125.

HERO, Alfred Olivier, *La Louisiane et le Canada francophone, 1673-1989*, Hull, Montréal, Moncton, Paris, Lafayette, Éditions de Fleuve et Société d'histoire de Longueuil, 1991, 358 p.

HOUDAILLE, Jacques, « Quelques données sur la population de Saint-Domingue au XVIII^e siècle », dans *Population*, vol. 28, nos 4 et 5, juillet-octobre 1973, p. 859-872. (On y mentionne, p. 868, que 344 personnes natives du Canada et 226 autres natives d'Acadie seraient décédées à Saint-Domingue entre 1740 et 1791.)

JOYE, L., « Un Canadien gouverneur du Sénégal, Louis Le Gardeur de Repentigny, 1721-1786 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. XV, nos 1 à 3, 1961, p. 64-89, 256-276 et 396-418.

JOYE, L., « Pierre, Jean-Baptiste, François-Xavier Le Gardeur de Repentigny, 20 mai 1719-26 mai 1776 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. XV, no 4, mars 1962, p. 556-571.

LAUVRIÈRE, Émile, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Librairie Henry Goulet, 1924, deux volumes, xxi-507-596 p. Les chapitres XXI à XXIII du tome II portent sur les tentatives d'établissement aux colonies (1763-1900) et sur les conditions de vie des réfugiés acadiens en France (1774-1823) dont beaucoup d'aspects sont aussi valables à propos des Canadiens.

L'expérience acadienne en France

BRAUD, Gérard-Marc, *De Nantes à la Louisiane, l'histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé*, Ouest éditions, 1994, 159 p.

BRAUD, Gérard-Marc, *Les Acadiens en France, Nantes et Painbœuf, 1755-1785, Approche Généalogique*, Ouest Édition, 1999, 299 p.

DEBIEN, Gabriel, « Les Acadiens réfugiés aux petites Antilles (1761-1791) », dans *Les cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 15, nos 2 et 3, juin et septembre 1984, p. 57-99.

DESEILLE, Ernest « Les Canadiens (Acadiens) de l'île Saint-Jean à Boulogne », dans *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, vol. IV, no 5, avril-juin 1972, p. 200-204.

FONTENEAU, Jean-Marie, *Les Acadiens citoyens de l'Atlantique*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996, 348 p.

GALLANT, Patrice, « Les exilés acadiens en France », dans *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, vol. II, no 10, juillet-septembre 1968, p. 266-273.

GUILLEMET, Dominique, « Les Acadiens de Belle-Île-en-Mer : légende noire et histoire en (re-)construction », dans *Études canadiennes Canadian Studies*, no 37, décembre 1994, p. 127-144.

LEBLANC, Robert A., « The acadian Migrations », *Cahiers de géographie de Québec*, no 24, décembre 1967, p. 523-541.

MAGORD, André, LANDRY, Rodrigue et ALLARD, Réal, « Identités acadiennes en Louisiane, en Poitou et à Belle Île », dans *Études canadiennes Canadian Studies*, no 37, décembre 1994, p. 159-180.

MARTIN, Ernest, *Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, réimpression fac-similé de l'unique édition de 1936, Librairie Ancienne Brissaud, Poitiers, 1979, 333 p.

MASSÉ, Claude, « Les familles acadiennes présentes à Bordeaux pendant la révolution et le premier empire », dans *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, vol. 10, no 1, mars 1979, p. 12-46.

MASSÉ, Pierre, « Le syndic de la colonie acadienne en Poitou », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. V, no 1, juin 1951, p. 45-68, no 2, septembre 1951, p. 252-264, no 3, décembre 1951, p. 373-400.

MASSÉ, Pierre, « Descendances acadiennes, les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. V, no 4, 1952, p. 531-541; vol. VI, no 2, 1952, p. 252-262; vol. VII, no 3, 1953, p. 426-434 et vol. VIII, no 3, 1954, p. 426-436.

MASSÉ, Pierre, « Destinées Acadiennes, La courte vie de Marie Doucet », dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. V, no 3, janvier 1953, p. 166-170.

MASSÉ, Pierre, « Destinées acadiennes, Anne Bras (Brau) », dans *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol. VI, no 4, octobre 1954, p. 181-182.

MASSÉ, Pierre, « Destinées acadiennes, Marie-Josèphe Guillot et sa métairie », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. X, no 1, juin 1956, p. 105-114.

MASSÉ, Pierre, « Destinées acadiennes en Poitou », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, 4^e trimestre de 1966, tome VIII, 4^e série, p. 627-645.

PAPUCHON, le Général, « La colonie acadienne du Poitou », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e trimestre de 1908, p. 311-367.

POIRIER, Michel, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, 3 déportations – 30 années d'exil (d'après la thèse de Doctorat d'Université en histoire et sociologie soutenue le 20 avril 1984 à Nantes par l'auteur, Éditions d'Acadie, 1984, 527 p.

POIRIER, Michel, « Listes d'Acadiens encore considérés comme réfugiés en France en 1797, 1820 et 1843 », dans *Les cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 15, nos 2 et 3, juin et septembre 1984, p. 106-115.

PRÉVOST, Robert, *La France des Acadiens*, Éditions d'Acadie, 1994, 265 p.

RAMEAU DE SAINT-PÈRE, Edme, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie (1604-1881)*, Paris et Montréal, Librairie Plon et Granger frères, 1889, 2 volumes, xxxii-365-425 p.

RIEDER, Milton. P. jr et GAUDET RIEDER, Norma, *The Acadians in France, 1762-1776*, Metairie, Louisiana, 1967-1973, vol. I, *Rolls of the Acadians living in France distributed by towns for the years 1762 to 1776*, vol. II, *Belle-Isle-en-Mer Registers, La Rochette Papers*, vol. III, *Archives of the Port of Saint Servan*, vii-143, vi-134 et vi-108 p. (Cet ouvrage mentionne à l'occasion des Canadiens).

ROBICHAUX, Albert J. jr., *The Acadian marriage (sic) in France, département of Ille-et-Vilaine, 1759-1776*, Harvey, Louisiana, 1976, 188 p. Cet ouvrage, ainsi que les trois qui suivent du même auteur, mentionne à l'occasion des Canadiens.

ROBICHAUX, Albert J. jr., *The Acadian in Nantes, 1775-1785*, Harvey Louisiana, 1978, 280 p.

ROBICHAUX, Albert J. jr., *The Acadian exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, Eunice, Louisiana, Hebert Publication, 1981, 3 volumes, xxxii-1192 p.

ROBICHAUX, Albert J. jr., *The Acadian Exiles in Chatellerault, 1773-1785*, Hebert Publications, 1983, 190 p.

ROUET, Damien, « Les Acadiens dans le Poitou : permanence d'une identité? », dans *Études canadiennes Canadian Studies*, no 37, décembre 1994, p. 145-157.

WHITE, Stephen A., *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, première partie, de 1636 à 1714, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1999, 2 volumes, cvii-1614 p.

Romans, mémoires, œuvres littéraires

ANDRÈS, Bernard, *L'Énigme de Salles Laterrière*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2000, 871 p.

AUBERT de GASPÉ, Philippe, *Les Anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, Fides, Montréal et Paris, 1963, 355 p.

AUBERT de GASPÉ, Philippe, *Mémoires*, texte intégral conforme à l'édition de 1866, Montréal, Fides, 1971, 435 p.

BEAUCHEMIN, Yves, *Petite Histoire du Québec*, brochure publiée conjointement par plusieurs organismes dont le Conseil de la Souveraineté du Québec, la SSJB de Montréal, l'UNEQ, slnd, 32 p.

CHALIFOUX, Jean-Pierre, LASONDE, Jean-René, avec la participation de Suzanne LEDOUX, *Coup d'œil sur l'inventaire bibliographique des relations France-Québec depuis 1760*, Montréal, Fondation et Centre de recherche Lionel-Groulx et Bibliothèque nationale du Québec, Montréal, 1999, 222 p.

VAN HERWYNEN, Alberte, *L'Arpenteur des Lumières ou le secret de Choiseul*, Éditions Le Pommier, 2000, 595 p.

Le contexte historique

ARCHAMBAULT, Gilles, « La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1759 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXI, no 1, juin 1967, p. 16-50.

BONNAULT, Claude de, « Le Canada et la conclusion du pacte de famille de 1761 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. VII, no 3, décembre 1953, p. 341-355.

BOSHER, John F., « Le ravitaillement du Québec en 1758 : Quelques documents », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. V, no 9, avril 1972, p. 79-85.

BOSHER John F., « The French Government's Motives in the *Affaire du Canada*, 1760-1763 », dans *Business and Religion in the Age of New France, 1600-1760, Twenty-two Studies*, Toronto, Canadian Scholars'Press, 1994, p. 487-509.

BRUNET, Michel, « Premières réactions des vaincus de 1760 devant leurs vainqueurs », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. VI, no 4, mars 1953, p. 506-516.

BRUNET, Michel, *Les Canadiens et les débuts de la domination britannique, 1760-1791*, les brochures de la Société historique du Canada, no 13, Ottawa, 1966, 26 p.

BRUNET, Michel, *Québec Canada anglais, deux itinéraires un affrontement*, Montréal, éditions HMH, 1968, 309 p.

BRUNET, Michel, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775, de la révolution canadienne à la révolution américaine*, Fides, 1980, 313 p.

CARON, Ivanhoë, « Les Canadiens au lendemain de la capitulation de Montréal (8 septembre 1760) », dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Série III, Tome XV, 1921, p. 73-83.

CASGRAIN, Henri-Raymond, *Montcalm et Lévis*, Guerre du Canada, 1756-1760, tome deuxième, Québec, L.-J. Demers, 1891, 484 p.

DEMERLIAC, Alain, *La marine de Louis XV*, nomenclature des navires français de 1715 à 1774, éditions Omega, Nice, 1995, 286 p.

DESCHÊNES, Gaston, *L'année des Anglais, la Côte-du-Sud à l'heure de la conquête*, Septentrion, 1988, 180 p.

DICKINSON, John « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », dans *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no 37, 1994, p. 51-61.

DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1993, 393 p.

FAUTEUX, Aegidius « Le S... de C... enfin démasqué », dans *Cahiers des Dix*, vol. 5, 1940, p. 231-292.

FRÉGAULT, Guy, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. IX, *La guerre de la conquête, 1754-1760*, Fides, 1975, 514 p.

FRÉGAULT, Guy, *François Bigot, Administrateur français*, Édition fac-similé, présentation de Roland Lamontagne, Guérin, 1994, 2 volumes reliés, xii-857 p.

GAGNON, Serge, « Pour une conscience historique de la révolution québécoise », dans *Cité libre*, XVI^e année, no 83, janvier 1966, p. 4-19.

GALARNEAU, Claude, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval, Librairie Armand Colin, 1970, xi-401 p.

GÉRIN, Léon, « Au lendemain de la Conquête », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXXI, no 12, décembre 1925, p. 567-569.

GROULX, Lionel, *Lendemain de conquête*, Québec, Éditions internationales Alain Stanké Ltée, 1977, 196 p.

LAMARRE, Jean, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Septentrion, 1993, 561 p.

LANCTÔT, Gustave, « Les relations franco-canadiennes après la conquête et avant « La Capricieuse », dans *La Revue de l'université Laval*, vol. X, no 7, mars 1956, p. 591-599.

LANCTÔT, Gustave, *Le Canada et la révolution américaine*, Montréal, librairie Beauchemin limitée, 1965, 330 p.

LARIN, Robert, *Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVII^e-XIX^e siècles)*, Édition revue, corrigée et mise à jour, Éditions de la Paix, 1999, 206 p.

MATHIEU, Jacques et LACOURSIÈRE, Jacques, *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, xiv-383 p.

MONIÈRE, Denis, *Le Développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, 20^e mille, Montréal, Québec-Amérique, 1977, 381 p.

OUELLET, Fernand, « M. Michel Brunet et le problème de la Conquête », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. 62, no 2, avril-juin 1956, p. 92-101.

PROULX, Gilles, « Le dernier effort de la France au Canada - secours ou fraude? - », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no 3, décembre 1982, p. 413-426.

PROULX, Gilles, *Entre France et Nouvelle-France*, Édité par Éditions Marcel Broquet Inc., conjointement avec Parcs Canada et le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Service Canada, Éditions Marcel Broquet, 1984, 197 p.

PROULX, Gilles, *Combattre à Ristigouche*, Hommes et navires de 1760 dans la baie des Chaleurs, Lieux historiques nationaux, Parc Canada, Patrimoine canadien, 1999, v-151 p.

ROY, Régis, « Pitt et la conquête du Canada », dans *Bulletin des recherches historiques*, vol. XLII, no 1, janvier 1936, p. 21-45.

TRUDEL, Marcel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1769-1764*, Les Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1952, xxx-236 p.

TRUDEL, Marcel, « L'Affaire Jumonville », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. VI, no 3, décembre 1952, p. 331-373.

TRUDEL, Marcel, *La révolution américaine, pourquoi la France refuse le Canada (1775-1783)*, Les Éditions du Boréal Express, 1976, 291 p.

TRUDEL, Marcel, « En route pour la Nouvelle-France! », dans *Id., Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 2001, p. 49-79.

Études de la population (études démographiques, dictionnaires, ouvrages de généalogie etc.)

ARSENAULT, Bona, *Histoire et généalogie des Acadiens*, Leméac, 1978, 6 volumes, 2645 p.

BIRABEN, Jean-Noël, « Le peuplement du Canada français », dans *Annales de démographie historique*, 1966, p. 105-138.

BOISNARD, Luc, *Dictionnaire des anciennes familles de Touraine*, Éditions régionales de l'Ouest, Yves Floss, Mayenne, 1992, 449 p. On y trouve certaines familles canadiennes retirées en Touraine.

Censuses of Canada, 1665 to 1871, volume 4 du *Census of Canada, Recensement du Canada, 1870-1871*, Ottawa, I. B. Taylor, 1876.

CHARBONNEAU, Hubert, *La population du Québec : études rétrospectives*, textes de J. Henripin, Y. Péron, Y. Lavoie, N. Keyfitz, H. Charbonneau, J. Légaré, Les Éditions du Boréal Express, 1973, 110 p.

CHARBONNEAU, Hubert, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, 267 p.

CHARBONNEAU, Hubert, « Les francophones du Québec de 1608 à 1960 », dans Jacques HENRIPIN et Yves MARTIN (directeurs), *La population du Québec d'hier à demain*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 11-23.

CHARBONNEAU, Hubert, DESJARDINS, Bertrand, LÉGARÉ Jacques et DENIS, Hubert, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », dans Serge COURVILLE (directeur), *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 31-43.

EN COLLABORATION, *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. I à V, Les Presses de l'Université Laval, 1966-1983, 4523 p. Une autre édition est également disponible sur cédérom.

HENRIPIN, Jacques et PERON, Yves « La transition démographique de la province de Québec », dans Hubert CHARBONNEAU (directeur), *La population du Québec : études rétrospectives*, Les éditions du boréal express, 1973, p. 23-44.

FOURNIER, Marcel, *Les Européens au Canada des origines à 1765 (Hors France)*, Éditions du Fleuve, 1989, 352 p.

FOURNIER, Marcel, « Les Français au Québec (1765-1865), Un mouvement migratoire méconnu », dans *Bulletin de la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon*, tome XXIV, année 1994, séance du 5 mai 1995, p. 183-204.

FOURNIER, Marcel, *Les Français au Québec, 1765-1865, un mouvement migratoire méconnu*, Septentrion et Éditions Christian, 1995, 386 p.

GAUDET, Placide, « Généalogie des familles acadiennes avec documents », dans *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. II, Appendice A, 3^e partie, xviii-438 p.

GAUVREAU, Danielle, « Vingt ans d'études sur la population pendant le Régime français : bilan et perspectives », dans Sylvie DÉPATIE, Catherine DESBARATS, Danielle GAUVREAU, Mario LALANCETTE et Thomas WIEN (directeurs), *Vingt ans après Habitants et marchands Twenty Years Later*, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 31-51.

LANDRY, Yves, « Étude critique du recensement du Canada de 1765 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 20, no 3, décembre 1975, p. 323-351.

LANGLOIS, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*, Prix David 1934, deuxième mille, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1934, 309 p.

POUYEZ, Christian, « La population de l'Île Royale en 1752 », dans *Histoire sociale – Social History*, vol. VI, no 12, novembre 1973, p. 147-180.

ROBERT, Normand, avec la collaboration de la Société généalogique Bourgchemin, *Nos origines en France, des débuts à 1825*, Montréal, Société de recherche Archiv-Histo, 1984-1998, 13 volumes.

ROY, Muriel K., « Peuplement et croissance démographique en Acadie », dans Jean DAIGLE (directeur), *Les Acadiens des Maritimes : études thématiques*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980, p. 135-207.

ROY, Raymond, *La croissance démographique en Acadie de 1671 à 1763*, mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts (démographie), Université de Montréal, avril 1975, ix-152 p.

TANGUAY, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1871-1890, 7 volumes, 3801 p.

TANGUAY, Cyprien, *À travers les registres*, notes recueillies par l'abbé Cyprien Tanguay, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1886, viii-276 p.

- élites noble, bourgeoise, seigneuriale et militaire

BRUNET, Michel, « La conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne (1760-1793) », dans *La présence anglaise et les Canadiens*, Étude sur l'histoire et la pensée des deux Canadas, Montréal, Beauchemin, 1964, p. 49-112.

COUILLARD DESPRÉS, Azarie Étienne, *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, Le Pays Laurentien, G. Malchelosse, 1916, 73 p.

CORVISIER, André, « La Noblesse militaire, Aspects militaires de la noblesse française du XV^e et XVIII^e siècles, État des questions », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. XI, no 22, novembre 1978, p. 336-355.

FAUTEUX, Aegidius, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les éditions des Dix, 1940, 252 p.

OUELLET, Fernand, « La « noblesse canadienne » en 1767 : un inventaire », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. I, no 1, avril 1968, p. 129-137.

OUELLET, Fernand, « Propriété seigneuriale et groupe sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) », dans *Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1978, p. 183-213.

OUELLET, Fernand, « Les classes dominantes au Québec, 1760-1840, Bilan historiographique », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no 2, automne 1984, p. 223-243.

ROY, Pierre-Georges, « Les officiers de Montcalm mariés au Canada », *Le Bulletin des recherches historiques*, vol. L, nos 9 et 10, septembre et octobre 1944, p. 257-283 et 289-302.

GADOURY, Lorraine, *La Noblesse de Nouvelle-France, familles et alliances*, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1992, 208 p.

LEGAULT, Roch, *Les aléas d'une carrière militaire pour les membres de la petite noblesse seigneuriale canadienne de la révolution américaine à la guerre de 1812-1815*, mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maîtrise es arts (M. A.) en histoire, Université de Montréal, mai 1986, ii-182 p.

LEGAULT, Roch, « L'organisation militaire sous le régime britannique et le rôle assigné à la gentilhommerie canadienne (1760-1815) », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, no 2, automne 1991, p. 229-249.

ROY, Pierre-Georges, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*, Lévis, 1919, 270 p.

- militaires

BRONZE, Jean-Yves, *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 190 p.

ECCLES, W. J., « The Social, Economic, and Political Significance of the Military Establishment in New France », dans *Canadian historical Review*, vol. LII, no 1, March 1971, p. 1-22.

ECCLES, W. J., « Les forces armées françaises en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. III, de 1741 à 1770, Les Presses de l'Université Laval, 1974, p. xv à xxiv.

LANDRY, Yves, « Mortalité, nuptialité et canadianisation des troupes françaises de la guerre de Sept ans », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. XII, no 24, novembre 1979, p. 298-315.

PROULX, Gilles, « Soldats à Québec, 1748-1759 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, no 4, mars 1979, p. 535-563.

PROULX, Gilles, *La garnison de Québec de 1748 à 1759*, Études en archéologie, architecture et histoire, Lieux historique nationaux, Service des parcs, Environnement Canada, 1991, 54 p.

WILHELMY, Jean-Pierre, *Les mercenaires allemands au Québec*, du XVIII^e siècle et leur apport à la population, Maison des mots, 1984, 331 p.

- clergé

ALLAIRE, J.-B.-A. (Jean-Baptiste-Alphonse), *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, vol. I, *Les Anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, 1910, 543 p.

ANONYME, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome troisième, Québec, les Presses de C. Darveau, 1866, 741 p.

GOSSELIN, Auguste, *L'Église du Canada depuis monseigneur de Laval jusqu'à la conquête*, troisième partie, *Mgr de Pontbriand*, Québec, Laflamme & Proulx, 1914, xii-606 p.

PELLETIER Louis, *Le clergé en Nouvelle-France*, étude démographique et répertoire biographique, Les Presses de l'Université de Montréal, 1993, 324 p.

TRUDEL, Marcel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, vol. I, *Les problèmes*, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique Française, 1956,

vol. II, *Les institutions*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1957, xxxiii-852 p.

- marchands

BOSHER, John F., *The Canada Merchants, 1713-1763*, Oxford, Clarendon Press, 1987, viii-234 p.

BOSHER John F., *Négociants et Navires du Commerce avec le Canada de 1660 à 1760*, dictionnaire biographique, Études en archéologie architecture et histoire, Lieux historiques nationaux, Service des parcs, Environnement Canada, 1992, 263 p.

BOSHER, John F., « A Quebec Merchant's Trading Circles in France and Canada : Jean-André Lamaletie before 1763 », dans *Business and Religion in the Age of New France, 1600-1760, Twenty-two Studies*, Toronto, Canadian Scholars'Press, 1994, p. 372-398.

BOSHER John F., « French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760 », dans *Business and Religion in the Age of New France, 1600-1760, Twenty-two Studies*, Toronto, Canadian Scholars'Press, 1994, p. 438-463.

BOSHER John F., « Shipping to Canada in Wartime, 1743-1760 », dans *Business and Religion in the Age of New France, 1600-1760, Twenty-two Studies*, Toronto, Canadian Scholars'Press, 1994, p. 464-486.

IGARTUA, José, *The Merchants and Négociants of Montreal, 1750-1775 : A Study in Socio-Economic Histoire*, thèse de Ph.D., Michigan State University, 1974.

IGARTUA, José, « A Change in Climate : The Conquest and the Marchands of Montreal », dans *The Canadian Historical Association, La Société historique du Canada, Historical Papers, Communications Historiques*, 1974, p. 115-134.

IGARTUA, José, « The Merchants of Montreal at the Conquest : Socio-Economic Profile », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. viii, no 16, novembre 1975, p. 275-293.

IGARTUA, José E., « Le comportement démographique des marchands de Montréal vers 1760 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33 no 3, décembre 1979, p. 427-446.

MICHEL, Louis, « Un marchand rural en Nouvelle-France, François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, no 2, septembre 1979, p. 215-262.

MIQUELON, Dale, « Havy and Lefebvre of Quebec : A Case Study of Metropolitan Participation in Canadian Trade, 1730-60 », dans *Canadian Historical Review*, vol. LVI, no 1, march 1975, p. 1-24.

SIMO NOGUERA, Carles, *Le comportement démographique de la bourgeoisie en Nouvelle-France*, thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en démographie, 1994, xvii-444 p.

Le cadre économique et social

BERNIER, Gérald, « Sur quelques effets de la rupture structurelle engendrée par la conquête au Québec : 1760-1854 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no 1, juin 1981, p. 69-95.

COUTURE, Claude, « La conquête de 1760 et le problème de la transition au capitalisme », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 39, no 3, hiver 1986, p. 369-389.

DECHÊNE, Louise, « La croissance de Montréal au XVII^e siècle », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no 2, septembre 1973, p. 163-179.

DECHÊNE, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, essai*, Boréal, 1988, 583 p.

DECHÊNE, Louise, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Boréal, 1994, 283 p.

FAUTEUX, Joseph-Noël, *Essai sur L'Industrie au Canada sous le régime français*, Québec, Ls-A. Proulx, 1927, 2 volumes, xx-572 p.

HAMELIN, Jean, « À la recherche d'un cours monétaire canadien : 1760-1777 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XV, no 1, juin 1961, p. 24-34.

HAMELIN, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France*, troisième édition, 1970, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 137 p.

OUELLET, Fernand, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*, Montréal, Fides, Bibliothèque canadienne-française, 1971, 2 volumes, xxxii-639 p.

OUELLET, Fernand, « Dualité économique et changement technologique au Québec (1760-1790) », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. IX, no 18, novembre 1976, p. 256-296.

RENAUD, Paul-Émile, *Les origines économiques du Canada. L'œuvre de la France*, Gabriel Enaud, Mamers, 1928, 488 p.

Le cadre familial

BEAUREGARD, Yves, GOUDREAU, Serge, HÉROUX, Andrée, JEAN, Michèle, LESSARD, Rénald, NOËL, Johanne, PAQUET, Lucie et LABERGE, Alain, « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, no 3, hiver 1986, p. 391-405.

BOUCHARD, Gérard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Boréal, 1996, 635 p.

DÉPATIE, Sylvie, « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, no 2, automne 1990, p. 171-198.

GADOURY, Lorraine, *La Famille dans son intimité. Échange épistolaire au sein de l'élite canadienne au XVIII^e siècle*, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1998, 185 p.

GAGNON, France, « Parenté et migration : le cas des Canadiens français à Montréal entre 1845 et 1875 », dans *Historical Papers/ Communications historiques* (de la Société historique du Canada), 1988, p. 63-85.

MATHIEU, Jacques, « Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité », dans *Provence historique*, vol. XXXV, no 142, octobre-décembre 1985, p. 413-422.

Mobilité et mouvements migratoires

BOLEDA, Mario, « Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent », dans *Histoire sociale - Social History*, vol. XXIII, no 45, mai 1990, p. 153-177.

CHARBONNEAU, Hubert, « Migrations et migrants de France en Canada avant 1760 », dans Robert LARIN (directeur), *La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France*, 1994, Éditions d'Acadie, p. 31-48.

CHARBONNEAU, Hubert, DESJARDINS, Bertrand, GUILLEMETTE, André, LANDRY, Yves, LÉGARÉ, Jacques, et NAULT, François, *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Institut National d'Études Démographiques, Presses de l'Université de Montréal, Presses Universitaires de France, 1987, 232 p.

COURTEMANCHE, Andrée et PÂQUET, Martin (directeurs), *Prendre la route, L'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XIV^e au XX^e siècle, Vents d'Ouest*, 2001, 242 p.

COURVILLE, Serge, *Rêves d'empire. Le Québec et le rêve colonial*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2000, xii-68 p.

FAUCHER, Albert, « Explication socio-économique des migrations dans l'Histoire du Québec », dans Normand SEGUIN (directeur), *Agriculture et colonisation au Québec. Aspects historiques*, Montréal, Boréal, 1980, p. 141-157.

GOUGER, Lina, « Migrer à Détroit au XVIII^e siècle : la part du monde rural dans le peuplement d'une zone frontrière », dans Gérard BOUCHARD, John DICKINSON et Joseph GOY (directeurs), *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVII^e-XX^e siècles, La reproduction familiale dans la différence*, Septentrion, 1998, p. 161-174.

GUILLEMETTE, André et Jacques LÉGARÉ, « The influence of kinship on seventeenth-century immigration to Canada », dans *Continuity and Change*, vol. 4, no 1, 1989, p. 79-102.

LABERGE, Alain, « Une perspective régionale de l'évolution des migrations dans la vallée du Saint-Laurent : la Côte-du-Sud (1670-1850) », dans Yves LANDRY, John A. DICKINSON, Susy PASLEAU et Claude DESAMA (directeurs), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII^e-XX^e siècles*, Publications MNH, Éditions Académia, 1995, p. 91-98.

LAMARRE, Jean, *Les Canadiens français du Michigan, Leur contribution dans le développement de la Saginaw et de la péninsule de Keweenaw, 1840-1914*, Septentrion, 2000, 224 p.

LANDRY, Yves « L'émigration française au Canada avant 1760 : premiers résultats d'une microanalyse », dans Andrée COURTEMANCHE et Martin PÂQUET (directeurs), *Prendre la route, L'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XIV^e au XX^e siècle, Vents d'Ouest*, 2001, p. 81-105.

LARIN, Robert, « L'Immigration européenne au Canada français, des débuts à 1865 », dans Marcel FOURNIER (directeur), *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien (1621-1865)*, Québec et Paris, Fédération québécoise des sociétés de généalogie et Fédération Française de Généalogie, 2001, p. 19-24.

LAVIGNE, Jacques, *Mesure des migrations internes au Canada sous le régime français*, mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention de la maîtrise es arts (démographie), Université de Montréal, septembre 1974, xiv-198 p.

LAVOIE, Yolande, *Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX^e et au XX^e siècles : étude quantitative* », dans Hubert CHARBONNEAU (directeur), *La population du Québec : études rétrospectives*, Les éditions du Boréal Express, 1973, p. 73-88.

LESSARD, Renald, MATHIEU, Jacques et GOUGER, Lina, « Peuplement colonisateur au pays des Illinois », dans *L'Ancêtre*, Bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol. 14, nos 6 et 7, février et mars 1988, p. 211-225 et 266-278.

MATHIEU, Jacques et collaborateurs, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », dans *Recherches Sociographiques*, vol. XXVIII, nos 2-3, 1987, p. 211-227.

MATHIEU, Jacques et GOUGER, Lina, « Transferts de population », dans *Les dynamismes culturels en France et au Québec, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1988, vol. 95, no 4, p. 337-346.

MORISSONNEAU, Christian, « Mobilité et identité québécoise », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, no 58, avril 1979, p. 29-38.

POUSSOU, Jean-Pierre, « Migrations et mobilité de la population en Europe à l'époque moderne », dans Jean-Pierre BARDET et Jacques DUPÂQUIER (directeurs), *Histoire des populations de l'Europe*, vol. I, Fayard, 1997, p. 262-286.

ROBY, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, Septentrion 1990, 434 p.

ROBY, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*, Septentrion, 2000, 526 p.

ROBY, Yves, « Les fluctuations de la conjoncture et la formation de l'identité franco-américaine : un regard sur le début des années 1880 », dans Andrée COURTEMANCHE et Martin PÂQUET (directeurs), *Prendre la route, L'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XIV^e au XX^e siècle*, Vents d'Ouest, 2001, p. 25-35.

Page d'appoint

Biobibliographie de l'auteur



Né à Montréal en 1947, Robert Larin s'est principalement fait remarquer par ses conférences en France et au Canada, ainsi que par de nombreux écrits en littérature de jeunesse, en études littéraires, en histoire et par quelques articles sur les mathématiques. La Société généalogique canadienne-française, la Société historique de Montréal et la revue *Lurelu* en ont primé quelques uns.

Après avoir enseigné durant une vingtaine d'années, Robert Larin est maintenant historien et rédacteur à la pige. Citoyen d'honneur d'Angliers (France, 86), membre de l'Union des écrivaines et écrivains québécois, de l'Association internationale des études québécoises, de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et de Communication jeunesse.

Oeuvres:

Le processus pédagogique du plein air, (2^e édition), Longueuil, Les Éditions de la Sarracénie, 1990, 24 pages (ISBN 2-921177-00-5).

Des dents pour longtemps, illustrations d'Anne Michaud, Les éditions du Raton Laveur, 1991, 24 pages (ISBN 2-920660-20-9). Album sélectionné en 1992 par Communication-Jeunesse.

Quatre cousins loudunais en Nouvelle-France, histoire des ancêtres Fillastreau, Lorin et Gouin, préface de Marcel Trudel, Montréal, Éditions du Méridien, 1992, 356 pages (ISBN 2-89415-074-1). Prix Percy-W.-Foy 1987 de la Société généalogique Canadienne-française.

Petits problèmes amusants, (2^e édition, 5^e réimpression), illustrations de Nicole Sarrazin Blondin, préface de René Bernèche, Éditions de la Paix, 1993, 96 pages (ISBN 2-921255-16-2). Livre sélectionné en 1993 par Communication-Jeunesse et en 1994 par l'Association des professeurs de science du Québec.

Jamais Deux sans Trois... ni tous les autres!, illustrations de Nicole Sarrazin Blondin, Éditions de la Paix, 1993, 24 pages (ISBN 2-921255-15-4).

Casse-tête de poche, illustrations de Nicole Sarrazin Blondin, Montréal et Paris, l'Étincelle éditeur, 1994, 96 pages (ISBN 2-89019-268-7).

Pocket Brain Teasers, illustrations by Nicole Sarrazin Blondin, translated from French by Madeleine Hébert, Montreal and Toronto, Robert Davies Publishing, 1994, 96 pages (ISBN 1-895854-24-5).

La couleur des mots, illustrations de Nicole Sarrazin Blondin, Éditions de la Paix, 1994, 24 pages (ISBN 2-921255-10-3).

La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France, préface de René Monory, président du Sénat français, avant-propos de Jacques Marcadé de l'Université de Poitiers et d'Hubert Charbonneau de l'Université de Montréal, Moncton, Éditions d'Acadie, 1994, 393 pages (ISBN 2-7600-0272-1). En nomination pour le prix France-Acadie 1995.

Trotteuse la superfourmi, illustrations d'Henri-Paul Rousseau, Les éditions Archimède inc., 1996, 63 pages (ISBN 2-922132-02-1).

Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI^e-XIX^e siècles), introduction de John F. Bosher, Éditions de la Paix, seconde édition revue, corrigée et mise à jour, 1999, 206 pages (ISBN 2-921255-56-1). Prix Percy-W.-F.- Foy 1999 de la Société historique de Montréal.

Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France, Septentrion, réimpression 2001, 226 pages (ISBN 2-89448-155-1).

Les microbes, à paraître.

La population de l'Acadie à l'époque des déportations (1755-1763), en préparation. Résultats préliminaires présentés le 16 mai 1996 au 64^e congrès de l'ACFAS.

Partir pour le Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles (titre provisoire), études sur le peuplement du Canada à partir de listes inédites de passagers de navire, de travailleurs engagés, de soldats, etc., en préparation.